

# DE L'HARMONIE

ENTRE

# L'ÉGLISE ET LA SYNAGOGUE

OU

Perpétuité et Catholicité de la Religion chrétienne;

PAR

**Le Chevalier P. L. B. DRACH,**

Docteur en philosophie et ès lettres,  
De l'Académie pontificale de Religion catholique, de celle des Arcadiens,  
de la Société asiatique de Paris, de la Société Foi et Lumière de Nancy, etc.;  
Membre de la Légion d'honneur, de Saint-Grégoire le Grand,  
de Saint-Louis, Mérite civil de Lucques, 2<sup>e</sup> classe, de Saint-Sylvestre, etc.;  
Bibliothécaire honore de la S. Congrégation de la Propagande.

*In hac enim (fide) testimonium consecuti sunt senes.*  
C'est par la foi que les anciens patriarches ont obtenu un  
hon témoignage. HEBR., XI, 2.

---

**TOME PREMIER,**

CONTENANT

LE TRAITÉ COMPLET DE LA DOCTRINE DE LA TRÈS S. TRINITÉ  
DANS LA SYNAGOGUE ANCIENNE.



Paris,

**Paul Mellier, Libraire-Éditeur,**

PLACE SAINT-ANDRÉ DES ARTS, 11;

**ADRIEN LE CLERE, ET C<sup>IE</sup>,**

Imprimeurs de N. S. P. le Pape et de Mgr l'Archevêque de Paris,

RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

**1844.**



*Bibliothèque Saint Libère*

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2007.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

**DE L'HARMONIE**

**ENTRE**

**L'ÉGLISE ET LA SYNAGOGUE.**

SAINT-CLOUD.—IMPRIMERIE DE BELIN-MANDAR.

ALPHABET RABBINIQUE.	LETTRES FINALES.	ALPHABET CARRÉ.	LETTRES FINALES.	NOM.	VALEUR.
א		א		Aleph	A faiblement aspiré , comme l'hamza arabe.
ב		ב		Beth	B.
ג		ג		Ghimel	G de gain.
ד		ד		Daleth	D.
ה		ה		Hè	H aspirée.
ו		ו		Vav	V.
ז		ז		Za-yin	Z.
ח		ח		Hhèth	Aspiration forte comme j espagnol. Nous le fi- gurons par HH.
ט		ט		Tèth	T.
י		י		Yod	Y comme dans Yatagan.
כ	ך	כ	ך	Caph	Avec un point dans le corps C de Comme. Sans le point, HH moins fort que le ך
ל		ל		Lamed	L.
מ	ם	מ	ם ם	Mem	M.
נ	ן	נ	ן	Noun	N.
ס		ס		Samehh	S ou Ç.
ע		ע		'A-yin	'A sou guttural comme la même lettre en ara- be. Difficile à figurer.
פ	ף	פ	ף	Pè	P.
צ	ץ	צ	ץ	Tzaddik	TZ.
ק		ק		Kouph	K.
ר		ר		Resch	R.
ש		ש		Schin	CH de CHER. Quand il est surmonté d'un point à droite. S de son , quand ce point est à gauche.
ת		ת		Thav	Avec un point dans le corps TH. Sans ce point, T.

---

---

## PRÉFACE.

---

Nous donnons ici le premier volume d'une série d'ouvrages que nous comptons publier, Dieu aidant, dans le but de montrer la parfaite conformité entre la doctrine de la synagogue ancienne, encore fidèle, héritière à la fois de la révélation primitive, de l'alliance d'Abraham, de la loi du Sinaï, et la doctrine de l'Eglise que Jésus-Christ, Notre-Seigneur, lui a substituée lorsqu'elle, la synagogue, se fut détournée de la voie du Dieu d'Israël.

On voit que nous ne faisons autre chose, ainsi que nous l'avons déclaré ailleurs, que développer la proposition suivante du grand Evêque d'Hippone : « La même religion, dit saint Augustin, que nous appelons maintenant *religion chrétienne*, » était déjà celle des siècles anciens. Déjà son règne durait » depuis les jours de nos premiers parents, lorsque le Verbe se » fit chair et se manifesta au monde. Cet événement ne lui ap- » porta, au fond, d'autre changement qu'une dénomination » nouvelle. La vraie foi donc, qui existait depuis les premiers » temps, commença alors à s'appeler *religion chrétienne*, afin » d'annoncer à toute la terre que le *Christ*, pour nous ouvrir le

» royaume du ciel, est venu accomplir la loi et les prophètes,  
 » bien loin de les abolir (a). »

En effet, plus nous remontons vers les sources de l'antiquité judaïque, plus nous étudions la tradition véritable, et non falsifiée, de la synagogue, quand elle était encore l'Eglise de Dieu, plus nous nous confirmons dans la croyance que *la vérité du Seigneur est invariable* : ET VERITAS DOMINI MANET IN AETERNUM. Puisque telle est l'antiquité de la vraie foi, elle était à toutes les époques, depuis le berceau du genre humain, nécessairement et essentiellement conforme à celle de l'Eglise *catholique* ; et l'on peut invoquer avec confiance les monuments antiques du peuple hébreu contre les erreurs de toute espèce dont les auteurs ont cherché à ternir la pure lumière de l'Evangile. Toutes les innovations religieuses qu'on a vu surgir depuis l'établissement du christianisme, parmi lesquelles nous nommerons plus spécialement le schisme grec, l'hérésie du xvi<sup>e</sup> siècle et l'Arianisme qui a si longtemps troublé l'Eglise, et qui n'est plus qu'un souvenir historique, comme bientôt le sera le Protestantisme, déjà débordé et supplanté par le rationalisme et l'hégélianisme, ses impies enfants, toutes ces erreurs trouvent leur condamnation dans les articles fondamentaux de la croyance de la sœur aînée de l'Eglise chrétienne. C'est ce que l'on verra, nous l'espérons, dans le présent ouvrage.

Qu'il est donc consolant pour nous autres catholiques, de savoir que la religion que nous avons le bonheur de professer a pris naissance avec le monde !

Ainsi que l'Eglise avant que l'Evangile fût écrit, la synagogue

(a) *Res ipsa quæ nunc christiana religio nuncupatur, erat et apud antiquos, nec defuit ab initio generis humani, quousque ipse Christus veniret in carne : unde vera religio, quæ jam erat, cœpit appellari christiana, etc. Retract., I, XIII, 3<sup>o</sup>.*

possédait d'abord une révélation divine *toute de tradition*, une loi *purement orale*. Lorsque plus tard, par ordre de *Jéhova*, le législateur d'Horeb eut consigné par écrit les ordonnances sacrées, lorsqu'il eut donné le Pentateuque, la tradition orale restait, et devait rester de nécessité. Car non-seulement il faut qu'elle atteste à toutes les générations à venir l'authenticité du code divin, mais aussi il faut qu'elle serve en quelque sorte *d'âme au corps de la lettre*; autrement le texte de la loi eût été abandonné à la merci de l'esprit humain, toujours porté à s'égarer.

La loi écrite pouvait être commise à la garde de toute la nation; mais l'enseignement oral, pour qu'il se conservât entier et pur, fut confié à un corps spécial de docteurs sous l'autorité suprême de Moïse toujours assis dans sa chaire en la personne de ses successeurs. Cet état dura jusqu'à ce que la loi ancienne fit place à la loi évangélique dont elle était le type et la préparation. C'est ce que nous apprennent aussi les paroles que Notre-Seigneur répétait aux Juifs avant qu'il eût institué un sacerdoce nouveau chargé d'instruire (a) toutes les nations de la terre. « Les Scribes et les Pharisiens, disait-il, sont assis sur la chaire » de Moïse : observez tout ce qu'ils vous disent (b). » Une autorité vivante, continue, ayant mission d'en haut de perpétuer l'enseignement divin conformément à la tradition, et d'en maintenir l'intégrité, est une condition obligée de la vraie religion, qui doit être immuable comme son auteur.

L'enseignement de la loi orale dans la synagogue, en tant qu'explication des dispositions de la loi écrite, était considéré

(a) *Euntes in mundum universum prædicate Evangelium omni creaturæ.* Marc., xvi, 15.

Le texte de saint Matthieu, xxviii, 19, porte : *Docete omnes gentes.*

(b) Voyez l'explication de ces paroles de Notre-Seigneur, plus loin, p. 129 et suiv.

comme une partie du ministère sacré; c'est pourquoi il était prescrit de le donner gratuitement. Maïmonides, traité de l'*Etude de la loi*, chap. 1, § 7, dit, d'après le Talmud (a): « Dans la localité où il est d'usage de se faire payer pour enseigner la loi écrite, on peut l'enseigner moyennant salaire, mais il n'en est pas de même de la loi orale: il est expressément défendu d'accepter une rétribution pour enseigner celle-ci. Car il est écrit: *Voici* (dit Moïse) *que je vous ai enseigné les ordonnances et les droits comme Jéhova mon Dieu m'a commandé* (b). Cela veut dire: de même que j'ai appris gratuitement (du Seigneur), ainsi vous avez appris gratuitement de moi; de même aussi, lorsque vous instruirez les générations suivantes, vous les instruirez gratuitement, comme vous avez appris gratuitement de moi<sup>1</sup> \* . »

Cette tradition de la synagogue ancienne se partageait en deux branches principales. L'une patente, publique, exotérique: c'était la tradition *talmudique*, c'est-à-dire, celle qui, plus tard, mise par écrit, forma le texte du *Talmud* (c). Nous l'appellerions plus volontiers *légale*, parce qu'elle avait pour objet de fixer invariablement le sens de la *loi* écrite. Elle ne traitait généralement que des prescriptions mosaïques, soit pour déterminer les obligations qui résultaient du code écrit, soit pour conserver les préceptes qui n'y étaient point exprimés, ou qui y étaient seulement indiqués d'une manière indirecte. C'est par elle que l'on savait au juste ce qui était permis, défendu ou obligatoire. Elle formait comme on le voit, la partie *matérielle, pratique*, de la tradition.

La seconde branche de la tradition, sa partie mystérieuse,

(a) Traité *Nedarim*, fol. 57 recto.

(b) Deutér., iv, 5.

\* Les notes indiquées par des chiffres supérieurs se trouvent à la fin de la préface.

(c) Voyez la *Notice sur le Talmud*, p. 121 et suiv.

ésotérique, acroamatique <sup>2</sup>, formait ce que l'on appelle la *tradition cabalistique*, ou simplement la *cabale* <sup>3</sup>, du terme rabbinique קבלה, qui signifie *enseignement reçu verbalement*, et qui répond exactement à ἀποδοχή et *acceptio* du grec et du latin (a).

Celle-ci était la partie occulte de la science théologique. Elle traitait de la nature de Dieu et de ses attributs, des esprits et du monde visible. Dans ces divers enseignements elle s'appuyait sur des traditions théorétiques, et sur le sens que l'on appelle *symbolique, mystique, anagogique*, du texte de l'Ancien Testament. Ce sens était également *traditionnel*, comme nous le verrons tout à l'heure. C'était, si l'on veut, la *philosophie divine*, ou la *théologie spéculative* de la synagogue; sa physique sacrée et sa métaphysique sacrée; en un mot, ses traités *De Deo et ejus attributis* et *De Deo Creatore* dans toute leur étendue. Nous pouvons ajouter que l'essentiel des traités *De SS. Trinitate* et *De Incarnatione* n'y était pas oublié non plus. Ceci est attesté non-seulement par les trois chrétiens qui ont pénétré le plus avant dans les mystérieuses profondeurs de la cabale judaïque, Pic de la Mirandole, Jean Reuchlin, Knorr de Rosenroth (b), mais aussi par beaucoup de rabbins qui ont été convertis au christianisme par la seule lecture de la cabale. Nous parlons longuement de ceux-ci dans notre *Notice sur la cabale* qui fera partie du tome second du présent ouvrage; mais nous rapporterons ici le témoignage que rend aux livres

---

(a) La racine de ce mot, קבל, signifie en arabe : *Admisit aliquid ab aliquo docente.*

(b) Reuchlin est auteur des deux livres *De arte cabalistica*, dédié à Léon X, et *De verbo mirifico*. Knorr de Rosenroth est auteur de la *Kabbala denudata*.

Dans notre Notice sur la cabale nous dirons ce qui, d'après Bonfrérius et d'autres théologiens, a fait condamner à Rome les deux livres de Reuchlin.

cabalistiques le comte de la Mirandole, ce grand prodige de génie et de science <sup>4</sup>. « Hos ego libros, dit-il, non medio-  
 » cri impensa mihi cum comparassem, summa diligentia, in-  
 » defessis laboribus cum perlegissem, vidi in illis, testis est  
 » Deus, religionem non tam Mosaicam quam Christianam : ibi  
 » Trinitatis mysterium : ibi Verbi incarnatio : ibi Messiae divi-  
 » nitas : ibi de peccato originali, de illius per Christum expia-  
 » tione, de cœlesti Hierusalem (la Béatitude céleste), de casu  
 » dæmonum, de ordinibus Angelorum, de Purgatoriis, de Infer-  
 » norum pœnis. Eadem legi quæ apud Paulum et Dionysium,  
 » apud Hieronymum et Augustinum quotidie legimus. In plenum  
 » nulla est ferme de re nobis cum Hebræis controversia, de  
 » qua ex libris Cabalistarum ita redargui, convincique non  
 » possint, ut ne angulus quidem reliquus sit, in quem se con-  
 » dant (a). »

On est encore à s'expliquer comment le comte de la Mirandole qui, le premier des chrétiens, s'est engagé dans le labyrinthe de la cabale hébraïque, a pu acquérir une si parfaite connaissance de toutes les parties de cette science si vaste et si difficile à cause de l'obscurité des livres qui en traitent, science à laquelle la plupart des rabbins sont étrangers, parce que les cabalistes n'y veulent initier qu'une élite d'adeptes qui, outre un âge mûr, doivent réunir plusieurs conditions énumérées dans le Talmud <sup>5</sup>. Cependant tout ce que Pic affirme de la cabale a été déclaré exact par des chrétiens et des israélites convertis qui se sont livrés à la même étude, et ont traité de la cabale dans leurs ouvrages. Quant à nous, nous pouvons affirmer aussi qu'il n'y a pas un seul des articles signalés par Pic de la Mirandole qui ne soit enseigné par les rabbins, ou plutôt par la tradition de la synagogue, que ces docteurs sont

---

(a) Lib. *De hominis dignitate*, sub finem.

si jaloux de conserver. Nous ne nous bornerons pas à dire *Testis est Deus*, nous citerons des textes formels.

Telle est la cabale ancienne et véritable qu'avec d'autres écrivains, juges compétents en cette matière, nous distinguons de la cabale moderne, fausse, condamnable et condamnée par le Saint-Siège, œuvre des rabbins, qui ont également falsifié et dénaturé la tradition talmudique. Les docteurs de la synagogue la font remonter jusqu'à Moïse, tout en admettant que les principales vérités qu'elle contient étaient connues par révélation des premiers patriarches de monde. Plusieurs théologiens catholiques et autres chrétiens ne font pas difficulté d'accorder une haute antiquité à cette partie de la cabale. Nous ne pouvons pas les citer ici (a), mais nous transcrirons les paroles du Père Bonfrérius qui les résume en quelque sorte : « Hanc porro » cabalam, dit-il, seu mysticam expositionem accersunt passim » ab ipso Moÿse, cui eam Deus cum legis littera in monte Sinai » tradiderit, in qua sententia, ut refert Pïcus, sunt rabbinorum » non pauci, qui omnes asserunt præter legem à Moÿse scrip- » tam et quinque libris comprehensam, Moÿsi quoque ejusdem » legis mysticam expositionem à Deo, cum manifestatione om- » nium secretorum et mysteriorum, quæ sub rudi litteræ cor- » tice latebant, esse traditam. Itaque duplicem accepisse legem, » unam litteralem, alteram spiritualem; illam scripsisse, et di- » vino jussu rudi populo communicasse; hanc vero jussum esse » non scribere, sed sapientibus duntaxat, qui septuaginta erant, » communicare, quos idem Moÿses Dei jussu elegerat ad divi- » nam legem conservandam, quibus simili modo præciperet » ne eam scriberent, sed aliis viva voce traderent, et ita dein- » ceptus perpetua serie. Et verò nemo est qui facile id revocet in » dubium de Moÿse, qui hanc mysteriorum notitiam à Deo ac-

---

a) On les trouvera textuellement cités dans notre *Notice sur la cabale*.

» ceperit. Rursumque illud valde per se probabile ipsum non  
 » eam accepisse notitiam pro seipso tantummodo utque ea se-  
 » cum interiret, sed ut eam aliis communicaret (a). »

Ainsi, comme dit très-bien Corpzovius dans son *Introduction à la théologie judaïque*, ce n'est pas dans le Talmud seul qu'il faut chercher toute la tradition des Juifs; les livres cabalistiques en renferment une bonne partie (b).

Le sens anagogique de l'Écriture, sur lequel se fonde en général la cabale *théorétique*, devait être traditionnel. Personne ne pouvait inventer un nouveau sens anagogique, comme aussi personne ne pouvait rejeter le sens anagogique enseigné par la tradition. Notre-Seigneur et ses Apôtres se sont souvent prévalus avec succès de ce dernier contre les juifs qui, malgré leur esprit contentieux, se trouvaient réduits au silence. Nous en citons plusieurs exemples dans notre *Notice sur la cabale*. Comment, d'ailleurs, les docteurs de la synagogue, dont toute l'autorité reposait sur la tradition, auraient-ils pu la contredire? ainsi, c'était une tradition que le verset *Dixit Dominus Domino meo* s'entendait du Messie. Lorsque Notre-Seigneur demanda aux Pharisiens pourquoi David a appelé son descendant *Mon Seigneur*, ils ne trouvèrent point de réponse: *Et nemo poterat respondere ei verbum*, dit l'Évangile (c). Ils n'auraient pas osé recourir à la cavillation d'un rabbin moderne, Lippmann, le fameux auteur du *Niltzahhon*, qui oppose que ce *Domino meo* se rapporte, non au Messie, mais à *Abraham*,

(a) In totam Scripturam S. præloquia, cap. xxi, sect. II.

(b) Harum (traditionum) aliæ sunt talmudicæ, aliæ kabbalisticæ. Falsum enim est, quod vulgo dicunt, omnes Judæorum traditiones Talmude comprehendi, nisi id de solis practicis quæ circa vetitum et licitum versantur, intelligas. *Introd. in theologiam judaicam*, cap. v, § 3.

(c) Matthieu, xxii, 46.

selon l'édition d'Hacksplan (a), ou à *David* lui-même, selon l'édition de Wagenseil (b).

L'antiquité de la cabale peut se démontrer par plusieurs passages des Pères de l'Eglise. Nous en avons même un témoignage antérieur aux Pères : c'est celui de Pline l'Ancien. Il cite la tradition qui attribue la cabale à Moïse. « Est et alia magices factio, dit-il, a Mose etiamnum et *Iochabela* Judæis pendens (c). »

On sait de quelle manière les écrivains païens estropiaient les noms étrangers, et surtout les noms hébreux. On sait aussi leurs étranges erreurs concernant l'histoire et la doctrine religieuse du peuple juif. Nous ne nous prévalons donc dans ce passage du naturaliste romain que d'une seule chose : c'est que la cabale, en hébreu *kabbala*, qui sous la plume de Pline devient *Iochabela*, était déjà de son temps si ancienne qu'on l'attribuait à Moïse.

Une chose nous a toujours frappé : c'est que dans le *Zohar*, le principal code de la cabale, on rencontre des traditions concernant les sciences physiques, qui sont parfaitement d'accord avec les *découvertes* des plus profonds génies des temps modernes.

Ainsi, et à peine le croirait-on, la cosmographie que donne ce livre, c'est en substance celle de Copernic.

Le *Zohar* commença à se répandre parmi les juifs d'Europe dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Si le passage que nous allons en rapporter avait été traduit à cette époque, il aurait dès lors renversé le système de Ptolomée, qui a continué à régner encore, sans partage, pendant des siècles; et l'astronome prussien, au lieu de

(a) Page 160.

(b) Page 183.

(c) N. H., xxx, 1, édit. de Froben, 1550. Voyez, pour ce texte, Cl. Duret, Hist. des lang., ch. vii, p. 49. Jac. Frid. Reimman, Introd. ad hist. theol. judaicæ, p. 338.

se creuser le cerveau, n'aurait eu qu'à étendre la main et prendre son système tout fait. Et qui sait si dans sa patrie, ou pendant son long séjour en Italie, les juifs étant nombreux dans les deux pays, quelque cabaliste ne l'a pas mis sur la voie ? Car le double mouvement de notre globe, nous voulons dire le mouvement circulaire et le mouvement de rotation, est clairement énoncé dans le *Zohar*. La cabale disait donc, Dieu sait à quelle époque reculée, comme plus tard Galilée : *e pur si muove!*

*Zohar*, III<sup>e</sup> part., fol. 4, col. 14, sect. *Vaiyikra* : \* Et dans le livre de Rab *Hamnuna l'Ancien*, il est longuement expliqué que toute la terre roule sur elle *dans un cercle*, par le mouvement d'un corps sphérique (ככדור). Les uns [de ses habitants] se trouvent en bas, les autres en haut. Et tous ces hommes ont des vues différentes, à cause des faces diverses de l'air [du ciel], selon la position de chaque point. Et ils marchent debout comme les autres hommes (a). C'est pour quoi quand le point des uns est éclairé, celui des autres [le point opposé] est dans l'obscurité. Ceux-ci ont le jour, et ceux-là la nuit. Et il y a un point [le pôle] qui est tout jour, où la nuit ne dure qu'un temps très-court. Et ce qui est dit dans les livres des anciens, et dans le livre d'Adam le premier homme, est conforme à ceci. [Ici le *Zohar* transcrit deux versets des Psaumes qui célèbrent les merveilles de Dieu.] Et ce mystère a été confié aux maîtres de la Sagesse [de la cabale] et pas aux géographes (למפלגי תחומין), parce que c'est un mystère profond de la loi (b). »

(a) Voilà les antipodes.

(b) וּבְסֵפֶרָא דְרַב הַמְנוּנָא פְּרִישׁ יְתִיר דְהָא כֹּל יִשׁוּבָא מִתְגַּלְגַּלָּא בְּעִיגוּלָא כְּכַדּוּר אֵילִין לְתַתָּא וְאֵילִין לְעִילָא וְכֹל אִינוֹן בְּרִיין מִשְׁנִיין בְּחַזְוֹנֵיהוּ מִשִּׁכּוּיָא דְאוּרָא כְּפֹס כֹּל

Commentaire *Imrè-Bina* sur la dernière phrase de ce texte :  
 « Ce mystère a été confié aux maîtres de la cabale, et pas aux  
 » maîtres des sciences naturelles. Car ceux-ci enseignent que la  
 » terre est une étendue limitée [et par conséquent n'admettent  
 » pas sa sphéricité], ainsi que nous l'apprend le livre *Pardès*,  
 » [du célèbre cabaliste Moïse Corduéro] (a). »

C'est principalement dans les deux parties de la tradition, la talmudique et la cabalistique, que nous trouvons nos preuves de fait en faveur du dogme catholique. Nous avons toujours donné la préférence à cette sorte de preuves, parce que, en matière de polémique religieuse, elles l'emportent de beaucoup dans notre opinion, sur les arguments raisonnés auxquels la mauvaise foi ne manque jamais d'opposer des arguties.

Notre intention a été d'abord de faire entrer dans cette préface deux dissertations que nous regardons comme importantes ; mais, comme ce tome premier a déjà dépassé le nombre de feuilles qu'il devait avoir, nous les réservons pour le tome suivant, afin de leur laisser toute l'étendue convenable.

La première de ces dissertations est une notice complète sur la cabale. Cette notice répond de la manière la plus satisfai-

חתר וחתר וקיימין בקייומייהו כשאר בני נשא ועל דא חית  
 חתר בישובא כד נהיר לאילין חשיך לאילין · לאילין יממא  
 ולאילין ליליא וחית חתר דכלהו יממא ולא אשתכחו ביה  
 ליליא בר בשעתא זעירא והאי דאמר צספרי קדמאי  
 ובספרא דאדם הראשון הכי הוא · · · ורזא דא חתמסר  
 למאריהון דחכמתא ולא למפלגי תחומין דבגין איהו רזא  
 עמיקא דאורייתא :

(a) פי' סוד זה נמסר לבעלי הקבלה ולא לבעלי התוכנים  
 שהם אומרים שיש גבול לארץ כמ"ש הפרדס :

Ce qui est entre deux crochets dans la traduction de ces deux passages n'appartient pas au texte.

sante, nous osons l'espérer, au reproche de panthéisme que quelques écrivains ont fait à la cabale rabbinique, tandis que d'autres, en plus grand nombre, la traitent de science méprisable, insignifiante, indigne de la moindre attention. Nous indiquerons aussi la source de la *mauvaise réputation* de la cabale.

Un hégélien a invoqué récemment la même science en faveur du système impie qu'il défend. Cela ne doit pas étonner. Spinosa n'a-t-il pas invoqué de même en faveur de son système l'autorité des rabbins, et jusqu'à celle de saint Paul? Et M. Salvador ne prétend-il pas trouver son saint-simonianisme dans le précepte mosaïque du Deutéronome, VI, 4, qui est la pierre angulaire de la foi de l'ancienne et de la nouvelle Eglise<sup>6</sup>? Au reste le principal but de cette dissertation est de réfuter l'auteur hégélien.

La seconde a pour objet de faire voir la grande utilité que les défenseurs de notre sainte religion peuvent tirer des études rabbiniques, et de rapporter en faveur de cette thèse les témoignages des plus graves docteurs catholiques, de quelques Pères anciens et de plusieurs chrétiens orientalistes. Nous avons lieu d'espérer que cette dissertation détruira la prévention que quelques ecclésiastiques, à la vérité en petit nombre et ignorant l'hébreu, ont conçue contre ces études. En attendant, nous leurs ferons une réponse péremptoire. Le Saint-Siège où la divine vérité a établi son foyer dont les rayons vivifiants se répandent sur toutes les parties du globe, le Saint-Siège a donné en diverses circonstances des preuves éclatantes de sa sollicitude pour la culture des lettres rabbiniques, les déclarant propres à contribuer au triomphe de notre sainte religion. Déjà nous avons parlé de la belle constitution de Clément V, *Inter sollicitudines*, et de celles de Grégoire XIII et de Paul V (a).

---

(a) Voyez p. 210, 211.

Le Souverain Pontife Sixte IV était si persuadé du profit qu'on peut tirer sous ce rapport des livres cabalistiques, qu'il s'occupait avec zèle et un vif intérêt, *maxima cura studioque*, de faire traduire en latin ceux que Pic de la Mirandole s'était procurés moyennant des sacrifices pécuniaires considérables; et déjà la traduction de trois volumes était achevée quand Sixte mourut (a). Léon X, le magnifique Mécène de toutes les illustrations artistiques et scientifiques de son temps, en même temps qu'il appela dans la capitale du monde chrétien un savant hébraïsant pour y enseigner la langue sainte, plaça dans sa bibliothèque le dictionnaire rabbinique de David Kimhhi, surnommé *le Prince des grammairiens hébreux*. Il encourageait par ses munificences les recherches cabalistiques de Reuchlin (b). Le règlement de l'université de Rome, la *Sapience*, prescrit au professeur d'hébreu, d'enseigner la langue rabbinique concurremment avec l'hébreu classique de la Bible, et de réfuter dans ses leçons la fausse doctrine des rabbins. Les applaudissements de tout le monde catholique ont accueilli les preuves en faveur de notre croyance, qui ont été tirées des traditions hébraïques par des Pères de l'Eglise et par des théologiens chrétiens. Nous n'en nommerons que quelques-uns : saint Justin, saint Epiphane, Eusèbe de Césarée, saint Jérôme, Raymond Martin, Porchetti (Porchetus), Petrus Galatinus, Joseph de Voisin, le P. Kircher,

---

(a) Illorum inde librorum tantam esse sciebat utilitatem SIXTUS IV. Summus Pontifex, ut in latinum sermonem eos ex hebraico vertendos decreverit : ita enim ab ipso PICO didicimus, eodem *De hominis dignitate* libello, ubi hæc scripta reliquit : « Hi libri Sixtus IV, P. M., qui hunc, sub quo vivimus feliciter, INNOCENTIUM VIII, proximè antecessit, maxima cura studioque curavit, ut in publicam fidei nostræ utilitatem latinis literis mandarentur, jamque cum ille decessit, tres ex illis pervenerant ad Latinos. » J. Gaffarel, *Index codicum cabalisticorum Mss. quibus est usus J. Picus Comes Mirandulanus*, p. 15.

(b) Audin, Histoire de Luther, chap. xvi, p. 272 de la 2<sup>e</sup> éd.

e savant Huet, évêque d'Avranches ; et à une époque plus rapprochée de nous , le célèbre abbé Jean-Bernard de Rossi (a). Et si ce n'était pas une témérité de nous nommer à la suite de ces grands hommes , nous dirions que nous , qui depuis notre jeunesse nous appliquons spécialement à cette partie des lettres orientales , et qui depuis plus de vingt ans consacrons ces connaissances à apporter, nous aussi , notre tribut à la foi catholique, nous avons à rendre des actions de grâce au Seigneur du suffrage public dont nos divers ouvrages ont été honorés , et des encouragements si flatteurs dont nos travaux ont été l'objet de la part des Souverains Pontifes qui ont occupé la chaire de Saint-Pierre depuis notre conversion. Léon XII nous a envoyé deux brefs et une médaille d'or ; Pie VIII nous a accueilli paternellement à Rome où dès notre arrivée une pension du Saint-Siège nous mit en état de nous livrer tranquillement à nos occupations littéraires. Et comment exprimer notre respectueuse gratitude envers le grand Pape Grégoire XVI , heureusement et glorieusement régnant , qui , profond hébraïsant lui-même , a encouragé nos travaux , étant encore Cardinal , et après avoir ceint la Tiare. S. S. a daigné nous décorer de sa propre main , nous a confié une place distinguée à Rome , dont le titre honoraire nous a été conservé à notre départ de cette capitale , et a ordonné plus d'une fois l'impression de nos ouvrages à l'imprimerie de la *Propagande* ? Le Père commun des Fidèles , des membres du sacré collège et d'autres personnages distingués de la ville sainte , ne cessent de nous donner des marques de bienveillance et de s'intéresser à nos publications , depuis qu'avec la

---

(a) L'Abbé de Rossi a publié en 1775 à Parme , imprimerie royale , un livre contre la vaine attente du Messie des juifs , sous le titre : *Della vana aspettazione degli ebrei del loro Re Messia*.

Comme les exemplaires de cet utile et savant ouvrage étaient devenus extrêmement rares , nous en avons donné à Rome , en 1840 , une nouvelle édition avec des corrections et additions.

permission de la S. Congrégation de la Propagande et de Sa Sainteté, nous avons reporté notre domicile à Paris. Nous n'en sommes venu à cette détermination qu'afin de publier une suite d'ouvrages dans ce grand atelier de l'industrie européenne, et d'aider, autant qu'il est en nous, au mouvement extraordinaire de conversion à la vraie foi qui se manifeste parmi les juifs <sup>7</sup>.

Nous ajouterons : S. Paul, les premiers Pères de l'Eglise et les Apologistes de la Religion qui sont venus après ceux-ci, ont tiré parti d'une manière avantageuse des écrits des philosophes et des poètes païens, pourquoi ne mettrait-on pas à profit les monuments de la nation qui pendant un grand nombre de siècles a été la seule dépositaire de la doctrine de vie?

Qu'on nous permette de dire maintenant un mot touchant la présente publication. Nos Lettres aux Israélites, dont les deux premiers volumes ont été publiés à Paris et le troisième à Rome, étant épuisées depuis longtemps, de nombreuses demandes d'une seconde édition nous ont été adressées de plusieurs parties de la France et de l'étranger. D'un autre côté, les études théologiques auxquelles nous nous sommes appliqué pendant un séjour de treize ans dans la ville sainte, nous ont indiqué de notables changements et corrections que ces Lettres réclamaient. Comme nous allions livrer à la presse notre *Harmonie entre l'Eglise et la synagogue*, nous nous sommes déterminé à y fondre tout ce que nous avons cru pouvoir être conservé du premier ouvrage, dont nous donnerons maintenant la fin que d'autres occupations nous ont empêché de publier plus tôt.

Tout imparfaites qu'étaient nos Lettres dans la première édition, nous le reconnaissons sans difficulté, le Seigneur a daigné bénir cette production. Un grand nombre de théologiens (a),

---

(a) Nous sommes fier de pouvoir citer, entre tant d'autres, l'illustre

et d'autres écrivains catholiques, en ont tiré des arguments et des preuves en faveur de notre sainte Religion; et, ce qui est bien plus consolant pour notre cœur, c'est que nos Lettres ont déterminé, moyennant la grâce divine, la conversion de plusieurs Israélites. Parmi ceux-ci nous aimons à citer M. *Luitpold Baumblatt*, savant distingué de Frankenthal, dans les Etats de Bavière, qui par reconnaissance en a publié une traduction allemande (a). Une traduction italienne en a été donnée à Lucques par un autre Israélite converti, le R. P. Bandani, Dominicain, qui a toujours occupé des postes élevés dans l'illustre Ordre auquel il appartient, et qui s'est fait un nom justement célèbre par ses travaux bibliques et ses éloquentes prédications.

De jeunes écrivains qui se posent en apologistes de la Religion, bien qu'ils n'aient pas fait les longues et difficiles études indispensables pour des travaux de cette nature, ont transcrit des passages entiers de nos livres, sans en indiquer la source. Ils se seraient approprié une bonne partie de nos recherches et de nos veilles de tant d'années, s'ils n'étaient connus pour faire des volumes plutôt à coups de ciseaux qu'à traits de plume. L'un d'eux répète bien des fois : *J'ouvre le Talmud, et voici ce que j'y trouve*; puis il copie mot à mot des extraits que nous donnons du Talmud, avec notre traduction, sans oublier les réflexions dont nous les accompagnons. Il n'a absolument rien pu trouver dans le Talmud, par la raison bien simple que l'œuvre des rabbins est lettre close pour lui. Nous pouvons affirmer que, bien loin d'avoir ouvert le Talmud et d'y avoir lu quoi que ce

---

théologien romain, le R. P. Perroné, et le savant évêque de Philadelphie, Mgr Kenrik.

(a) *Der Katholicismus und der Judäismus frei nach dem französischen Werke des P. L. B. Drach, nebst Erläuterungen, mit besonderer Rücksicht auf die Juden in Deutschland, bearbeitet von Luitpold Baumblatt.*

fût, il n'a jamais eu occasion d'en voir un seul volume. Si les publications, tout industrielles, de ces plagiaires ont produit quelque bien dans l'intérêt de la cause sacrée que nous défendons, nous nous féliciterons d'y avoir contribué ; mais ce honteux pillage ne se renouvellera plus impunément.

Au reste ceux qui entreprennent d'écrire sur les matières dont nous nous occupons, s'ils ignorent la littérature rabbinique, s'exposent à tomber dans de graves erreurs ou, ce qui pis est, à se rendre ridicules. Nous pourrions en rapporter bien des exemples. Nous en choisissons un qui étonnera plus d'un lecteur. Il est d'un auteur qui s'est acquis une grande réputation par ses ouvrages apologétiques, de Bullet. Petrus Galatinus cite un passage du *Talmud de Jérusalem*, traité *Berachhot*, chapitre intitulé *Meémataï Kôrin*. « Ad idem quoque, dit-il, plurimum facit quod in libro ברכות, *Berachoth*, i. e. *Benedictionum*, jerosolymitano, in capite quod incipit במאיבתי קירין, » *Kôrin*, ita legitur... (a) ». Bullet, le savant Bullet, traduit ces lignes de la manière suivante : « Et dans le livre *Berachoth* ou *Bénédictions* du même TARGUM (b), au chap. *corin*, on lit... (c). » Ainsi, ce que Petrus Galatinus cite du *Talmud de Jérusalem*, Bullet vous le donne comme un texte du *Targum*. Le traité *Berachhot*, chap. *Kôrin*, dans le *Targum de Jérusalem*, ressemble à la citation : *Livre tant, titre tant, telle loi du Digeste, dans les Fables de Phèdre*. Cependant il y avait d'autant moins à se tromper que P. Galatinus, nous ne savons trop pourquoi, fait deux lignes plus haut (d) le nom *targum* du genre féminin, et qu'ici il dit *jerosolymitano*, au masculin.

(a) De Arcanis catholicæ veritatis. Lib. XI, cap. 1.

(b) Il vient de parler du *Targum de Jérusalem*, paraphrase chaldaique de la Bible.

(c) Hist. de l'établissement du christianisme, p. 154 de la 2<sup>e</sup> édit.

(d) Quæ est ista targum jerosolymitana?

Comme un de nos vœux les plus ardents est que, dans l'intérêt de notre sainte religion, la connaissance de la langue rabbinique se répande parmi notre clergé, nous donnons dans le caractère propre les textes que nous citons des docteurs de la synagogue. Pour aider à les lire, nous plaçons en tête de ce volume l'alphabet rabbinique en regard de l'alphabet carré et de la valeur phonétique de chaque lettre.

Ces textes, assez nombreux, accompagnés de leur traduction, forment une véritable chrestomathie rabbinique qui peut servir d'exercice aux commençants. La meilleure chrestomathie rabbinique publiée jusqu'à présent, c'est celle du savant et respectable abbé Beelen, professeur d'Écriture sainte et des langues orientales à l'université catholique de Louvain (a). Ce recueil mérite de grands éloges pour le choix des morceaux, pour les notes et le glossaire dont l'auteur l'a enrichi. Malheureusement M. Beelen n'a pas donné la version des textes dont beaucoup, surtout ceux de la seconde partie, y compris l'appendice, seront de l'hébreu pour plus d'un professeur d'hébreu, nous voulons dire *inexplicables*.

Nous avons eu soin également de donner la traduction à peu près littérale de tous les passages grecs, même des moindres mots.

Quant au latin, nous avons jugé que ce serait une peine inutile de le traduire. Les lecteurs d'un ouvrage de la nature du nôtre, savent tous le latin.

Outre l'index particulier de chaque tome, nous placerons à la fin de l'ouvrage deux tables alphabétiques, l'une des matières

---

(a) *Chrestomathia rabbinica et chaldaica, cum notis grammaticis, historicis, theologicis, glossario et lexico abbreviatarum quæ in Hebræorum scriptis passim occurrunt, auctore Joanne Theodoro Beelen, Can. hon. Eccl. cathedr. Leod. S. th. D. in Univ. cath. Lovan. S. Script. et lingg. oo., prof. ord. Lovanii 1841. 3 vol. in-8<sup>o</sup>.*

et des auteurs, l'autre des textes de l'Écriture sainte. Nous donnerons aussi l'explication des abréviations hébraïques, ou *sigles*, qui se rencontrent dans nos citations.

Nous avertissons enfin qu'uniquement occupé des matières sérieuses et importantes que nous traitons, nous ne songeons guère à l'élégance du style. Il nous suffit que les hommes d'étude et de méditation nous entendent. Nous n'ambitionnons pas le suffrage de ceux qui, dans les livres les plus savants, ne font attention qu'à la tournure des phrases. Les périodes les plus harmonieuses, les plus artistement arrondies, si elles n'enseignent pas d'utiles vérités, sont ce que l'Apôtre appelle : *æsonans aut cymbalum tinniens* (a).

On a donné un soin tout particulier à la correction des épreuves. Toutefois une douzaine de fautes ont encore échappé à l'œil vigilant des *trois personnes* qui ont relu chaque feuille avant le tirage. Nous désirons qu'on ait la charité de les corriger à la main avant de commencer la lecture du livre.

---

(a) I. Cor., XIII, 1.

---

---



---

## NOTES.

---

*Note 1<sup>re</sup>, page x.*

מקום שנהגו ללמד תורה שבכתב בשכר מותר ללמד בשכר אבל תורה שבעל פה אסור ללמודה בשכר שנאמר ראה למדתי אתכם חוקים ומשפטים כאשר צוני יהוה וגו' מה אני בחנם למדתי אף אתם למדתם בחנם ממני וכן כשתלמדו לדורות למדו בחנם כמו שלמדתם ממני :

Saint Paul écrit aux Corinthiens : *Quoniam gratis evangelium Dei evangelizavi vobis* (II. Ep., xi, 7).

Quand Notre-Seigneur donne mission aux Apôtres, il leur dit : « Euntes autem prædicate, dicentes : Quia appropinquavit regnum cælorum... Gratis accepistis, gratis date » (Matth., x, 7, 8). Commentaire du P. Estius : « Quæres, quid ergo est quod omnibus Apostolis, et Evangelii ministris præcipitur à Domino, *gratis accepistis, gratis date*? Respondeo, bifariam intelligi posse quod dicitur *gratis*. Nam uno modo, gratis dat aut laborat, qui non vendit, il est, pretium nullum accipit pro re data aut labore impenso, licet interim sustentationem vitæ requirat. Hoc modo Christus præcipit gratis conferri curationes, Evangelium prædicari, dari Spiritum Sanctum, quia noluit ad quæstum exponi : non prohibens tamen quo minus qui hæc præbet, vitæ necessaria recipiat, aut etiam requirat, nam, ut ibidem subjicit, *Dignus est operarius cibo suo*. Cæterum, alio et perfectiori modo gratis facit, qui nec sustentationem aut sumptum accipit » (In Ep. II B. Pauli ad Cor.).

S. Thomas : « Licet enim omnes possent capere sumptus personæ ab eis quibus proponunt verbum Dei, nullus tamen prædicare debet pro mercede et quæstu. » Commentaire sur les Ep. de S. Paul. II. Cor., cap. xi, lectio 2 *sub finem*. Ce commentaire que nous trouvons peu cité, est un des plus beaux et plus précieux livres dus à la plume du grand et admirable Docteur du XIII<sup>e</sup> siècle.

## Note 2, page xi.

*Acroamatique* ou *acroatique*, en grec ἀχροαματικός et ἀχροατικός, du verbe ἀχροόομαι, *écouter, entendre, être auditeur, disciple, de quelqu'un*, est l'adjectif qualifiant toute science secrète chez les anciens, qui s'enseignait aux seuls initiés. L'adjectif opposé est exotérique, ἐξωτερικός, de ἔξω, *au dehors*. Les leçons *exotériques* étaient publiques, et tout le monde y était admis. Aristote donnait, dans le Lycée, des leçons *acroamatiques* le matin, devant un auditoire privilégié, et le soir des leçons *exotériques* qui étaient publiques. Il appelait celles-ci δειλινὸν περίπατον, *cours de l'après-midi* (pomeridianam deambulationem), et celles-là ἑωθινὸν περίπατον, *cours du matin* (matutinam deambulationem).

Les livres *acroamatiques* étaient écrits d'une manière obscure, en termes couverts, afin de n'être intelligibles que pour les adeptes. Quand Aristote eut publié ses livres *acroamatiques*, il s'engagea entre lui et Alexandre une correspondance qu'Aulu-Gelle (xx, 5) nous a conservée, et où éclate tout l'égoïsme païen (a). Le royal élève écrivit à son maître : « Maintenant que vous avez mis à la portée de tout le monde les enseignements que vous m'avez donnés, en quoi serai-je supérieur aux autres ? » τίνοι γὰρ ἔτι διοίσομεν ἡμεῖς τῶν ἄλλων, εἰ καθ' οὓς ἐπαιδευθημεν λόγους, οὗτοι πάντων ἔσσονται κοινοί; Le philosophe lui répondit : « Sachez que mes leçons *acroamatiques* publiées peuvent se considérer comme n'étant pas publiées ; car ceux-là seuls les comprendront qui me les ont entendu expliquer. » ἴσθι οὖν αὐτοὺς καὶ ἐκδεδομένους, καὶ μὴ ἐκδεδομένους (b) ξυνετοὶ (sic) γὰρ εἰσι μόνους τοῖς ἡμῶν ἀκούσασιν.

L'adjectif *acroamatique* qualifie donc, d'après son étymologie, toute science *abstruse et mystérieuse qu'il faut entendre expliquer de vive voix, ἀχροαματικῶς*, et qu'on ne peut pas apprendre seul dans les livres. Telle est véritablement la cabale, ainsi que nous verrons plus loin.

Au lieu d'*acroamatique*, saint Clément d'Alexandrie se sert de l'expression *ésotérique*, ἐσωτερικός, *intime*, de la racine ἔσω (pour εἴσω), *en dedans*. « Les Aristotéliens assurent, dit-il, que de leurs livres les uns sont *ésotériques*, les autres communs et *exo-*

(a) Voyez notre traité *Du divorce dans la synagogue*, p. 129-135.

(b) Elles sont publiées et pas publiées.

*tèriques.* » τὰ μὲν ἑσωτερικά εἶναι τῶν συγγραμμάτων αὐτῶν· τὰ δὲ, κοινὰ τε καὶ ἑξωτερικά (Strom. v, page 575. B. éd. de Paris 1629).

*Note 3, page xi.*

L'académie française écrit *cabale*. Un auteur qui a publié dernièrement un livre sur la cabale, dans le but avoué de rendre cette science complice du panthéisme qu'il a le malheur de professer, écrit *kabbale*, alléguant pour motif que cette orthographe est plus conforme à l'hébreu קַבָּלָה. Le bon sens dit que lorsqu'on écrit du français on n'écrit point d'hébreu. L'auteur aurait donné de meilleurs preuves de son savoir-faire comme hébraisant s'il avait traduit moins fautivement plusieurs passages des rabbins qu'il cite. D'un autre côté, il écrit *rabin* et non comme écrit l'académie, *rabbîn*, qui est plus conforme à l'orthographe hébraïque. Aurait-il ignoré que le ב de רבִי est doublé par le *daghesch* fort aussi bien que dans le premier mot? Ce qu'il y a de plus clair en ceci, c'est que les philosophes de son espèce aiment à afficher leur mépris pour tout ce qui est *autorité*.

*Note 4, page xii.*

Dans l'édition du dictionnaire de Feller que nous avons sous les yeux, Besançon 1841, l'article *Pic de la Mirandole* (Jean) est inexact presque d'un bout à l'autre, et souverainement injuste envers la mémoire de ce grand homme. Il le représente comme n'ayant possédé que des connaissances superficielles. Des savants contemporains de Pic, et surtout ses œuvres, témoignent en faveur de sa vaste et solide érudition, ou plutôt de sa prodigieuse, de son incroyable érudition. Et il est mort si jeune! à trente-deux ans. Certes, le comte de la Mirandole n'était pas un savant à la façon de notre xix<sup>e</sup> siècle, où tant d'*hommes de lettres* écrivent impudemment sur des matières qu'ils ne connaissent point, et où l'on asseoit dans des fauteuils académiques des hommes qui seraient mieux à leur place, les fautes de leurs livres en font foi, sur les bancs d'une école élémentaire.

Pic, après quelques années d'une vie mondaine, se convertit et passa le reste de ses jours dans les exercices d'une haute piété. Ces beaux sentiments éloignent encore jusqu'au soupçon de fanfanonades scientifiques que lui reproche l'article que nous blâmons.

On sait, du reste, que le dictionnaire de Feller, depuis les

changements qu'il a subis, d'édition en édition, ne peut plus être considéré comme l'œuvre du savant jésuite dont il porte toujours le nom. Nous ne pouvons vérifier l'édition originale.

*Note 5, page xii.*

La cabale est une véritable science *acroamatique*, dans le sens que nous avons expliqué plus haut, note 2. Les rabbins qui la connaissent, ne l'enseignent qu'à un très-petit nombre de docteurs israélites. Ceux-ci doivent s'engager à ne pas divulguer inconsiderément les *mystères de la haute et sainte science*. Cette précaution est connue des chrétiens depuis longtemps. Wolfius dit dans sa *Bibliotheca hebræa*, t. II, p. 4230 : « Doctores cabalistici disciplinæ suæ alumnos jurejurando adigere solent, ut a communicanda cum aliis scientia sua abstineant. » Il n'est pas permis de s'en occuper avant un certain âge. Les livres cabalistiques sont en général si obscurs qu'il est impossible de les entendre, à moins d'en avoir lu quelques-uns sous la direction d'un bon guide. Le célèbre grammairien Rabbi Elie Hallévi avoue dans son lexicon rabbinique *Thischbi*, article קבלה, son ignorance dans cette science. Wagenseil, qui était si versé dans la littérature rabbinique, ne fit pas difficulté de déclarer dans son ouvrage *Tela ignea Satanae*, p. 353 du t. I, qu'il était incapable d'expliquer les livres cabalistiques, faute d'avoir pu se procurer un maître. A l'occasion d'un passage du Zohar, il dit : « Iterum compellendus es mihi, mi lector, et fatendum locum prolixum difficilem intellectui mihi fuisse. Admodum parum enim in eo libro profeci, qui, testante sic etiam autore Kabbalæ denudatæ, sub initium partis posterioris, *incredibilem habet styli difficultatem, et abstrusissimis ænigmatum scatet involucris*. Quoniam igitur nullo unquam ad eum intelligendum mihi uti licuit magistro, ego Davus hic sum, non OEdipus. »

Plantavitus dit dans sa Bibliothèque rabbinique, article *Zohar* : « De libro illud certum est, paucos esse qui ob sermonis obscuritatem, vel rerum difficultatem, solidum possent de illo ferre » *judicium*. Nos quidem hactenus neminem invenimus, etiam inter hebræos, qui mentem illius plenè sit assecutus. » Or Plantavitus, célèbre par ses travaux sur la littérature rabbinique, n'excepte pas même son maître en hébreu, Philippe d'Aquin, le savant rabbin de Carpentras, converti à la religion catholique.

On rencontre des cabalistes moins rarement en Pologne que dans toutes les autres parties de l'Europe. Les rabbins initiés à cette science s'appliquent depuis quelques siècles plus spécialement à la *cabale pratique* qui donne des préceptes pour la confection des talismans et l'évocation des esprits. C'est une véritable magie noire. « Nihil aut paruma necromantia distans, » dit Sixte de Sienne. Nous en parlerons plus en détail dans notre *notice*. Cette partie de la cabale a été justement condamnée par la S. Congrégation du S. Office. Sixte de Sienne, dans sa *Bibliotheca sancta*, lib. II, p. 82. b. lettre D. de l'éd. de Lyon 1575, dit : « Hoc igitur superstitionis genus, Kabbalam improprie appellatum, Ecclesia proximis annis merito damnavit. » Ce qu'il y a de remarquable c'est que plusieurs rabbins d'une grande autorité, entre autres *Maïmonides* et *Joseph Albo*, l'avaient déjà frappée de leur anathème, comme une impiété, et en ont nié l'efficacité.

*Note 6, page xviii.*

Il plaît à M. Salvador d'expliquer ces deux mots יהוה אחד du Deutéronome, VI, 4, par, *l'être est un, il n'est qu'un seul être* (Hist. des Inst. de Moïse, t. III, p. 193). En d'autres termes : *Dieu, c'est tout ce qui est : tout ce qui est n'est qu'une seule et même substance : par conséquent, point de Dieu*. Réunissons maintenant ces deux mots *détachés* du reste du verset dont ils font partie intégrante (a). Voyez s'il en résulte un sens. « Écoute, ô Israël : Jéhova, notre Dieu, il n'est qu'un seul être; » ou plutôt : « Israël, crois en Jéhova, notre Dieu... Il n'est point de Dieu. »

Nous faisons voir dans le présent volume, p. 307 suiv., qu'Israël n'a pas accepté l'explication de son infidèle coreligionnaire.

Voyez au reste la réfutation de cette impiété dans la théologie du R. P. Perroné, *Tr. de Deo*, P. II, c. I, n° 264.

Nous avons pensé d'abord à opposer aux deux mots isolés par M. Salvador, deux autres mots hébreux semblables que nous aurions détachés d'un verset de la Genèse, xli, 26, et que nous aurions expliqués à sa façon. חלום אחד, *somnium unum*, TOUT N'EST QU'UN RÊVE.

---

(a) M. Salvador a l'air de vouloir nous dérober ce reste du verset, nous ne savons par quel escamotage.

*Note 7, page* XXI.

Lettre de la S. Congrégation des Eminentissimes Cardinaux de la Propagande :

Illustrissimo Signore,

Nella sacra Congregazione generale di Propaganda tenuta il giorno 28 di febbrajo 1842, si tenne proposito del pro-memoria da Vostra Signoria presentato, nel quale ella espose il lodevolissimo fine per cui si è determinata a fare ritorno in Francia, di adoperarsi ivi cioè per la conversione principalmente degli Ebrei alla Fede cristiana.

L'importanza, e la religiosa grandezza di tal fine ha reso meno sensibile alla Sagra Congregazione il dispiacere ch'essa non poteva non sperimentare per la risoluzione che V. S. si ritrovava naturalmente indotta a prendere di desistere dall'exercizio che la Santità di Nostro Signore GREGORIO Papa XVI nella sua sapienza Le conferì in data del primo Giugno 1832 dell' Ufficio onorevole di Bibliotecario del Collegio Urbano.

Accettando peraltro la Sagra Congregazione la dimissione che del suddetto Ufficio Ella spontaneamente le ha offerto, ha riconosciuto insieme doverlesi dare questa testimonianza di onore per i meriti letterarj onde V. S. chiaramente distinguesi, per lo zelo, ed impegno con cui finora esercitò l'incombenza indicata, e per il notissimo suo attaccamento alla Santa Sede, che ritenga ella cioè il titolo onorario di Bibliotecario della stessa Biblioteca.

In conferma poi della sua piena soddisfazione la Sagra Congregazione medesima ha stabilito che le si paghino due annuità dell' assegnamento che V. S. attualmente godeva.

Mi è grato di partecipare a V. S. questi sentimenti onorifici della Sagra Congregazione, ed intanto prego il Signore che la conservi e la prosperi.

Di V. S.

Roma dalla Propaganda, 9 aprile  
1842.

Affezionatissimo  
G. F. Card. Fransoniprefetto.

*Sig. Cavaliere Paolo Drach Bibliotecario del Collegio Urbano della Sagra Congregazione di Propaganda Fide.*

J. A°. di Edessa S°.

## TRADUCTION.

Dans la séance générale de la Propagande, tenue le jour 28 de Février 1842, on s'est occupé du *pro-mémoire* présenté par Votre Seigneurie, dans lequel vous exposiez le motif très-louable qui vous a déterminé à retourner en France; savoir, de vous y employer principalement à la conversion des Hébreux à la Foi chrétienne.

L'importance et la grandeur de ce but ont rendu moins sensible à la S. Congrégation la peine qu'elle ne pouvait manquer d'éprouver par suite de la résolution que V. S. a dû prendre naturellement de se démettre du poste honorable de Bibliothécaire du collège Urbain que dans sa sagesse Sa Sainteté le Pape GRÉGOIRE XVI vous a conféré en date du 1<sup>er</sup> juin 1832.

La S. Congrégation, acceptant d'ailleurs la démission que vous avez spontanément offerte du susdit poste, a reconnu en même temps que la marque d'honneur suivante vous devait être accordée en considération des mérites littéraires par lesquels V. S. se distingue d'une manière brillante, pour le zèle et l'application avec lesquels vous avez jusqu'à présent exercé le susdit emploi, et pour votre attachement bien connu au Saint-Siège; savoir, celle de vous conserver le titre de Bibliothécaire honoraire de la même Bibliothèque.

Afin de mieux encore témoigner son entière satisfaction, la même S. Congrégation a décidé de vous faire compter une gratification égale à deux ans du traitement dont V. S. jouit actuellement.

Je suis heureux de faire connaître à V. S. ces sentiments de la S. Congrégation, si honorables pour vous, et en même temps je prie le Seigneur de vous accorder santé et prospérité.

De V. S.

Rome, du palais de la Propagande, 9 avril 1842.

Le très-affectionné  
J. P. Fransoni, Cardinal, Préfet.

*M. le Chevalier Paul Drach,  
Bibliothécaire du collège Urbain de la S. Congrégation de la Propagande.*

J. Archevêque d'Edesse, Secrétaire.

# DE L'HARMONIE

ENTRE

## L'ÉGLISE ET LA SYNAGOGUE.

---

---

AUX ISRAÉLITES,

MES CHERS FRÈRES SELON LA CHAIR (\*).

—

MES CHERS FRÈRES,

Il y a vingt ans que le Seigneur, par un effet de sa grâce, daigna m'inspirer la courageuse résolution, qui ne peut venir que de lui, d'abjurer le pharisaïsme de la synagogue moderne, pour rentrer dans la véritable religion d'Israël, je veux dire le catholicisme. Je compris dès lors combien il était important de vous exposer dans toute la simplicité de mon cœur les motifs de ce grand acte de ma vie, qui produisit une si grande sensation parmi vous, et m'attira de cruelles persécutions de la part de plusieurs d'entre vous. Mon espérance que le Père des miséricordes pourrait faire servir mon écrit, quelque faible qu'il fût, de moyen de salut à ceux de nos frères qui ne s'obstineraient pas à fermer les yeux à la lumière, n'a pas été déçue.

---

(\*) Les notes indiquées par des chiffres supérieurs se trouvent à la fin des chapitres.

*Béni soit Jéhova qui m'a assisté jusqu'ici (a)* dans la tâche de montrer aux enfants de l'antique Jacob l'identité de la foi prêchée par le MESSIE JÉSUS avec la croyance de nos pères, de nos premiers patriarches. L'Évangile n'a changé que la forme du culte divin; car la loi proclamée sur le mont Sinai, différente de ce qu'elle avait été *dès le commencement (b)*, était revêtue de l'écorce appropriée à la dureté de cœur de nos ancêtres (c); mais, se dépouillant des cérémonies extérieures qui en faisaient une *loi de rigueur*, elle est devenue, dans la plénitude des temps, sous la main divine du Rédempteur, un *culte d'amour*, la *loi écrite sur le cœur (d)*. Par son incarnation dans notre faible humanité, le Verbe de Dieu s'est, en quelque sorte, incarné dans la lettre de nos livres sacrés. Alors s'accomplit ce que le Seigneur avait annoncé par le prophète Jérémie en ces termes :

« Voici que des jours viendront, dit Jéhova, où je contracterai avec la maison d'Israël, et avec la maison de Juda, une alliance nouvelle; non selon l'alliance que je contractai avec leurs pères, alors que je les pris par la main pour les tirer de l'Égypte. Mais voici l'alliance que je contracterai avec la maison d'Israël, après que ces jours-là seront venus, dit Jéhova : je mettrai ma loi dans leur intérieur, et je l'écrirai sur leur cœur (e). »

(a) I. Samuel, VII, 12.

(b) Ab initio autem non fuit sic. S. Matth., XIX, 8.

(c) Moyses ad duritiem cordis vestri permisit. Ibid.

(d) Jérémie, XXXI, 33; Hébr., X, 16.

(e) Jérémie, XXXI, 31, 32, 33.

En effet, depuis la publication de la première édition de mes *Lettres d'un rabbin converti*, le Seigneur a fait éclater sur Israël la puissance de sa grâce. L'Église, cette tendre mère, s'est réjouie du retour d'un grand nombre des nôtres qui, par leur conversion à la foi catholique, sont rentrés *sous le toit paternel*. Plusieurs de ces généreux néophytes appartiennent à des familles distinguées, et se font remarquer par leur éducation et leurs talents. Un nombre assez considérable d'entre eux a pris rang dans le sacerdoce selon l'ordre de *Melchisédech*; d'autres, plus heureux encore, obéissant à la voix de l'ange du Seigneur, ont mis leur âme en sûreté sur la montagne sacrée de la solitude (a), en fuyant un monde corrompu, sans jeter un regard en arrière sur la fortune, l'état, les parents, les plus tendres affections qu'ils y abandonnaient (b). Ils sont allés partager les austérités et les saints travaux des jésuites, des passionistes, des dominicains et autres ordres religieux. J'en connais qui, pour proclamer l'adorable nom de Jésus-Christ, mon Seigneur et le vôtre, parmi les nations assises encore à l'ombre de la mort (c), ne craignent pas de braver, comme notre frère Saul (d), les périls de toute nature, la misère, les fatigues

(a) Genèse, xix, 17.

(b) *Salva animam tuam : noli respicere post tergum, sed in monte salvum te fac. Ibid.*

(c) Ps. cvii (Hebr., cvii), 10. *Sedentes in tenebris et umbra mortis.*

(d) L'apôtre saint Paul.

*continuelles, les veilles fréquentes, la faim, la soif, les tourments les plus raffinés, la mort la plus affreuse (a).*

Enfin, on en a vu demander avec instance, au lit de mort, à être régénérés en Jésus-Christ, et un instant après porter l'inappréciable innocence baptismale dans le sein de notre père Abraham <sup>1</sup>. Ah ! qui ne s'écrierait volontiers ici avec le prophète araméen : *Puissé-je mourir du trépas de ces justes ! Puisse ma fin être aussi sainte que la leur (b) !*

Hélas ! celui de tous qui devait le plus me consoler est devenu un objet d'opprobre et de compassion ! Il n'a  *marché devant Jéhova (c)*  que d'un pas chancelant, et il  *n'était pas parfait (d)* . Ses affections étaient restées à la perfide  *Agar (e)* , et il a enfin  *épousé l'impure Egyptienne (f)* . Aussi, en punition de son crime éclatant, la main du Seigneur s'est-elle appesantie sur lui : il a été retranché du commerce des hommes. C'est ainsi que le modérateur du monde, pour faire un exemple salutaire, ne manque jamais de manifester sa providence par de terribles châtiements contre les scandales publics. Plaignons ce

(a) II. Cor., xi, 26, 27.

(b) *Moriatur anima mea morte justorum, et fiant novissima mea horum similia.* Nombres, xxiii, 10.

(c) Genèse, xvii, 1.

(d) *Ambula coram me, et esto perfectus.* Ibid.

(e) L'Apôtre des nations nous apprend qu'Agar figurait la synagogue infidèle. Gal., iv, 24.

(f) *Et accepit illi mater sua uxorem de terra Ægypti.* Genèse, xxi, 21.

nouveau Caïn errant et vagabond sur la terre (a), et prions pour son amendement. Puisse le stigmate imprimé sur son front, qu'il est condamné à porter de contrée en contrée, arracher à sa conscience ce cri réparateur : « Seigneur, mon délit est trop grand pour le supporter (b), voyez mon repentir, et couvrez-le du manteau de votre miséricorde ! »

Oui, mes chers frères, je vous le répète, la religion catholique, apostolique, romaine, c'est celle de nos ancêtres. Elle est appelée le *christianisme* parce qu'elle a reçu son dernier développement par l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ce Messie promis à notre nation, si longtemps et tant de fois. Le divin Sauveur l'a déclaré lui-même, béni soit-il, à nos pères assemblés autour de lui. « Ne pensez pas, leur dit-il, que je sois venu pour abolir la loi et les prophètes; je ne suis point venu pour les abolir, mais pour les accomplir (c). » Et dans la parabole du mauvais riche, qu'il proposa aux pharisiens, quand ce pécheur réprouvé prie notre père Abraham<sup>2</sup> d'envoyer Lazare à ses cinq frères pour les instruire de la vérité, le patriarche se borne à faire cette réponse : « Ils ont Moïse et les prophètes, qu'ils les écoutent (d). »

(a) Genèse, iv, 14, 16.

(b) Major est iniquitas mea, quam ut veniam merear (l'hébreu peut se traduire aussi, *quam ut feram*). Ibid., verset 13.

(c) Nolite putare quoniam veni solvere legem aut prophetas, non veni solvere, sed adimplere. Matth., v, 17.

(d) Habent Moysen et prophetas: audiant illos. « Non,

En effet, le volume sacré dont Dieu vous a constitués les conservateurs dans l'intérêt de son Eglise renferme toutes les vérités du christianisme. Ah! que ne vous est-il donné de le lire, dégagés du fatal bandeau qui vous tient dans un aveuglement dont on ne pourrait pas se rendre raison s'il n'avait été expressément annoncé par les prophètes comme la plus grande punition de votre désobéissance <sup>3</sup>! Mais puisque vous reconnaissez l'authenticité de ce volume *plus précieux que les perles et que les choses désirables* (a), de grâce, ouvrez-le, lisez-le sans prévention. Depuis la promesse faite à notre père Abraham, que de lui sortirait le Rédempteur annoncé au premier homme <sup>4</sup>, jusqu'à Malachie <sup>5</sup>, dans la tombe duquel notre nation enferma le privilège de posséder des hommes de Dieu prédisant les évé-

Abraham, mon père, réplique le riche; mais si quelqu'un des morts va les trouver, ils feront pénitence. » Abraham lui répondit : « S'ils n'écoutent pas Moïse et les prophètes, ils ne croiront pas non plus, quand même quelqu'un des morts ressusciterait : Si Moysen et prophetas non audiant, neque si quis ex mortuis resurrexerit, credent. » Lorsque Notre-Seigneur, après sa résurrection, cheminait avec deux disciples qui ne le reconnaissaient pas, et lui racontaient ce qui s'était passé à Jérusalem, il leur dit : « *O stulti et tardi corde ad credendum, in omnibus quæ locuti sunt prophætæ! Nonne hæc oportuit pati Christum, et ita intrare in gloriam suam?* Et incipiens a Moïse, » continue l'Évangéliste, « et omnibus prophetis, interpretabatur illis in omnibus Scripturis, quæ de eo erant. » Luc, xxiv, 25, 26, 27; cf. plus bas, verset 44; Joan., v, 45, 46, 47.

(a) Texte hébreu. Prov., II, 15.

ments futurs, vous verriez une suite de prophéties qui précisaient d'avance, et à des époques fort éloignées encore de l'événement, les moindres détails de l'œuvre de la rédemption, laquelle fut accomplie sur la croix. Certains chapitres des Psaumes et d'Isaïe sont de véritables Evangiles de Notre-Seigneur Jésus-Christ; d'autres passages de l'Ancien Testament seront toujours pour vous, malgré la subtilité des rabbins, des lettres closes et un chaos inextricable de difficultés, tant que, pour votre malheur, vous rejetterez les explications si claires, si naturelles qu'en donne le Nouveau Testament, et que vous repousserez la doctrine qui en est la conséquence nécessaire (a).

Votre obstination vous soumet depuis trop longtemps à la punition dont Moïse, notre maître (b), vous a menacés, celle de *tâtonner en plein midi*, c'est-à-dire quand la lumière de l'Evangile brille à vos yeux dans tout l'éclat de sa splendeur. Lisez enfin, je vous

(a) Grotius dit que, pour démontrer la vérité aux juifs, on n'a qu'à leur mettre sous les yeux les prophéties qui annoncent si clairement le Christ, et l'époque de sa venue. «*Judæis autem convincendis vel pauca : Christum et tempus quo is venturus erat, directe describentia sufficiunt.*» Præf. ante annotata ad Vetus Testam. Tom. 1 des Critici sacri.

(b) Quod si audire nolueris vocem Domini Dei tui... percussit te Dominus amentia et cæcitate ac furore mentis, et palpes in meridie sicut palpare solet cæcus in tenebris, et non dirigas vias tuas. Deuter., xviii, 45, 28, 29.

Les Juifs ajoutent au nom de Moïse le titre רבני (rabbenu) *notre maître, notre docteur.*

en conjure, méditez ce livre divin. Ah ! comme à sa lecture le cœur d'un sincère israélite se dilate, ravi de la véritable signification de ces belles et sublimes prophéties que les *voyants* consignèrent comme un dépôt sacré dans les archives de notre nation ! Et quel n'est pas, à cet égard, l'avantage de ceux d'entre vous qui ont l'intelligence de la langue du texte sacré <sup>6</sup>, texte qui en bien des endroits s'harmonise avec l'Évangile mieux que le latin canonique de l'Église ? Qui jamais fut plus à portée de comprendre la grande vérité de la rédemption d'Israël et de la gentilité, que le peuple qui était depuis de longs siècles avant l'événement le dépositaire unique des promesses de Dieu, et le confident de ses desseins pour le salut de toutes les nations de la terre ?

Aussi est-ce au milieu de notre nation que daigna s'incarner le Fils de Dieu, le Messie descendant, selon la chair, de la tige de David, si révérée parmi nous ; Messie à la fois d'opprobre et de gloire, que les *hommes de Dieu* parmi nos ancêtres demandaient avec une sorte d'impatience. C'est ainsi qu'Isaïe en parlant d'un événement, lequel, éloigné encore de son temps de plus de deux cents ans, et précédant lui-même de près de quatre siècles la venue du JUSTE par excellence, s'écrie dans une sainte extase, comme pour presser les pas du temps : « Cieux, faites découler le Juste d'en haut, et qu'il distille des nuées ; que la terre, s'ouvrant, fasse germer en même temps, comme des fruits précieux, le *Sauveur* et la justification <sup>7</sup>. »

C'est dans les mêmes dispositions que notre père Jacob, en prédisant à ses enfants réunis autour de

son lit de mort, ce qui devait advenir à *la fin des jours*, après avoir déterminé avec une précision admirable l'époque de l'incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ auquel, dit-il, *adhéreront* <sup>8</sup> les peuples de la terre, s'interrompt tout à coup par cette exclamation : *J'espère en ton salut, ô Seigneur* <sup>9</sup> !

Pendant les justes de l'ancienne loi, seuls vrais israélites, n'attribuaient pas, comme la synagogue actuelle <sup>10</sup>, au Messie qu'ils attendaient, la mission de ramener dans la Palestine notre nation exilée de la terre de promesse, et de la combler de la gloire et des biens de ce monde, mais celle d'opérer notre salut spirituel, ainsi que l'a fait réellement Notre-Seigneur Jésus-Christ. La prière appelée *les dix-huit bénédictions* <sup>11</sup>, que vous récitez trois fois par jour, fournit une preuve incontestable de cette vérité. Vous savez que cette formule de prière fut rédigée plusieurs siècles avant la naissance du Sauveur, par le conseil appelé la *grande synagogue* (a), où siégeaient cent vingt docteurs, présidés par Esdras le scribe <sup>12</sup>. Plusieurs d'entre eux étaient prophètes. La partie de cette prière qui a trait à la venue du Messie est conçue en ces termes : « Fais bientôt fleurir le *rejeton de David*, et élève sa puissance par l'effet de ton salut ; car tout le jour nous espérons en ton salut (b). Sois béni, ô Seigneur, qui

(a) Voyez plus bas, dans notre Notice sur le Talmud, ce que l'on entend par la *grande synagogue*.

(b) Passage emprunté de l'exclamation prophétique de Jacob, dont nous avons parlé plus haut.

feras fleurir la puissance du salut <sup>13</sup>. » Dans le passage de ces *bénédictions* où les docteurs tracèrent aux fidèles de l'ancienne synagogue la manière de demander au Seigneur le retour de leurs frères encore dispersés parmi les nations étrangères après la fin de la captivité de Babylone, et particulièrement des dix tribus emmenées par Salmanasar, il n'est aucunement question du Messie. Il est conçu en ces termes : « Sonne de la grande trompette pour annoncer notre délivrance. Lève ta bannière pour rassembler nos frères dispersés. Rassemble-nous des quatre coins de la terre. Sois béni, ô Seigneur, qui rassembleras les exilés de ton peuple Israël (a). »

Par ces mêmes motifs, notre nation fut la première à qui le Seigneur Jésus annonça le *royaume des cieux*, d'abord par Jean, le saint précurseur de sa mission, ensuite de sa propre et adorable bouche. C'est comme *roi d'Israël* que le Seigneur parut sur la terre (b), et comme *Sauveur et Rédempteur d'Israël* qu'il souffrit (c). C'est au milieu de notre nation qu'il opéra ses miracles, si bien constatés, pour confirmer la *bonne nouvelle* <sup>14</sup> qu'il nous appor-

(a) Dans cette prière, comme dans la précédente, les verbes hébreux ont nécessairement la signification du futur.

(b) Tu es Filius Dei, tu es rex Israël. Joan., I, 49.

Hosanna, benedictus, qui venit in nomine Domini, rex Israël. Ibid., XII, 13.

(c) Nos autem sperabamus quia ipse esset redempturus Israël. Luc., XXIV, 21; cf. Act., cap. XIII.

tait (a). C'est dans notre nation qu'il choisit ses disciples et ses apôtres, que s'établit d'abord non-seulement la première Eglise, dont les quinze premiers évêques étaient de race israélite<sup>15</sup>, mais aussi le centre de la religion chrétienne (b). C'est encore au milieu de notre nation qu'un de nos frères triompha le premier, en scellant de son sang la vérité dont il avait été témoin (c). Alors s'ouvrit cette glorieuse carrière du martyr, qu'ont fournie d'une manière toute surnaturelle, premièrement les apôtres, en témoignage de ce qu'ils avaient vu et entendu eux-

(a) Et circuibat Jesus totam Galilæam, docens in synagogis eorum, et prædicans Evangelium regni : et sanans omnem languorem et omnem infirmitatem in populo. Matth., iv, 23.

Et erat in synagoga eorum homo in spiritu immundo. Et comminatus est ei Jesus, dicens : Obmutesce, et exi de homine. Marc, i, 23 seqq. ; cf. Luc, iv, 33.

In Cana Galilææ ubi fecit aquam vinum. Joan., iv, 46 ; cf. suprâ, ii, 1 seqq.

Viri Israëlitæ, audite verba hæc : Jesum Nazarenum, virum approbatum a Deo in vobis, virtutibus, et prodigiis, et signis quæ fecit Deus per illum in medio vestri, sicut et vos scitis, hunc, etc. Act., ii, 22.

Incipiens enim a Galilæa, ... pertransiit benefaciendo et sanando. Ibid., x, 37, 38.

Et nos testes sumus omnium quæ fecit in regione Judæorum et Jerusalem, quem occiderunt suspendentes in ligno. Ibid., verset 39.

(b) Actes, chap. xv.

(c) Saint Etienne, le protomartyr. Act., vi et vii. .

*mêmes* (a), ensuite tant de milliers de *soldats* de Jésus-Christ qui ont eu de nos jours de si glorieux imitateurs dans la Chine, le Tonquin et la Cochinchine. En un mot, pour me servir de l'expression du juste Siméon, la *lumière qui venait éclairer les nations* devait être la gloire de son peuple Israël (b).

Paul, pareillement un de nos frères, que, par l'effet des prières d'Etienne, sa victime (c), la grâce a changé, de zélé pharisien qu'il avait été, en apôtre ardent de Jésus-Christ, s'exprime en ces termes : « Je ne rougis point de l'Évangile du Christ (d), parce qu'il est la vertu de Dieu pour servir de moyen de salut à tout

(a) Non enim possumus quæ vidimus et audivimus non loqui. Act., iv, 20.

Nonne Christum Jesum Dominum nostrum vidi? I. Cor., ix, 1.

Quod fuit ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus, et manus nostræ contrectaverunt de Verbo vitæ. I. Joan., i, 1.

(b) Lumen ad revelationem gentium, et gloriam plebis tuæ Israël. Luc, ii, 32.

(c) Saint Augustin dit que l'Église dut la conversion de saint Paul aux prières que saint Etienne faisait pour ses ennemis pendant qu'ils le lapidaient. « Dicatur mihi, si non pro illo (Saulo) orabant, quare dixit Stephanus, Domine, ne statuas illis hoc peccatum? Orabatur et pro illo, et pro aliis infidelibus, ut crederent. » Sermo 168 de verbis Apostoli; Pax fratribus, et charitas cum fide. Edit. des Bénédictins de Venise, in-4<sup>o</sup>, t. vii, p. 807.

(d) *Du Christ* n'est pas dans la Vulgate latine, mais on le lit dans plusieurs mss. et éditions grecques : τοῦ Χριστοῦ.

croyant ; *premièrement au juif*, puis au Grec (c'est-à-dire au gentil) (a).

En effet, le divin Sauveur a dit lui-même à ses disciples, quelques instants avant sa glorieuse ascension : « Il fallait que le Christ souffrit de la sorte, qu'il ressuscitât le troisième jour d'entre les morts, et qu'on prêchât en son nom la pénitence et la rémission des péchés parmi toutes les nations, *en commençant par Jérusalem* (b).

L'israélite converti retrouve dans l'Église, avec un charme inexprimable, les cérémonies et les usages de la synagogue, dégagés des pratiques superstitieuses introduites par le pharisaïsme. Les passages des divines Écritures qu'il entend réciter à tous les offices lui rappellent sans cesse le souvenir de ses ancêtres jusqu'à l'antiquité la plus reculée. Ces paroles du sublime cantique de la très-sainte Vierge, la gloire de la maison de David, retentissent jusqu'au fond de son cœur : « Il a relevé Israël, son serviteur, se souvenant de sa miséricorde ; comme il l'a promis <sup>16</sup> à nos pères, à Abraham, et à sa postérité à jamais (c). »

(a) Non enim erubescō Evangelium (gr. Christi). Virtus enim Dei est in salutem omni credenti, *Judæo primum*, et Græco. Rom., 1, 16.

(b) Et dixit eis : Quoniam sic scriptum est, et sic oportebat Christum pati, et resurgere a mortuis tertia die ; et prædicari in nomine ejus poenitentiam et remissionem peccatorum in omnes gentes, *incipientibus ab Jerosolyma*. Luc, xxiv, 46, 47.

(c) Suscepit Israël puerum suum, recordatus misericordiæ

L'Eglise, comme la synagogue, récite des prières matin et soir, avec le symbole de la foi <sup>17</sup>. L'une et l'autre observent l'usage de prononcer une bénédiction avant le repas, et des grâces après le repas. Dans la dernière cène, Jésus-Christ Notre-Seigneur prononça la bénédiction d'usage (a) sur le pain, le rompit et le distribua aux commensaux (b), mais ce fut après la consécration le *pain de vie*, le *pain descendu du ciel*, infiniment supérieur à la manne qui n'éloignait pas la mort, tandis que celui-ci communique la vie éternelle (c). Il bénit ensuite le calice de vin, et fit goûter à tous ses disciples rangés autour de la table pascale le précieux breuvage du *sang de la nouvelle alliance* (d). Il en usa de même au miracle réitéré de la multiplication des pains (e). Vous savez que ces

suae. Sicut locutus est ad patres nostros, Abraham et semini ejus in sæcula. Luc, I, 55, 56.

*In sæcula*, εἰς τὸν αἰῶνα, répond à לעולם si commun dans l'hébreu des Psaumes et des prières de l'Ancien Testament.

(a) Cette bénédiction, selon le rituel de la synagogue, est : « Sois béni, Jéhova, notre Dieu, qui tires le pain de la terre.

(b) Coenantibus autem eis, accepit Jesus panem, et benedixit ac fregit, deditque discipulis suis. Matth., xxvi.

(c) Patres vestri manducaverunt manna in deserto, et mortui sunt. Hic est panis de caelo descendens, ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur. Joan., v, 49, 50.

(d) Hic est enim sanguis meus novi testamenti, qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum. Matth., xxvi, 28.

(e) Aspiciens in caelum benedixit, et fregit, et dedit discipulis suis panes, discipuli autem turbis. Matth., xiv, 19;

pratiques à l'égard de la bénédiction et de la distribution du pain et du vin, s'observent encore dans la synagogue. L'Église et la synagogue solennisent également la fête de Pâques, en mémoire de la délivrance corporelle et figurative de l'une, spirituelle et réelle de l'autre. Cinquante jours après cette fête, la Pentecôte est instituée dans l'une et dans l'autre, pour rappeler la promulgation de la loi de Dieu en pareil jour aux Juifs sur le mont Sināi<sup>18</sup>, et l'effusion du Saint-Esprit, auteur de cette loi, sur les disciples de Notre-Seigneur Jésus-Christ, réunis en prières dans le cénacle de Jérusalem. Le prêtre catholique, comme le sacerdote<sup>19</sup> juif, porte en officiant des ornements particuliers, selon le degré de sa consécration<sup>20</sup>. L'un et l'autre doivent se laver les mains avant de commencer le sacrifice (*a*); c'est une obligation stricte pour l'un et pour l'autre d'étudier la loi de Dieu (*b*) et de l'enseigner au peuple<sup>21</sup>; l'un et l'autre ont seuls le

cf. Matth., xv, 36; Marc, vi, 41; viii, 6; Luc, ix, 16; Joan., vi, 11.

(*a*) *Facies et labrum æneum cum basi sua ad lavandum...* Et missa aqua, lavabunt in ea Aaron et filii ejus manus suas ac pedes, quando ingressuri sunt tabernaculum testimonii, et quando accessuri sunt ad altare, ut offerant in eo thymiana Domino. Exod., xxx, 18, 19, 20.

(*b*) Si difficile et ambiguum apud te judicium esse perspexeris, et judicium intra portas tuas videris verba variari, surge et ascende ad locum quem elegerit Dominus Deus tuus, veniesque ad sacerdotes levitici generis, quæresque ab eis, qui judicabunt tibi judicii veritatem, et facies quod-

droit de donner la bénédiction au peuple dans les offices du culte (a).

L'Eglise prie au nom et par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui s'est sacrifié volontairement (b) pour nous sur la croix du Calvaire; la synagogue a de tout temps prié au nom et par les mérites d'Isaac, qui s'est offert en holocauste volontaire sur la montagne de Moria <sup>22</sup>. La synagogue depuis les temps les plus anciens, aussi bien que l'Eglise, non-seulement prie pour les morts, mais aussi elle a recours à l'intercession de ceux d'entre eux qu'elle regarde comme des saints; et elle demande aux saints anges le même secours de prières <sup>23</sup>. *L'holocauste perpétuel* qu'autrefois la synagogue sacrifiait tous les jours à Jéhova, pour l'expiation des péchés de tout

---

cumque dixerint qui præsunt loco quem elegerit Dominus, et docuerint te juxta legem ejus. Deut., xvii, 8, 11.

Non enim peribit lex a sacerdote. Jérémie, xviii, 18.

Labia enim sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus, quia angelus Domini exercituum est. Malachie, ii, 7.

(a) « Locutus est Dominus ad Moysen, dicens : Loquere Aaron et filiis ejus : sic benedicite filiis Israël, et dicetis eis : Benedicat tibi Dominus, et custodiat te. Ostendat Dominus faciem suam tibi, ut misereatur tui; convertat Dominus vultum suum ad te, et det tibi pacem. »

Le texte hébreu de cette formule est encore en usage dans la synagogue pour la bénédiction que les sacerdotés donnent au peuple.

(b) Oblatus est quia ipse voluit. Is., liii, 7.

Humiliavit semetipsum factus obediens usque ad mortem. Philip., ii, 8.

*Israël (a)*, et auquel maintenant, faute de temple et de sacerdoce <sup>24</sup>, vous suppléiez par la lecture du chapitre qui prescrit ce sacrifice <sup>25</sup>, répondait à l'oblation pure <sup>26</sup>, comme s'exprime Malachie, que l'Église offre, au nom ineffable de la très-sainte Trinité, d'une extrémité de la terre à l'autre (b), pour la rémission des péchés de tous ses enfants, sans distinction de nation. Le premier, simple figure, a dû se retirer devant la réalité. Au temps prédit avec précision, *le Christ a été offert*, une seule fois d'une manière sanglante, sur l'autel de la croix. *Le peuple qui le renonça a cessé d'être son peuple. Les Romains, avec leur chef, sont venus détruire la ville et le sanctuaire. Jérusalem a fini par une ruine entière; cette désolation à laquelle elle avait été condamnée, lui arriva à la fin de la guerre. Pendant cette semaine épouvantable, le Christ, ressuscité et monté au ciel, confirmait son alliance avec plusieurs. Les hosties et les sacrifices de l'ancienne loi ont été abolis. L'abomination de la désolation fut le partage du temple de Sion; et cette désolation durera jusqu'à la consommation, et jusqu'à la fin (c).* Mes frères, vous

---

(a) L'holocauste perpétuel, prescrit au chap. xxviii des Nombres, expiait les péchés d'Israël. Voyez R. Salomon Yarhhi, Commentaire sur Isaïe, 1, 21. Médrasch Tanhhuma, Nombres, xxviii. Médrasch Yalkut, aux endroits cités des Nombres et d'Isaïe.

(b) Ab ortu enim solis usque ad occasum, magnum est nomen meum in gentibus : et in omni loco sacrificatur et offertur nomini meo oblatio munda. Malachie, 1, 11.

(c) Et post hebdomades sexaginta duas occidetur Christus,

savez que ce n'est pas moi qui parle ici : je transcris la prophétie prononcée par Daniel plus de quatre siècles avant l'événement qui s'est accompli avec une désolante exactitude.

La synagogue conserve encore de nos jours la pratique ancienne d'écrire partout le nom ineffable יהוה (Jéhova); de là vient que les plus fervents pharisiens modernes se mettent devant les yeux, pendant la prière, ce verset des Psaumes, écrit sur un morceau de parchemin : « Je mets *Jéhova* en ma présence sans cesse. » Ils ont soin d'écrire *Jéhova* en gros caractères (a). De même les phylactères que les anciens pharisiens vous ont transmis n'ont d'autre objet que d'élever vos cœurs vers le ciel pendant la prière (b). Cet usage a passé dans l'Eglise avec la véritable religion de nos pères. Seulement elle a substitué au nom יהוה (Jéhova) l'image même de l'Homme-Dieu au moment où il accomplissait notre rédemption. C'est ainsi qu'elle représente également

et non erit ejus populus, qui eum negaturus est. Et civitatem et sanctuarium dissipabit populus cum duce venturo: et finis ejus vastitas, et post finem belli statuta desolatio. Confirmabit autem pactum multis hebdomada una: et in dimidio hebdomadis deficiet hostia et sacrificium: et erit in templo abominatio desolationis; et usque ad consummationem et finem perseverabit desolatio. Daniel, ix, 26, 27.

(a) Ces mots s'écrivent sur de petits carrés de parchemin, dont nous conservons un qui a appartenu à un rabbin fort considéré.

(b) Ponite hæc verba mea in cordibus et in animis vestris, et suspendite ea pro signo in manibus, et inter oculos vestros collocæte. Deut., xi, 18.

au naturel les saints et les anges, tandis que vous tracez simplement leurs noms. Le fond restant toujours le même, qu'importe la forme du signe qui en réveille l'idée ?

C'est donc par erreur, ou par malveillance, que s'est répandue parmi le commun des juifs l'opinion que les chrétiens rendent un hommage d'adoration à des images de bois, de métal et autres matières ! Que diriez-vous si l'on vous accusait d'adorer les caractères י, ה et ו (yud, hé et vav) dont se compose le nom vénérable *Jéhova* ?

A la sainte messe, la lecture publique de l'évangile, précédée d'un passage analogue, appelé *épître*, tiré souvent, ainsi que cela se pratique pendant toutes les fêtes du carême, des livres de l'Ancien Testament, correspond parfaitement aux פְּסוּקוֹת et פְּסוּקוֹת (paraschiot et haphtarot) de la synagogue <sup>27</sup>. A l'église, dans les offices solennels, on explique au peuple, en langue vulgaire, l'évangile du jour ; la synagogue, après le retour de la captivité de Babylone, entretenait des interprètes chargés d'expliquer en chaldéo-syriaque, à cette époque langue vulgaire de notre nation (a), la section du Pentateu-

(a) Talmud, traité Meghilla, fol. 23 verso et fol. 24 recto; traité Berahhot, fol. 45 recto; traité Sota, fol. 39 verso. Maimonides, Traité de la prière, chap. x, §§ 11, 12. Somme théologique de Joseph Karo, partie *Orah-Hhayim*, n° 145. Voyez aussi notre dissertation sur l'inscription hébraïque du titre de la sainte croix.

Cet usage, aboli maintenant dans la synagogue (Joseph Karo, loco citato), parce que le commun des juifs n'entend

que, et l'*haptara* du prophète du jour (a). A l'église, pendant la lecture du saint Evangile, ainsi qu'à la synagogue pendant celle du Pentateuque, l'assistance se tient debout (b). La récitation des Psaumes fait partie de l'office de l'Eglise aussi bien que de celui de la synagogue.

En un mot, et pour ne pas trop prolonger ce parallèle, toutes les cérémonies de l'une se retrouvent dans l'autre, avec la différence que l'Eglise possède la réalité de ce dont la synagogue n'offre que la figure. Je ne parle pas ici des pratiques superstitieuses de cette dernière, fruit des rêveries les plus extravagantes du Talmud, et de ceux des rabbins qui sont venus après la clôture de cette compilation indigeste, véritable encyclopédie où le plus souvent on trouve tout, hors le bon sens <sup>28</sup>.

Une chose qu'il importe de vous faire remarquer, c'est que l'Eglise n'adore que le *Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob*, dont la synagogue infidèle a

plus le chaldéen, s'est maintenu dans la lecture individuelle du Pentateuque, ainsi que nous dirons plus loin.

(a) Voyez plus loin, note 27.

(b) Somme théologique de Joseph Karo, partie *Orah-Hayim*, n° 145.

L'invitation que l'on adresse à plus ou moins de personnes, selon la solennité du jour, à assister à côté du chantre à la lecture publique du Pentateuque, se fait en ces termes : *Tiens-toi debout N. fils de N.* עמוד פלוני בן פלוני.

Le Talmud, traité Meghilla, fol. 21 recto, rapporte que depuis Moïse jusqu'à Gamaliel, docteur de Saint-Paul, on étudiait dans cette posture la loi sainte.

perdu la vraie notion *a*), Dieu de l'unité la plus parfaite dans son essence. Les rabbins, en vous assurant que le dogme de la très-sainte Trinité constitue un polythéisme, calomnient la religion chrétienne pour vous en éloigner. La lecture du présent ouvrage vous convaincra, j'espère, que les hommes *élus* de l'ancienne synagogue connaissaient, autant que le comporte la faible intelligence de ce bas monde, le Dieu *un* par son essence et *trin* par les trois Personnes, *distinctes* mais inséparables, de la Divinité.

Dans ce livre vous trouverez le développement des prophéties qui ont rapport à toutes les circonstances de l'avènement du Messie  *fils de David* <sup>29</sup>, Notre-Seigneur Jésus-Christ, si longtemps *l'attente de toutes les nations*, et à celles de la passion à laquelle il s'est soumis par son infinie miséricorde pour les enfants d'Adam, afin d'apaiser la justice de son Père céleste.

Si les rabbins modernes, aveuglés par des préventions dont je m'afflige profondément, ont cherché, quoique en vain, à défigurer le sens de ces prophéties, véritable programme, dressé d'avance, des événe-

---

(a) La secte pharisienne, qui forme la synagogue actuelle, s'est déjà attiré ce grave reproche de la part du Sauveur. « Neque me scitis, neque Patrem meum : si me sciretis, forsitan et Patrem meum sciretis. » Joan., viii, 19.

Nous verrons dans le cours de cet ouvrage que le nom *ineffable* JÉHOVA renferme véritablement le grand mystère de la très-sainte Trinité, et que ce mystère n'était pas entièrement ignoré des *hommes élus* de l'ancienne synagogue.

ments mémorables qui devaient changer la face de la terre, j'espère de la grâce de Dieu qu'ils ne résisteront pas au nombre si considérable des traditions consignées dans les livres pour lesquels ils professent le plus grand respect. Ces traditions prouvent avec la dernière évidence que nos pères ont de tout temps entendu les prophéties comme les entend l'Église catholique.

Le Talmud et les autres livres qui renferment les traditions remontant à la plus haute antiquité de notre nation <sup>30</sup>, fournissent des preuves incontestables des grandes vérités du christianisme. Je ne scrai ici que l'interprète de vos propres docteurs qui vont vous prêcher Jésus-Christ ; et vous allez vous écrier avec admiration, comme nos pères témoins du miracle de la multiplication des langues : *Ceux qui nous parlent ne sont-ils pas tous Galiléens (a) ?* Oui, mes frères, ce sont des *Galiléens* qui vous feront connaître ces précieuses traditions qu'ils ont recueillies de la propre bouche de nos ancêtres dès avant la venue du Sauveur du monde.

La divine Providence n'a pas été moins attentive à la conservation de nos traditions nationales qu'à celle de nos prophéties. Israël a vu disparaître du globe les nations qui l'ont subjugué, et lui, tenant d'une main ses prophéties, de l'autre ses traditions, il traverse les siècles qui respectent son pas-

---

(a) Nonne ecce omnes isti qui loquuntur Galilæi sunt?  
Act., II, 7.

sage, comme autrefois les flots de la mer Rouge (a).

Nos pères affranchis du dur esclavage de l'Égypte, figure de l'esclavage du démon, bien plus dur, auquel le péché d'Adam assujettissait toute la race humaine, suivaient la lumière des colonnes qui les guidaient, et en abandonnaient l'ombre aux Égyptiens infidèles qui les poursuivaient. Ah ! mes frères, d'où vient que, bien différents d'eux, vous marchez vous-mêmes dans les ténèbres, tandis que vous offrez aux autres nations le côté lumineux des deux colonnes qui vous précèdent, vos prophéties et vos traditions <sup>31</sup> ?

Puissiez-vous tous ouvrir enfin les yeux à la vérité, et pour votre bonheur éternel dire avec un de nos frères : *Nous avons trouvé celui que Moïse a annoncé dans le livre de la loi, celui que les prophètes ont prédit. C'est Jésus de Nazareth. Il est le Messie fils de Joseph (b) !* Puissiez-vous imiter la confession de Nathanaël, *ce vrai Israélite, plein de candeur, selon le témoignage de celui qui scrute le cœur et les reins (c) : « Seigneur, dit-il à Jésus, tu es le Fils de Dieu, tu es le roi d'Israël (d). »*

Eh ! refuseriez-vous plus longtemps votre adoration à ce Jésus qui est descendu du ciel pour partager

(a) Divisaque est aqua. Et ingressi sunt filii Israël per medium sicci maris : erat enim aqua quasi murus a dextrarum et læva. Exod., xiv, 21, 22.

(b) Voyez plus loin, note 29.

(c) Scrutans corda et renes Deus. Ps. vii, 10.

(d) Rabbi, tu es Filius Dei, tu es rex Israël. Joan., i, 49.

nos misères, afin de nous rendre éternellement heureux ; pour se soumettre à la mort, afin de nous mériter la vie, en lavant nos péchés dans son sang, dans ce sang précieux dont nos pères ont dit : *Qu'il soit sur nous et sur nos enfants !*

Quelles paroles téméraires ! Les effets désastreux dont elles furent suivies de près prouvèrent qu'elles ne furent que trop écoutées. Encore en ce moment, après plus de dix-huit siècles, ce sang fait sentir son poids à la race coupable des impies pharisiens qui le bravèrent audacieusement. Toutefois, mes chers frères, répétons ces paroles à notre tour. Mais, au lieu que dans la bouche de nos aïeux elles ne furent qu'une impiété révoltante, nous les prononcerons avec un respect religieux, avec toute la confiance que nous devons à la miséricorde divine.

Où, notre Dieu, notre Sauveur, que votre sang, que ce sang si précieux, unique prix de notre réconciliation, repose à jamais sur nous et sur nos heureux enfants, pour effacer l'iniquité dont nos pères nous ont transmis le triste héritage, pour ôter jusqu'à la moindre tache de nos transgressions, pour nous mériter la gloire éternelle, et pour accorder à nos prières et à nos efforts la conversion générale d'Israël, un jour ton peuple de prédilection.

Prosternez-vous donc, mes chères frères, devant l'Homme-Dieu qui, mettant pour un moment comme en oubli, s'il est permis de s'exprimer ainsi, toutes les autres nations appelées à la lumière de son Évangile, déclare que *le seul objet* de sa mission est de sauver les *brebis perdues de la maison d'Israël*. « Je

n'ai été envoyé, dit-il, qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël (a), » se réservant ainsi d'être lui-même, béni soit-il, *le ministre de l'Évangile*, comme s'exprime saint Paul, *auprès du peuple circoncis, afin de vérifier la parole de Dieu, et de confirmer les promesses faites à nos pères* (b), tandis que les autres nations n'ont entendu que les prédications de ses apôtres ; devant le Sauveur qui prescrit à ses apôtres d'aller *de préférence* vers ces mêmes brebis qui se perdent (c) ; devant le *bon Pasteur* qui, contristé de l'opiniâtre résistance de nos pères, répand des larmes amères sur la ruine prochaine de notre ville sainte, et sur les calamités sans nombre qui allaient tomber sur notre malheureuse nation, et continuent à l'accabler durant le long espace de son infidélité. Sa dernière prière appelle encore sur Israël coupable la miséricorde divine, laquelle, à la fin des temps, enverra son *Esprit vivifiant*<sup>32</sup> pour ranimer tous ces ossements desséchés (d).

C'est par Jésus seul que vous pouvez être *enfants d'Abraham* (e). Le sang de notre patriarche, le père

(a) Non sum missus nisi ad oves, quæ perierunt (grec : *perdidas*, ἀπολωλότα) domus Israël. Matth., xv, 24.

(b) Dico enim Christum Jesum ministrum fuisse circumcisionis propter veritatem Dei, ad confirmandas promissiones patrum. Rom., xv, 8.

(c) Sed potius ite ad oves, quæ perierunt domus Israël. Matth., x, 6.

(d) Ezech., xxxvii, 4-10.

(e) Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis. Gal., iii, 29.

de tous les croyants (a), ne coulera véritablement dans vos veines que lorsque vous vous nourrirez avec foi de la chair et du sang de Jésus-Christ, fils de David, *fils d'Abraham* (b).

Et alors, mes chers frères, quelles bénédictions n'attirerez-vous pas sur tous les hommes ! Car, « si notre chute, comme dit saint Paul, a causé la richesse du monde, si notre diminution fut un si grand profit spirituel pour les gentils, que ne leur vaudra pas la conversion de notre nation tout entière (c) ? »

Suivez, je vous en conjure, l'exemple de tant d'israélites qui, depuis quelques années, reviennent *en foule*, vous savez que je n'exagère pas, et dans tous les pays, à la sainte foi catholique, la véritable religion de nos pères. Partout, grâce à Dieu, vos regards rencontrent un bon nombre de vos frères régénérés par les eaux salutaires du baptême. « Nous ne sommes que d'hier, pouvons-nous dire, nous autres israélites catholiques, et déjà nous remplissons les villes que vous habitez, vos comptoirs, vos rendez-vous de commerce, vos consistoires même <sup>33</sup>. »

Voyez-vous dans les rangs de ces nouveaux chrétiens tous ces *prêtres du Très-Haut*, tous ces saints

(a) Ut sit (Abraham) pater omnium credentium. Rom., IV, 11.

(b) Liber generationis Jesu Christi, filii David, filii Abraham. Matth., I, 1.

(c) Quod si delictum illorum divitiæ sunt mundi, et diminutio eorum divitiæ gentium, quanto magis plenitudo eorum. Rom., XI, 12.

religieux, toutes ces pieuses femmes vouées au service du Christ (a)? Ah! quel cœur chrétien, quel cœur vraiment israélite, ne tressaillirait pas de joie au spectacle de ces dignes fils d'Abraham, sanctifiés par l'onction du sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech, de ces anges sur la terre, de ces filles de Sion, épouses du vrai Salomon?

Vos frères devenus chrétiens sont disciples d'un Dieu qui, tout amour, ne veut vaincre qu'à force d'aimer. Bien souvent l'objet de vos persécutions, ils vous pardonnent et le mal que vous leur faites, et celui que vous cherchez à leur faire. Si vous les désavouez pour vos parents, ils se plaisent dans les liens qui les unissent à vous; si vous les maudissez, ils ne cessent de prier pour vous; si vous les calomniez, ils couvrent vos torts du voile de la charité. Cette conduite, qui est dans leur cœur, c'est celle du chrétien; l'Évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui en fait un devoir.

Et vous n'en seriez pas ébranlés? La religion qui donne des préceptes si sublimes, mérite votre attention. Je ne me laisserai jamais de vous engager, de vous prier, de vous supplier d'examiner cette sainte

---

(a) Une multitude de demoiselles israélites baptisées ont embrassé la vie monastique en France et en Italie. Grâce à Dieu, nos deux filles sont de ce nombre. Il y a à Rome un couvent spécialement destiné à recevoir ces vraies filles de Sion, quoiqu'il y en ait aussi dans les autres couvents. Plusieurs sont devenues supérieures, ou remplissent les premières charges de la maison.

religion. Bien loin de s'envelopper de ténèbres, comme le rabbinisme, elle demande, elle aime le grand jour. Veuillez seulement peser les preuves qu'elle offre pour la garantie de sa véracité, et votre conversion est certaine. Ceux qui cherchent la vérité, dit un Père de l'Eglise, ne sauraient longtemps se refuser à croire (a).

Mes vœux les plus ardents sont pour votre bonheur, et je répète volontiers d'après mon bienheureux Patron : « Je souhaiterais d'être anathématisé par le Christ en faveur de mes frères, qui sont mes proches selon la chair (b). » Dévoré de zèle pour la maison du Seigneur, je poursuivrai toute ma vie les funestes doctrines de vos aveugles guides. Je vous forcerai, par les preuves les plus accablantes, à courir au-devant du charitable, du divin pasteur qui ; dans sa tendre sollicitude, est nuit et jour à la recherche de *ses brebis qui ne sont pas encore dans son bercail*, parce que, hélas ! *elles méconnaissent sa voix* (c).

Gardez-vous, mes frères, de prendre ces paroles pour le langage de la présomption : Dieu me préserve de ce vice. Je n'ignore pas la faiblesse de mes moyens ; mais, comme sans Dieu nous ne pouvons rien, de même avec lui nous pouvons tout. C'est en vain que

(a) Qui studuerint intelligere, cogentur et credere. Tert., Apolog.

(b) Optabam enim ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis, qui sunt cognati mei secundum carnem. Rom., IX, 3.

(c) Joan., x, 1 seqq. ; Matth., XVIII, 12 seqq.

Simon-Pierre s'épuise en efforts inutiles, ainsi que ses compagnons, une nuit entière sur le lac de Génésareth. Ils ne prennent rien, parce que Jésus n'est pas avec eux ; mais, dès que Jésus entre dans la barque, le filet de Pierre peut à peine suffire à l'abondance de la pêche (a), symbole des âmes que le Prince des apôtres mettra en sûreté dans le giron de l'Eglise dont il est la pierre fondamentale. Je me fie en l'assistance de l'Esprit saint ; il se plaît souvent à se servir des plus faibles instruments pour l'accomplissement des desseins de sa providence.

Si parfois ma plume trace dans ce livre des vérités qui vous offensent, si je m'exprime avec trop de franchise, ne me l'imputez pas à blâme. Nous devons aimer le prochain comme nous-mêmes, mais Dieu plus que nous-mêmes ; et tout ménagement envers le prochain, envers nous-mêmes, devient un crime dès que la gloire de Dieu en est diminuée.

Telle est ma seule règle de conduite. Il ne peut entrer dans mon intention de flétrir une nation à laquelle j'appartiens toujours selon la chair, au milieu de laquelle je vois encore des amis, de proches parents et des bienfaiteurs auxquels j'ai voué une éternelle reconnaissance.

Vous trouverez ici l'application des principales prophéties de l'Ancien Testament qui se rapportent jusqu'aux moindres circonstances de la vie terrestre,

---

(a) Præceptor, per totam noctem laborantes, nihil cepimus : in verbo autem tuo laxabo rete. Luc, v, 5.

de la passion et de la résurrection de Notre-Seigneur. Toutes ces circonstances sont établies d'une manière si incontestable, si solennellement authentique, que ceux des ennemis de la religion du Christ, qui étaient ses contemporains, ou touchaient à l'époque de son avènement, n'ont jamais osé les mettre seulement en doute. Il n'appartenait qu'aux rabbins de dénaturer, de la manière absurde que vous connaissez, les faits les plus simples du livre (a) de la génération de Jésus-Christ <sup>34</sup>, c'est-à-dire la partie de l'histoire sainte qui est contenue dans l'Évangile. Ceux d'entre vous qui ont de l'instruction, et de nos jours ils sont nombreux, ont été frappés bien souvent de l'ignorance des rabbins en fait d'histoire en général, et de quelle manière ridicule ils la défigurent dans leur Talmud et leurs autres livres. Je me contenterai de vous rappeler la Notice sur la vie et les gestes de l'empereur Tite, que donne le Talmud à l'occasion de la ruine de Jérusalem <sup>35</sup>, et soyez juges vous-mêmes s'il convient de se fier à de pareils *historiens*, surtout lorsqu'ils étaient intéressés à dérober la vérité à leurs adhérents. Vous savez du reste que dans ces occasions le mensonge est leur arme ordinaire.

Renoncez enfin au Messie fantasmagorique, si bizarrement imaginé par ces faux docteurs, Messie que vous attendez depuis un si grand nombre de siècles, bien que toutes les époques que vous lui avez as-

---

(a) Premiers mots de l'Évangile : *Liber generationis Jesu Christi*.

signées soient passées <sup>36</sup>, et que vous attendrez en vain jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur de vous ouvrir les yeux pour fixer vos regards sur le Sauveur que *vous avez percé* sur la croix, et que vous continuez de crucifier par votre assentiment au déicide de nos pères.

Oui, mes chers frères, notre nation reviendra certainement de son fatal égarement. Il n'est pas permis d'en douter, puisque celui qui est la vérité même (*a*) l'annonce par la bouche de son prophète. « Je répandrai, dit-il, sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem, l'esprit de grâce et de prière. Ils regarderont vers moi, qu'ils auront percé, et ils s'en affligeront comme on s'afflige sur la mort d'un fils unique, et ils en éprouveront une amertume pareille à celle qu'inspire la perte d'un premier-né (*b*). »

Cette prédiction, qui, d'après le témoignage de saint Paul (*c*), appartient aux derniers temps, commence à se réaliser. Nous voyons avec consolation un nombre très-considérable de nos frères se sauver des flots

(*a*) Ego sum via, *veritas* et vita. Joan., XIV, 6.

Voyez plus loin, note 30, la belle explication que les rabbins donnent de ces paroles du psaume LXXXIV (Vulg.), *Veritas de terra orta est*, explication parfaitement conforme à celle des Pères de l'Eglise.

(*b*) Et effundam super domum David, et super habitatores Jerusalem spiritum gratiæ et precum. Et aspicient ad me, quem confixerunt, et plangent eum planctu quasi super unigenitum, et dolebunt super eum, ut doleri solet in morte primogeniti. Zach., XII, 10.

(*c*) Rom., XI, 11 seqq.

de la damnation éternelle, en se réfugiant dans l'arche du salut, l'Eglise catholique. Dans tous les pays, surtout en France, une foule d'israélites, parmi lesquels plusieurs savants distingués, des rabbins fort instruits, des hommes d'une haute position sociale, sont régénérés sur les fonts baptismaux.

Mais il est temps de vous rendre compte par quelles voies la bonté divine me prépara peu à peu, dès mes plus jeunes ans, à la grâce qu'elle me réservait, et m'amena enfin au degré de conviction qui me déterminait à donner mon nom au Christ, en dépit de plusieurs obstacles tellement graves que la main toute-puissante a seule pu m'aider à les surmonter. Les dures épreuves qui suivirent de près mon baptême et celui de mes enfants ne tardèrent pas à me faire sentir qu'être chrétien c'est être disciple de JÉSUS CRUCIFIÉ, et qu'*il suffit au disciple d'être comme son maître, et au serviteur d'être comme son Seigneur* (a). Mais, à l'heure marquée par le *Père des miséricordes et Dieu de toute consolation* (b), ces peines cessèrent; il n'en reste plus que le souvenir qui a bien son charme, comme dit le cygne de Mantoue (c).

Né et élevé au milieu de vous, ayant exercé des

(a) Non est discipulus super magistrum, nec servus super dominum suum. Sufficit discipulo ut sit sicut magister, et servo sicut dominus ejus. Matth., x, 24, 25.

(b) Pater misercordiarum, et Deus totius consolationis. II. Cor., I, 3.

(c) Forsan et hæc olim meminisse juvabit. Æn., I, 207.

fonctions qui m'avaient été confiées par vos autorités, comptant dans vos rangs des amis de jeunesse, des compagnons d'études, des élèves; écrivant dans ma propre patrie que je n'avais jamais quittée avant mes malheurs, connu depuis longtemps de vous tous, ce serait en vain que j'essayerais d'altérer la vérité, ce dont Dieu me garde, en retraçant les circonstances de ma vie qu'ont trait à ma conversion, et qui ne peuvent manquer d'être à la connaissance d'un grand nombre d'entre vous. Je prends d'ailleurs l'engagement de vous donner à cet égard tous les éclaircissements que vous pourriez désirer.

*Si parva licet componere magnis* (a), et surtout si la comparaison n'est pas trop prétentieuse, je dirai : Ainsi que saint Paul, mon bienheureux patron, j'ai été instruit dans la loi de nos pères aux pieds des docteurs d'Israël (b); ainsi que lui, j'ai été converti par la voix de Dieu, sans l'intermédiaire d'aucun mortel; ainsi que lui, je désire être anathème pour le salut de mes frères selon la chair (c); ainsi que lui, enfant de l'Eglise, je suis devenu l'objet de la haine et de la persécution des enfants de la synagogue, qui auparavant m'estimaient et me soutenaient. A Dieu ne plaise que j'aie la moindre pensée d'adresser des reproches à ceux qui m'ont fait du mal. Je leur

---

(a) Virg., Georg., iv, 176.

(b) Secus pedes Gamaliel eruditus. Act., xxii, 3.

(c) Optabam enim ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis qui sunt cognati mei secundum carnem. Rom., ix, 3.

pardonne de grand cœur ; et mes enfants en font autant. Au contraire, nous leur rendons grâce de nous avoir donné occasion de souffrir pour le nom béni de Jésus-Christ. Je dis plus : je dois les excuser et ne les regarder que comme les instruments, sans qu'ils s'en doutassent, de la volonté divine à mon égard. Un seul cheveu de notre tête est-il déplacé sans la volonté de notre Père qui est dans les cieux (a) ? Lorsque les frères de Joseph reconnurent le tort de leurs procédés envers lui, le fils de Rachel, parmi les personnages de l'Ancien Testament une des figures les plus accomplies de Notre-Seigneur Jésus-Christ, leur dit avec douceur : « Ce n'est pas vous qui m'avez envoyé en Egypte ; c'est Dieu (b). »

Le Seigneur m'est témoin que je ne cherche pas à me faire valoir si j'ai quelque chose d'avantageux à rapporter sur mon compte. Je dis avec l'Apôtre : « Si c'est une imprudence que de me louer, c'est à vous qu'il faut en attribuer la faute (c). »

Je suis né le 6 mars 1791 à Strasbourg, chef-lieu du département du Bas-Rhin, de parents qui ont toujours joui de l'estime générale, et zélés observateurs de la loi de Moïse. Le Seigneur m'inspira de bonne heure la soif de l'étude et le goût des langues. Mon

(a) Sed et capilli capitis vestri omnes numerati sunt. Nolite ergo timere. Luc., XII, 7.

(b) Non vestro consilio, sed Dei voluntate, huc missus sum (Hebr., Vos non misistis me huc, sed Deus). Gen., XLV, 7.

(c) Factus sum insipiens, vos me cogistis. II. Cor., XII, 11.

père était assez éclairé pour donner à chacun de ses enfants l'éducation la plus conforme à leur goût, conduite sans exemple alors, ou peu s'en faut, parmi les juifs d'Alsace. On me fit *étudiant*. L'enseignement de mes premières années, comme celui de tous les enfants juifs de cette époque, lorsqu'ils n'étaient pas destinés à devenir des marchands et des usuriers, consistait exclusivement à m'exercer dans l'explication du texte hébreu avec les commentaires en langue rabbinique, et dans l'étude du Talmud. Mon père, *rabbin* au grade de *hhaber* (a), excellent hébraïsant et bon talmudiste, se chargea lui-même de cette instruction. Il s'y appliqua avec tant de soin, qu'à l'âge de dix ans, quand on me citait un verset quelconque de la Bible, ou un mot un peu remarquable du texte sacré, j'en indiquais sans hésiter le chapitre et l'explication que les commentaires donnent de cet endroit. Ce qui contribuait le plus à fixer la concordance dans ma mémoire, ce furent les curieux qui venaient, plus souvent que je n'aurais voulu, m'importuner de questions souvent insidieuses ; car il arrivait quelquefois qu'on me demandait l'endroit de versets qui n'existaient pas, forgés à plaisir ou pris dans d'autres livres que la Bible.

---

(a) Il n'y a *canoniquement*, dans le sens de la synagogue, que deux degrés dans le rabbinat : *hhaber*, חבֵר, et *morénu*, מוֹרֵנוּ. Depuis le décret de Napoléon, en date du 17 mars 1808, la loi civile les distingue, en France, en *grands rabbins*, et en simples *rabbins docteurs de la loi*. Voyez plus loin, note 24.

Mon frère aîné, qui annonçait de grandes dispositions pour le dessin, fut envoyé à l'école centrale de notre ville, pour y suivre le cours de M. Guérin, frère du peintre célèbre de ce nom. Jamais avant lui il n'avait paru dans cette école d'enfant de notre nation. Il faut qu'il eût une bien grande envie d'apprendre l'art des Apelles et des Raphaël, car sa patience et sa persévérance eurent à soutenir des assauts terribles. Malgré deux décrets récents, dont l'un déclarait les juifs *citoyens actifs*, et l'autre prononçait l'*égalité* de tous les citoyens, un mur d'airain s'élevait toujours entre les israélites et la société chrétienne, qui les regardait à la lettre comme une race de parias. Les camarades d'école de mon frère, qui ignoraient probablement jusqu'à la possibilité de décrets aussi libéraux, le poursuivaient, au sortir de la classe, l'accablant d'injures, de coups de pierres et, qui pis est, lui frottant les lèvres avec du lard. Malgré les chefs de l'école, qui interposèrent plus d'une fois leur autorité, ces persécutions continuèrent jusqu'à ce que mon frère se fût distingué par ses progrès et les prix qu'il obtenait à la fin de chaque année. Il est maintenant un des meilleurs miniaturistes de notre province.

Déjà alors le sujet favori de mes réflexions c'étaient les motifs de la crédibilité religieuse, et je profitais volontiers de toutes les occasions de m'informer de la croyance et du culte des chrétiens. Je me rappelle que je me plaisais singulièrement à *raisonner* religion avec un garçon d'écurie de l'auberge de la *Cave profonde*, berceau de ma naissance, où nous demeurions. C'était un bon Lorrain allemand, très-pieux

catholique. Sa bibliothèque se composait d'un petit catéchisme et d'un livre de dévotion du même volume. Malgré ce mince bagage théologique, il possédait la précieuse science des petits, et, en ces temps d'impiété et de profanations, il s'en tenait fermement à ces paroles de l'Apôtre : *Toi, c'est la foi qui te soutient* (a). Il ne devait pas être sans intérêt de voir discuter sur une matière aussi grave, un enfant de dix ans, qui cherchait la vérité, avec un homme d'un âge mûr, bien persuadé qu'il la possédait.

Ces colloques indiscrets m'attirèrent plus d'une fois des réprimandes sévères de la part de mes parents.

A douze ans, je fus admis, après avoir subi un examen, dans la première section de l'école talmudique, בית המדרש, entretenue aux frais des juifs de l'Alsace, à *Edendorf*<sup>37</sup>, à six lieues de Strasbourg. De cette classe, où l'on restait ordinairement trois ans, je passai l'année suivante à la seconde section qui formait l'école talmudique de *Bischheim*, village près du chef-lieu du département. Après dix-huit mois de séjour dans celle-ci, je fus admis dans la troisième et dernière section, l'école des hautes études talmudiques, établie à *Westhoffen*, distant de quelques lieues de Strasbourg. Le docteur de la loi qui présidait à cet institut, Rabbi Isaac Lundeschuetz, était un des plus savants et plus subtils talmudistes de son temps. Il ne put assez s'étonner lorsque je lui

---

(a) Tu autem fide stas. Rom. xi, 20.

présentait rédigée en hébreu rabbinique, la thèse qu'il avait prononcée la veille en hébreu-germain devant tous les étudiants assemblés. Elle avait duré trois heures, et roulait sur le texte formant le fol. 8 du traité *Betza* du Talmud. Ce fut peu de semaines après mon arrivée à son académie. Il fit transcrire ma rédaction telle qu'elle était, dans un de ses manuscrits, dont il a depuis publié une partie sous le titre de כלילת יופי.

Dès ce jour je devins un des principaux disciples auquel il communiquait, pour les consulter, ses travaux sur le Talmud.

Plusieurs années après mon départ de son académie, ce rabbin continuait à m'écrire les lettres les plus affectueuses, où il me témoignait souvent *la consolation que lui causait le haut degré de mon instruction et de mon aptitude*. Je possède encore ces lettres.

Pendant un long voyage que Rabbi Isaac Lundeschuetz fit en Allemagne pour recueillir des aumônes, l'administration des écoles talmudiques m'envoya à Phalsbourg, en Lorraine, pour y continuer ma théologie sous la direction de Rabbi Gouguenheim, mort depuis peu, à un âge très-avancé, grand rabbin de la circonscription consistoriale israélite de Nancy. Une pièce de ce savant rabbin, que je possède encore, atteste dans les termes les plus flatteurs *mon application à l'étude, et mes progrès dans la théologie juïdaique, dès ma première jeunesse, ainsi que les succès que j'avais obtenus à son école*.

Pendant les vacances, qui avaient lieu au printemps et en automne, aux mois des grandes fêtes de

Pâque et des Tabernacles, je revenais à Strasbourg, où je profitais des thèses publiques et des études particulières du célèbre grand rabbin David Suitzheim, qu'on a vu successivement chef (*naci*) du sanhédrin convoqué à Paris, en 1807, par un décret impérial, et président du consistoire central des israélites de France et d'Italie (*a*). Je fréquentais dans le même but les rabbins Samuel-Samuel et Zadoc Weil. Ces *docteurs en Israël* me donnèrent également à différentes fois les plus beaux témoignages de mon savoir et de mon talent en matière de théologie talmudique.

La Providence a voulu que, malgré la soustraction de mes papiers et de mes manuscrits, la plupart de ces pièces me restassent entre les mains.

Cependant ma propension pour le christianisme prit un caractère plus décidé. Profitant de tous mes moments de loisir, et, quand on n'y mettait pas trop d'obstacle, dérochant plusieurs heures au sommeil, je travaillais avec une ardeur incroyable à me perfectionner dans le latin et le grec, afin de m'instruire de cette religion dans les ouvrages originaux. Mon penchant, bien que vague encore, pour la religion du Christ, ne pouvait manquer de se manifester de temps en temps. Mon père, qui ne cessait de m'observer, en était tellement alarmé qu'il n'épargnait aucun moyen de me faire renoncer à ces *études profanes*, pour me

---

(a) Ce rabbin, devenu célèbre par sa vaste érudition, est auteur de plusieurs ouvrages estimés sur la théologie talmudique. Sa mémoire était vraiment prodigieuse.

restreindre uniquement à la théologie, comme les autres jeunes étudiants <sup>38</sup>. Ces entraves, comme d'ordinaire, ne servaient qu'à me stimuler davantage. Je continuais en secret mes études de prédilection, qui, à titre de fruit défendu, avaient pour moi plus de charme que jamais. Le Sage avait bien raison, quand il disait : « *Aquæ furtivæ dulciores sunt, et panis absconditus suavior* (a). »

Au printemps de 1807, après avoir achevé mon cours de théologie talmudique, et à peine entré dans l'adolescence, je fus chargé de l'éducation des enfants de M. Mayer Sée, riche israélite de Ribeauvillé, dans le Haut-Rhin, qui mourut, il y a peu d'années, membre du conseil municipal. Outre les leçons ordinaires de grammaire, d'histoire, etc., et surtout d'hébreu, j'enseignais le Talmud à l'ainé de mes élèves. Je demurai trois ans chez M. Sée, au bout desquels, acceptant des conditions plus avantageuses, je me chargeai de l'éducation des enfants de son beau-frère.

C'est à Ribeauvillé que j'eus pour la première fois un entretien avec un prêtre catholique.

Vous savez, mes chers frères, qu'il est bien rare, particulièrement en Alsace, que les juifs (b) fréquen-

(a) Les eaux dérobées sont plus douces, et le pain pris en cachette est plus agréable. *Prov.*, ix, 17.

(b) Voyez plus loin la note sur les *juifs* et les *israélites*. Maintenant les juifs, non-seulement fréquentent la société chrétienne, mais encore on en voit qui épousent civilement des personnes étrangères à leur culte.

tent la société chrétienne qu'ils n'aiment pas, et où ils ne seraient admis qu'avec les dernières difficultés. Je réussis à me procurer à Ribeaupillé cette faveur exceptionnelle. Un peu d'instruction, et un extérieur différent de celui auquel on reconnaît si facilement les juifs dans notre province et en Allemagne, me servirent comme de lettre d'introduction dans quelques maisons chrétiennes.

Parmi ces maisons je citerai particulièrement celle du maire, en 1808, parce que je la fréquentais plus assidûment que les autres. Elle se composait d'une famille catholique fort pieuse et fort éclairée. J'y exprimais si nettement mes idées en faveur du christianisme qu'on me prêta un catéchisme français, et que l'on me proposa un entretien avec un ecclésiastique. J'acceptai cette offre avec empressement. Au jour convenu, je me trouvai le premier au rendez-vous, où j'eus une conférence assez longue avec un prêtre de la paroisse. Mais le moment que le Seigneur avait fixé pour ma conversion n'était pas encore arrivé. La tournure que prit ma conversation avec cet ecclésiastique ne fut point de nature à m'y disposer. Je rendis le catéchisme quelques jours après, accompagné d'observations assez inconvenantes. Pour toute réplique, elles me furent renvoyées mises en pièces. L'estimable famille eut la charitable discrétion de garder le silence, pour ne pas me compromettre vis-à-vis des juifs. Elle attribuait sans doute à la légèreté de ma grande jeunesse tout ce qui venait de se passer. Je lui en sais gré encore à présent, et je lui exprime ici publiquement ma reconnaissance du vif intérêt

qu'elle a pris à mon salut, et de sa prudente conduite en cette circonstance.

Je ne voulais plus en aucune manière m'occuper de la religion catholique; mais j'éprouvais intérieurement je ne sais quoi qui m'agitait et troublait mon repos.

L'année d'après, le grand rabbin de la circonscription consistoriale du Haut-Rhin, nouvellement installé, vint en tournée à Ribeauvillé. Il me conféra, de son propre mouvement, le titre de rabbin au grade de hhaber, « *frappé*, c'est ainsi qu'il s'exprima dans le diplôme, *de mon habileté dans le Talmud à un âge si jeune*, ויניק והגים טובא, et du succès avec lequel je l'enseignais. » Six autres diplômes pour le même grade, et dont la rédaction est un tissu d'éloges, me furent octroyés la même année, ou peu après, par des docteurs de la loi et des grands rabbins de la première distinction. Deux de ces titres m'annonçaient pour un temps prochain le grade de docteur. Dès lors toutes mes vues se tournèrent vers le rabbinat, et je m'éloignais de plus en plus de mes premières idées chrétiennes.

C'est aussi à Ribeauvillé que j'e goûtai pour la première fois, avec tous les transports d'une jeunesse innocente, le bonheur de voir mon nom cité dans un journal, et encore avec des éloges! et encore dans un *journal officiel* que l'empereur, je n'en doutais pas le moins du monde, ne pouvait manquer de lire d'un bout à l'autre! Aucune ligne ne devait échapper à son regard d'aigle! Et puis cet immense public qui m'a vu dans le journal, et d'une manière si flatteuse! La tête m'en

tournaît; et comme je sentais en même temps ma taille s'allonger outre mesure, je comprenais mieux qu'*Acron*, *Porphyrion*, *Janus Parrhasius*, *Ludovicus Cælius Rhodiginus*, *Antonius Mancinellus*, *Petrus Crinitus*, et autres commentateurs poudreux des vieux in-folio d'Horace, ce vers du lyrique latin :

Sublimi feriam (je répétais ferio) sidera vertice (Carm., I, 1).

Volontiers j'aurais écrit sur mon chapeau, non pas *C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau* (a), mais *C'est moi qui suis ce Drach loué dans le journal*. Tous ceux que je rencontrais, pouvait-on en douter? devaient l'avoir lu. Jamais de ma vie je n'éprouverai plus un bonheur aussi vif, quand même un collègue électoral me nommerait à l'unanimité *membre de la chambre des députés*. Ma pensée ne pouvait se détacher de l'opération du compositeur de l'imprimerie, qui réunissait les cinq lettres de mon nom; puis ce nom, *encadré* dans le restant de la planche, était porté sous la presse; puis ce grand tas de papier, que je voyais là, envoyait ses feuilles l'une après l'autre en recevoir l'empreinte. Que c'était beau!

Mais il faut enfin dire ce que c'était que cet article qui tant chatouillait mon amour-propre.

La paix de Tilsitt venait d'être conclue. Par ordre supérieur, un *Te Deum* solennel devait être chanté dans les temples de tous les cultes. Mais la synagogue *n'use pas*, et pour raison, de la belle hymne de saint

---

(a) *Le Loup devenu berger*, fable de la Fontaine.

Ambroise. Les chefs du temple israélite de Ribeauvillé, désirant se distinguer en cette occasion, me commandèrent une *belle ode hébraïque*. Je m'exerçais avec quelque succès sur la *lyre de David et d'Asaph*. Qui n'a pas fait de vers dans sa jeunesse? Mon poëme, demandé seulement l'avant-veille de la cérémonie, fut l'œuvre d'une nuit, *opus unius noctis*, comme dit quelque part saint Jérôme, et je l'accompagnai d'une traduction littérale en français. Le lendemain on mit en réquisition toutes les mains capables de copier de l'hébreu et du français. Un exemplaire manuscrit de ma composition fut envoyé à la préfecture de Colmar, avec le rapport de la cérémonie. Quelques jours après, la feuille hebdomadaire de la préfecture, feuille grande comme la main (a), en rendant compte de la solennité; dit: « Et dans la synagogue de Ribeauvillé on a chanté, en présence des autorités qui y avaient été invitées, un poëme hébreu, composé par M. Drach, qui retrace avec éloquence, et dans un style vraiment oriental, les bienfaits de la paix et du règne de Napoléon. »

En 1810, je vins demeurer en qualité d'instituteur chez M. Javal aîné, à Colmar. L'honorable famille Javal qui, quelques années après, s'est établie à Paris, et dont je conserverai toute ma vie de touchants souvenirs, n'a cessé de me donner des témoignages de confiance et d'intérêt jusqu'à l'époque de mon ab-

---

(a) Le rédacteur de cette feuille était le célèbre poëte *Pfeffel*.

juration ; dès ce moment toute relation cessa entre elle et moi , je veux dire entre les Javal restés juifs et moi ; car des membres de cette famille, mes anciens élèves, imitèrent mon exemple.

Après avoir resté deux ans dans cette famille, où j'étais si heureux, je pris la résolution d'exécuter un projet que je nourrissais depuis longtemps, savoir, d'aller à Paris pour m'y perfectionner dans mes *études profanes*, c'est-à-dire dans celles autres que le Talmud ; mais dans ce temps-là tous les projets des jeunes gens étaient ajournés jusqu'après le tirage à la conscription, tirage illusoire, car tous les numéros partaient. Appelé en 1844, je fus déclaré impropre au service militaire à cause de ma vue basse. Tout le jeune monde d'alors cherchait à se donner des défauts, afin de ne pas servir de *chair à canon* dans les horribles boucheries des champs de bataille. Je m'étais exercé à la myopie, et j'y avais assez réussi pour être renvoyé dans mes foyers. Les jeunes gens israélites étaient assez vulgaires pour m'envier ce bonheur plus que l'article du petit journal préfectoral. Libre dorénavant de ma personne, j'éprouvais un sentiment irrésistible qui m'entraînait vers la capitale où *était arrêtée*, disais-je, *l'étoile de mon bonheur*. Je n'y voyais pourtant ni place ni protecteur.

Mon père, à qui j'allai demander sa bénédiction avant de quitter notre belle et heureuse province, mettait tout en œuvre, et épuisait ses plus belles fleurs de rhétorique, pour me faire renoncer à mon projet de départ. Enfin, me voyant inébranlable dans ma résolution, il répéta avec l'accent de l'exclamation

ce mot des parents de Rébecca : *בְּמַהוּה יִצְחָק הַדָּבָר* (a). « Ce ferme propos, ajouta-t-il, est le gage d'un grand bonheur qui l'attend à Paris. » Ah! quel plus grand bonheur aurait pu m'y attendre que celui du saint sacrement du baptême? Plaise à Dieu que je ne me rende jamais indigne de cette grâce! L'excellent M. Javal, de son côté, n'avait rien négligé non plus pour me retenir chez lui. Il eut même la générosité de m'inviter, pendant les premiers mois après mon départ, dans toutes ses lettres si amicales, si bienveillantes, à retourner chez lui à Colmar, si je ne trouvais rien à Paris.

Je vins donc à Paris, riche en espérances vagues, pauvre en finances, n'y apportant d'autres moyens, d'autres recommandations que ma théologie juive et une provision de connaissances linguistiques.

On était alors dans la première ferveur de la réforme sociale des *israélites français*, à laquelle la main de fer et le puissant génie de l'empereur venaient de donner l'impulsion avec la force d'une machine à vapeur à haute pression. Je trouvai le meilleur accueil auprès des principaux *israélites* de la capitale, pour la plupart hommes éclairés, s'occupant avec le zèle le plus louable à favoriser les vues de Napoléon sur leurs coreligionnaires, c'est-à-dire d'inspirer aux juifs le goût de l'agriculture, des métiers, des arts, des sciences, sans oublier la profession des armes,

---

(a) C'est le Seigneur qui parle en cette rencontre. Gen., xxiv, 50.

pour les retirer de leur commerce frauduleux et de leurs habitudes usurières. Qu'ils étaient différents de nos *juifs alsaciens*, ignorants, grossiers, avides d'argent, n'ayant d'autre ambition que de ramasser des richesses, ne reculant devant aucun moyen pour atteindre ce but, tout en ayant l'adresse de se mettre hors de l'atteinte de la loi (a)! Les cultivateurs des départements septentrionaux de l'empire, opprimés d'usures, touchaient à leur ruine, quand Napoléon, *qui ne plaisantait pas*, comme disait Talleyrand, déchargea un coup de sabre sur les créances judaïques<sup>39</sup>.

Dans la nouvelle sphère où je me trouvais, la Providence disposa les choses de la manière la plus admirable pour préparer ma conversion. Outre une place distinguée, que j'avais obtenue au consistoire central, feu M. Baruch Weil, israélite qui jouissait à juste titre d'une grande considération, me confia l'éducation de ses nombreux enfants. Les rapides progrès des jeunes Weil, et leur solide instruction, dont leur examen hebdomadaire fournissait des preuves, firent à leur instituteur une si bonne réputation, que plusieurs familles, même des familles chrétiennes, le demandaient pour donner à leurs enfants au moins quelques leçons par semaine.

M. Baruch Weil, chez qui je passais la plus grande

---

(a) Il faut dire que les juifs de notre province se sont bien civilisés depuis. Les deux Ratisbonne avant leur conversion, et d'autres israélites éclairés, se sont occupés avec zèle de leur amélioration morale.

partie de la journée, et qui me donnait la table, fut l'instrument de ma résolution définitive, cette fois irrévocablement décidée, de professer publiquement le catholicisme. Il y contribua bien contre son intention, car il était très-zélé pour le pharisaïsme, et en observait toutes les prescriptions avec une scrupuleuse exactitude. Il avait pour voisin, dans sa maison, M. Louis Mertian, dont l'extrême modestie n'a pu défendre son nom de la plus honorable publicité. En France, la vertu, pas plus que le vice, ne peut rester *murée*. Le bel emploi qu'il fait de sa fortune, accrue par le génie et une grande activité, arrache, pour ainsi dire, partout à la reconnaissance et à l'applaudissement des cris qu'il n'est pas possible d'étouffer. Non-seulement il soulage un grand nombre d'infortunes, non-seulement il contribue libéralement à toutes les institutions de bienfaisance et d'utilité publique, mais encore il s'intéresse d'une manière spéciale à un grand nombre d'enfants pauvres, placés par ses soins dans divers établissements. La misère menaçait d'en faire des vagabonds, des mauvais sujets, des fléaux de la société; les charitables largesses de M. Mertian en font des artisans utiles, des citoyens chrétiens, c'est-à-dire d'une moralité fondée sur sa seule et véritable base : la religion. Un des plus anciens élèves de l'école polytechnique, il contribue puissamment par son talent et un travail assidu, à la prospérité de notre industrie nationale; aussi depuis longtemps le signe de l'honneur brille-t-il dignement sur sa noble poitrine. D'une famille dans laquelle une piété solide et éclairée est comme un

trésor héréditaire, précieux patrimoine, M. Louis Mertian donne l'exemple de la pratique sincère de toutes les plus belles vertus chrétiennes dans le monde.

Une estime mutuelle, fondée de part et d'autre, avait établi des relations de bon voisinage entre les deux habitants de la même maison. M. Baruch Weil, plein de bienveillance pour moi, en profita pour m'introduire auprès de M. Mertian et de la dame respectable, compagne digne d'un tel homme. Elle est de l'honorable famille Gosselin, dont un membre, savant distingué, a occupé un fauteuil à l'académie des inscriptions et belles-lettres. Ils me firent l'honneur de me confier la première instruction élémentaire de leurs jeunes enfants. Ce fut certainement le divin Pasteur, qui ne cesse de rechercher les brebis égarées, qui leur inspira, à eux si bons catholiques, de prendre un maître israélite pour leurs enfants, qu'ils élevaient si religieusement (a). Ce n'est pas à vous, mes chers frères, que j'ai besoin d'apprendre que les catholiques ont toujours été à l'égard des juifs plus tolérants et plus bienveillants que les protestants<sup>40</sup>. Bientôt après, M. et madame Bernard Mertian, qui méritent sous tous les rapports la même estime que leurs frère et

---

(a) J'ai eu depuis la consolation de répéter le catéchisme au plus jeune, pour le préparer à sa première communion. J'ai eu la douleur de pleurer sur la tombe de ces deux jeunes gens si intéressants, ravis à la tendresse des meilleurs des parents, à l'amour et à l'estime de tous ceux qui les connaissaient.

belle-sœur, m'appelèrent également pour donner des leçons à leurs enfants.

Electrisé, c'est bien le mot, par les exemples édifians de la piété catholique que, pour mon bonheur, j'avais ainsi sous les yeux pendant plusieurs années, l'entraînement vers le christianisme que j'éprouvais autrefois, se réveilla en moi avec une force à laquelle je n'opposai plus de résistance. La moindre cérémonie du culte catholique me faisait éprouver des émotions que je n'avais jamais ressenties, et dont il me serait difficile de donner une idée. On désirait que je fisse expliquer à mes élèves le latin de l'évangile du dimanche, mais on n'osait me le proposer. Je prévins spontanément ce désir, et je m'en acquittais en observant toujours et la convenance de ma position, comme ne m'étant pas encore déclaré chrétien, et celle de mes élèves catholiques. Toutefois il n'échappait pas à leurs parents que je prenais goût à l'explication de ce divin livre, si odieux à nos frères juifs qu'ils ne veulent pas le garder à la maison, et que je m'exprimais avec respect quand j'avais à parler des dogmes de l'Eglise; cependant ils jugèrent prudent de ne jamais faire tomber le conversation sur des questions religieuses.

Depuis quelque temps les ouvrages des principaux Pères de l'Eglise, tant grecs que latins, étaient devenus ma lecture habituelle. On se procurait ces ouvrages à peu de frais. Des épiciers et des marchands de papier les vendaient au poids. C'étaient encore les restes des bibliothèques enlevées des couvents à l'époque de la révolution. En m'instruisant ainsi à la

meilleure source de la religion, qui insensiblement prenait racine dans mon cœur, je fus frappé des reproches fondés que ces Pères font aux juifs, d'avoir porté une main sacrilège sur le texte hébreu, en le corrompant<sup>41</sup>. Je m'étais aperçu moi-même, depuis longtemps, qu'en bien des endroits ce texte paraît avoir été altéré ou tronqué de telle manière qu'il y a visiblement des lacunes (a).

Cette circonstance donna lieu à une nouvelle occupation. Je pris le parti de conférer attentivement l'hébreu de l'Ancien Testament avec la version grecque des Septante, parce que cette interprétation est l'ouvrage de docteurs de la synagogue, revêtus de toute l'autorité qu'on peut désirer, et qu'elle date du commencement du III<sup>e</sup> siècle avant la naissance de Jésus-Christ, c'est-à-dire d'une époque où ils n'avaient encore aucun intérêt à détourner le sens des prophéties qui regardent le Messie (b).

(a) Par exemple, Genèse, iv, 8, le texte hébreu porte : *Et Caïn dit à Abel*. Le reste, qui manque, est dans la version des Septante : *Sortons dans les champs*.

I. Rois, xiii, 1, le texte hébreu porte : *Saül était âgé de . . . ans*. Le nombre des années manque. Une leçon des Septante l'indique, τριάκοντα, *trente*. Voyez l'édition de Lambert Bos, et celle de M. Didot.

(b) Le Talmud, traité Meghilla, fol. 9 r. et v., indique quelques changements opérés par les Septante interprètes, pour prévenir de fausses interprétations de la part des païens. Saint Jérôme en parle également dans sa préface sur la Genèse, ad Desiderium, t. ix, p. 3, 4.

Aucun de ces changements ne tombe sur les prophéties du Messie.

Dans les nombreuses divergences des deux textes, le grec m'ayant paru préférable, j'entrepris de restituer le texte original sur le travail des Septante, qui a servi à son tour de texte aux versions orientales, notamment à la version syriaque que j'avais constamment sous les yeux. Il est encore à remarquer que presque partout où les évangélistes et les apôtres rapportent des témoignages de l'Ancien Testament, ils s'écartent de l'hébreu, et suivent la leçon des Septante (a). C'est ce qui fait dire à saint Irénée : « Apostoli consonant prædictæ interpretationi (sc. LXX viro-  
rum), et interpretatio consonat apostolorum traditioni. Etenim Petrus, et Joannes, et Matthæus (b), et Paulus, et reliqui deinceps, et horum sectatores, prophetica omnia ita annuntiauerunt, quemadmodum seniorum interpretatio continet » (Adv. hæ., l. III, c. 25, p. 293 et 294 de l'édition de Paris, 1639).

Cette conformité du Nouveau Testament avec le texte des Septante est également attestée par d'autres Pères anciens, tels qu'Origène, saint Cyrille de Jérusalem, etc. On en trouve des exemples jusque dans l'Épître de saint Paul aux Hébreux. L'Apôtre ne pouvait ignorer que ceux à qui il s'adressait, au

(a) Comme Gen., I, 24 (cf. Matth., XIX, 5; Marc, X, 8; I. Cor., VI, 16; Ephes., V, 31); Gen., XII, 1 (cf. Act., VII, 3); Gen. XLVII, 31 (cf. Hebr., XI, 21); Deut., VI, 13 (cf. Matth., IV, 10; Luc., IV, 8), et un grand nombre d'autres exemples.

(b) Saint Jérôme prouve que saint Matthieu a suivi le texte hébreu. Voyez De viris illust. et son Commentaire sur l'Évangile de saint Matthieu, chap. II. Il faut donc dire qu'alors le texte hébreu était conforme aux Septante.

moins les plus instruits d'entre eux, lisaient le texte hébreu de l'Ancien Testament.

Origène, un des anciens qui s'est occupé le plus diligemment de la comparaison des textes, et de leur valeur relative, a consacré aux Septante la colonne du milieu dans ses Octaples, tandis qu'il place l'hébreu à l'extrémité (a). Saint Epiphane, qui pouvait dire comme saint Paul : *Hebræi sunt, et ego ; Israelitæ sunt, et ego* (b), et qui avait conservé un certain faible pour le texte hébreu, n'en conclut pas moins qu'Origène avait adopté cette disposition pour signifier que les Septante doivent servir de règle pour restituer la véritable leçon de l'hébreu, dans les endroits où le texte original a subi des altérations (c).

Ce qui, selon moi, milite le plus en faveur du texte grec, c'est que saint Jérôme, qui a corrigé l'ancienne Vulgate latine sur l'hébreu et le chaldéen<sup>42</sup>, langues qu'il avait étudiées sous des maîtres juifs, saint Jérôme, dont la nouvelle version obtint le suffrage des juifs mêmes, ainsi que l'atteste saint Augustin, son contemporain (d), s'approche beaucoup

(a) Les textes des Hexaples formaient neuf colonnes : première, texte hébreu en caractères hébreux ; deuxième, même texte en caractères grecs ; troisième, version grecque d'Aquila ; quatrième, id. de Symmaque ; cinquième, id. des Septante ; sixième, id. de Théodotion ; septième, id. appelée cinquième version ; huitième, id. appelée sixième version ; neuvième, id. appelée septième version.

(b) I. Cor., xi, 22.

(c) Epiph. De ponderibus et mensuris.

(d) De civ. Dei, lib. xviii, cap. 43. Sed ejus (Hieronymi)

plus du grec des Septante que de l'hébreu actuel de la synagogue. Une preuve enfin qui acheva de me convaincre que, du temps de ce grand docteur de l'Eglise, le texte hébreu n'était pas tout à fait le même qu'à présent, c'est celle tirée de l'espèce de défi qu'il porte à ses adversaires, d'indiquer un seul passage du grec qui ne se trouve dans l'original (a).

J'étais déjà avancé dans mon travail, qui avait pour objet de restituer le texte hébreu d'après les Septante, lorsqu'à mon grand contentement je lus dans la préface de saint Jérôme sur les quatre évangélistes, qu'il regardait la version alexandrine comme la sauvegarde et le boulevard de l'intégrité des divines Ecritures (b). En effet, si les juifs ont été longtemps, jusqu'à l'époque d'Origène, seuls dépositaires du texte hébreu, encore les Octaples se sont-ils bientôt perdus, il n'en était pas de même de la Bible grecque que l'Eglise s'appropriâ, dès les premiers temps, comme son texte canonique. Malgré cela, les juifs tentèrent, mais inutilement, de porter aussi la main sur ce texte, adopté pour la lecture de ceux d'entre eux qu'on désigne sous le nom d'hellénistes (c). Joint à cela que,

tam litteratum laborem quamvis Judæi fateantur esse veracem.

(a) Æmuli nostri doceant assumpta aliqua de Septuaginta testimonia quæ non sunt in Hebræorum litteris.

(b) Post Septuaginta nihil in sacris litteris potest immutari vel perverti, quin eorum translatione omnis fraus et dolus patefiat.

(c) Saint Justin, Dial. avec Tryphon, n° 7, p. 178 de l'éd. de Venise, 1747.

dans les premiers siècles du christianisme, plusieurs Pères, plusieurs Eglises, d'accord en cela avec les docteurs de la synagogue <sup>43</sup>, tenaient la version grecque des Septante pour un ouvrage inspiré.

Mon travail sur les Septante ne resta pas longtemps un secret. Le grand rabbin Abraham Cologna, président du consistoire central, qui probablement n'en augurait rien de bon pour le pharisaïsme, dont il était un zélé adhérent, vint me trouver pour en avoir communication. Après en avoir pris connaissance (a), il m'enjoignit d'y renoncer, et d'abandonner pour toujours l'idée de publier un ouvrage aussi antijuif. Ne me trouvant pas fort disposé à obtempérer à cet ordre, il me menaçait, à défaut du *malkut*, qui n'est plus de mise (b), d'une censure théologique en hébreu, en français et en italien, qu'il aurait envoyée à toutes les synagogues. On pense bien que cette menace polyglotte n'était pas de nature à m'effrayer. J'avais déjà tant marché que j'avais la synagogue loin derrière moi, et que je touchais au seuil de l'Eglise.

Le Pentateuque, que je ne tardai pas à terminer,

(a) M. Cologna était très-versé dans l'hébreu et le grec. L'empereur l'avait décoré, comme savant italien, de l'ordre de la Couronne de fer.

(b) Le *malkut* est une flagellation de la loi de Moïse (Deuté., xxv, 3), de trente-neuf coups. Les rabbins, quand ils en avaient le pouvoir, prodiguaient ce châtiment. Saint Paul l'a subi cinq fois : « A Judæis quinquies quadragenas, una minus, accepi. » II. Cor., xi, 25.

obtint le suffrage de plusieurs savants de l'Institut, et surtout celui du célèbre orientaliste qui a ranimé les études orientales en France, M. Silvestre de Sacy, une des plus belles gloires de notre pays, et dont la perte laissera longtemps un vide difficile à combler. Après avoir examiné mon *texte hébreu restitué*, il daigna en accepter la dédicace, et le recommanda au ministre de l'intérieur, M. de Corbière, comme un ouvrage digne des encouragements du gouvernement (a).

(a) Voici le titre de l'ouvrage : « Sancti Pentateuchi textus hebraïcus, quem alexandrinæ versionis LXX auctores secuti sunt, restitutus, et cum massoretico, nempe Hebræorum canonico, necnon a massoretis recensito, codice collatus. Adjectis aliquibus notis de vertendi ratione dictorum interpretum. Accessit ejusdem textus restituti interpretatio latina. Auctore Rabbi D. Drach. »

Une société célèbre qui s'occupe de publications bibliques, nous a fait faire des propositions pour l'impression de cet ouvrage. Mais, outre que nous ne nous associerons jamais aux opérations d'une institution ennemie de notre sainte mère l'Eglise catholique, apostolique, romaine, nous devons déclarer que notre opinion sur l'original qui a servi de modèle à la version des Septante, s'est bien modifiée depuis. Nous croyons avoir établi par des raisons assez solides, dans notre Dissertation sur les livres *deutéro-canoniques*, que les Septante docteurs d'Israël, envoyés à Ptolomée, à Alexandrie, n'ont pas traduit le texte hébreu, mais le texte *vulgaire* de cette époque, qui était le chaldaïque. Notre-Seigneur et les apôtres, surtout quand ils s'adressaient aux juifs, citaient également la Bible chaldaïque, c'est-à-dire le Targum, de préférence au texte hébreu.

Cette occupation eut pour moi un autre résultat, d'un effet bien plus heureux. Dans l'examen attentif du texte où, pour la première fois de ma vie, je m'étais mis, pour m'exprimer ainsi, hors de page des commentaires rabbiniques, je vis clairement que toutes les prophéties ne forment, en quelque sorte, qu'un grand cercle de la circonférence de quatre mille ans, dont tous les rayons aboutissent au centre commun, qui n'est et ne saurait être que Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Rédempteur des enfants d'Adam, déchus depuis le péché de leur père. Tel est l'objet et le but unique de toutes les prophéties (a) qui concouraient à nous signaler le Messie de manière à ne pouvoir pas le méconnaître. Elles forment dans leur ensemble le tableau le plus achevé. Les prophètes les plus anciens en tracent la première esquisse. A mesure qu'ils se succèdent, ils achèvent les traits laissés imparfaits par leurs devanciers. Plus ils

---

(a) Les prophètes, sans exception, ont prophétisé uniquement pour les jours du Messie, dit le Talmud, traité Sanhédrin, fol. 99 recto; traité Schabbat, fol. 63 verso; traité Berahhot, fol. 34 verso.

Saint Pierre, après avoir parlé devant le peuple des choses que Dieu a prédites par la bouche de ses saints, depuis qu'il existe des prophètes, *a sæculo prophetarum*, et de la prophétie de Moïse (Deut., xviii, 15), qui annonce le premier avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ajoute : « Et tous les prophètes; depuis Samuel et après lui, ont tous sans exception (*ἄσσοι ἐλάλησαν*) annoncé ces jours-ci. » Et omnes prophetæ a Samuel et deinceps qui locuti sunt, annuntiaverunt dies istos. Act., iii, 24. Voyez aussi, Matth., vi, 13.

approchent du grand événement, plus leurs couleurs s'animent. Quand le tableau est terminé, les artistes ont fini leur tâche, et ils disparaissent. Le dernier des prophètes d'Israël, avant de se retirer, prend soin de signaler le personnage qui doit venir lever le voile encore étendu sur ce mystère. « Voici que je vous envoie, dit-il au nom de l'Eternel, Elie le prophète, ayant que vienne le jour grand et redoutable du Seigneur (a). » C'est l'Elie de la nouvelle alliance, Jean Baptiste, le premier et le plus grand des prophètes de la loi évangélique, qui n'avait pas de second en sainteté parmi les enfants de la femme. La prédication de Jean avait attiré en grande foule les habitants de Jérusalem, de toute la Judée, de tout le pays des environs du Jourdain (b), lorsque Jésus, parlant de Jean, dit à la multitude : « Qu'êtes-vous allés voir dans le désert?... Un prophète? Oui, je vous le dis, et plus qu'un prophète; c'est de lui qu'il a été écrit : « Voilà que j'envoie devant vous mon ange, pour préparer la voie où vous devez marcher. » En vérité, je vous le dis, nul ne s'est élevé d'entre les enfants des femmes plus grand que Jean Baptiste. Or, depuis les jours de Jean Baptiste jusqu'à présent, le royaume des cieux souffre violence, et les violents seuls le ravissent; car tous les prophètes, ainsi que la loi, jusqu'à Jean, ont annoncé l'avenir. Et, si

---

(a) Malachie, iv, 5.

(b) Tunc exibat ad eum Jerosolyma, et omnis Judæa, et omnis regio circa Jordanem. Matth., iii, 5.

vous voulez l'entendre, *il est lui-même Elie qui doit venir (a).* »

Enfin la fille de Sion s'est réjouie (b). Les temps sont accomplis. La femme, frappée d'anathème sous l'ancienne loi (c), pour avoir introduit le péché dans le monde, devient le premier instrument de l'œuvre de la rédemption, et elle est réintégrée dans tous ses droits par la loi nouvelle. Le grand sacrifice du Calvaire ferme la série de tous les sacrifices depuis le commencement du monde, qui n'avaient eu de valeur

(a) *Quid existis in desertum videre?... Prophetam? Etiam, dico vobis plus quam prophetam. Hic est enim de quo scriptum est : Ecce ego mitto angelum meum ante faciem tuam, qui preparabit viam tuam ante te. Amen dico vobis, non surrexit inter natos mulierum major Joanne Baptista... A diebus autem Joannis Baptistæ usque nunc, regnum cœlorum vim patitur, et violenti rapiunt illud. Omnes enim prophetæ et lex, usque ad Joannem prophetarunt : et si vultis accipere, ipse est Elias qui venturus est. Matth., xi, 7 seqq.*

(b) *Exulta satis filia Sion, jubila filia Jerusalem. Ecce Rex tuus veniet tibi justus et salvator. Zach., ix, 9.*

(c) La femme, sous le régime de la loi de Moïse, est exclue de toutes les cérémonies du culte. Elle doit même ignorer les principes de la religion de ses pères. « Celui qui enseigne à sa fille la loi sainte, dit le Talmud, est aussi coupable que s'il lui enseignait des indécences. » Talmud, traité Sota, fol. 20 recto. Voyez aussi Maïmonides, Traité de l'étude de la loi de Dieu, chap. 1, § 13 ; Joseph-Karo, Somme théol., partie Yoré-déa, art. 246.

A l'occasion de la prophétie : *Ecce virgo concipiet*, nous aurons à parler plus au long de la condition de la *femme anté-évangélique*.

qu'en le figurant. La généalogie<sup>44</sup> du fils de David, ce désiré des nations (*a*), est authentiquement constatée; dès ce moment, le peuple jaloux de la conservation du moindre *iota* de ses livres sacrés, laisse confondre avec insouciance les tribus que les soins les plus minutieux avaient tenues distinctes jusqu'alors. Israël même, je veux dire la portion considérable restée fidèle à la loi de ses ancêtres; Israël même, unique favori de Jéhova, depuis le pacte juré aux patriarches (*b*), se fond bientôt dans les flots des nations, lesquelles, en accomplissement des prophéties, *refluent vers la montagne de Dieu* (*c*), pour adorer avec lui la croix du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.

Une autre portion de notre nation, les pharisiens, quitte les rangs d'Israël fidèle. Abusant de leur autorité et de leur influence sur le peuple, ils se déclarent, dès le commencement, contre Jésus-Christ, s'opposent à la prédication de son Evangile, abandonnent enfin leur propre religion, devenue celle de toute la terre, et, branche rompue de l'olivier franc (*d*), se détachent de la famille universelle. Volontairement char-

(*a*) Et veniet desideratus cunctis gentibus. Aggée, II, 8.

(*b*) Gen., XII, 16; Jer., XXXI, 33; Luc., I, 73; Hebr., VI, 13, 17.

(*c*) Et erit in novissimis diebus præparatus mons domus Domini vertice montium, et elevabitur super colles, et fluent ad eum omnes gentes. Is., II, 2.

(*d*) *Aliqui* ex ramis (olivæ) fracti sunt. Rom., XI, 17.

Remarquez bien que l'Apôtre ne dit pas : *les branches* ont

gés de l'exécrable *scandale qui devait arriver* (a), ils traversent les siècles, marqués du signe de réprobation qui les fait connaître, passent sur la poussière des grandes nations qu'ils voient tomber les unes après les autres, et rendent éternellement témoignage à celui dont ils repoussent encore aujourd'hui jusqu'au pardon qu'il a imploré pour eux sur l'instrument de mort où ils l'avaient attaché<sup>45</sup>.

C'est ainsi que le Fils de Dieu fut *la consolation, la gloire et la rédemption de son peuple Israël* (b), en même temps qu'il était *renié par sa nation* (c), c'est-à-dire par les pharisiens et les prêtres, représentants de tout ce que les Romains avaient voulu laisser d'autorité aux Juifs. Ces hommes impies, poussés par un fanatisme aveugle, et par la crainte de laisser échapper de leurs mains l'ombre de pouvoir qu'ils tenaient encore, donnèrent, par leur acharnement contre le Christ, un sacrilège démenti au triomphe

été rompues; mais seulement : *quelques branches* ont été rompues. Saint Thomas, dans son Commentaire sur les Epîtres de saint Paul, dit ici : « Aliqui ex ramis, id est, ex Judæis, non omnes tamen, fracti sunt.

(a) S. Matth., xviii, 7. »

(b) Expectans consolationem Israël... et gloriaꝝ plebis tuæ Israël... qui expectabant redemptionem Israël. Luc., ii, 25, 32, 38.

(c) Et non erit ejus populus qui eum negaturus est. Dan., ix, 26. L'hébreu du texte que nous avons maintenant s'éloigne de cette leçon; mais on voit dans le Commentaire de saint Jérôme que de son temps le texte hébreu était susceptible du sens de la Vulgate.

quë le peuple venait de décerner au *fils de David*, en étendant par terre, selon l'usage des ovations du pays, ses habits et des rameaux le long du passage de Jésus, et le saluant aux cris du joyeux *Hosanna*.

Tous les *vrais Israélites*, tant ceux qui, comme le *juste Siméon* (a), croyaient au Messie à venir, attendaient avec foi la *consolation d'Israël* (b), que ceux qui, comme Philippe et le sincère *Nathanaël*, croyaient au Messie venu après l'incarnation du Verbe, parce que les signes certains auxquels on devait le reconnaître, s'appliquaient exactement à Jésus-Christ (c); tous les vrais Israélites, dis-je, appartiennent donc à la même religion.

Cette religion, mes chers frères, descendant la longue chaîne des siècles, qui lie nos jours à l'heure de la première révélation faite au père du genre humain, c'est la religion catholique. Celui qui a promis à son Eglise de rester avec elle jusqu'à la consommation des siècles, n'a jamais pu permettre qu'elle déviât de la vérité, qu'elle perdît la bonne tradition. Les sectes qui s'en sont séparées sont, à leur tour, des branches mortes, tombées de l'arbre de la vie. Je conjure ceux d'entre vous qui ont embrassé leurs erreurs, de reprendre la bonne voie. Par ses dogmes, ses traditions, ses cérémonies religieuses, la syna-

(a) Luc., II, 25.

(b) Ibid.

(c) Quem scripsit Moyses in lege, et prophetæ, invenimus, Jesum filium Joseph a Nazareth. Rabbi, tu es Filius Dei, tu es rex Israël. Joan., I, 25 seqq.

gogue, qui jamais n'a rien eu de commun avec les principes protestants, était la lumière que l'Église catholique, la véritable Église, projetait devant elle, avant de paraître, comme le soleil avant de se montrer sur l'horizon. A moins de s'égarer, on arrive, comme nos pères, du mont Sinaï à la montagne de Jérusalem, le Calvaire. De là, le chemin va droit au mont Vatican, où est établie, sur les fondements inébranlables de la vérité et de la durée, la sainte chaire de Saint-Pierre. Les montagnes ont été choisies par nos pères pour donner les signaux qui réglaient le culte national (*d*); et, quand le Rédempteur d'Israël commence à distribuer la parole du salut, il élève ses auditeurs sur une montagne (*b*). David, dans un de ses plus beaux transports prophétiques chante : « Je lève mes regards vers les montagnes d'où me viendra le salut (*c*). »

Comment l'israélite, habitué dès l'enfance à rester soumis, pour les sens de l'Écriture, à l'autorité de la synagogue, laquelle, depuis sa déchéance, ne substitue pas

(*a*) Des torches allumées, attachées à de longues perches, que l'on agitait sur le point culminant des montagnes, annonçaient les principales néoméniés que le sanhédrin proclamait à Jérusalem, et qui réglaient la célébration des grandes solennités religieuses. Talmud, traité Rosch-Haschana, fol. 22 verso, fol. 23 recto.

(*b*) Videns autem Jesus turbas, ascendit in montem, et cum sedisset, accesserunt ad eum discipuli ejus. Et aperiens os suum docebat eos. S. Matth., v, 1, 2.

(*c*) Levavi oculos meos in montes, unde veniet auxilium mihi. Psal. cxx, 1.

rarement ses fausses traditions aux préceptes les plus formels de l'ancienne loi ; comment l'israélite, dis-je, esclave aveugle des moindres rêveries des rabbins, pourrait-il , s'il a le bonheur de reconnaître Jésus-Christ pour son Messie, se faire à la liberté présomptueuse des hérétiques qui donnent aux plus ignorants, aux plus idiots, le droit de prononcer en arbitres souverains sur les questions les plus ardues de la plus sublime des sciences, la religion, en livrant la parole de Dieu au faible jugement de l'homme ? Rabbi Moïse de Kotzi dit dans son Grand Livre des préceptes : « Si Dieu n'avait pas donné à Moïse l'explication orale de la loi (qui constitue la tradition orale), elle ne serait qu'*obscurité et cécité* (a).

Ainsi n'est pas fondé le reproche que les *philosophes* juifs et chrétiens adressent à nos frères convertis, d'*avoir déserté la religion de nos pères*. Bien loin d'abjurer la religion de ses pères , l'israélite qui se fait catholique est un enfant égaré , un fils prodigue, que la réflexion et le repentir ramènent dans la maison paternelle. Et quand même il eût fallu *abjurer la religion de nos pères*, doit-on accepter le principe impie qu'ils posent, qu'un *honnête homme ne change pas de religion* ? L'honnête homme suit les mouvements de sa conscience droite , et méprise les vaines déclamations de ceux qui n'en ont pas. La tige de notre nation , *Abraham* que l'on appelle *le Père*

---

(a) ולולו כי ניתן פירוש לתורה בעל פה היתה כל התורה כספיות ועוורין.

*des croyants* (a), nous montre par son exemple que nous ne devons point balancer entre nos parents et Dieu, notre Père qui est dans les cieux (b). Moïse donne des louanges à la tribu de Lévi, parce qu'elle avait méconnu, pour la cause de Dieu, pères, mères, frères et sœurs (c). Le Talmud dit que le texte sacré rapproche à dessein ces deux préceptes: *Vous respecterez chacun votre père et votre mère, et vous observerez mes sabbats, car je suis le Seigneur votre Dieu* (d), pour nous dire que l'obéissance pour les parents ne doit pas l'emporter sur ce que nous devons à Dieu (e).

Parvenu à ce degré de conviction, il ne m'était plus possible de retarder plus longtemps mon catéchuménat. Le Seigneur daigna m'en inspirer le courage; et dès le premiers jours de janvier 1823, je fis part de ma résolution à la pieuse famille Mertian, qui en

(a) *Pater omnium credentium per præputium.* Rom., iv, 11. Père de tous les croyants, même de ceux qui ne sont pas de sa race selon la chair. Ils sont ses enfants dans la foi qu'il avait dans le Rédempteur à venir. « Pater, » dit saint Thomas, « non solum circumcisorum, sed etiam credentium in præputio. » Comment. in B. Pauli Ap. Epist.

(b) *Qui amat patrem aut matrem plus quam me, non est me dignus,* dit Notre-Seigneur (Matth., x, 37), qui avait confirmé ses divins préceptes en ajoutant: *Ut sitis filii Patris vestri qui in cælis est.* Matth., v, 45.

(c) Deuter., xxxiii, 9.

(d) *Unusquisque patrem suum, et matrem suam timeat Sabbata mea custodite. Ego Dominus Deus vester.* Levit., xix, 3.

(e) Talmud, traité Baba-Metzia, fol. 32 recto.

éprouva une sainte joie , et voulut bien agréer ma proposition de me servir de parrains, ainsi qu'à mes enfants. J'étais marié depuis 1817.

Mais que de combats j'eus à livrer à tout ce qui m'entourait, et à mon propre cœur ! Il faut s'être trouvé dans une situation semblable, pour s'en faire une idée : ma santé en a été altérée pendant plusieurs mois. Mon existence dépendait alors presque entièrement du consistoire, qui m'avait confié la direction de l'école israélite ; le titre de *rabbin, docteur de la loi*, dont les principaux grands rabbins de France m'avaient délivré le diplôme, me donnait l'expectative du premier siège de grand rabbin qui serait venu à vaquer, et les chefs de plusieurs synagogues consistoriales étaient fort avancés en âge ; les ouvrages en faveur du principe du judaïsme que j'avais publiés avec quelques succès , et auxquels j'allais donner un démenti si éclatant ; la défaveur, pour ne rien dire de plus, que mon baptême allait déverser, parmi les juifs, sur mon père et ma mère presque octogénaires, fort attachés au judaïsme, et sur tout le reste de ma famille ; ma rupture certaine avec la famille à laquelle j'étais allié, et dont j'étais aimé comme un fils ; la retraite présumable d'une épouse chérie, et le malheur qui devait en résulter pour mes trois enfants, âgés, les deux filles de trois ans et de quatre ans, le garçon de seize mois. Je me chargeai l'épaulé de cette longue et lourde croix, avec ce contentement intérieur que la conscience de bien faire peut seule donner. Ne m'arrêtant à aucune considération humaine, renonçant aux plus tendres affections du cœur, je me rendis à l'invitation de celui qui avait

déclaré, de sa bouche divine : Si quelqu'un vient à moi, et ne me préfère pas<sup>46</sup> à son père, à sa mère, à sa femme, à ses enfants, à ses frères et sœurs, à soi-même, il ne peut pas être mon disciple. Et quiconque ne se charge pas de sa croix pour me suivre, ne peut pas être mon disciple (a). »

Après avoir imploré pour mes jeunes enfants le secours du Dieu qui a dit : *Sinite parvulos venire ad me* (b), et la protection de la puissante et tendre mère des chrétiens, je me présentai au vénérable doyen de la faculté de théologie, M. l'abbé Fontanel, lui déclarant que, déjà convaincu de la vérité de la religion catholique, je demandais à être préparé par lui au baptême. Il s'empressa d'acquiescer à mon désir, et remplit auprès de moi le ministère apostolique d'une manière digne de sa piété et de ses talents.

Le dimanche des Rameaux, j'assistai avec mon respectable catéchiste, pour la première fois, à la célébration de la sainte messe, dans l'église de la paroisse, Saint-Etienne du Mont. Ah ! comment exprimer tout ce que j'éprouvai d'émotions pendant le bel office de ce jour ! La procession solennelle des Rameaux, qui me rappelait une procession semblable conservée dans les usages de la synagogue (c) ; ces paroles du Roi-Pro-

(a) Si quis venit ad me, et non odit patrem suum, et matrem, et uxorem, et filios, et fratres, et sorores, adhuc autem et animam suam, non potest meus esse discipulus. Luc., xiv, 26.

(b) Laissez venir à moi les petits enfants. Marc, x, 14.

(c) Pendant les sept jours de la fête des tabernacles, on

phète : *Attollite portas principes vestras, et elevamini, portæ æternales : et introibit Rex gloriæ*, et le reste (a), que j'avais répétées si souvent dans les temples du pharisaïsme ; la lecture, à voix diverses de la Passion, qui vous fait passer tour à tour par tant d'émotions ; vous vous indignez contre les persécuteurs, et vous vous prenez d'une grande compassion pour la victime abandonnée sans défense à toute leur rage ; une sombre tristesse s'empare de vous : votre cœur se serre de plus en plus. Vous souffrez avec l'homme ; vous sentez la douleur des clous qui lui percent impitoyablement les pieds et les mains. Le cynisme barbare de cette foule brutale, de ces docteurs sans dignité, qui insultent par d'amères ironies aux plus cruelles souffrances, vous fait éprouver je ne sais quoi de stupéfiant ; quand, à l'approche de la mort, la nature se couvre de deuil, un voile noir s'étend sur votre âme : votre tête s'incline avec celle de Jésus ; et, quand il expire, vous vous laissez tomber, et vous baisez la terre comme pour ne plus vous en relever qu'avec lui. Les cérémonies du sacrifice seul digne d'être offert à Dieu, dans lesquelles je vis reproduire sous mes yeux successivement, la mise en croix, la mort et la résur-

---

fait tous les matins, dans l'intérieur de la synagogue, une procession où chacun tient à la main une branche de palmier, ornée au gros bout de petites branches de myrte et de saule, et d'un cédrat.

(a) Ps. xxiii, 7 seqq. Ce psaume se récite aussi à la synagogue au moment où l'on reporte le rouleau de la loi vers l'arche dans laquelle on le tient renfermé.

rection du Sauveur du monde ; la présence réelle et non figurée, non simplement commémorative, de ce Jésus de Nazareth qui a conversé tant d'années au milieu de ma nation, à Jérusalem et dans la Judée ; le bonheur d'être bientôt du nombre de ces fidèles prosternés devant la table sainte, où il les conviait au banquet sacré de l'agneau pascal : tout cela me transportait dans un monde idéal, comme le monde des esprits, réveillait en moi des sensations toutes nouvelles, me jetait dans une sorte de sainte ivresse. La religion qui donne des émotions pareilles peut-elle n'être pas divine ?

Le siège de Paris était occupé par un de ses pontifes les plus illustres, Mgr de Quélen. Le prélat avait fixé le samedi saint pour mon baptême et celui de mes deux filles, qui devait avoir lieu à la cathédrale. Mon fils, trop jeune pour rester à la longue cérémonie de ce jour, ouvrit la marche de notre entrée dans l'église de Dieu, en recevant le baptême le mercredi précédent à Saint-Jean Saint-François, paroisse de M. et M<sup>me</sup> Bernard Mertian, ses parrains. Tous les assistants remarquèrent que le jeune enfant suçait avec plaisir le sel de la sagesse, qu'on lui avait mis à la bouche conformément au rituel. Le jeudi saint, après avoir envoyé au consistoire départemental de Paris la démission de ma place, je fis abjuration du judaïsme aux pieds du premier pasteur de la capitale (a). J'assistai ensuite au lavement des pieds de douze jeu-

---

(a) Voyez l'Ami de la religion du 29 mars 1823.

nes garçons, choisis entre les plus sages des écoles des frères, tous habillés à neuf uniformément par la générosité du prélat. Je pleurai tout le long de la cérémonie. Tout le monde se rappelle encore le port si noble, si gracieux, de Mgr de Quélen. Le charme de toute sa personne si bien proportionnée, l'innocence baptismale, la sainteté inaltérable de toute sa vie, le son harmonieusement vibrant de sa voix, le bon ton, l'aménité de son parler, tout semblait entourer sa belle tête, coiffée à la *Jésus*, d'une auréole de gloire céleste. Il retraçait à mes yeux, oserai-je le dire, quelque chose de l'extérieur majestueux de Jésus-Christ sur la terre. Avec quelle grâce il lavait les pieds de ces heureux apôtres en miniature ! Avec quelle grâce il les servait à la réfection qu'il offrit à leur appétit d'écoliers ! Aucun n'échappait à son attention, à son empressement. De temps en temps un propos joyeux, qui renfermait toujours un pieux conseil, augmentait la bonne humeur des petits convives. Mais plus il se faisait petit pour descendre au niveau de ces enfants, plus il grandissait dans ma vénération. Le serviteur de ces petits pauvres qui, par une délicatesse religieuse, s'oubliait ainsi, en quelque sorte, était plus que jamais le grand archevêque, le grand seigneur de l'antique et glorieuse noblesse du pays, le pair de France, etc.

Le samedi saint, le plus beau jour de ma vie, je reçus enfin, ayant de chaque côté une de mes filles, ce baptême tant et si longtemps désiré, des mains de Monseigneur en présence d'un concours immense de fidèles et même de juifs. M. l'abbé Fontanel avait ac-

compli préalablement la cérémonie de l'exorcisme. Ma première communion et ma confirmation furent réservées pour la grand'messe du lendemain.

L'auguste cérémonie du jour de Pâques, les riches et éclatants ornements du pontife célébrant et du nombreux clergé qui l'assistait, me transportèrent en idée aux pompes du temple magnifique de Jérusalem, alors qu'il était encore *rempli de la gloire de Jéhova* (a). Il me semblait voir le sacerdote suprême, entouré des prêtres fils d'Aaron, célébrant la grande solennité du jour des *Kippurim* (b). Mais c'était bien ici le cas de dire : *La gloire du second temple surpassait infiniment celle du premier* (c).

L'archevêque avait une manière d'entonner le *Gloria*, les yeux élevés au ciel comme en extase, qui électrisait ceux qui le regardaient en ce moment. Je ne posais plus à terre : enlevé par un rayon lumineux, parti du saint pontife, je me trouvais tout à coup au milieu du chœur angélique suspendu entre le ciel et la terre, comme lorsque, à la naissance du Sauveur, la nature en fête écoutait silencieuse les voix sérapiques qui,

(a) Exode, XL, 32, 33. III. Reg., VIII. Impleverat enim gloria Domini domum Domini.

(b) Le jour des expiations, יום הכפורים, qui se célébrait le dixième jour du mois hébreu *Tischri*, était la plus sainte solennité de l'Ancien Testament. C'est en ce seul jour de l'année que le grand prêtre pouvait pénétrer dans le *saint des saints* du temple.

(c) Magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam primæ. Agg., II, 10.

pour la première fois, chantaient au son des harpes célestes : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et sur la terre paix aux hommes de bonne volonté* (a).

Je n'essayerai pas de rendre ce qui se passa en moi après la sainte communion. Je le possédais enfin au milieu de mon cœur. L'éclat de la pompe du sanctuaire, les flots pressés de la foule religieuse, le grand temple gothique, tout autour de moi avait disparu. Où étais-je ? Mes frères, je n'en sais rien....

Quelques jours après, Mgr l'archevêque, en me recommandant la dévotion à la très-sainte Vierge, traça, avec l'onction qui lui était si naturelle, un tableau touchant de la vie souffrante de la Mère de Dieu, et il finit par ces mots : « Et vous aussi, peut-être un glaive de douleur traversera-t-il votre cœur plus d'une fois, alors souvenez-vous de *Marie*. »

Déjà l'orage grondait au-dessus de ma tête, et cette espèce de prédiction ne tarda pas à se vérifier. C'était de droit : un chrétien sans croix est comme un soldat sans armes. Une terrible persécution éclata bientôt contre moi. Elaguant des détails qu'il serait inutile de rappeler ici, quoique intéressants en eux-mêmes, j'en rendrai compte du fait principal. Vous verrez, mes frères, comme le Seigneur sait déjouer, quand il lui plaît, les complots les mieux concertés contre la gloire de son nom ; et, tandis que leurs auteurs s'applaudissent de leur triomphe, il dit : *C'est assez*.

---

(a) Gloria in altissimis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis. Luc., II, 14.

J'emprunterai des passages de la relation qui en a été donnée par mon estimable ami, M. le docteur Morel <sup>47</sup>, en changeant quelques mots qui ont trait aux détails supprimés, ou qui me paraissent trop durs.

A la cérémonie du baptême, le prélat m'avait adressé une allocution dans laquelle il m'exhortait à rapporter au milieu de nos frères, et au sein de ma famille, l'esprit de paix et de charité qui caractérise le christianisme. Monseigneur et les ecclésiastiques avec lesquels j'avais des rapports religieux continuaient à me recommander de me comporter en bon époux envers ma femme persistant dans sa première croyance, et de redoubler d'égards pour elle ; en un mot, de lui prouver par ma conduite envers elle qu'un disciple de l'Évangile est meilleur époux qu'un juif. Non-seulement le lien contracté devant l'autorité civile est indissoluble, sans égard à la différence de religion des conjoints, mais encore, aux yeux de la théologie catholique, tout mariage entre infidèles reste obligatoire après la conversion de l'un des époux, malgré que l'autre partie refuse de suivre son exemple : seulement il reste privé de la grâce du sacrement (a). Je me conformai à cette instruction d'autant plus volontiers que je satisfaisais à l'impulsion de mon cœur. Mais, comme chef de la communauté, c'était à moi de régler l'éducation des enfants ; la loi m'en déférait

---

(a) Il est bien entendu que cette cohabitation puisse avoir lieu *sine contumelia Creatoris*, comme disent les théologiens.

l'autorité exclusivement. Comme catholique, il m'incombait de leur procurer le baptême, et de leur donner une éducation chrétienne. Point de transaction possible sur ce point. J'annonçai, en conséquence, à leur mère ma résolution de les placer dans des pensions catholiques. Elle y consentit avec une déférence à laquelle je ne devais pas m'attendre ; mais cette déférence n'était qu'apparente : elle masquait un piège.

« M. Drach, dit la relation, poussait si loin les ménagements pour sa femme, que, devant faire réciter à sa fille aînée les prières du culte catholique, il s'enfermait avec l'enfant, pour ne pas chagriner sa mère par cet acte de religion. Mais, dès avant son baptême, il manifestait la crainte qu'on n'obligeât sa femme de quitter mari et enfants ; car il ne pouvait pas même supposer l'enlèvement de ceux-ci. On ne juge pas facilement capable d'un acte répréhensible les personnes que l'on aime. Il lui arriva au delà de ses appréhensions. »

Le premier jour il y eut déjà séparation à *toro* dans le domicile commun.

« Peu de jours après, madame Drach, après avoir reçu la visite très-longue d'un rabbin, demanda la permission d'aller passer quelques semaines chez son père, donnant pour motif que, malade par suite de la commotion qu'elle venait d'éprouver, elle pouvait mieux y rétablir sa santé. M. Drach y consent. *J'espère*, ajouta-t-elle alors, *que tu ne me refuseras pas la consolation de garder les enfants avec moi pendant ce peu de jours. Dans ce cas je ne regretterai pas, j'espère, le mois prochain que tu les mettes en*

*pension*. M. Drach, qui ne se doutait pas du sens caché de ces dernières paroles, consent encore à se séparer de ses enfants pour plusieurs semaines, bien que cette séparation dût lui être sensible, d'autant plus qu'il ne pouvait les aller voir chez son beau-père, celui-ci étant exaspéré contre lui à cause de sa conversion. Ainsi son extrême condescendance pour *Sara* (a) lui fait commettre la faute, irréparable à moins d'un miracle, de confier à une astucieuse famille juive les trois nouveaux chrétiens en bas âge. C'était mettre de tendres agneaux à la gueule d'un loup ravissant.

» *Sara* n'avait demandé à se retirer chez son père, qu'afin de se disposer plus librement à la fuite, et à l'enlèvement des enfants. A peine installée chez son père, elle va se loger, à l'insu de son mari, dans une autre maison. C'est de là qu'elle disparut avec la jeune famille. Le concours de bien des juifs, et surtout celui de ses parents, ne lui manqua pas dans cette entreprise audacieuse, qui avait pour but de réduire son mari au désespoir. Les ravisseurs prirent si bien leurs mesures, que les recherches les plus actives de l'autorité n'ont jamais pu aboutir à découvrir la direction qu'avait prise la fugitive. On sut dérober aux investigations de la police jusqu'à la moindre trace du passage de quatre individus, depuis Paris jusqu'à Londres, par Calais et Douvres ; car c'est à Londres directement que la dame fut expédiée.

---

(a) La femme de M. Drach avait pour prénom *Sara*. La relation la désigne souvent sous ce nom.

» Qu'on se figure la position du malheureux père, qui ne pouvait vivre sans ses enfants ; il les aimait trop pour en supporter longtemps la perte. Ses supplications et ses pleurs pour obtenir de la famille de *Sara* un seul mot qui puisse le rassurer sur leur sort échouent contre la dureté judaïque. Un jour surtout, vaincu par la douleur de ne recevoir aucune réponse à la demande qu'il était allé renouveler avec instance à son beau-père, *si aucun de ses enfants n'avait eu à souffrir de quelqu'un de ces accidents si communs dans les voyages précipités*, il tomba dans un état difficile à décrire. Le vieux père de *Sara* le regarda, avec le flegme de l'indifférence, étendu par terre et livré à de violentes convulsions. Il n'y eut sorte de cruautés qu'on n'exerça contre mon ami pour violenter sa conscience. Ses beaux-frères et d'autres juifs venaient insulter à son affliction jusque dans sa propre demeure (a). Ce qui acheva de le désoler, ce fut de recevoir de son épouse rebelle une lettre pleine d'injures, et renfermant un poignard dessiné (b).

» On avait commencé l'instruction d'un procès

(a) C'est à la suite de ces nouvelles persécutions que nous avons laissé notre domicile de la rue des Singes, n° 3, pour aller nous établir dans l'appartement que feu M. l'abbé Desjardins, grand vicaire de Paris, nous céda aux Missions-Etrangères.

(b) « Cette lettre est restée jointe au dossier comme pièce à conviction, » nous écrivit en 1830 M. Perrot de Chezelles, substitut du procureur du roi, à qui nous l'avions redemandée.

pour rapt d'enfants mineurs, dans le but, non pas d'atteindre les coupables, mais de retrouver la trace des enfants. Plusieurs mandats de comparution furent décernés contre des israélites que l'on savait être parfaitement instruits de la retraite de madame Drach. Le père de celle-ci, mandé devant le juge d'instruction, pour déposer à titre de renseignements, remit *bénévolement* au magistrat une lettre qu'il venait de recevoir de sa fille par la poste, et portant la date et le timbre de *Berlin* ! Un expert appelé sur-le-champ déclara que la missive était écrite sur *papier anglais* et en *encre anglaise*. En effet madame Drach, ainsi que nous l'avons dit, était à Londres ; et, sauf la précaution de prendre le faux nom d'*Elisabeth Goldsmith*, elle se montrait publiquement parmi les juifs de cette ville, continuellement en relation avec ceux de Paris. Ces derniers, au reste, savaient très-bien où elle s'était réfugiée, sans avoir besoin de l'apprendre de leurs coreligionnaires de l'autre côté de la Manche. Et la police, pendant près de deux ans, ne sut pas découvrir ce qui était à la connaissance des plus petits enfants juifs, non-seulement en France, non-seulement en Angleterre, mais encore dans tous les pays où est dispersée la race de Jacob. L'incontestable adresse de la police française échoua contre la profonde discrétion que les juifs savent observer envers les *goyim* (a), toutes les fois qu'il y va de l'intérêt de quelque affaire nationale.

---

(a) Non juifs.

» Le cœur rongé par un profond chagrin, M. Drach était tombé dans un état de langueur, qui deux fois avait menacé sérieusement ses jours. Enfin, après quatre longs mois de souffrances inouïes, voyant qu'il ne pouvait rien attendre de l'administration, mal servie en cette circonstance par ses agents subalternes, il se décida à voyager, pour aller lui-même à la recherche de ses enfants. L'ensemble des rapports officiels faisait présumer que l'épouse fugitive s'était dirigée vers la frontière d'Allemagne, par Metz, grand quartier général des israélites en France. M. Drach pouvait donc espérer de réussir de l'autre côté du Rhin. Les personnes qui s'intéressaient à lui, tinrent une espèce de conseil. On décida qu'il établirait le centre de ses investigations à Mayence. Cette ville était singulièrement propre pour ses opérations, parce que sa communauté juive, nombreuse et riche, est en relations de commerce avec les israélites de toutes les parties de l'Allemagne et de l'est de la France. Outre cela, beaucoup de négociants juifs, de passage, s'y arrêtent ordinairement quelques jours, et y débitent, avec leurs marchandises, toutes les nouvelles qu'ils ont ramassées en route.

» Il part. Mais à quels dangers personnels ne va-t-il pas s'exposer dans ces contrées où il est étranger, et où les juifs, qui le persécutent, sont plus puissants et plus nombreux qu'en France ! Et comment espérer de récupérer ses enfants, quand même il les découvrirait, d'entre les mains de gens audacieux qui avaient su si bien combiner leur plan, si bien aviser aux mesures d'en assurer l'exécution ? Il mit

sa confiance en celui au saint nom de qui ses enfants n'avaient sans doute pas été baptisés en vain, et comme le saint patriarche de sa nation, il *espéra contre toute espérance* (a). Il s'arrêta à Mayence, but provisoire de son voyage. Là, attaqué encore gravement deux fois par la maladie qui mine une santé si florissante autrefois, il parcourt une grande partie des anneaux douloureux dont se compose la longue chaîne de ses épreuves.

» Au bout de dix mois de séjour dans cette ville, mon pauvre ami n'était pas plus avancé qu'au premier moment de son arrivée. Il se servait d'un juif, agent de la police de Mayence; cet homme se faisait bien payer, et ne fut pas d'une plus grande utilité qu'un autre juif qui avait été attaché exprès, pour le même objet, à la police de sûreté de Paris. Que peuvent les plus sages mesures des autorités de tous les pays, contre la vaste et permanente conjuration d'un peuple qui, réseau vaste autant que solide jeté sur tout le globe, porte ses forces partout où surgit un événement qui intéresse le nom israélite (b)? Mais

*Celui qui met un frein à la fureur des flots,  
Sait aussi des méchants arrêter les complots.*

---

(a) Qui contra spem in spem credidit. Rom., iv, 18.

(b) Les assassins du P. Thomas, à Damas, convaincus de leur crime, ont été soustraits à la vengeance de la loi, par les efforts réunis des juifs de tous les pays. Une députation d'israélites de marque s'est transportée de France en Orient, pour solliciter du pacha d'Égypte la grâce des coupables. L'argent a joué le principal rôle dans cette affaire.

» Quand le Seigneur veut montrer que le secours vient directement de lui, il ne manque jamais de l'envoyer d'une manière qui trompe tous les calculs des hommes. On va en voir ici un nouvel exemple.

» Un jeune homme, fils naturel, ou soi-disant tel, d'un riche négociant israélite de Paris, étant venu à Londres, alla rendre visite à Sara, comme faisaient tous les juifs de Paris qui arrivaient dans la capitale de la Grande-Bretagne. C'était une espèce de pèlerinage de curiosité. Il retourna chez elle le lendemain; mais, soupçonné d'être un émissaire de la police française, on lui refusa la porte. Il y revint cependant à plusieurs reprises, et fut éconduit autant de fois. Piqué au vif de cette méfiance, il résolut de s'en venger. Quelque temps après, dans un voyage qu'il fit à Francfort-sur-le-Mein, il prit sa route par Mayence, et ne manqua pas d'aller trouver M. Drach pour l'instruire qu'il avait vu sa femme et ses enfants à Londres, et lui indiqua la maison où ils demeuraient. Ce fut pour la première fois, après sa cruelle séparation d'avec ses chers enfants, depuis presque un an, que mon ami eut la consolation d'apprendre que tous les trois existaient encore. Ah! que dans ce moment, il répéta avec attendrissement cette exclamation du vieillard de Chanaan: « C'est assez! Joseph, » mon fils, vit encore! »

» Le seul moyen de récupérer ses enfants, et d'arriver peut-être à une réconciliation avec sa femme, ce fut de se rendre promptement à Londres, sans laisser le temps à ses persécuteurs de le traverser. Il en écrivit sur-le-champ à un vénérable ecclésiastique

de Paris, avec lequel il entretenait un commerce de lettres. L'homme de Dieu lui répondit : « *Vade prospere* : Partez, Dieu bénira votre voyage. » M. Drach fut bientôt prêt à se mettre en route, et, le jour de l'Assomption 1824, il s'embarqua sur le Rhin. Il arriva le 24 suivant à Londres, après un voyage des plus heureux. La *veille* de son départ, il lui parvint une lettre du prince de Hohenlohe, qui lui annonçait le secours de ses prières. Le thaumaturge allemand lui écrivit spontanément, sans en être sollicité. Il était permis de tirer de cette circonstance un bon augure.

» Mais, avant de voir la fin de ses maux, il lui fallut encore épuiser une nouvelle série d'anxiétés et de tribulations : c'est ce qu'il appelle le *bouquet de cette triste fête*. Sa femme lui refusa de partager son logis, en termes plus clairs, *le chassa de chez elle*, et ne voulut aucunement avoir de relations avec lui. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut de venir voir les enfants *de jour et quand elle était à la maison*. Sara voulut cependant garder ses hardes; et pour cause. Ces effets, probablement, devaient servir de cautionnement en cas qu'il eût quelque *mauvais projet*. Folle précaution, car ses malles, eussent-elles eu des millions de fois leur valeur, M. Drach n'aurait pas hésité un moment à les sacrifier pour le salut de ses enfants.

» Mais comment les obtiendra-t-il, ces petits innocents? S'adressera-t-il à l'autorité, car la législation anglaise reconnaît, comme la nôtre, les droits du père sur ses enfants? A sa première démarche, les juifs, maîtres de sa famille, usant des grands moyens dont ils disposent, la feront disparaître *pour toujours*. S'en

emparera-t-il par surprise ? Cela paraissait impossible avec des gens tels que les juifs. N'importe ; le ciel lui inspire ce dernier parti, projet physiquement inexécutable.

» Après avoir étudié le terrain pendant un mois, il arrêta son plan ; mais il lui manquait le point principal, le *véhicule* de son opération, je veux dire, une voiture bourgeoise : ce n'est pas un fiacre qu'il faut dans des expéditions de cette nature, surtout lorsqu'on a affaire à des gens si actifs, si adroits, comme sont les juifs. Il en écrivit à un ecclésiastique distingué de Paris, homme prudent et d'action (a). Ce digne prêtre ne put qu'après plusieurs semaines lui procurer une recommandation pour l'abbé Weld, depuis un des plus illustres cardinaux de la cour romaine, mais alors simple prêtre. Celui-ci, à son tour, recommanda M. Drach à une dame anglaise, catholique très-pieuse, la comtesse Mazzinghi, qui sanctifiait sa brillante position sociale, et sa grande fortune, par l'exercice continuel des œuvres de charité.

» M. Drach avait observé que le dimanche *Sara* envoyait les enfants jouer pendant toute la matinée au *Tower-Hill*, place près de la Tour de Londres, *Champ-de-Mars* des bonshommes de ce quartier, c'est-à-dire que tous les enfants y vont s'ébattre, comme ceux du Marais, à Paris, vont s'amuser à la place Royale.

---

(a) Cet estimable ecclésiastique n'est pas celui dont il est parlé un peu plus haut.

Il prend donc ses dispositions. Le jour est fixé : le dimanche (a) 7 novembre 1824, l'hostie divine est offerte pour les trois jeunes chrétiens. De nombreux fidèles unissent leurs prières aux prières puissantes du saint thaumaturge de l'Allemagne, et le père jusqu'alors si infortuné, voit avec surprise le miracle accompli. Dès le matin une chaise de poste tout attelée n'attendait qu'un coup de fouet pour voler vers Douvres. La comtesse Mazzinghi vint de bonne heure dans son équipage se poster au *Tower-Hill*. Elle attend bien longtemps avec une patience que soutient sa brûlante charité pour le salut du prochain. La brume et la bruine de cette matinée-là auraient découragé toute autre personne, d'autant plus qu'il n'y avait pas d'apparence que les enfants fissent leur promenade accoutumée. La noble dame, pleine de cette confiance qui ressemble à une inspiration d'en haut, tint bon à son poste. Entre onze heures et midi, le brouillard se dissipe comme par enchantement, le ciel se rassérène, le soleil se montre, et invite à sortir les trois innocents, qui arrivent accompagnés de leur bonne. M. Drach leur propose une *promenade en voiture*, qui est acceptée avec un joyeux empressement. On s'achemine, plutôt en bondissant qu'en marchant, vers la belle voiture qui était stationnée là près. Tout le monde pèle-mêle y grimpe, y saute, sans excepter la bonne, qui heureusement était chrétienne;

---

(a) On a remarqué que ces enfants furent enlevés par les juifs un *samedi*, et rentrèrent sous l'autorité paternelle, par la protection des chrétiens, un *dimanche*.

une juive eût été plus défiante. En un instant la place est prise d'assaut. On va d'abord déposer la bonne à un des quartiers les plus éloignés du *Tower-Hill*. De là, M. Drach se réfugie à l'hôtel de l'ambassade française, pour se mettre avec ses enfants sous la protection de son gouvernement, et prendre un passe-port. M. Drach quitta Londres avec les précieux objets de tant de peines et de souffrances, en entonnant l'hymne : *In exitu Israël de Ægypto* (a). Le lendemain matin, il toucha l'heureuse terre de France.

» C'est ainsi que le Seigneur daigna mettre un terme à la longue et cruelle tribulation du néophyte : il ne restait plus aux pharisiens, ses persécuteurs, que la honte et le souvenir de leur crime. Pleins de rage, ils se jetèrent, pour dernière vengeance, sur les effets de leur victime, restés entre leurs mains.

» Bon nombre de personnes respectables peuvent attester que ce récit est conforme à la plus exacte vérité.

» Ce long événement renferme plusieurs faits miraculeux par lesquels le Seigneur voulait reconforter notre nouveau chrétien, persécuté d'une manière si atroce. Mais les raconter ici, ce serait sortir de mon sujet. »

A ce récit fidèle, mes chers frères, appuyé du témoignage d'un très-grand nombre de personnes recommandables, et de plusieurs pièces d'une exacte

(a) Ps. cxiii, 1.

authenticité, il ne reste plus que peu de détails à ajouter.

Ma femme, restée à Londres malgré mes invitations réitérées, les plus pressantes, les plus tendres, s'obstine jusqu'à ce moment, je ne dis pas *dans le judaïsme*, mais dans son aversion pour le christianisme, reniant mari et enfants. Elle n'a jamais rien voulu savoir de ses enfants. C'est un de ces rares exemples, où l'on a vu une femme étouffer dans son cœur l'amour maternel, amour qui va dans l'occasion jusqu'à l'héroïsme, et devant lequel les plus tendres sentiments de la nature ne sont que froideur.

En 1830, pour éviter de nouveaux attentats contre mes enfants, à la faveur des troubles que je craignais, je suis allé achever leur éducation en pays étranger. Prévenus par la grâce, ils se sont donnés à Dieu. Mes filles ont pris le voile, l'une après l'autre, à une année de distance, dans l'illustre ordre de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers, qui rend de si grands services à la société<sup>48</sup>; et mon fils, qui a fait des études brillantes au collège de la Propagande, à Rome, a embrassé le saint état ecclésiastique.

Quant aux vicissitudes si diverses de ma destinée personnelle, depuis ce que j'appelle ma *sortie d'Égypte*, c'est-à-dire depuis que la miséricorde divine a délivré mes enfants des mains de leurs ravisseurs, et les a rendus à l'Église, puisque l'histoire en est demandée par des personnes envers qui l'obéissance est un devoir pour moi, j'en ferai l'objet en son temps, et Dieu aidant, d'un livre à part.

J'ai la confiance, mes chers frères, que la lecture

de cet ouvrage, que je n'ai composé ni pour ma gloire ni pour la gloire de la maison de mon père (a), mais pour celle de Jéhova notre Rédempteur, le Rédempteur d'Israël (b), vous convaincre que la croyance constante et unanime de notre nation a toujours été conforme au dogme catholique, tel qu'il devait être avant que le Fils de Dieu, le Verbe éternel, se fût uni dans le temps, de la manière la plus intime, hypostatiquement, à la nature humaine du fils de David (c). Nos pères, en grande partie, n'ont dévié de la vérité religieuse, qui remonte sans discontinuité, si je puis me servir de ce mot, depuis le Docteur suprême, infaillible, Grégoire XVI, jusqu'au père du genre humain, premier disciple du Père des lumières, aussi bien que premier homme de la création dans le Verbe de Dieu (d), que lorsque surgit dans notre nation, pour le malheur d'Israël, un parti antichrétien, le pharisaïsme, véritable auteur de votre synagogue actuelle, synagogue nouvelle qui a fait schisme avec la synagogue ancienne dont Jésus-Christ a ouvert les portes à

(a) Is., xxii, 24.

(b) Is., xlvii, 4; xlix, 7; liv, 8; Jer., l, 34; Ps. xviii, 15.

(c) Saint Paul dit : « J'ai été instruit aux pieds de Gamaliel dans la loi de nos pères, selon la vérité. » Secus pedes Gamaliel eruditus *juxta veritatem* paternæ legis. Act., xxii, 3.

(d) Omnia per ipsum (Verbum) facta sunt; et sine ipso factum est nihil quod factum est. Joan., i, 3.

Quoniam in ipso (Filio) condita sunt universa in cœlis et in terra, visibilia et invisibilia. Omnia per ipsum et in ipso creata sunt. Colos., i, 16.

tous les peuples de la terre. J'espère en la grâce de Dieu que mes écrits ne vous laisseront plus lieu de douter que la vie publique et cachée de notre divin Sauveur, et les plus petites circonstances, s'il y en a de petites, de sa glorieuse passion, ne fussent quel accomplissement, non-seulement des prophéties écrites, mais aussi des prophétiques traditions orales, qui ont vieilli avec notre nation, leur fidèle gardienne. Vous verrez surtout, en dépit des sophismes habilement déguisés de notre frère M. Salvador, que la condamnation de Jésus-Christ fut, et pour le fond et pour la forme, la violation la plus flagrante, la plus criante, de la législation du pays. Ce scandale devait arriver inévitablement, mais malheur à ceux qui l'ont donné sans que le repentir leur ait fait chercher un refuge contre leur crime dans le sein de la miséricorde divine.

Mais je puis vous indiquer, mes chers frères, un moyen de découvrir la vérité, plus sûr encore que l'appréciation de nos antiques traditions. *Jéhova*, dit le prophète royal, *est proche de tous ceux qui l'invoquent avec un cœur droit* (a). Priez-le donc de vous éclairer lui-même, de *circoncire votre cœur* selon sa promesse (b), en ôtant les ténèbres qui le couvrent, funeste prépuce. Que la persévérance soutienne votre prière ; car c'est la prière qui demande, et c'est la persévérance qui obtient. Et bientôt vous demanderez cette grâce par le mérite infini des souffrances du

---

(a) *Prope est Dominus omnibus invocantibus eum, omnibus invocantibus eum in veritate. Ps. cXLIV, 18.*

(b) *Deut., x, 16; Jer., iv, 4; Ezech., xi, 19; xxxvi, 26.*

Messie-Jésus, et vous recourrez à la puissante intercession de la reine du ciel et des anges, Marie, la mère de Dieu. Ah ! mes frères, que rien ne vous retienne plus de vous jeter dans les bras du Sauveur, qui vous les tend avec amour du haut de l'autel de la croix, où il s'est offert en sacrifice d'expiation, comme prix de votre salut. « Je tends les bras tout le jour, dit-il par la bouche du prophète, vers un peuple rebelle, qui marche dans une voie qui n'est pas bonne, en suivant ses pensées (a). » Demandez, je vous en conjure, à voir la lumière de Dieu (b). Celui dont la vérité demeure éternellement (c) a fait la promesse suivante à tous ceux qui viennent à lui avec confiance : « Demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez, frappez et il vous sera ouvert (d). »

O Jésus, digne de toute adoration, Fils unique, et sans commencement, du divin *vieux des jours* (e), toi par qui seul on arrive au Père (f), répands ta bénédiction sur mon travail, afin qu'il remette mes frères égarés dans la voie qui mène à la gloire de tes saints, et à la félicité éternelle. Je me fie dans la parole que

(a) *Expandi manus meas tota die ad populum incredulum* (hebr., rebellem) qui graditur in via non bona post cogitationes suas. Is., LXV, 2.

(b) *Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.* Joan., I, 9.

(c) Ps. CXVI, 2.

(d) Matth., VII, 7, 8.

(e) Daniel, VII, 9, 13, 22.

(f) *Nemo venit ad Patrem nisi per me.* Joan., XIV, 6.

VOUS AVEZ MISE DANS LA BOUCHE DE VOTRE PROPHÈTE :  
« Sion recevra un Rédempteur qui bannira l'impunité  
de Jacob, dit Jéhova (a). »

Et vous, Mère de mon Dieu, et après lui mon unique espérance, glorieuse reine du ciel, Vierge pure; dès le premier moment de votre être, de toute souillure du péché, vous que l'on n'a jamais invoquée en vain, vous qui fûtes ma consolation et mon soutien aux jours de mes grandes tribulations, obtenez de votre divin Fils qu'Israël prête l'oreille à ma voix, et qu'il soit touché de la grâce d'en haut. Puisse la promesse de son rappel s'accomplir bientôt; puissent mes frères selon la chair, dans les transports d'une sainte allégresse, faire bientôt retentir toutes les terres où ils sont dispersés, de ces paroles de votre sublime cantique : « *Il a relevé Israël son serviteur, se souvenant de sa miséricorde, ainsi qu'il l'a promis à nos pères, à Abraham et à sa postérité pour jamais. Suscepit Israel puerum suum, recordatus misericordiæ suæ; sicut locutus est ad patres nostros, Abraham et semini ejus in sæcula (b).* »

---

(a) Is., LIX, 20.

(b) S. Luc., I, 54, 55.

---

---



---

## NOTES.

---

### *Note 1<sup>re</sup>, page 4.*

Le jour même où je traçais ces lignes, madame Wurmser, israélite de Colmar, rongée d'un cancer qui présage une mort très-prochaine, recevait à la Salpêtrière, de la manière la plus édifiante, le sacrement de baptême qui lui a été administré par le pieux abbé Ratisbonne, si zélé pour le salut de ses anciens coreligionnaires. Cette bonne dame, malgré ses horribles souffrances physiques, était rayonnante de joie, et répétait avec effusion de cœur son *Nunc dimittis*. « Maintenant je ne crains plus de mourir, » tel fut son refrain continu.

Après la cérémonie, cette bonne israélite, vraie mère de douleurs, assise dans un fauteuil, et sa fille aînée, encore catéchumène, agenouillée devant sa mère, et lui témoignant, par ses innocentes caresses, toute sa joie de la voir chrétienne, formaient un tableau si touchant qu'il arrachait des larmes aux témoins de cette scène attendrissante. Cette jeune fille et sa sœur cadette sont devenues les enfants adoptives de la charité de M. Ratisbonne.

### *Note 2, page 5.*

Dans le Talmud et autres ouvrages des rabbins, et généralement dans la conversation des juifs, les noms d'Abraham et de Jacob sont presque toujours accompagnés du mot אבינו, *notre père*. אברהם אבינו, יעקב אבינו. *Abraham notre*

père, *Jacob notre père*. Il n'en est pas de même de celui d'Isaac. On ne lit guère dans les livres modernes, יצחק אבינו, *Isaac notre père*. On l'entend encore moins dire aux juifs. D'où vient cette exception pour le patriarche qui a reçu cette grande bénédiction : *Et benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ* (Gen., xxvi, 4)? Nous pensons qu'elle s'est introduite depuis que les juifs ont eu connaissance que les disciples de Notre-Seigneur regardent le fils unique qu'Abraham eut *per repromissionem* (Gal., iv, 23), de *Sara*, image de l'Église, comme la figure du fils unique de Dieu, offert en holocauste sur *le bois* dont il s'était chargé pour le porter vers le Calvaire, ainsi qu'Isaac allant vers l'autel de la montagne de Moria. Car le terme אב, *père*, est une expression de respect et d'adoration, comme nous voyons II. Rois, ii, 12; xiii, 14; Jérémie, ii, 27; iii, 4, 19; Isaïe, lxi, 16; lxiv, 7; I. Paralip., xxix, 10, et fréquemment dans les livres de prières des juifs, qui invoquent souvent Dieu en l'appelant *Père*, comme nous trouvons aussi dans le Nouveau Testament, témoin le *Pater noster*. Le mot אבא, *abba*, père, du syriaque, langue vulgaire des Juifs au temps de la première prédication de l'Évangile, se prend dans la même acception (voy. Marc, xiv, 36; Rom., viii, 15; Galat., iv, 6). Nous renvoyons, pour ce qui regarde Isaac, figure de Jésus-Christ, à notre Dissertation sur *l'invocation des saints dans la synagoge*, dont une seconde édition sortira, *Deo annuente*, après la publication du présent ouvrage.

*Note 5, page 6.*

Isaïe, vi, 9 suiv. « Va dire à ce peuple : Écoutez et ne comprenez pas, voyez et ne discernez pas (cf. Commentaires de Kimhhi et d'Aben-Ezra). Engraisse le cœur de ce peuple, et rends ses oreilles pesantes, et bouche ses yeux, de peur qu'il ne voie de ses yeux, et qu'il n'entende de ses oreilles, et que son cœur ne comprenne : il recouvrerait sa santé.

Et je dis, Jusques à quand, ô Seigneur ? Et il répondit : Jusqu'à ce que les villes soient désolées sans aucun habitant, et les maisons sans aucun homme, et que le pays soit désolé sans culture. »

Ibid., xxix, 10 suiv. « Car le Seigneur a répandu sur vous un esprit d'assoupissement et vous a fermé les yeux. Il a couvert d'un voile (כסה, texte chaldaique ܟܫܟܐ) les prophètes et vos principaux voyants. En effet, toutes les visions sont devenues pour vous comme les paroles d'une lettre (ספר. Voyez Yarthhi, Kimhhi et Aben-Ezra) cachetée que l'on donne à un savant exercé, en lui disant : Je te prie de lire ceci ; et il répond : Je ne saurais, car c'est cacheté, etc. »

Jérémie, viii, 8, 9. « Comment pouvez-vous dire : Nous sommes sages, et nous possédons la loi de Dieu. En vérité, c'est en vain que la plume se prépare (voyez Kimhhi), les scribes se donnent des peines inutiles. Les sages sont confus, ils sont consternés et vaincus. Voici qu'ils ont rejeté la parole de Dieu, et ils n'ont aucune sagesse. »

*Note 4, page 6.*

Genèse, iii, 15. Dieu dit au serpent (d'après le texte hébreu) : « Et inimicitiam ponam inter te et inter mulierem, inter semen tuum et semen ejus. Ipsum (semen mulieris) conteret tibi caput. » Ce *semen mulieris* désigne visiblement le Fils de Dieu, dont la sainte humanité n'avait qu'une mère, et point de père charnel : saint Paul l'entend ainsi. « Misit Deus Filium suum, » dit-il, » *factum ex muliere.* » Gal., iv, 4. La Paraphrase chaldéo-syriaque de Jonathan-ben-Huziel, qui se conforme dans le développement du texte à la tradition ancienne, ajoute ici : « A la vérité, pour eux (Adam et Eve), il y aura un remède, mais pas pour toi, serpent ; car ils t'écraseront *au talon*, à l'extrémité, à la fin du temps déterminé, aux jours du Roi-Messie. » ועתידין אינון למעבד שפיותא בעיקבא ביומי מלכא משיחא Variante de la Paraphrase

jérusalémite : « Au talon, à la fin, extrémité des jours, dans les jours du Roi-Messie. » בעקב בסוף עקב יומיא ביופוי דפולחא משיחא.

Le terme עקב, proprement *talon*, signifie par extension *la fin d'une chose, d'un temps*. Il en est de même du terme identique en arabe عقب, ponctué différemment.

Dans la version latine de la Polyglotte de Walton, ce passage, dans l'un et l'autre *Targum*, est rendu de la manière suivante : *Quia medicinam adhibebunt calcaneo in diebus regis Messiae*. Traduire de cette manière, c'est, dans toute l'étendue du terme, *débiter de la mauvaise drogue*. למעבד שפוייתא (ou שפוייתא) ne signifie pas *medicinam adhibere*, mais *conculcationem facere*.

Ce grand monument du protestantisme anglais fourmille de bévues semblables, principalement dans les versions du syriaque et du chaldéen targumique. Nous en signalerons plusieurs dans le cours de cet ouvrage.

Le targumiste Jonathan-ben-Huziel était le principal disciple du docteur *Hillel*, qui en avait plusieurs milliers. Il florissait cent ans avant la ruine du second temple, conséquemment environ trente ans avant l'ère vulgaire. Voy. Talmud, traité Meghilla, fol. 3 recto ; la Chronique de David Gans, année 3728 ; Mendelssohn, prolégomènes de son Commentaire rabbinique sur le Pentateuque.

Le Talmud nous apprend, *loco citato*, que Jonathan-ben-Huziel se conformait, dans sa Paraphrase, à la tradition des prophètes Aggée, Zacharie et Malachie. Mendelssohn, malgré son respect illimité pour le Talmud, ne sait comment faire concorder les passages de cette Paraphrase où il est fait mention de certains pays sous des dénominations encore inconnues à l'époque de notre Jonathan, comme la Turquie, la Lombardie, etc., et l'autorité de la synagogue, qui a toujours attribué à ce paraphraste le Targum que nous avons sous son nom. Cette difficulté est moins grande que celle, par exemple, de trouver dans le Dictionnaire historique de Feller, mort en 1802, des événements et des personnages d'une

époque postérieure à 1802. Les copistes juifs ont sans doute substitué des noms nouveaux aux noms anciens qui auraient embarrassé leurs conationaux, si ignorants de l'histoire profane, et surtout de la géographie. Ce qu'il y a de certain, c'est que si ces copistes ont changé quelques noms, ils n'auraient jamais osé ajouter quelque chose de leur propre fond au texte de cette Paraphrase, respectée dans la synagogue presque à l'égal du texte hébreu ; encore moins y auraient-ils inséré des traditions favorables au christianisme, comme celles, en assez grand nombre, que nous y trouvons. Voici comment le savant Schickard s'exprime au sujet de cette Paraphrase : « Plurimum certe nobis profuturum contra judaicos commentatores, quibus sæpenumero expressissime contradicit, præsertim cum vaticinia quæ illi ad Davidem, Salomonem, vel alios mortales, prave detorquent, de unico et solo Messia recte, et prorsus christiane, exponit. » In Bechin. Happen., p. 29 seqq.

Il a été nécessaire d'insister sur le passage de Jonathan-ben-Huziel que nous venons de rapporter, et sur la valeur de sa Paraphrase, afin de prouver, par une autorité aussi grave, comment les prophètes mêmes, dont il suivait l'enseignement, entendaient la promesse faite à nos premiers parents, promesse dans laquelle les rabbins modernes refusent de voir l'annonce du Rédempteur du genre humain.

Nous allons donner maintenant un premier spécimen des exagérations insensées du Talmud.

Ce n'est pas pour rien que Jonathan-ben-Huziel l'emportait sur ses nombreux condisciples. Le Talmud, traité Succa, fol. 28 verso, nous apprend que, lorsque ce personnage étudiait la loi de Dieu, l'atmosphère qui l'entourait devenait si brûlante que tous les oiseaux (1) que leur vol inconsidéré

(a) Petrus Galatinus ayant par erreur traduit le mot  $\text{קָרָב}$  du Talmud, par *musca aut quodcumque volatile*, tous les auteurs qui citent de 'con-

y portait, tombaient à l'instant par terre tout rôtis. Les commentateurs expliquent ce phénomène d'une manière toute naturelle : c'est que les *séraphins* (mot qui, en hébreu, signifie *anges ardents*) se pressaient autour de lui, recueillant avidement les nouvelles qui sortaient de sa bouche savante :

*Pende(ban)lque iterum narrantis ab ore.*

Le Talmud ne nous dit pas si Jonathan-ben-Huziel éprouvait lui-même, pour le moins, l'effet d'un bain de vapeurs.

Si telle était la vertu des doctes méditations du disciple, il est permis de conclure hardiment, à *fortiori*, que lorsque son maître, le rabbin Hillel, dissertait lui-même sur la parole de Dieu, il devait pour le moins incendier sa maison.

D'après les *Commentaires additionnels* (תוספות) du Talmud, dont la majorité des auteurs *ont illustré le pays gaulois*, comme disent les rabbins, les paroles de la loi étaient transportées d'une joie si grande de passer par la bouche de Jonathan-ben-Huziel, qu'elles jaillissaient du feu, tout comme elles faisaient lorsque Jéhova les proférait sur le mont Sinaï. Ils citent, à cette occasion, le Médrasch, qui rend compte d'un prodige semblable. Rabbi Eliéser et Rabbi Josué disputant un jour sur l'Écriture sainte, à table, entre la poire et le fromage, on remarqua que des flammes de feu ondoyaient autour de leurs têtes.

Ces deux rabbins que nous venons de nommer ont dicté, au rapport du Talmud, à *Onkélus le prosélyte*, le Targum du Pentateuque que nous avons sous son nom. Ce dernier, qui

fiance, sans recourir à la source, et le nombre en a toujours été grand, ont copié la même faute. Voyez les prolégomènes de la Polyglotte de Londres, xii; Helvicus De chald. Biblior. paraphr.; Hottinger, Thesaurus philologicus.

*O citatores, servum pecus!* Buxtorf est le seul qui traduise : *Omnes aves supervolantes.*

est une version en chaldaïque pur, presque littérale, du texte hébreu, est adopté pour l'office de la synagogue. Encore à présent les juifs sont tenus de lire chaque semaine la section hebdomadaire du Pentateuque, deux fois en hébreu et une fois en chaldéen de la version d'Onkélos. C'est pourquoi toutes les éditions du Pentateuque à l'usage de la synagogue portent ces deux textes.

*Note 5, page 6.*

Malachie mourut *le dernier des prophètes*, bien entendu de l'Ancien Testament, 386 ans avant la ruine du second temple de Jérusalem, environ 316 ans avant l'ère vulgaire. Voy. David Kimhhi, préface de son Commentaire sur ce prophète; Talmud, traité Sanhédrin, fol. 11 recto; traité Yoma, fol. 6 verso; traité Sota, fol. 48 verso.

Les docteurs du Talmud ne sont point d'accord sur la personne de ce prophète. Rabbi Nahhman prétend que c'est *Mardochee* (l'oncle d'Esther); Rabbi Josué-ben-Korhho soutient que c'est Esdras; d'autres, plus judicieux, tiennent que c'est... *Malachie*. Voy. Talmud, traité Meghilla, fol. 15 recto.

*Note 6, page 8.*

La langue vulgaire des juifs modernes n'est pas l'hébreu littéral. Ceux qui forment la synagogue du *rit allemand* parlent un jargon allemand mêlé de mots hébreux corrompus. Ce dialecte s'appelle *Judisch-Deutsch* (hébréo-germain). Il y entre aussi des mots de quelques autres langues auxquelles on a donné une terminaison allemande, comme *oren* (prier), du latin *orare*. Ils ont une écriture particulière, qui a ses règles d'orthographe : nous en avons donné l'alphabet dans notre Dissertation sur l'inscription hébraïque du titre de la sainte croix, relique qui se conserve à Rome. Dans

le *Thesaurus linguæ sanctæ*, de Buxtorf, il y a à la fin un chapitre *lectionis hebrææ-germanicæ usus et exercitatio*.

Les juifs formant la synagogue du *rit portugais* parlent un espagnol-portugais fort corrompu, également mêlé d'hébreu estropié. Ils font usage de l'écriture rabbinique dont nous avons aussi donné l'alphabet dans la dissertation que nous venons de nommer.

Ces deux rites, qui ont des temples séparés, de même qu'ils ont chacun leurs propres rabbins, prononcent différemment l'hébreu, et ne donnent pas le même son aux points-voyelles. Nous avons indiqué l'origine de cette différence de prononciation dans l'article signé *K. Tsarphati*, inséré dans le *Journal asiatique*, 8<sup>e</sup> cahier, t. II, p. 95, année 1823.

*Note 7, page 8.*

C'est le premier verset de la prière *Rorate* de l'avent. Nous l'avons traduit conformément à l'exposition de Kimhhi et d'Aben-Ezra. צדק du texte ne signifie pas seulement *la justice, la justification*, mais aussi *le Juste*, et s'applique particulièrement au Messie. Il en est de même de ישע, qui signifie non-seulement *salut, secours*, mais aussi *Sauveur*, et s'entend du Sauveur du monde; comme Isaïe, LI, 5 : « Mon *Juste* (צדקי) est proche, mon *Sauveur* (ישעי) va paraître. » Isaïe, LXII, 11 : « Dites à la fille de Sion, Voici ton *Sauveur* (ישעך) qui vient. » Jérémie, XXIII, 6 : « Et voici de quel nom on l'appellera : Adonaï, notre *Juste* (צדקני). » Daniel, IX, 24 : « Et pour amener le *Juste* (צדק) des siècles. »

*Note 8, page 9.*

« Vocavit autem Jacob filios suos, et ait eis : Congregamini ut annuntiem quæ ventura sunt vobis in diebus novissimis... Non auferetur sceptrum de Juda, et dux (hébreu, legislator) de femore ejus, donec veniat qui mittendus est

(hébreu, donc veniat *schilo*, שׁוֹלֵה), et ipse erit expectatio gentium (hébreu, et ipsi adhæsiō gentium). »

יִקְרָה signifie, selon les meilleurs commentateurs, *l'adhésion, l'obéissance*.

*In diebus novissimis* répond à l'hébreu בְּאַחֲרֵי הַיָּמִים, à la fin des jours. Il est à remarquer que ces deux mots reviennent dans la célèbre prophétie de Daniel, x, 4.

Voyez plus loin, note 28, notre *digression* sur cette prophétie.

*Note 9, page 9.*

Les Commentaires rabbiniques disputent d'absurdités pour faire cadrer à sa place ce passage qui n'a nul rapport avec ce qui le précède et ce qui le suit immédiatement.

Saint Simon paraît aussi dans l'Évangile avec la même attente, mais déjà accompagné de la calme et patiente confiance chrétienne. « Cet homme était juste et pieux, εὐλαβὴς, attendant la consolation d'Israël. »

*Note 10, ibid.*

Le Messie, que les juifs s'obstinent à attendre, malgré que de son côté il s'obstine à ne pas venir, doit être un grand conquérant qui rendra toutes les nations du monde esclaves des juifs. Ceux-ci retourneront dans la terre sainte triomphants et chargés des richesses enlevées aux *infidèles*. Jérusalem sera ornée d'un nouveau temple, nous ne dirons pas qui *s'élèvera*, mais qui *s'abaissera*, car il descendra du ciel comme une machine de théâtre, tout fait et tout meublé. Les moindres moellons seront en diamant; qu'on juge du reste. Nous consacrerons un chapitre aux extravagances que les rabbins débitent à ce sujet, et auxquelles bon nombre de juifs commencent à n'avoir plus confiance. Les juifs de Constantinople ont déclaré solennellement à leur rabbin

que le Messie qu'il leur promet toujours, se fait trop tirer l'oreille, et que s'il ne se montre pas bientôt, ils y renonceraient décidément pour se faire chrétiens. Le pauvre rabbin est bien embarrassé.

*Note 11, page 9.*

Quand le sanhédrin siégeait à Japhné, où il fut transféré de Jérusalem l'an 40 avant la ruine du second temple, c'est-à-dire quand Notre-Seigneur évangélisait, ou peu après sa glorieuse résurrection, cette prière fut augmentée d'une dix-neuvième *bénédiction*, qui est une *malédiction* atroce contre ceux que les juifs traitent d'*impies*. Elle s'appelle ברכת הכופרים (bénédiction des mécréants). Nous savons par le Talmud, traité Berahhot, fol. 28 verso, que Rabbi Samuel Hakkaton est l'auteur de cette singulière *bénédiction* additionnelle. Voy. aussi Talmud, traité Meghilla, fol. 28 verso.

« Les mécréants ayant augmenté en Israël, dit Maïmonides, du temps de Gamaliel, persécutant les Israélites fidèles, et les instiguant à abandonner le vrai Dieu, ce docteur, et l'académie qu'il présidait, composèrent une *bénédiction* de plus, pour demander au Seigneur d'exterminer les mécréants, et ils l'insérèrent dans la formule des prières, afin de la rendre familière dans la bouche de tous. » *Yad Ihazaka*, Traité de la prière, ch. 2, § 1.

Le Gamaliel dont parle ici Maïmonides, était le docteur aux pieds de qui saint Paul avait si longtemps étudié la loi de Dieu. Non-seulement il est mort chrétien, mais l'Eglise le révère comme un *saint*, dont la fête est fixée au 3 août. Ce n'est par conséquent pas lui qui a composé cette prière, si contraire à la charité, qui accable de malédictions principalement les juifs qui embrassent le christianisme. Nous venons de voir qu'elle a pour auteur Rabbi Samuel *Hakkaton* (le petit).

Dans notre *Esprit du judaïsme*, non encore publié, nous

avons traité longuement de cette prière, dont la rédaction varie beaucoup, selon que les livres de prières sont imprimés dans des pays soumis aux chrétiens ou aux mahométans. Pour le moment, nous renvoyons le lecteur curieux au *Lexicon talmudicum* de Buxtorf, article בִּיַּי et article שְׁבוּד, et à la *Synagoga judaïca*, du même auteur, ch. 10.

Saint Jérôme n'ignorait pas l'abominable prière dont nous parlons. « *Provocati,* » dit-il, « *a Domino ad pœnitentiam (Judæi), et postea ab apostolis ejus, usque hodie perseverant in blasphemiiis, et ter per singulos dies in omnibus synagogis sub nomine Nazarenorum anathematizant vocabulum christianum.* » *Comment. in Is., lib. II, cap. V, versets 18, 19. Tom. IV, p. 81 de l'éd. de Vallarsius, in-4°.*

Castellus, dans son *Lexicon heptaglotton*, art. בִּיַּי, dit : « *Habent Judæi precationem, scilicet imprecationem, contra hæreticos, quam vocant בְּרִכַּת הַבִּיַּיִם, qui viz a lege judaïca ad christianos deficiunt ; hanc singulis diebus recitant, et æternum exitium illis imprecantur.* »

*Note 12, page 9.*

« *Esdra et les autres docteurs de la grande synagogue, voyant que la langue sacrée s'était corrompue au temps de la captivité de Babylone, durant laquelle le peuple juif, mêlé avec les Perses et un grand nombre de nations barbares, avait adopté un langage composé de leurs divers dialectes, ces docteurs, dis-je, rédigèrent des formules de prières en un hébreu pur, telles que nous les possédons aujourd'hui, sauf quelques changements et additions commandés par les circonstances. Avant cette époque, les prières n'avaient pas de formule déterminée, et chacun, dans ses exercices de dévotion, suivait l'inspiration de son cœur.* » Préface de notre traduction des *Prières journalières de la synagogue*. Paris, chez Sétier, 5579 (1819); 1 vol. in-12. Voy. aussi Maimonides, *Traité de la prière*, chap. 1, § 4.

*Note 15, page 10.*

Cette citation est tirée de la traduction des Prières journalières de la synagogue, que nous avons publiée il y a vingt-quatre ans, étant rabbin, avec l'approbation des grands rabbins du consistoire central israélite de France, et du grand rabbin de la circonscription de Paris. Il ne nous semble pas hors de propos de transcrire ici le passage suivant de l'approbation :

« Il est donc, nos chers frères, de la plus grande nécessité d'avoir des traductions fidèles et exactes, tant de nos prières que de nos livres sacrés. Aussi est-ce à notre grande satisfaction que nous avons vu M. D. Drach, rabbin, docteur de la loi, et gradué à la faculté des lettres de l'académie de Paris, s'imposer cette tâche louable, mais pénible. Déjà il a achevé la traduction de nos prières, et nous pouvons certifier que cette traduction répond parfaitement au but qu'il s'est proposé. »

*Note 14, ibid.*

Il est fort remarquable qu'en hébreu la racine *בשר* est la base des deux verbes *s'incarner* et *annoncer une bonne nouvelle*, *התבשר* et *בשר*. Ceux qui nient l'incarnation de Notre-Seigneur pour annoncer l'*Évangile*, ce qui veut dire *la bonne nouvelle* (*εὐαγγέλιον*), ne peuvent pas assigner d'analogie entre ces deux verbes. Ici on ne saurait rien mettre sur le compte de ce que, dans le monde, on appelle le hasard; car, d'après la tradition, l'hébreu est la langue que Dieu a enseignée, toute formée, à nos premiers parents. Les rabbins prouvent, par les noms propres et les substantifs de la Genèse, que c'est véritablement la langue primitive.

*Note 15, page 11:*

Saint Jacques le Mineur fut le premier évêque de Jérusalem. Ses successeurs, jusqu'au quatorzième inclusivement, étaient de la nation juive. On les prenait parmi ceux dont les Actes des apôtres disent : *Erant autem in Jerusalem habitantes Judæi, viri religiosi* (II, 5). La première épître de saint Clément à saint Jacques commence en ces termes dans la version latine : « Clemens Jacobo fratri Domini et episcopo episcoporum regenti *Hebræorum sanctam Ecclesiam Hierosolymis.* » Cette épître est faussement attribuée à saint Clément, mais elle est fort ancienne.

Après la nouvelle révolte des Juifs sous Adrien, qui ruina les ruines de Jérusalem, et bâtit à côté de l'ancienne capitale, sur un autre emplacement, la ville qu'il appela *Ælia Capitolina*, ses évêques ne se prenaient plus parmi les Hébreux, dont le nom était devenu trop odieux aux Romains, mais parmi les gentils. Le premier de ceux-ci fut Marc, qui établit le siège à *Ælia*. Ses prédécesseurs siégeaient à Pella, au delà du Jourdain, où les fidèles s'étaient retirés à l'approche des désastres de Jérusalem. Saint Epiphane (Hær. 78, c. 7), Eusèbe (Hist., I. VII, c. 19), saint Jean Chrysostome (Homil., 38 in I. Cor.), et d'autres anciens Pères, affirment que c'est Notre-Seigneur lui-même qui établit saint Jacques évêque de Jérusalem.

*Note 16, page 15.*

Ἐλάτσει est la traduction littérale de דבר en hébreu, lequel, outre l'acception *dire*, signifie *accorder*, *promettre*, ainsi que nous voyons en plusieurs endroits du texte hébreu. Gen., xxiv, 7 : « Et qui m'a promis (דבר). Ibid., 15 : « Ce que je t'ai promis (דברתי). » Mendelssohn, dans sa traduction allemande du Pentateuque, rend ce verbe, en ces deux pas-

sages, par *accorder* et *promettre* (Zusagen, Verheiszen). Conférez aussi I. Rois, vii, 24, 25, 26, 53 du texte hébreu.

*Note 17, page 14.*

Ce symbole est renfermé dans le verset 4 du chap. vi du Deutéronome : *Audi Israel, Jehova Deus noter, Jehova unus est.* On le récite à la prière du matin et à celle du soir.

Nous aurons à parler longuement de ce verset, car c'est un des passages de l'Ancien Testament qui *trahissaient*, si l'on ose s'exprimer ainsi, le plus expressément le mystère de la sainte Trinité, mystère dont la connaissance ne devait pas se révéler publiquement avant la manifestation de la seconde des augustes Personnes divines, hypostatiquement unie à notre humanité. C'est ce que déclaraient les anciens docteurs de la synagogue, lorsqu'ils confiaient à leurs affidés ce terrible et impénétrable mystère.

Les juifs ont en outre un *Credo* plus long, en treize articles, appelé, du mot qui le commence, *Yigdal*, יגדל. C'est une composition métrique. Ils en ont un troisième encore plus long, appelé, de ses deux premiers mots, *Ani maamin*, אני מאמין (je crois).

L'Eglise a également trois formules du symbole de la vraie foi, l'une plus longue que l'autre, savoir :

1. Le symbole des apôtres : *Credo in Deum Patrem omnipotentem*, etc.

2. Le symbole nicéno-constantinopolitain : *Credo in unum Deum*, etc.

3. Le symbole de saint Athanase : *Quicumque vult salvus esse*, etc.

Voyez sur ces trois symboles la Théologie du savant évêque du Mans, Mgr Bouvier, De fide, art. tertius : *Quid sentendum sit de symbolis fidei*, et le Theologiæ cursus completus de M. l'abbé Migne, t. vi. Symbolum formulæ fidei, *Fides*, p. 11 seq., 459 seq.

Nous pensons que le lecteur nous saura bon gré de donner ici les symboles des juifs, dont nous venons de parler, d'après notre traduction approuvée par les grands rabbins de Paris.

Ils se composent des treize articles fixés par Maïmonides, dans son Commentaire sur la Mischna, traité Sanhédrin, chap. 10. Presque tous ces articles, que Rabbi Joseph Albo, dans son livre עקריו, réduit à *trois*, sont dirigés contre la croyance chrétienne. Voy. Buxtorfii Synagoga judaïca, chap. 3.

### *Yigdal.*

1. Que le Dieu vivant soit glorifié, exalté. Il existe, et son existence n'a point de temps.

2. Il est un : point d'unité semblable à la sienne ; incompréhensible, unité infinie.

3. Il est sans corps, sans aucune forme corporelle ; sa sainteté est sans égale.

4. Antérieur à toutes choses créées ; souverain principe, il n'a point eu de commencement.

5. Maître éternel de toutes les créatures, il fait éclater sa majesté et sa magnificence.

6. Il a dispensé l'inspiration de sa prophétie à ses élus, qui sont sa gloire.

7. L'égal de Moïse n'a jamais paru en Israël, de ce prophète qui contemplant la gloire divine.

8. Le Tout-Puissant a donné à son peuple la loi de vérité par son prophète, le fidèle de sa maison.

9. Jamais Dieu ne changera sa loi ; jamais il n'y substituera une autre.

10. Il voit et connaît nos secrets ; il prévoit l'issue des choses dès leur principe.

11. Il récompense les justes selon leurs mérites, et punit les méchants selon leur perversité.

12. Il enverra notre Messie au temps préfix, pour racheter ceux qui attendent l'époque du salut.

13. Dieu ressuscitera les morts par sa bonté infinie : béni soit à jamais son nom glorieux.

*Ani maamin.*

1. Je crois avec une foi entière que Dieu, béni soit son nom, est l'auteur et le modérateur de toute la nature ; que lui seul a produit, produit maintenant et produira toutes choses.

2. Je crois avec une foi entière que Dieu, béni soit son nom, est *un*, qu'il n'y a aucune espèce d'unité semblable à la sienne ; que lui seul est notre Dieu, qui a toujours été, qui est, et qui sera éternellement.

3. Je crois avec une foi entière que Dieu, béni soit son nom, est incorporel, qu'il n'est sujet à aucun des accidents de la matière, et que nul être ne peut lui ressembler.

4. Je crois avec une foi entière que Dieu, béni soit son nom, a été le premier, et qu'il sera le dernier.

5. Je crois avec une foi entière que le culte d'adoration n'est dû qu'à Dieu seul, béni soit son nom.

6. Je crois avec une foi entière que toutes les paroles de nos prophètes sont véritables.

7. Je crois avec une foi entière que la prophétie de Moïse, notre maître (que la paix soit avec lui!), était véritable, et qu'il a été le père des prophètes qui ont été avant et après lui.

8. Je crois avec une foi entière que la loi que nous possédons maintenant est, dans sa totalité, la même qui a été donnée à Moïse, notre maître (que la paix soit avec lui!).

9. Je crois avec une foi entière que cette loi ne sera jamais changée, et que jamais Dieu, béni soit son nom, ne lui en substituera une autre.

10. Je crois avec une foi entière que Dieu, béni soit son

nom, connaît toutes les actions (secrètes), toutes les pensées des hommes, ainsi qu'il est écrit : *C'est lui qui a formé leur cœur, et qui observe toutes leurs actions* (Ps. xxxiii, 15, selon l'hébreu).

11. Je crois avec une foi entière que Dieu, béni soit son nom, récompensé ceux qui observent ses préceptes, et punit ceux qui les transgressent.

12. Je crois avec une foi entière à la venue du Messie, et, bien qu'il tarde à paraître, je ne l'en attends pas moins chaque jour.

13. Je crois avec une foi entière que la résurrection des morts aura lieu quand ce sera la volonté de Dieu, béni soit son nom, et que son souvenir soit exalté dans toute l'éternité.

Le rabbin Moïse Maïmonides, *loco citato*, après avoir énuméré ces treize articles de foi, ajoute : « Celui qui croit tous ces points fondamentaux appartient à la communion d'Israël ; et c'est un précepte de l'aimer, d'avoir de la charité pour lui, et d'observer à son égard tout ce que Dieu a prescrit entre l'homme et son prochain, quand même la force des passions l'entraînerait à commettre des péchés. Mais, si quelqu'un est assez pervers pour nier un de ces articles de foi, il est hors de la communion d'Israël, et c'est un précepte de le détester et de l'exterminer. »

*Note 18, page 15.*

D'après le texte du Pentateuque, l'institution de l'ancienne Pentecôte (שבועות, *fête des semaines*, sept semaines après Pâque) a pour objet de célébrer des réjouissances à l'occasion des deux pains, faits des prémices de l'année, que l'on offrait dans le temple de Jérusalem. Ces pains étaient d'une pâte levée, tandis que toutes les autres oblations de farine étaient azymes (Lévit., xxiii, 15 suiv. ; Deutér., xvi, 9 suiv.). C'est la tradition qui rattache à cette fête la commémoration de la promulgation de la loi mosaïque sur le

mont Sinai. Toutefois les docteurs du Talmud ne sont pas d'accord sur le jour précis de cet événement. Selon les uns, ce fut le cinquantième jour après la Pâque; selon les autres, le cinquante et unième. La synagogue suit la première opinion, et dans toutes les commémorations de ce jour elle dit : *époque où notre loi fut publiée*, ומן מתן תורתנו. Au surplus, l'usage qu'elle observe maintenant d'ajouter un jour supplémentaire à toutes ses fêtes solennelles ne peut manquer de satisfaire ceux qui fixent l'anniversaire de cet événement au cinquante et unième jour.

*Note 19, page 15.*

Notre terme *prêtre* ou *ministre* ne rend pas exactement le כהן de l'hébreu, qui désigne un lévite de la race d'Aron, laquelle était exclusivement chargée des sacrifices du temple de Jérusalem, ou des tabernacles qui l'ont précédé. A l'exemple de plusieurs hébraïsants modernes, nous avons adopté le terme latin *sacerdos* réduit à la forme française.

Et nova fictaque nuper habebunt verba fidem si  
Fonte cadant *latio* parce detorta.

*Note 20, ibid.*

Les ornements des simples sacerdotes se composaient de quatre pièces, savoir : 1<sup>o</sup> la tunique de lin, qui se portait immédiatement sur la chair ; 2<sup>o</sup> le caleçon de lin ; 3<sup>o</sup> la mitre de lin ; 4<sup>o</sup> la ceinture, également de lin.

Le grand prêtre portait en outre, dans certaines cérémonies :

5<sup>o</sup> Le rational, pièce carrée, large d'un empan, ouvrage précieux, enrichi de douze pierres fines sur lesquelles étaient gravés les noms des tribus d'Israël.

C'est au moyen de ce rational que l'on consultait la volonté de Dieu, en s'adressant au grand prêtre (Nombres, xxvii, 21 ; Juges, xx, 28 ; I. Samuel, xxiii, 6). D'après le Talmud, traité Yoma, fol. 71 verso, le droit de consulter le Seigneur de cette manière, était exclusivement réservé au roi, au chef du sanhédrin, et à ceux qui étaient à la tête des affaires publiques. Dans le même traité du Talmud, fol. 73, il est expliqué comment se rendait la réponse. Les caractères gravés sur le rational devenaient successivement saillants pour former des mots. A la vérité les noms des douze tribus ne fournissent pas toutes les lettres de l'alphabet hébreu ; il y manque le  $\beth$  et le  $\daleth$  qui entrent dans une infinité de mots ; mais le Talmud n'est pas embarrassé pour si peu de chose. Il vous assure qu'on y voyait en sus deux mots qui ont chacun une de ces deux lettres.

6° *L'éphod*, une espèce de paire de bretelles attachées avec des chaînettes d'or, et se joignant vers le bas-ventre pour former ceinture. Elles étaient enrichies sur chaque épaule d'une pierre précieuse, sur laquelle étaient gravés les noms de six tribus d'un côté et de six tribus de l'autre côté.

7° Un pallium ou manteau (Vulgate, *tunica*), au bord duquel, en bas, étaient adaptées des clochettes et des grenades en or pur.

8° Le frontail (Vulgate, *lamina*), un bandeau en or très-pur, appliqué au front, sur lequel était gravé le nom ineffable de *Jéhova*.

Le Talmud, traité Yoma, fol. 31 verso seqq., appelle les quatre premiers ornements, communs à tous les prêtres, *ornements blancs*, parce qu'ils étaient en lin blanc ; les quatre derniers, que le grand prêtre seul avait le droit de porter, *ornements d'or*, parce que le frontail était tout en or, et qu'il entraînait une grande quantité de ce métal précieux dans la confection du rational, de l'éphod et du manteau. Voyez aussi Exode, chap. xxviii.

*Note 21, page 15.*

Toutefois l'absence d'instruction dans la loi de Dieu n'était pas, dans l'ancienne synagogue, un empêchement à l'exercice du sacerdoce, qui était inhérent à la naissance. Témoin cette décision du Talmud, traité Horiot, fol. 13 recto: « Le bâtard, fruit d'un inceste, instruit dans la loi, a le pas sur le grand prêtre *ignorant*. » Voyez Maïmonides, Traité de l'étude de la loi, chap. 3, 52.

Le terme *במזר*, dont se sert ici le Talmud, désigne le triste fruit d'un commerce incestueux; ainsi l'explique Maïmonides, Traité des commerces illicites, chap. 15, § 1<sup>er</sup>.

Dans le traité Yoma, fol. 18 verso, le Talmud dit que, la nuit de la fête des expiations, on faisait la lecture de Job, d'Esdras, etc., devant le grand prêtre, *s'il ne savait pas lire lui-même*.

Pour le sacerdoce chrétien, le sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech, saint Paul dit: « Oportet episcopum esse *doctorem* » (Tim. III, 2). Cependant nous lisons dans le Commentaire de saint Jérôme sur Aggée, II, 11, ce passage remarquable: « Saltem illud habeant (ceux qui ont été élevés au sacerdoce sans avoir fait d'études) ut postquam sacerdotes fuerint ordinati discant legem Dei, et non erubescant a laïcis discere. »

*Note 22, page 16.*

L'usage de prier ainsi existe de temps immémorial dans la synagogue. Les traditions les plus anciennes, et les prières actuelles de la synagogue, en fournissent des preuves nombreuses. Nous les avons rapportées et développées au long dans notre Dissertation sur l'invocation des saints dans la synagogue. Nous nous bornons à citer ici quelques passages de la Paraphrase chaldaïque de Jonathan-ben-Huziel, antérieure à Jésus-Christ (voyez plus haut, note 4).

Le chapitre IX du Lévitique rend compte de l'installation

d'Aron et de ses fils en qualité de sacrificateurs. On y voit clairement que les sacrifices n'avaient pour but que de *rappeler* celui d'Isaac, c'est-à-dire de figurer la divine victime du Calvaire dont Isaac était l'antitype. Verset 2, Moïse dit à Aron : *Tu prendras un bélier pour holocauste, afin qu'il te soit appliqué le mérite d'Isaac, que son père a lié comme un bélier sur la montagne du culte.* Verset 3 : Dis aux enfants d'Israël : *Présentez un agneau, afin qu'il vous soit fait application du mérite d'Isaac, que son père a lié comme un agneau.* Michée, VII, 20 : *Souvenez-vous (ô Dieu) en notre faveur, comme Isaac a été lié sur l'autel pour vous être offert en sacrifice.* Cantique, I, 13 : *Alors Moïse retourna, et pria devant le Seigneur (pour les enfants d'Israël); et le Seigneur se souvint en leur faveur d'Isaac, que son père avait lié sur l'autel dressé sur la montagne de Moriah.*

La synagogue a un nombre prodigieux de prières qui ont pour objet de demander l'application des mérites d'Isaac. Les juifs ne comprennent pas qu'Isaac n'est autre chose, dans ces oraisons, que le médiateur par qui seul on arrive jusqu'à Dieu : « Ego sum via, veritas et vita : nemo venit ad Patrem nisi per me. » Aussi les plaisants d'entre eux disent-ils que si le malheur avait voulu qu'Isaac reçût la moindre égratignure sur la montagne de Moriah, il faudrait des voitures pour charrier les livres de prières à la synagogue. Les chrétiens, mieux instruits, ne trouvent point du tout fastidieux de répéter continuellement *per Dominum nostrum Jesum Christum*. Un enfant de l'Eglise ne se lasse pas de répéter le doux nom de *Jésus*, devant lequel tout genou fléchit, depuis le plus haut des cieux jusqu'aux profondeurs de la terre (Philip., II, 10).

*Note 25, page 16.*

Nous sommes encore réduit à renvoyer, pour ce qui regarde ces prières, à notre dissertation que nous venons de citer, pour ne pas faire une note démesurément longue.

*Note 24, page 17.*

Nous devons rectifier ici une erreur commune parmi les personnes étrangères au culte judaïque, nous voulons dire, celle de croire que les rabbins sont les *prêtres* des juifs. Les rabbins ne sont pas même des *docteurs de la loi*, dans la véritable acception de ce mot. Leur rôle, dans la synagogue, se réduit à donner des solutions aux juifs dévots embarrassés dans certains cas relatifs aux observances de leur culte. Par exemple, quand le malheur a voulu qu'une cuiller appartenant à la cuisine maigre, soit tombée dans un pot qui sert à accommoder le gras ; que l'on ait remarqué, en mangeant un poulet, que l'aile ou la jambe du pauvre volatile avait été une fois cassée, bien qu'elle se soit remise depuis, ou, *horresco referens!*... mais empruntons les expressions de saint Jérôme, qui sont encore de nos jours de la plus dégoûtante exactitude : *Præpositos habent synagogis sapientissimos quosque, fædo operi delegatos, ut sanguinem menstruatæ, mundum, vel immundum, si oculis discernere non potuerint, gustu probent* (Epist. ad Algasiam. Œuvres, t. I, pag. 884, édition de Vallarsius, in-4°). Pour l'intelligence de ce passage, il faut savoir que la femme qui est dans l'état décrit au Lévitique, xv, 19, doit rester séparée de son mari, non pas *sept* jours, comme dit le texte, mais quinze jours, comme disent les pharisiens. Or, une grande étude des rabbins consiste à discerner et constater cet état. «*Væ vobis scribæ et pharisæi hypocritæ, duces cæci, excolantes culicem, camelum autem glutientes.* » Matth., xxiii.

L'office de la synagogue, qui consiste à entonner les prières et les cantiques, et à faire la lecture publique du Pentateuque, s'accomplit par un chantre laïque appelé en hébreu קָהֵן, et en latin *præcentor*; le soin de distribuer les secours aux pauvres, de surveiller l'éducation publique et de donner l'instruction religieuse à la jeunesse, d'assister les mourants, de présider aux enterrements, etc., est géné-

ralement réservé à des laïques. La circoncision, baptême de la synagogue, est administrée généralement par des péritomistes non rabbins. Les rabbins mêmes les appellent pour rendre à leurs enfants le mauvais service de les faire juifs; si les rabbins figurent dans ces cérémonies, c'est comme simples particuliers. Canoniquement, ils ne sont en tout ceci rien de plus que le moindre israélite. Si le rabbin *bénit* le mariage, c'est une simple formalité qui n'a aucun effet pour la légitimité du lien, et encore tout autre juif, comme effectivement cela arrive souvent, peut-il prononcer cette insignifiante *bénédiction*; car les paroles sacramentelles qui produisent l'union matrimoniale, c'est l'époux qui les prononce. Le mariage juif est valable quand un israélite dit à une femme libre, de sa nation, devant deux témoins hébreux mâles, car ni les femmes ni les non juifs ne sont reçus en témoignage, en lui remettant une monnaie ou un objet (ordinairement c'est un anneau) de la valeur de la moindre pièce ayant cours : *Sois mon épouse pour cet anneau (ou pour cette pièce de monnaie), selon le rit de Moïse et d'Israël* (traduction littérale de la formule hébraïque : *Voici que tu es réservée exclusivement à moi, moyennant cet anneau, cette monnaie, selon, etc. (a)*). Voyez notre livre *Du divorce dans la synagogue*, p. 6 et 193. Le consentement de la femme résulte de la simple acceptation de la monnaie, ou de l'objet qui en tient lieu. Il n'est nullement nécessaire qu'elle exprime le *fatal oui*. Voy. Talmud, traité Kidduschin, fol. 4 seqq.

Il en est de même du divorce. La loi de Moïse ne prescrivait point, même dans les temps anciens, l'intervention des dépositaires de l'autorité spirituelle, pour la remise de la lettre de répudiation. Voyez notre précité livre *Du divorce*, pag. 25 (ix).

Le ministère des rabbins est donc absolument nul dans les principaux actes de la vie d'un juif.

(a) הרי את מקודשת לי בטבעת (במטבעה) זו כדת משה וישראל :

Quand le rabbin, de loin en loin, monte en chaire, est-ce pour *prêcher*? Point du tout. Allez à la synagogue, vous l'entendrez faire des dissertations à perte de vue sur le Talmud, auxquelles, comme de raison, le peuple ne comprend rien, ou prononcer des discours d'apparat qui seraient mieux partout ailleurs que dans un temple.

Les rabbins modernes se disent encore *docteurs de la loi*, et le règlement annexé au décret de Napoléon, du 17 mars 1808, leur maintient ce titre (a). Mais qu'ils se souviennent que leurs décisions n'obligent aucunement la conscience des juifs, tandis que dans l'ancienne synagogue il en était autrement. Le refus de se soumettre à l'autorité religieuse emportait peine de mort. Voy. Deutér., xvii, 12 suiv. Talmud, traité Sanhédrin, fol. 26 verso, fol. 87 recto; traité Sota, fol. 45 recto; traité Rosch-Hasschana, fol. 25 recto. Maïmonides, chap. 5 de son Traité des rebelles (on appelait ainsi ceux qui refusaient de recevoir les décisions du suprême sanhédrin).

Au reste, le Talmud dit positivement que depuis la dernière (il pourrait dire *définitive*) dispersion des Juifs, il n'y a plus de *docteurs en Israël*, parce que l'imposition des mains, une fois interrompue, ne peut plus se reprendre. Le Messie seul, attendu des juifs, pourra, selon le Talmud, redonner à ce signe extérieur la vertu d'imprimer le caractère de *docteur de la loi*. Voyez Talmud, traité Sanhédrin, fol. 13 verso, et fol. 14 recto; traité Aboda-Zara, fol. 8 verso. Maïmonides, Commentaire sur la Mischna de Sanhédrin, chap. 1, § 3, et son traité du même titre, chap. 4.

Le Talmud rapporte que l'autorité du sanhédrin de Jérusalem cessa QUARANTE ANS avant la ruine du second temple, c'est-à-dire précisément à l'époque de la passion de Notre-Seigneur. Voy. traité Sanhédrin, fol. 41 recto; Aboda-Zara,

---

(a) Voyez Solution donnée par le consistoire central des israélites de l'empire à diverses questions qui lui ont été proposées par la synagogue consistoriale de Coblenz, accompagnée de pièces. Paris, 1809, in-4, p. 7 et 25.

fol. 8 verso. Le *Consummatum est*, prononcé du haut de la croix par l'arbitre du monde, fut l'arrêt de la dissolution éternelle de ce corps célèbre (a).

Les fonctions sacerdotales ont toujours appartenu exclusivement aux lévites de la race d'Aaron. Le roi de Juda Azarias, autrement appelé Ozias, se permit un jour d'offrir l'encens dans le temple, et il fut à l'instant frappé de lèpre, auprès de l'autel où il commettait ce sacrilège. Il n'avait pas voulu recevoir les protestations des prêtres, qui lui représentèrent qu'aux seuls descendants d'Aaron appartenait cette fonction. II. Rois, xv, 5; II. Paralip., xxvi, 18, 19.

Ce sont ces Aaronites qui, encore de nos jours, donnent la bénédiction au peuple dans la synagogue, et y jouissent de quelques autres distinctions honorifiques. Les rabbins ne sont pas *exemptis* de leur bénédiction : ils doivent se courber sous leurs mains étendues, aussi bien que le dernier membre de la synagogue. Mais, par suite de la confusion des tribus d'Israël, la généalogie de ces lévites est devenue si incertaine qu'ils n'oseraient manger les bestiaux que la loi de Moïse leur assigne, en les prohibant aux autres juifs, tels que les premiers-nés, les dîmes des troupeaux, etc., ni les prélèvements des fruits de la terre, et les objets voués au Seigneur, etc.

La distinction des tribus a commencé à s'effacer, chose

(a) Rabbi David Gans dit dans sa Chronique, année 3788, que c'est à la même époque que le sanctuaire du temple de Jérusalem s'est ouvert de lui-même. Voyez aussi Talmud, traité Yoma, fol. 39 verso. Il s'agit ici du voile fermant l'entrée du *saint des saints*, c'est-à-dire le sanctuaire intérieur. On sait qu'un des phénomènes qui éclatèrent au moment où la nature fut consternée du plus grand crime dont elle ait jamais été témoin, fut le déchirement de ce voile dans toute sa longueur de haut en bas. *Jesus autem iterum clamans voce magna, emisit spiritum. Et ecce velum templi scissum est in duas partes a summo usque deorsum. Matth., xxvii, 50, 51; cf. Marc., xv, 38; Luc., xxiii, 45.*

admirable, dès que le recensement ordonné par un édit de César Auguste, eut établi authentiquement la généalogie de Notre-Seigneur. Ce recensement aurait dû naturellement prévenir toute confusion des douze familles patriarcales; mais ce qui serait aux yeux des hommes un empêchement insurmontable est quelquefois précisément le moyen dont la divine Providence se sert pour exécuter ses décrets éternels. Autant que les cieux sont élevés au-dessus de la terre, autant les pensées et les voies de Jéhova sont élevées au-dessus des nôtres (Isaïe, LV, 9). Il est dit dans le second chapitre de saint Luc, que, pour exécuter l'édit de l'empereur, *tous allaient se faire inscrire chacun dans la ville de son origine* (verset 3). Ce texte prouve que, depuis le retour de Babylone, ou au moins depuis que la Judée était devenue une province tributaire de Rome, on avait abandonné la stricte observance de demeurer chacun *dans la possession de ses pères*. Or, dans le déplacement général dont l'édit de César fut l'occasion, les Juifs, inconstants de leur naturel, s'établirent après leur inscription dans les sites qui leur avaient souri le plus dans l'espace de leur parcours. Dès ce moment, les descendants des douze fils de Jacob se mêlèrent d'une manière *inextricable*.

La nation juive, dans son état d'infidélité, ne possède donc plus aucune espèce de sacerdoce. Ainsi s'accomplit dans toute sa rigueur cette terrible prophétie : « Durant un long espace de temps, Israël demeurera sans le vrai Dieu, sans prêtre. » II. Paralip., xv, 3.

La constatation de cette absence de tout ministère sacré dans la synagogue est d'une haute importance pour la polémique religieuse. Nous allons la corroborer par le passage suivant, que nous tirons du livre d'un notable consistorial de Paris : « Les rabbins ne sont point, comme les curés et les pasteurs des communions chrétiennes, les ministres nécessaires de notre culte. L'office des prières au sein de nos temples ne s'effectue point par leur organe. Ils ne sont point les confidents de nos consciences. Leur pouvoir ne

peut rien pour le salut de nos âmes, etc. » Des Consistoires israélites de France, par M. Singer, p. 32. Paris, 1820, chez Delaunay, 4 vol. in-8°.

Nous ne pouvons nous dispenser d'une observation en passant. L'auteur que nous venons de citer connaît mieux le judaïsme que le christianisme; autrement, il n'aurait pas assimilé au prêtre catholique le ministre protestant. Celui-ci, comme le rabbin, n'a point de caractère sacerdotal, et son rôle se réduit à celui d'interprète de la loi. Comme le rabbin, il ne peut rien pour le salut des âmes, puisque le protestantisme, ayant jeté loin de lui les clefs de saint Pierre, ne peut pas ouvrir le ciel au repentir confessant les fautes inséparables, en quelque sorte, de notre faible humanité. Sa prétendue Eglise, comme la synagogue, n'a ni autel ni sacrifice.

Au témoignage de M. Singer, nous joindrons celui de l'illustre orientaliste, de pieuse mémoire, notre maître de langue arabe : « Il n'existe pas aujourd'hui dans la nation juive une autorité qui puisse poser la limite qui séparera ce qu'il y a d'obligatoire dans la loi de Moïse et dans les traditions, de ce qui a cessé de l'être avec la destruction de l'Etat; une autorité dont les décisions puissent tranquilliser les consciences, et résoudre les scrupules des hommes timorés. » Lettre à un conseiller du roi de Saxe, par M. le baron Sylv. de Sacy. Paris, 1817, chez de Bure, broch. in-8°.

*Note 25, page 17.*

Talmud, traité Thaanit, fol. 24 verso. « Abraham dit : Maître de l'univers, quand mes enfants d'Israël pécheront contre toi, tu les traiteras peut-être comme les gens du déluge ou de la dispersion de Babel? Le Seigneur lui répondit : Offre-moi une génisse de trois ans, etc. (Genèse, xv, 9, etc.) Les sacrifices seront le gage de leur pardon. Abraham reprit : Maître de l'univers, quand le temple sera sur pied, à la

bonne heure; mais que deviendront-ils pendant qu'il n'y aura pas de temple? Le Seigneur lui répondit : J'y ai déjà pourvu en décrivant dans ma loi le cérémonial des sacrifices. Quand ils liront ces chapitres, je leur imputerai cette lecture, comme s'ils avaient offert les sacrifices dont il y est parlé, et je pardonnerai leurs péchés.»

*Note 26, page 17.*

Il est à remarquer que le mot *מנחה*, employé ici dans le texte hébreu pour exprimer oblation, ne s'applique qu'à l'oblation de farine ou de gâteau. Les premiers chapitres du Lévitique spécifient les différentes espèces de sacrifices *sanglants*, que le texte appelle *קרבן*. Le chap. xv des Nombres détermine l'oblation, *מנחה*, qui doit accompagner chaque *sacrifice de sang*.

Mais ce qu'on ne saurait assez admirer, c'est qu'une *unique fois* *מנחה* exprime un sacrifice sanglant, et c'est la *première fois* qu'il se rencontre dans le texte, à l'occasion du sacrifice d'Abel, *première* figure de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Par toute la suite de l'Écriture sainte, ce mot désigne les offrandes *farineuses*, accompagnées d'une libation de vin. Le Sauveur, de même, s'est sacrifié une *seule* et *première* fois avec effusion de son précieux sang, et son salutaire sacrifice se répète depuis par l'*oblation pure*, dans la sainte messe, sur tous les points du globe, *ab ortu solis usque ad occasum*.

*Note 27, page 19.*

Le Pentateuque est divisé en quarante-huit ou cinquante-deux *paraschiot* (pluriel de *parascha*, פֶּרָשָׁה), dont chacune se lit à l'office solennel du sabbat dans la synagogue. Les juifs disent : la *parascha de tel sabbat*, comme nous disons : l'*évangile de tel dimanche*. Comme l'année luni-solaire du ca-

lendrier judaïque est tantôt de quarante-huit, tantôt de cinquante-deux semaines, selon le retour du mois embolismique *réadar*, le Pentateuque a deux divisions différentes, une en quarante-huit, et une en cinquante-deux *paraschiot*. La *parascha* du sabbat se lit dans les offices des jours de la semaine, où l'on tire de l'*arche sainte*, comme disent les juifs, le rouleau de la loi, c'est-à-dire le lundi et le jeudi. C'est ainsi que nous lisons, une partie de la semaine, l'évangile du dimanche précédent. De là vient que les juifs datent souvent de la manière suivante : *dimanche*, *lundi*, etc., de *telle parascha*. Nous donnons cet avis à ceux qui sont peu ou point familiarisés avec l'année judaïque. Pour déterminer ces dates, on n'a qu'à recourir à un calendrier hébreu, où est toujours indiquée la *parascha* de chaque sabbat.

La lecture de chaque *parascha* du sabbat est toujours suivie de celle d'un passage analogue des *prophètes* ; c'est-à-dire Josué, les Juges, les quatre livres des Rois, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, les douze petits prophètes. Cette lecture *additionnelle* est appelée *haphtara*, הפטרה (pluriel *haphtarot*), mot qui signifie *terminaison* (*terminatio*), ainsi que l'explique le célèbre grammairien Elie Hallévi dans son *Lexicon thischbi*, article פטר, où il le rend par הפסקה, *terminatio*, *cessatio* ; elle est appelée ainsi parce que c'est par là qu'on termine la lecture publique de la parole de Dieu.

L'origine de la *haphtara* est due à la défense que fit Antiochus Epiphane aux Juifs de lire les livres de Moïse. Ils y suppléèrent par des passages des prophètes. Ainsi, en place de la *parascha* de la Genèse : *In principio creavit Deus cælum et terram*, etc., ils lisaient ce passage d'Isaïe, XLII, 5 : *Hæc dicit Dominus Deus, creans cælos, et extendens eos ; firmans terram, et quæ germinant ex ea*, etc. Au lieu de la *parascha* : *Igitur egressus Jacob de Bersabee, pergebat Haran*, etc. (Gen. xxviii, 10 seqq.), ils lisaient dans Osée, XII, 13 : *Fugit Jacob in regionem Syriæ, et servivit Israel in uxorem*, etc., et ainsi des autres *paraschiot*.

L'Évangile fait souvent mention de la lecture *sabbatique*

de la *parascha* et de la *haphtara*, ainsi que de l'instruction qui suivait cette lecture, comme chez nous le prône.

Actes, XIII, 14, 15. Illi vero (Paulus et qui cum eo erant) pertranseuntes Pergen, venerunt Antiochiam Pisidiæ; et ingressi *synagogam*, *die sabbatorum*, sederunt. Post *lectionem* autem *legis*, et *prophetarum*, miserunt principes *synagogæ* ad eos, dicentes: Viri fratres, si quis est in vobis *sermo exhortationis ad plebem*, dicite.

Ibid., verset 27.... Et voces *prophetarum*, quæ per omne *sabbatum* leguntur.

Ibid., xv, 21. *Moses* enim a temporibus antiquis habet in singulis civitatibus qui eum prædicent in *synagogis*, ubi per omne *sabbatum* legitur.

Luc, iv, 16, 17. Et venit (Jesus) Nazareth, ubi erat nutritus, et intravit secundum consuetudinem suam *die sabbati* in *synagogam*, et surrexit legere. Et traditus est illi liber *Isaiæ prophetæ*.

Ibid., verset 31. Et descendit in Capharnaum civitatem Galilææ, ibique docebat illos *sabbatis*.

Ibid., vi, 6. Factum est autem et in alio *sabbato*, ut intraret in *synagogam*, et *doceret*.

Ibid., xiii, 10. Erat autem *docens* in *synagoga* eorum *sabbatis*.

Marc, vi, 2. Et facto *sabbato* cœpit in *synagoga* docere.

Actes, xiii, 42. Exeuntibus autem illis, rogabant ut sequenti *sabbato loqueretur sibi verba hæc*.

Ibid., xvii, 2. *Secundum consuetudinem* autem Paulus introivit ad eos, et per *sabbata* tria disserebat eis de *Scripturis*.

Ibid., xviii, 4. Et disputabat in *synagoga* per omne *sabbatum*.

La tradition de la synagogue fait remonter jusqu'au temps de Moïse la lecture publique du Pentateuque.

Maïmonides, d'après la conclusion du Talmud, traité *Baba-Kamma*, fol. 92 recto, dit: « *Moïse*, notre maître, a établi cette loi pour Israël, de faire la lecture publique du Penta-

teuque, à l'office du matin, le sabbat le lundi et le jeudi. »  
 משה רבנו תיקן להם לישראל שיהו קורין בתורה ברבים בשבת  
 ובשני ובחמשי בשהרית :

*Yad Hhazaka*, Traité de la prière, chapitre 12, § 1.

Dans le Grand Livre des préceptes, de Rabbi Moïse de Kotzi, précepte affirmatif, XIX, fol. 102, col. 4, il est dit : « *Moïse*, notre maître, a établi cette loi pour Israël, de faire la lecture publique du Pentateuque le sabbat et deux jours de la semaine, savoir le lundi et le jeudi. » Edition de Venise, in-fol., 1547.

Le texte hébreu est le même que celui de Maïmonides, moins à l'office du matin, plus ces mots : *et deux jours de la semaine*, ובשני וכי שבוע.

Nous avons vu que la lecture publique de *passages choisis* dans les prophètes ne date que de la persécution d'Antiochus Epiphane.

L'office du matin, pour les jours de fête, dans la synagogue, se compose de deux parties. La première, appelée *yotzer* (יוצר), consiste en louanges, psaumes et oraisons; la seconde, appelée *muçaph* (מוסף), est le *sacrifice du jour*, que les juifs remplacent par la récitation des versets du livre des Nombres qui en contiennent la description, et de prières exprimant le regret de ne pouvoir offrir le sacrifice qu'*en paroles*, faute de temple, et demandant au Seigneur le retour d'Israël, dans un temps prochain, à la terre sainte, et la réédification du sanctuaire de Jérusalem. Viennent ensuite plusieurs prières et cantiques de louange.

La lecture de la *parascha* et de la *haphtara*, ou, pour nous servir des termes de l'Évangile, la lecture de Moïse et des prophètes, se fait entre ces deux parties de l'office, c'est-à-dire avant le sacrifice, autrefois en nature, maintenant en paroles.

Aucun des lecteurs de ces lignes ne peut manquer d'être frappé de la parfaite analogie qui existe ici entre le service divin de la synagogue et celui de l'Église. Dans la première, la lecture des livres saints précédait le sacrifice du jour,

suppléé maintenant, ainsi que nous l'avons dit, par une *commémoration* ; dans la seconde, la lecture de l'Évangile précède également le canon du très-saint sacrifice de la messe.

De tout ce qui vient d'être dit résulte la conséquence naturelle, ce nous semble, que *haphtara* ne signifie pas *renvoi*, mais *cessation* (*terminatio*, *cessatio*), comme l'explique Elie Hallévi, que nous avons déjà cité plus haut, p. 118. Il n'équivaut pas, comme l'ont cru plusieurs, à l'*Ite missa est*. La synagogue, pas plus que l'Église, n'a jamais congédié l'assistance avant le sacrifice, qui est la principale partie, la partie essentielle du service divin.

On a peut-être confondu le dernier évangile avec celui de la messe que, d'après la plupart des théologiens les plus graves, on est tenu, sous peine de péché mortel, d'entendre les jours d'obligation. Le dernier évangile se lit après l'*Ite missa est*, ou la formule qui en tient lieu, parce qu'il ne fait pas partie de la sainte messe. On le lisait d'abord par simple dévotion. Ce ne fut que dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle que le Souverain Pontife, Pie V, en ordonna la lecture à la fin de la messe. Toutefois plusieurs ordres religieux continuèrent à ne pas dire cet évangile du tout. Dans un grand nombre de diocèses de France et d'Italie, à Rome même, aux grand'messes, le célébrant récite l'évangile de saint Jean en retournant à la sacristie, et, s'il y a à dire un autre évangile, il le dit à la sacristie même.

*Note 28, page 20.*

## NOTICE SUR LE TALMUD.

*Qu'est-ce que le Talmud ?* Si vous adressez cette question à la foule si nombreuse des hébraïsants de l'heureux xix<sup>e</sup> siècle, dans lequel on peut dire : *Qui est-ce qui n'est pas hébraïsant ?* avec autant de raison qu'un courtisan dit un jour à Louis XV, dont l'auguste épaule avait un peu trop de

saillie : *Sire , qui est-ce qui n'est pas un peu bossu ?* Depuis notre admirable M. Quatremère, à la vaste et profonde érudition orientale, jusqu'à l'hébraïsant de contrebande qui annonce péniblement quelques pauvres lignes du texte de l'Ancien Testament, à l'aide de moyens artificiels, comme versions interlinéaires, analyses toutes faites, etc. ; si, disons-nous, vous leur adressez cette question, vous serez étonné d'obtenir des réponses si différentes les unes des autres, si contradictoires. On dirait qu'il s'agit d'une inscription en hiéroglyphes égyptiens ou mexicains, dans laquelle chacun peut lire ce qui lui plaît, et ce qui mieux lui convient. Plusieurs vous diront que « c'est un recueil en *soixante gros tomes in-folio* (quoiqu'il n'en forme que douze), réceptacle des rêveries les plus absurdes, des préjugés d'un fanatisme délirant, un grimoire, une espèce de code de magie noire, etc. Gardez-vous, ajouteront-ils, d'y toucher seulement. » D'autres vous représenteront le Talmud comme « une Encyclopédie précieuse, dans laquelle on trouve un cours complet de la philosophie, de la médecine, de l'astronomie des peuples de l'antiquité, et (ce qui serait bien plus précieux) toutes les vérités du catholicisme, aussi exactement formulées que dans la *Somme* de saint Thomas. » Ceux-là, qui ne cherchent qu'à déguiser leur incapacité de lire le Talmud, défaut très-pardonnable d'ailleurs, nous font l'effet de la fable du Renard et les Raisins ; ceux-ci, qui se sont donné la peine de prendre connaissance de quelques lambeaux du Talmud, les moins déraisonnables, au moyen des versions qui en existent, versions le plus souvent inexactes et quelquefois flattées, se sont pris d'enthousiasme pour l'œuvre des rabbins, et ressemblent à l'honnête homme de la place publique qui, pour débiter son elixir, ne recule, en le prononçant, devant aucune exagération.

Nous qui par état avons longtemps enseigné le Talmud, et expliqué sa doctrine, après en avoir suivi un cours spécial, pendant de longues années, sous les docteurs israélites les plus renommés de ce siècle ; nous qui avons, par la grâce d'en

haut, abjuré les faux dogmes qu'il prêche, nous en parlerons avec connaissance de cause, et avec impartialité. Si d'une part nous lui avons consacré nos plus belles années, d'autre part il ne nous est plus rien. Nous dirons ce qui le recommande, ce qui le condamne.

*Talmud*, comme écrit l'académie, mieux *Thalmud*, תלמוד, de la racine למד, *apprendre, enseigner*, est un terme hébreu-rabbinique, qui signifie *doctrine, étude*. Il désigne plus particulièrement le grand corps de doctrine des juifs, auquel ont travaillé successivement, à des époques différentes, les docteurs les plus accrédités en Israël. C'est le code complet, civil et religieux, de la synagogue. Son objet est d'expliquer la loi de Moïse conformément à l'esprit de la tradition verbale. Il renferme les discussions, et les disputes contradictoires, entre ceux qui se sont appliqués à approfondir cette loi, quelquefois les conclusions et décisions qui s'en sont suivies; de temps à autre, il se livre à des digressions sur l'histoire et sur les sciences, dont les érudits, surtout les archéologues, peuvent tirer un parti avantageux. Si le lecteur judicieux du Talmud a souvent lieu de s'affliger des aberrations étranges où peut tomber l'esprit humain abandonné de la vraie foi, si plus d'une fois les turpitudes du cynisme rabbinique obligent la pudeur de se voiler la face, si le fidèle est révolté des atroces et insensées calomnies que la haine impie des pharisiens répand sur tous les objets de sa vénération religieuse, le théologien chrétien y recueille des données et des traditions précieuses pour l'explication de plus d'un texte obscur du Nouveau Testament, et pour convaincre nos adversaires religieux de l'antiquité autant que de la sainteté du dogme catholique, si bien défini par le *quod semper* de saint Vincent de Lérins.

DES PARTIES INTÉGRANTES DU TALMUD.

Le Talmud est distingué en *Mischna*, משנה, appelée communément *Misna*, qui est le texte, et en *Ghemara*, גמרא, qui

en est le commentaire et le développement, comme aussi le supplément.

La *Ghemara* est double : celle de *Jérusalem*, et celle de *Babylone*.

*Mischna* (de la racine שנה, *répéter, réitérer*, signifie *répétition de la loi, seconde loi*, celle que, selon les rabbins, Dieu a enseignée *oralement* à Moïse sur le mont Sinaï, après lui avoir donné la *loi écrite*, appelée *Thora*, תורה, dont le législateur des Hébreux a composé son Pentateuque. C'est pourquoi on appelle la *Mischna* en grec, *Deutérose*, Δευτέρωσις, terme qui a la même signification que l'hébreu. En rabbinique, *Mischna* veut encore dire, *étude, leçon*, et la racine dont il dérive (שנה et שגא), *apprendre, enseigner*.

*Ghemara* (de la racine גמיר, *parfaire*, et en chaldaïque, *apprendre, enseigner*) signifie *perfection, supplément, complément, doctrine*.

Sous le nom de *Talmud*, les rabbins désignent fréquemment la *Ghemara* seule. Ils nomment souvent dans leurs livres le *Talmud babylonien* et le *Talmud jérusalémite*, pour *Ghemara* de Babylone, *Ghemara* de Jérusalem. Sous celui de *Thora*, תורה, *loi* (a), ils désignent ordinairement toute leur loi, tant la partie *orale* que la partie *écrite*. Ils appellent plus volontiers la loi écrite *Mikra*, בוקרא, *lecture*, terme auquel correspond le mot *Kor-an*, قرآن, *Coran* des Arabes. Toutefois *Mikra* désigne plus communément l'ensemble de leur canon des saintes Ecritures, composé de livres *légaux*, livres *moraux* et livres *historiques*.

(a) תורה (du verbe ירה à la forme *hiph-'il*) signifie proprement, comme disent les meilleurs lexicographes, *doctrine, instruction*. Il n'en est pas moins vrai que lorsque ce terme hébreu désigne le Pentateuque, chrétiens et juifs l'ont de tout temps traduit par *lex, loi*. Saint Jérôme, dans son Prologus galeatus, dit : « Quinque libri Moysi, quos proprie תורה, id est *legem*, appellant. » Dans le Nouveau Testament, il est fréquemment parlé de la *loi* et des prophètes.

§ 1<sup>er</sup>.

## DE LA LOI ORALE.

Un code écrit quelconque est nécessairement accompagné de traditions, de souvenirs populaires, sur la manière de l'entendre et de l'appliquer. La lettre nue serait le jouet des préventions, du caprice, de l'intérêt des passions, et, au lieu de servir de lien de fraternité à la nation, pour n'en faire qu'une seule famille, ce code ne serait qu'une pomme de discorde. Le peuple se scinderait en sectes, en coteries, d'autant plus animées les unes contre les autres, que chacune se persuaderait qu'elle seule est dans la vérité, et qu'il lui incombe de la faire triompher. Aussi, outre la loi écrite, dictée à Moïse sur le Sinai, depuis le premier mot de la Genèse jusqu'au dernier mot du Deutéronome, comme l'enseigne la synagogue (a), le peuple de Dieu avait de tout temps une seconde loi, si on peut l'appeler ainsi, une loi orale, qui se transmettait de bouche en bouche, מִפֶּה אֶל פֶּה. Son objet était de fixer le sens de la Bible, comme aussi de préserver de l'oubli les préceptes divins non écrits. Car la synagogue, tant après sa réprobation que lorsqu'elle était encore l'Eglise de Dieu, n'a jamais été, nous ne saurions trop le répéter, n'a jamais été protestante. Jamais elle n'a livré la parole divine à l'arbitraire, généralement influé par les passions, et au caprice du jugement personnel des individus. Telle est la tradition confiée à la garde des anciens et des docteurs de la nation, sous l'autorité du chef de la religion, assis sur la chaire de Moïse, c'est-à-dire successeur du législateur des Hébreux, en tant que, pour nous servir des expressions du prophète, ses lèvres étaient les dépositaires de la science, et que de sa bouche on recherchait la connaissance de la loi de

---

(a) Voyez Talmud, traité Baba-Batra, fol. 15 recto; traité Menahhot, fol. 50 recto, et les savants prolégomènes de Mendelssohn sur le Pentateuque.

*vérité, parce qu'il était l'ange du Seigneur* (Malachie, II, 6, 7); en d'autres termes, parce qu'il avait mission d'interpréter la loi de Dieu.

L'Écriture nous apprend (Deutér., IX, 11; cf. Exod., XXIV, 12-18) que Moïse, d'après l'invitation du Seigneur, monta sur le Sinaï, où il demeura quarante jours et quarante nuits, au bout desquels il reçut les tables du décalogue. « Qu'a-t-il fait de son temps, demandent les rabbins, pendant les quarante jours et les quarante nuits qui précédèrent la remise de ces tables? » Si nous en croyons le Talmud (traité Berahhot, fol. 5 recto), il apprenait de Dieu l'explication et le développement de la *loi écrite*; en un mot, cette *loi orale* que la tradition fut ensuite chargée de conduire comme par la main de génération en génération jusqu'à la fin des siècles.

Mais comme les rabbins, c'est-à-dire les pharisiens, audacieux falsificateurs de la véritable tradition, exagèrent tout de la manière la plus extravagante, ils prétendent que Dieu révéla à Moïse, non-seulement tout l'Ancien Testament, mais aussi la *Mischna*, les deux *Ghemara*, telles qu'elles ont été rédigées par la suite, avec toutes les contestations de Hillel et de Schammaï, et autres docteurs, voire tout ce qui devait passer par le cerveau fiévreux du moindre rabbin jusqu'à la fin du monde. Talmud, traité Meghilla, fol. 19 verso. Voyez aussi Médrasch-Yalkut, première partie, n° 405.

Nous lisons dans l'Exode, XXIV, 12: « Et Jéhova dit à Moïse, Monte vers moi sur la montagne, et demeures-y, et je te donnerai les tables de pierre, la loi et les préceptes que j'ai écrits pour leur instruction. » Voici comment le Talmud, à l'endroit que nous venons de citer, expose ce verset: « *Les tables*, c'est le décalogue; *la loi*, c'est le Pentateuque; *les préceptes*, c'est la Mischna; *que j'ai écrits*, ce sont les prophètes et les hagiographes; *pour leur instruction*, c'est la Ghemara. Donc, conclut-il, tout cela a été révélé sur le Sinaï » (voyez aussi le livre *Yalkut-Hhadash*, ילקוט חדש, titre *Luhhot*, n° 74).

Dans les temps anciens, il ne pouvait être porté aucune

atteinte à la tradition; car aussitôt qu'il surgissait un dissentiment entre les docteurs, la cause était portée, de degré en degré, jusque devant la grande assemblée de Jérusalem, appelée dans les premiers temps d'un mot grec, *sanhédrin*. Elle était composée de soixante-dix docteurs de la loi, sans compter le *ndci*, נשיא, *chef, président*, regardé comme le légitime successeur de l'autorité spirituelle de Moïse. « Lorsque tu seras arrêté par une question difficile, est-il dit dans le Deutéronome (xvii, 8 suiv.), entre sang et sang, entre cause et cause, entre plaie et plaie, et que dans ta ville les avis des sages seront partagés, tu te lèveras et tu monteras vers le lieu que Jéhova ton Dieu aura choisi, et tu t'adresseras aux prêtres de la race de Lévi et au juge qui sera en ces jours-là, et tu les consulteras, et ils te donneront la décision de la cause. Et tu te conformeras à tout ce que t'auront dit ceux qui président au lieu que Jéhova aura choisi, et tu seras attentif à exécuter tout ce qu'ils t'auront enseigné. Tu te conduiras selon l'enseignement qu'ils t'enseigneront, et selon la décision qu'ils te donneront. Tu ne te détourneras ni à droite ni à gauche de la chose qu'ils te diront. Mais l'homme qui, s'enflant d'orgueil, ne voudra point obéir à l'arrêt du prêtre qui est établi en ce lieu-là pour servir Jéhova ton Dieu, ou à celui du juge, qu'il soit puni de mort, et tu ôteras le mal du milieu d'Israël, afin que tout le peuple l'entendant, craigne, et que nul ne s'élève plus d'orgueil. »

C'est ici un des passages les plus remarquables en faveur de la soumission due à l'autorité spirituelle, résidant dans le corps enseignant de l'Eglise, dépositaire de la tradition, et, en dernier ressort, dans le chef suprême du sacerdoce sur terre, gardien infailible de la doctrine divine. Nous y reviendrons après que nous aurons rapporté les paroles adorables de Notre-Seigneur, qui ont trait à la même matière.

Si nous remontons aux monuments les plus anciens, nous y rencontrons des traces de la *loi orale*, c'est-à-dire de la tradition. Josèphe (*Antiq.*, III, 5, n° 6) dit que Moïse,

après avoir manifesté au peuple la loi de Dieu, lui prescrivit, dans des occasions successives, *de quelle manière on devait observer toutes ces lois* (καὶ περὶ τῶν ὄλων ὃν ἂν πραχθεῖη τρόπον ἐν τοῖς αἰθις ἀπεσήμεαινε χρόνοις, p. 129, édit. d'Havercamp). Au livre XIII, chap. 10, n° 6, il nous apprend que les pharisiens donnaient au peuple des instructions religieuses *qui ne font pas partie des lois (écrites) de Moïse, mais qui étaient parvenues jusqu'à eux* PAR UNE TRADITION CONSTANTE DES ANCÊTRES DE LA NATION (ἐκ πατέρων διαδοχῆς, p. 663). Les *Thargumim* (pluriel de *Thargum*), Paraphrases chaldaïques, qui ont commencé à être en usage peu après le retour de la captivité babylonienne, parce que le commun du peuple n'entendait plus l'hébreu du texte original de la Bible, non-seulement mentionnent la *loi orale* en plusieurs endroits, mais elles rapportent aussi un grand nombre des traditions qui ont été plus tard consignées dans le Talmud, traditions dont les unes expliquent le sens de plusieurs lois de Moïse, et les autres donnent des préceptes qu'on ne trouve pas dans le Pentateuque.

L'Ancien Testament lui-même porte des traces évidentes d'une tradition orale. Nous en indiquerons seulement quelques-unes (a). 1° Dans le Deutéronome (XII, 21), il est dit : « Tu égorgeras ton gros bétail et ton menu bétail, *de la manière que je t'ai prescrite*, כֹּאשֶׁר צִוִּיתִיךָ. » Or, le texte ne donne cette prescription nulle part. C'était donc un article de la loi orale. En effet, la tradition enseigne de quelle manière on devait tuer les animaux, tant ceux destinés aux sacrifices que ceux qui servaient à la consommation. 2° Dans le Lévitique (XVI, 29), nous lisons cette ordonnance : « Le dixième jour du septième mois, vous *mortifierez* vos personnes, תַּעֲנִי אֶת נַפְשֵׁיכֶם. » Ici, nécessairement, il faut

---

(a) Le rabbin Moïse de Kotzi, dans la préface de son Grand Livre des préceptes, א"ת מ"ד, cite un nombre considérable de passages du Pentateuque, qui, sans la tradition, ne seraient que des énigmes et des contradictions.

encore que la tradition vienne au secours de la loi écrite, pour nous dire en quoi doit consister cette *mortification* : c'est ce qu'elle fait effectivement. 3° Enfin, si vous ôtez de la religion le dogme de l'immortalité de l'âme, vous la ruinez de fond en comble. Est-il supposable que le Seigneur, ou que le sage législateur d'Horeb, ait laissé ignorer ce dogme fondamental de la religion à l'ancien peuple d'Israël, dans le sein duquel l'Église, comme la synagogue, vénère un grand nombre de justes sauvés par leur foi et leurs œuvres ? Cependant la *loi écrite* n'enseigne pas ce dogme d'une manière expresse : on ne l'y découvre que par des inductions dont la conséquence peut se contester. Les *allusions* à l'immortalité de l'âme, que l'on a prétendu remarquer dans la Bible juive, sont en vérité bien vagues et en petit nombre ; et d'ailleurs, si ces allusions sont réelles, elles fournissent une nouvelle preuve que l'immortalité de l'âme était un article formel et explicite de la loi religieuse ; or cet article n'existe que dans la tradition.

En ce point l'Évangile ne nous fait pas défaut non plus. Notre-Seigneur Jésus-Christ, en s'adressant au peuple et à ses propres disciples, dit un jour : « Les scribes et les pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse ; observez donc et faites tout ce qu'ils vous disent (a). » Ces docteurs juifs ne pouvaient être assis sur la chaire de Moïse qu'en qualité de dépositaires légitimes de l'autorité du prophète législateur, c'est-à-dire de celle de décider les cas douteux, et d'expliquer la loi sainte d'après la tradition dont nous venons de parler. Quant au texte de la loi écrite, il n'était certainement pas besoin que les pharisiens l'enseignassent au peuple. Chaque père de famille avait l'obligation religieuse de le lire sans cesse, de le repasser dans son esprit, en se couchant, en se levant, en se reposant dans sa maison, de l'enseigner à ses fils

---

(a) Matth., xxxiii, 2, 3.

(Deutér., xi, 19); en outre, d'en tirer une copie de sa propre main (a).

Saint Hilaire dit : « Outre la loi écrite, Moïse enseigna séparément les mystères les plus secrets de la loi aux soixante-dix anciens, insitués dans la synagogue en qualité de docteurs, chargés spécialement d'en transmettre la connaissance. C'est de cette *doctrine traditionnelle*, continue le saint Père, enseignée dans la synagogue depuis lors et sans interruption, que Jésus-Christ parla quand il dit : « *Les pharisiens et les scribes sont assis sur la chaire de Moïse. Observez donc et faites tout ce qu'ils vous disent, mais n'imites pas leurs œuvres* » (b). »

Et ici nous nous hâtons de faire remarquer, avec le grand et saint évêque d'Hippone, qu'il faut distinguer entre les *docteurs pharisiens assis sur la chaire de Moïse*, c'est-à-dire enseignant en vertu de l'autorité, légitime alors, dont ils étaient revêtus, et laquelle *ne leur permettait pas de s'écarter de la vérité*, expliquant, comme successeurs de Moïse, la loi à laquelle Notre-Seigneur donnait lui-même l'exemple de la soumission, jusqu'au moment où elle fut abrogée, entre les docteurs légitimes, disons-nous, et cette tourbe de pharisiens dont le Sauveur a flétri les fausses traditions et la doctrine dangereuse (S. Matth., xvi, 6 ; xv, 3 ; S. Marc, vii, 7 : *Gardez-vous du ferment des pharisiens*, etc.). Jésus-Christ

(a) Deuter., xxxi, 19. Cf. Talmud, traité Sanhédrin, fol. 21 verso, et surtout Maïmonides, même traité, chap. 7, § 1. Somme théologique de Joseph Caro, 2<sup>e</sup> partie, n° 270, § 1, avec les annotations du *Turè-Zahab* et du *Beër-Haggolé*.

(b) Nam idem Moyses, quamvis Veteris Testamenti verba in litteris condidisset, tamen separatim quædam ex occultis legis secretiora mysteria septuaginta Senioribus, qui doctores deinceps manerent, intimaverat. Cujus doctrinæ etiam Dominus in Evangeliiis meminit dicens, *Super cathedram Moysi*, inquit, *sederunt scribæ et pharisæi*. Tract. in II. Ps., édition des bénédictins, p. 28.

ne commandait pas d'obéir *aux pharisiens et aux scribes*, mais à la seule *chaire de Moïse*. « Super cathedram Moysi sedent scribæ et pharisæi : quæ dicunt facite : quæ autem faciunt, facere nolite : dicunt enim et non faciunt. In quibus Dominicis verbis, » dit-il, « utrumque debetis advertere, et quantus honor delatus sit doctrinæ Moysi, in cujus cathedra etiam mali sedentes, *bona docere cogebantur* ; et unde tieret proselytus filius gehennæ, non scilicet a pharisæis verba legis audiendo, sed eorum facta sectando (a). » Ailleurs il dit : « Quæ dicunt facite, quæ autem faciunt facere nolite ; dicunt enim et non faciunt. Ideo audiuntur utiliter, qui etiam utiliter non agunt. Sua enim quærere student, sed *sua docere non audent*, de loco scilicet superiore sedis ecclesiasticæ, *quam sana doctrina* constituit. Propter quod ipse Dominus prius quam de talibus, quos commemoravi, diceret, præmisit : *super cathedram Moysi sederunt*. Illa ergo cathedra, non eorum, sed Moysi, *cogebat eos bona dicere*, etiam non bona facientes. Agebant ergo sua in vita sua, *dicere autem sua, cathedra illos non permittebat aliena* (b). »

« Le Pentateuque, dit le rabbin Moïse de Kotzi (c), n'est qu'une lettre morte, une espèce d'*index* des préceptes religieux. Nous ne pouvons avoir connaissance de la loi écrite qu'au moyen de la loi orale. Elle en est comme l'âme qui lui donne vie (d). »

Notre sainte mère l'Église, qui a recueilli l'héritage de la synagogue dépossédée, nous propose également des pra-

(a) C. Faustum, xvi, 20.

(b) De Doctr. Christ., iv, 27. Voyez aussi notre Dissertation sur l'invocation des saints dans la synagogue, chap. 1.

(c) Préface du Grand Livre des préceptes.

(d) והתורה שכתב התומים אמריה וכעין רמז הן ואין אדם יכול להתבונן בה כי אם על פי הקבלה מתורה שבעל פה.

tiques religieuses et des articles de foi, fondés uniquement sur la tradition, et dont l'Écriture ne fait mention nulle part. Voilà pourquoi l'apôtre saint Paul fait cette recommandation : « Demeurez fermes, mes frères, et conservez les traditions qui vous ont été enseignées, soit *de vive voix*, soit par notre lettre (a). »

De là ce mot célèbre de saint Chrysostome, répété par Théophylacte : « C'est une tradition, n'en demandez pas davantage (b). »

Nos théologiens distinguent trois espèces de traditions : 1° les *divines*, celles que Dieu a confiées aux patriarches, ou Jésus-Christ à ses disciples, ou les apôtres à l'Église, par l'inspiration du Saint-Esprit ; 2° les *apostoliques*, qui doivent leur origine à l'autorité apostolique ; 3° les *ecclésiastiques*, qui ne remontent qu'à tel concile, à tel saint Père, à tel Souverain Pontife. Nous verrons tout à l'heure que les rabbins établissent pour leurs traditions, dont se compose le Talmud, une division analogue.

Ce que le saint évêque de Poitiers, qui, avant d'embrasser le christianisme, avait fait une étude approfondie de la loi mosaïque, disait, au iv<sup>e</sup> siècle, au sujet du passage de saint Matthieu, XIII ; le Talmud plus tard, Maïmonides au XII<sup>e</sup> siècle, et plusieurs rabbins après lui, l'ont répété, à l'occasion de l'ordonnance de la loi de rigueur du Deutéronome, chap. XVII, que nous avons rapportée au long quelques lignes plus haut. D'après le Talmud, traité *Pesahhim*, fol. 88 recto, le *docteur rebelle*, **חַמְרֵי יִשְׂרָאֵל**, que cette loi frappe de la peine de mort, est celui qui n'accepte pas la tradition enseignée par le chef de la religion, ou ne se soumet pas à la décision que le tribunal suprême prononce en vertu de l'autorité

(a) *Stete, fratres, et tenete traditiones quas didicistis sive per sermonem, sive per epistolam nostram. II. Thess., II, 14.*

(b) Παράδοσις ἐστὶ, μηδὲν πλέον ζήτει. In II. Thess., cap. III, Homil. IV, t. II, p. 552 de l'édition des *bénédictins*

dont il est revêtu (a). Rabbi Hhezkia, dans son Commentaire si estimé sur le Pentateuque, intitulé *Hhezkuni*, dit en cet endroit du Deutéronome : « Ici nous trouvons un argument contre ces israélites impies qui rejettent la tradition des sages ; car si Dieu ne nous avait donné autre chose que le texte écrit de la loi sainte, à quoi bon d'aller consulter l'autorité siégeant à Jérusalem (b). » R. Lévi-ben-Gherschon, communément appelé *Ralbag*, dit dans son Commentaire, en cet endroit : « Le sanhédrin tranche la contestation, soit en enseignant la tradition, soit, à son défaut, en décidant de sa pleine autorité (c). »

Nous venons de lire dans le texte du Deutéronome : « Tu ne te détourneras ni à droite ni à gauche de la chose qu'ils te diront. » Voici comment explique ces paroles le Siphri, un des suppléments de la Mischna (d) : « Quand même il te paraîtrait que le tribunal suprême enseigne que la droite est la gauche, et que la gauche est la droite (e). »

On peut justifier cette explication par un fait rapporté dans le Talmud, traité Rosch-Hasschana, fol. 25 recto.

Nous ferons précéder notre citation d'un petit avertissement nécessaire pour bien la comprendre.

Quand le sanhédrin siégeait encore à Jérusalem, la *néomé-*

(a) Voyez Maïmonides, traité des Docteurs rebelles, chap. 3, § 4. R. Moïse de Kotzi, Précepte négatif, 217.

(b) תשובה לרשעי ישראל שפוקדין בדברי חכמים אם נתנה התורה ככתבה ולא לענין אחר למה הונרך לבא לירושלים :

(c) והם יגידו לך את דבר המשפט לפי הנראה להם אם מהקבלה אם מהסברה :

(d) Voyez plus loin, dans cette notice sur le Talmud, § 11.  
(e) אפילו מראין בעיניך על הימין שהוא שמאל ועל השמאל שהוא ימין שמע להם :

nie, la fête du premier du mois, ne pouvait se célébrer le trentième jour de la dernière lunaison qu'autant qu'il avait été proclamé *saint* par ce tribunal ecclésiastique suprême, d'après la déposition de témoins sûrs déclarant que la nouvelle lune avait été déjà aperçue ; autrement le trente et unième jour était néoménie de droit. Dans le premier cas, le mois qui venait de finir était *simple*, פשוט ; dans le second cas, il était *bissextil*, כספסוף (*enceint*), c'est-à-dire ayant un jour de plus : il y avait bissexte pour le mois.

Il faut savoir aussi que le dixième jour du septième mois, vers notre mois de septembre, on célébrait la *fête des expiations* ; c'était la plus sainte solennité de l'année. Les jours de fête, il était défendu de voyager, de porter quoi que ce fût hors de chez soi, de toucher même certains objets, comme un bâton, de l'argent, etc.

« Une fois, dit le Talmud, deux témoins se présentèrent et dirent : *Nous avons vu la nouvelle lune la nuit du trente (a)* ; mais elle ne se montrait pas la nuit suivante. Cependant Rabban Gamaliel (b) admit leur témoignage. R. Doça, fils d'Horkinas, observa : *Ce sont de faux témoins. Comment peuvent-ils attester qu'une femme est accouchée, tandis que le lendemain elle a encore un ventre qui lui arrive jusqu'aux dents ?* Et Rabbi Josué dit à ce dernier : *J'approuve ton observation (c)*. Alors Rabban Gamaliel manda à Rabbi Josué : *Je*

(a) On sait que, chez les Hébreux, le jour naturel ou civil commence au coucher du soleil. Par conséquent la nuit précède le jour.

Les gloses de Yarhhi et de Rabbi Obadie de Bartenora ne sont pas bien d'accord ici. D'après ce dernier rabbin, les témoins auraient vu la nouvelle lune la nuit. Yarhhi explique qu'ils l'avaient vue de jour.

(b) Ce rabbin était président du sanhédrin. Voyez dans cette notice, § III.

(c) Il parait que Josué ne s'était pas borné à appuyer l'opinion de Rabbi Doça : il la mit en pratique. Il fêta comme néoménie le lendemain du jour fixé par le docteur suprême.

*t'ordonne de venir me trouver le jour qui, selon ton calcul, serait la fête des expiations (a), portant ton bâton et ton argent.* Rabbi Akiba, visitant Rabbi Josué, le trouva tout affligé de cette injonction, et il lui dit : *Je puis prouver que Rabban Gamaliel a le droit d'agir comme il fait; car il est écrit : Voici les fêtes du Seigneur, solennités saintes, que vous proclamerez (b). Que l'autorité les ait fixées à leur temps ou hors de leur temps, il n'y a que celles-là de véritables fêtes.* Après cela, Rabbi Josué se rendit auprès de Rabbi Doça, fils d'Horkinas. Celui-ci lui dit : *Si nous pouvions douter de l'autorité du tribunal de Rabban Gamaliel, il faudrait en faire autant à l'égard de tous les tribunaux qui ont existé depuis Moïse jusqu'à présent; car il est écrit : Et Moïse monta sur la montagne (c) avec Aron, Nadab, Abihu et septante des anciens d'Israël (d). Et pourquoi le texte ne donne-t-il pas les noms de ces anciens? C'est pour nous apprendre que chaque tribunal de trois anciens (e) doit être respecté à l'égal du tribunal de Moïse.*

» Ainsi, ajouta Rabbi Obadie de Bartenora, d'après la Ghemara, si quelqu'un osait dire du tribunal de son temps : Ce tribunal vaut-il Moïse et Aron, ou Eldad et Médad? on lui répondrait : Il peut bien valoir ceux du tribunal de Moïse qui ne sont pas nommés.

» Par suite, Rabbi Josué prit son bâton et son argent le jour qui, d'après son calcul, devait être le jour de la fête des expiations, et se transporta à Yabna auprès de Rabban Gamaliel. Rabban Gamaliel se leva et lui baisa la tête en lui disant : *Sois le bienvenu, mon maître et mon disciple, mon*

(a) Le onzième jour de la lunaison d'après Rabban Gamaliel.

(b) Lévitique, xxxiii, 4.

(c) Le mont Sinai.

(d) Exode, xxiv, 9.

(e) Les tribunaux ecclésiastiques inférieurs étaient composés de trois anciens. Venaient ensuite les tribunaux de vingt et un membres. Au-dessus de tous était le sanhédrin.

maitre *en science*, et mon disciple *parce que tu m'as obéi.* »  
Fin de la citation du Talmud.

Quand même le *nâci*, c'est-à-dire président du sanhédrin, se fût trompé dans cette circonstance, le Seigneur n'aurait agréé que les fêtes célébrées selon sa fixation de la néoménie ; car seul, comme chef de la religion, il en avait l'autorité. Mais tous les docteurs les plus savants de la synagogue font voir que l'erreur n'était pas du côté de Gamaliel ; en d'autres termes, que le Seigneur ne permit pas qu'il tombât dans l'erreur. Les tables astronomiques qu'il avait sous les yeux indiquaient la nouvelle lune pour le jour trente. Il était donc fondé à recevoir le témoignage de ceux qui attestaient l'avoir aperçue. Si la nuit du trente et un elle ne paraissait plus, c'était sans doute, disent-ils, parce qu'un nuage, ou quelque autre obstacle, en dérobaît la vue.

On peut ajouter que la comparaison de Rabbi Doça, fils d'Horquinas, n'est pas d'une exacte parité. Sans doute, la grossesse d'une femme prouve qu'elle n'est point encore accouchée ; mais de ce que l'on ne voyait pas la nouvelle lune on ne pouvait pas conclure qu'elle n'eût pas été aperçue. Plus d'un obstacle pouvait s'y opposer, surtout à une époque où l'on n'avait pas encore d'instruments optiques.

La même règle pourrait s'appliquer à la réforme du calendrier chrétien, par autorité du Suprême Pontife Grégoire XIII. Quand même un habile astronome aurait trouvé que le Pape s'était trompé, il n'aurait pas pu en conscience célébrer les fêtes de l'Eglise à des jours différents de ceux fixés par le saint-siège. Mais le savant Pape avait raison, et le monde entier, sans excepter les protestants, a fini par adopter son calendrier. La Russie seule, jusqu'à présent, aime mieux rester brouillée avec le ciel, que de s'accorder avec Rome, même en ce point.

Nous parlons ici dans le sens de beaucoup de graves théologiens catholiques, sans toutefois nous ingérer de décider entre eux et d'autres savants catholiques, qui pensent que

l'absolutisme de la loi de rigueur, et du système rabbinique, n'est pas compatible avec la liberté de l'Évangile.

Mendelssohn, ce savant rabbin et profond philosophe qui florissait dans une des capitales du protestantisme, Berlin, fait, dans son Commentaire hébreu, à l'occasion de notre texte du Deutéronome, la réflexion suivante, qui accable de tout son poids l'hérésie du xvi<sup>e</sup> siècle.

« Et ce précepte (d'obéir à la décision du chef *pro tempore* de la religion) est de la plus haute importance; car la *Thora* (a) nous a été donnée par écrit, et il est notoire que les opinions varient dès qu'il s'agit de raisonner. Les disputes se multiplieraient, soit pour expliquer la lettre du texte, soit pour en tirer des inductions; et ainsi la *Thora* deviendrait je ne sais combien de *Thoras*. La loi coupe court à toute contestation en ordonnant de prêter obéissance au grand tribunal qui se tient devant Jéhova dans le lieu qu'il a choisi (b), en tout ce qu'il nous prescrit, que nous réglions notre conduite d'après tout ce qu'il décide. Et lors même qu'il nous semblerait que cette autorité se trompe, il n'est loisible à nul homme privé d'entre nous de suivre sa propre opinion; car ce serait la ruine de la religion, un sujet de division dans le peuple, et la dissolution de la nation entière. »

Le Talmud, traité Rosch-Hasschana, fol. 25 verso, demande : « Le texte dit : « Et tu te lèveras, etc., et tu t'adresse » ras au juge *qui sera en ces jours-là*. » Pourrait-il venir à la pensée de quelqu'un de s'adresser à un juge qui ne serait pas en ces jours-là? Réponse : Ces paroles ne sont pas superflues. Elles nous apprennent que *Jephté*, pendant sa judicature,

(a) Voyez ce mot plus haut, sous le titre : *Parties intégrantes du Talmud*.

(b) A Jérusalem, la cité sainte, alors la capitale de la religion, comme maintenant Rome, la ville sainte, est la capitale du monde chrétien.

mérite autant d'obéissance, et a autant d'autorité que *Samuel* pendant la sienne. »

Jephté, enfant illégitime, né d'une abandonnée, était, avant son élévation, un vagabond et un chef de bandits; Samuel, au contraire, enfant de la prière de sa sainte mère Anne (I. Rois, 1), est considéré dans la synagogue comme plus saint et plus grand prophète que Moïse et Aron, pris ensemble; mais Jephté, devenu juge d'Israël, eut l'assistance du Saint-Esprit, ainsi que nous lisons au livre des Juges (xi, 19): *Factus est ergo super Jephthe spiritus Domini*. C'est pourquoi l'Apôtre (Hebr., xi, 32) ne fait pas difficulté de le ranger à côté de *David* et de *Samuel*, tout comme font les rabbins: *Et quid adhuc dicam de Jephthe, David, Samuel et prophetis?*

## § II.

### LA TRADITION JUDAÏQUE CONNUE DES PÈRES DE L'ÉGLISE.

L'existence de la *Deutérose*, loi orale, traditionnelle de la synagogue, n'était point ignorée des Pères et des chrétiens des premiers siècles de l'Eglise, bien qu'alors la *Ghemara* ne fût pas encore mise par écrit. Nous venons de voir la mention qu'en fait saint Hilaire de Poitiers. Saint Epiphane en parle longuement en plusieurs endroits de ses savants écrits; Héresie xiv, il dit: « Dosithée était très-versé dans la science des traditions qui forment les *Deutéroses* des Juifs (a). » Héresie xv: « Sur ces traditions sont fondées, chez les juifs, par une fausse opinion, les règles de la sagesse, tandis que, pour la plupart, ce sont des absurdités. Ils en font cependant grand cas, et les prônent dans les termes les plus ma-

---

(a) Δευτερώσεις τε ταῖς παρ' αὐτοῖς. T. 1, p. 50, édit. de Paris, 1622.

gnifiques, comme appartenant à une doctrine excellente (a). »

On voit que saint Epiphane parle dans ce passage des traditions falsifiées et supposées des pharisiens, tandis que saint Hilaire parle de la bonne et véritable tradition, dépôt sacré entre les mains des *docteurs assis sur la chaire de Moïse*.

Hérésie xxxiii : « Ce que les juifs appellent *Deutéroses*, ce sont les traditions des anciens (b). »

Saint Augustin : « Il ignore (l'adversaire) qu'outre les Ecritures de la loi et des prophètes les juifs ont certaines traditions, qu'ils apprennent par cœur sans les écrire, et qu'ils transmettent l'un à l'autre *oralement*. C'est ce qu'ils appellent la *Deutérose* (c). »

Saint Jérôme, lettre à Algasie : « Je ne puis entrer ici dans le détail des traditions des pharisiens, qu'ils appellent de nos jours *Deutéroses*, et dire combien elles sont ridicules et insensées. Le recueil en est trop grand, et la plupart alarment la pudeur au point que je ne pourrais les rapporter sans que le rouge me montât au visage (d). »

Un peu plus loin (p. 885), il nous apprend que les doc-

(a) Ἐκ τούτων τῶν δευτερώσεων, ὅσα πρὸς αὐτοῖς νενόμισται εἰσὶ σοφίας, ἀσοφίας δὲ τὰ πλεῖστα, αὐχεῖται καὶ ἄδεται, καὶ ἐν τῷ προκρίταίᾳ διδασκαλίᾳ βραῦτα τε καὶ φημίξεται. P. 55.

(b) Αἱ γὰρ παραδόσεις τῶν πρεσβυτέρων δευτερώσεις παρὰ τοῖς Ἰουδαίῳ λέγονται. P. 224.

(c) Nescit autem habere præter scripturas legitimas et propheticas Judæos quasdam traditiones suas, quas non scriptas habent, sed memoriter tenent, et alter in alterum loquendo transfundit, quas Deuterosin vocant. C. Adv., tome x, p. 696, édit. de Venise, in-4°.

(d) Quantæ traditiones pharisæorum sint, quas hodie vocant δευτερώσεις, et quam aniles fabulæ, evolvere nequeq. Neque enim libri patitur magnitudo, et pleraque tam turpia sunt, ut erubescam dicere. T. 1, p. 883, 884, édit. de Vallarsius, in-4°.

teurs juifs, pour se faire obéir, n'avaient qu'à dire : *C'est une tradition de nos sages*, οἱ σοφοὶ δευτερώσιν.

En effet, cette formule, très-usitée dans le Talmud, coupe court à toute contradiction : תנן רבנן (a). Voyez plus haut le mot de saint Chrysostome : *C'est une tradition, n'en demandez pas davantage*.

Dans la même lettre de saint Jérôme, comme aussi dans son Commentaire sur l'Ecclésiaste, iv (t. III, p. 424), et dans son Commentaire sur Isaïe, viii (t. IV, p. 123), le saint docteur et profond hébraïsant nomme, dans l'ordre de leur succession, les principaux pères de la tradition juive, notamment Rabbi *Akiba*, qu'à l'exemple de quelques autres Pères de l'Eglise il appelle indistinctement *Akibas* et *Baracibas* (b).

Ceci est parfaitement conforme au Talmud, qui assigne à ce rabbin une large part dans l'enseignement de la tradition. Voyez traités Sanhédrin, fol. 86 v.; Yebamot, fol. 62 v.

Enfin la Nouvelle 146, donnée la vingt-cinquième année de Justinien, en 548 de notre ère, défend la lecture de la *Deutérose* dans l'office de la synagogue, par la raison qu'elle ne fait point partie de l'Ecriture sainte. *Eam vero, y est-il dit, quæ ab eis dicitur secunda editio, interdicimus omnimodo utpote sacris non conjunctam libris*.

*Secunda editio* est la traduction littérale de δευτέρωσις.

Le mahométisme, cette grossière imitation, nous aurions presque dit *parodie*, du christianisme et du judaïsme, a éga-

(a) Non תנן הכפנים, comme dit la note de l'édition de Vallarsius.

(b) Saint Epiphane, Hær. xv, dit positivement que l'on donnait l'un ou l'autre nom à ce rabbin distingué : διδασκάλον αὐτῶν Ἀκιβάν, ὅτι καλούμενον, ἢ Βαρακιβάν. Nous sommes persuadé que *Barakiba* n'est qu'une altération de *Rabbi-Akiba*, d'autant plus que dans l'Hérésie xxxiii saint Epiphane l'appelle aussi Ῥαββιακιβζ.

lement sa *loi écrite*, qui est le Coran, قرآن, et sa *loi orale*, qui est la *Sonna*, سنة Coran et *Sonna*, termes arabes, ressemblent parfaitement aux mots hébreux *Mikra*, מִקְרָא, et *Mischna*, מִשְׁנָה, et ont avec eux des racines communes. Voy. Hottinger, De bibliothecis orientalibus, cap. 2, c, p. 163 suiv. ; la Biblioth. orient. d'Herbelot, art. *Sannah* ; Lexic. arab. de Freytag, art. سن.

### § III.

#### CHAÎNE DE LA TRADITION.

Nous allons donner, avec quelques additions, la *chaîne de la tradition* telle que Moïse Maïmonides l'énumère dans l'introduction de son abrégé du Talmud, intitulé *Yad-Hhazaka*. Cette chaîne se compose de TRENTE-NEUF anneaux ou générations, anneaux dont le dernier se rattache à la clôture du Talmud. Une fois la tradition fixée par écrit, il n'y eut plus de *traditionnaires* en titre, de docteurs spécialement chargés du dépôt de la tradition. Celle-ci, à partir de cette époque, était sous la garde de toute la nation.

#### SÉRIE DES PROPHÈTES.

1. Moïse, descendu de la montagne de Sinaï et rentré dans le camp d'Israël, enseigna le développement oral de la loi sainte successivement à son frère Aron, à ses neveux Eléazar et Itamar, aux *anciens*, c'est-à-dire au sanhédrin, enfin à tous ceux du peuple désireux d'en être instruits. Le Talmud, traité Erubin, fol. 54 verso, décrit tout le cérémonial qui fut observé dans ces leçons réitérées. Quelques-uns des auditeurs en jetaient par écrit des notes abrégées, pour aider la mémoire.

Mais celui des *anciens* à qui Moïse s'appliquait plus spé-

cialement à enseigner la loi *orale*, ce fut son disciple et successeur

2. Josué, qui laissa comme disciples
3. Les *anciens* de son temps, et Phinécès, fils d'Eléazar, lequel avait déjà entendu Moïse.  
Ceux-ci livrèrent la tradition à
4. Héli, grand prêtre. Celui-ci livra à
5. Samuel le prophète. Celui-ci au
6. Roi David. Celui-ci à
7. Abias de Silo, de la tribu de Lévi, qui avait été en Egypte, et, lorsqu'il était jeune encore, auditeur de Moïse. Celui-ci au
8. Prophète Elie. Celui-ci au
9. Prophète Elisée. Celui-ci au
10. Grand prêtre Joïada. Celui-ci à
11. Zacharie le prophète. Celui-ci au
12. Prophète Osée. Celui-ci au
13. Prophète Amos. Celui-ci au
14. Prophète Isaïe. Celui-ci au
15. Prophète Michée. Celui-ci au
16. Prophète Joël. Celui-ci au
17. Prophète Nahum. Celui-ci au
18. Prophète Habacuc. Celui-ci au
19. Prophète Sophonie. Celui-ci au
20. Prophète Jérémie. Celui-ci à
21. Baruch, fils de Néri. Celui-ci à
22. Esdras, le restaurateur des saintes Ecritures.

Chacun de ces traditionnaires était assisté d'un בית דין (*maison de justice*, académie, consistoire, synode). Ces académies, ainsi que nous l'avons déjà dit, prirent plus tard le titre grec de *sanhèdrin*, συνέδριον. Esdras était à la tête de la fameuse *grande synagogue*, כנסת הגדלה, composée de cent vingt docteurs, au nombre desquels figuraient les *derniers prophètes* de l'Ancien Testament, Aggée, Zacharie et Malachie. On y voyait aussi siéger Daniel, Ananias, Misaël et Azarias, Néhémie, fils d'Helcias, Mardoché, Belsan, Zoro-

babel, tous personnages célèbres de l'Ancien Testament.

Le dernier survivant des membres de la grand synagogue, et dépositaire de la tradition, fut

23. Siméon le Juste, grand prêtre après la mort d'Esdras. Il était, en quelque sorte, la transition de la première série de traditionnaires, celle des *prophètes*, à la série suivante, celle des *thanaïtes* ou *misniques*, qualifiés ainsi, non-seulement parce que la Mischna se compose en grande partie de leurs propres leçons ou enseignements, mais aussi parce que ce code fut rédigé sur les notes écrites qu'ils avaient laissées.

#### SÉRIE DES THANAÏTES.

Siméon le Juste transmet la tradition à

24. Antigone de Socho, qui florissait environ trois cents ans avant l'incarnation de Notre-Seigneur.

Antigone livra la tradition à

25. José, fils de Joazar, de la ville de Séréda, et à José, fils de Jean de Jérusalem.

Ici commencent les *couples*, דוגיות, comme disent les rabbins, c'est-à-dire deux traditionnaires associés, des duumvirs, dont le premier nommé était *nâci*, chef du sanhédrin, docteur suprême, tenant la place de Moïse; et le second, premier docteur, אב בית דין, assesseur du précédent. Il faut excepter *Siméon*, fils d'Hillel, dont nous allons parler. Quoique nommé le second, il était *nâci*, à cause de sa qualité de *rabban* qui emportait celle du *nâciat* (qualité de *nâci*). A ce compte le couple du trentième chaînon ci-après se composait de deux docteurs qui étaient simultanément chefs du sanhédrin.

Ces deux José livrèrent la tradition à

26. Josué, fils de Perabhiâ, et à Nitthâï d'Arbel. Ceux-ci à

27. Juda, fils de Tabbâï, et à Siméon, fils de Sebatahh. Ceux-ci à

28. Schemaïa et à Abtalion, tous deux *prosélytes de justice*, c'est-à-dire convertis à la religion révélée, comme aussi tous deux descendants de Sennachérib, roi d'Assyrie, dont l'armée avait été miraculeusement détruite devant Jérusalem, qu'elle assiégeait (IV. Rois, xix, 22).

Ceux-ci livrèrent la tradition à

29. Hillel et à Schammaï, deux célèbres antagonistes théologiques. Leurs disciples, qui épousaient les querelles des maîtres, en venaient souvent aux mains, faute de raisons logiques, avec un tel acharnement qu'il restait des morts sur la place. Ces deux docteurs enseignaient du temps d'Auguste et d'Hérode, quarante ans environ avant Jésus-Christ. « *Sammai* igitur et *Hellel*, » dit saint Jérôme, « multo prius quam Dominus nasceretur orti sunt in Judæa (In Is., viii, t. iv, p. 123, éd. citée). Hillel, surnommé *l'Ancien* et aussi *le Babylonien*, parce qu'il était né à Babylone, était issu, du côté maternel, de la royale famille de David (a).

Ceux-ci transmirent la tradition à :

30. Rabban Yohhanan (Jean), fils de Zaccaï, et à Rabban Siméon, fils de Hillel, l'antagoniste de Schammaï, dont nous venons de parler.

On croit généralement que ce dernier est le *Siméon* qui a eu le bonheur de tenir dans ses bras, au temple de Jérusalem, le divin enfant (S. Luc, ii, 25 suiv.), et qui, à cette oc-

(a) Un autre Rabbi Hillel, neuvième descendant de Hillel l'Ancien, auteur du calendrier juif, reçut le baptême à son lit de mort, vers 320, des mains de l'évêque de Tibériade. Il fit appeler ce prélat par son confident Joseph, qui dans la suite s'est converti aussi. Il écarta les témoins juifs, en disant qu'il avait besoin de rester seul avec ce *médecin*, pour se faire administrer un *remède* avec l'eau qu'il s'était fait apporter. Tous ces détails ont été donnés par Joseph à saint Epiphane, lui-même juif converti, qui les a insérés dans son Livre contre les hérésies, tome II de ses œuvres, p. 127. n° 4, de l'édition de Paris, 1622.

casion, transporté d'une sainte joie, entonna l'hymne si suave *Nunc dimittis*, que l'Eglise répète à complies. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer le mauvais vouloir des pharisiens envers ce rabbin, à qui sa doctrine, aussi bien que sa naissance et son rang élevé dans la synagogue, attireraient une grande considération dans toute la Judée. Le Talmud, traité Abot, et le livre Halihhut-Olam (a) הליכות עולם, qui traitent *ex professo* des pères de la tradition, passent sous silence notre *Rabban Siméon*. Ils aiment mieux enlever ainsi un anneau de la chaîne traditionnelle, que de nommer l'illustre *nâci*, qui avait donné dans le lieu saint un témoignage public à celui qui est la *consolation d'Israël* (*consolationem Israel* (S. Luc, ubi supra). Dans les livres des autres rabbins, qui ne parlent des descendants de Hillel qu'avec la plus grande vénération, et recueillent avec un soin religieux le moindre de leurs propos, le nom de Rabban Siméon est simplement enregistré, sans qu'ils l'accompagnent de quelques citations de ses enseignements, comme ils font à l'égard des autres pères. Pour ne pas interrompre la suite de la tradition, ou pour donner la postérité de Hillel, ils nomment froidement, et comme à regret, Rabban Siméon, et se hâtent de passer à son successeur.

## DES TITRES DES DOCTEURS JUIFS.

Nous voyons ici pour la première fois, vers la naissance du christianisme, des titres, comme *rabban*, *rabbi*, etc., qui accompagnent les noms des docteurs de la synagogue. « Avant cette génération, disent les rabbins, les docteurs

---

(a) Ce livre a été traduit en latin par Constantin l'Empereur, sous le titre : *Clavis talmudica*.

étaient si excellents que leur simple nom propre était au-dessus de tous les titres (a). » Toutefois, *rabban* est le plus distingué (b). Les titres qui viennent après celui-ci sont *rabbi* et *ribbi*, donnés aux pères de la terre sainte; *rab*, *rabbana*, *rabboné*, *rabboni*, *abba*, *mar* (c), tous noms chaldaïques ou babyloniens, donnés aux pères de la Babylonie.

Les scribes et les pharisiens du temps de Notre-Seigneur étaient singulièrement friands, c'est bien le mot, de ces titres divers. « Ils aiment, disait-il, à être salués *rabbi*, et à recevoir les honneurs attachés à cette qualification distinctive. *Amant autem primos recubitus in cœnis, et primas cathedras in synagogis, et salutationes in foro, et vocari ab hominibus rabbi* » (Matth., xxiii, 6, 7).

Il n'y eut que *sept* docteurs qui aient porté le haut titre de *rabban*, tous revêtus de la dignité de *nâci* : nous nommerons les six autres, en continuant la chaîne de la tradition. Ce sont en quelque sorte *sept sages* de la synagogue, comme la Grèce avait les siens.

SUITE DE LA CHAÎNE TRADITIONNELLE.

Rabban Siméon livra la tradition à

31. Rabban Gamaliel, son fils, surnommé *l'Ancien*.

C'est *aux pieds* de ce *rabban* que *Rabbi Saul* a puisé cette connaissance profonde de la loi mosaïque, dont, devenu apôtre de l'Évangile sous le nom de *Paul*, il fit, avec l'assis-

גדול מרבן שמו. (a)

(b) Voyez Maïmonides, préface de son Commentaire de la Mischna; Chronique de David Gans, année 3500.

(c) C'est-à-dire, seigneur, notre seigneur, seigneurs, mon seigneur, père, seigneur.

tance du *Dispensateur des dons* (a), un si heureux usage en prêchant *Jésus-Christ crucifié*, point unique, comme il disait si bien, de toute sa science (b).

Gamaliel, qui eut encore pour disciples saint Barnabé et le proto-martyr saint Etienne, embrassa plus tard le christianisme, et le pratiquait si fidèlement, que l'Eglise le met au nombre des saints. Il est porté au Martyrologe du 3 août avec son fils *Abibon*. Membre de la secte des pharisiens, sans adopter le fanatisme extravagant des plus exaltés d'entre eux, il jouissait dans sa nation d'une grande considération. Aussi saint Paul, pour se rendre les Juifs favorables, eut-il soin de se présenter devant eux comme disciple de ce docteur tant estimé. « *Secus pedes Gamaliel*, » dit-il, « *eruditus juxta veritatem paternæ legis* (c). »

Lorsque le sénat de Jérusalem délibérait sur le moyen de mettre à mort les apôtres, Gamaliel empêcha leur condamnation en déclarant indirectement que l'établissement de la religion chrétienne était l'œuvre de Dieu (Actes, v, 34 suiv.). Il s'exprima dans cette circonstance avec tant de prudence et d'adresse, que, loin de soulever l'assemblée contre lui, il attira ses collègues à son avis. Quelques Pères de l'Eglise, comme saint Clément (d), Bède et autres, soutiennent que

(a) *Dator munerum*.

(b) *Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum*. I. Cor., II, 2.

(c) Nous ne saurions trop, ni trop souvent, insister sur ces mots *secundum veritatem*, qui prouvent que la doctrine pure de l'ancienne synagogue était celle de la vraie religion.

(d) Ce Père n'est pas dans le Martyrologe romain. Benoît XIV, dans sa savante dissertation, adressée en forme de bref au roi de Portugal, et imprimée à la tête du Martyrologe romain qu'il donna en 1749, en développe la raison. Mais Clément d'Alexandrie est nommé dans le Martyrologe de Paris. Ce dernier en grande partie n'est autre chose que celui d'Usuard qui a été longtemps en usage dans la plupart des Eglises de France.

déjà alors il était chrétien, et que d'après le conseil des apôtres il n'en faisait pas profession publiquement, afin de favoriser plus facilement l'Eglise naissante. Au III<sup>e</sup> siècle, saint Sébastien tenait la même conduite à l'égard de l'empereur Dioclétien, auprès duquel il avait beaucoup de crédit. Dans tous les cas, il se convertit avant saint Paul, selon saint Jean Chrysostome, homélie iv sur les Actes des apôtres.

Saint Gamaliel enterra saint Etienne dans sa propre maison, qui était proche de Jérusalem, et ordonna qu'on le mit lui-même dans le tombeau du glorieux proto-martyr. La relation du prêtre Lucien, consignée dans le Martyrologe, dans les Bollandistes et autres ouvrages hagiographes rend compte de la vision miraculeuse dans laquelle saint Gamaliel lui découvrit, en 415, le lieu où étaient ses reliques et celles de saint Etienne.

Rabban Gamaliel transmet la tradition à

32. Rabban Siméon II, son fils. Celui-ci à

33. Rabbi Juda, son fils, surnommé *le Saint, le Nâci*, ou simplement *Rabbi* par excellence. Ce dernier n'est pas qualifié *rabban*; la grande vénération dont il jouissait le mettait, disent les rabbins, bien au-dessus de ce titre.

Les thanaïtes que nous venons d'énumérer étaient également assistés chacun d'un *bet-din*, consistoire, synode.

Rabbi Juda devait son influence dans la synagogue autant à son opulence et au crédit dont il jouissait auprès de l'empereur Antonin, qu'à son grand savoir et à l'austérité de sa vie. Il était né en 120 de notre ère à Tsipporé, ville forte de la Galilée, au pied du Carmel, voisine de Cana et de Nazareth, importante par sa position, sous le rapport stratégique, à ce qu'assure Josèphe, qui en parle souvent dans ses Antiquités, dans sa Guerre des Juifs, et dans sa Vie. Cette ville est encore désignée dans les auteurs anciens sous les noms suivants : *Sepphôris* (Josèphe), *Sephôris*, *Semphoris*, *Sephorum*, *Diocésarée*, *Autocratoris*. D'après Hégésippe, cette ville a vu naître aussi les deux sœurs *sainte Anne* et *Her-*

*mane*, l'une mère de la très-sainte Vierge, l'autre de sainte Elisabeth.

## § IV.

RÉDACTION DE LA *Mischna*, COMMUNÉMENT APPELÉE *Misna*.

Touché de l'état déplorable des études sacrées de sa nation, laquelle était dispersée définitivement depuis sa sanglante défaite à la suite de sa révolte sous les étendards du faux Messie Barcochébas, sous le règne de l'empereur Adrien, qui bannit les Juifs pour toujours du territoire de la Judée; considérant en outre que les docteurs de la loi, dont un grand nombre avait péri récemment sous le fer des soldats romains, devenaient de plus en plus rares, et déjà alors suffisaient à peine pour conserver dans la nation la connaissance de la loi orale, Rabbi Juda se détermina, en dépit de la défense expresse de cette même loi, à coucher par écrit toute la tradition. Il se fondait sur l'interprétation rabbinique du verset 126 du psaume cxix (selon l'hébreu), d'après laquelle *mieux vaut abroger un article de la loi sainte, que de laisser tomber en oubli la loi entière* :

מוטב תעקר תורה ואל תשתכח תורה מישראל :

A cet effet, il rechercha avec une grande diligence toutes les notes qui, à diverses époques, avaient été prises par écrit dans les académies publiques, ainsi que toutes les parties de l'enseignement oral répandu parmi les docteurs, dont il convoqua autour de lui le plus grand nombre qu'il lui fut possible.

Ce recueil, qui reçut le nom de *Mischna* (*a*), fut accueilli avec applaudissement de tout Israël, et copié en peu de

---

(a) Voyez plus haut la signification de ce mot.

temps à un nombre infini d'exemplaires. Malheureusement, outre les bonnes traditions, qui du reste n'y sont pas toutes, on y admit beaucoup de traditions fausses ou altérées des pharisiens. Quelques-unes de ces traditions supposées étaient dirigées contre le christianisme. Les miraculeux progrès du culte du *Nazaréen* ne faisaient qu'irriter davantage ses aveugles ennemis, qui ne craignaient pas d'employer la fraude et le mensonge pour en détourner les Juifs.

La rédaction de la *Mischna*, selon l'opinion la plus probable, date d'un peu avant la fin du second siècle, vers 190 de notre ère. Elle est écrite en un hébreu pur et facile à comprendre, quoique différent de l'hébreu de la Bible; on l'appelle *style* ou *langue* de la *Mischna*, לשון משנה. Cependant on y rencontre déjà des mots empruntés aux autres langues, particulièrement au grec (a). La *Mischna* nous fournit une foule de termes hébreux que l'on chercherait en vain dans le texte de l'Ancien Testament; mais son style sententieux, en forme de thèses, bref et se prêtant à des sens divers, embarrasserait souvent le lecteur ordinaire (b), si Rabbi Hhiya, par sa *Thocephtha* (תוספתא, addition), ne lui avait donné plus de développement (voyez Maïmonides, Porte de Moïse, écrite en arabe, et traduite en latin par Pocock, p. 78, 79). La glose de Rabbi Salomon Yarhhi, imprimée en marge du Talmud, ainsi que les Commentaires de R. Obadie de Bartenora et de Maïmonides, sont d'un

(a) Les rabbins postérieurs, qui ignoraient le grec, et qui peut-être n'aimaient pas voir des mots *profanes* dans leur code sacré, ont cherché à donner à ces mots une étymologie *pure*. Ainsi, אֶסְטֵנִיִּס, qui est visiblement le grec ἀσθενής, *faible, infirme*, est formé selon eux de la racine נָנָה, *souffrir du froid*. לִיתִיקִי, qui est le διαβίβην des Grecs, *testament*, est formé selon eux des mots rabbiniques קִיִּס תְּהִי לָךְ הוֹסֵפֶת, ou *esto ratum, firmum*; et ainsi des autres.

(b) Ceci ne contredit nullement ce que nous venons de dire de l'hébreu de la *Mischna*.

grand secours pour l'intelligence de la Mischna. On sait que le protestant Surenhusius a donné une version latine de la Mischna, ainsi que de ses principaux commentaires. Les fautes de traduction que renferme ce grand travail, que nous avons scrupuleusement examiné en le confrontant avec l'original, sont vraiment innombrables; c'est bien dommage qu'on n'en donne pas une édition corrigée.

ÉLÉMENTS DONT A ÉTÉ COMPOSÉE LA MISCHNA.

La Mischna se compose des cinq éléments suivants, énumérés par Maïmonides dans sa préface générale, en tête du Commentaire de la Mischna :

1. Les explications et développements de la loi écrite, attribués à Moïse.

Ceux-ci ne sauraient être sujets à controverse. La synagogue s'y soumet religieusement. Il suffit qu'un docteur accrédité dise : *La tradition m'a enseigné telle chose*. Ceci revient, comme nous avons dit, au παράδοσις ἐστὶ de saint Chrysostome.

2. Les ordonnances ajoutées oralement sur le Sinā à la loi écrite. Obéissance entière est due également à cette partie.

3. Les constitutions trouvées par les docteurs au moyen de la conjecture ou de l'argumentation.

C'est principalement sur cette partie de la Mischna que roulent les disputes et les controverses des rabbins. Le choc de leurs opinions est rapporté au long dans le corps du Talmud. Car, quand il s'agit de raisonner, les hommes sont rarement d'accord. Par règle générale, la synagogue adopte l'opinion qui réunissait le plus de voix.

4. Les décrets, גזירות, émanés des prophètes ou des docteurs venus après eux, ayant pour objet de mieux assurer l'observance de la loi de Dieu.

Comme ces décrets dépendent des lieux et des circonstan-

ces; les docteurs n'étaient pas toujours unanimes pour leur acceptation. Cependant, quand une fois la *synagogue d'Israël* les a reçus, disent les rabbins, un prophète même ne pourrait plus refuser de s'y soumettre.

5. Enfin, les règles de conduite, *בנהגים*, qui au fond n'ajoutent rien de nouveau à la loi mosaïque, et n'en ôtent rien. Elles ont trait, pour la plupart, à la vie civile. Ces règles sont des décisions des prophètes, des rabbins réunis en corps d'assemblée, quelquefois d'un rabbin seul. On en trouve un nombre considérable dans le Talmud, tant dans la partie *Mischna* que dans la partie *Ghemara*, attribuées à Josté et à Esdras; ce dernier assisté de la *grande synagogue*. Elles sont sanctionnées par l'adhésion générale.

Ces *éléments* expliquent ce que saint Epiphane entendait par les *quatre Deutéroses* (a), par lesquelles il a préparé, pour nous servir d'une phrase de Boileau, de grandes tortures aux Saumaises orientalistes. Ces quatre Deutéroses sont, les *explications et développements*, les *ordonnances*, les *constitutions*, les *décrets*. Les *règles de conduite*, qui forment le cinquième élément, *sont en dehors*, ainsi qu'on l'a vu.

SUPPLÉMENTS DE LA MISCHNA.

La *Mischna* rédigée, ainsi que nous l'avons dit, dans un style concis et sententieux, n'était pas à la portée du commun des lecteurs. Rabbi Juda passa le reste de sa vie à l'expliquer de vive voix. Par la suite, plusieurs de ses disciples, qui fermèrent la série des thanaïtes, écrivirent des livres dans le but de combler les lacunes laissées dans l'œuvre de leur maître, et de développer ce qu'il n'avait pas exprimé assez clairement. Ainsi :

---

(a) Εἰσὶ δὲ αὗται τέσσαρες. Hæg, xxiii, p. 224.

1. Rabbi Hhiya écrivit la *Thosephtha*, תוספתא (addition, supplément), pour éclaircir ce qu'il y a d'obscur et d'embarassé dans la Mischna. Quelques-uns lui donnent pour collaborateurs R. Hoschäiya ou Oschäiya, R. Néhhémia, Bar-Kappara. De là vient que les écrivains hébreux attribuent les *Thosephthot*, תוספתות (pluriel de *Thosephtha*), tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ces quatre thanaïtes.

Buxtorf, dans son *Lexicon talmudicum*, tombe dans une erreur qui a de quoi étonner de la part d'un savant aussi versé que lui dans la littérature rabbinique. A l'article יוסף, il confond nos *Thosephthot* avec les *Thosephot*, annotations marginales du Talmud, dont les auteurs, appelés *Baalè Thosephot*, בעלי תוספות, hommes des *Thosephot*, en grande partie de la France méridionale, vivaient tous au XIII<sup>e</sup> siècle de notre ère. C'est de ces derniers qu'on a extrait les *Piskè-Thosephot*, פסקי תוספות, c'est-à-dire les *décisions doctrinales* qui en résultent. Ces deux ouvrages, les *Thosephthot* et les *Thosephot*, séparés par leur date de rien moins que d'un millier d'années, portent des titres différents au singulier aussi bien qu'au pluriel, ainsi qu'on vient de voir. Un *supplément* s'appelle *Thosephtha*, et une *annotation*, *Thosephet*.

On pense bien que cette méprise de Buxtorf a été répétée à satiété par cette foule de *savants* qui ne sont *savants* que du *savoir*, comme aussi des erreurs d'autrui. Elle a été reproduite de plein droit dans la Théorie du judaïsme d'un professeur de *langues et antiquités orientales*, qui annonçait pompeusement à l'Europe, il y a une douzaine d'années, une traduction complète du Talmud, projet inexécutable dont nous aurons à dire un mot plus bas.

2. Nous avons de R. Hoschäiya un autre ouvrage de même nature que la *Thosephtha*, sous le titre *Berèschit-Rabba*, qu'il ne faut pas confondre avec un autre ouvrage de même titre, appelé aussi Médrasch-Rabba, composé par *Rabba-bar-Nahhméni*, dont nous parlerons plus bas, au n<sup>o</sup> 4.

3. Les *Beraïtot* (pluriel de *Beraïta*) sont, comme l'exprime

ce terme syriaque, des *extravagantes*, c'est-à-dire des constitutions ajoutées à la Mischna.

Les écrivains hébreux attribuent ces *extravagantes*, les uns à R. Hoschaïya et à Bar-Kappara (a), les autres à R. Hhiya et à R. Hoschaïya; d'autres enfin associent à ces deux derniers R. Siméon, quatrième du nom, fils de R. Juda le Nâci.

De ces Beraïtot, quelques-unes ont été insérées dans le corps de la Mischna, et beaucoup d'autres dans le texte de la Ghemara. Une partie considérable s'en est perdue.

On sait que le corps de droit canon de l'Eglise a également ses *Extravagantes*, qui sont de deux espèces : celles du pape Jean XXII, et celles appelées *communes*.

4. Des expositions littérales, historiques, théologiques, mystico-allégoriques, prenant pour texte principalement les livres de Moïse, sans que pour cela on puisse les ranger dans la classe des commentaires. On peut les considérer aussi comme des *extravagantes*. Nous en nommerons les principales :

a. Les *Mehhilthot* (pluriel de *Mehhiltha*), dont une de R. Ismaël, qui explique l'Exode depuis le chap. XII, verset 2, jusqu'au chap. xxxv, verset 3; une autre de Ben-Azaï, sur l'Exode et les trois livres suivants du Pentateuque. Cette dernière *Mehhiltha* ne se retrouve plus.

Celle de R. Ismaël est précédée de l'explication des treize modes d'argumentation employés dans le Talmud, et dont nous ferons un article séparé.

b. *Siphra* ou *Thorat-Cohanim* (loi des sacerdotés), de R. Juda; c'est une exposition dogmatique, prenant pour texte le Lévitique.

c. *Siphri*, de R. Néhémias, exposition dogmatique, pre-

(a) Entre autres Maïmonides, qui, par contre, attribue la *Thosephtha* à R. Hhiya<sup>s</sup>seul.

nant pour texte les livres des Nombres et du Deutéronome.

d. Le fameux livre *Zohar*, livre cabalistique, qui prend pour texte le Pentateuque (a).

Cet ouvrage, commencé par R. Siméon-ben-Yohhaï vers 121, fut continué par ses disciples. Nous voulons dire que R. Siméon-ben-Yohhaï a fait pour le *Zohar* ce que soixante-dix ans plus tard R. Juda le Nâci devait faire pour la *Mischna*. Il mit par écrit ce qui s'était enseigné longtemps avant lui. L'un comme l'autre n'a été que le *rédacteur*, et non l'*auteur*, c'est-à-dire l'inventeur, de la matière de l'ouvrage qui porte son nom. Le style syro-jérusalémite, si facile si naturel, et nous pouvons dire, *si pur en son genre*, du livre *Zohar*, ne permet pas de douter que son fond ne date d'une époque où cette langue, usitée en Judée avant la dernière ruine de Jérusalem, était encore familière aux Juifs. Quand on compare la langue du *Zohar* à celle de la *Ghemara* de Jérusalem, on voit que la première est plus ancienne, plus près de sa source, bien que l'une et l'autre soient le même dialecte. Nous avons parlé longuement de la langue syro-jérusalémite dans notre Dissertation sur l'inscription hébraïque du titre de la sainte croix.

Le *Zohar* est donc indubitablement un des monuments les plus précieux de l'antiquité judaïque. Il contient des traditions de la synagogue, qui appartiennent aux temps les plus reculés, et qui déjà alors annonçaient, sous des termes mystiques, plusieurs vérités fondamentales du christianisme, oserons-nous le dire? les mystères les plus redoutables de notre sainte foi, lesquels nous pouvons et devons adorer, et non approfondir. Cependant les juifs, qui professent une grande vénération pour ce livre qu'ils appellent *Zohar Hak-*

(a) Dans un recueil intitulé *Zohar-Hhadasch* (nouveau *Zohar*), on a inséré le *Zohar* sur le Cantique des cantiques, sur le livre de Ruth, sur les Lamentations.

*kadosch* (זוהר הקדש, le *saint Zohar*), n'y voient pas, n'y veulent pas voir ces preuves évidentes de la foi catholique. Si un voile de fer s'interpose entre leurs yeux et les prophéties de l'Ancien Testament, si claires quand on les lit sans prévention, il en est de même à l'égard du Zohar et des autres livres anciens, où l'on trouve ces précieuses traditions de l'*Eglise ancienne*, la synagogue fidèle, sœur aînée de l'Eglise catholique, ou mieux, et pour parler plus exactement, la même Eglise à une autre époque.

Pendant longtemps on ne savait ce qu'était devenu le Zohar, et on le croyait perdu sans retour. On en retrouva un ancien manuscrit dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Le style de ce livre, ainsi que nous venons de le dire, est un sûr garant de son antiquité, et fournit une preuve irréfragable contre le soupçon de quelques savants qu'il pourrait bien être l'œuvre d'une plume moderne.

e. Le *Médrasch-Rabba*, de Rabba-bar-Nahhmêni, sur tout le Pentateuque, et les cinq *Meghillot*, c'est-à-dire le Cantique des cantiques, Ruth, les Lamentations, l'Ecclésiaste, Esther. A chaque livre il change de titre : Genèse, *Berêschit-Rabba* ; Exode, *Schemot-Rabba*, etc., ajoutant toujours *Rabba*, le nom de l'auteur, au titre hébreu du livre.

Il existe encore d'autres *Médraschim* (pluriel de *Médrasch*) de second ordre, sur des livres séparés de l'Ancien Testament ; tels que le *Médrasch* du livre de Samuel, le *Médrasch* des Psaumes, etc. Quant au *Médrasch-Yalkut*, מדרש ילקוט, appelé aussi *Médrasch-Siméoni*, מדרש שמעוני, c'est une compilation moderne faite par un prédicateur juif à l'usage de ses confrères en prédication.

Avant de passer à un autre article, nous ferons observer que le *Zohar* et les *Médraschim* appartiennent au Talmud, par le fond et à cause des traditions qu'ils renferment, et qu'ils ne doivent pas se ranger parmi les commentateurs de l'Ecriture sainte, avec lesquels ils n'ont rien de commun.

## § V.

## PLAN ET DIVISION DE LA MISCHNA.

La Mischna est divisée en six *sédarim*, סדרים (pluriel de *séder*, סדר), *ordres*. Chaque *séder* se partage en plusieurs *masihhthot*, מסכתות (pluriel de *masihhtha*, מסכתא), *traités*; chaque *masihhtha*, en *perakim*, פרקים (pluriel de *pèrek*, פּרַק), *chapitres*, auxquels on donne ordinairement pour titre un, deux ou trois des mots par lesquels ils commencent. On sait que l'Église désigne de la même manière les bulles des Souverains Pontifes. Chaque *pèrek* se subdivise en paragraphes appelés *mischnas*, par synecdoque.

La division de la loi orale en six *sédarim* ou *ordres* est fort ancienne, par conséquent antérieure à la rédaction de R. Juda. Les Paraphrases chaldaïques, qui remontent avant l'avènement de Notre-Seigneur, font déjà mention de ces six *sédarim*. Voyez le Targum de Jonathan-ben-Huziel, au verset 9 de l'Exode xxvi, et la Paraphrase chaldaïque, attribuée au même, sur le Cantique des cantiques, I, 2, et v, 10.

## TITRES DES SIX ORDRES (SÉDARIM), AINSI QUE DES TRAITÉS DONT CHACUN SE COMPOSE.

I. *Séder zeraïm*, זרעים, *Ordre des semences*. Il traite de tout ce qui a rapport à l'agriculture, aux bénédictions, prières et actions de grâces, que l'on doit adresser à Dieu pour le remercier des productions de la terre, et de toutes ses autres faveurs.

Cet ordre contient onze traités : 1. Beralhot, ברכות; 2. Pêa, פֵּאָה; 3. Demaï, דְּמַאִי; 4. Kil-aïm, כִּלְאִים; 5. Schebiit, שְׁבִיעִית; 6. Therumot, תְּרוּמוֹת; 7. Maaserot, מַעֲשְׂרוֹת;

8. Maaser Schèni, מעשר שני; 9. Hhalla, חלה; 10. Orla, ערלה; 11. Biccurim, בכורים.

Le Talmud joint à la fin du texte misnique de cet ordre un chapitre intitulé *Androghénos* אנדרוגנינוס (de l'*Androgyne* ou *Hermaphrodite*), qui est une *Beraïta*, extravagante.

II. *Séder Moèd*, מועד, *Ordre des fêtes*. Il traite de tout ce qui doit s'observer pour la célébration des fêtes, et de tout ce qui a rapport aux jeûnes.

Cet ordre contient douze traités : 1. Schabbat, שבת; 2. Erubin, עירובין; 3. Pesahhim, פסחים; 4. Schekalim, שקלים; 5. Yoma, יומא; 6. Succa, סוכה; 7. Bêtza, ביצה, ou Yom-Tob, יום טוב; 8. Rosch-Hasschana, ראש השנה; 9. Thàanit, תענית; 10. Meghilla, מגילה; 11. Moèd-Katon, מועד קטון; 12. Hhaghiga, חגיגה.

III. *Séder Nàschim*, נשים, *Ordre des femmes*. Il traite de tout ce qui a rapport au mariage et à ses suites, le divorce, le lévirat, etc. Il y est parlé aussi des *vœux* par dévotion.

Cet ordre contient sept traités : 1. Yebamot, יבמות; 2. Ketubot, כתובות; 3. Nedarim, נדרים; 4. Nazir, נזיר; 5. Sota, סוטה; 6. Guittin, גטין; 7. Kidduschin, קדושין.

IV. *Séder Nezikin*, נזיקין, *Ordre des dommages*. Il traite des intérêts entre l'homme (a) et son prochain, et du code criminel. On y trouve aussi un recueil de sentences morales des Pères anciens, fort belles, appelé *Chapitres des Pères*. Nous en avons publié une traduction en 1819.

Cet ordre contient dix traités : 1-3. Baba-Kamma, בבא קמא (première porte); Baba-Metzia, בבא מציעא (porte du milieu); Baba-Batra, בבא בתרא (dernière porte); 4. San-

---

(a) L'homme, c'est-à-dire le juif. D'après la doctrine des rabbins, tout non-juif est exclu de ce titre.

hédrin, סנהדרין ; 5. Maccot, מצות ; 6. Schebuot, שבועות ; 7. Idiot, עליות ; 8. Abboda-Zara, עבודה זרה ; 9. Abot, אבות ; 10. Horiot, הוריות .

V. *Séder Kodaschim*, קדשים, *Ordre des choses saintes*. Il traite des sacrifices et offrandes, des péchés punis de la privation de la vie éternelle, de la description et des dimensions du temple de Jérusalem.

Cet ordre contient onze traités : 1. Zebahhim, זבחים ; 2. Menahhot, מנחות ; 3. Hhullin, חולין ; 4. Behhorot, בכורות ; 5. Erahhin, ערבין ; 6. Themura, תמורה ; 7. Keritut, כריתות ; 8. Méila, מעילה ; 9. Thamid, תמיד ; 10. Middot, מדות ; 11. Kinnim, קנים .

VI. *Séder Taharot*, טהרות, *Ordre des purifications*. Il traite de tout ce qui a rapport aux puretés et impuretés légales.

Cet ordre contient douze traités : 1. Kélim, כלים ; 2. Oholot, אהלות ; 3. Negaïm, נגעים ; 4. Parâ, פרה ; 5. Taharot, טהרות ; 6. Mikvaot, מקואות ; 7. Nidda, נדה ; 8. Mahhschirin, מכשירין ; 9. Zabim, זבים ; 10. Tebul Yom, טבול יום ; 11. Yadayim, ידיים ; 12. Oketzin, עוקצין .

En tout soixante-trois traités.

Nous ne pourrions, sans allonger outre mesure cette notice, entrer dans le détail du contenu de chacun de ces traités, et de chacun des chapitres dans lesquels il se divise ; mais il était nécessaire de donner du moins la nomenclature des soixante-trois traités, car c'est d'après ces titres qu'on cite généralement le Talmud.

Les rabbins ne comptent ordinairement que *soixante* traités. De là vient qu'ils appellent le Talmud *Schàs*, ש"ס, sigle formé de deux mots *schisschim sepharim*, ששים ספרים, *soixante livres*. Ils ne comptent que pour un traité les trois *portes* du quatrième ordre ; et dans le même ordre ils joignent le traité *Maccot* au traité *Sanhédrin*.

Dans les éditions modernes du Talmud, on fait suivre le

traité *Maccot*, que nous venons de nommer, de six petits traités écrits postérieurement à la clôture du Talmud, et qui ne font point partie de ce code. Ce sont les suivants : 1. Traité des Pères, de Rabbi Nathan, אבות דרבי נתן, ou Sentences morales des Pères de la synagogue, recueillies par R. Nathan. Ce traité, de quarante et un chapitres, est différent de celui que nous avons nommé plus haut, dans le quatrième ordre, et qui n'a que six chapitres. 2. Traité *Sopherim*, סופרים (des scribes), ce qu'ils ont à observer en écrivant le rouleau du Pentateuque, les autres livres de l'Ancien Testament, les parchemins des phylactères, les écriteaux roulés, contenant des passages du Pentateuque. Les juifs attachent de ces derniers, appelés *mezuzot*, מזוזות, à toutes les portes de leurs habitations. 3. *Ebel Rabati*, אבל רבתי (le grand deuil). Ce traité, qui est le rituel du deuil, se nomme aussi, par antiphrase, *Simhhot*, שמחות (joies). 4. Traité *Calla*, כלה (de la mariée). Il traite de tout ce qui a rapport au devoir conjugal.

C'est dans ce traité qu'on trouve cette abominable décision : « Les *sages* (les docteurs) disent : L'homme peut user de sa femme de telle façon qu'il lui plaît. Ce cas n'est nullement différent de celui qui achète du boucher un morceau de viande; selon qu'il lui plaît, il le mange ou rôti, ou bouilli, ou cuit sur la braise. » נחכ"א כ"מ שאדם רוצה לעשות באשתו עושה כי אין הדבר דומה אלא למי שלקח בשר מטבח רצה אוכלו עלי רצה אוכלו מבושל רצה אוכלו ע"ג גמלים :

5. *Derehh Eretz Rabba*, דרך ארץ רבא (grand traité de la civilité). 6. *Derehh Eretz Sutta*, ד"א זוטא (petit traité de la civilité).

Les titres de ces deux traités en indiquent suffisamment le sujet.

Ces six petits traités sont suivis eux-mêmes d'un opuscule curieux intitulé *Perek Hasschalom*, פרק השלום (le chapitre de la paix). Il traite de la paix, de la bonne harmonie entre

les hommes, et des moyens de la maintenir, ou de la rétablir.

On place, après ce chapitre de la Paix, un ouvrage de Maïmonides intitulé *les Huit Chapitres*, שמונה פרקים, un des plus beaux et des plus profonds traités de philosophie psychologique que possède la littérature orientale. Maïmonides l'a écrit en arabe, pour servir de prolégomènes à son Commentaire du *Traité ou Sentences des Pères*. Samuel-Ibn-Thibon l'a traduit fidèlement et élégamment en hébreu rabbinique.

## § VI.

DOCTEURS APPELÉS ÉMORAÏM. — ORIGINE DE LA GHEMARA.

Quelques années après la mort de Rabbi Juda et de ses disciples immédiats, commença une nouvelle série de docteurs de la loi mosaïque, désignés sous le nom d'*émoraïm*, אמוראים (discours, disputeurs). Ils expliquaient et développaient, dans des leçons publiques, tous les passages de la Mischna qui en avaient besoin. On a recueilli leurs enseignements dans la *Ghemara*, de même qu'on avait recueilli dans la Mischna ceux des *thanaïtes*.

GHEMARA DE JÉRUSALEM.

Le premier recueil de cette espèce fut le *Talmud* (mieux la *Ghemara*) de *Jérusalem*, compilation due à R. Yohhanan, fils d'Éliéser, qui la termina, selon le calcul le plus probable, en 279 de notre ère, dans l'année de sa mort, après avoir été pendant quatre-vingts ans recteur de l'académie de la terre sainte. Il avait encore entendu dans sa jeunesse les leçons de R. Juda le Nâci.

Cette *Ghemara* est appelée *jérusalémitaine*, parce qu'elle fut écrite en Judée, spécialement à l'usage de ceux des juifs

qui habitaient la terre sainte. Son dialecte est le syro-jérusalémite, plus avancé, plus moderne que celui du Zohar.

La Ghemara de Jérusalem n'explique que les traités suivants de la Mischna; au moins il ne nous en est parvenu que cette partie.

1. Du premier ordre, les traités *Berahhot*, *Peâ*, *Demaï*, *Kilaïm*, *Schebiït*, *Therumot*, *Maaserot*, *Maaser-Schêni*, *Hhalla*, *Orla*, *Biccurim*.

2. Du deuxième ordre, les traités *Schabbat*, *Erubin*, *Pesahhim*, *Hhaghiga*, *Bêtza*, *Moèd-Katon*, *Rosch-Hasschana*, *Yoma*, *Succa*, *Thaanit*, *Schekalim*, *Meghilla*.

3. Du troisième ordre, tous les traités.

4. Du quatrième ordre, les traités *Baba-Kamma*, *Baba-Metzia*, *Baba-Batra*, *Sanhédryn*, *Maccot*, *Schebuot*, *Abboda-Zara*, *Horiot*.

5. Du cinquième ordre, nul traité.

6. Du sixième ordre, le seul traité *Nidda*. Il s'imprime ordinairement avec les traités du quatrième ordre.

La Ghemara de Jérusalem, depuis l'époque de son apparition jusqu'à nos jours, n'a jamais eu un grand succès parmi les juifs. Elle ne s'est pas beaucoup répandue, tant à cause de son insuffisance que parce qu'elle est trop obscure et écrite dans un langage difficile, presque inintelligible pour les juifs établis en ce temps-là hors de la terre sainte, et qui formaient la grande majorité de la nation. De nos jours encore, les exemplaires en sont rares. Nous n'en connaissons que deux éditions complètes, chacune en un seul volume in-fol.; celle de Daniel Bomberg de Venise, du milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, et celle de Cracovie, du commencement du siècle suivant. On en a aussi imprimé en Italie et en Allemagne des ordres, ou du moins des *traités* séparés.

Les rabbins professent un grand respect pour le Talmud de Jérusalem, mais ils le consultent rarement.

## GHEMARA DE BABYLONE.

Ce sont probablement les défauts du Talmud de Jérusalem qui ont engagé plusieurs rabbins de la Babylonie, où étaient les docteurs les plus savants, les plus habiles, et les écoles les plus célèbres, tandis que la Judée en était fort pauvre (a), à colliger un autre commentaire sur la Mischna, plus clair, plus étendu, plus détaillé. Rab Asschi aidé de la collaboration de R. Abina, communément appelé *Rabina*, exécuta ce grand travail, en recueillant les leçons et les notes de tous les savants qui s'étaient fait remarquer depuis la clôture de la Mischna.

Rab Asschi s'était proposé quatre objets principaux :

1° D'expliquer les raisons des opinions contradictoires énoncées dans la Mischna, afin d'arriver par ce moyen à la décision définitive en faveur de l'une de ces opinions ;

2° De donner la solution des cas douteux, conformément à la doctrine des *thanaïtes* et des *émoraïm* les plus graves ;

3° D'enregistrer les décisions, les constitutions et les règlements adoptés par les rabbins depuis la clôture de la Mischna ;

4° De donner des explications allégoriques de plusieurs passages de l'Écriture, des paraboles, des légendes, des instructions mystiques.

C'est cette dernière partie qui a fait regarder avec raison le Talmud comme un ouvrage renfermant un grand nombre de rêveries, d'extravagances bien ridicules, d'indécences très-révoltantes, surtout de blasphèmes horribles contre

(a) Saint Jérôme, qui vivait en Judée, dit, dans la préface de son Commentaire sur Osée, que de son temps ces docteurs étaient fort rares dans le pays. *Quorum (magistorum) et apud ipsos (Hebræos) jam rara avis est.* T. VI, p. 25.

tout ce que la religion chrétienne a de plus sacré, de plus cher.

Rab Asschi expliquait de cette manière deux traités de la *Mischna* par an à ses nombreux auditeurs de l'académie de Sora, académie qu'il régenta soixante ans. Sa mort, arrivée en 427, l'empêcha d'achever sa longue et laborieuse entreprise. Ce furent ses disciples *Marëmar*, מרמר, et *Mâr*, מר, son fils, aidés de quelques autres, qui, profitant des matériaux laissés par leur maître, et père de celui-ci, terminèrent sa *Ghemara*, et y mirent la dernière main.

Le Talmud babylonien fut clos, selon le calcul que nous adoptons, dès les premières années du vi<sup>e</sup> siècle de notre ère, environ soixante-quinze ans après la mort de Rab Asschi. Il fut aussitôt accepté de tout Israël. C'est ce corps de droit canon, religieux et civil à la fois, qui règle jusqu'à ce moment la conduite des juifs attachés à leur foi erronée.

« Tout ce que contient la *Ghemara* de Babylone, dit Maïmonides, est obligatoire pour tout Israël. Et l'on oblige chaque ville, chaque contrée, de se conformer aux coutumes établies par les docteurs de la *Ghemara*, de suivre leurs arrêts, de se conduire selon leurs institutions; car le corps entier de la *Ghemara* a été approuvé par tout Israël. Et les sages qui ont donné ces institutions, ces décrets, établi ces coutumes, prononcé ces décisions, enseigné ces doctrines, formaient tantôt l'universalité des docteurs d'Israël, tantôt la majorité. Ce sont eux qui avaient reçu par tradition les fondements de toute la loi, de génération en génération, en remontant jusqu'à Moïse, que la paix soit sur lui (a). »

(a) Discours préliminaire du *Yad-Hhazaka*.

## ANTIQUITÉ DU FOND DU TALMUD.

Il n'est pas rare de voir des savants arguer de la date de la clôture du Talmud pour faire considérer ce code comme un ouvrage presque moderne. Ils ne font pas attention que les traditions contenues dans le Talmud, sauf les fausses que nous renvoyons aux pharisiens, remontent à la plus haute antiquité. Nous avons vu que saint Hilaire, si savant dans les *choses hébraïques*, reconnaît, aussi bien que les rabbins, que Moïse est la tête et le premier anneau de la chaîne de la tradition orale, et que cette tradition, parvenue au temps où le Verbe incarné conversait parmi les hommes, reçut le cachet de l'autorité la plus imposante par ces paroles divines : *Super cathedram Moysi sederunt scribæ et pharisæi*. Environ *six cents ans* avant la publication du Talmud, Notre-Seigneur Jésus-Christ parle de ces traditions, en cite un bon nombre, ou y fait allusion. Plusieurs des paraboles de l'Évangile se lisent dans le Talmud, à quelques variantes près, parce que, déjà populaires, le divin prédicateur les rappelait à ses auditeurs, et les adaptait à sa *doctrine de vie*. Autant vaudrait soutenir que les *us et coutumes* d'un pays ne datent que de l'époque où quelqu'un en a publié le recueil.

## MÉRITE RELATIF DE LA MISCHNA ET DE LA GHEMARA.

Pour peu que l'on compare la Mischna et la Ghemara, on s'aperçoit que Rabbi Juda a porté dans la composition de la première un certain esprit de critique pour le choix des traditions, tandis que les auteurs de la seconde ont tout entassé pêle-mêle sans discernement, dans la superstitieuse opinion que le propos le plus insignifiant sorti de la bouche d'un docteur juif a une vertu intrinsèque, et est digne de la plus sérieuse méditation d'un juif dévot, quelque futile,

quelque *libre* qu'elle paraisse d'abord. Il faut remarquer encore que le christianisme, devenu après la mort de R. Juda la religion dominante de l'empire romain, aigrissait contre lui, par ses succès mêmes, l'esprit des pharisiens, ses ennemis dès le commencement, et les poussait à altérer encore davantage les traditions de la synagogue, à en supposer même de fausses, dans le but de perpétuer la haine qui n'animait déjà que trop leurs sectaires contre les chrétiens, et surtout contre ceux de leurs frères qui, en professant le christianisme, persévéraient dans la véritable religion de leurs pères de l'ancienne synagogue, tandis qu'eux les regardaient comme d'horribles apostats qu'il est méritoire devant Dieu de persécuter à mort; et ils n'y manquaient pas dans l'occasion. C'est *en faveur* de ceux-ci que fut insérée dans l'ordinaire de l'office de la synagogue la fameuse imprécation appelée *birhat hammînim*, זְרַכַּת הַמִּינִים (a).

Dans la Ghemara, il y a au moins cent passages qui at-

(a) On lit dans le Talmud, traité Berahhot, fol. 28 verso : « La bénédiction (imprécation) contre les mécréants fut composée à Yabna. » Glose de Yarhhi : « Longtemps après la composition de l'ordinaire de l'office, vers le temps de l'inconduite du Nazaréen, qui enseignait une doctrine contraire aux paroles du Dieu vivant. »

קָרַב לְתַרְבוּתוֹ שֶׁל הַנוֹכְרִי שֶׁלֹּא לְהַפְרֹךְ דְּבַרֵי אֱלֹהִים

: קי"ס

Ces mots, supprimés dans les éditions modernes, se lisent dans celle de Cracovie.

Maïmonides dit à ce sujet, dans son Traité de la prière, chap. 2, § 1 : « Dans les jours de Rabban Gamaliel, les mécréants devenaient nombreux en Israël, et ils persécutaient les Israélites, et les engageaient à renier Dieu. Cette circonstance si grave le déterminait, ainsi que son synode, à composer une nouvelle bénédiction, par laquelle on demande à Dieu qu'il extermine les mécréants. » Nous avons vu que ce Rabban Gamaliel était le précepteur de saint Paul. Par conséquent il est ici question de l'époque de l'Eglise naissante, où tant de Juifs embrassaient le christianisme. Voyez plus haut, la note 11.

taquent la mémoire de notre adorable Sauveur, la pureté plus qu'angélique de sa divine mère, l'immaculée reine du ciel, ainsi que le caractère moral des chrétiens, que le Talmud représente comme adonnés aux vices les plus abominables. On y trouve des passages qui déclarent que les préceptes de justice, d'équité, de charité envers le prochain, non-seulement ne sont pas applicables à l'égard du chrétien, mais font un crime à celui qui agirait autrement (a). Dans la Mischna, on rencontre à peine quatre ou cinq de ces passages impies, haineux, atrocement intolérants; encore y garde-t-on une certaine mesure dans les expressions. Dans l'édition du Talmud que Froben, imprimeur de Bâle, exécuta en 1581, les censeurs Marcus Marinus, Italus Brixienis, Petrus Cavalierius, supprimèrent les principaux des passages que nous venons de signaler, ainsi que le traité entier Aboda-Zara (de l'idolâtrie). On sait que les rabbins considèrent les chrétiens comme des *idolâtres*, parce qu'ils rendent un culte de latrie à Jésus-Christ, et de dulia à la sainte Vierge et aux autres saints (b). Mais quelque temps après, les juifs rétablirent, dans une édition qu'ils publièrent à Cracovie, toutes les suppressions opérées à Bâle. Toutefois ces passages réintégrés ayant soulevé l'indignation des hébraïsants chrétiens, le synode juif, réuni en Pologne en 1631, en prescrivit lui-même le retranchement dans les éditions qui devaient se faire subséquem-

(a) Le Talmud défend expressément de sauver de la mort un non-juif, de lui rendre les effets perdus, etc., d'en avoir pitié. Traité Aboda-Zara, fol. 15 verso, fol. 20 recto; traité Baba-Kamma, fol. 29 verso. Les rabbins disent encore : *Puisque la vie de l'idolâtre est à la discrétion du juif, à plus forte raison son bien.* גופו מותר כל שכן ממנו. Fondements de la foi de R. Joseph-Albo, partie III, chap. 25. Nous pourrions multiplier les citations presque à l'infini. On en trouvera un grand nombre dans notre Esprit du judaïsme.

(b) Les juifs, dans leurs attaques contre notre religion, confondent ces deux espèces de culte.

ment, par son encyclique hébraïque dont nous transcrivons le passage suivant :

« . . . C'est pourquoi nous vous enjoignons, sous peine d'excommunication majeure, בגזירות חרס גדול, de ne rien imprimer dans les éditions à venir, soit de la Mischna, soit de la Ghemara, qui ait rapport, en bien ou en mal, aux actes de Jésus le Nazaréen. . . Nous vous enjoignons en conséquence de laisser en blanc, dans ces éditions, les endroits qui ont trait à Jésus le Nazaréen, et de mettre à la place un cercle comme celui-ci O, qui avertira les rabbins et les maîtres d'école d'enseigner à la jeunesse ces endroits de vive voix seulement. Au moyen de cette précaution, les savants d'entre les Nazaréens (chrétiens) n'auront plus de prétexte de nous attaquer à ce sujet (a). »

TRAITÉS DE LA MISCHNA EXPLIQUÉS DANS LA GHEMARA DE BABYLONE.

La Ghemara de Babylone n'explique pas tous les traités de la Mischna, ainsi qu'on peut voir dans le tableau suivant. Elle commente :

---

(a) משום זה תהא גזירתנו עליכם בגזירות חרס גדול למי שעובר על הדת לנגדינו לעשות כאלה ולפרסם ממעשות ישוע הנוצרי באותן הספרים אשר יתקנו לדפוס אותן עוד מחדש הן במשנה והן בגמרא הן טוב או רע . . . וע"כ היא גזירתנו עליכם כשתדפסו אתם את הספרים הללו עוד מחדש לעשות במקום ההוא ממעשות ישוע הנוצרי מקום פנוי ועל המקום הזה לעשות כמו עגולה כזה O וכל הרבנין או מלמדי תינוקות יהיו יודעים ללמוד עם הנערים פה אל פה ומכוח זה לא יהיה מחכמי הנוצרים להראות לנו בגין המעשות האלה :

Du premier ordre, le seul traité *Berahhot* ;

Du deuxième ordre, tous les traités, excepté *Schekalim* ;

Du troisième ordre, tous les traités ;

Du quatrième ordre, tous les traités, excepté *Idiot* et *Abot*.

Du cinquième ordre, tous les traités, excepté *Middot* et *Kinnin* ;

Du sixième ordre, le seul traité *Nidda*.

Il résulte de ce tableau que vingt-six traités n'ont point de *Ghemara*. Leusden, qui en compte *vingt-sept* (1), fait voir qu'il n'était pas en état de vérifier les renseignements quelquefois inexacts, qu'on lui fournissait sur le Talmud. Aussi était-il *linguæ sanctæ professor*.

Dans toutes les éditions du Talmud, sans aucune exception, les folios commencent par le même mot, et naturellement finissent de même. Comme on numérote seulement les folios, et non les *pages*, il faut, pour citer exactement, indiquer le *recto* ou le *verso* ; mais il est inutile d'indiquer l'édition. Toutes les fois donc que vous trouverez dans un livre : « telle page de *telle édition* du Talmud, » vous pouvez dire à l'auteur qui veut vous faire croire qu'il cite d'après une édition qu'il avait sous les yeux : « Tu ne sais pas ce que c'est que le Talmud. » Ceux qui, pour la garantie de leur citation, vous renvoient à *tel traité* du Talmud, veulent que vous feuilletiez quelquefois un gros in-folio. Ceux qui, dans la même circonstance, vous renvoient simplement au Talmud, veulent que vous cherchiez leur citation dans douze gros in-folio.

(a) « Exciuntur, » dit-il, « viginti septem libri in quibus Gemara Misnæ non additur. » Dissert. xii de Talmude.

## NOMBRE DES PRÉCEPTES D'APRÈS LE TALMUD.

D'après le Talmud, le total des préceptes de la loi de Dieu, tous contenus ou simplement indiqués dans le Pentateuque, n'est pas moins de *six cent treize* ; savoir deux cent quarante-huit préceptes affirmatifs, autant que l'anatomie talmudique compte de membre dans le corps humain, et trois cent soixante-cinq préceptes négatifs, c'est-à-dire *défenses*, autant qu'il y a de jours dans l'année solaire.

Remarquons en passant que les préceptes affirmatifs 185<sup>e</sup> et 198<sup>e</sup> *ordonnent*, celui-ci de faire l'usure aux non-juifs, et celui-là d'exterminer sans ménagement et sans pitié les idoles et les *idolâtres*.

## SÉRIE DES DOCTEURS ÉMORAÏM ET SUITE DE LA CHAÎNE TRADITIONNELLE.

Rabbi Juda, auteur de la Mischna, transmet la tradition à

34. Rab, à Samuel et à Johhanan. Ce dernier est l'auteur du Talmud jérusalémitain, dont nous avons déjà parlé.

Ces trois livrèrent à

35. Rab Hanna. Celui-ci livra à

36. Rabba bar bar Hhana. Celui-ci à

37. Râba, fils de Joseph. Celui-ci à

38. Rab Asschi, l'auteur du Talmud babylonien. Celui-ci à

39. Marêmar et Mar, celui-ci fils de Rab Asschi, lesquels ont mis la dernière main au Talmud babylonien.

SÉRIE DES SÉBURAÏM, סְבוּרַאִים (PLURIEL DE SÉBURAI, סְבוּרַאי).

Quoique le Talmud fût clos sous les derniers émoraim, on vit apparaître une nouvelle série de docteurs appelés *séburaim*, c'est-à-dire *opinants*. Selon nous ils furent qualifiés ainsi, parce que toute la tradition, ou prétendue telle (a), ayant été mise par écrit et livrée à la garde de toute la nation, au moyen de la publication du Talmud, auquel il était défendu de rien ajouter dorénavant, les docteurs n'avaient plus à enseigner la tradition, comme faisaient leurs prédécesseurs les prophètes, les thanaïtes et les émoraim. Ils devaient donc se borner, dans leurs leçons, à exposer leurs propres opinions sur le sens de tel ou tel point du code religieux. Toutefois quelques-uns de leurs *enseignements* se sont enfin glissés dans le texte du Talmud. Ce furent là toutes les dernières additions. De cette manière, on peut dire qu'après les séburaim, qui ne durèrent qu'environ soixante ans, il se fit une seconde et dernière clôture du Talmud, un peu après le milieu du vi<sup>e</sup> siècle.

Basnage dit que les séburaim formaient une *secte dissidente* de la synagogue, une sorte de pyrrhoniens qui, rebelles à l'autorité enseignante, soutenaient tantôt le pour, tantôt le contre, ne savaient eux-mêmes à quoi s'arrêter : en un mot, de vrais *protestants*. Il les représente comme odieux à leurs nationaux à cause de leurs doutes continuels ; et il attribue à cette circonstance le motif qui a empêché l'insertion de leurs sentences dans le Talmud. Toutes ces assertions sont erronées.

Il est vrai que Basnage cite une autorité à l'appui de ces

---

(a) Nous mettons cette restriction, pour exclure les fausses traditions mêlées aux bonnes par les pharisiens.

étranges assertions ; mais les vrais savants ne doivent admettre sans examen aucune autorité, aucune citation. Basnage, trop occupé à lancer des traits, bien insipides, à notre sainte Eglise catholique, dont il fait mal à propos une espèce de synagogue pharisaïque, parce qu'elle respecte la tradition, ne songeait pas à étudier à fond l'histoire des Juifs qu'il avait entrepris de traiter : c'est ce qui fut la source de ses nombreuses erreurs. Les séburaïm étaient si peu séparés de la synagogue, qu'ils donnaient des chefs à la nation juive, et aux célèbres académies de Soria et de Pumbedita. Si Basnage avait véritablement connu le Talmud, comme il le donne à entendre, il n'aurait pas ignoré que les noms de plusieurs séburaïm y figurent effectivement, surtout ceux de R. *Ahha* et de R. *Abahu*, tous deux séburaïm bien connus.

Il ne faut pas demander si, de nos jours, où l'on fait tant de livres avec des livres, on a répété, d'après Basnage, que les séburaïm étaient une *secte hérétique* de la synagogue. Parmi les compilateurs qui se sont laissé prendre à ce piège, nous voyons un écrivain qui annonçait fastueusement, il y a une quinzaine d'années, une traduction complète, en français, du Talmud babylonien, traduction qui, bien entendu, se fait encore attendre, et se fera attendre jusqu'à la consommation des siècles. Les essais de versions latines que nous avons de quelques parties du Talmud prouvent que ce code, dans son entier, n'est pas traduisible : il ne l'est surtout pas en français.

## § VII.

### LES GAONIM.

Aux *séburaïm* succéda une nouvelle série de docteurs appelés les *gaonim*, גאונים (prononcez *gheonim*, pluriel de *gaon*, גאון, illustre, excellent, seigneur). C'est parmi eux, comme

parmi leurs prédécesseurs , les séburaïm , les émoraim , les thanaïtes , que l'on choisissait les chefs de la nation. Comme de leur temps les Juifs étaient exilés de leur pays , on appelait ces chefs *echmalotarques* , terme grec qui veut dire *princes de la captivité* , ainsi que les recteurs des académies talmudiques de Soria et de Pombedita , en Babylonie.

Ces echmalotarques prétendaient , à tort ou à raison , être issus de la maison de David : ils exerçaient leur autorité sous la protection et le bon plaisir des rois de Perse.

Avec le dernier *gáon* , le célèbre Rabbi Haï , ר' האי הגאון , disparurent les académies babyloniennes. La puissance echmalotarchique finit en même temps par suite de la mort d'Ezéchias , petit-fils de David-ben-Zaccaï , de la race royale ; le roi de Perse l'avait fait priver de la vie vers 1005 de notre ère. A partir de cette époque , c'est en Espagne qu'il faut aller chercher les plus grands docteurs des juifs et leurs écoles les plus renommées.

## DIGRESSIONS SUR LA PROPHÉTIE DE JACOB.

Ne laissons pas échapper ici l'occasion de faire remarquer que la cessation simultanée de l'echmalotarchie et du rectorat des académies d'Orient détruisit le dernier subterfuge opposé par les rabbins à la preuve qui résulte de la prophétie de Jacob , savoir que le Messie doit déjà être venu , et que Jésus-Christ est ce Messie. *Le sceptre ne défaudra pas en Juda , ni le législateur en sa postérité , jusqu'à ce que vienne (ou mieux que soit venu) le Schilo , שילה (Gen. , XLIX , 10)*. On ne peut guère nier que cette prophétie ne regarde le Messie , puisqu'une des plus anciennes Paraphrases chaldaïques , celle d'Onkelos , rend *Schilo* par *Messie* , עד דייתי בישועה (a). Or , Onkelos se conformait dans sa Paraphrase à la

---

(a) *Messie* , en hébreu , est le même mot que *Christ* en grec. L'un et l'autre signifient l'*oint*.

tradition qu'il avait apprise de *Schemaïa et Abtalion* (38<sup>e</sup> anneau de la chaîne traditionnelle, de R. Eliéser et de R. Josué (a). Le Talmud, pour échapper à la conséquence de cette prophétie, qui précise exactement l'époque de l'incarnation de Notre-Seigneur, a recours à l'ombre d'autorité que la nation juive conservait de son temps en Babylone. « *Le sceptre ne défaudra pas en Juda*; ce sont, dit-il, les echmalotarques, princes de la captivité, en Babylone, qui tiennent le sceptre d'Israël; *et le législateur en sa postérité*, ce sont les descendants de Hillel (b) qui enseignent la religion à la multitude (c). »

Ainsi qu'on le voit, le Talmud n'était pas prophète : il ne prévoyait pas que quatre cents ans plus tard le souffle d'un roi infidèle ferait disparaître *et chaire et sceptre* en Babylone. Maintenant il y a plus de huit siècles que Juda n'a plus de docteur-recteur, ni de prince echmalotarque; et le *Schilo*, si ce n'est pas le *Messie Jésus*, où est-il ?

Depuis la fin des *rabbins gaonim*, la synagogue n'a plus que des *rabbanim*, רבנים, rabbins. Nous avons vu plus haut, p. 35, l'organisation que Napoléon leur a donnée en France, par son décret du 17 mars 1808.

LOGIQUE DU TALMUD, OU LES TREIZE MODES D'ARGUMENTATION DE R. ISMAËL.

Le Talmud, dans son argumentation, qui a quelque ressemblance avec la scolastique du moyen âge, emploie treize modes de raisonnements énumérés par Rabbi Ismaël. Voyez

(a) Voyez le Talmud, traité *Meghilla*, fol. 3 recto. R. Joseph Albo, *Sepher Ikkarim*, 4<sup>e</sup> partie, chap. 52.

(b) Nous avons vu plus haut que Hillel descendait de la famille royale de David.

(c) Talmud, traité *Sanhédrin*, fol. 5 recto.

plus haut, p. 154. Nous allons les nommer, en prévenant que nous comptons beaucoup sur la pénétration du lecteur; car il faudrait trop de détails et trop d'exemples pour donner une idée nette de quelques-uns de ces raisonnements.

1. Kal vahhomer, קל וחומר (le simple et le grave); ce que nous appelons à *fortiori*.

2. Ghezêra schava, גזירה שוה (constitution égale); ce que nous appelons à *pari*.

3. Binian âb, בניין אב, principe général.

4. Kelal uphrat, כלל ופרט (genre et espèce). L'espèce qui suit restreint toujours le genre qui précède.

5. Perat uhhlal, פרט וכלל (espèce et genre). Le genre qui suit généralise toujours l'espèce qui précède.

6. Kelal uphrat uhhlal, כלל ופרט וכלל (genre, espèce et genre). L'espèce détermine les deux genres entre lesquels elle se trouve placée.

7. Mickelal schehu tzarihh liphrat umipperat schchu tzarihh lihhlal, מהכלל שהוא צריך לפרט ומפרט שהוא צריך לכלל (du genre qui a besoin de l'espèce, et de l'espèce qui a besoin du genre). Lorsque l'espèce et le genre ont besoin l'un de l'autre pour déterminer le sujet. Citons un exemple. Il est dit au livre des Nombres (III, 40): « Fais le dénombrement de tous les premiers-nés mâles des enfants d'Israël. » Dans ce précepte, le genre et l'espèce ont besoin l'un de l'autre pour exclure à la fois les filles premières-nées, et les mâles qui ne sont pas premiers-nés.

8. Col dabar schehaya bihhlal veyatza min hackelal le-lammèd, כל דבר שהיה בכלל ויצא מן הכלל ללמד (toute chose qui était comprise dans le genre, et qui est sortie du genre, détermine toutes les espèces). Un exemple fera peut-être mieux comprendre la traduction que nous donnons de la formule hébraïque. Le texte de l'Exode (XXI, 2) prononce la peine de mort contre l'idolâtrie; mais il ne spécifie pas le genre de mort qu'il faut infliger au coupable. Mais comme

le culte de Moloch est puni de la lapidation, conformément au texte du Lévitique (xx, 2), on applique cette peine à toutes les autres espèces d'idolâtrie.

9. Col dabar schehaya bihhlal veyatza lit-on ta-am ahher schehu ke-iniano, וינא לטעון טעם אחר שהוא כענינו כל דבר שהיה בכלל וינא לטעון טעם (toute chose qui était comprise dans un genre, et en est sortie par une exception qui est analogue à sa nature). Ceci encore s'éclaircira mieux par un exemple. La loi punit de mort le meurtre (Exode, xxi, 12); mais l'homicide par accident et sans intention, l'homicide involontaire, par imprudence, sort de la catégorie des meurtres, et il peut profiter du droit d'asile attaché aux villes de refuge (Deutér., xix, 2, 4). En général, dans le cas d'une exception pareille, la loi doit toujours s'expliquer de la manière la plus favorable.

10. Col dabar schehaya bihhlal veyatza lit-on ta-am ahher schello ke-iniano, וינא לטעון טעם אחר שלא כענינו כל דבר שהיה בכלל וינא לטעון טעם (toute chose qui était comprise dans un genre, et en est sortie par une exception qui n'est pas analogue à sa nature). Dans ce cas, on donne à la loi l'interprétation en partie la plus favorable, et en partie la plus rigoureuse. Recourons encore à un exemple : les esclaves hébreux servaient pendant six ans, et à la septième année ils recouvreraient leur liberté (Exode, xxi, 2). Or, le texte dit : *La femme esclave ne sortira pas d'esclavage de la même manière que les hommes esclaves* (ibid., verset 7). *Non egrediuntur sicut egrediuntur servi* (c'est ainsi que porte le texte hébreu). On en infère que d'un côté il y a des cas où elle peut devenir libre avant la septième année, et, d'un autre côté, qu'elle peut être forcée à épouser son maître.

11. Col dabar schehaya bihhlal veyatza ladon bedabar hehhadasch, וינא לדון בדבר הקדש כל דבר שהיה בכלל וינא לדון בדבר הקדש (toute chose qui était comprise dans un genre, et en est sortie pour former une nouvelle catégorie). Cette chose ne peut être ramenée à la règle générale que pour les cas où le texte se

prononce formellement à cet égard. Par exemple, le lévirat (*a*) sort de la règle générale qui défend l'inceste; mais la belle-sœur y rentre lorsque le frère du défunt, ayant refusé d'épouser la veuve, on a rempli les formalités du déchaussement, selon ce qui est prescrit au Deutéronome, xxv, 7 suiv.

12. Dabar hallamed mê-iniano vedabar hallamed misso-pho, דבר הַלְמֵד מֵעֲנִינוּ וְדָבָר הַלְמֵד מִסּוֹפּוֹ (la conclusion qui se tire du contenu du texte, et la conclusion qui se tire de la suite du texte). La première conclusion se tire de l'analogie du texte avec le texte d'un autre endroit de la Bible; la seconde, de la suite du texte à l'endroit même.

13. Schenè hhetubim hammahh-hhischim zèh-èt-zèh, שְׁנֵי זֶה אֶת זֶה כְּתוּבִים הַמַּחֲשִׁיבִים זֶה אֶת זֶה (deux versets qui se contredisent réciproquement). Cette antilogie se concilie ordinairement au moyen d'un troisième texte.

Nous ne pouvons nous arrêter ici à faire ressortir la justesse de quelques-unes de ces règles, ni à relever l'incohérence d'idées qui règne dans les autres.

## § VIII.

### GLOSES, COMMENTAIRES ET ABRÉGÉS DU TALMUD.

Pleins d'un enthousiasme superstitieux pour leur code rabbinique, mais arrêtés par son dialecte syriaque dont ils perdaient l'usage de plus en plus, arrêtés surtout par les termes étrangers, persans, arabes, grecs, etc., qu'on y rencontre si souvent, par le style obscur, embarrassé, tronqué, qui n'indique par aucun signe ni le commencement ni la fin des objections et des réponses, enfin, par les formes

---

(a) Quoique la femme du frère soit un degré défendu (Lévitique, xviii, 16), la loi faisait un devoir au beau-frère de l'épouser, lorsque son mari mourait sans postérité.

d'argumentation si étranges et en même temps si subtiles, les juifs éprouvèrent de bonne heure le besoin impérieux d'avoir des commentaires et des abrégés du Talmud.

Telle est l'origine des ouvrages suivants, que nous citerons dans l'ordre chronologique de leur apparition.

1. Abrégé du Talmud, de Rabbi Isaac *Alpheci*, אִלְפֶּסִי, c'est-à-dire le Fezzan, de l'Etat de Fez. Il donne les décisions définitives, et laisse de côté tout ce qui n'intéresse pas la théologie pratique.

Les deux principaux et plus estimés commentaires sur l'ouvrage d'Isaac Alpheci sont celui de R. Salomon Yarhhi, détaché de son Commentaire de la Ghemara, et celui de R. Nisim, fils de Ruben, de Girône en Espagne. On l'appelle communément *Rân*, mot formé des initiales des deux mots *Rabbênu Nissim*, רַבְּנֵי נִסִּים.

2. Glose de Rabbi Salomon Yarhhi, communément appelé *Rasschi*, רַסְשִׁי, sur tous les traités expliqués par la Ghemara babylonienne, à l'exception de quelques parties qui, après sa mort, furent commentées par son neveu R. Salomon-ben-Méir. Celui-ci, au reste, a simplement reproduit les leçons qu'il avait reçues de son oncle.

La glose de Yarhhi, en un hébreu pur, dont le style est élégant et surtout clair et concis, est la plus estimée et la plus répandue. On dit que, lorsque Maïmonides vit ce beau et savant commentaire, il ne put s'empêcher de laisser éclater sa jalousie. Il avoua dans une de ses lettres qui sont parvenues jusqu'à nous, que le travail de *Rasschi* l'obligea à renoncer à beaucoup d'ouvrages qu'il avait eu l'intention d'écrire.

3. Les *thosephot*, תּוֹסֵפוֹת, *additions*, c'est-à-dire additions à la glose de *Rasschi*. Notes critiques sur la glose de Yarhhi, et *dilucidations* sur le texte du Talmud.

Ce sont ces *thosephot* que quelques-uns ont confondues avec les *thosephthot*. Voyez plus haut, p. 153.

La glose de Yarhhi et les *thosephot* sont imprimées en marge du Talmud, dans toutes les éditions. La première oc-

cupe la marge intérieure, et celles-ci occupent la marge extérieure. A la fin de chaque traité, on a placé, sous le titre de *Piskè thosephot*, פסקי תוספות, les décisions théologiques qui résultent des annotations des thosephot.

4. Mais l'ouvrage le plus utile pour l'intelligence du Talmud, c'est le dictionnaire talmudique intitulé *Arubh*, ערוך, de R. Nathan, fils de R. Yehhiel, juif romain, disciple du célèbre Moïse le Prédicateur, משה הדרשן, et premier rabbin de la synagogue de Rome, dans le xi<sup>e</sup> siècle. Cet ouvrage forme un gros volume in-fol. Il explique avec une grande exactitude tous les termes difficiles de la Ghemara de Jérusalem et de celle de Babylone.

Le célèbre grammairien Elie Hallévi, auteur du dictionnaire chaldaïque *Meturgheman*, מתורגמן, et du lexique rabbinique *Thischbi*, תשבי; les Buxtorf, père et fils, auteurs du *Lexicon chaldaicum, talmudicum, rabbinicum*, ont puisé dans le *Arubh* de R. Nathan tout ce qu'ils ont de mieux, bien qu'ils le nomment rarement.

Il existe un volume, encore inédit, de suppléments à l'*Arubh*, dont l'auteur est Samuel, surnommé *Aldjamma*, nom arabe, الجمام, qui répond à l'hébreu אגור, le *compilateur*. Ce volume fait partie des manuscrits hébreux laissés par le savant orientaliste J.-B. de Rossi, de Parme, et acquis par l'impératrice Marie-Louise, duchesse régnante de Parme. Combien il serait à désirer que cet ouvrage fût livré à la presse!

5. Moïse, fils de Maïmon, le célèbre Maïmonides, écrivit à l'âge de vingt-trois ans son excellent Commentaire sur la *Mischna*. Rédigé par l'auteur en arabe, il fut traduit en hébreu par divers rabbins. Nous avons donné une notice sur ce commentaire dans notre *Dissertation sur l'invocation des saints dans la synagogue (a)*. Ce commentaire, traduit en

---

(a) Voyez les *Annales des sciences religieuses*, de Mgr de Luca, qui se publient à Rome, t. v, p. 24, note 1.

hébreu, fait partie de toutes les éditions du Talmud.

6. Plus tard, Maïmonides composa son fameux abrégé du Talmud, sous le titre *Yad-Hhazaka*, יד הזקה, main puissante, en un hébreu pur et fort élégant. Il donne dans cet ouvrage toutes les décisions du Talmud, dégagées des longues discussions et fastidieuses disputes, pleines des mauvaises arguties de la scolastique rabbinique. Cet ouvrage jouit d'une très-grande autorité dans la synagogue. Il est divisé en quatre parties; chaque partie est divisée en chapitres; chaque chapitre se divise en paragraphes.

7. R. Ascher, fils de Yehhiel, qui florissait au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, laissa des notes nombreuses sur le Talmud. Ses disciples les recueillirent et les coordonnèrent en forme d'abrégé, et en même temps de commentaire du Talmud. Ce travail est suivi d'un autre intitulé *Piskê harosch*, פסקי הרא"ש, décisions de Rabbi Ascher; vient ensuite un index général de ces décisions.

Dans les éditions du Talmud, chaque traité est suivi de la partie de l'ouvrage de R. Ascher qui s'y rapporte.

8. R. Jacob, troisième fils du précédent, composa une somme théologique du Talmud, sous le titre *Arba-Turim*, ארבע טורים, quatre rangs. Cette somme est divisée en quatre parties, chaque partie en paragraphes; chaque paragraphe se distingue en numéros.

La première partie, intitulée *Orahh-Hhayim*, אורח חיים, voie de la vie, est le rituel de la synagogue. La seconde, intitulée *Yoré-Déa*, יורה דעה, il enseigne la science, traite de ce qui a rapport aux mets défendus ou permis, et à la manière de les apprêter sans contrevenir aux prescriptions de la loi mosaïque. Elle traite en outre des ablutions légales, des impuretés légales des femmes, de l'idolâtrie, du deuil. La troisième partie, intitulée *Eben Haézer*, אבן העזר, la pierre du secours, traite du mariage et de tout ce qui s'y rapporte, comme le divorce, le lévirat, le douaire, etc. En outre, elle complète le rituel de la première partie. La quatrième partie, intitulée *Ilhöschen hammischpat*, הלשון המשפט, le Rational

*de la justice*, est un code de commerce, et règle toutes les affaires d'intérêt entre juifs. L'ouvrage entier, avec le commentaire qui l'accompagne, forme quatre volumes in-fol.

9. Enfin, Joseph Karo, rabbin du xvi<sup>e</sup> siècle, après avoir écrit un commentaire très-étendu, docte et profond, sur l'ouvrage précédent, fit lui-même un abrégé de son commentaire, le réduisant en aphorismes. Il adopta en grande partie le texte des quatre *Turim* de R. Jacob.

L'ouvrage de Joseph Karo, dans lequel on a intercalé les observations de R. Moïse Iserlès, est le manuel théologique habituellement consulté par les rabbins. Il a été à son tour accompagné, surchargé de commentaires, et dans cet état il ne forme pas moins de quatre volumes in-fol. Il en existe cependant plusieurs éditions en quatre volumes in-12 ou in-8<sup>o</sup>, dans lesquels le texte est accompagné de simples annotations. Ces éditions sont les *vade-mecum* des rabbins modernes.

Nous aurions encore à dire sur le Talmud beaucoup de choses, à la vérité de moindre intérêt. Nous les réservons pour une autre occasion, *Deo annuente*.

*Note 29, page 21.*

La tradition juive désigne le Messie tantôt sous le nom de *Messie fils de David*, tantôt sous celui de *Messie fils de Joseph*. Voyez Talmud, traité Aboda-Zara, fol. 5 recto; traité Succa, fol. 52 recto; traité Yebamot, fol. 62 recto, et fol. 63 verso; traité Sanhédrin, fol. 97 recto suiv.

Issu, selon la chair, du sang de David, par l'illustre et humble servante du Seigneur (Ecce ancilla Domini, *Luc*, I, 38), Jésus-Christ était regardé longtemps, dans sa nation, comme fils de Joseph, le saint époux de la plus pure des vierges. *Ut putabatur filius Joseph*, dit saint Luc, III, 23 (cf. aussi *ibid.*, IV, 22; *Joan.*, I, 45; VI, 42). Sa bienheureuse mère elle-même l'appelle *fils de Joseph*. « *Ecce pater tuus et*

ego quærebamus te. » Luc, II, 48. Elle le qualifiait ainsi parce qu'elle lui parlait devant tous les docteurs, *sedentem in medio doctorum*, et l'heure n'était pas encore arrivée de révéler qu'il était *le pain vivant descendu du ciel*, mystère qui devait tant scandaliser les Juifs. « Murmurabant ergo Judæi de illo, quia dixisset : Ego sum panis vivus qui de cœlo descendi. Et dicebant : Nonne hic est Jesus filius Joseph, cujus nos novimus patrem et matrem ? Quomodo ergo dicit hic : Quia de cœlo descendi ? » Joan., VI, 41, 42.

Si la loi mosaïque considère en tout le fils aîné de l'Hebreu qui, en exécution de la loi du lévirat, épouse la veuve de son frère, comme l'enfant du défunt (Deutér., xxv, 6. Et primogenitum ex ea filium nomine illius appellabit, ut non deleatur nomen ejus ex Israel. Hebr. primogenitus.... filius stabit nomine fratris sui), à plus forte raison devait-on accorder à Jésus-Christ le titre et les droits de fils de celui qui était l'époux de sa mère. Quelques-uns pensent que la signification très-étendue du mot *fils* dans les langues orientales autorise à expliquer *fils de Joseph*, comme voulant dire, *celui qui a été figuré exactement* dans la personne de *Joseph*, onzième fils du patriarche Jacob (a). Ce n'est pas notre opinion.

Nous avons dit que saint Joseph était l'époux de la très-sainte Vierge. Selon la loi mosaïque, les *fiançailles* constituaient un véritable lien, appelé, en termes de théologie juive, *éruçin*, ארוסין. Quand un homme *fiancé*, *aruss*, ארוס, voulait redevenir libre, il était obligé de recourir à la formalité de la

(a) On sait que saint Ambroise a écrit un ouvrage sur *Joseph figure de Jésus-Christ*. De Joseph patriarcha.

M. l'abbé Caron, curé-doyen d'Ailly-le-Haut-Rocher, diocèse d'Amiens, a traité le même sujet avec un talent remarquable et une rare érudition. Son ouvrage est intitulé : *Essai sur les rapports entre le saint patriarche Joseph et Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Ce livre fait une vive impression sur tous les israélites qui le lisent, et il a contribué à la conversion de quelques-uns d'entre eux.

répudiation, aussi bien qu'un homme marié. Chez les Romains, il fallait de même *répudier* pour rompre les fiançailles. La formule était : *Conditione tua non utor*. Pour le divorce après mariage, la formule était : *Res tuas tibi habeto*.

Le *fiancé*, désigné par le terme אָרוֹם, est bien différent du *fiancé* juif des temps modernes, qu'on appelle *hhatan*, הַתָּן. Celui-ci n'est engagé que par une simple *promesse de mariage*, qu'il peut retirer moyennant une petite amende au profit de la fiancée. Encore le plus souvent cette amende ne s'acquitte-t-elle pas, n'étant pas exigible légalement, et aussi parce que la partie blessée dédaigne de recevoir cette indemnité. De là vient que les *fiançailles* modernes, qui du reste ne sont accompagnées d'aucune cérémonie religieuse, s'appellent en hébreu *kenass*, קֵנָס, ce qui veut dire *amende*, parce que chacune des parties, non pas *contractantes*, mais *promettantes*, s'engage à payer l'amende déterminée dans l'acte qui se dresse à cette occasion, en cas qu'elle vienne à se dédire.

Voltaire, qui est si ridicule quand il veut faire de l'érudition en linguistique orientale, fait de notre *hhatan* un *chaton* dans les personnages de son *Précis du Cantique des cantiques*. Le père *Adam*, qui était chargé de lui mâcher (Voltaire a des expressions si nobles!) cette partie de son travail, méritait bien en cette occasion le reproche que lui faisait son *maître*, quand il le grondait : *Père Adam, vous n'êtes pas le premier homme du monde*.

Les *fiançailles* de la synagogue ancienne produisaient un véritable lien aux yeux de la religion. Ce lien était sous la sauvegarde de l'autorité publique. Si la fiancée s'oubliait au préjudice de celui à qui elle avait engagé sa foi, la loi ordonnait de la lapider publiquement (Deuté., xxii, 23, 24).

Nous avons vu que si le *fiancé*, אָרוֹם, ne voulait pas épouser sa *fiancée*, אָרוֹסָה, il était obligé de la *répudier* en règle.

C'est de cette manière que la très-sainte Vierge était *desponsata* à saint Joseph. Quand celui-ci résolut de la *répudier* (*dimittere*), animé comme il était de la charité du de-

gré héroïque, il ne voulait pas la *dénoncer* en déclarant le motif de ce divorce. C'est pourquoi il se disposait à lui remettre le *libelle de séparation* sans l'intervention des autorités de la synagogue (*clam*) ; car, à la rigueur, le ministère des prêtres n'était pas nécessaire dans cet acte. Voyez notre Traité du divorce dans la synagogue, p. 99, 229, 230.

Toutes les anciennes traditions, les Paraphrases chaldaïques, le Talmud et les *Médraschim*, nomment un seul et même Messie indistinctement *fil de David* et *fil de Joseph*. Le Médrasch-Thehillim, sur le psaume xcii, applique au Messie *fil de David* la bénédiction que Moïse a donnée à la tribu de *Joseph* (Deut., xxxiii, 17), parce qu'il est nommé *fil de Joseph*. Le Talmud, traité Succa, fol. 52 recto, reconnaît la *divinité* du Messie *fil de Joseph*, puisqu'il lui attribue ces paroles : *Et ils regarderont vers moi qu'ils ont percé, et ils s'en affligeront*, etc. (Zacharie, xii, 10). Or, le texte met ces paroles dans la bouche de *Jéhova*.

Après avoir examiné toutes ces traditions bien attentivement et assez longtemps, nous nous sommes convaincu que les anciens docteurs n'appelaient le Messie *fil de Joseph* que lorsqu'ils parlaient de son *état souffrant*, et qu'en parlant de son *état glorieux* ils l'appelaient constamment *fil de David*. Cette remarque est confirmée surtout par le passage suivant du Talmud, traité Succa, fol. 52 recto :

« Nos docteurs enseignent ce qui suit : Dieu saint, béni soit-il ! dit au Messie *fil de David* (qu'il se manifeste bientôt et de nos jours !) : Demande-moi quoi que ce soit, et je te l'accorderai ; car il est écrit (Ps. ii) : *Je rapporte ce qui est devenu un décret irrévocable. Jéhova m'a dit : Tu es mon fils, je t'ai engendré aujourd'hui, à ta demande, je t'accorderai*, et le reste. Et le Messie *fil de Joseph*, prévoyant qu'il sera mis à mort, dit devant sa face : Maître de l'univers, je ne te demande que la vie (a). Et Dieu lui répond : Ton père *David* a

---

(a) *Pater mi, si possibile est, transeat a me calix iste*, dit notre Sau-

déjà prophétisé au sujet de ta vie, car il a dit, (Ps. XXI, 5) : Il te demande la vie, et tu lui accordes de longs jours pour le siècle infini (a). »

Les rabbins postérieurs qui, pour échapper à plusieurs arguments irrésistibles des chrétiens, ont imaginé deux Messies distingués l'un de l'autre, un *Messie de gloire*, fils de David, et un *Messie d'opprobre et de douleurs*, fils de Joseph par la tribu d'Ephraïm, ne remontent pas au delà du XI<sup>e</sup> siècle.

Voyez le Lexicon talmudique de Rabbi Nathan, article משיח, et le Commentaire de Rabbi Sal. Yarhhi sur Isaïe, XI, 13; XXIV, 18.

Aben Ezra, dans son Commentaire sur le psaume LXXX, 18, fait mention du Messie *fils d'Ephraïm*; mais on voit par

veur dans ce moment d'agonie où une sueur de sang coulait de son corps adorable.

On ne peut, à moins d'être un pharisien endurci, lire ces paroles sans éprouver soi-même quelque chose de l'angoisse de l'*Homme-Dieu* qui allait être si cruellement immolé à cause de nos péchés.

Un jeune israélite, savant talmudiste, qui, encore néophyte, se préparait aux ordres sacrés dans un séminaire de la capitale, et est devenu depuis chef d'une mission lointaine, en lisant pour la première fois ce passage de l'Évangile, a dit avec l'accent de la plus profonde douleur : *Je savais par la tradition que la mort devait être pour le Messie un calice d'une amertume insupportable. Mais je n'aurais jamais cru que cette amertume affectât à ce point ceux qui en retirent tout le profit.*

On a vu une jeune juive convertie fondre en larmes quand elle entendit lire pour la première fois cet endroit de la passion. Elle a eu le bonheur, depuis, d'embrasser l'état religieux.

(a) En effet, Dieu a accordé l'immortalité au corps de Jésus-Christ, après sa résurrection.

En parlant de Jésus-Christ dans cet ouvrage, nous rapporterons une tradition de la synagogue, qui enseigne que la chair du Messie *doit se convertir en feu*. Qui ne voit ici, outre la transfiguration du mont Thabor, la glorification de la sainte humanité de celui à qui Jéhova dit : *Sede a dextris meis?*

son Commentaire sur Isaïe, XI, 13, qu'il n'admettait encore qu'un seul Messie. Car, à l'occasion de ces paroles du texte : *Ephraïm ne sera point jaloux de Juda*, il dit : « Ephraïm ne sera point jaloux de ce que le Messie sera d'une famille de Juda. » Ce rabbin florissait dans le XII<sup>e</sup> siècle (a).

Maïmonides qui donne dans son Traité des Rois, chapitres XI et XII, la description des *temps du Messie*, ne fait aucune mention du prétendu *Messie fils de Joseph*. Il dit seulement que : « Dans la prophétie de Balaam nous remarquons deux Messies; l'un est le roi David, qui a sauvé Israël de ses oppresseurs, et l'autre est le Messie futur, qui délivrera Israël de la puissance des *enfants d'Edom*. »

Les rabbins appellent les chrétiens *enfants d'Edom*.

Le texte d'aucune prophétie ne se prête à la doctrine d'un *double Messie*. Si la Paraphrase chaldaïque du Cantique des cantiques (IV, 5; VII, 3) nomme deux *Rédempteurs*, מִפְּרִיקָי, l'un fils de David, l'autre fils de Joseph, on voit par le contexte même qu'il ne veut désigner que les deux états du même Messie (b).

(a) On lit à la fin de son Commentaire sur Daniel, qu'il a achevé cet ouvrage l'an 4916 du comput rabbinique, ce qui répond à 1156 de l'ère vulgaire.

(b) Cette Paraphrase est citée par les docteurs juifs de la plus haute antiquité. On n'en connaît point l'auteur. Quelques savants modernes prétendent qu'elle est au moins postérieure au Talmud, *ouvrage du sixième siècle*, disent-ils, puisqu'elle parle de la distribution de ce code en six sections, 1, 2. Voilà comment ces doctes personnages raisonnent quelquefois! Qu'on se rappelle que la loi *orale, traditionnelle, la Deutérosé*, a de tout temps marché d'un pas égal avec la loi écrite; et que nécessairement de tout temps elle était distribuée selon la matière qu'elle traite; que si les circonstances survenues après la dissolution de l'Etat des Juifs constitués en corps de nation ont nécessité sa rédaction par écrit, on ne pourrait pas en arguer qu'elle n'ait pas existé auparavant, quand on n'en aurait pas les preuves positives que nous fournissent tous les monuments de

Dans la Paraphrase de Jonathan-ben-Huziel sur l'Exode (xl, 14), il est parlé d'un Messie fils d'Ephraïm, *qui doit sortir de Josué*. On a reconnu que ce passage est étranger au texte du targumiste, et qu'il s'y est glissé par l'inadvertance ou plutôt la distraction d'un copiste. 1<sup>o</sup> Comment aurait-il pu parler du Messie à propos de ce verset : *Et tu oindras le bassin et sa base, et le consacreras*. 2<sup>o</sup> Cette insertion contredit la tradition des rabbins à laquelle Jonathan-ben-Huziel est constamment fidèle. Elle dit que ce Messie vaincra *Gog*, tandis que les rabbins enseignent que le *filz de Joseph*, après avoir tué le *prince des Iduméens* (a), sera battu à son tour et *périra* dans le combat qu'il livrera à *Gog*. Ce dernier ne tombera que par la main du *Messie filz de David*. Voyez le livre אַבְקַת הַרְיֻזֵל, qui donne le bulletin de ces batailles à venir, livre 1<sup>er</sup>, partie 1<sup>re</sup>, signe 6<sup>e</sup> et signe 7<sup>e</sup>; Rabbi Salom. Yarhhi, Commentaire sur Isaïe, xxiv, 18.

*Note 30, page 22.*

L'extrême rareté, et peut-être la perte irréparable de plusieurs livres anciens, privés des honneurs de la presse, mais assez connus par les passages favorables au christianisme qu'on y a remarqués, a donné lieu à l'accusation de mauvaise

l'antiquité judaïque. Conférez la Paraphrase chaldaïque sur les Lamentations, II, 19.

Voyez plus haut la notice sur le Talmud. Voyez aussi la préface du Lexicon chaldaïque d'Elie Hallévi, intitulé במתורגמן; le Lexicon rabbinique du même, article בְּדָר; préface du Lexicon chaldaïque de Buxtorf fils; les prolégomènes de la Polyglotte de Walton; Coccejus, titulus Sanhedrin, § xviii, note 1<sup>re</sup>; Helvicus, Tractatus de chald. Biblior. paraphrasib., c. 2; Hottingerus, Thesaurus philologicus, lib. I, c. 5, Sertio 4.

(a) D'après les rabbins, les chrétiens sont les *Iduméens*, les enfants d'*Edom*, d'*Esau*, l'ennemi mortel de Jacob.

foi contre les rabbins. Nous ne pouvons nous empêcher de déclarer que cette accusation n'est malheureusement que trop fondée. C'est un fait notoire parmi les juifs, que leurs docteurs ont *fait disparaître*, כִּנְיָה, certains livres qui contredisaient leur enseignement. Les prophéties mêmes d'Ezéchiel et l'Ecclésiaste de Salomon ont manqué d'éprouver le même sort, de l'aveu du Talmud, traité Schabbat, fol. 43 verso; du Médrasch-Rabba, Lévitique, *parascha* xxviii; et du Médrasch-Kohélet, Ecclésiaste, 1, 3.

Parmi les livres dont nous avons à déplorer la perte, nous citerons particulièrement :

1° Le Targum (Paraphrase chaldaïque) de Jonathan-ben-Huziel sur les livres hagiographes.

Les deux passages suivants de ce Targum sont cités par plusieurs orientalistes qui les ont lus dans le livre même.

a. Psaume II. « *Jéhova m'a dit, tu es mon fils. Ces deux, père et fils, sont trois en union avec une troisième personne. Et ces trois ne font qu'une substance, qu'une essence, qu'un Dieu. Quand Jonathan écrivit ces choses, il fut frappé soudain d'une voix venant du ciel, disant : Qui est celui qui ose ainsi révéler mes mystères aux nations ? Et Jonathan répondit : C'est moi. Je l'ai entrepris pour l'honneur et la gloire de ton nom.* »

Voyez Sixti Senensis Bibliotheca sancta, lib. iv, art. *Syra editio*; Jacobus Christopolitanus episcopus, in expositione psalmi xx.

Qu'on n'oublie pas que le nom ineffable tétragrammaton, Jéhova, renferme précisément le mystère de la très-sainte Trinité. Nous le répétons pour l'intelligence de ces mots : *Je l'ai entrepris pour l'honneur et la gloire de ton nom.*

La Paraphrase que nous venons de citer donne la clef du passage suivant du Talmud, traité Meghilla, fol. 3 recto.

« Jonathan-ben-Huziel a répété le Targum des prophètes d'après la bouche d'Aggée, Zacharie et Malachie. La terre d'Israël en fut ébranlée à la distance de quatre cents par-

ça (a). Une voix du ciel se fit entendre, disant : *Qui est celui qui révèle mes mystères aux enfants d'Adam ?* Jonathan-ben-Huziel se dressa sur ses pieds (b), et dit : *C'est moi qui ai révélé tes mystères aux enfants d'Adam. Il est manifeste et no- toire devant toi que je ne le fais ni pour ma gloire, ni pour la gloire de la maison de mon père, mais pour ta propre gloire, afin que les divisions d'opinion ne se multiplient pas en Israël.*

« Jonathan-ben-Huziel voulut de même révéler (לגלות) le Targum des livres hagiographes, mais une voix du ciel se fit entendre, disant : *Qu'il te suffise* (דייך). Pourquoi cette défense (demande le Talmud)? Parce qu'il y a dans ces prophétiques l'époque du Messie. »

L'époque du Messie, c'est l'humanation du Verbe éternel, pour nous servir d'un terme si juste des théologiens. Il est clair qu'on ne peut proclamer *Verbum caro factum est* (ou *fit*, comme il fallait dire au temps de Jonathan), sans révéler en même temps le mystère de la très-sainte Trinité. Rabbi Salomon Yarhhi, qui sentait toute la force de ce raisonnement, veut restreindre la défense de la voix céleste à la seule Paraphrase de Daniel. On voit qu'il lui importait beaucoup d'altérer cette belle tradition dans le commentaire qu'il en fait. Mais le texte est formel : il parle de la Paraphrase des hagiographes en général, כתובים. Or, à cette partie de l'Écriture appartiennent les Psaumes, dans lesquels, en plusieurs endroits, étaient déposés en germe, pour ainsi dire, ces deux grands et inséparables mystères.

b. Ps. cx. *Jéhova dit à mon Seigneur : Assieds-toi à ma droite.*

(a) Parça, פרסה, mesure itinéraire de 8,000 coudées. Le Talmud, traité Peçahhim, fol. 94 recto, dit que le tour de la terre est de 6,000 parçaoth. Une parça fait donc environ six kil omètres.

Le pluriel de ce mot est tout à fait irrégulier. On trouve dans le Talmud et autres livres rabbiniques, פרסי, פרסין, פרסאות et פרסאות.

(b) C'est-à-dire, se leva par respect.

Paraphrase : « Jéhova dit à SON VERBE, למימריה, Assieds-toi à ma droite. »

« Plût à Dieu, s'écrie Helvicus, dans son *Tractatus de chaldaïcis Bibliorum paraphrasibus*, plût à Dieu que le *Targum* de Jonathan-ben-Huziel sur les livres hagiographiques, ou au moins sur les Psaumes, sortît des ténèbres ! Il nous fournirait sans doute des témoignages éclatants contre les juifs ! »

« *Utinam vero e tenebris tandem erueretur Jonathæ Targum in hagiographa, vel saltem in Psalmos ! Habermus procul dubio illustrissima contra Judæos testimonia.* »

Petrus Galatinus, qui possédait, à ce qu'il paraît, d'après le chap. 8, liv. III de son livre *De arcanis catholicæ veritatis*, un exemplaire de ce précieux *Targum*, nous fait part du soin extrême que prenaient les juifs de son temps pour le dérober à tous les yeux. « *Editio quoque,* » dit-il, « *ipsius Jonathæ in psalterium penes paucissimos est : quam qui habent pro viribus occultant propter mysteria christianæ fidei quæ continet.* » Lib. I, cap. 3.

Un autre exemplaire fort ancien du même *Targum* tomba entre les mains de Petrus Galatinus, lors de l'expulsion des juifs du royaume de Naples. C'est dans cet exemplaire qu'il a lu la paraphrase suivante du *trisagion* (trois fois saint) d'Isaïe, VI, 3 :

קדיש אבא קדיש ברא קדיש רוחא קדישא

« Saint le Père, saint le Fils, saint l'Esprit saint. »

« *In vetustissimis tamen libris qui rarissimi sunt,* » dit le savant et pieux franciscain (a), « *ita prorsus habetur, ut ego*

(a) Petrus Galatinus, israélite italien, converti à la foi catholique, et religieux de l'ordre des franciscains, se distinguait par sa profonde connaissance de plusieurs langues, surtout de l'hébreu, et par son érudition rabbinique.

retuli : quorum ipse unum vidi cum essem Licii, qua tempestate Judæi ex toto regno neapolitano, jussu regis catholici, expellerentur. Et ille quidem hoc loco sic omnino habebat ut ipse retuli. » Lib. II, cap. 1.

On pense bien que ce précieux passage a disparu dans les éditions données plus tard par les juifs.

2° Rabbi Mosché Haddarschan (R. Moïse le Prédicateur), dont nous avons eu occasion de parler plus haut, p. 179. Les écrits de ce rabbin pourraient se placer, en grande partie, à côté de l'Évangile, pour lui servir de commentaire. Rabbi Salom. Yarbhi le nomme dans son Commentaire sur l'Exode, xxxviii, 8. Rabbi Moïse Nahhménides le cite dans son Commentaire sur les Nombres, xix, 2. Rabbi Elie Halévi en fait mention dans son livre *Thischbi*, article 777. Il existe à la bibliothèque Mazarine, sous le n° 41,539, un volume in-4°, intitulé *Elenchus theologorum in tota sacra Biblia*. Coloniae apud M. Cholinum, anno 1558. Il contient, entre autres, le catalogue de la bibliothèque de Jules Pflugk, évêque de Naumbourg (a). On y voit figurer, dans l'article

Il était docteur en théologie et pénitencier apostolique. Ce qui a rendu son nom célèbre, c'est son savant traité *De arcanis catholicæ veritatis contra obstinatum Judæorum perfidiam*. Le Seigneur accordait une grâce particulière à ses sermons, qui amenèrent à la foi un grand nombre de ses anciens coreligionnaires. Sa parole convertit une fois une synagogue entière du Piémont, à l'exception d'une seule femme, qui se précipita dans un puits, désespérée du baptême de son mari, de ses enfants et de tous ses proches. Galatinus vivait une partie du xv<sup>e</sup> siècle et une partie du xvi<sup>e</sup>.

Ses *Arcana* renferment de bonnes observations, et des preuves d'une vaste érudition de son propre fonds. Malheureusement, sa piété, son zèle pour la religion, sa science prodigieuse, ne purent le garantir contre la faute de s'attribuer une partie du savant ouvrage *Pugio fidei*, de Raymond Martin, qui n'était pas encore imprimé, et dont il s'imaginait posséder le seul manuscrit. Ses plagiat sont indiqués dans les éditions du *Pugio*.

(a) Le même Julius Pflugius, un des trois théologiens que l'empereur Charles-Quint choisit pour dresser le projet de son fameux *Interim*, en

*Theologi in quinque libros Moysis hebræi*, le Commentaire de Mosché Haddarschan, mais seulement sur la Genèse : *R. Mosche Hadarsan in Genesin*. Peut-être celui qui a dressé le catalogue a-t-il été trompé par la première page, commençant naturellement par la Genèse. Nous le présumons fort, d'autant plus que ces sortes de manuscrits manquent généralement de titre.

Raymond Martin dans son *Pugio fidei*, Petrus Galatinus dans ses *Arcana catholicæ veritatis*, et Joseph de Voisin, dans ses *Observations sur le Pugio fidei*, transcrivent de Mosché Haddarschan plusieurs passages fort remarquables touchant les mystères de la religion chrétienne. Nous allons en donner quelques-uns.

a. Sur ce verset d'Isaïe, LXVI, 7 : *Elle (Sion) a enfanté avant d'éprouver les douleurs, et, avant d'être en travail, elle a été délivrée d'un enfant mâle.*

« Le Sauveur est venu au monde *avant* la naissance de celui qui devait emmener Israël dans sa dernière captivité. »

קודם שנוולד מווליד ישראל בגלות אחרון נולד הגואל.

Le Sauveur est donc né avant que l'empereur romain ait emmené les Juifs dans leur dernière captivité. Les rabbins appellent l'état actuel de leur nation, depuis sa dispersion définitive, גלות אחרון, *captivitas ultima*.

La naissance de Jésus-Christ a précédé celle de Titus, qui a détruit Jérusalem, et celle d'Adrien, qui acheva de disperser les Juifs. Après la prise et la ruine de Bithur, il leur interdit l'accès de la terre sainte.

La Paraphrase chaldaïque de Jonathan-ben-Huziel confirme la glose de Mosché Haddarschan. Voici comment elle rend ce verset d'Isaïe :

---

1548. Il s'est signalé surtout par ses ouvrages de controverse sur les dogmes attaqués par Luther.

« Avant qu'elle (la ville de Jérusalem) éprouve le malheur, עָקָה, le Roi-Messie apparaîtra, וַיִּתְגַּלֵּי מֶלֶךְ מְשִׁיחָא. »

Commentaire de Rabbi David Kimhhi sur le même verset :

« Et cet *enfantement* n'est autre chose que la *salut*. »

b. Sur ce verset du psaume LXXXV : *La vérité germera du sein de la terre ; et la justice sera visible du haut du ciel* (a).

« Rabbi Yudan dit : C'est notre *salut*, lequel germera de la terre, par l'opération immédiate de Dieu. Et toutes deux, la vérité et la justice, seront liées ensemble. Et pourquoi dit-il qu'elle *germera*, et ne dit pas qu'elle *naîtra*? Parce que sa manière de naître ne sera pas semblable à celle des créatures du monde, mais elle en différera sous tous les rapports. Tel est le sens du verset suivant : *Aussi Jéhova accordera-t-il ce qui est bon, et notre TERRE rendra son fruit*. Et à la vérité, il n'y aura personne qui pourra nommer son Père (du Messie), et encore moins le connaître. Mais ce sera un mystère pour le peuple jusqu'à ce qu'il vienne le manifester lui-même. »

Ce témoignage est trop important pour n'en pas donner le texte entier :

אמר רבי יודן זאת היא תשועתינו שתצמח מארץ  
באמצעות אלהי ויהיו נקשרות שניהם יחד ולמה אמר תצמח  
ולא אמר תוליד לפי שלא תהיה דומה לתולדת בריאות  
העולם אלא נפרדת בלתי חבור וזה הוא שאמר גם יהוה יתן  
הטוב וארצנו תתן יבולה והאמת הוא כי אין מי שיגיד שם  
אבנו ושידענו אלא הוא נסתר מעיני הקמון עד שיבא הוא  
ויגידהו :

Ceci explique parfaitement les versets suivants du psaume LXVII, où le royal prophète annonce le *Dieu incarné*, et le mystère de la très-sainte Trinité :

« La terre a donné son fruit, *Dieu, notre Dieu*, nous bé-

(a) בַּשְׂפָּה du texte est de la forme passive, être vu.

nira. Dieu nous bénira, et toutes les extrémités de la terre le craindront. » Rabbi David Kimhhi, Rabbi Obadie Sephorno, et plusieurs autres commentateurs de la synagogue, appliquent cette prophétie aux *temps de la rédemption*, זה יהיה בזמן הגאולה.

c. La première partie du verset 25 du psaume cxxxvi est נתן לחם לכל בשר. Si l'on ponctue le troisième mot, לכל, leçon qu'adopte notre rabbin, le texte signifie : « Il (Jéhova) donne à tous du pain qui est chair. »

Voici maintenant son explication :

« Il est dit en outre une chose notoire : *Il donne à tous du pain qui est chair*. C'est ce que veut dire le psaume xxxiv, 9 : *Goûtez, et voyez comme Jéhova est bon*. Car le pain qu'il accorde à tous est sa propre chair. Et tandis que le goût annonce du pain, il est changé en chair. C'est ce que dit le verset : *Et voyez comme Jéhova est bon*. Et ceci est une chose sublime. »

Texte même de l'auteur :

עוד נאמר דבר ידוע נתן לחם לכל בשר הדא הוא דאמר  
טעמו וראו כי טוב יהוה כי הלחם נתנו לכל והוא בשרו  
ובטעם הלחם שב לבשר וזהו שאמר וראו כי טוב יהוה וזהו  
עילה גדולה :

d. Sur ce passage de la Genèse (xxxvii, 22) : *Et Ruben leur dit, afin de le sauver (Joseph) de leurs mains, et de le rendre à son père : Ne répandez pas le sang. Jetez-le dans cette fosse du désert, mais ne mettez point la main sur lui*.

« C'est ce que dit le verset (Job, vi, 37) : *Vous vous jetez même sur l'orphelin, et tramez la perte de votre prochain*. De même que l'Écriture dit : *Nous avons été orphelins, privés de père*. Rabbi Barahhia enseignait : Dieu saint, béni soit-il, dit à Israël : Vous dites devant moi : *Nous sommes orphelins privés de père*, le Rédempteur aussi, qu'un jour je susciterai du milieu de vous, sera sans père, conformément à ces paroles (Zacharie, vi, 12) : *Voici un homme, germe est son nom, et il germera de dessous soi*. Le prophète Isaïe dit de même (LIII,

2) : *Et il montera comme un rejeton DEVANT LUI, et comme une racine qui sort d'une TERRE SÈCHE.* Et David a prophétisé sur lui (Ps. cx, 3) : *Ta naissance du sein est comme la rosée du matin.* Et l'Écriture sainte dit de lui (Ps. II, 7) : *Je t'ai engendré aujourd'hui.* »

Texte :

ה"ד אף על יתוס תפילו ותכרו על רעכס זה שאמר  
הכתוב יתומים היינו ואין אב א"ר ברכיה אמר הקב"ה  
לישראל אתם אמרתם לפני יתומים היינו ואין אב אף גואל  
שאני עתיד להעמיד מכם איך לו אב שנאמר הנה איש צמח  
שמו ומתחתיו יצמח וכך אמר ישעיה ויעל כיוצא לפניו  
וכשרש מארץ ציה ועליו דוד אומר מרחם משחר לך על  
ילדותך ועליו הכתוב אומר אני היום ילדתיך :

Dans le *Pugio fidei* de Raymond Martin, ce texte est rapporté avec quelques variantes qui le différencient du nôtre; mais elles ne changent absolument rien au sens.

Les citations suivantes compléteront cette belle exposition de Mosché Haddarschan.

Talmud de Jérusalem, traité Berahhot, chap. 5, fol. 9 verso : « *Comme la rosée du matin*, ainsi dit aussi le prophète (Michée, v, 6) : *Comme la rosée qui vient de Jéhova.* »

Rabbi Sal. Yarhhi, commentaire sur ce dernier verset : « *Comme la rosée qui vient de Jéhova*, et qui n'arrive pas dans le monde par l'opération d'un homme. »

Rabbi David Kimhhi, commentaire sur le même verset : « Car la rosée descendant du ciel vient de Jéhova. Et celui qui aspire à cette rosée ne met pas sa confiance en un homme qu'il la lui enverrait; mais il espère en Jéhova, qui seul fait pleuvoir, et qui fait descendre la rosée sur la terre. »

e. Sur ce verset de la Genèse (xliiv, 20) : *Et nous dûmes à mon Seigneur, Nous avons un père vieux, et un enfant de la vieillesse.*

« Il est écrit (Prov., xxx, 4) : *Qui a comprimé le vent dans ses poings? Qui a fixé les limites de la terre? Quel est son nom.*

et quel est le nom de son fils, si tu le sais ? L'Écriture nous apprend dans la Genèse (XLIV, 20), que son nom est *Père vieux*, et que le nom de son fils est *Enfant de la vieillesse*. »

Nous lisons dans Daniel (VII, 13), que le *Fils de l'homme*, arrivant avec les nuages du ciel, s'est approché de son Père, l'ancien des jours. Jéhova dit au Messie (Ps. II, 7) : Tu es mon Fils, je t'ai engendré *aujourd'hui*. AUJOURD'HUI veut dire : de toute éternité. C'est ce qui a donné lieu au rabbin d'appliquer au Messie cette qualification d'*Enfant de la vieillesse*. Car s'il est né dans le temps, il est engendré de toute éternité.

3° Le *Galè-Razaïya* (révéléateur des mystères), de R. Juda le Saint, celui qui a mis par écrit la Mischna (a). Cet ouvrage est fréquemment cité dans les *Arcana* de Petrus Galatinus, dans l'*OEdipus ægyptiacus* du savant P. Kircher. Dans sa préface, l'auteur du *Yalkut Hhadash*, composé d'extraits d'un grand nombre d'ouvrages des rabbins, déclare qu'il doit plusieurs de ses pages au livre *Galè-Razaïya* : le titre l'annonce également. Rabbi Joseph - Salomon del Midego, dans son livre *Nobelot-Hhohhma*, p. 195, renvoie le lecteur au *Galè-Razaïya*, et dit à la même occasion qu'il a été fait un abrégé de cet ouvrage. Wagenseil en possédait un exemplaire manuscrit qu'il avait acheté d'un juif polonais. « Et nos illum, » dit-il, « cum Judæorum paucissimis, a Polono exule, emptum, possidemus. » Cet exemplaire a passé dans la bibliothèque de Leipsig, où il a été catalogué sous le n° 7, charta, in-4°. Wolfius en a vu un autre exemplaire dans la fameuse bibliothèque du rabbin *Oppenheimer*, et il a appris qu'un juif de Hambourg en possédait un autre. « Vidi etiam MS. in bibliotheca R. Oppenheimeri, et apud Judæum hamburgensem quoque extare audio. » *Wolfi Bibliotheca hebræa*, t. II, p. 1276.

---

(a) Voyez, plus haut, p. 149 de notre notice sur le Talmud.

Quelques orientalistes, trouvant que le *Galè-Razāya* exprime en termes trop clairs les saints mystères de la religion catholique, ont conclu que c'est un ouvrage pseudonyme, dû à la plume frauduleuse de quelque moine hébraïsant du XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle. Cette supposition est loin d'être fondée. Aucun *goï*, c'est-à-dire *non-juif*, n'est encore parvenu à imiter l'hébreu des rabbins. Nous n'en saurions assigner la cause. S'il ressuscitait des Démosthène et des Cicéron, ils en diraient probablement autant du grec et du latin de nos meilleurs hellénistes et latinistes. Le moindre étudiant des académies talmudiques distingue parfaitement l'hébreu *postiche* des plus savants *goïm*, d'avec le style aisé, naturel, de ses coreligionnaires. La lecture la plus assidue, la plus longue, n'a pu donner à l'hébreu des *Buxtorf*, des *Munster*, etc., le coloris naturel de la langue que tout juif élevé avec quelque soin, lit et écrit *exclusivement* dès son plus jeune âge, de la langue qui reste pendant toute sa vie celle de ses prières, de ses lectures de piété et de ses études, tant théologiques que philologiques, qui est celle de tous les offices de la synagogue, sauf quelques parties en chaldaïque, et qui, enfin, entre pour beaucoup dans la composition de l'*hébréo-germain*, son idiome national.

Le *juif* dont nous parlons est une *espèce* différente de ce que l'on appelle à présent un *israélite français*. Celui-ci, vivant au sein de la corruption des grandes villes, s'éloigne de plus en plus, emporté par le tourbillon des plaisirs, des affaires, quelquefois des sciences *profanes*, s'éloigne, disons-nous, de la masse de sa nation toujours fidèle à ses habitudes, tant civiles que religieuses, et à son langage particulier. Les bonnes conversions au christianisme s'opèrent généralement parmi les juifs de cette dernière classe ; parce que leur foi, quoique erronée, ou plutôt faussée, sert de point de départ, tandis que les autres, ne croyant à rien, n'offrent guère prise à l'apostolat. Il n'a fallu rien moins qu'un miracle dont l'Eglise n'a pas vu d'exemple depuis la conversion de saint Paul, pour mettre dans le bercaïl du Pasteur Divin

M. Alphonse ( maintenant *Marie* ) Ratisbonne, qui appartenait dans toute l'étendue du terme à la première *espèce* de juifs. Ceux-ci fréquentent avec une sorte d'affectation la société chrétienne, et dédaignent celle de leurs nationaux. Aucune des pratiques religieuses du mosaïsme ne les en empêche, parce qu'ils ne les observent pas. Quelquefois ils contractent mariage, *mariage civil* bien entendu, avec des personnes d'un culte chrétien. Il y en a qui ne font pas difficulté d'adopter, ce qui n'est pas la même chose qu'*embrasser*, le christianisme, pour obtenir la main de ces personnes. C'est ainsi qu'une nièce du baron Rothschild a donné son nom au protestantisme, pour épouser un lord anglais. En général, ces enfants d'Israël ont cessé d'être juifs, et sont encore loin d'être chrétiens. Si un nouveau Zorobabel ramenait sa nation dans la terre sainte, ceux-ci y reviendraient comme une partie de la captivité de Babylone, parlant toute sorte de *langues barbares*, et amenant des femmes *infidèles* de plus d'une nation, des Françaises, des Allemandes, des Anglaises; peut-être y aurait-il aussi, qui sait ? dans cette curieuse collection, des Hottentotes et autres *sauvages*.

Un savant écrivain israélite, qui s'est beaucoup occupé, bien inutilement comme vous pensez bien, de l'amélioration *morale et religieuse* de ses coreligionnaires, les distingue en *juifs de la Palestine*, et en *israélites français*, soit !

Après cette petite digression, qui est venue s'abattre sur notre plume sans que nous nous y attendissions, nous demandons bien pardon à mesdames les Hottentotes et autres *sauvages*, de les quitter pour retourner à notre *Galé-Razaïya*.

Nous allons donner comme spécimen un des passages les plus remarquables de ce livre. Les israélites hébraïsants, nous en sommes sûr, reconnaîtront au style l'ouvrage d'un rabbin des premiers siècles après la dernière dispersion.

הבט ששם בן ארבע אותיות כפי תואר כתבו הוא אלוה  
מוליד ואין מוליד בלתי מולד. והנה ראוי שתסתעף האהבה

מז המוליד למיולד וכן להיפך מז המיולד למוליד . שאל"כ  
 הם נפרדים זה מזה ויהיו שני עצמיים נבדלים . ובאמת  
 המוליד והמיולד והאהבה המסתעפת משניהם כולם עצם  
 אחד וע"כ בזה השם ככלל שם של י"ב אותיות אב בן ורוח  
 הקדש . ודע כי סוד זה הוא מסתרי עליון ויש להעלימו מעין  
 כל עד ביאת משיח דקנו ואני גליתי את אונך . וסוד יהוה  
 ליראיו :

Traduction littérale :

« Considère que le nom tétragrammaton dénote , d'après son orthographe , un Dieu *procréateur*. Or, il n'est pas de procréateur sans *procréé*. Et il faut qu'il procède un amour du procréateur vers le procréé , de même que du procréé vers le procréateur ; autrement ils seraient séparés l'un de l'autre , et formeraient deux essences distinctes , tandis qu'à la vérité le procréateur et le procréé , et l'*amour* procédant de tous deux , sont une seule essence. C'est pour cette raison que dans ce nom ( tétragrammaton ) est renfermé le nom des douze lettres qui forment les mots *Père, Fils* et *Saint-Esprit* ; et sache que ce mystère est un des secrets du Très-Haut. Il convient de le dérober aux yeux des hommes jusqu'à la venue du Messie notre Juste. Je te l'ai révélé ; mais *le secret de Jéhova est réservé pour ceux qui le craignent.* »

Que l'on ne s'étonne pas de voir le mystère de la très-sainte Trinité si clairement exprimé dans le livre d'un rabbin. On trouvera dans le présent ouvrage des passages non moins formels , tirés du Zohar et autres écrits des rabbins , livres imprimés et entre les mains de tous les juifs. Ces derniers ont jusqu'à ce jour résisté à des preuves si patentes : les auteurs mêmes qui fournissent ces preuves sont morts dans l'infidélité. Ce miracle , d'ailleurs prédit par les prophètes , est bien propre à confirmer la foi des enfants de l'Eglise.

L'ancienne synagogue enseignait , en particulier , à quelques fidèles d'élite , *toutes ces choses* que la sainte Vierge ,

dans ses sublimes méditations, *repassait dans son esprit*. (conferens in corde suo), comme devant se vérifier à la *venue du Messie*, Jésus-Christ. Les pharisiens connaissent la réalité de toutes ces choses, mais les renvoient à un Messie futur et imaginaire. Saint Jérôme avait donc raison de dire : « Nec inter Judæos et christianos ullum aliud esse certamen nisi hoc, ut ea quæ sunt futura sub Christo, a nobis *expleta*, ab illis *explenda* dicantur ! »

Le passage du *Galè-Razâyâ*, tel que nous le donnons ici d'après les extraits que nous en avons faits en 1802, d'un manuscrit fort ancien, appartenant au grand rabbin Isaac Lundeschuetz, est différent de celui rapporté par Petrus Galatinus, (lib. II, cap. 11). On remarque dans ce dernier des variantes qui sont en trop mauvais hébreu pour être de Rabbi Juda, dont Maïmonides loue la pureté de style. Tous les autres exemplaires, vus par les orientalistes que nous avons nommés plus haut, différeraient de celui dont Petrus Galatinus a transcrit ses citations.

En général, les citations de cet estimable écrivain, qui travaillait sur des manuscrits, parce que de son temps les imprimés hébreux étaient encore rares, ne sont pas toujours identiques avec ce que nous lisons maintenant dans les livres reproduits par la presse. Tantôt ce sont des variantes plus ou moins importantes ; tantôt ce sont des passages qui manquent entièrement, et que le mauvais vouloir des juifs a retranchés. C'est ainsi qu'au livre I, chap. 1, il rapporte un passage du *Zohar*, qu'on chercherait en vain dans toutes les éditions actuelles. Il en est de même de la citation du Talmud, au livre VIII, chap. 4 des *Arcana*. Ce passage n'existe pas dans le code talmudique, mais dans le *Médrasch-Yalkut*, sur Isaïe, LII, 13. Nous croyons d'autant plus devoir donner cet avertissement, que Petrus Galatinus est entre les mains d'un grand nombre d'orientalistes, et que ceux-ci, le plus souvent, en prennent les citations sans recourir aux sources d'où elles sont tirées.

Dans les extraits du manuscrit de Rabbi Juda, que nous

avons faits fort jeune, étant étudiant, nous regrettons de ne pas trouver le célèbre passage mentionné par plusieurs savants, passage où le *Galè-Razaiya* explique le nom (de Dieu) en quarante-deux lettres par les mots suivants qui se forment effectivement de ce nombre de lettres, אב אלהים בן אלהים, רוח הקודש אלהים שלשה באחד אחד בשלשה; c'est-à-dire, *Dieu Père, Dieu Fils, Dieu Saint-Esprit. Trois en un; Un en trois.*

On voit dans le Talmud, traité Kidduschin, fol. 71 recto, que dans le temple de Jérusalem le nom de Dieu se prononçait en quarante-deux lettres; que celui qui en possède le secret, et le conserve avec pureté, est aimé du ciel et agréable à la terre, et il inspire la crainte à toutes les créatures, et il hérite des deux mondes, celui-ci et celui à venir. Maïmonides, *Morè-Nebukhim*, partie 1, chap. 62, en traitant du nom de quarante-deux lettres, affirme qu'il forme plusieurs mots. Rabbi Sal. Yarhhi, dans son Commentaire sur le Talmud, traité Kidduschin, fol. 71 recto; traité Aboda-Zara, fol. 19 verso, prévient qu'au moyen de ce nom on peut opérer des miracles et exercer des vengeances sur ses ennemis. Ce dernier secret est un passe-temps qui n'est pas sans agrément pour un pharisien.

Nous devons avertir aussi qu'on ne peut pas accueillir avec une confiance entière les versions que les hébraïsants chrétiens donnent de certains extraits du Talmud et autres ouvrages des rabbins. Le Talmud ne peut s'apprendre qu'au moyen de la tradition verbale des docteurs de la synagogue, qui ont pour principe de ne pas communiquer leur science aux *goïm* (étrangers à leur culte). L'absence de points-voyelles et de toute ponctuation (*interpunctio*), et surtout un idiome barbare, usité vers le temps de la dernière ruine de Jérusalem, amalgame de toutes les langues de l'Orient (a), font de ce code une sorte de grimoire indéchiffrable.

---

(a) On rencontre aussi dans le Talmud un assez grand nombre de

lable pour le meilleur et plus sagace orientaliste qui n'aurait pas pour guide un rabbin expérimenté. Pour bien entendre la partie appelée *Ghemara*, pour être familiarisé avec ce que les rabbins appellent סגנון התלמוד (la marche du Talmud), il faut avoir eu le malheur d'être élevé dans le judaïsme, et d'avoir perdu les plus belles années de sa jeunesse à chanter cette *Ghemara* en criant à tue-tête (a).

Buxtorf, dans son *Lexicon talmudicum*, fruit de trente ans de veilles, *opus xxx annorum*, a rendu, de la manière la plus inexacte, plusieurs passages du Talmud. Le même savant, dans son livre *De abreviaturis hebraicis*, donne une traduction entièrement fautive des locutions talmudiques les plus usitées. Par exemple, page 116, il rend דביתהו par *domestici eorum* : ce mot signifie *uxor ejus* ! Page 112, il confond la réponse avec la question, מנא הני מילי. דתני רבנן. « Unde sunt hæ res quas docent rabbini ? » Il faut traduire : « Unde habes has res ? (Respondetur) Docuerunt enim rabbanan (id est : doctores nostri). » Voici comment

termes latins et grecs, et, dans la glose de Yarhhi, des mots français, italiens, espagnols ; mais ils sont tellement défigurés qu'on a souvent de la peine à les reconnaître. Dans la nouvelle édition du Talmud que publie maintenant à Vienne M. de Schmid, imprimeur distingué qui a déjà si bien mérité de la littérature hébraïque, on donne à la suite de chaque traité la liste de ces mots avec l'explication en caractères latins. Ce travail, fort difficile, est d'une extrême utilité.

(a) La lecture du Talmud est accompagnée d'un chant, ou plutôt d'un récitatif qui, selon nous, peut donner une idée de celui des rapsodes grecs.

Il en est de même du texte hébreu de la Bible. Les accents toniques y servent de notes musicales, et indiquent de cette manière la liaison ou la séparation des phrases et des mots de chaque verset. Chaque accent réunit plusieurs notes. Le chant des livres des prophètes est différent de celui du Pentateuque. Les livres d'Esther et des Lamentations ont chacun leur chant particulier.

ces mots se traduisent en hébréo-germain, dans les écoles talmudiques du rit allemand : « Wu hoschdu das her? — Denn die rabbonen hewe gelernt. »

Nous avons remarqué dans le même ouvrage un assez grand nombre de fautes non moins graves, comme page 116, touchant  $\text{ב"ב}$ , et page 17, touchant  $\text{מע"ל}$ .

Que n'aurions-nous pas à dire sur les versions latines de la grande collection d'Ugolinus? Dans celles que Vorstius a données de la Chronique si intéressante de *David Gans*, du traité *Des fondements de la foi* de Maïmonides, des *Chapitres de Rabbi Eliéser*, du *Principe de la foi* d'Abarbanel, il n'y a presque pas une phrase bien traduite. On pourrait lui appliquer ces paroles d'Isaïe : « A planta pedis usque ad verticem, non est in eo sanitas. »

Si nous descendons jusqu'à l'époque actuelle, nous trouvons des auteurs qui écrivent hardiment sur l'histoire, sur les antiquités et sur la littérature du peuple hébreu, sans avoir la moindre teinture de la langue sainte. On ne peut se défendre d'un sentiment de peine en les voyant raisonner des ouvrages des rabbins d'une manière si étrange, si ridicule, estropier les noms des auteurs les plus populaires, et les titres des ouvrages les plus répandus. Déjà le père des orientalistes modernes, M. Sylvestre de Sacy, dont la France et le monde civilisé déploreront longtemps la perte irréparable, a fait justice d'un de ces écrivains dans une lettre fort remarquable, adressée à un savant étranger (a).

L'ouvrage intitulé *les Juifs d'Occident*, par M. Arthur Beugnot, publié il y a une vingtaine d'années, mérite, sous ce rapport, les reproches les plus fondés. La troisième partie

(a) Lettre à M..., conseiller de S. M. le roi de Saxe, relativement à l'ouvrage intitulé : *les Juifs au XIX<sup>e</sup> siècle*, par M. le baron Sylvestre de Sacy. Paris, 1817, chez de Bure.

de ce livre, dans laquelle l'auteur prétend rendre compte des principales productions des rabbins, n'est qu'un tissu d'erreurs. Si l'on voulait relever toutes les fautes de l'auteur en cette matière, la critique deviendrait plus volumineuse que l'ouvrage critiqué.

Nous reproduisons ici quelques-unes des observations dont cet ouvrage a été l'objet dans notre deuxième lettre aux israélites, parce que nous avons à défendre non-seulement la grammaire hébraïque, mais aussi l'honneur du catholicisme et du saint-siège contre M. Arthur Beugnot, qui appartient à l'une des infinies sectes dont *grouille* l'abîme protestant, continuellement agité d'un mouvement de transformation.

M. Beugnot, éprouvant le besoin de s'excuser d'avoir entrepris un sujet qui paraît lui être entièrement étranger, prévient qu'il a *tiré des secours de M. Michel Berr dans l'examen des ouvrages des plus célèbres auteurs de sa nation*, c'est-à-dire de M. Michel Berr, qui *alors* était israélite. Depuis quelque temps il a dit *vale* à la synagogue, et s'occupe à former, parmi les enfants de Jacob, une secte chrétienne croyant à Jésus-Christ, sans baptême. Mais pourquoi M. Beugnot, quand il y a tant de juifs savants, s'adressait-il précisément à celui qui, par son peu d'instruction dans l'hébreu, était le moins en état d'apprécier *pour lui* les productions des rabbins? *Numquid potest cæcus cæcum ducere? Nonne ambo in foveam cadunt?* Il est vraiment curieux de voir un auteur rejeter orgueilleusement l'autorité de l'Eglise, et déférer avec une docilité d'enfant aux oracles d'un juif aussi superficiel. Il nous apprend (a) que « *la nature* (b) a créé l'homme de façon qu'il pût examiner, choisir, et non pas

(a) Troisième partie, p. 69.

(b) C'est sans doute un nom cabalistique de Dieu, que M. Michel Berr a révélé à l'auteur.

pour qu'il chargeât quelqu'un de ce soin important. » Ainsi, tandis qu'en vertu d'une prétendue loi de la *nature*, M. Beugnot se pose comme appréciateur du volume sacré inspiré de Dieu, qui donne les préceptes dont l'observance est indispensable pour obtenir le salut éternel, il faut qu'il recoure à un homme qui n'est rien moins qu'une *autorité*, quand il s'agit d'examiner les moindres écrits des rabbins, parce qu'ils sont écrits dans la même langue que l'Ancien Testament.

Pour que le *guide* ni le *guidé* ne nous accusent pas de les avoir critiqués sans raison, nous allons justifier notre censure par quelques citations de l'ouvrage de M. Beugnot.

Page 23, l'auteur dit que la prière qui commence par ces mots *Schophet col haaretz* se trouve dans l'*Hathephilloth*.

Nous lui ferons observer : 1<sup>o</sup> que la syllabe en tête de ce dernier mot, *ha*, répond à l'article défini *le, la, les*, au lieu de *hal*, comme  $\text{أل}$  de l'arabe, et que, par conséquent, l'*Hathephilloth* n'est pas plus correct que *la l'erreur* ; 2<sup>o</sup> que l'article *ha* double la consonne qui le suit, et qu'il faudrait *Hathephilloth* ; 3<sup>o</sup> que le livre de prières s'appelle *Thephilla*, au singulier, et non *Thephillot* (sic) qui est le pluriel ; 4<sup>o</sup> que les lecteurs du livre de M. Beugnot, s'ils s'en rapportaient à son indication, chercheraient en vain dans la *Thephilla* la prière *Schophet col haaretz*, par la raison qu'elle ne se trouve que dans le *Mahhazor*,  $\text{בְּחֻזֵר}$ , recueil de prières pour les fêtes solennelles, et dans les *Celihhot*,  $\text{סְלִיחוֹת}$ , prières pour les jours d'indulgences.

Page 113. « Bereschith-Rabba, le *grand commentaire*; c'est un commentaire sur le *Pentateuque*. Cet ouvrage *n'a pas été conservé*. »

*Bereschit* est le titre que l'on donne au livre de la Genèse qui commence par ce mot. *Rabba* signifie *grand*, sous-entendu *commentaire*. On pensera bien que le *grand commentaire de la Genèse* n'est pas tout à fait la même chose qu'un *commentaire sur le Pentateuque*.

Bien s'en faut que cet ouvrage *n'ait pas été conservé*. Il en

existe un grand nombre d'éditions, avec et sans annotations. Si M. Beugnot, au lieu de consulter son *oracle*, avait ouvert la *Bibliotheca rabbinica* de Buxtorf, il y aurait vu que « *Bereschit* rabba, vox prima est libri primi Mosis qui ab Hebræis sic denominatur. Est itaque ac si dicas, liber *Genesis* magnus, id est, magna glossa illustratus. » S'il avait consulté le *Dizionario degli autori ebrei* de de Rossi, dans lequel il a bien jeté quelques regards furtifs, il aurait vu, à l'article *rabboth*, que les différents *rabbot* « Sono anche bene sovente citate sotto il titolo di ciascun libro separato, quella del Genesi per *Bereschit Rabba*, etc. ; » qu'il en a été fait plusieurs éditions, et que le savant orientaliste de Parme en possédait un grand nombre d'exemplaires, tant imprimés que manuscrits (a).

Page 139. C'est la seule page qui offre des caractères hébreux, les mots כפר (corrigez כפר) הגאולה. On dirait que l'étonnement de l'auteur, à la vue de la configuration de ces lettres orientales, lui a fait oublier qu'il pouvait s'y être glissé des fautes, et que, dans l'espèce, il n'était pas en état de satisfaire au vœu de la nature, qui, selon lui, a créé l'homme de façon qu'il pût examiner lui-même.

Page 142. « *Sepher mitsuoth gadol*, le livre des *grands préceptes*. »

*Gadol*, grand, adjectif singulier, ne saurait se rapporter à *mitsvot* (sic), préceptes, qui est un pluriel. D'ailleurs, qui a jamais distingué les préceptes de la loi mosaïque, selon leur taille, en grenadiers et en voltigeurs ! Pourquoi l'auteur de ce livre, Rabbi Moïse de Kotzi, qui a reçu en songe, à ce qu'il assure dans sa préface, l'ordre de rédiger un ouvrage de *tous* les préceptes, se serait-il permis d'en omettre ceux qui ne

---

(a) Voyez aussi *Mss. Codices hebraici bibliothecæ J. B. de Rossi. Parmæ*, 1805. 3 vol. in-8°.

lui paraissent pas de taille? Le fait est qu'il en a enregistré dans son livre 613, savoir 365 négatifs, et 248 affirmatifs. Tous les rabbins sont d'accord qu'il n'y en a ni plus ni moins.

Buxtorf, dans sa *Bibliotheca rabbinica*, traduit ainsi le titre du *Sépher mitzvot gadol* : Liber præceptorum magnus. Il n'avait pas tiré des secours de M. Michel Berr.

Page 249. « Miknè Abraham, le peuple d'Abraham. »

*Miknè* signifie généralement *bétail*. De là, chez un peuple pasteur comme les Hébreux, *acquisition*, *possession*. Ce mot n'a pas d'autre acception. Sa racine, comme celle qui lui correspond en arabe, signifie, *acquérir*, *être riche*, surtout en bétail. Si c'est M. Beugnot qui a traduit de son chef *le peuple d'Abraham*, nous n'hésiterons pas à prononcer que c'est une mauvaise plaisanterie sur la nation de celui dont il a tiré des secours. Si c'est son mentor israélite, il a sans doute raisonné comme ce provincial qui dit, en apercevant l'inscription du monument de la porte Saint-Denis : Je ne sais pas le latin, mais je vois bien que *Ludovico Magno* signifie *porte Saint-Denis*.

Ces quelques exemples doivent suffire pour prouver que M. Arthur Beugnot n'était pas juge compétent de la matière qu'il avait entrepris de traiter, et qu'une académie hébraïque n'aurait pas, comme l'académie française, couronné son livre. Cependant, sans être capable de lire *Amnuel*, auteur d'un recueil de poésies érotiques en hébreu, il s'indigne de la prétention de quelques israélites instruits qui, sans doute jaloux de la gloire de leur nation, veulent sans façon placer ce poète à côté de *Voltaire* ! « Le comparer, dit-il, page 153, à l'un des génies les plus brillants et les plus féconds que l'espèce humaine ait produits, c'est trop exagérer. » A la vérité *Amnuel* a plus d'un rapport avec le *patriarche* de la philosophie, aussi creuse qu'impie, du xviii<sup>e</sup> siècle. Sa muse harmonieuse, et brillante de tout l'éclat de la verve orientale, effarouche la pudeur autant que celle de l'auteur dévergondé de la Pucelle d'Orléans, et autres compositions dans le même

gout. Il faut que les vers du poète hébreu soient bien indécents, puisqu'ils ont été condamnés au feu, à différentes reprises, par les rabbins dont la morale sur le sixième commandement est si relâchée qu'ils permettent le concubinage, même aux hommes mariés, même dans le domicile conjugal. Mais comparer un pauvre auteur juif au noble seigneur de Ferney, l'objet des adorations de M. Beugnot! concevez-vous cette indignité?

Puisque l'occasion s'en présente, il n'est pas hors de propos, et encore moins inutile de dire un mot au sujet de l'indulgence des rabbins pour le concubinage, pourvu qu'on ne s'adresse pas à une femme mariée, ni à une infidèle. Parmi les autorités que nous citons dans nos Observations sur les décisions du sanhédrin de 1807, pour prouver qu'ils professent cette monstrueuse doctrine, il y a celle du *Ramban* (Rabbi Moïse Nahhménides), qui jouit d'une si grande autorité dans la synagogue. Dans sa correspondance théologique, ce rabbin s'étonne qu'on puisse mettre en doute si pareille chose est permise. « Je ne puis concevoir, dit-il, comment on peut en douter; c'est certainement un commerce licite, *הלאי ניתרת היא*. » Rabbi David Abudraham, page 113, col. 3 de l'édition de Prague, rapporte ces mêmes paroles du *Ramban*, et les corrobore par plusieurs sentences de Maïmonides. Aussi pour l'accomplissement du précepte de procréer des enfants, d'après le sens que les rabbins, suivis en cela par plusieurs théologiens hérétiques, attachent à ces paroles de la Genèse : *Crescite et multiplicamini*, les docteurs de la synagogue ne demandent-ils pas qu'on se soumette au joug du mariage. Voyez Rabbi *Ascher*, *De la bénédiction du mariage*; Abudraham, *ubi supra*, et autres *décisionnaires*. A ce compte, un lâche séducteur, un homme vivant dans le dérèglement, accomplirait par son inconduite un précepte divin!

A la page 190 de la troisième partie de son livre, M. Arthur Beugnot se permet contre le Saint-Siège une imputation aussi gratuite qu'inconvenante.

« Ils (les Papes) devaient les craindre (les juifs!) ; ils devaient redouter leurs connaissances dans les langues originales de nos livres sacrés, connaissances qui, transmises aux chrétiens, pouvaient les porter à interroger directement l'Ancien Testament, et dès lors leur faire connaître combien l'ignorance et l'intérêt avaient souvent, à l'aide de *versions inexactes*, altéré son sens naturel. Ce genre d'investigations ouvrirait la carrière des réformes religieuses. »

Ainsi la religion catholique, cette religion si clairement démontrée aux yeux de quiconque ne ferme pas volontairement les yeux, n'aurait attiré les peuples de tous les pays, ne se serait répandue *a solis ortu usque ad occasum*, qu'au moyen d'un vil stratagème. Voilà une nouvelle invention pour expliquer la miraculeuse diffusion de la croyance à Jésus-Christ ! Si l'investigation de la vérité par la connaissance des langues orientales s'était toujours faite avec bonne foi, jamais, non jamais, les mille et une prétendues réformes religieuses ne seraient venues contrister la sainte épouse de Jésus-Christ. L'examen des textes originaux et des traditions conservées parmi la nation juive fournit de nouvelles preuves en faveur de la seule et véritable religion révélée de Dieu. Dans le présent ouvrage et dans plusieurs autres de nos écrits, nous avons indiqué un assez grand nombre d'endroits de l'Ancien Testament où le texte hébreu est plus catholique que le latin de la Vulgate. Voulez-vous savoir qui dénature la parole de Dieu, au moyen de fausses et perfides traductions, d'altérations du texte et de suppressions ? Ce sont vos sociétés bibliques protestantes, qui ne craignent pas de recourir à ces honnêtes moyens pour répandre le poison de leurs erreurs.

Quand on veut affecter l'érudition, il ne faut pas au moins contredire ouvertement les faits les plus notoires de l'histoire. Serait-il nécessaire d'apprendre au lauréat de l'académie tout ce que les Souverains Pontifes ont fait pour encourager l'étude des langues orientales, et particulièrement de l'hébreu ; que les saints et zélés vicaires du *Bon Pasteur* di-

*vin* ont toujours recommandé aux missionnaires chargés d'évangéliser les juifs, d'étudier l'hébreu, regardant la connaissance de cette langue comme un des meilleurs moyens de ramener Israël, ce fils prodigue, dans la véritable maison de son père? Circonstance qui donne un démenti formel à l'assertion hasardée et téméraire de notre écrivain protestant. Dès le commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, le grand Pape Clément V, à qui nous devons les *Clémentines*, érigea, *comme moyen de propager la foi*, des chaires pour les langues hébraïque, chaldaïque, arabe et grecque, dans les principales villes de la chrétienté, particulièrement dans la ville où M. Arthur Beugnot devait imprimer, cinq siècles plus tard, que les Papes *redoutaient les connaissances dans les langues orientales de nos livres sacrés*, nous voulons dire à Paris, qui par sa célèbre université brilla entre toutes les autres villes. C'est au même Souverain Pontife qu'est due la création de l'université de Pérouse (Perugia, dans les Etats pontificaux), qui a figuré longtemps au premier rang des établissements scientifiques. « *Academiam Perusii erexit,* » dit un auteur ecclésiastique français, « *hebraicæ, chaldaicæ, arabicæ et græcæ linguarum studium in præcipuis orbis christiani academiis, maxime in parisiensi omnium nobilissima, propagandæ fidei ergo institui jussit.* » Natalis Alexander, *Hist. eccles., sæc. xiii et xiv, cap. 2, art. 2.*

Les saints successeurs de Clément V continuèrent tous à encourager les études orientales, spécialement Grégoire XIII, le réformateur du calendrier, le docte pontife qui répétait souvent : *Nullum magis decet plura scire quam pontificem romanum*, et Paul V, de l'illustre famille Borghèse, à demi française, dont nous avons la belle constitution *Apostolicæ servitutis onere* du 31 juillet 1610 « *De magistris linguarum hebraicæ, græcæ, latinæ et arabicæ a regularibus in suis studiis habendis.* »

Il n'est pas permis d'oublier, que disons-nous? d'ignorer la belle constitution *Inter sollicitudines*, donnée par le Souverain Pontife en 1312, pendant la tenue du concile de

Vienne en France. Nous en transcrivons le passage suivant pour l'instruction de M. Beugnot.

Titre : « In studiis romanæ curiæ, *parisiensis*, *onoxiensis*, *bononiensis* et *salamantino*, debent esse magistri catholici, scholas regentes in linguis *hebraïca*, *arabica* et *chaldæa* : *duo* scilicet pro qualibet lingua. »

Texte : « .... Ideoque illius cujus vicem in terris, licet immeriti gerimus, imitantes exemplum, qui ituros per universoni mundum ad evangelizandum apostolos, in omni linguarum genere fore voluit eruditos, viris catholicis, notitiam linguarum habentibus, quibus utuntur infideles præcipue, *abundare sanctam affectamus Ecclesiam*, qui infideles ipsos sciant et valeant sacris institutis instruere, Christico-larumque collegio, per doctrinam christianæ fidei, ac susceptionem sacri baptismatis aggregare.

» Ut igitur peritia linguarum hujusmodi possit habiliter per instructionis efficaciam obtineri, hoc sacro approbante concilio, scholas subscriptarum linguarum generibus, ubicumque romanam curiam residere continget, necnon in *parisiensi* et *oxoniensi*, *bononiensi* et *salamantino*, studiis providimus erigendas. Statuentes ut in quolibet locorum ipsorum teneantur viri catholici, *sufficientem* habentes *hebraïcæ*, *græcæ*, *arabicæ* et *chaldææ* linguarum notitiam; *duo* videlicet uniuscujusque linguæ *periti*, qui scholas regant inibi, et libros de linguis ipsis in latinam *fideliter* (entendez-vous bien ? *fideliter*) transferentes, alios linguas ipsas *sollicite* doceant, earumque *peritiam studiosa in illos instructione transfundant, ut instructi et edocti sufficienter in linguis hujusmodi, fructum speratum possint*, Deo autore, *producere, fidem propagaturi salubriter in ipsos populos infideles.* »

Le célèbre grammairien *Rabbi Elie Hallévi*, ou *Levita*, fut accueilli avec distinction, et richement entretenu, dans la capitale du monde chrétien, où M. Beugnot ose affirmer que l'on craint les juifs à cause de leurs connaissances dans les langues orientales. Les plus éminents princes de l'Eglise se faisaient ses disciples dans la langue hébraïque, entre les-

quels le cardinal *Aegidius* (Gilles) *Augustinianus* se distinguait par ses progrès dans l'hébreu, et par ses générosités envers le grammairien juif, qu'il a gardé, avec sa famille, pendant dix ans dans son palais. Voyez la seconde préface rimée en hébreu du livre de Levita, *Maçoret-Hammoçoret*. Le rabbin, amèrement censuré par ses coreligionnaires pour avoir enseigné la langue sainte à des *impurs chrétiens*, fut obligé de publier une apologie de sa conduite à cet égard. Pour mieux réussir à désarmer ses accusateurs, il se justifia en très-beaux vers hébreux. Il soutient que ce n'est pas un péché d'enseigner l'hébreu à un *Edomite* (chrétien) ou à un *Ismaélite* (mahométan), pourvu qu'on s'abstienne de les initier dans la connaissance de la loi de Dieu.

Et puisque nous en sommes là, réglons de suite un compte avec le protestant Buxtorf. Ce savant hébraisant avance que, parmi les modernes, c'est *Jean Reuchlin* qui, le premier des non-juifs, s'est occupé de la langue hébraïque, et en a répandu la connaissance parmi les chrétiens : « Christianorum primum Joh. Capnionem (a) anno circiter 1494, studium hebraicum inter christianos illustrasse et propagasse. » Le simple énoncé de cette proposition en fait voir la fausseté. Il suffit d'en remarquer la date. Reuchlin mourut en 1522. Il y a du chemin à faire pour remonter de cette année à 1312, époque où Clément V plaçait dans chacune des principales universités d'alors deux professeurs catholiques, « sufficientem habentes hebraicæ, græcæ, arabicæ et chaldææ linguarum notitiam. »

« De nos jours encore, continue M. Arthur Beugnot, 3<sup>e</sup> partie, p. 192, l'étude de l'hébreu s'est maintenue dans le clergé réformé, tandis qu'elle est absolument étrangère au clergé catholique. »

M. Beugnot, si nous le comprenons, veut dire que cette prétendue *ignorance* du clergé catholique dure encore de nos

(a) *Capnio*, nom grec, et *Reuchlin*, nom allemand, signifient l'un et l'autre *fumée*, de καπνός et de Rauch.

jours. Il ignore donc lui-même tous ces grands et profonds ouvrages sur la langue et la littérature hébraïque et rabbinique que nous devons à la plume du clergé catholique ! Les bénédictins Nicolas de Lyra, Sixte de Sienne, Sanctès Pagnin, dont la version du texte hébreu a été insérée dans la Polyglotte de Londres, parce que les éditeurs protestants n'en trouvaient pas de meilleure, et dont le grand hébraïsant Gésenius (a), à une époque où la linguistique orientale avait fait de si grands progrès, admirait le dictionnaire hébreu ; Raimond Martin, auteur du *Pugio fidei* ; le grand Bellarmin, jésuite, dont la grammaire hébraïque est, à notre sens, une des meilleures qui existent ; le franciscain P. Galatin, auteur des *Arcana catholicæ veritatis* ; le cistercien Bartholocci (b), auteur de la *Magna bibliotheca rabbinica* ; l'archevêque et l'abbé Assemani, l'hébraïsant géant de Parme, c'est-à-dire l'abbé J.-B. de Rossi, et tant d'autres dont nous pourrions grossir notre liste, sont là pour donner un démenti éclatant à l'assertion de M. Beugnot, hasardée sans fondement.

Quant au clergé catholique *de nos jours*, il y aurait une belle pénitence à imposer à M. Beugnot : ce serait de l'obliger à réciter seulement une fois par jour la kyrielle des noms de tous les ecclésiastiques *hébraïsants*. Comme nos lecteurs ne doivent pas être enveloppés dans la sentence à porter contre la malveillante inexactitude de M. Beugnot, nous nous bornerons à quelques noms. Le chef du *clergé de nos jours*, et de l'Église universelle, S. S. Grégoire XVI, lit et explique à livre ouvert non-seulement l'hébreu en prose, mais aussi les vers hébreux, et lors de la composition de

(a) Il vient de mourir. C'est la plus grande perte que les lettres orientales aient éprouvée depuis longtemps.

(b) Bernardin, de l'ordre de Cîteaux. M. Beugnot en fait un *jésuite*. Il ne connaît donc pas l'ouvrage de ce savant, qui fournit des notions si importantes sur le peuple juif !

l'ouvrage *les Juifs d'Occident*, il était déjà connu comme très-habile dans la langue sainte. Le digne premier ministre de ce grand Pape, le cardinal Lambruschini, a rempli longtemps avec distinction une chaire d'hébreu dans l'ordre des barnabites, auquel il appartient. Les noms de Son Eminence le cardinal Maï, membre étranger de l'Institut de France, et du chevalier abbé Peyron, sont trop célèbres dans tout le monde civilisé, pour qu'il soit besoin de faire l'énumération de leurs vastes connaissances en matière d'érudition orientale. Le vénérable supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice; le savant anglais, monseigneur Wiseman, évêque catholique; l'abbé Lanci, professeur à l'université de Rome; le R. P. Ungarelli, barnabite, auteur de l'*Interpretatio obeliscorum Urbis*; l'abbé Glaire, doyen de la faculté de théologie de Paris, dont les connaissances hébraïques sont plus consciencieuses que celles de Gésénius même; l'abbé Fillon et l'abbé Bercy, deux élèves distingués de M. Quatremère; l'abbé Beelen, professeur à l'université catholique de Louvain; l'abbé Bargès, professeur d'hébreu à la Sorbonne, et bien d'autres prêtres catholiques, orientalistes, et surtout hébraïsants fort distingués, sont des noms que la véritable Eglise peut présenter avec orgueil à ses amis et à ses ennemis.

D'un autre côté, il s'en faut vraiment que l'étude de l'hébreu se soit maintenue dans ce que M. Beugnot appelle le *clergé réformé*, mot vide de sens (a). Nous connaissons parfaitement beaucoup de ministres de la réforme, dont plusieurs, pourvus de riches bénéfices, dépouilles des pieuses fondations

(a) Il n'est pas de la nature de la réforme d'avoir des *prêtres*. Sans sacrifice et sans le pouvoir de remettre les péchés dans le sacrement de pénitence, qu'auraient-ils à faire? Le baptême, ou elle le néglige, ou le plus souvent l'administre mal. D'ailleurs, tout le monde peut conférer valablement ce sacrement, même un juif et un païen. Les autres sacrements n'existent pas pour la réforme.

des catholiques, et nous pouvons affirmer qu'ils ne sont pas plus forts en hébreu que l'auteur des *Juifs d'Occident*.

M. Beugnot a-t-il mieux réussi quand il a voulu donner une idée juste de l'esprit de la nation juive d'Occident? Nous pensons avoir résolu cette question dans l'ouvrage où nous examinons la valeur des décisions doctrinales du sanhédrin de 1807, ouvrage dont la publication a été retardée jusqu'à présent par notre longue absence de Paris.

*Note 31, page 23.*

Saint Augustin appelle les juifs, en plusieurs endroits de ses admirables écrits, *des serviteurs chargés de porter les livres saints pour les chrétiens, et d'avoir soin de leur conservation. Ils fournissent des armes pour vaincre les païens ; de cette manière l'Eglise réclame le secours de l'ennemi d'un camp, pour combattre l'ennemi d'un camp différent ; que les juifs sont comme cet aveugle dont les autres voient la figure dans un miroir, et qui ne la voit pas lui-même; qu'ils sont comme la colonne milliaire qui indique la route du lieu désiré, tandis qu'elle-même ne bouge pas de sa place.*

Saint Augustin revient à ces diverses réflexions dans un grand nombre d'endroits. Le lecteur nous saura gré de transcrire ici quelques-uns de ces passages où l'on peut admirer sa finesse, son esprit brillant et sa supériorité comme écrivain latin. Nous citons d'après l'excellente édition de Venise, in-4°, que nous possédons.

« Nam ipsa prophetia, quid aliud nisi a nostris putaretur conficta, si non de inimicorum codicibus probaretur? »  
Epist. ad Paulinum, t. II, p. 660.

« Quando agimus cum paganis, et ostendimus hoc evenire modo in Ecclesia Christi, quod ante prædictum est de nomine Christi, de capite et corpore Christi, ne putent nos finxisse illas prædictiones, et ex his rebus quæ acciderunt, quasi futuri essent, nos conscripsisse, proferimus codices

Judæorum. Nempe Judæi inimici nostri sunt, de chartis inimici convincitur adversarius.» Enar. in ps. XL, t. v, p. 469.

« Dispersi sunt per omnes gentes, nusquam habentes stabilitatem, nusquam certam sedem. Propterea autem adhuc Judæi sunt, ut libros nostros portent ad confusionem suam. Quando enim volumus ostendere prophetatum Christum, proferimus paganis istas litteras. Et ne forte dicant, duri ad fidem, quia nos illas christiani composuimus, ut cum Evangelio quod prædicamus finxerimus prophetas, per quos prædictum videretur quod prædicamus; hinc eos convincimus, quia omnes ipsæ litteræ quibus ipse Christus prophetatus est, apud Judæos sunt, omnes ipsas litteras habent Judæi. Proferimus codices ab inimicis, ut confundamus alios inimicos. In quali ergo opprobrio sunt Judæi? Codicem portat Judæus, unde credat christianus. Librarii nostri facti sunt, quomodo solent servi post dominos codices ferre, ut illi portando deficiant, illi legendo proficiant. In tale opprobrium dati sunt Judæi: et impletum est quod tanto ante prædictum est: *Dedit in opprobrium conculcantes me*. Quale autem opprobrium est, fratres, ut hunc versum legant, et ipsi cæci attendant ad speculum suum? Sic enim apparent Judæi de Scriptura sancta quam portant, quomodo apparet facies cæci de speculo: ab aliis videtur, ab ipso non videtur.» Enar. in ps. LVI, t. v, p. 708, 709.

« Facti sunt eis (Magis) tanquam lapides ad milliaria: viatoribus ambulantiibus aliquid ostenderunt, sed ipsi stolidi atque immobiles remanserunt.» Sermo cxcix, t. vii, p. 909.

« Quid aliud hic significavit divina providentia, nisi apud Judæos solas divinas litteras remansuras, quibus gentes instruerentur, illi excæcarentur; quas portarent non ad adiutorium salutis suæ, sed ad testimonium salutis nostræ? Nam hodie cum præmissas prophetias de Christo proferimus, jam rerum completarum luce declaratas, si forte pagani, quos lucrari volumus, dixerint non eas tanto ante prædictas, sed post rerum eventum, ut hæc quæ facta sunt

prophetata putarentur, a nobis esse confictas; Judæorum codices recitamus ut tollatur dubitatio paganorum : qui jam in Magis illis figurabantur, quos Judæi de civitate in qua natus est Christus, divinis eloquiis instruebant, et eum ipsi nec requirebant, nec agnoscebant. » Sermo cc, *ibid.*, p. 914, 912.

« Propter hoc enim illa gens regno suo pulsa est, et dispersa per terras, ut ejus fidei cujus inimici sunt, ubique testes fieri cogerentur. Perdito quippe templo, sacrificio, sacerdotio, ipsoque regno, in paucis veteribus sacramentis nomen genusque custodiunt ; ne permixti gentibus sine discretione, dispareant, et testimonium veritatis amittant. In eis quippe inimicis fidei christianæ demonstratur gentibus quomodo prophetatus est Christus : ne forte, cum vidissent tanta manifestatione impleri prophetias, putarent easdem Scripturas a christianis esse confictas, cum de Christo prædicta recitarentur, quæ completa cernuntur. Proferuntur ergo codices a Judæis, atque ita Deus demonstrat nobis inimicis nostris, quos ideo non occidit, hoc est, de terris non penitus perdidit, ne obliviscerentur legis ipsius. » Sermo cci, *ibid.*, p. 914.

« O Judæi, ad hoc ferentes in manibus lucernam legis, ut aliis viam demonstratis, et vobis tenebras ingeratis ! » Sermo ad catech., De symb., *ibid.*, p. 1642.

« Quid est enim aliud hodieque gens ipsa, nisi quædam scriniaria christianorum, bajulans legem et prophetas ad testimonium assertionis Ecclesiæ, ut nos honoremus per sacramentum, quod nuntiat illa per litteram ? » C. Faust., l. xii, c. 23.

*Note 32, page 25.*

Au lieu de citer simplement le passage de saint Paul qui annonce le retour d'Israël à la foi vers la fin des temps, nous le rapporterons entouré du cadre précieux des paroles de Bossuet.

« Après avoir parlé du petit nombre de Juifs qui avait reçu l'Évangile, et de l'aveuglement des autres, il (saint Paul) entre dans une profonde considération de ce que doit devenir un peuple honoré de tant de grâces, et nous découvre tout ensemble le profit que nous tirons de leur chute, et les fruits que produira un jour leur conversion. « Les Juifs sont-ils donc tombés, dit-il (Rom., XI, 11, etc.), pour ne se relever jamais ? » à Dieu ne plaise. Mais leur chute a donné occasion au salut des gentils, afin que le salut des gentils leur causât une émulation » qui les fit rentrer en eux-mêmes. « Que si leur chute a été la richesse des gentils » qui se sont convertis en si grand nombre, « quelle grâce ne verrons-nous pas reluire quand ils retourneront avec plénitude ! Si leur réprobation a été la réconciliation du monde ; leur rapel ne sera-t-il pas une résurrection de mort à vie ? Que si les prémices tirées de ce peuple sont saintes, la masse l'est aussi ; si la racine est sainte, les rameaux le sont aussi ; et si quelques-unes des branches ont été retranchées, et que toi, gentil, qui n'étais qu'un olivier sauvage, tu aies été enté parmi les branches qui sont demeurées sur l'olivier franc, en sorte que tu participes au suc découlé de sa racine, garde-toi de t'élever contre les branches naturelles. Que si tu t'élèves, songe que ce n'est pas toi qui portes la racine, mais que c'est la racine qui te porte. Tu diras peut-être : Les branches naturelles ont été coupées afin que je fusse enté en leur place. Il est vrai, l'incrédulité a causé ce retranchement, et c'est ta foi qui te soutient. Prends donc garde de ne t'enfler pas, mais demeure dans la crainte : car si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, tu dois craindre qu'il ne t'épargne encore moins. »

» Qui ne tremblerait en écoutant ces paroles de l'Apôtre ?  
 Pouvons-nous n'être pas épouvantés de la vengeance qui éclate depuis tant de siècles si terriblement sur les juifs, puisque saint Paul nous avertit de la part de Dieu que notre ingratitude nous peut attirer un semblable traitement ?

Mais écoutons la suite de ce grand mystère. L'Apôtre continue à parler aux gentils convertis : « Considérez, leur dit-il (Rom., xi, 22 seqq.), la clémence et la sévérité de Dieu; » sa sévérité envers ceux qui sont déchus de sa grâce, et sa » clémence envers vous, si toutefois vous demeurez fermes » en l'état où sa bonté vous a mis; autrement vous serez re- » tranchés comme eux. Que s'ils cessent d'être incroyables, » ils seront entés de nouveau, parce que Dieu (qui les a re- » tranchés) est assez puissant pour les faire encore repren- » dre. Car si vous avez été détachés de l'olivier sauvage où » la nature vous avait fait naître, pour être entés dans l'olivier » franc contre l'ordre naturel, combien plus facilement les » branches naturelles de l'olivier même seront-elles entées » sur leur propre tronc ? »

» Ici l'Apôtre s'élève au-dessus de tout ce qu'il vient de dire, et, entrant dans les profondeurs des conseils de Dieu, il poursuit ainsi son discours (Rom., xi, 25 seqq.) : « Je ne » veux pas, mes frères, que vous ignoriez ce mystère, afin » que vous appreniez à ne présumer pas de vous-mêmes : » c'est qu'une partie des Juifs est tombée dans l'aveuglement, » afin que la multitude des gentils entrât cependant dans » l'Eglise, et qu'ainsi tout Israël fût sauvé, selon ce qu'il est » écrit (Is., Lix, 20) : Il sortira de Sion un libérateur qui » bannira l'impiété de Jacob, et voici l'alliance que je ferai » avec eux lorsque j'aurai effacé leurs péchés. »

» Ce passage d'Isaïe, que saint Paul cite ici selon les Septante, comme il avait accoutumé, à cause que leur version était connue par toute la terre, est encore plus fort dans l'original, et pris dans toute sa suite; car le prophète y prédit avant toutes choses la conversion des gentils par ces paroles : « Ceux d'Occident craindront le nom du Sei- » gneur, et ceux d'Orient verront sa gloire. » Ensuite, sous la figure d'un *fleuve rapide poussé par un vent impétueux*, Isaïe voit de loin les persécutions qui feront croître l'Eglise. Enfin; le Saint-Esprit lui apprend ce que deviendront les Juifs, et lui déclare « que le Sauveur viendra à Sion, et

» s'approchera de ceux de Jacob, qui alors se convertiront  
 » de leurs péchés, et voici, dit le Seigneur, l'alliance que je  
 » ferai avec eux. Mon esprit qui est en toi, ô prophète, et les  
 » paroles que j'ai mises en ta bouche demeureront éternel-  
 » lement non-seulement dans ta bouche, mais encore dans  
 » la bouche de tes enfans et des enfans de tes enfans,  
 » maintenant et à jamais, dit le Seigneur » (Is., LIX, 20, 21).

» Il nous fait donc voir clairement qu'après la conversion des gentils le Sauveur que Sion avait méconnu, et que les enfans de Jacob avaient rejeté, se tournera vers eux, effacera leurs péchés, et leur rendra l'intelligence des prophéties qu'ils auront perdue durant un long temps, pour passer successivement, et de main en main, dans toute la postérité, et n'être plus oubliée jusques à la fin du monde, et autant de temps qu'il plaira à Dieu le faire durer après ce merveilleux événement.

» Ainsi les Juifs reviendront un jour, et ils reviendront pour ne s'égarer jamais; mais ils ne reviendront qu'après que l'Orient et l'Occident, c'est-à-dire tout l'univers, auront été remplis de la crainte et de la connaissance de Dieu.

» Le Saint-Esprit fait voir à saint Paul, que ce bienheureux retour des Juifs sera l'effet de l'amour que Dieu a eu pour leurs pères. C'est pourquoi il achève ainsi son raisonnement : *Quant à l'Evangile*, dit-il (Rom., XI, 28 seqq.), que nous prêchons maintenant, *les Juifs sont ennemis pour l'amour de vous* : si Dieu les a réprouvés, ç'a été, ô gentils, pour vous appeler : *mais, quant à l'élection* par laquelle ils étaient choisis dès le temps de l'alliance jurée avec Abraham, « ils lui demeurent toujours chers, à cause de leurs » pères; car les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance. Et comme vous ne croyiez point autrefois, et que » vous avez maintenant obtenu miséricorde à cause de l'incrédulité des Juifs, » Dieu ayant voulu vous choisir pour les remplacer; « ainsi les Juifs n'ont point cru que Dieu vous » ait voulu faire miséricorde, afin qu'un jour ils la reçoivent : car Dieu a tout renfermé dans l'incrédulité, pour

» faire miséricorde à tous, » et afin que tous connussent le besoin qu'ils ont de sa grâce. « O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! que ses jugements sont incompréhensibles, et que ses voies sont impénétrables ! Car qui a connu les desseins de Dieu, ou qui est entré dans ses conseils ? Qui lui a donné le premier, pour en tirer récompense, puisque c'est de lui, et par lui, et en lui, que sont toutes choses ? La gloire lui en soit rendue durant tous les siècles. »

» Voilà ce que dit saint Paul sur l'élection des Juifs, sur leur chute, sur leur retour, et enfin sur la conversion des gentils, qui sont appelés pour tenir leur place, et pour les ramener à la fin des siècles à la bénédiction promise à leurs pères, c'est-à-dire au Christ qu'ils ont renié. Ce grand apôtre nous fait voir la grâce qui passe de peuple en peuple, pour tenir tous les peuples dans la crainte de la perdre, et nous en montre la force invincible, en ce qu'après avoir converti les idolâtres elle se réserve pour dernier ouvrage de convaincre l'endurcissement et la perfidie judaïque. » Disc. sur l'hist. univ., 2<sup>e</sup> partie, chap. 21.

Nous ne nous arrêterons pas aux autres passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, où le rappel futur de la *plénitude* d'Israël est plus ou moins clairement annoncé. Il faut seulement remarquer que *PLENITUDO eorum* (c'est-à-dire *Judæorum*), du verset 12, doit se prendre dans le même sens que *donec PLENITUDO gentium intraret*, du verset 25. Or, il est clair qu'ici l'Apôtre n'a pas voulu dire la totalité absolue, mais la majeure partie; les juifs, de même, ne se convertiront pas tous sans exception, mais en grande majorité. C'est ainsi qu'explique ces deux versets, en les rapprochant, le savant Estius, qui a consacré plusieurs chapitres *ex professo* à cette question, *ad distinct. XLVII libri IV Sentent.* « *Sicut plenitudo gentium hoc loco,* » dit-il, « non significat omnes gentiles sine exceptione; ita nec plenitudo Judæorum omnes sine exceptione Judæos, sed ex eis quam plurimos. » Saint Grégoire le Grand, dont le nom brille de nouveau, à notre époque,

avec tant de gloire, sur la chaire du Prince des apôtres, enseigne qu'il faut entendre en ce sens les paroles de saint Paul : « Non omnes, sed multos ex Judæis qui tunc in infidelitate remanserint, ad cognitionem veritatis redituros » (Homil. XII, super Ezech.). C'est ce qui fait dire à saint Augustin : « Ultimo tempore ante iudicium Judæos in Christum verum, id est, in Christum nostrum, esse credituros, celeberrimum est in sermonibus cordibusque fidelium (De C. D., lib. XX, cap. 29). Le saint évêque d'Hippone répète cette tradition en plusieurs endroits de ses œuvres. Voyez entre autres, même livre de la Cité de Dieu, chap. 30; livre XVIII, chap. 28; ad Dulcitiam, quæst. VIII; Quæst. Evang., lib. II, quæst. XXXIII, *De duobus filiis*. Parmi les autres Pères, voyez principalement saint Grégoire Pape, Moral., lib. II, cap. 22; lib. IV, cap. 3; Homil. XXII, in Evang.; super Cantica, V, in fine; Prosper, De vocatione gentium, lib. I, cap. 13; Euchérius, in lib. Regum, dernier chapitre; le Commentaire sur l'Apocalypse, attribué à saint Ambroise, chap. 11; Théophylacte, in Matth., XVII, et in Marc, IX; Alcuin, *De Trinit.*, lib. III, cap. 19.

Dans cette grande question, il faut surtout entendre le roi des scripturistes, saint Jérôme.

Comment. in Osee, III, 3. « Vir quoque sedet, » dit-il, « immo expectat adulteræ pœnitentiam, ut postquam plenitudo gentium subintraverit, et novissimus crediderit Israël; ita ut qui fuerat caput, vertatur in caudam, et cauda vertatur in caput, tunc fiat unus grex et unus pastor. » T. VI, p. 31.

Comment. in Abacuc, III, 17, expliquant ce verset de Matth., XXI, 19: *Non afferes fructum usque in sæculum*. « Et diligenter considera, » dit-il, « quid dixerit: *Non afferes fructum (a) in sæculum*, non ait, *usque in sæcula sæculorum*, sed quum sæculum istud pertransierit, et intraverit plenitudo gen-

---

(a) *Usque est omis.*

tium, tunc etiam hæc ficus afferet fructus suos, et omnis Israël salvabitur. » P. 665.

Comment. in Malach., iv, 5, 6. « Et cor filiorum ad patres eorum, ut Judæi et christiani, qui nunc inter se discrepant, pari in Christum religione consentiant. » P. 986.

Ces passages si clairs ne permettent pas de douter si saint Jérôme admettait le rappel futur des juifs.

Cependant, quelques-uns ont voulu voir dans d'autres passages du saint Père une opinion différente. Tels sont principalement les trois suivants :

1. « In die illa, hoc est, in illo tempore, de qua et supra dictum est, cum surrexerit radix Jesse in signum populorum, sive ut dominetur gentium, apponet Dominus secundo manum suam, ut *nequaquam juxta nostros judaizantes* in fine mundi, quum intraverit plenitudo gentium, tunc omnis Israël salvus fiat; sed hæc omnia in primo intelligamus adventu. » Comment. in Is., xi, 11.

2. « *Judæi et judaizantes hæretici* ante ἡλειμμένον (c'est-à-dire *Oint*) suum Eliam putant esse venturum, et restitutum omnia. » Comment. in Malach., iv, in fine.

3. « *Traditio pharisæorum* est, juxta Malachiam prophetam, quod Elias veniat ante adventum Salvatoris, et reducat cor patrum ad filios, et filiorum ad patres, et restituat omnia in antiquum statum. » Comment. in Matth., xvii, 10.

Mais, pour peu qu'on y fasse attention, on voit que le saint commentateur de l'Écriture ne se contredit nullement.

1. Dans le premier passage, saint Jérôme dit simplement que les paroles du prophète en cet endroit doivent s'entendre du premier avènement de Notre-Seigneur, et non de la fin du monde, *lorsque Israël sera sauvé à son tour, quand la plénitude des gentils sera entrée dans l'Église*. Il s'en faut qu'il nie ici le rappel de tout Israël à la fin des temps.

2. Dans le second passage, il parle du *Messie imaginaire* des juifs, qu'il appelle pour cela d'un autre terme, quoique ayant la signification de *Messie*, ἡλειμμένον suum, leur *Oint*. Les juifs supposent qu'avant son avènement Elie le précédera,

et rétablira le culte mosaïque tel qu'il était observé autrefois dans la terre sainte, bien entendu sans égard à son abrogation par Jésus-Christ. C'est là le véritable sens des paroles de saint Jérôme, qui, certes, ne veut pas nier ici le rappel futur des juifs après avoir dit quelques lignes plus haut : *Et cor filiorum ad patres eorum, ut Judæi et christiani pari in Christum religione consentiant.*

3. Tel est aussi le sens du troisième passage. Ce qui le prouve, c'est que saint Jérôme dit : « *Et restituat omnia in antiquum statum.* » D'ailleurs, *traditio pharisæorum* n'équivaut pas toujours à *tradition fausse* ; car les pharisiens, assis sur la chaire de Moïse, étaient aussi dépositaires de la vraie tradition, et, quand ils l'enseignaient fidèlement, Notre-Seigneur recommandait : *Omnia quæcumque dixerint vobis servate et facite* (Matth., xxiii, 3).

Au résumé, la conversion du peuple juif à la fin des temps est, comme dit Estius (in Sententias, loco citato), *vetus Ecclesiæ traditio*, une tradition antique de l'Eglise. Estius et plusieurs autres théologiens rapportent l'opinion généralement accréditée, que si pendant la célébration de la sainte messe le prêtre se tient pendant quelque temps, au commencement et à la fin, du côté droit de l'autel, appelé côté de l'épître, c'est pour marquer l'état des Juifs, qui possédaient la lumière de la vérité au commencement, tant qu'ils n'ont cessé d'être le peuple de Dieu, et la posséderont de nouveau à la fin, lors du rappel de cette nation. L'époque où ils ont cessé d'être le peuple de Dieu est marquée dans Daniel : *Et non erit ejus populus, qui cum negaturus est.*

*Note 33, page 26.*

Ce mouvement, bien extraordinaire dans la nation juive, et qui semble être un signe certain des derniers temps du monde, a commencé à se manifester, il y a une vingtaine d'années, dans tous les pays, mais surtout en France,

ce ressort puissant dont l'impulsion agit sur le reste du monde civilisé. Les enfants de Jacob retournent en foule, sans exagération aucune, à la foi catholique, véritable croyance de leurs ancêtres. Une partie va se perdre dans le protestantisme. Mais il n'est pas rare de voir ces israélites, misérablement fourvoyés, rentrer dans le *droit chemin*, qui conduit de la synagogue à la seule Eglise fondée par son divin instituteur sur le roc solide et indéfectible, la chaire de Saint-Pierre. L'estimable fille du célèbre rabbin et philosophe allemand Mendelssohn, a donné la première un exemple édifiant de ces conversions *rectifiées*. Après avoir embrassé le protestantisme, elle entra dans l'Eglise catholique, et y ramena son époux, M. Schlégel, savant écrivain d'une haute réputation. Un assez grand nombre d'autres israélites, particulièrement des Polonais, gagnés d'abord au protestantisme par les *recruteurs* de la *Jew Society* de Londres, dont les moyens de persuasion sont l'argent et les promesses d'établissements. Cette société dispose tous les ans d'une somme qui était, il y a quelque temps, de 25,000 livres sterling, produit de souscriptions. La livre sterling vaut ordinairement 25 francs. Dès que ces nouveaux Nathanaëls s'aperçurent qu'on les avait trompés, en leur donnant une fausse église pour la véritable épouse de Jésus-Christ, ils se tournèrent vers le catholicisme aussi naturellement que l'aimant vers le nord, moyennant l'efficace salulaire de la grâce d'en haut. Nous avons connu, entre autres de ces israélites, trois rabbins polonais qui sont venus à Paris avant 1830 abjurer l'anglicanisme, et un rabbin du Fezzan, âgé de quatre-vingts ans, qui, sur le point de recevoir le baptême à Londres, renonça aux avantages temporels qui l'attendaient, et se rendit à Rome pour s'y unir, comme il disait, *à la bonne synagogue de Dieu*. Bien lui en prit, car il termina bientôt après sa carrière par une sainte mort. Comme il ne savait que l'arabe et l'hébreu, il se confessait au cardinal Mezzofanti.

C'est surtout dans la classe éclairée des israélites qu'il y a

de fréquentes conversions. Nous ne saurions passer sous silence quelques noms qui nous sont chers à des titres particuliers. M. l'abbé Théodore Ratisbonne et son frère Alphonse-Marie, le saint Paul moderne, nos compatriotes de Strasbourg; l'abbé Goschler, l'abbé Aronson, l'abbé Liberman, tous Alsaciens. Ce dernier, qui a été un exemple d'édification dans le séminaire de Saint-Sulpice, si édifiant lui-même, a formé, à force de persévérance et de zèle, une congrégation de missionnaires qui se vouent à la conversion, et par conséquent à la civilisation, des nègres, un peu négligés depuis la mort de leur saint missionnaire le bienheureux P. Claver. Le docteur Liberman, frère du précédent, médecin distingué de Strasbourg, notre ami d'enfance et condisciple. Les trois autres frères Liberman professent également la religion catholique. Leur père était rabbin de Saverne. M. Mayer Dalmbert, savant mathématicien, chef de l'institution préparatoire pour l'école polytechnique et celle de Saint-Cyr, qui a terminé, il y a deux ans, une honorable carrière par la mort des justes. M. Julien Javal, dont nous avons été le précepteur, membre d'une des familles israélites les plus opulentes et les plus estimables de France; savant aussi profond que modeste, d'une piété consommée. M. l'abbé Hypp. May, ecclésiastique du diocèse de Paris. Le R. P. Veith, prêtre, religieux de l'ordre de la Rédemption, à Vienne en Autriche, prédicateur distingué, auteur de plusieurs ouvrages religieux, en allemand, fort estimés. Ses pages offrent les belles oraisons d'une âme israélite qui, tout absorbée en Jésus-Christ, exprime ses saints transports dans le style fleuri des Orientaux. M. Luitpold Baumblatt, savant philologue de Frankenthal, en Bavière, auteur d'une traduction allemande de nos lettres aux israélites, lesquelles, à notre grande consolation, ont été, avec la grâce de Dieu, l'instrument de sa conversion au catholicisme.

En France, nous pourrions encore nommer un assez grand nombre de médecins, d'avocats, de savants, d'officiers de tout grade, et d'autres israélites recommandables. Mais le

moment n'est pas encore venu de publier cette liste si intéressante, liste qui grossit journellement. Déjà la synagogue pharisaïque, toute consternée, se plaint comme le prophète : « Les voies de Sion sont tristes et désertes; car on ne vient plus en nombre à ses solennités. » Lament., I, 4.

En Russie, un grand nombre de juifs ont renoncé à la synagogue. Six cents se sont réunis à l'Eglise catholique romaine, malgré les persécutions auxquelles elle est en butte dans l'empire du czar. Ces nouveaux chrétiens sont si nombreux qu'il a fallu rendre un ukase pour régler leur condition dans la société de ce pays, où la distinction des castes n'est pas encore éteinte. Dans la Prusse occidentale, deux cent trente-quatre juifs ont abandonné le culte israélite; sur ce nombre, dix-sept se sont faits catholiques. En Silésie, quatre cent cinquante-cinq juifs ont également quitté le mosaïsme; cent huit ont embrassé la foi catholique. Dans le district de Breslau, trois cent soixante-sept juifs ont reçu le baptême, dont vingt catholiques (a).

Prions pour que nos chers frères selon la chair, qui se sont engagés dans une fausse route, s'aperçoivent de leur erreur, et en reviennent; autrement ils n'auraient fait que ce qu'on appelle en Italie, *cambiar stanza in casa del diavolo* (changer de logement dans la maison du diable).

Plusieurs juifs font baptiser leurs enfants, tandis qu'eux-mêmes, hélas! retenus par des considérations temporelles, n'ont pas encore ce courage de la grâce qui fait renoncer à tout pour suivre Jésus-Christ. Espérons qu'ils sauront bientôt apprécier ces paroles du Sauveur : *Que sert à l'homme de gagner toute la terre, s'il perd son âme?* Matth., XVI, 26.

Les persécutions dont les néophytes étaient l'objet, il y a quelques années, de la part de leurs anciens coreligionnaires, se sont bien ralenties depuis. Les persécuteurs se lassent en

---

(a) Voyez l'Ami de la religion, n° 5230, 18 janvier 1840.

voyant leur besogne augmenter outre mesure : à peine ont-ils le temps de préférer quelques malédictions *en faveur* de chacun de leurs frères dont ils apprennent avec horreur le passage au catholicisme. Nous publions avec une grande satisfaction que les principales familles des israélites de la capitale continuent à traiter comme parents ceux de leurs membres qui sont baptisés. Autrefois, dans des cas semblables, les pères, les mères même, les mères ! reniaient leurs propres enfants. O prophète ! cependant Jérusalem t'a entendu dire : *Une femme ne peut pas oublier son enfant, ne pas s'attendrir sur le fruit de ses entrailles (a) !*

*Note 54, page 30.*

La vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, telle que les rabbins l'ont inventée à plaisir, est consignée dans un livre écrit en hébreu rabbinique, intitulé *Tholedot-Yeschu* (Histoire de Jésus). Les miracles du Sauveur y sont encore attribués, comme du temps des pharisiens de Jérusalem, à des opérations magiques, et à la vertu du nom ineffable *Jéhova*, qu'il aurait eu l'adresse de dérober dans le *saint des saints* du temple (dont l'entrée était permise au seul grand prêtre une fois l'an). La nuit de Noël, où les rabbins s'abstiennent de la lecture du Talmud, de peur que le mérite attaché à la méditation de ce livre, si *saint*, selon eux, ne profite à Jésus-Christ, ô blasphème et folie ! ils lisent ordinairement le cahier du *Tholedot-Yeschu*, qui n'existe parmi les juifs qu'en manuscrit. Wagenseil, qui en a donné une édition avec la traduction latine, dit : *Quo post natos homines nullus magis impius magisque detestabilis fuit conscriptus liber.*

---

(a) Numquid oblivisci potest mulier infantem suum, ut non misereatur lilio uteri sui ? Is., XLIX, 15.

Ce même Wagenseil (Jean-Christophe), un des chrétiens qui ont le mieux entendu le Talmud, a victorieusement réfuté différents ouvrages antichrétiens des juifs, et surtout le fameux livre *Nitzzahhon*, dont l'auteur, rabbin du xv<sup>e</sup> siècle, prétendait avoir terrassé l'Évangile, et que les juifs regardent comme le *contre-poison* du Nouveau Testament. Il est fâcheux que l'ouvrage de Wagenseil, dont nous allons transcrire le titre, contienne les erreurs du protestantisme le plus avancé, et respire une haine prononcée contre de saintes institutions de l'Église catholique. Aussi a-t-il été inscrit sur l'*index* des livres prohibés. Voici le titre : *Tela ignea satanæ, hoc est arcani et horribiles Judæorum adversus Christum Deum, et christianam religionem, libri ἀνέξοδοτοι. Additæ sunt latinæ interpretationes et duplex refutatio. Altorfi Noricorum, 1681, 2 vol. in-4<sup>o</sup>.*

*Note 55, page 50.*

Talmud, traité *Ghittin*, fol. 56 verso. Nous traduisons littéralement.

« Et il dira : *Où est maintenant leur Dieu, le rocher sous lequel ils se sont abrités* (Deut., xxxii, 37).

» Ceci est Titus qui a blasphémé et injurié le Très-Haut. Qu'a-t-il fait ? Il prit par la main une femme *commune à tous*, et entra avec ellè dans le *saint des saints* (a), et étendit par terre le rouleau de la loi de Moïse, et consumma dessus le péché. Il prit ensuite le glaive et fit des coupures dans le voile (b), et il arriva le prodige

(a) Le sanctuaire intérieur du temple.

(b) Le voile qui séparait le sanctuaire du reste du temple, celui-là même qui se déchira en deux du haut en bas au moment où Notre-Seigneur remit son esprit entre les mains de son Père. « Et ecce velum templi scissum est in duas partes, a summo usque deorsum. »

qu'il en jaillit du sang. Et il s'imagina qu'il l'avait tué lui-même (a), car il est écrit : *Tes persécuteurs ont rugi au milieu de ton temple, ils ont établi leur signe pour signe* (Ps. LXXIV, 4, hébr.). Glose de Yahrhi : « Ils ont dit que leur signe est » un signe vrai. De qui serait ce sang si nous ne l'avions » pas tué lui-même? »

» Abba Hhanan dit : *Qui est semblable à toi, ô Dieu puissant ?* Exod. xv, 11. Qui est puissant à l'égal de toi ? Et il est dur que tu entendes les horreurs et les blasphèmes de cet homme, et que tu restes dans le silence. Il a été enseigné à l'académie de Rabbi Ismaël : *Qui est semblable à toi parmi les forts, ô Jéhova* (Exod., ibid.) ? Lisez : *Qui est semblable à toi parmi les muets* (b).

» Qu'a-t-il fait ? Il prit le voile et en fit comme un grand panier (c), et enleva tous les vases sacrés du temple, et les y mit, et les embarqua pour s'en aller en faire trophée dans sa ville...

» Il s'éleva contre lui une bourrasque de la mer pour l'abîmer. Alors il dit : « Il me semble que le Dieu de ceux-ci n'est fort que sur l'eau (d). » Pharaon s'est présenté, et il le noya dans l'eau ; Sisara s'est présenté, et il le noya dans l'eau. Il se lève de même contre moi, pour me noyer dans l'eau. S'il est véritablement fort, qu'il monte sur le continent pour me combattre. Alors sortit une fille de la voix (e) et lui dit : *Raca ! fils d'un Raca ! petit-fils du Raca Esau ! J'ai dans mon univers une chétive créature qui s'appelle moucheron.*

(a) Qu'il avait tué Dieu.

(b) De אָלִים, forts, le rabbin fait אָלִיִּם, muets. Quel calembour !

(c) Après les taillades que Tite y avait faites avec son épée, ce ne pouvait être qu'un panier percé.

(d) Quelques lignes plus haut, Tite s'était imaginé qu'il l'avait tué lui-même. C'est avoir la mémoire un peu courte.

(e) Une voix du ciel, qui se fait entendre comme par répercussion.

Pourquoi (a) est-il appelé chétive créature ? Parce qu'il a une entrée et point de sortie (b). *Monte sur le continent*, et c'est lui qui te combattra (c). Il monta donc sur le continent ; aussitôt vint un moucheron, et s'introduisit dans son nez, et creusa dans sa cervelle pendant sept ans. Un jour il vint à passer devant la boutique d'un forgeron, et le moucheron, frappé du bruit des coups de marteau, s'arrêta. Aussitôt il dit : *Il y a remède*. Depuis ce moment on lui amenait tous les jours un forgeron qui frappait sur l'enclume devant lui. A un Cuthéen (d) il donnait quatre as romains (e), à un Hébreu il disait : *Tu es assez payé d'avoir vu ton ennemi en cet état*. Cela dura ainsi trente jours, après lesquels le mou-

(a) La Ghemara interrompt la fille de la voix d'une façon peu civile.

(b) Commentaire de Yarthi : Le moucheron a une bouche pour introduire la nourriture, mais il manque de voie pour chasser le résidu de la digestion. Pends-toi, Buffon !

(c) Un lion de la Chaussée-d'Antin est allé l'été dernier passer quelques semaines dans une commune rurale du midi de la France, où un ancien officier de l'empire en retraite avait changé, comme dit le prophète, son épée en soc de charrue, et sa lance en faucille (Isaïe, II, 4). En style moins inspiré, il cultivait en paix les champs de ses pères. Sur des griefs imaginaires, le dandy s'avisait de provoquer en duel le grognard. Notre Cincinnatus, qui avait maintes fois appris aux Russes et aux Prussiens à respecter la valeur française, ne jugea pas à propos de compromettre ses honorables épaulettes (il ne les avait pas changées en instrument aratoire, parce que le prophète n'en parle pas. Voyez le texte). Pour toute réponse au cartel, il se contenta de dire qu'il se trouverait le lendemain matin dans sa prairie. Or, il faut savoir qu'il tenait un magnifique troupeau de bêtes bovines. Arrivé sur les lieux, il dit au brave spadassin : « Monsieur, je n'ai nulle envie de me battre ; si le cœur vous en dit, adressez-vous à mon taureau. C'est un adversaire digne de vous. Il vous tiendra tête mieux que moi. » *Historique à la lettre.*

(d) Non-juif.

(e) A cette époque, c'est-à-dire depuis l'an 556 de Rome, l'as (libella, assipondium) valait 5 centimes de notre monnaie.

cheron, habitué à ce bruit, n'y faisait plus attention.

» Il a été enseigné que Rabbi Phinéès-ben-Heroba disait : « J'ai été, moi, parmi les grands de Rome ; et, quand Titus » fut mort, on ouvrit sa cervelle, et l'on y trouva une espèce » d'hirondelle du poids de deux sicles (a). » Dans une *baraita* (b), il est enseigné : Comme un pigeon d'un an, du poids de deux *litrin* (c). Abdaï dit : Nous savons que son bec était de bronze et ses griffes de fer.

Quand Titus se mourait, il dit à ses gens : *Brûlez cet homme* (d), et répandez ses cendres sur sept mers, afin que le Dieu des juifs ne puisse pas le trouver pour le mettre en jugement.

» Onkelos, fils de Kelonimos, fils de la sœur de Titus (e), pensant à se convertir, alla et évoqua Titus au moyen de la magie, et lui demanda : *Quelle est la sentence de cet homme* (f)? Il lui répondit : *Celle qu'il a prononcée lui-même*. Tous les jours on réunit ses cendres ; on le juge, on le condamne, on le brûle, et l'on répand ses cendres sur sept mers différentes.»

Dans le *Berèschit-Rabba*, chap. 10, § 8, Eliéser-ben-José atteste avoir vu de ses propres yeux, à Rome, ce pigeon emporter dans la balance un poids de deux livres. Ce pigeon, allant ensuite toujours en diminuant, se réduisit à la fin à la forme et au volume d'un moucheron ordinaire, et s'en-vola emportant avec lui l'âme de l'impie Titus (g).

(a) Le sicle pèse 520 grains d'orge.

(b) Extravagante. Voyez plus haut la notice sur le Talmud, p. 155, 154.

(c) Du grec λίτρα, livre, avec le pluriel masculin rabbinique; ainsi, deux livres romaines.

(d) Il parlait de lui-même. Brûlez-moi.

(e) L'auteur du fameux Targum qui porte son nom : le Targum d'Onkelos.

(f) C'est-à-dire, quelle est votre condamnation.

(g) Dans son livre fort intéressant, *Essai sur la régénération des juifs*, Grégoire, après avoir cité des contes de la même force, ajoute : *ce qui peut-être n'est pas vrai*.

Dans l'endroit du Talmud où nous nous sommes arrêté, il est raconté aussi qu'Onkelos évoqua, après Tite, d'abord *Balaam, fils de Béor*, ensuite *Jésus de Nazareth*. Tous deux lui apprirent, comme de raison, que dans l'autre monde *les enfants d'Israël sont seuls honorés*. Il demanda aussi quelle est la sentence de chacun d'eux, blasphème qu'il faut se hâter de renvoyer à ses auteurs. Ils sont brûlés dans une matière bouillante, différente pour chacun d'eux, et que la décence ne permet pas de nommer; l'un en punition d'avoir envoyé les filles madianites dans le camp hébreu (Num., xxiv, 1 seqq.), l'autre pour avoir méprisé l'autorité des docteurs de la loi.

*Note 56, page 51.*

Toutes les époques assignées par les rabbins pour la venue de leur Messie étant passées, ainsi que nous dirons dans le cours de cet ouvrage, les rabbins ont prononcé anathème et malédiction contre quiconque entreprendrait dorénavant de supputer l'heure du Seigneur. Voyez aussi plus haut, p. 173, dans notre notice sur le Talmud.

J.-B. de Rossi a donné un excellent ouvrage sur cette matière, intitulé : *Della vana aspettazione degli Ebrei del loro Rè Messia*. Nous en avons publié à Rome, en 1840, chez Marini, une nouvelle édition, avec des corrections importantes.

*Note 57, page 57.*

Ce mot allemand signifie *village d'Eden*, c'est sans doute une *antiphrase*; car rien ne ressemble moins au paradis terrestre que ce village boueux, composé de maisons qu'on *déplace* à volonté. Composées d'une charpente dont les interstices se ferment avec de la terre glaise pétrie avec de la

paille, elles sont posées à plat sur quelques mètres de terrain qu'elles occupent.

On plaçait ces écoles à la campagne, afin de tenir les étudiants loin de la corruption des grandes villes.

*Note 38, page 40:*

Dans les écoles théologiques, les cours se bornaient uniquement au Talmud : on négligeait le texte de la Bible. De grammaire hébraïque il ne fut jamais question. Le programme des écoles talmudiques a été depuis *actualisé* ; mais c'est aux dépens du Talmud. Les rabbins de la nouvelle génération sont de meilleurs philologues ; mais la science talmudique a beaucoup décliné.

*Note 39, page 47.*

Décret impérial, donné au palais de Saint-Cloud le 30 mai 1807.

« Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie ;

» Sur le compte qui nous a été rendu que, dans plusieurs départements septentrionaux de notre empire, certains juifs, n'exerçant d'autre profession que celle de l'usure, ont, par l'accumulation des intérêts les plus immodérés, mis beaucoup de cultivateurs de ce pays dans un état de grande détresse ;

» Nous avons pensé que nous devons venir au secours de ceux de nos sujets qu'une avidité injuste aurait réduits à ces fâcheuses extrémités...

» A ces causes,

» Sur le rapport de notre grand juge, ministre de la justice, et de notre ministre de l'intérieur ;

» Notre conseil d'Etat entendu,

» Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

» **ART. I<sup>er</sup>.** Il est sursis pendant un an, à compter de la date

du présent décret, à toutes exécutions de jugements ou contrats, autrement que par simple acte conservatoire, contre des cultivateurs non négociants de la Sarre, de la Roër, du Mont-Tonnerre, des Haut et Bas-Rhin, de Rhin-et-Moselle, et des Vosges, lorsque les titres contre les cultivateurs auront été consentis par eux en faveur des juifs. »

Le reste du décret, que nous supprimons ici, regarde la convocation, sans doute sur le rapport du ministre de l'intérieur, d'une assemblée de notables, députés des juifs de la France et de l'Italie, pour aviser, de concert avec le gouvernement, aux moyens d'améliorer *les sentiments de morale civile qui avaient été amortis chez un grand nombre d'entre eux par l'état d'abaissement dans lequel ils ont longtemps languis*. Termes du décret.

Un autre décret du 17 mars 1808, tout en levant le sursis, mit de grandes entraves à l'industrie ordinaire des juifs, en soumettant leurs créances à des dispositions d'une grande rigueur. Ces dispositions devaient avoir leur exécution pendant dix ans ; mais Napoléon ne vit pas le terme de cette époque sur le trône. Les articles de ce décret sont trop longs pour être transcrits ici.

*Note 40, page 49.*

Les juifs savent très-bien qu'ils trouvent plus de sympathie auprès des catholiques qu'auprès des protestants qui, en Allemagne, répètent souvent cet adage : *Den Jud musz man ehren, aber nicht nahren*, « Respectez le juif (parce que c'est de lui qu'on a reçu la Bible), mais ne le nourrissez pas (ne lui rendez pas de bons offices). » Le clergé catholique surtout, à l'exemple des Souverains Pontifes, s'est toujours comporté avec une bienveillante tolérance envers les israélites. Pendant les plus épaisses ténèbres et les fureurs du moyen âge, il s'est déclaré le protecteur des juifs persécutés. Saint Bernard, après avoir prêché la croisade, prêcha contre les croisés qui commençaient leur campagne par des violences

exercées contre les ennemis de la croix en Europe. Non content d'écrire en faveur des juifs les lettres pathétiques qu'on trouve encore dans ses œuvres (a), il courut en Allemagne pour les protéger plus efficacement au moyen de l'ascendant qu'il exerçait par sa réputation, son savoir et ses éclatantes vertus.

« Nous alléguerons, dit Grégoire (b), un Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, intimement lié avec eux, et multipliant ses bons offices à leur égard; un Ferréol, évêque d'Uzès, les admettant à sa table, les comblant de présents; un saint Hilaire d'Arles, regretté des juifs qui courent à ses funérailles mêler leurs larmes à celles des chrétiens, et chanter des cantiques hébraïques pour honorer sa mémoire. A Mayence, à Spire, nous verrons les prélats les soustraire à la fureur des croisés, et faire pendre les assassins. La force de la vérité sans doute emporte Basnage lorsqu'il vante l'humanité constante des Papes envers les juifs, qui les ont quelquefois payés d'ingratitude. Le zèle éclairé des successeurs de Pierre protégea les restes d'Israël. On admire le courage dont s'arma saint Grégoire le Grand pour les défendre. On lit encore avec transport une épître d'Alexandre II, adressée aux évêques de France qui avaient condamné les violences exercées contre les juifs, et ce monument honorera éternellement la mémoire du Pontife romain et des prélats français. En 1235, Grégoire IX écrit en leur faveur à saint Louis. Deux autres de ses lettres, adressées à tous les chrétiens, censurent avec force ceux qui, du manteau de la religion, couvraient leur avarice pour vexer les juifs: il y propose l'exemple de ses devanciers qui se sont déclarés leurs défenseurs. En 1247, Innocent IV écrit pour les justifier des crimes qu'on leur impute, et dit qu'ils sont plus malheur-

(a) Epist. cccxxii et cccxxiii.

(b) Essai sur la régénération des juifs, p. 6 et 7.

reux sous les princes chrétiens, que leurs pères sous Pharaon. Tandis que l'Europe les massacrait au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, Avignon (a) devint leur asile; et Clément VI, leur consolateur, n'oublia rien pour adoucir le sort des persécutés, et désarmer les persécuteurs.

Nous ignorons sur quel fondement l'abbé Grégoire accusait les juifs d'ingratitude envers les Papes. Il faut leur rendre la justice que de tout temps ils ont rappelé avec une sincère reconnaissance que, dans les diverses vicissitudes de leur nation dispersée, ils ont trouvé constamment auprès du clergé catholique refuge et protection. Ils ont profité de leur première assemblée ayant un caractère officiel, celle convoquée par Napoléon, pour rendre avec solennité des actions de grâces publiques aux Souverains Pontifes ainsi qu'aux prélats et autres membres du clergé. On ne dira certes pas qu'ils ont été influencés.

Cet acte peu connu, et qui mérite d'être recueilli par l'histoire, est déposé aux archives du ministère des cultes.

Voici le texte de cette pièce importante, qui se trouve transcrite en entier dans le procès-verbal de la séance du 5 février 1807 (b).

« Les députés de l'empire de France et du royaume d'Italie au synode hébraïque, décrété le 30 mai dernier, pénétrés de gratitude pour les bienfaits successifs du clergé chrétien, dans les siècles passés, en faveur des israélites des divers Etats de l'Europe;

» Pleins de reconnaissance pour l'accueil que divers Pontifes ( Papes ) et plusieurs autres ecclésiastiques ont fait dans différents temps aux israélites de divers pays, alors que la barbarie, les préjugés et l'ignorance réunis, per-

(a) Alors résidence des Papes.

(b) Voyez *Procès-verbal des séances de l'assemblée des députés français professant la religion juive*, p. 169 et suiv. Paris, 1806, chez Desenne. 1 vol. in-8°.

sécutaient et expulsaient les juifs du sein des sociétés ;

» Arrêtent que l'expression de ces sentiments sera consignée dans le procès-verbal de ce jour, pour qu'elle demeure à jamais comme un témoignage authentique de la gratitude des israélites de cette assemblée pour les bienfaits que les générations qui les ont précédés, ont reçus des ecclésiastiques de divers pays de l'Europe ;

» Arrêtent, en outre, que copie de ces sentiments sera envoyée à son excellence le ministre des cultes. »

Cet arrêté fut adopté à la suite d'un discours fort remarquable de M. Avigdor ( Isaac-Samuel ), député des Alpes-Maritimes, dont nous extrairons le passage suivant :

« Les plus célèbres moralistes chrétiens ont défendu les persécutions, professé la tolérance, et prêché la charité fraternelle.

» Saint Athanase, livre I<sup>er</sup>, dit : « C'est une exécration hérésique de vouloir tirer par la force, par les coups, par les emprisonnements, ceux qu'on n'a pu convaincre par la raison. »

« Rien n'est plus contraire à la religion, dit saint Justin martyr, livre v, que la contrainte. »

» Persécuterons-nous, dit saint Augustin, ceux que Dieu tolère ? »

» Lactance, livre III, dit à ce sujet : « La religion forcée n'est plus religion ; il faut persuader, et non contraindre ; la religion ne se commande point.

» Saint Bernard dit : « Conseillez et ne forcez pas. »

» Ainsi, puisque la morale chrétienne enseigne partout l'amour du prochain et la fraternité, l'ignorance et un préjugé d'habitude ont pu seuls donner lieu aux vexations et persécutions dont vous avez été souvent les victimes. Cela est si vrai que ces vertus *sublimes* d'humanité et de justice ont été fréquemment mises en pratique par les chrétiens vraiment instruits, et surtout par les dignes ministres de cette morale pure qui calme les passions et insinue les vertus.

» C'est par suite de ces principes sacrés de morale que, dans différents temps, les PONTIFES ROMAINS ONT PROTÉGÉ ET ACCUEILLI DANS LEURS ETATS *les juifs persécutés et expulsés de diverses parties de l'Europe*, et que les ecclésiastiques de tous les pays les ont souvent défendus dans plusieurs Etats de cette partie du monde.

» Vers le milieu du vii<sup>e</sup> siècle, saint Grégoire défendit les juifs, et les protégea dans tout le monde chrétien.

» Au x<sup>e</sup> siècle, les évêques d'Espagne opposèrent la plus grande énergie au peuple qui voulait les massacrer. Le Pontife Alexandre II écrivit à ces évêques une lettre pleine de félicitations, pour la conduite sage qu'ils avaient tenue à ce sujet.

» Dans le xi<sup>e</sup> siècle, les juifs, en très-grand nombre dans les diocèses d'Uzès et de Clermont, furent puissamment protégés par les évêques.

» Saint Bernard les défendit, dans le xii<sup>e</sup> siècle, de la fureur des croisés.

» Innocent II et Alexandre III les protégèrent également.

» Dans le xiii<sup>e</sup> siècle, Grégoire IX les préserva, tant en Angleterre qu'en France et en Espagne, des grands malheurs dont on les menaçait : il défendit, sous peine d'excommunication, de contraindre leur conscience et de troubler leurs fêtes.

» Clément V fit plus que les protéger ; il leur facilita encore les moyens d'instruction.

» Clément VI leur accorda un asile à Avignon, alors qu'on les persécutait dans tout le reste de l'Europe.

» Vers le milieu du même siècle, l'évêque de Spire empêcha la libération que les débiteurs des juifs réclamaient de force, sous prétexte d'usure si souvent renouvelé.

» Dans les siècles suivants, Nicolas II écrivit à l'inquisition pour l'empêcher de contraindre les juifs à embrasser le christianisme.

» Clément XIII calma l'inquiétude des pères de famille

alarmés sur le sort de leurs enfants, qu'on arrachait souvent du sein de leurs propres mères.

» Il serait facile de citer une infinité d'autres actions charitables dont les israélites ont été, à diverses époques, l'objet de la part des ecclésiastiques instruits des devoirs des hommes et de ceux de leur religion.

» Le vif sentiment d'humanité seul a pu donner, dans tous les siècles passés d'ignorance et de barbarie, le courage qu'il fallait pour défendre des hommes malheureux, barbaquement abandonnés à la merci de l'horrible hypocrisie et de la féroce superstition.

» Ces hommes vertueux ne pouvaient pourtant, tout au plus, espérer de leur courage philanthropique cette douce satisfaction intérieure que les œuvres de charité fraternelle font éprouver aux cœurs purs (a).

» Le peuple d'Israël, toujours malheureux, et presque toujours opprimé, n'a jamais eu le moyen ni l'occasion de manifester sa reconnaissance pour tant de bienfaits; reconnaissance d'autant plus douce à témoigner, qu'il la doit à des hommes désintéressés et doublement respectables.

» Depuis dix-huit siècles, la circonstance où nous nous trouvons est la seule qui se soit présentée pour faire connaître les sentiments dont nos cœurs sont pénétrés.

» Cette grande et heureuse circonstance, que nous devons à notre auguste et immortel empereur, est aussi la plus convenable, la plus belle, comme la plus glorieuse, pour exprimer aux philanthropes de tous les pays, et notamment aux ecclésiastiques, notre entière gratitude envers eux et envers leurs prédécesseurs.

» Empressons-nous donc, messieurs, de profiter de cette époque mémorable, et payons-leur ce juste tribut de reconnaissance que nous leur devons; faisons retentir dans cette enceinte l'expression de toute notre gratitude : témoignons-

---

(a) Oublier dans une assemblée religieuse qu'il y a quelque chose au delà du tombeau, c'est une étrange distraction.

leur AVEC SOLENNITÉ nos sincères remerciements pour les bienfaits successifs dont ils ont comblé les générations qui nous ont précédés. »

Le procès-verbal termine ainsi : « L'assemblée a applaudi au discours de M. Avigdor : elle en a délibéré l'insertion en entier dans le procès-verbal, ainsi que l'impression, et a adopté l'arrêté qui le suit. »

Telle est l'expression de l'assemblée, organe officiel de la nation juive.

Le Pape actuel, ce souverain au cœur sensible, grand, magnanime, clément, traite si favorablement les juifs de Rome, qu'ils lui ont voté, en témoignage de leur reconnaissance, un don magnifique, consistant en un volume de divers modèles de calligraphie hébraïque, couvert d'une reliure dont le fini du travail fait oublier la richesse de l'or (a). Toutes les pièces de cette collection sont des compositions poétiques, qui célèbrent les vertus du *prince propice aux restes de la dispersion de Juda*, et des prières pour la conservation et la prospérité du Souverain, *père si bon de tous ses sujets*. Ce que les israélites romains ont exprimé dans ce volume, ils se plaisent à le répéter avec une profonde sensibilité, dans toutes leurs conversations avec des chrétiens.

Au commencement de cette année, 1843 le Tibre inonda le quartier juif de Rome. Pendant la durée de ce désastre, le Saint-Père envoyait tous les jours, sur des bateaux, d'abondantes provisions à la nombreuse population, israélite, réfugiée dans les étages supérieurs des maisons.

*Note 41, page 51.*

Telle a toujours été la conviction des juifs convertis, qui

---

(a) Toutes les feuilles publiques ont donné dans le temps la description de ce volume magnifique.

connaissent mieux le caractère de leur nation que ceux qui raisonnent *en dehors*, et comme en tâtonnant. Nous en citerons les suivants, dont le savoir et la bonne foi ne sauraient se mettre en doute : les franciscains Nicolas de Lyra et Petrus Galatinus, Paul, évêque de Burgos, Raymond Martin (a), et avant eux saint Epiphane.

Les Pères les plus rapprochés de l'époque de ces falsifications élèvent unanimement des plaintes contre la haine aveugle des juifs, à laquelle ils l'attribuent. Ceux de ces derniers qui avaient adopté pour leur lecture les versions des Septante, les *hellénistes*, ont cherché à altérer le texte grec ; mais des copies anciennes firent découvrir leurs supercheres. Saint Justin le Martyr, saint Irénée, Tertullien, Origène, saint Athanase, Eusèbe, Nicéphore, saint Jean Chrysostome, saint Epiphane que nous avons déjà cité, saint Augustin, saint Jérôme, ne leur épargnent pas les reproches. Encore remarquons-nous en plusieurs endroits des ouvrages de ce dernier, particulièrement dans ses *Quæstiones hebraicae* sur la Genèse, que le texte hébraïque de son temps avait bien des leçons qu'on ne trouve plus dans celui que l'on a maintenant. Les exemplaires de ce grand hébraïsant et des autres chrétiens qui en possédaient s'étant perdus, les juifs sont restés longtemps seuls maîtres du texte. Un grand nombre de savants plus récents soutiennent également que des altérations ont été opérées *in invidiam christianorum*. On peut les voir dans J. Morin, *Exercitationes biblicæ*, lib. 1, exerc. 1, cap. 2 ; Louis Cappel, *Critica sacra* ; J. Vossius, *De LXX Interpp.* ; le P. Pezron, *Antiquité des temps*.

Plusieurs modernes ont fait des dissertations dans lesquelles ils prouvent, par d'excellents raisonnements, l'in-

---

(a) L'extraction juive de ce savant talmudiste est assez probable, sans être certaine. Voyez J. Morin, *Exercitt. bibl. pars, 1, ex. 1, cap. 2, p. 11, col. 1.*

tégrité du texte hébreu, dans lequel, selon eux, il ne s'est glissé tout au plus que quelques erreurs de copiste, de peu d'importance. Nous avouons que quelques-uns de leurs raisonnements sont très-solides. Mais que peuvent les dissertations contre un *fait*? On a écrit de savantes dissertations qui prouvaient jusqu'à la plus évidente démonstration que *Raphaël* n'avait pas été enterré, comme on le croyait, au Panthéon de Rome, maintenant *Sainte-Marie de la Rotonde*. A peine la dernière dissertation fut-elle publiée, que des travaux exécutés dans l'église mirent à découvert le tombeau du grand peintre d'Urbin. Voilà un exemple entre mille de la valeur des dissertations qui attaquent la notoriété des faits. Qui ne se rappelle les dissertations savantes et parfois ingénieuses, par lesquelles le P. Hardouin dépouillait les classiques anciens de leurs œuvres, et mettait au néant les médailles les plus authentiques?

*Note 42, page 55.*

Quand le saint docteur voulait traduire en latin le livre de Tobie, dont l'original était en chaldaïque, parce qu'il fut écrit à une époque où cette langue était parlée par le commun des juifs, il fut obligé de recourir à un homme qui possédait à la fois l'hébreu et le chaldéen. A mesure que celui-ci traduisait verbalement en hébreu, saint Jérôme en dictait la version latine à un écrivain; ce fut l'affaire d'un jour. « *Utriusque linguæ peritissimum loquacem reperiens,* » dit-il, « *unius diei laborem arripui : et quidquid ille mihi hebraïcis verbis expressit, hoc ego, accito notario, sermonibus latinis exposui* » (préf. sur Tobie). Plus tard, excité par un juif, il reprit avec courage l'étude de la langue chaldaïque, dont les difficultés l'avaient rebuté, et il se mit en état de traduire tout seul le texte chaldaïque de Judith, qui depuis s'est perdu, et celui de Daniel et d'Esdras. Voyez la préface de saint Jérôme sur Daniel, t. ix, p. 1361 seqq., éd. citée.

*Note 45, page 55.*

Talmud, traité Meghilla, fol. 9 recto; traité Sophérim, chap. 1, § 8; livre Yohhacin, p. 137, éd. d'Amsterdam; livre Meor-Enayim, partie Haderat-Zekênim; Philon, *Vie de Moïse*; Josèphe, *Antiq.*, liv. XII.

« Septuaginta interpretum, » dit saint Augustin, « quod ad Vetus Testamentum attinet, excellit auctoritas, qui jam per omnes peritiores ecclesias tanta præsentia Spiritus sancti interpretati esse dicuntur, ut os unum tot hominum fuerit. » *De doct. Christ.*, lib. II, cap. 15.

« Septuaginta interpretes, » dit-il ailleurs, « qui auctoritate prophetica ex ipsa mirabili consensione interpretati esse perhibentur. » *Quest. in Josue*, lib. VI, q. XIX.

*Note 44, page 60.*

La généalogie de Notre-Seigneur est dressée de deux manières différentes dans saint Matthieu et dans saint Luc. Les évangélistes ne se sont donc pas concertés pour nous tromper; et, d'ailleurs; comment auraient-ils pu entreprendre d'en imposer au milieu d'une nation où toutes les familles conservaient encore soigneusement leurs tables généalogiques, dont un double était gardé dans les archives publiques? Un mot suffira, ce nous semble, pour rendre raison de ces deux généalogies qui ne se contredisent nullement, mais qui ont été écrites chacune au point de vue des lecteurs pour lesquels l'écrivain sacré prenait la plume.

Le publicain *Lévi*, devenu l'apôtre saint Matthieu, écrivant son Évangile pour l'instruction des juifs, et dans la langue syro-jérusalémite qu'ils parlaient, devait leur prouver, d'après leurs coutumes et leurs lois, que Jésus-Christ était le descendant de *David*, le fils de *David* que la nation

attendait depuis tant de siècles. Or, il était reçu parmi les Hébreux que nommer la famille d'un homme, c'était désigner en même temps celle de son épouse, parce que, en règle générale, les femmes étaient tenues d'épouser un *homme de leur tribu et de leur famille* (a), surtout lorsque, en l'absence de frères, elles avaient hérité des terres de leurs pères, lesquelles ne devaient jamais sortir de la tribu. D'après la loi de Moïse, le mari devient l'héritier de sa femme, et les enfants suivent toujours la tribu du père; car le cas où les deux époux étaient de tribus différentes pouvait arriver, quoique très-rarement. La femme se fondait dans la famille de son mari, comme dans notre législation un enfant adoptif, et celle dont elle sortait ne lui était plus rien. La règle était : *משפחת האם אינה משפחה*, *la famille de la mère n'est pas une famille*. C'est ainsi qu'Elisabeth, femme du grand prêtre Zacharie, par conséquent de la tribu de Lévi, était cousine de la très-sainte Vierge qui appartenait par sa naissance à la tribu de Juda.

Ici, il y a une chose à considérer, et nous sommes étonné de n'avoir encore trouvé nulle part cette réflexion si simple. Il est connu que, dans les derniers temps de l'existence politique des juifs, la puissance temporelle était souvent entre les mains de la famille sacerdotale. Les grands prêtres surtout, pour obtenir plus de considération aux yeux du peuple, recherchaient des alliances dans la maison de David : de là vient que le Talmud s'occupe si souvent de questions touchant les choses consacrées, dont on doit permettre ou prohiber l'usage aux filles de *simples israélites, mariées à des lévites-prêtres* qui seuls pouvaient manger, avec leur famille, certaines offrandes et certaines parts des sacrifices. On ne trouvait pas d'inconvénient à ces alliances, en quelque sorte *mixtes*, parce

---

(a) Voyez Nombres, xxxvi, 8, et la note sur ce verset, dans notre édition de la Bible.

que c'était un sang qui se perdait dans sa famille adoptive, et que les enfants, ainsi que nous venons de le dire, suivaient invariablement la condition du père. Mais il n'en aurait pas été de même si un homme de la maison de David eût voulu se marier hors de sa famille. La nation, jalouse de conserver dans toute sa pureté le royal sang de David, de cette dynastie qui faisait sa gloire, dont elle demande encore dans ses prières, plusieurs fois par jour, le prompt rétablissement, et dont elle attendait et attend encore son Messie, la nation, disons-nous, se serait opposée à ce qu'un autre sang vînt s'y mêler.

Saint Matthieu donc, pour donner la généalogie de Jésus-Christ, leur met sous les yeux la descendance de saint Joseph, à la suite de laquelle il pouvait se contenter d'ajouter que celui-ci était l'époux de Marie dont est né Jésus, *virum Mariæ de qua natus est Jesus* ; car il s'ensuit naturellement que Notre-Seigneur, selon sa sainte humanité, était *fils de David*, par la branche de Salomon, et *fils d'Abraham*, père commun de tous les Hébreux, à qui Jéhova avait promis, précisément à l'occasion du sacrifice de son Fils unique, que le Sauveur serait de sa race : *Et benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ. Gen., xxii, 18. Liber generationis Jesu Christi, filii David, filii Abraham.*

Saint Luc, en écrivant pour les gentils, ce qui lui a fait préférer la langue grecque, ne devait pas leur donner la table généalogique de saint Joseph, époux de l'intacte Mère de Jésus. Cette table, au premier abord, n'aurait pas rendu palpable à des hommes étrangers aux lois et aux usages de la Judée l'origine du Sauveur, qui n'était fils de Joseph que par une fiction légale, et nullement selon la nature. Il fallait donc tracer pour eux la généalogie de la glorieuse Vierge de Bethléem. C'est ce qu'il fit, en la faisant remonter jusqu'à Adam, père commun de tous les hommes, à qui le premier fut faite la promesse d'un Sauveur.

Remarquons d'abord à quelle occasion saint Luc donne la généalogie de Jésus-Christ; immédiatement après avoir

consigné dans son Evangile ces paroles qui ont retenti du ciel : *Vous êtes mon fils bien-aimé*, les gentils pouvaient dire à David : *Je ne vous connais point*, et à Abraham : *Je ne sais qui vous êtes* ( Deut., xxxiii, 9). C'est pourquoi saint Luc ne leur présente pas Jésus comme  *fils de David, fils d'Abraham*, ainsi qu'avait fait saint Matthieu; mais il a soin de leur montrer que le divin Sauveur était dans le temps, selon la chair, ce  *fils de la femme*, « semen mulieris, » promis au père de tous les hommes, tout en étant *Fils de Dieu* dans l'éternité.

Suivons maintenant les paroles du saint évangéliste selon le seul et véritable sens que nous croyons qu'il y faut attacher. Nous avons besoin du texte original.

Chap. III, verset 23. Καὶ αὐτὸς ὁ Ἰησοῦς ἦν ἀρχόμενος ὡσεὶ ἐτῶν τριάκοντα, ( ὡς ἐνομίζετο υἱὸς Ἰωσήφ ) τοῦ Ἡλὶ, τοῦ Ματθαί, τοῦ Λεβὶ, etc., τοῦ Ἐνώ, τοῦ Σήθ, τοῦ Ἀδάμ, τοῦ Θεοῦ. C'est-à-dire : « Réputé fils de Joseph, il (Jésus) était celui d'Héli (son grand-père maternel), de Matthat, de Lévi ( *et ainsi de suite jusqu'au verset 38* ), de Seth, d'Adam, de Dieu. »

Observez 1<sup>o</sup> qu'en hébreu on est  *fils*  de son ascendant à quelque degré éloigné que ce soit. C'est ainsi que saint Matthieu dit que Jésus était  *fils de David, fils d'Abraham* ; 2<sup>o</sup> que toute cette série de génitifs, τοῦ, au nombre de soixante-quinze, se rapporte à Jésus-Christ, et non à ses ascendants, puisqu'elle se termine par τοῦ Θεοῦ,  *fils de Dieu* . Car si chacun de ceux qui sont nommés ici était  *fils*  du suivant dans le texte, il en résulterait que le τοῦ qui vient après Adam qualifierait celui-ci de  *fils de Dieu* . Or, où voyons-nous que l'Écriture l'appelle jamais ainsi ? D'ailleurs, que le terme hébreu בן,  *fils de* , dans les tables généalogiques, se rapporte, autant de fois qu'il est répété, à la personne dont il s'agit d'établir l'origine; nous en trouvons plus d'un exemple dans l'Écriture sainte. C'est ainsi que (Genèse, xxxvi, 2 et 14) Oolibama est dite  *fille*  d'Ana,  *fille*  de Scéon. Le second  *fille*  se rapporte encore à Oolibama, et non à Ana, qui était un homme, ainsi que nous voyons au verset 24 du même chapitre. Et quand

saint Matthieu dit : *Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abraham*, à qui est-il jamais venu à la pensée que le second *fils* se rapporte à David et non à Jésus-Christ ?

Ces mots *ὡς ἐνομιζετο υἱὸς Ἰωσήφ* forment une parenthèse. De plus, nous pensons que *ὡς* n'est pas ici un adverbe de similitude, *comme*, mais un adverbe de temps, *lorsque, tandis que*, « tandis qu'il était réputé fils de Joseph. »

Le Talmud achève de confirmer que la généalogie de saint Luc est celle de Jésus-Christ par son immaculée mère ; car dans les blasphèmes qu'il ose proférer contre la reine du ciel, il l'appelle *Marie fille d'Héli*. Voyez le Talmud de Jérusalem, traité Sanhédrin, fol. 23, col. 3 ; traité Hhaghiga, fol. 77, col. 4, édition de Venise. Si les juifs savaient par eux-mêmes que Marie était fille d'Héli, c'était donc un fait notoire parmi eux. S'ils l'ont pris des chrétiens, comme la rédaction du Talmud de Jérusalem date du iv<sup>e</sup> siècle de notre ère, nous avons une preuve que dès lors, à une époque si rapprochée des temps apostoliques, on considérait la généalogie de saint Luc comme étant celle de Marie et non de Joseph. En outre, le Talmud babylonien nous apprend que Jésus était issu de la famille royale de David (traité Sanhédrin, fol. 43 verso). En effet, lorsqu'un décret de l'empereur obligea tout le monde d'aller se faire inscrire chacun dans la ville d'où il tirait son origine, Joseph et Marie se transportèrent à la *ville de David, Bethléem*. « In civitatem David quæ vocatur Bethlehem. »

En résumé, la généalogie de saint Luc est celle de Marie, la Mère de Dieu, qui descendait de David par la branche de Nathan ; la généalogie que donne saint Matthieu est celle de saint Joseph, le chaste époux de la plus pure des vierges, qui descendait également de David par la branche de Salomon. Mais l'une et l'autre a pour objet de montrer que Jésus-Christ, en tant qu'homme, descendait de David par sa mère, vierge avant et après sa maternité.

Nous terminerons cette note par l'avertissement qu'il ne faut pas, comme certains commentateurs, s'arrêter à la res-

semblance des noms qui étaient communs à plusieurs membres des deux branches de Salomon et de Nathan.

Voyez plus haut, note 29, p. 181 et suiv.

*Note 45, page 61.*

La synagogue actuelle n'est autre chose que la continuation du pharisaïsme. Arracher le jour de sabbat un épi de blé, ou le broyer, détremper pendant ce jour de repos un peu de terre dans un liquide quelconque, manger sans se laver les mains préalablement, sont encore regardés par les rabbins comme de graves péchés, dignes de mort, aussi bien que la négligence d'une foule d'autres pratiques des pharisiens, superstitieuses autant que minutieuses, dont il est fait mention dans le Nouveau Testament.

Lors de la discussion d'une loi religieuse à la chambre des pairs, un membre prononça un discours dans lequel nous trouvons le passage suivant : « Le Sauveur du monde, il est vrai, a demandé grâce pour ses bourreaux; mais son Père ne l'a pas exaucé, et il a même étendu le châtiment sur un peuple entier, qui, sans chef, sans territoire et sans autel, traîne encore dans l'univers l'anathème dont il a été frappé. »

La prière du Fils de Dieu rejetée par son Père! « Absit, absit! » L'Apôtre dit : « Si quis peccaverit, advocatum habemus apud Patrem, Jesum Christum justum » (I. Joan., II, 1). Cet avocat divin a reçu tout pouvoir de son Père dans le ciel comme sur la terre : « Data est mihi potestas in caelo et in terra » (Matth., xxviii, 18). Disons plutôt que, si au *transeat a me calix iste*, il n'avait pas ajouté, *verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu*, il n'aurait jamais bu le calice amer de la passion. Cette prière donc, *Pater dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt*, le Sauveur n'a pu la faire que pour les juifs repentants de leur crime de déicide, qui reconnaîtraient la toute-puissance de son intercession et de ses mérites infinis. Et certes, cette prière a été exaucée. Nous en avons

pour garant ces paroles de l'Apôtre: « Et nunc, fratres, scio quia *per ignorantiam* (c'est bien le *non enim sciunt quid faciunt*) fecistis, sicut et principes vestri. Deus autem quæ præ-nuntiavit per os omnium prophetarum, pati Christum suum sic implevit. *Pœnitementi igitur, ut deleantur peccata vestra* » (Act. apost., III, 18, 19). Le repentir est la première condition du pardon des péchés.

Notre-Seigneur ne refusa pas de mourir de la main des pharisiens, comme il ne refusa pas d'être renié par saint Pierre. Mais il soupire après leur résipiscence, comme il a soupiré après celle du prince des apôtres. Les juifs assumèrent sur eux et sur leur postérité la terrible responsabilité du sang répandu sur le Calvaire; mais l'eau du baptême lave la tache de l'anathème qui en a été la suite.

*Note 46, page 67.*

*Et non odit*, en grec καὶ οὐ μισεῖ, ne veut pas dire *haïr*, mais *aimer moins, postponere*. C'est la version littérale du verbe hébreu שונא, ou plutôt du verbe syriaque ܣܘܢܐ, dont Notre-Seigneur s'est probablement servi en cette occasion, puisqu'il parlait un dialecte syriaque. Or, dans l'une et l'autre langue, ce verbe ne signifie pas seulement *haïr*, mais encore, et par extension, *aimer moins, ne pas aimer à l'égal d'un autre*. Ainsi, le texte de la Genèse (xxix, 30, 31) dit: « Et il (Jacob) aima aussi Rachel *plus* que Lia. Et le Seigneur, voyant que Lia était *haïre*, שׁוֹנֵאתָ,..... c'est-à-dire *moins aimée*. » Saint Jérôme a bien saisi le sens de l'original, puisqu'il traduit, ou plutôt *paraphrase*: « amorem sequentis priori *prætulit*. » Dans plusieurs autres passages du texte hébreu, ce verbe signifie nécessairement, *ne pas aimer autant que l'autre*, et ne pourrait pas se traduire par *haïr*.

Au surplus saint Matthieu (x, 37) rapporte le même précepte de Notre-Seigneur dans des termes qui ne laissent plus de doute, quant au sens d'*odit* et μισεῖ employé dans saint Luc. « Qui *amat* patrem aut matrem *plus quam* me, non est me

dignus ; et qui *amat filium aut filiam super me*, non est me dignus. »

Nous n'aurions pas insisté sur ce sens du verbe אָמַן, qui paraît ne devoir pas être sujet à conteste, si Gésenius, qui jouit à juste titre d'une grande autorité comme hébraïsant, ne l'avait rejeté dans son grand *Thesaurus linguæ hebraicæ*.

*Note 47, page 75.*

M. le docteur Morel a publié, dans le *Mémorial catholique* du mois de mars 1826, une *lettre sur les persécutions éprouvées par M. Drach*. Il en a donné, en 1836, une relation plus étendue dans un ouvrage que des considérations particulières ont empêché de livrer au public, et qui n'a été distribué qu'à un petit nombre de personnes. M. Ignace-Xavier Morel est un israélite converti au catholicisme. Il est médecin militaire en pays étranger. « Je suis né, dit-il dans la préface de la Relation, à Mutzig, petite ville du département du Bas-Rhin. Mon père, connu parmi les juifs sous le nom de Yekl-Mutzig, d'une famille lévite, m'amena fort jeune à Paris, où nous nous établimes. Notre domicile a été successivement rue Beaubourg et dans les petites rues adjacentes. Ma mère Hendlé-Mutzig, devenue veuve, quitta la capitale, après ma conversion, par suite de l'intolérance des israélites de Paris. » Cependant la mère, restée juive, n'était *couppable* que d'avoir un fils catholique.

*Note 48, page 85.*

En 1833, dit une note de la Relation, M. Drach fit le pèlerinage de Lorette; mesdemoiselles ses filles lui donnèrent leurs plus beaux bijoux pour les offrir de leur part à la Vierge miraculeuse de ce sanctuaire. L'aînée y joignit une lettre que nous reproduisons ici, puisque des amis indiscrets l'ont déjà publiée dans plusieurs journaux de l'Italie.

A LA TRÈS-SAINTE ET IMMACULÉE VIERGE MARIE.

« Ma tendre mère,

» Il est vrai que je suis indigne de vous écrire, car il s'en faut bien que j'aie répondu autant que je le pouvais aux grâces que vous m'avez faites. C'est ce qui me rend coupable à vos yeux. Mais, ma bonne mère, si vous m'abandonnez, à qui aurai-je recours ? Oubliez, je vous en supplie, toutes les peines que je vous ai causées, et obtenez-moi ces grâces que je vous demande.

» La première est de me faire mourir de suite, si jamais je dois tomber dans un péché mortel.

» La seconde est de convertir maman. O Marie, il y a bien longtemps que je vous le demande : exaucez-moi.

» La troisième est que si Dieu, dans sa bonté infinie, m'appelle à être religieuse, je corresponde de tout mon pouvoir à la grandeur de ma vocation.

» La quatrième est que je garde mon scapulaire jusqu'au dernier soupir de ma vie, et que je meure une veille de l'Assomption.

» Enfin, sainte Vierge, ma bonne mère, faites que cette lettre ne vous soit pas enlevée, et que, dès qu'elle sera à vos pieds, je ressente en mon âme les effets que depuis si longtemps vous attendez de moi, et que de mon côté j'appelle de tous mes vœux, afin que, croissant en sagesse, je sois véritablement *enfant de Marie*, et que je puisse me dire avec plus de confiance

» Votre fille,

» Marie-Clarisse Drach. »

---

# RÉFLEXIONS

## PRÉLIMINAIRES.

---

---

### I.

Depuis des siècles l'imagination de l'homme, bien que cruel de sa nature, était effrayée du fracas des armes, de l'épouvantable choc de gigantesques phalanges, du massacre impitoyable de populations entières, du croulement des empires tombant les uns sur les ruines encore fumantes des autres. La terre, saisie d'horreur à la vue des flots de sang qui venaient l'abreuver, s'était ébranlée jusque dans ses fondements. Les éléments épouvantés oubliaient les lois que le Créateur leur avait imposées <sup>1</sup>.

Mais voici que l'heure du grand événement approche, et tout à coup se fait un calme profond sur toute la face de la terre. L'univers se tait : c'est le silence de l'attente. Israël compte et recompte avec anxiété les semaines sabbatiques qui doivent précéder l'entrée triomphale de son Messie dans la ville sainte. Ses vieillards, pages vivantes des souvenirs antiques de la tradition nationale, entendent déjà cette voix du DÉSIRÉ : *Voici que je viens, Ecce venio (a)*. Leur

---

(a) Ps. xxxix, 8; Hebr., x, 7.

sainte innocence n'a jamais craint la mort ; mais il leur paraîtrait dur de quitter cette terre à la veille du grand jour annoncé par les prophètes véridiques. *Seigneur, disent-ils, encore un peu de vie, pour voir ton salut, salutare tuum ; nous mourrons si contents, in pace, après cette consolation (a) !*

La gentilité, de son côté, instruite par la tradition primitive, dont la lumière perce au travers des nuages fabuleux du paganisme, s'apprête à recevoir le *vainqueur glorieux* qui doit sortir de l'*Orient* ?.

Tous les regards sont encore fixés vers le ciel, d'où les grands de la terre, puissants en dignités, illustres en doctrine, s'attendent à voir descendre vers eux, dans toute la pompe de sa divine majesté, l'*Admirable*, le *Dieu fort*, le *Père de l'éternité*, le *Prince de la paix (b)*, lorsque déjà de grossiers bergers sont prosternés dans une triste étable, devant la crèche qui vient de recevoir, sur un lit de hail-lons, le faible enfant de l'ignorée et pauvre vierge de Bethléem. Bientôt l'*Orient*, dans la personne de ses rois, apporte à ses pieds ses offrandes et ses adorations. Le tyran de Jérusalem pâlit sur son trône d'iniquité ; les scribes et les pharisiens frémissent ; ils voient déjà abattu leur orgueil indompté, toute la contrainte de leur hypocrisie allée en pure perte.

(a) Nunc dimittis servum tuum, Domine, *in pace* : quia viderunt oculi mei salutare tuum. Luc., II, 29, 30.

(b) Isaïe, IX, 6.

Jésus parle, et les docteurs sont réduits au silence (a); le peuple, témoin de ses œuvres, s'écrie, en louant Dieu : *Jamais on n'a vu chose pareille en Israël* (b). L'œuvre de la rédemption s'achève. Le *Fils de l'homme* acquitte d'un prix infini la dette infinie, qui n'est pas la sienne (c). Le voile du sanctuaire; en se déchirant, annonce l'abrogation de la loi ancienne et de ses cérémonies; l'ombre figurative se retire devant la lumière de la réalité. Jérusalem et son temple disparaissent pour toujours, car la véritable  *cité de Dieu*  s'étend sur toute l'étendue de la terre, et désormais l'oblation pure (d) s'offre en tous lieux depuis l'Orient jusqu'à l'Occident. De toutes parts les idoles tombent devant l'Évangile qui sort de Sion et le Verbe de Jéhova qui vient de Jérusalem (e). Le démon en grince les dents, et, pour conserver son culte abominable, il excite des persécutions sanglantes contre les enfants du Christ. Vains efforts : la vérité triomphe du mensonge. Voyez-vous ces sénateurs, ces nobles, ces philosophes, ces orateurs, ces

(a) Et nemo potuit respondere ei verbum. *Matth.*, xxii, 46.

(b) Et miratæ sunt turbæ dicentes : Nunquam apparuit sic in Israël. *Ibid.*, ix, 33. Cf. *Marc.*, ii, 12, ubi : *et honorificarent Deum*.

(c) Et scitis quia ille apparuit ut peccata nostra tolleret, et peccatum in eo non est. *I. Joan.*, iii, 5.

Qui peccatum non fecit, nec inventus est dolus in ore ejus. *I. Petri*, ii, 22. Cf. *Is.*, liii, 9.

(d) Voyez plus haut, la note 26, p. 117.

(e) *Is.*, ii, 3.

mères, ces vierges chrétiennes, faibles de corps, mais fortes par leur foi, jusques à ces enfants ? Renonçant aux grandeurs, aux délices du monde, aux charmes de la science, à tout ce qui leur est cher, ils se précipitent au-devant des bourreaux, prononcent avec amour et joie le doux nom de JÉSUS, et montent au ciel ; mais leur sang, dont la terre est arrosée, semble devenir la semence de nouveaux chrétiens, et la croix victorieuse monte sur le trône des Césars. L'univers est prosterné à ses pieds. Elle brille au milieu de cette fière cité qui, après s'être longtemps acharnée à son entière destruction, l'a changée, d'instrument du supplice le plus ignominieux qu'elle était, en un signe d'honneur qui décore ses plus nobles chevaliers<sup>3</sup>. Depuis lors, les rayons divins de l'étendard du Christ, planté sur le Vatican, la montagne sainte, n'ont plus cessé de verser sur le monde entier des flots de lumière qui éclairent les intelligences et adoucissent les mœurs.

Tel est le changement opéré par l'avènement de Jésus-Christ ; telle fut la grande mission de ce Jésus, Fils de Dieu, qui vécut si pauvre au milieu de sa nation, qu'il n'avait pas même où reposer sa tête, et qui subit sur la croix, supplice des esclaves et des grands coupables, la mort la plus ignominieuse.

Mais ce Jésus, qui passait dans sa nation pour le fils d'un obscur artisan, est-il le Messie, le Réparateur qui avait été promis à la race d'Adam ? Les Juifs, scandalisés de l'entendre dire qu'il était *le pain vivant descendu du ciel*, n'en murmurèrent-ils pas en demandant : « N'est-ce pas là Jésus, fils de

Joseph, dont nous connaissons le père et la mère ? Comment donc peut-il dire : Je suis descendu du ciel (a) ? »

Oui, certes, ce même Jésus, béni soit-il et béni soit son nom, est le vrai et unique Rédempteur du genre humain. C'est une vérité constatée par les prophéties, établie par les traditions de la synagogue, autrefois l'épouse de Dieu (b), maintenant répudiée à cause de son infidélité. L'antique peuple à qui la Providence a confié le dépôt des unes et des autres subsiste toujours. *Israël, troupeau de faibles brebis dispersées*, comme dit le prophète (c), a résisté à toutes les vicissitudes, surmonté tous les chocs qui ont anéanti les nations les plus renommées, pour rendre témoignage, jusqu'à la fin des siècles, au Christ qu'il renie.

Le lecteur qui examinera avec nous ces prophéties, et surtout ces traditions, se convaincra, nous l'espérons, que la vraie religion a toujours été la même, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, de même qu'elle continuera jusqu'aux derniers temps; que cette religion doit toujours être présidée par un chef visible sur la terre, tenant son autorité de Dieu même; que déjà la synagogue ancienne, en remontant jusqu'aux âges les plus reculés,

(a) Joan., vi, 42, 43.

(b) Et sponsabo te mihi in sempiternum. Os., II, 19. Voyez Tirin.

(c) Jér., L, 17. Texte hébreu : שֶׁהָפְזוּרָה יִשְׂרָאֵל.

possédait, sans le professer ouvertement, le grand mystère qui distingue trois hypostases dans l'unité de l'essence divine ; que l'hypostase *seconde en nombre*, comme disaient ses anciens docteurs, devait venir au monde pour nous réconcilier avec le ciel, en nous délivrant de la puissance *des ténèbres* (a), et en réduisant le démon sous le pied du *fils de la femme* : telle est la *domination de la terre* promise à *Israël*, c'est-à-dire les enfants de Dieu, promesse que les Juifs matériels prennent au pied de la lettre ; que ce Rédempteur, גואל, devait être un *Homme-Jéhova*, איש יהוה, *fils de l'homme* dans le temps, *Fils de Dieu* dans l'éternité, né de la plus pure et la plus sainte des vierges, sans la participation d'aucun homme, par la toute-puissance divine ; que Jésus-Christ est venu à l'époque fixée pour l'avènement du Messie ; que c'est en violation de la loi nationale que des juges passionnés le réputèrent parmi les malfaiteurs (b) ; en un mot, que toute la vie, toutes les circonstances de la mort glorieuse de Jésus-Christ, ne furent que l'accomplissement de ce que la tradition juive avait enseigné d'avance au sujet du Messie d'Israël.

## II.

La religion de Dieu doit être immuable comme

---

(a) Col., I, 13.

(b) Et cum sceleratus reputatus est. Is., LIII, 12.

son auteur. Si les lois prescrites par le Créateur à l'univers et aux éléments qui le constituent, n'ont jamais varié, la loi donnée au roi de ce monde a dû changer encore moins. En effet, la vraie religion, maintenant appelée *chrétienne*, est aussi ancienne que le monde. *Adore un seul Dieu, et crois au Rédempteur*, voilà le symbole de la foi de tous les siècles. Or, les ancêtres du peuple hébreu, qui seul, au milieu des ténèbres du paganisme, a su, moyennant l'assistance divine, conserver pure la première révélation, que croyaient-ils? un seul Dieu. Qu'attendaient-ils? le Rédempteur d'Israël, גואל ישראל. Et quel devait être ce Rédempteur d'Israël? Jéhova. Ainsi l'annonce le prophète Isaïe (*a*); ainsi trois fois par jour, depuis les temps les plus anciens, le répète dans les mêmes termes, la synagogue, dans la septième bénédiction de la grande prière appelée *oraison*, תפלה, par excellence : *Jéhova, Rédempteur d'Israël*, יהוה גואל ישראל. Telle est la croyance qu'ils transmettaient à leurs enfants.

Interrogeons les pères de ce peuple, et ils nous instruiront; ses aïeux, et ils nous enseigneront (*b*) que le juif, pour être justifié, devait croire au Rédempteur promis, comme le chrétien doit croire au Rédempteur venu, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Un païen se présenta un jour au docteur Hillel <sup>4</sup>,

(*a*) Dominus (Jehova) Redemptor Israël. Is., XLIX, 7.

(*b*) Deut., XXXII, 7.

et lui dit : « Je me convertirai à la foi d'Israël si tu peux m'enseigner la loi sainte pendant que je me pourrai tenir sur un seul pied. Le docteur lui répondit avec douceur <sup>5</sup> précisément dans les mêmes termes que Notre-Seigneur devait faire entendre, soixante ans, plus tard dans le sermon de la montagne : *Ce que tu n'aimes pas, ne le fais pas à ton prochain. Voilà toute la loi : le reste n'en est que le développement (a)*. Le divin prédicateur ne dit pas autre chose à la multitude qui l'entourait : *Faites aux hommes ce que vous voulez qu'ils vous fassent : car c'est là toute la loi et les prophètes (b)*.

O admirable conformité entre la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ et celle du *Náci* assis sur la chaire de Moïse, et dont les décisions avaient force de loi en Israël (c).

C'est donc bien à tort que les rabbins soutiennent que *si le christianisme était vrai, Dieu aurait changé sa loi, ce qui serait absurde à dire*. Disons plutôt, en rétorquant l'argument avec plus de raison, que puisque tout concourt à prouver que le christianisme est une institution divine, il est certain qu'il

ואידך פירושה הוא. *דעלך סני למצרך לא תעביד זו היא כל התורה כולה (a)*

Talmud, traité Schabbat, fol. 31 recto.

(b) Omnia ergo quaecumque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis. Hæc est enim lex et prophetæ. Matth., VII, 12.

(c) Voyez plus haut, p. 127.

n'était pas besoin, pour l'établir, de changer la loi ancienne, dans laquelle tant de justes se sont rendus agréables au Seigneur. La loi de Dieu est constamment la même depuis la naissance du monde, et elle subsistera toujours, en dépit des efforts de l'enfer, dont les portes ne prévaudront jamais contre elle. C'est le *roc antique* (a) devant lequel passent toutes les générations. Inébranlable sur ses fondements enracinés dans les âges, il regarde avec calme les vagues du siècle qui, dans leur fol emportement, cherchent à le briser, se brisent elles-mêmes, et s'en vont en poussière. Mais de même que le ciel et la terre, créés *au commencement*, n'arrivèrent à leur état de perfection qu'à la fin du quatrième jour, par l'apparition du soleil, qui prépara la *journée de vie*, la journée des êtres animés (b), la journée aussi de la première bénédiction du Seigneur (c), de même la loi révélée de Dieu se développait graduellement pendant quatre mille ans. Alors le monde fut éclairé de la lumière du *soleil de justice* (d) qui, au cinquième millénaire, répandit sur la terre la vie et la

(a) Is., xxvi, 4. Texte hébreu : צור עולמים, *rupes sæculorum*.

(b) La création des êtres animés commença le cinquième jour, le lendemain de la création du soleil.

(c) Benedixitque eis. Gen., i, 22. C'est la première bénédiction prononcée de Dieu.

(d) Et orietur vobis timentibus nomen meum sol justitiæ, et sanitas in pennis ejus. Mal., iv, 2.

bénédiction (a); car les *jours* du Seigneur sont de *mille ans*.

Nous voyons la religion donnée à nos premiers parents devenir successivement plus parfaite sous Noé, sous le patriarche Abraham, durant la captivité d'Égypte, à *Mara* (b); sur la montagne de Sinaï. Pendant les pérégrinations des Hébreux dans le désert, le Seigneur achevait de donner à Moïse les préceptes contenus dans le Pentateuque. Les prophètes suivants *déployaient* de plus en plus le *rouleau* de la loi sainte. L'Évangile fut son terme de perfection.

« Lorsque *la plénitude des temps fut arrivée*, dit l'Apôtre, Dieu envoya son Fils, né d'une femme et assujetti à la loi (c). »

Le divin législateur fixe la loi sainte d'une manière irrévocable par ces dernières paroles descendues de la croix : *Consummatum est, Tout est accompli*. Aussitôt le voile du temple de Jérusalem se déchire du haut en bas, et s'ouvre. Plus de sanctuaire, faute de séparation du parvis extérieur, plus de sacrifices : le culte ancien est abrogé.

(a) Et lux in tenebris lucet. Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. Joan., 1, 5, 9.

In ipso vita erat, et vita erat lux hominum. Ibid., 1, 4.

(b) D'après la tradition, le Seigneur y donna aux Hébreux quelques nouveaux préceptes.

(c) Gal., iv, 4.

L'abrogation de la loi mosaïque, dont nous avons parlé plus haut, ne regarde que les observances cérémonielles et typiques, dont les unes avaient pour objet de tenir le peuple de Dieu éloigné des nations idolâtres, et les autres de préfigurer le Messie. Lorsque se furent vérifiées les prophéties qui avaient annoncé l'œuvre laborieuse de la rédemption, accomplie par Jésus-Christ, et la vocation des gentils au royaume du ciel, ces observances, désormais sans objet, furent entièrement abolies. Quand le monument est achevé, l'architecte abat les échafaudages qui ont servi aux constructions; ils ne pourraient plus que nuire à la beauté de l'édifice. Ses plans et ses dessins sont désormais inutiles, mais il les conserve pour montrer qu'ils ont été ponctuellement exécutés. C'est ainsi que l'Église conserve dans son canon sacré la totalité des livres de l'Ancien Testament.

Tel est le sens du passage suivant du *Médrasch*, reproduit par Maïmonides, dans son traité *Meghilla*, chap. 2, § 18 : « Aux jours du Messie, tous les livres des prophètes seront annulés (a); » c'est-à-dire, ils n'auront plus à attendre leur accomplissement, ils ne seront plus que des plans conservés pour attester l'exactitude de leur exécution.

Les rabbins prétendent que Dieu, *essentiellement immuable*, ne saurait jamais révoquer quelque un de

(a) כל ספרי הנביאים עתידין ליבטל ליימות המשיח.

ses préceptes, soit affirmatif, soit négatif. On peut leur prouver, par l'autorité du Talmud et d'autres livres qui jouissent d'un grand crédit dans la synagogue, que les défenses les plus sévères de la loi mosaïque ont été levées à plusieurs époques. Le Talmud, traité Sanhédrin, fol. 59 verso, enseigne que Dieu, après avoir défendu aux hommes, dans la personne d'Adam, de manger de la chair des animaux, permit l'usage de la viande à Noé et à ses descendants. La Genèse dit que celui qui néglige le précepte de la circoncision *sera retranché de son peuple* (a); nous voyons cependant au livre de Josué, v, 5, que les Hébreux étaient dispensés de ce précepte fondamental pendant les quarante ans qu'ils restèrent dans le désert, après leur sortie d'Égypte. Moïse prononce la même peine de *retranchement* contre quiconque sacrifierait ailleurs qu'au temple unique de la nation (b); cependant le prophète Elie, sur un ordre exprès de Dieu (c), construisit un autel sur le mont Carmel, et y offrit des sacrifices, tandis qu'il y avait un temple à Jérusalem (d).

(a) Gen., xvii, 14.

(b) Levit., xvii, 1 seqq. Deut., xii, 13, 14.

(c) Le prophète dit au Seigneur : *Juxta præceptum tuum feci omnia verba hæc*. Voyez Talmud de Jérusalem, traité Meghilla, chap. 2. Médrasch-Rabba, sur le Lévitique, xvii, fol. 190, col. 4. R. Sal. Yarhhi, dans sa glose du Talmud, traité Sanhédrin, fol. 90 recto.

(d) III. Rois, xviii, 30 seqq.

Un juif dévot, pour éviter l'attouchement d'un porc, ne fuirait-il pas jusqu'à ce que la terre manque sous ses pieds ? Et pourtant le livre le plus populaire parmi les juifs de nos contrées, le *Tzeéna Ur-éna*, צאינה וראינה, livre hébréo-germain, qui est la lecture ordinaire des femmes et des enfants, répète, d'après les plus graves docteurs de la synagogue, que les Hébreux qui firent la conquête de la terre sainte, eurent la permission de faire usage de toutes les viandes défendues par la loi de Moïse, notamment *de la chair de porc* <sup>6</sup>. Maïmonides prononce également qu'en tout temps les troupes juives qui envahissent les pays des *goyim* (גויים, infidèles) ont la permission de manger de toutes les viandes défendues par la loi de Moïse (a).

Cette décision est fondée sur le passage suivant du Talmud : « Il est écrit : *Lorsque Jéhova ton Dieu t'aura introduit dans le pays qu'il a promis avec serment à tes pères... de te donner... , ainsi que des maisons pleines de bonnes choses... , et tu mangeras, et tu seras rassasié.* Rabbi Jérémie, fils d'Abba, dit au nom de Rab : Toutes sortes de bonnes choses, ce sont *les flancs du porc* <sup>7</sup>. »

La première fois que nous signalâmes le passage curieux du *Tzeéna Ur-éna* que nous venons de citer, les juifs, qui lisent toujours leurs livres sacrés avec un aveuglement et une inattention qui ne peuvent être qu'un châtement de Dieu, ne revenaient pas de leur

---

(a) Maïm., Traité des rois et des guerres, chap. 8, § 1.

étonnement qu'une semblable permission se trouvât dans un livre qui leur est si familier. Ils s'empressèrent de vérifier notre citation, et à peine en pouvaient-ils croire à leurs yeux. Il est vrai que le sanhédrin, réuni à Paris en 1807, déclare, dans ses décisions doctrinales, art. vi, pag. 47 de l'édition en hébreu et en français (a), que tout israélite appelé au service militaire est dispensé par la loi (de Moïse), pendant la durée de son service, de toutes les observances religieuses qui ne peuvent se concilier avec lui. Mais, outre que ces décisions sont peu connues du commun des juifs<sup>s</sup>, ils ne les ont jamais prises au sérieux, sachant bien qu'elles avaient été dictées sous l'impression de la crainte qu'inspirait la colérique volonté de fer du sabre de Marengo. En effet, la décision du sanhédrin ne peut nullement se fonder sur les autorités rabbiniques que nous venons de rapporter ; car le cas est bien différent entre un juif combattant pour la conquête, ou pour la défense de *sa terre de promesse, la terre sainte*, ce que le Talmud qualifie de *guerre de précepte*, מלחמת מצוה, et un conscrit juif appelé sous les drapeaux d'un pays goï qu'il abandonnera avec joie au premier son de la trompette du Messie qui est l'objet de ses constantes espérances.

Les deux citations suivantes du Talmud achèveront de convaincre qu'autrefois les docteurs de la synagogue étaient loin de considérer la loi de Dieu

---

(a) Paris, 1812, in-4<sup>o</sup>, chez Sétier fils.

comme absolument immuable dans toutes ses dispositions. 1° *Traité Maccot*, fol. 24 recto: « R. José, fils de Hhanina, dit : Quatre prophètes sont venus abroger quatre sentences de Moïse, touchant Israël. Moïse dit que l'iniquité des pères sera vengée dans la personne de leurs enfants jusqu'à la quatrième génération (a); Ezéchiël est venu déclarer que la personne qui pèche mourra seule, etc. » 2° *Traité Sanhédrin*, fol. 90 recto: « Rabbi Yohhanan dit: En tout ce qu'un prophète reconnu te dit de *transgresser la loi*, tu lui obéiras, la seule idolâtrie exceptée. En ce dernier point tu ne l'écouteras pas, quand même, pour prouver sa mission, il arrêterait le soleil au milieu de sa course. »

Et qu'en terminant ces réflexions préliminaires il nous soit permis de répéter les paroles remarquables d'un grand docteur de l'Eglise, si bien rendues par le pieux abbé Lhomond, dans son *Histoire abrégée de la religion avant la venue de Jésus-Christ*, livre dont nous avons si souvent éprouvé le bon effet sur les israélites qui cherchent la vérité de bonne foi.

« Quoique les temps aient changé, quoiqu'on ait annoncé autrefois comme futur le mystère de la Rédemption, qui est maintenant annoncé comme accompli, la foi n'a pas changé pour cela : ainsi, quoique avant la venue de Jésus-Christ la vraie religion ait été pratiquée sous d'autres noms et par d'autres

---

(a) Ex., xx, 5.

signes que depuis sa venue, quoiqu'elle ait été alors proposée d'une manière plus voilée, et qu'elle soit maintenant prêchée avec plus de clarté; il n'y a cependant jamais eu qu'une seule religion, qui a toujours été la même. Celle qu'on appelle aujourd'hui *la religion chrétienne* était chez les anciens, et n'a jamais cessé de subsister dans le monde, depuis le commencement du genre humain, jusqu'à l'incarnation de Jésus-Christ, qui est le temps où la vraie religion, déjà ancienne, a commencé à porter le nom de *chrétienne*. »

*Nam res ipsa, porte le texte, quæ nunc christiana religio nuncupatur, erat et apud antiquos, nec defuit ab initio generis humani, quousque ipse Christus veniret in carne : unde vera religio, quæ jam erat, cepit appellari christiana (a).*

En effet, tout ce que l'Église enseigne se retrouve dans les plus anciennes traditions de la synagogue. Le Talmud a cherché, après la naissance du christianisme, à noyer ces traditions dans une foule d'explications absurdes, et d'assertions mensongères; souvent elles sont défigurées par les additions, les gloses, les falsifications des rabbins. Mais une critique judicieuse peut aisément séparer le grain de la paille sous laquelle ces faux docteurs ont cherché à l'étouffer.

---

(a) S. Aug., *Retract.*, lib. I, cap. 13, n° 3, t. I, p. 2, édit. de Venise, in-4°, 1756.

---

## NOTES.

---

### *Note 1, page 255.*

Evenerunt prodigia, quæ neque hostiis, neque votis, piare fas habet gens superstitioni obnoxia, religionibus adversa. Visæ per cælum concurrere acies, rutilantia arma, et subito nubium igne collucere templum. Expressæ repente delubri fores, et audita major humana vox, « Excedere Deos (a). » Simul ingens motus excedentium. Quæ pauci in metum trahebant; pluribus persuasio inerat, *antiquis sacerdotum litteris contineri, eo ipso tempore fore, ut valesceret Oriens, profectique Judæa rerum potirentur.* Tacit., *Hist.*, lib. v, n° 43, édit. des classiques de Turin.

Josèphe, *Guerre des Juifs*, liv. vi, chap. 5, n° 3 de l'édit. d'Havercamp, rapporte au long plusieurs des prodiges auxquels Tacite fait simplement allusion.

Un corps lumineux, ayant la forme d'une épée, s'arrêta sur Jérusalem. Le peuple étant assemblé pour célébrer la fête de Pâque, l'autel et le temple furent entourés tout à coup, vers la troisième veille de la nuit (b), d'une lumière

---

(a) En hébreu, אלהים, *Dieu*, est au pluriel.

(b) La nuit se partageait, chez les Juifs, en quatre *veilles*, בשמורות, או בשמורות, d'égale longueur. Tel est le sentiment commun des rabbins.

si éclatante qu'il semblait être grand jour. Ce prodige dura une demi-heure entière. La porte d'airain du sanctuaire du temple, τοῦ ἐνδοτέρου, si pesante que vingt hommes avaient de la peine à la pousser, barrée en outre avec des leviers garnis de fer, et retenue par des verrous qui entraient bien avant dans le seuil, fait d'une seule pierre, s'ouvrit tout au large au milieu de la nuit. Une autre fois, avant le lever du soleil, on aperçut en l'air, par toute la contrée, des charriots de guerre, et des phalanges armées qui, parcourant les nues, allaient se ranger autour de la ville, comme pour en former le siège. Les sacerdotes étant entrés dans le temple une nuit de la fête de la Pentecôte, pour célébrer le service divin, entendirent d'abord le bruit d'un mouvement extraordinaire, ensuite la voix d'une grande multitude (a) criant : *Sortons d'ici!* μεταβαίνομεν ἐντεῦθεν. Lorsque Jérusalem était encore dans une paix profonde et dans l'abondance, un paysan commença à crier : *Malheur, malheur à Jérusalem!* αἶ αἶ Ἱεροσολύμοις. Aucun mauvais traitement ne pouvait lui imposer silence. Il répétait ce cri sinistre pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'enfin, faisant le tour des remparts de la ville, déjà assiégée par les Romains, il s'écriât d'une voix plus forte que de coutume : *Malheur, malheur à la ville, et à la nation, et au temple,* αἶ αἶ τῆ πόλει καὶ τῆ λαῶ καὶ τῷ ναῶ, et il ajouta : *Malheur, malheur aussi à moi,* αἶ αἶ ἐὲ κἀμοί. Au même instant une pierre, lancée par une baliste de l'ennemi, l'étendit mort. Voy. aussi Hégesippe, liv. v, chap. 44.

Les prodiges racontés avec tant d'art dans l'ode sublime *Jam satis terris*, d'Horace, eurent lieu vers la même époque.

D'autres ne la partagent qu'en trois veilles. Voy. Talmud, traité *Berachot*, fol. 3 r. et v.

(a) Φωνῆς ἀβρόας. Nous ne savons pourquoi Arnauld d'Andilly traduit, *une voix qui répéta par plusieurs fois*.

*Note 2, page 254.*

Nous venons de lire dans Tacite : « *Pluribus persuasio inerat, antiquis sacerdotum libris contineri...* » Voyez le reste dans la note précédente.

Suétone, in *Vespas.*, dit : « *Percrebuerat Oriente toto vetus et constans opinio, esse in fatis, ut eo tempore Judæa profecti, rerum potirentur.* »

Voici comment s'exprime l'historien Josèphe, au sujet de cette même tradition : « Mais ce qui déterminait principalement les Juifs pour la guerre contre les Romains, ce fut une prophétie, *χρησμός*, *ambiguë*, contenue dans les livres sacrés, savoir : que *vers ces temps quelqu'un sortant de leur pays obtiendrait l'empire du monde*, ὡς κατὰ τὸν καιρὸν ἐκείνον, ἀπὸ τῆς χώρας τις αὐτῶν ἄρξει τῆς οἰκουμένης. Ils s'appliquaient à eux-mêmes cette prophétie, et bon nombre de leurs docteurs se méprirent de même sur son interprétation. »

Cette prophétie est visiblement celle de Jacob : *Non auferetur...* Genèse, XLIX, 10. Elle précisait trois points auxquels on ne pouvait pas se tromper : 1° l'époque, quand le *sceptre sera sorti de Juda* ; 2° la personne, *originnaire de la Judée* ; 3° l'autorité, *l'empire des nations*, du monde entier.

Lâche déserteur des intérêts de sa patrie, Josèphe était encore plus lâche flatteur du conquérant de son pays. Cette prophétie, tellement claire que, de son propre aveu, le peuple et les plus savants docteurs juifs l'entendaient comme les explique l'Église *universelle*, du Messie, il a osé commettre la profanation de l'appliquer par courtisanerie à un empereur païen. Il voulait ainsi enlever à sa nation la gloire d'avoir donné un dominateur à toute la terre. Dans ce but, il appelle cette prophétie *ambiguë*, ἀμφίβολος, parce qu'il l'exprime lui-même en termes amphibologiques : nous venons de transcrire ses propres paroles ; car le génitif αὐτῶν peut se rapporter à τῆς χώρας, alors le sens peut être quel-

qu'un venant, arrivant de la Judée. Or, Vespasien arrivait de ce pays, après y avoir été proclamé empereur par ses troupes. Que si l'on rapporte αὐτῶν à τῆς, le dominateur devait être de *race juive*. Tel était le véritable sens de la prophétie, et c'est ainsi que, de l'aveu de Josèphe, l'entendaient le peuple et les docteurs. Le Messie devait être un descendant du patriarche Juda, et plusieurs autres prophéties l'annonçaient comme  *fils de David*.

Eusèbe réfute Josèphe parfaitement bien. Vespasien n'avait pas l'empire du monde entier. Cette prophétie s'appliquait à meilleur droit à Jésus-Christ, à qui son Père avait dit : *Demande-moi, et je te donnerai les nations pour héritage et la terre pour empire* (Ps. II, 8), et dont les apôtres saints, vers le même temps, ont fait retentir leur voix évangélique  *par toute la terre, jusqu'aux extrémités du monde habité* (Ps. XVII, 5; et Rom., X, 18) (a).

Nicéphore fait le même raisonnement. Hist., III, 7, pag. 228. Paris, 1630.

La tradition d'un *Homme-Dieu*, qui devait se présenter comme Docteur et Libérateur du genre humain déchu, s'est constamment enseignée parmi toutes les nations éclairées du globe. *Vetus et constans opinio*, comme dit Suétone. Elle est de tous les temps, de tous les lieux. *Semper, ubicque et ab omnibus*.

• Ils (les Indiens) cherchaient en vain des remèdes aux dérèglements de leurs mœurs, comme nous en avons cherché. C'était de temps immémorial une maxime chez

(a) Ἄλλ' οὐχ ἀπάσης γε οὗτος, ἡ μόνης ἤρξεν τῆς ὑπὸ Ῥωμαίοις. Δικαιότερον δ' ἂν ἐπὶ τὸν Χριστὸν ἀναγθῆιη, πρὸς ἕν εἴρητο ὑπὸ τοῦ Πατρὸς· αἴτησαι παρ' ἐμοῦ, καὶ δώσω σοι ἔθνη τὴν κληρονομίαν σου· καὶ τὴν κατάσχεσίν σου τὰ πέρατα τῆς γῆς· οὗ δὲ κατ' αὐτὸ δὴ ἐκεῖνο τοῦ καιροῦ εἰς πᾶσαν τὴν γῆν ἐξῆλθεν ὁ φθόγγος τῶν ἱερῶν ἀποστόλων, καὶ εἰς τὰ πέρατα τῆς αἰκουμένης τὰ ῥήματα αὐτῶν. Hist., III, 8, p. 67. Paris, 1677.

eux, et chez les Chinois, que le Sage viendrait de l'*Occident* (la Judée est à leur occident). »

De qui est ce témoignage ? Du philosophe qui ne craignait pas d'appeler l'Écriture sainte *le dossier de sa partie adverse* : de Voltaire (Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, chap. 3, pag. 1244 de l'édit. de Didot en 1 vol.).

L'auteur des *Ruines*, qui de son temps faisait tant de *ravages* dans les esprits, nous en fournit un autre : « Les traditions sacrées et mythologiques des temps antérieurs, dit-il, avaient répandu dans toute l'Asie la croyance d'un grand Médiateur qui devait venir, d'un *Juge final*, d'un *Sauveur futur*, *Roi*, *Dieu*, *Conquérant et Législateur*, qui ramènerait l'âge d'or sur la terre, et délivrerait les hommes de l'empire du mal » (Volney, *Ruines*).

Ne vous semble-t-il pas entendre *Lucifer* et *Béelzébub* entonner à l'unisson le psaume : « Laudate Dominum omnes gentes, laudate eum omnes populi : » *Nations, louez toutes le Seigneur ; peuples, louez-le tous ?*

A ces deux témoignages nous en ajouterons un autre, qui n'est pas non plus d'un grand saint. Platon, traçant l'image du *Juste*, dit : « Vertueux jusqu'à la mort, il passera pour inique, pervers, et, comme tel, il sera flagellé, torturé et enfin mis en croix » (Rép., l. II). Sur cette précieuse tradition, enseignée par le chef des académiciens quatre cents ans avant la venue de celui qui en était l'objet, Jean-Jacques Rousseau fait la réflexion suivante :

« Quand Platon peint son Juste imaginaire (a), couvert de

(a) Le philosophe grec ne peint pas un Juste *imaginaire*, comme cela plaît à dire au philosophe genevois. Pendant son séjour en Égypte il a pris connaissance de la croyance des juifs. On voit clairement dans ses ouvrages qu'il était parfaitement instruit de la loi mosaïque. Déjà Numénios l'appelaient *Moïse qui s'énonce en langue attique*, ἀττικῶν.

tout l'opprobre du crime, et digne de tous les prix de la vertu, il peint trait pour trait JÉSUS-CHRIST. La ressemblance est si frappante que tous les Pères l'ont sentie, et qu'il n'est pas possible de s'y tromper » (Emile, liv. iv).

*Note 3, page 256.*

La première décoration représentant la croix fut donnée à Constantin le Grand par saint Sylvestre I<sup>er</sup>. Le Pape décora de ses mains sacrées le pieux empereur, et lui accorda le pouvoir de créer d'autres chevaliers. Le monarque conféra l'ordre à cinquante des plus nobles seigneurs de sa cour, à qui il confia la garde du Labarum. La croix, en or, se portait au milieu de la poitrine, suspendue à une chaîne du même métal précieux. Telle est l'origine de la *militia aurata*, premier ordre chevaleresque. Voy. Niceph. Cal. Hist., l. vii, chap. 48; Euseb., l. i, chap. 20. Voy. surtout les *Litteræ apostolicæ quibus de equestri auratæ militiæ ordine decernuntur*, de S. S. Grégoire XVI, et les *Memorie storiche sull' antichità ed eccellenza dell' ordine aurato*, du chevalier P. Giacchieri, 3<sup>e</sup> édition. Rome, 1841, 1 vol. in-8<sup>o</sup>.

Notre grand et glorieux Pape régnant, pour rendre à cet ordre son éclat primitif, l'a rétabli sous le titre de *Saint-Sylvestre*, limitant le nombre des chevaliers à *trois cents*.

On sait que presque tous les ordres créés par la suite, à l'imitation de la *Militia aurata*, eurent une croix pour insigne. Celle de Constantin représentait la croix qui lui avait apparu miraculeusement à la bataille contre Maxence.

*Note 4, page 259.*

Ce Hillel était le *Nâri* du temps de Schammaï, quelque que temps avant l'Incarnation. Voyez plus haut page 144.

**Note 5, page 260.**

Le Talmud fait ressortir à cette occasion la *patience* et l'*humilité* de Hillel, en comparant la conduite de ce dernier avec celle de Schammaï, qui avait jeté à la porte le même païen, qui s'était d'abord adressé à lui. Traité Schabbat, fol. 31 recto.

**Note 6, page 265.**

Texte hébréo-germain :

הקב"ה דער האט ישראל צו גזאגט דאס זיא זאלן  
גפינדן אין דיא הייזר פון ארץ ישראל דאס די אומות הבן  
דרינגן גיוואונט אלס גוטש אפילו דאס פלייש פון דיא  
חזירים איז מותר גוועזן צו ישראל וואס זיא האבן גיפונדן  
פון די נכרים אונד אך אנדרי זאכן וואז דיא תורה האט  
פארבאטן צו ישראל דא האט הקב"ה דער לויבט גאנצי זיבן  
יאהר אלז זיא האבן מלחמה גיהאט אין ארץ ישראל דא איז  
אלס מותר גוועזן.

Section *Vaëthhannan*, fol. 156, col. 2, éd. de Sultzbach.

Traduction :

« Le Très-Saint, béni soit-il, avait promis aux enfants d'Israël qu'ils trouveraient dans les maisons habitées par les infidèles dans la terre de Chanaan toutes sortes de bonnes choses. Les enfants d'Israël avaient la permission de manger même la viande de porc qu'ils enlevaient aux infidèles. De même encore d'autres défenses que la loi sainte fait à Israël furent levées par le Très-Saint, béni soit-il, pendant tout l'espace des sept ans qu'ils se battaient dans le pays. Tout leur était permis. »

Les rabbins rougissent d'avouer la nature des autres permissions.

*Note 7, page 265.*

כל טוב א"ר כתלי דקזירי.

Talmud, traité Hhullin, fol. 17 recto.

Rabbi Sal. Yarhhi fait ce commentaire sur *collè dahhazirè* : « Des porcs secs qu'on appelle en langue profane (ou *barbare*) bakins... » Ce bakin est visiblement l'anglais *bacon* (prononcez *becn*), lard. *Collè*, כתלי, signifie proprement *parois*. Les côtes par conséquent en sont. *Collè* ressemble si bien à *côtelette*, que c'est une véritable bonne fortune pour les étymologistes.

*Note 8, page 266.*

Les exemplaires de ces décisions doctrinales sont devenus extrêmement rares. Les juifs ne se soucient pas de la publicité de cette *mauvaise plaisanterie*. Nous en avons publié des extraits dans notre almanach israélite de 1822-1823. M. Betting de Lancastel, dans ses *Considérations sur l'état des juifs* (Strasbourg, 1824, 1 vol. in-8°, chez Levrault), dit page 73 : « Nous avons eu beaucoup de peine à nous procurer ces décisions ; dans plusieurs villes où il y a un grand nombre de juifs, nous les avons demandées inutilement, et enfin nous les avons trouvées dans un calendrier israélite pour 1822. »

Ce calendrier, c'est celui qu'il cite dans la note de la page 71 : « Annuaire de 1822, par le rabbin D. Drach. »

# SECTION PREMIÈRE.

DE LA

## TRÈS-SAINTE TRINITÉ.

La doctrine de la Trinité divine, c'est-à-dire <sup>1</sup> de trois Personnes distinctes (a) de la Divinité, et en même temps unies, de l'union la plus absolue (b), dans la seule et indivisible Essence éternelle (c), était reçue de tout temps dans l'ancienne synagogue.

Quand Notre-Seigneur Jésus-Christ donne à ses disciples, qu'il avait choisis tous parmi les Juifs, la mission d'aller prêcher son saint Evangile aux peuples de la terre, il leur ordonne de les baptiser *au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit* (d).

---

(a) Distinctes, et non *distinguées*.

(b) Est autem (Deus) unus, et quo modo aliud nihil : si dici possit, *unissimus* est. S. Bernard, De consideratione, l. v, c. 7.

(c) Fides autem catholica hæc est, ut unum Deum in Trinitate, et Trinitatem in Unitate veneremur ; neque confundentes Personas, neque substantiam separantes. *Symbole de saint Athanase*.

(d) Euntes ergo docete omnes gentes, baptizantes eos (sic,

Il est clair que ces paroles, *les seules* des quatre Évangiles où les trois divines Personnes soient nommées ensemble en termes aussi exprès, ne sont pas dites comme ayant pour objet de *révéler* la sainte Trinité. Si le Sauveur prononce ici les noms adorables du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, c'est pour prescrire la formule sacramentelle du baptême. La *mention* du grand mystère en cette circonstance, à l'occasion du baptême, produit sur l'esprit de quiconque lit l'Évangile l'effet d'un article de foi déjà connu et pleinement admis parmi les enfants d'Israël.

Ainsi, dans les quatre Évangiles que nous avons, on ne remarque pas plus la *révélation nouvelle* de la sainte Trinité, point fondamental et pivot de toute la religion chrétienne <sup>2</sup>, que celle de toute autre doctrine déjà enseignée dans la synagogue lors de l'avènement du Christ; comme, par exemple, le péché originel, la création du monde sans matière préexistante, l'existence de Dieu. Si quelque part Notre-Seigneur distingue le *Père* et le *Fils*, tout en enseignant qu'ils ne sont qu'un (*a*), c'est uniquement pour annoncer que sa sainte personne est le *Fils*. S'il s'était agi d'enseigner comme une vérité non encore connue que trois Personnes constituent l'unité de Dieu, le divin Docteur n'aurait certes pas manqué

comme en grec αὐτοῦς) in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Matth., xxviii, 19.

(a) Ego et Pater unum sumus. Joan., x, 30.

de signaler aussi le Saint-Esprit, procédant nécessairement (a) du Père et du Fils. Il aurait dit : *Ego et Pater et Spiritus unum (b) sumus.*

Il en est de même des témoignages qui résultent de l'Évangile de saint Jean, xiv, 16; xv, 26. Si les trois divines Personnes y sont signalées, c'est à l'occasion de l'envoi du *Paraclet*, l'*Esprit de vérité*.

Nous pouvons en dire autant du Saint-Esprit en particulier. Plusieurs textes des évangélistes en parlent, aucun ne le révèle. A l'occasion du baptême de Notre-Seigneur, il est parlé de lui en même temps que du Père et du Fils (c), mais c'est uniquement pour raconter ce qui s'est passé lors de cet événement. Il est représenté comme déjà connu et adoré à titre de Dieu. Trente ans avant la prédication de l'Évangile, l'exercice de la loi mosaïque étant encore en pleine vigueur, lorsque l'ange dit à saint Joseph : *Quod enim in ea natum est, de Spiritu Sancto est (d)*, il ne demande pas : *Qu'est-ce que le Saint-Esprit?* comme Pharaon avait demandé : *Quis est Jehova (e)?*

En un mot, les évangélistes prennent pour point de

(a) *Quidquid est Deo naturale, est necessarium; quia Deus est per se necesse esse, et principium omnis necessitatis.* S. Th. Summæ. Pp. xix, 3.

(b) Et non *unus* : absit!

(c) Matth., iii, 16; Marc, i, 10; Luc, iii, 22.

(d) Matth., i, 20.

(e) Exod., v, 2.

départ le mystère de l'Incarnation. Ils nous le révèlent, et nous prescrivent d'y croire. Quant à celui de la Trinité, qui le précède, qui en est la base dans la foi, ils s'en emparent comme d'un point déjà manifeste, admis dans la croyance de la loi ancienne. Voilà pourquoi ils ne disent nulle part, *sachez, croyez* qu'il y a trois Personnes en Dieu.

En effet, quiconque est familiarisé avec ce qu'enseignaient les anciens Docteurs de la synagogue, surtout ceux qui ont vécu avant la venue du Sauveur, sait que la Trinité en un Dieu unique était une vérité admise parmi eux depuis les temps les plus reculés.

Le *Zohar* qui, après la Bible, est un des livres les plus anciens de la synagogue (a), un des monuments les plus précieux de l'antiquité judaïque<sup>3</sup>, appelle constamment l'unité de Dieu *un mystère, un grand mystère* (b). Quelques rabbins, en traitant de la Trinité divine, s'exprimaient d'une manière si orthodoxe, qu'ils ne laissent rien à désirer au théologien le plus scrupuleux sur les termes. D'autres donnent une définition moins claire, quelquefois peu exacte, de cette grande vérité, qui est pourtant la base de la religion révélée, puisqu'elle seule fait connaître Dieu tel qu'il est. Toutefois elle se fait jour à travers leur langage obscur, entortillé, cabalistique.

(a) Voyez plus haut, p. 155, 156.

(b) רזא דיסודא, רזא עינא :

D'ailleurs les premiers Pères de l'Église, qui traitaient de la très-sainte Trinité, ne s'exprimaient pas non plus toujours avec la scrupuleuse exactitude dans les termes, que l'Église catholique a été obligée de formuler (a) après l'apparition des diverses hérésies qui *entamèrent* successivement l'auguste mystère, depuis les *patripassiens* jusqu'aux *soci-niens*.

Il se joint à cela une autre considération qui explique parfaitement le plus ou moins de clarté que nous remarquons dans les diverses traditions de l'ancienne synagogue, touchant la Trinité, qui sont venues jusqu'à nous. Les Pères de l'Église, et d'après eux de graves théologiens catholiques, distinguent les Juifs anciens en trois classes, pour ce qui regarde la notion de la sainte Trinité.

La première classe se composait des patriarches, des prophètes, et en général de tous les hommes d'une haute piété : tous les *justes* de l'Ancien Testament. Ceux-ci avaient une connaissance de la Trinité aussi claire que nous pouvons l'avoir ici-bas : telle qu'elle s'enseigne depuis la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres au cénacle de Jérusalem,

---

(a) Voyez dans les *Institutiones theologicæ* du savant évêque du Mans, Mgr Bouvier, le chapitre : *De modo recte loquendi de sanctissima Trinitate*, t. II, p. 126 suiv. de la 3<sup>e</sup> édition. Les *Prælectiones theologicæ* du P. Perroné, chapitre : *De vocibus, quæ in disserendo de augustissimo Trinitatis mysterio usurpantur*, t. I, p. 478 suiv. de l'édition de M. Migne.

époque assignée par saint Grégoire de Nazianze (a). C'est ainsi que Notre-Seigneur dit : *Multi prophete et justi cupierunt videre quæ vos videtis* (b), et *Abraham, pater vester, exultavit ut videret diem meum, vidit et gavisus est* (c).

La deuxième classe comprenait les hommes adonnés à l'étude de la loi de Dieu, qui se composait de l'Écriture et de la tradition (d). Ils connaissaient le mystère de la sainte Trinité, mais moins parfaitement que ceux de la classe précédente.

Le vulgaire formait la troisième classe. Il n'avait de ce mystère qu'une idée confuse, ou l'ignorait entièrement; ce qui nous autorise à subdiviser le vulgaire en deux nouvelles classes.

Nous renvoyons, pour plus ample développement de cette division, à Tournely, qui disserte savamment sur ces trois classes dans son traité *De Trinitate*, depuis page 13 jusqu'à page 16 de l'édition de Venise, 1739, in-4°. Mais nous ne pouvons nous dispenser de rapporter ici le passage suivant de saint Epiphane qui, d'extraction juive, connaissait si bien les antiquités de sa nation :

« Les hommes les plus éminents parmi eux (les enfants d'Israël) ont de tout temps enseigné, avec une entière conviction, la Trinité dans une unique

(a) Or. xxxi, p. 573, 574, édit. des bénédictins.

(b) Matth., xiii, 17.

(c) Joan., viii, 56.

(d) Voyez plus haut, p. 125 suiv.

essence divine, c'est-à-dire les prophètes et les hommes avancés en sainteté (a). »

Ceci rappelle naturellement le mot célèbre de saint Augustin : *Et ipse Abraham tres vidit, et unum adoravit* (b). Saint Ambroise avait déjà dit : *Tres videt, unum adorat* (c).

Il en était du mystère de la Trinité, à part les justes privilégiés, les *ἀγιάσμενοι* de saint Epiphane, comme de celui de l'Incarnation. D'abord faible crépuscule, sa lumière allait toujours en croissant, à mesure que le temps s'avancait vers la grande époque (d), le *magnus ab integro sæclorum ordo*. C'est ce que saint Grégoire de Nazianze, surnommé à juste titre *le Théologien*, rend, en parlant de la sainte Trinité, avec une sublime précision qu'on ne peut guère reproduire dans une autre langue : *διὰ τῶν προσθηκῶν ἢ τελείωσις* (e). Le traducteur latin n'a pu que paraphraser : *Ex accessione atque incremento ad perfectionem ventum est*.

Cette connaissance du mystère à des degrés différents, qui existait parmi les Hébreux, fournit l'expli-

(a) Ἐν μοναρχίᾳ ἡ τριάς ἀεὶ κατηγγέλλετο, καὶ ἐπιστεύετο παρ' αὐτοῖς τοῖς ἐξογνωτάτοις αὐτῶν, τουτέστι προφήταις καὶ ἀγιασμένοις, t. 1, p. 18 de l'édition de Paris, 1622.

(b) C. Max. Arianum, l. II, c. xxvi, n° 7, p. 889 de l'éd. citée, et non livre II De Trinitate, comme répètent à la file les citeurs.

(c) De Caïn et Abel, t. 1, p. 197 de l'éd. des bénéd.

(d) Voyez plus haut, p. 57, 58.

(e) Oratio xxxi, t. 1, p. 572 E de l'éd. des bénéd.

cation naturelle des paroles suivantes du saint prophète couronné : *Incerta et occulta sapientiæ tuæ manifestasti mihi (a)*.

Elle est donc vraie cette proposition <sup>4</sup> du savant théologien de Strasbourg, M. l'abbé Liebermann : *Mysterium Trinitatis in veteri, saltem obscure, fuisse cognitum, dubitari non potest (b)*.

Si les juifs des premiers siècles du christianisme avaient eu pour la doctrine de la très-sainte Trinité l'éloignement qu'ont montré pour elle les rabbins des siècles postérieurs, ils n'auraient pas accueilli avec tant de faveur la philosophie de Platon, qui lui rend des témoignages si éclatants <sup>5</sup>. Mais l'orgueil pharisaïque, humilié d'un mystère qu'il ne pouvait ni scruter ni expliquer (c), lui qui se vante d'être initié dans les secrets du Très-Haut, finit par le nier en dépit des nombreuses et expresses traditions qui attestent l'antiquité de cette doctrine chez le peuple de Dieu. Quand on n'a pas la généreuse humilité d'avouer son incapacité de comprendre une chose, on la nie. Hélas ! que d'âmes se sont perdues de cette manière ! L'impiété n'a pas sa source dans l'esprit, mais dans un vice du cœur. « Dixit insipiens *in corde suo* : Non est Deus <sup>6</sup>. » Mais le soleil ne s'obscurcit que

(a) Ps. L, 8.

(b) T. III, p. 137 de l'éd. citée.

(c) *Scrutari hoc (sacramentum) temeritas est; credere pietas, nosse vita, et vita æterna*. S. Bernard, *De consideratione*, l. V, c. 8. T. I du *Prêtre d'après les Pères*, de M. l'abbé Raynaud.

dans le langage des hommes, jamais en lui-même : quand il est caché à nos yeux, il n'en conserve pas moins tout son éclat. Il en est de même de la vérité. Nous la nions quand nos yeux sont trop faibles pour la voir ; mais cette présomptueuse et folle négation ne saurait détruire la divine vérité. *Veritas Domini manet in æternum (a)*.

L'Ancien Testament offre un grand nombre de textes d'où l'on peut déduire la vérité de la sainte Trinité. Comme ils sont rapportés et expliqués au long dans toutes les théologies dogmatiques, nous jugeons inutile de les mettre ici sous les yeux du lecteur ; d'autant plus que nous cherchons nos preuves plutôt dans les traditions de la synagogue que dans l'Écriture. Nous passons donc de suite aux traditions, qui du reste doivent amener naturellement les principaux de ces textes.

---

(a) Ps. cxvi, 2.

---

---

## CHAPITRE PREMIER.

### § 1<sup>er</sup>.

Le premier verset de la Bible, בראשית ברא אלהים את, השמים ואת הארץ, peut se traduire de cette manière : « *Par le Principe* Dieu créa le ciel et la terre. » Quel est ce *Principe* qui ouvre l'Écriture? qui est le premier mot du volume inspiré?

Comme l'Évangile est le vrai commentaire et la clef de l'Ancien Testament, il doit nous expliquer ce qu'est le *Principe*, ראשית (ἀρχή dans les Septante), par lequel le monde fut créé. Nous y lisons effectivement que c'est le VERBE éternel. « Le Verbe était au commencement (a). Toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui (b). » « Le Fils de prédilection du Père, dit saint Paul aux Colossiens, est le chef du corps de l'Église, le *Principe* (c). » « Je suis, dit le Seigneur lui-même, béni

---

(a) In principio erat Verbum. Joan., 1, 1.

(b) Omnia per ipsum facta sunt : et sine ipso factum est nihil, quod factum est. Ib., 1, 3.

(c) Et ipse (Filius dilectionis Dei Patris) est caput corporis Ecclesiæ, qui est Principium. Col., 1, 18.

soit-il, l'*alpha* et l'*oméga* (a), le *Principe* et la *fin* (b).»

Les docteurs de la synagogue n'ignoraient pas que le mot *réschit*, רֶשֶׁת, prête à cette interprétation. Le Talmud, traité *Meghilla*, fol. 8 recto, rapporte que les soixante-douze Anciens, auteurs de la version grecque alexandrine, se déterminèrent tous, quoique séparés et renfermés chacun dans une cellule particulière, à n'écrire le mot *beréschit*, בְּרֵאשִׁית qu'après אֱלֹהִים בְּרָא (Dieu créa), changeant ainsi l'ordre des mots dans l'exemplaire de l'original qu'ils présentèrent à Ptolémée en même temps que leur version <sup>7</sup>.

« Les Grecs savent, disent les Thosephot (c),

(a) On sait que ce sont la première et la dernière lettre de l'alphabet grec. Le traducteur grec a sans doute voulu rendre une manière de parler très-commune parmi les Juifs, qui appellent le commencement d'une chose *aleph*, et la fin *thav*. Dans les tableaux de lecture hébraïque imprimés pour l'usage des écoles, celui de l'alphabet avait autrefois, nous ne savons trop pourquoi, la figure d'un bouc avant l'*aleph*. De là vient le proverbe juif : *J'en suis encore au bouc*, pour dire, *Je n'ai pas encore commencé*. Quelquefois les juifs disent : *Je n'en suis pas encore même au bouc*, pour : *Je suis encore loin du commencement*.

Il est bon de remarquer aussi que si le premier mot de l'Ancien Testament désigne d'une manière obscure, encore sous un voile, le *Verbe qui était au commencement*, le dernier mot du Nouveau Testament est le nom béni de JÉSUS en toutes lettres. Car le verset 21, par lequel se termine l'Apocalypse, n'est qu'une bénédiction ajoutée, une manière de FIN au bout du livre.

(b) Apoc., I, 8; XXI, 6; XXII, 13.

(c) Voyez plus haut, p. 178.

qu'on doit toujours nommer le Créateur en premier lieu. Ptolomée aurait pu penser qu'il y a deux divinités, et que *berèschit* désigne un Créateur aussi bien que *Elohim*, אלהים, troisième mot du même verset. »

Voici l'explication de Rabbi Salomon Yarbhi, dans sa glose sur notre passage du Talmud : « Afin que le roi ne crût pas que *berèschit* soit le nom d'une divinité, qu'il y ait deux divinités et que la *seconde procède de la première*, וְרִאשׁוֹן בְּרֵאשִׁית הַשָּׁמַיִם. »

Il est vrai qu'en plaçant *berèschit* après *Elohim* l'inconvénient n'est pas levé, parce que la langue hébraïque n'a ni désinences pour indiquer les cas, ni place déterminée dans la phrase pour le sujet et le régime direct (*a*); mais jamais difficulté n'a embarrassé un rabbin; il tient toujours quelque sophisme en réserve.

Saint Jérôme, si versé dans les traditions juives, dit à cette occasion : « Judæi prudenti factum dicunt esse consilio, ne Ptolomæus, unius Dei cultor, etiam apud Hebræos duplicem divinitatem deprehenderet. Quod maxime idcirco faciebant, quia in Platonis dogma (*b*) cadere videbatur. Denique ubicumque sacramentum aliquid Scriptura testatur de Patre et Filio et Spiritu Sancto, aut aliter interpretati sunt, aut omnino tacuerunt; ut regi satisfacerent, et arcanum fidei non vulgarent (*c*). »

(a) La particule **וְ** devant un nom indique ordinairement l'*accusatif*, mais fort souvent elle est omise.

(b) Voyez la note 5 de cette section.

(c) Prologus in Genesin, ad Desiderium. T. IX, p. 3.

Le même Père dit ailleurs : « Plusieurs croient (entre autres l'auteur de la Dispute de Jason et Papiscus, Tertullien et saint Hilaire) que le texte hébreu porte : *Par le Fils, Dieu créa le ciel et la terre*. Ce n'est pas que le Christ soit ici expressément nommé; mais le sens du premier mot de l'Écriture sainte, aussi bien que le commencement de l'Évangile de saint Jean, l'annonce suffisamment (a). »

Nous avons donc l'explication la plus naturelle de ces paroles du Messie : « Tunc dixi : Ecce venio : *in capite libri scriptum est de me*. » Ps. xxxix, 8; Hebr., x, 7.

II. Ce qu'il y a de bien remarquable, c'est que le principal livre cabalistique, le *Zohar*, dit formellement

(a) *In principio fecit Deus cælum et terram*. Plerique existimant, sicut in altercatione quoque Jasonis et Papisci scriptum est, et Tertullianus in libro contra Praxeam disputat, necnon Hilarius in expositione cujusdam psalmi affirmat, in hebræo haberi : In Filio fecit Deus cælum et terram : quod falsum esse, ipsius rei veritas comprobatur; nam et septuaginta interpretes, et Symmachus et Theodotion, *in principio* transtulerunt : et in hebræo scriptum est *beresith*, quod Aquila interpretatur, *in capitulo* : et non *beben* quod interpretatur, *in filio*. Magis itaque secundum sensum, quam secundum verbi translationem, de Christo accipi potest : qui tam in ipsa fronte Geneseos, quæ caput librorum omnium est, quam etiam in principio Joannis evangelistæ, cœli et terræ conditor approbatur. Unde et in Psalterio de se ipso ait : *In capite libri scriptum est de me*, id est, in principio Geneseos. Et in Evangelio : *Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil*. Quæst. hebr. in Genesin, t. III, p. 305.

que le terme *réschit* est un des noms de la Divinité, et qu'il désigne le VERBE, la sagesse éternelle (a); que ce mot, au commencement de l'Écriture, a pour préfixe (b) la lettre *beth*, ב, dont la valeur numérique est *deux* ou *deuxième*, parce que le *Principe* a *deux natures*, et parce que le même *Principe* est le *deuxième* dans l'ordre du *nombre divin*; enfin, que *réschit* est au singulier (c), parce qu'il dénote une *seule et même personne*:

Il serait trop long de rapporter ici tous les passages du *Zohar* sur la première section de la Genèse, qui répètent plusieurs fois ces différentes propositions. Nous nous bornerons aux citations suivantes.

1° Fol. 4, col. 10. « *Beréschit* répond au mystère renfermé dans le nom *Jéhova*. »

2° Fol. 8, col. 30. « Sur ces paroles du texte, *Dans le Principe Dieu créa*, etc., Rabbi Hhiya s'est expliqué de cette façon : Il est écrit, *la crainte de Dieu est le Principe de la sagesse* (d). L'auteur sacré aurait dû dire : *la crainte de Dieu est la fin de la sagesse*, et non le commencement, puisque la sagesse est le degré qui conduit à la crainte de Dieu ? Mais

(a) *Zohar*, sur la Genèse, fol. 1, col. 11.

(b) Dans la grammaire hébraïque, on appelle *préfixes* les lettres *serviles* ajoutées au commencement des mots.

(c) Le *Zohar* se fonde sur ce que le texte ne dit pas בראשיות, aux commencements. Ce pluriel signifierait *au commencement de tous les commencements*.

(d) Ps. cxi, 10.

il entendait parler de la *sagesse céleste, éternelle*, מַכְמַתָּא עֵלְיָאָה. Il voulait nous dire que la crainte de Dieu est la première porte par laquelle on entre pour s'approcher de la sagesse éternelle. La préfixe *beth*, ב, devant le mot *réschit*, Principe, annonce qu'il y a dans le Principe *deux qui sont unis ensemble* (a); deux points unis, dont l'un est caché et invisible, et l'autre se montre à découvert (b). Et parce qu'ils sont inséparables, le terme *réschit* est au singulier : *un*, non pas *deux* (c). *Qui reçoit l'un reçoit également l'autre, tout n'étant qu'un* (d). Car il est lui-même son nom, et son nom est un, ainsi qu'il est écrit : « Et qu'ils sachent que toi seul as nom Jéhova. » Ps. LXXXIII, 19.

Il résulte de ce passage important :

a. Que le Principe, *réschit*, est le VERBE, la sagesse céleste, éternelle, et qu'il est en même temps identique avec Jéhova ;

(a) וְדָא אִיהִי רֵאשִׁית בַּ תְּרִין אִינוּן דְּמִתְכַרְרִין כַּמְדָּא

(b) In cruce latebat sola Deitas.

(c) Une seule personne, quoique deux natures en Jésus-Christ.

(d) מֵאֵץ דְּנִטִיל הָאִי נִטִיל הָאִי וְכֹלָא חַד

*A sumente non concisus,*

*Non confractus, non divisus,*

*Integer accipitur.*

Prose de saint Thomas, à qui Notre-Seigneur, par la bouche d'un crucifix que nous avons eu le bonheur d'adorer à Orviète, daigna un jour adresser ces mots : *Bene de me scripsisti, Thoma.*

b. Qu'il renferme en soi, sans divisibilité aucune, la nature divine et la nature humaine; en d'autres termes, comme s'exprime le rabbin, *deux points, dont l'un est caché et invisible, et l'autre se montre à découvert.*

c. Qu'à moins de recourir au sacrement de la très-sainte Eucharistie, on ne saurait jamais expliquer ces mots : *Qui reçoit l'un reçoit également l'autre.*

3<sup>o</sup> Fol. 15, col. 58. « *Dans le PRINCIPLE, mystère de la sagesse. Dans le PRINCIPLE, c'est le VERBE (a) qui correspond au degré de la sagesse, et il est appelé Réschit (b).* »

3<sup>o</sup> Fol. 20, col. 79. « *Beth, ב Réschit, ראשית, c'est la sagesse, ainsi que l'interprète Jonathan (c), בהכמות, par la sagesse, parce que ce réschit est le second dans le nombre. Et il est appelé réschit, principe, parce que la couronne céleste, toujours invisible, ne faisant pas encore nombre, le Réschit est le second; c'est pourquoi il est dit : Dieu produisit (d) beth-*

(a) מאמר, une parole.

(b) בראשית רזא דחכמה : בראשית מאמר הוא לקבל  
דרגא דחכמה ואקרי ראשית :

(c) Jonathan-ben-Huziel. Cette citation fournit une nouvelle preuve de l'antiquité de la paraphrase de Jonathan, puisque le Zohar lui-même est de beaucoup antérieur au Talmud. Voyez la note 3 de cette même section, et plus haut p. 93.

(d) C'est-à-dire, engendra. *Ego hodie (i. e. æterne) genui te.* Ps. II, 7.

*réschit* (le *Principe second*). De plus, comme la *sagesse d'en haut* (*a*) est le *Principe*, de même la *sagesse d'en bas* (*b*) est aussi le *Principe*. Par ce motif, il ne faut pas séparer la lettre *beth*, *deux*, du nom *réschit* (*c*). Nous appelons ce *beréschit*, le *VERBE*; et tel il est (*d*). »

Ici notre livre cabalistique révèle encore de grands mystères.

*a*. Que le *Principe* est le *second* dans le nombre de la très-sainte Trinité, de même que la *couronne céleste*, restée invisible, c'est-à-dire qui ne s'est pas incarnée, est la *première* dans ce nombre, ou, comme dit le *Zohar*, *ne faisant pas encore nombre* (*e*).

(*a*) La nature divine.

(*b*) La nature humaine.

(*c*) Les deux natures ont toujours été inséparables dans Notre-Seigneur, même quand il était déposé au tombeau.

(*d*) ב' ראשית היא חכמה כמה דתרגם יונתן בראשי"ת  
 בחכמת"א בגין דאיהו תניינא לחושבנא ואקרי ראשית  
 בגין דהאי כתרע עלאה עמירא איהו קדמא ועל דלא עייל  
 בחושבנא תניינא הוי ראשית בגין כך ב' ראשית ברא  
 אלהים. ועוד כמה דחכמה עלאה איהו ראשית חכמה  
 תתאה ראשית נמי וע"ד לית לאפרשא ב' מן ראשית  
 בראשית מאמר קרינן ליה והכי הוא :

Si l'on voulait traduire cette dernière phrase, nous appelons BERESCHIT une parole, on tomberait dans l'absurde.

(*e*) On a déjà remarqué que, tandis que les jours génésiaques sont énumérés par le nombre ordinal, dies *secundus*, *tertius*, etc., le premier est appelé dies *unus* et non *primus*. La raison en est simple. Il n'y avait encore qu'un jour. Or

b. Que dans la même personne du Principe se trouvent à jamais unies la *sagesse d'en haut*, la divinité, et la *sagesse d'en bas*, l'humanité élevée à la divinité (a).

5° Fol. 19, col. 76. « *Dans le Principe, RÊSCHIT, Dieu créa. Mystère renfermé dans ce verset : Vous prélèverez à Jéhova le RÊSCHIT (les prémices) de vos pâtes en gâteau consacré (Nombres, xv, 19, 20). Ceci est la sagesse céleste ; c'est elle qui est le rêschit (b).* »

Si quelqu'un désire savoir quel rapport il y a entre notre *rêschit* et la farine sacrée, nous répondrons en citant une des plus belles pages du livre *De consideration* du grand saint du XII<sup>e</sup> siècle. « *Sed et illa tria sata de Evangelio (c), mixta et fermentata in pa-*

*primus* est relatif à ce qui est après. Ceci explique ce que veut dire le Zohar, quoique dans notre pensée nous ne puissions pas plus séparer, par un temps quelconque, l'existence du Père d'avec celle des deux autres personnes divines, que l'apparition du soleil et la lumière qui en émane.

(a) De Filio suo, qui factus est ei ex semine David secundum carnem, qui *prædestinatus est Filius Dei* in virtute. Rom., 1, 3, 4.

C'est ce qui fait dire à saint Bernard : Tantam denique, tamque expressam unionis vim in se præfert ea persona, in qua Deus et homo unus est Christus, ut, si duo illa de se invicem prædices, non erraveris, Deum videlicet hominem, et *hominem Deum*, vere catholiceque pronuntians. De consid., v, 9.

(b) *בראשית ברא אלהים. הוא דראשית עריקותיכם*

*חלה תרימו תרומה דא חכמה עלאה דאיהי ראשית :*

(c) *Simile est regnum cœlorum fermento, quod acceptum*

nem unum, si quis ad hæc tria (*a*) dixerit pertinere, non incongrue id mihi facere videbitur. Quam bene ea mulier fermentavit, ut nec divisione quidem facta carnis et animæ, a carne vel anima VERBUM divideretur! Mansit, et in separatione, inseparabilis unitas. Nec enim quæ ex parte contigit separatio, potuit unitati præscribere, permanenti in totis tribus. Sive conjunctis, sive disjunctis duobus, nihilominus perseveravit in tribus unitas personalis. Æque unus Christus, unaque persona, Verbum, anima et caro, etiam mortuo homine, perduravit. In utero Virginis, ut sentio ego, commixtio hæc et fermentatio facta est; et ipsa mulier, quæ miscuit et fermentavit. Nam fermentum non immerito fortasse dixerim fidem Mariæ. Plane, *beata quæ credidit, quoniam perfecta sunt in ea, quæ dicta sunt ei a Domino* » (Luc., I, 45). Lib. v., c. 10.

III. Le Talmud, traité *Yoma*, fol. 38 verso, nous apprend que la création du monde est un effet de la vertu du *seul juste* (*b*); « car, dit le Talmud, il est écrit: Et Dieu vit que la lumière était *tob*, טוב, le bon (*c*). Or il est écrit ailleurs: *Dites au JUSTE qu'il est TOB, LE BON* (*d*). »

mulier abscondit in farinæ satis tribus, donec fermentatum est totum. Matth., XIII, 33.

(*a*) La divinité, le corps et l'âme de Jésus-Christ.

: בשביל צדיק אחד עולם נברא (*b*)

(*c*) אור, lumière, est du genre masculin.

Is., III, 10.

אמרו לצדיק כי טוב (*d*)

La glose de Salomon Yarlhi fait remarquer que le nom

S'il pouvait rester quelque doute sur l'application de ce *tob*, bon, au *juste* divin, la citation suivante suffirait pour la confirmer. Voici ce que nous lisons dans le *Médrasch-Yalkut* sur Isaïe, chap. 3 : « Dites au *juste*, maître du monde, qu'il est *bon* en ce qu'il fait pour vous; car il est écrit : *En ce jour il fait expiation pour vous* (Lévit., xvi, 30). C'est pour cette raison qu'à la fête des tabernacles on prend à la main des palmes (a), et l'on chante : *Louez Jéhova, car il est BON* (Ps. cvii, 1 ; cxviii, 1) (b).

C'est ce que nous apprend aussi Notre-Seigneur dans l'Évangile. *Unus est bonus, Deus* (Matth., xix, 17). *Nemo bonus, nisi unus Deus* (Marc., x, 10). *Nemo bonus, nisi solus Deus* (Luc., xviii, 19).

R. Abraham Lumbiner, dans ses notes sur ce Médrasch, sous le titre *Zayit raanan*, fait cette remar-

*Juste*, צדיק, est précédé de l'article défini ה, renfermé, comme cela arrive quelquefois, dans le ל, qu'il prononce ici *la*. Le texte actuel de la Bible n'a pas ce ל, qui sert de base à l'argument du Talmud. Nous rencontrerons encore d'autres citations qui prouvent que le texte actuel de la Bible hébraïque n'est pas en tout conforme à celui qu'on avait lors de la rédaction du Talmud. Le mss. cité par De Rossi sous le n° 226 porte ce ל. La paraphrase chaldaïque suppose également cette lettre, puisqu'elle traduit לצדיקא.

(a) Voyez plus haut p. 67.

(b) אמרו לצדיקו של עולם כי טוב במה שעושה לכם  
 שנאמר כי ביום הזה יכפר עליכם לפי נוסטים לולביהן  
 בסקכות ואומרים הודו ליי' כי טוב :

que : « Il serait bon de trouver le rapport qu'il peut y avoir entre ces palmes et cette expiation de nos péchés (a). » Eh ! mon Dieu, ce rapport est tout trouvé, et depuis bien longtemps. Quand le *juste*, qui seul est *bon*, entra dans la ville où il devait consommer l'expiation de nos péchés, le peuple, pour témoigner sa joie, le reçut avec des palmes à la main. Ce qui embarrassait notre rabbin, c'est qu'il ne voulait pas d'une explication tirée de l'Évangile. R. Salomon Laniado, dans son Commentaire sur Isaïe, sous le titre *Keli-paz*, כלי פז, donne plus de développement au passage du *Médrasch-Yalkut*, que nous venons de citer. « Les palmes, dit-il, que l'on prend à la fête des Tabernacles, sont comme un signe de notre victoire, de notre délivrance du péché et de la puissance de *Samaël* le démon. Puisque les enfants d'Israël marchent avec assurance, tenant cette arme à la main, c'est une marque qu'ils ont gagné leur cause devant le tribunal de Dieu, et qu'ils ont été purifiés au jour des expiations. Car le *juste*, maître du monde, est le *juste* dont il est dit : *Et le juste est le fondement du monde* (Prov., x, 25). Et la rémission des péchés qui a lieu au jour des expiations, moyennant les cinq mortifications (b) qui figurent le premier *hé*, ה, du

---

(a) צריך טעם מה ענין זה ללולב :

(b) Ces cinq mortifications sont : 1° un jeûne rigoureux ; 2° ne pas se laver et encore moins se baigner ; 3° ne pas s'oindre d'huile ou de parfums ; 4° ne pas se chausser ; 5° ne pas user du mariage. Voyez plus haut p. 128, 129.

nom divin (a), lettre qui représente le *temps à venir* (b), la rémission des péchés, dis-je, c'est la *prudence*. »

Le Talmud, traité *Menahhot*, fol. 29 verso, enseigne que le monde a été créé par la lettre ה, laquelle, ainsi que nous venons de le voir, désigne le VERBE éternel. Le Médrasch-Rabba, le Médrasch-Yalkut,

(a) La valeur numérique de ה est cinq. Nous verrons fréquemment dans le cours de cet ouvrage que les lettres ו, ה et י, dont se compose le nom ineffable de Dieu, יהוה, JÉHOVA, ont toujours été regardées dans la synagogue comme désignant la très-sainte Trinité; savoir: la première, ו, est le point origine, le point générateur, dans lequel rentrent ses émanations pour, le tout, ne former ensemble qu'un seul point; la seconde lettre, ה, désigne le VERBE éternel. Les cabalistes appellent souvent celui-ci la Mère, parce que avec le Père, et moyennant la puissance génératrice que celle-ci lui communique, il produit une troisième Vertu divine, sans que le point ה, qui les renferme tous trois, cesse d'être un point unique et parfait; la troisième lettre, ו, désigne, selon la signification de son nom et son usage dans la langue comme particule copulative, l'émanation de Dieu, qui est l'accord, la concorde, le lien d'amour.

La seconde lettre seule se répète, et se répète après la troisième lettre, pour signifier sa seconde nature, nature humaine associée à la nature divine, qui a valu le beau titre de Mère de Dieu à la plus pure des vierges, que les anges de la face de Dieu s'honorent d'avoir pour reine.

On voit que ces lettres du nom ineffable sont disposées selon l'ordre de procession de la deuxième et de la troisième Personne et de l'incarnation du VERBE.

(b) לעה"ב, dans le langage des cabalistes, le temps de l'avènement du Messie.

et généralement tous les rabbins cabalistes, répètent à satiété cette grande vérité, qui condamne leur incrédulité. Quand nous les voyons enseigner, sans y croire eux-mêmes, ou plutôt sans les comprendre, les dogmes fondamentaux du christianisme, nous nous rappelons toujours ces vers d'Horace :

Ergo fungar vice cotis, acutum  
Reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi.

Nous trouvons encore dans le *Zohar* les passages suivants.

Fol. 22, col. 88. « *La lumière primitive est appelée tob, le bon (a).* »

Fol. 48, col. 190. « *L'HOMME bon, c'est le Très-Saint, béni soit-il, qui est appelé bon, ainsi qu'il est écrit : Jéhova est bon pour tous. Ps. cxlv, 9 (b).* »

Fol. 4, col. 16. « *Et Dieu vit que la lumière était tob. C'est la colonne du milieu (c). La lumière de ce tob, bon, brille dans le ciel, sur la terre, dans les autres propriétés du mystère du nom Jéhova, nom qui renferme toutes les propriétés (d).* »

Ibid. « *Et Dieu appela la lumière jour. Que veut dire il appela? Il disposa cette lumière, pour faire sortir de cette lumière parfaite, qui se tient au mi-*

: אור קדמאה טוב איקרי (a)

: טוב איש דא קב"ה דאקרי טוב : (b)

(c) Les cabalistes désignent souvent de cette manière la deuxième hypostase.

(d) Voyez ci-devant la note a de la p. 298.

lieu (a), une lumière qui est le fondement du monde, sur laquelle reposent les mondes. Et de cette lumière parfaite, colonne du milieu, dérive le fondement, celui qui vit éternellement, qui est le jour du côté droit (b). »

Mettez à côté de ce passage le saint Evangile où il est dit que *la vraie lumière (c)* est assise à *la droite de Dieu (d)*. Notre-Seigneur dit un jour à ses disciples : Ego sum *lux mundi* (Joan., VIII, 12). Ego *lux* in mundum veni, ut omnis qui credit in me in tenebris non maneat (ibid., XII, 46).

Les rabbins enseignent de plus que cette lumière était avant le monde : elle est éternelle.

Zohar, fol. 3, col. 15. « *Que la lumière soit.* Tout ce qui s'est produit, ne s'est produit que par ce mystère, יהי, *soit*, qui se réduit au mystère du Père et de la Mère (e), renfermé dans les deux lettres י et ה (f),

(a) Il vient de la qualifier *colonne du milieu*.

(b) ויקרא וגו' מהו ויקרא קרא וזמין לאפקא מהאי אור שלים דקיימא באמצעייתא חד נהירו דאיהו יסודא דעלמא דעליה קיימי עלמין ומהוא אור שלים עמודא דאמצעייתא ארעא יסודא חי עלמין דאיהו יום מקטרא דימינא :

(c) Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. Joan., I, 9.

(d) Et Dominus quidem Jesus sedet a dextris Dei. Marc., XVI, 19.

(e) Voyez ci-devant la note a, p. 298. Nous dirons un peu plus loin pourquoi les cabalistes appellent *Mère* la seconde hypostase.

(f) Du nom de Jéhova, c'est-à-dire le *Père* et le *Fils*.

et il s'absorbe ensuite (a) dans le *point primitif* (b). »

Fol. 30, col. 120. « *Et Dieu dit que la lumière soit.* R. Juda dit : Nous apprenons de la tradition que c'est la lumière qui existait déjà depuis longtemps. Cela résulte du texte, qui dit, *et la lumière ÉTAIT.* Il n'est pas écrit, *et elle FUT*, וְהָיָה, mais, *et elle ÉTAIT*, וְהָיָה (c). »

Nous aurons à citer tout à l'heure un autre passage du Zohar, qui prouve de la même manière l'éternité de cette lumière céleste.

IV. Cette lumière qui est le *bon*, le *juste* par excellence, a été réservée en faveur des justes, pour le temps du Messie.

Le Talmud, traité Hhaghiga, fol. 12 recto, après avoir dit que le nom טוב, *le bon*, imposé à la lumière, ne signifiait autre chose que *le juste*, ajoute : « Quand Adam vit cette lumière que Dieu avait mise en réserve pour les justes, il s'en réjouit, car il est écrit : *La lumière des justes réjouit* (Prov., XIII, 9).

Notre-Seigneur dit la même chose d'Abraham : « *Exultavit ut videret diem meum : vidit et gavisus est.* » (Joan., VIII, 56.)

Zohar, fol. 25, col. 86. « R. Berahhia dit : Que

(a) Il rentre dans l'unité de Dieu.

(b) יהי אור כל מה דנפק ברזא דא נפיק יהי על רזא דאבא ואמא דאיהו יה ולבתר אתהדר לנקודה קדמאה :

(c) Il résulte d'ici une règle grammaticale; savoir, que le passé simple répond plutôt à notre *prétérit défini*, et le futur avec le ך conversif, à notre *imparfait*.

signifie : *et Dieu dit que la lumière soit, et la lumière ÉTAIT*, ויהי et non *et la lumière FUT*, והיה? Cela ressemble à un roi qui avait un beau bijou, et il le serra jusqu'à ce qu'il lui eût disposé un lieu convenable, et il l'y plaça. C'est ce que dit le verset : *Que la lumière soit, et la lumière ÉTAIT*, elle avait été depuis longtemps (a). »

Fol. 32, col. 126, 127 : « R. Eléazar a commencé le discours de cette manière : Il est écrit, *Combien est grand ton BON que tu tiens en réserve* (Ps. xxxi, 20). Viens et considère que le Très-Saint, béni soit-il, a créé l'homme dans ce monde, et lui a donné les moyens d'être parfait dans son service, et de régler sa conduite de manière qu'il puisse obtenir la lumière céleste que le Très-Saint, béni soit-il, a mis en réserve pour les justes ; ainsi qu'il est écrit : *Aucun œil n'a vu, hors toi, ô Dieu, ce que tu prépares à ceux qui espèrent en toi* (Is., lxiv, 4). Et par quel moyen l'homme peut-il obtenir cette lumière ? Par l'observance de la loi de Dieu. »

La même chose est répétée, quant au fond, fol. 8, col. 29 ; fol. 21, col. 83, et fol. 30, col. 120.

Le savant disciple de Gamaliel, saint Paul (b), fait

(a) א"ר צרכיה מ"ד ויאמר אלהים יהי אור ויהי אור ולא אמר והיה משל למלך שהיה לו חפץ נאה והקצהו עד שזימן לו מקום ושמהו שם ה"ד יהי אור ויהי אור שכבר היה :

Ce passage appartient au *Sépher habbahir*, incorporé au Zohar. Il est en rabbinique, et non en syriaque, comme la rédaction de R. Siméon-ben-Yohhai.

(b) Voyez plus haut, p. 146.

la même application de ce verset d'Isaïe, dans son sublime chapitre 2 de la première Epître aux Corinthiens : « Sed loquimur Dei sapientiam in mysterio, quæ abscondita est, quam prædestinavit Deus ante sæcula in gloriam nostram, quam nemo principum (a) hujus sæculi cognovit. Si enim cognovissent, nunquam Dominum gloriæ crucifixissent. Sed sicut scriptum est : *Quod oculus non vidit... quæ præparavit Deus iis, qui diligunt eum.* »

## § II.

Si le premier verset de la Bible annonce Dieu le Père et Dieu le Fils, le second verset nous révèle Dieu l'Esprit-Saint.

« Et l'Esprit de Dieu, ou plutôt, et l'Esprit-Dieu, וְרוּחַ אֱלֹהִים, planait sur la face des eaux. »

Voici ce que dit au sujet de ce verset le Talmud, Traité Hhaghiga, fol. 15 recto : « Sous la forme d'une colombe <sup>8</sup> qui plane sur ses petits si légèrement, qu'elle ne les touche pas (b). »

Rabbi Salomon Yarhhi, dans son Commentaire sur ce verset de la Genèse, donne plus de développement au passage du Talmud que nous venons de citer. « Le trône de la gloire, dit-il, c'est-à-dire de

(a) Saint Thomas, dans son commentaire sur ce verset, dit : « Tertio possunt intelligi principes hujus sæculi philosophi, qui quasi principes se exhibuerunt hominibus in docendo. »

(b) Voyez le texte dans la note 8 de cette section.

la Divinité, se tenait en l'air, et planait sur la face des eaux, par l'*Esprit* (a) de la bouche du Très-Saint, béni soit-il, et par son *Verbe*, וְבַמְאֹמְרוֹ, sous la forme d'une colombe qui plane légèrement sur le nid. *Couver* (b) en langue profane (c). »

Le rabbin signale ici non-seulement le Saint-Esprit, mais aussi son indivisibilité d'avec les deux autres Personnes du *Très-Saint*, béni soit-il. Au reste, il ne fait autre chose ici que répéter, sans la comprendre, une tradition ancienne dont les parties se trouvent éparses dans les deux Talmuds de Jérusalem et de Babylone, et dans le *Médrasch-Rabba*, ainsi que nous venons de voir dans la note 8.

Le Zohar, ce livre éminemment chrétien, ne laisse pas échapper une si belle occasion d'annoncer une des vérités que l'Eglise, *catholique* pour les temps comme pour les lieux, a toujours enseignées : « Et

(a) רוח en hébreu, comme le πνεῦμα des Grecs et le *spiritus* des Latins, signifie *vent*, *souffle* et *esprit*.

(b) R. Salomon Yarhhi, qui était de Troyes en Champagne, donne souvent la traduction française des mots hébreux qu'il explique. Toutefois son intention ne saurait être que le terme de l'original signifie proprement *couver*, puisqu'il vient de dire que le trône de la gloire se *tenait en l'air*. Il explique seulement que par son influence vivifiante le Saint-Esprit animait cette masse inerte, comme un oiseau fait pénétrer la vie dans les œufs qu'il *couve*. Voyez la note 8.

(c) כִּסֵּא הַכְבוֹד עוֹמֵד בְּאֵוִיר וּמְרַחֵף עַל פְּנֵי הַמַּיִם בְּרוּחַ  
פִּיּוֹ שֶׁל הַקֹּדֶשׁ וּבַמְאֹמְרוֹ כִּיּוֹנָה הַמְרַחֶפֶת עַל הַקֶּזַי אֲקוּב"ט  
: בלע"ז

*l'Esprit de Dieu*, c'est, dit-il, *l'Esprit du Messie*. Dès l'instant qu'il planera sur la face de l'eau de la loi, sera commencée l'œuvre de la rédemption. C'est pourquoi le texte dit (*immédiatement* après) : *Et Dieu dit que la lumière soit (a)*. »

Il est presque superflu de faire remarquer que le Zohar veut faire ressortir la première manifestation du Saint-Esprit sous l'apparence d'une colombe, lors du baptême de Notre-Seigneur dans le Jourdain ; car tel est, et ne peut être autrement, le sens d'*eau de la loi*, l'eau du baptême établi par la loi. La mission publique, la prédication évangélique du divin Docteur, a été inaugurée par son baptême. « Et Jésus ayant été baptisé, dit saint Matthieu, il sortit aussitôt de l'eau (b), et en même temps les cieux lui furent ouverts ; et il vit (c) l'Esprit de Dieu descendre en forme de colombe, et venir se reposer sur lui (Matth., III, 16). » Saint Luc ajoute : « Et Jésus commençant sa mission avait environ trente ans. Et ipse Jesus erat incipiens quasi annorum triginta. »

(a) דא רוחא דמשיחא מיד דיהא מרחפת על אנפי מיי  
 דאורייתא מיד יהא פורקנא ה"ד ויאמר אלהים יהי אור :

(b) Ascendit de aqua. Remarquez la conformité de notre tradition au texte de l'Évangile, qui ne dit pas *ascendit de Jordane*, mais *de aqua*.

(c) Le verbe *vidit*, εἶδεν, au singulier, doit se rapporter à saint Jean Baptiste. Nous lisons dans l'Évangile selon saint Jean, I, 32 : Et testimonium perhibuit Joannes, dicens : Quia *vidi* Spiritum descendentem quasi columbam de caelo, et mansit super eum.

Cet *incipiens* se rapporte à sa mission, et non à sa trentième année, qui est déjà déterminée par l'adverbe *quasi*. « *Tò incipiens*, dit Cornelius a Lapide, non referas ad *tò annorum triginta* : sic enim redundaret vox *quasi*, sed ad prædicationem publicam Jesu, ad quam missus erat a Patre q. d. Jesus, cum in baptismo per columbam et vocem Patris declaratus est Messias orbis et Doctor, Legislator et Salvator, ideoque hoc suum munus et officium exercere, ac publice legem evangelicam docere et prædicare inciperet, erat *quasi annorum triginta* <sup>9</sup>. »

On voit, par le contexte du Zohar, que le génitif dans l'*Esprit du Messie* est employé comme dans ces phrases communes dans le Zohar et les autres livres rabbiniques : *la flamme du buisson DE Moïse*, *l'échelle angélique DE Jacob*. Le sens donc est : l'*Esprit qui s'est manifesté (a) au Messie*.

---

(a) Ou qui se manifestera, selon l'époque de cette tradition.

---

## CHAPITRE II.

## LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ, ARTICLE DE FOI.

Dans le Deutéronome, VI, 4, Moïse donne le précepte de croire en un seul Dieu, de l'aimer, de l'adorer. « Ecoute, ô Israël! *Jéhova nos Dieux*, אלהינו, (est) UN. »

שמע ישראל יהוה אלהינו יהוה אחד

Audi, Israël, Jehova Dii nostri, Jehova unum.

D'après ce que nous avons déjà dit de la connaissance et de l'enseignement, parmi les Hébreux, du dogme de la très-sainte Trinité, il est impossible que le grand législateur, à qui le Seigneur se communiquait face à face (a), n'ait pas eu soin de faire entrer dans ce précepte, ou au moins de cacher sous l'enveloppe de la lettre, l'auguste mystère sur lequel repose tout le système religieux depuis les premiers jours du monde. Nous allons montrer qu'en effet il n'y a pas manqué.

Cette triple répétition du nom de l'Être suprême, qu'on lit dans ce texte, a quelque chose d'insolite

---

(a) Et non surrexit ultra propheta in Israël sicut Moyses, quem nosset Dominus *facie ad faciem*. Deut., xxxiv, 10; cf. Num., xii, 8.

dans la langue sacrée. Jérémie, dans une phrase analogue, dit simplement : *Et Jéhova, Dieu (est) vrai.* יהוה אלהים (a), sans répéter *Jéhova* une seconde fois. Ce prophète s'exprime de la manière usitée partout ailleurs dans la Bible, יהוה אלהים, parce qu'il n'avait pas pour objet, comme Moïse, de prescrire la croyance en Dieu, et conséquemment ce que nous devons croire de l'essence divine. L'anomalie qui frappe au premier abord dans le précepte de Moïse doit avoir son motif; elle annonce une intention : car lors même que ce ne serait point expressément enseigné dans la loi ancienne, aussi bien que dans la loi nouvelle, que le moindre *iota* de la parole de Dieu a son importance, on comprendrait aisément que toute singularité dans le livre directement inspiré par le *Père des lumières* engage le pieux lecteur à en chercher la raison. Le Dieu *trois fois saint* (b) est nommé ici, d'abord au singulier, *Jéhova*, ensuite au pluriel, *Elohim*, puis encore au singulier, *Jéhova*. N'est-ce pas pour nous apprendre que l'*unité* est la source de la *Trinité*, et que la *Trinité* rentre dans cette *unité* qui est l'*unité* la plus parfaite? Cet *Elohim*, précédé et suivi de *Jéhova*, semble indiquer, chose admirable! que la *Trinité* est comme enveloppée dans l'*unité*, que toutes les trois adorables Personnes sont renfermées dans le Dieu que saint Bernard voudrait

(a) Jérémie, x, 10.

(b) Sanctus, sanctus Dominus Deus Sabaoth.  
Is., vi, 3.

appeler *unissime* (a), tout aussi bien que l'unité est dans la Trinité. Nous trouvons cette exposition, si naturelle, de notre verset, dans le Nouveau Testament : « Il y a *trois*, y est-il dit, qui rendent témoignage dans le ciel : le Père, le Verbe et l'Esprit-Saint. Et ces *trois* sont *un*. Et hi *tres unum* sunt. » Voilà précisément les paroles de Moïse : *Yehova, Elohénu, Yehova UNUM*.

Une chose digne de remarque, c'est que les deux voyelles du mot hébreu  $\text{יהוה}$ , *unum*, qui dans notre verset exprime l'unité des *trois* Personnes divines, sont figurées la première par trois points  $\cdot\cdot\cdot$ , la seconde par les mêmes trois points intimement unis, tellement unis, qu'ils ne forment plus qu'un seul corps, qu'ils se confondent dans un corps unique ( $\tau$ ).

Une autre remarque, que l'on peut regarder comme la confirmation de la première, c'est que dans les anciens manuscrits des Paraphrases chaldaïques, le nom ineffable *Jéhova*, יהוה, est remplacé par trois points, ou trois *god*, souscrits de cette même seconde voyelle  $\text{י}^{\tau}$  (b). Quelquefois cette figure, déjà si significative, est renfermée dans un cercle ( $\text{י}^{\tau}$ ), pour mieux marquer l'unité des *trois*.

L'ancienne synagogue indiquait la Divinité par la lettre *schin*, ש, qui n'est autre chose que trois points,

(a) Voyez plus haut, p. 277.

(b) Buxtorffii dissert. de nominib. Dei hebr., n° 28.

ou *yod*, י, unis par une ligature. Cet usage s'est conservé parmi les cabalistes.

Les rabbins modernes, qui nient le dogme de la Trinité, ne se sentent pas trop à leur aise en présence de la triplicité de ce texte de Moïse. Aussi, pour l'expliquer, s'épuisent-ils en efforts (a). Ces efforts sont inutiles; les monuments de l'ancienne synagogue les condamnent.

1. Behhaï, un des rabbins les plus distingués qui florissaient avec tant d'éclat en Espagne au XIII<sup>e</sup> siècle, dit dans son Commentaire, d'après la tradition, que Moïse commande dans ce texte de croire que les trois attributs généraux de la Divinité sont *unis en un*; savoir, l'*Eternité*, אין סוף (b), la *Sagesse*, חכמה, la *Prudence*, בינה.

Voilà bien la sainte Trinité; il est impossible de s'y méprendre. Le *Père éternel*, la *Sagesse éternelle*, l'*Esprit de conseil et de prudence*, comme dit le prophète (c).

2. Cette explication de R. Behhaï est confirmée par le passage suivant des *Thikkunim* du Zohar, תקוני, זקני fol. 126 recto, sur ce verset du psaume cxxi : *D'où viendra mon secours? Mon secours viendra de Jéhova* « Aleph, א, disent les *Thikkunim*, c'est la

(a) Voyez, entre autres, les commentaires *Hhezkhuni*, *Se-phorno*, *Imré-noam*.

(b) A la lettre : *sans limites*.

(c) Spiritus sapientiae et intellectus, Spiritus consilii, etc. Is., xi, 2.

*couronne suprême*; Yod, י, la *sagesse*; Nun, נ, la *prudence* (a). »

D'après cette explication, le sens des paroles de David serait comme suit : « De la *couronne suprême*, céleste, de la *sagesse* et de la *prudence*, viendra mon secours; et ces trois se trouvent en *Jéhova* et le constituent. » Car il ajoute : *Mon secours vient de JÉHOVA*.

3. R. Aron, surnommé *le Grand*, הגדול, et qualifié par les rabbins *le grand cabaliste*, המקובל הגדול, chef de l'académie de Babylone, par conséquent antérieur au xi<sup>e</sup> siècle (b), dit dans son livre *De la ponctuation* : « Aucun homme, quelques efforts qu'il fasse, ne pourra se former une véritable idée du triple nombre qui subsiste dans la *manière d'être*, dans l'*essence* de Dieu, נמקון ונפעמו; à cet effet, ferme ta bouche, et ne cherche pas à expliquer cette *disposition naturelle*, סגולה, de son être. C'est pour annoncer ce mystère sublime que dans le verset : Ecoute, ô Israël, *Jéhova, Elohénu, Jéhova* (est) *un*, la dernière voyelle est un *kametz*, ט. Or *kametz*, קמץ, signifie *clore*, comme si le texte disait : *Clos ta bouche, et n'en parle pas*, קמוץ פין מלדבר (c). »

4. Le *Zohar*, sur le Deutéronome, fol. 126, col. 501, 502.

(a) Il explique ainsi les trois lettres composant le mot און, qui signifie où.

(b) Voyez plus haut, p. 173.

(c) Voyez le commentaire *Kol-Yehuda* sur le livre Cozri, fol. 230 verso, de l'édition de Venise, 1594.

« *Ecoute, ó Israël, etc. Jéhova, principe de toutes choses par la lumière de l'Antique saint, et c'est lui qui est appelé Père.*

» *Elohénu, la vallée d'où sortent des sources de ruisseaux qui coulent vers tous.*

» *Jéhova (le second du verset), branches de l'arbre, perfection des racines (a). »*

Le Zohar appelle Dieu le Père l'Antique saint, *עתיקא קדישא*, comme le prophète Daniel l'appelle l'Antique des jours (b).

Pourrait-on ne pas reconnaître Jésus-Christ, le Verbe fait homme, dans cette *vallée* d'où découlent des *sources abondantes vers tous*? Il dit de lui-même, béni soit-il : « Apprenez de moi que je suis *humble de cœur* (c). » Il s'est *humilié* jusqu'à la mort de la croix (d). Depuis ce moment, le sang précieux qui a coulé de son divin corps forme ces sources de vie qui coulent vers tous les hommes sans exception.

Le Saint-Esprit, qui *procède* des deux premières

(a) שמע ישראל וגו' יהו"ה רישא דכלא בנהירו דעתיקא קדישא והאי הוא דאקרי א"ב . אלהינו עמוקתא דנחלין ומבועין דנפקין ונגדין לכלא . יהו"ה אנושא דאילנא שלימו דשרשין :

(b) עתיק וימיא Dan., vii, 13.

(c) Discite a me, quia mitis sum, et humilis corde. Matth., xi, 29.

(d) Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis.

*hypostases*, et est le lien d'un amour ineffable entre eux deux, est parfaitement signalé par les *branches de l'arbre* et la *perfection des racines*.

5. Le même livre cabalistique, sur la Genèse, fol. 4, col. 10, en explication du même verset du Deutéronome qui nous occupe :

« *Jehova, Elohénu, Jéhova*. Ces trois degrés répondent au mystère céleste du verset : *Dans le Principe* (beréschit) *créa Dieu*, etc. *Beréschit* (a), mystère primitif ; *créa*, mystère caché ; *Dieu* (Elohim), mystère dont dépend l'existence de tout ici-bas. Le *ciel*, pour dire que nous ne devons pas séparer l'un de l'autre (b) le mâle et la femelle (c). Ensuite s'ajoute le *hé*, ה, pour que toutes les lettres soient unies au *hé*. Le *ciel*, c'est *Jéhova*, mystère du ciel, et tout est *un* (d). »

(a) Voyez plus haut, p. 290.

(b) La particule *אח*, marque de l'accusatif, qui est dans le premier verset de la Genèse, devant le mot *השמים*, *le ciel*, signifie aussi *avec*. Il a par conséquent aussi une signification de *jonction*, d'*union*.

(c) Le Père et le Verbe. Voyez plus haut, p. 300, note e.  
 (d) יהו"ה אלהינו יהו"ה אליו תלתא דרגין לקבל רזא דא  
 עלאה בראשית ברא אלהים בראשית רזא קדמאה . ברא  
 רזא התימא לאתפשטא מתמן כלא . אלהים רזא לקיימא  
 כלא לתתא . את השמים דלא אפרשא לון דבר ונוקבא כחדא .  
 לבתר אתוקא ה"א לאתחברא כלהו אתון בה"א . השמים דא  
 יהו"ה רזא עלאה . וכלא חד :

Cette explication du Zohar est confirmée par les paroles suivantes du *Médrasch-Thehillim*, sur le psaume L :

« Le texte répète trois fois le nom du Très-Saint, béni soit-il, pour t'apprendre qu'avec ces *trois noms* le Seigneur a créé son monde. »

6. Le Zohar, sur le livre des Nombres, fol. 77, col. 307 :

« Il (a) a dit en outre : Il y a *deux* auxquels s'unit *un* (autre), et ils sont *trois* ; et étant *trois* ils ne sont qu'*un*, Il nous dit : Ces *deux* sont les deux *Jéhova* du verset *Ecoute, ó Israël. Elohénu* vient s'y joindre. Et c'est là le cachet du sceau de Dieu : VÉRITÉ. Et comme ils sont joints ensemble, ils sont *un* dans l'*unité unique* (b). »

7. Le même, sur l'Exode, fol. 59, col. 236, toujours expliquant notre verset du Deutéronome.

(a) L'enfant de Rabbi *Haï*, qui récitait tous les jours trois sentences, quand, *après sa mort*, il revenait de l'académie du ciel.

Les rabbins sont comme ces fous qui raisonnent quelquefois des heures entières d'une manière parfaitement sensée, et tout à coup il leur échappe un trait de folie.

(b) תו אמר תרין אינון וחד אשתתף בהו ואינון תלת .  
 וכד הוו תלת אינון חד . אמר לון אלין תרין שמהן דשמע  
 ישראל דאינון יי יי אלהינו אשתתף בהו ואיהו חותמא  
 דגושפנקא . אמת . וכד מתחברין כחדא אינון חד ביחודא  
 : חדא

« *Jéhova, Elohénu, Jéhova* (est) *un*. D'une unité unique (a), d'une volonté unique, sans aucune division (b). »

8. Ibid. Il parle de *quatre clefs* représentées par les quatre lettres du nom *Tétragrammatique*, יהוה, *Jéhova*. Après avoir dit que la *quatrième clef*, représentée par le deuxième ה, *quatrième* lettre du nom ineffable, a été mise en réserve sous l'arbre de la vie (c), il ajoute :

« Ces trois clefs, qui sont figurées par ces trois lettres (d), deviennent (e) *un*. Quand elles sont devenues *un*, cette dernière clef s'élève et vient se joindre à cette union de la triplicité. *Jéhova* (f), c'est ce qui est représenté par le *yod*, י, premier principe céleste du saint nom. *Elohénu*, ceci est le mystère représenté par le *hé céleste*, ה, deuxième lettre du saint

(a) *L'unissime* de saint Bernard.

(b) יהו"ה אלהינו יהו"ה אחד בייחודא קדא ברעותא קדא  
: בלא פרודא

(c) Nous prions le lecteur de se rappeler que les trois lettres qui entrent dans le nom hébreu JÉHOVA désignent, dans le système cabalistique, les trois personnes de la très-sainte Trinité, selon l'ordre de procession. Voyez note a, p. 298. Le he ה, qui vient après le yod י, point primitif, parce qu'il en est engendré, revient une seconde fois après la troisième lettre le vav ו, pour désigner sa sainte humanité qui est un effet de l'opération du Saint-Esprit figuré par le vav.

(d) Les lettres י, ה et ו dont nous venons de parler.

(e) Un théologien catholique ne dirait pas *deviennent*.

(f) Ici commence l'explication de la triplicité énoncée dans le verset du Deutéronome.

nom. *Jéhova*, ceci est l'émanation qui descend sur la terre par le mystère que représente la lettre *vav*, ו (a). Tous ces trois sont un d'une unité unique. Et au temps du Messie (b), où le démon (c) sera ôté de ce monde et n'y exercera plus sa puissance, cet *un* sera prononcé (d) manifestement (e). »

9. Le même, sur l'Exode, fol. 72, col. 286 :

« Le premier *Jéhova*, c'est le point suprême, principe de toutes choses. *Elohénu*, mystère de l'avènement du Messie (f). Le second *Jéhova* joint ensemble la droite et la gauche, dans une jonction d'unité (g). »

(a) Le mystère de l'incarnation, moyennant la coopération du Saint-Esprit figuré par le *vav*, ו.

(b) A la lettre, *au temps à venir*, וּבְזִמְנָא דְרַתִּי. Les cabalistes, comme les autres rabbins, désignent ainsi *le temps du Messie*. Ils disent dans le même sens, *le siècle à venir*.

(c) A la lettre, *le mauvais œil*.

(d) C'est-à-dire proclamé, enseigné ouvertement.

(e) אינון תלת מפתחן דאתרשימו בתלת אתוון אלין  
 אתעבידו חד . כיון דאתעבידו חד ההוא מפתחא אחרא  
 סליק וקאים ואתחבר בההוא אחרא כללא דתלת . יהו"ה  
 דא רשימו דאת י' רישא עלאה דבשמא קדישא . אלהינו  
 דא איהו רזא דרשימו דאת ה' עלאה את תניינא דבשמא  
 קדישא . יהו"ה דא משיכו דאתמשך לתתא ברזא דרשימו  
 דאת ו' . כל הני תלתא אינון חד ביחודא חד . ובזמנא דאתי  
 דיתעבר עין הרע מעלמא ולא תשלוט בהדה כדן יתקרי  
 אח"ד באתגליא :

(f) A la lettre, *du siècle à venir*. Voyez la note b.

(g) י"י קדמאה דא נקודה עלאה ראשיתא דכלא אלהינו

Les deux premières hypostases, appelées ici *la droite* et *la gauche*, rappellent ce verset du psaume cx : « Jéhova dit à mon Seigneur, Assieds-toi à *ma droite*. »

Nous verrons plus loin, dans la deuxième section, que, d'après l'enseignement de la synagogue, le *Seigneur* de David, qui est assis à la droite de Jéhova, c'est le Verbe éternel, tant avant son incarnation qu'après la glorieuse ascension du Messie Jésus-Christ.

רזא דעלמא דאתי י"י בתראה כללא דימינא וקמאלא כחדא  
בכללא חדא :

---

### CHAPITRE III.

#### LE NOM INEFFABLE, JÉHOVA. IL RENFERME LE MYSTÈRE DE LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ.

« Je suis *Jéhova* : voilà mon nom, » dit le Seigneur par la bouche de son prophète, אֲנִי יְהוָה הוּא שְׁמִי, « et je ne cède pas mon honneur à un autre <sup>10</sup>, ni ma gloire à des simulacres. » וְכַבֹּדִי לֹא אֶחָד לְאַחֵר לֹא אֶתֶן וְתַהֲלִתִּי לְפַסִּילִים (a). La simple lecture de ce texte fait voir que l'excellence que le Seigneur ne cède pas à un autre que lui, parce qu'elle lui est propre, parce qu'elle ne saurait convenir qu'à lui, cette excellence, disons-nous, réside, en quelque manière, dans le nom même de *Jéhova*. Cette observation n'a pas échappé au P. Tirin, un des meilleurs commentateurs des saintes Ecritures. Voici comment il explique notre verset : « *Ego Jehova, ego solus sum qui sum : hoc nomen, uti et res nomine significata, debetur mihi soli.* » Le P. Mariana, dans ses excellentes scolies, dit aussi : « Hanc gloriam et laudem, id est, *hoc nomen*, nulli, ac idolis præsertim, non dabo. »

C'est ce nom qui est appelé, par excellence, *le nom de l'Essence*, שֵׁם הָעֵצָם, *le nom de l'Existence*, שֵׁם הַהוּיָה <sup>11</sup>.

---

(a) Isaïe, XLII.

§ I<sup>er</sup>

I. Formé du verbe inusité הוה, le même que היה, être, qui en emprunte quelques-uns de ses temps <sup>12</sup>, le nom *Jéhova* renferme les trois temps du verbe hébreu, à la troisième personne du masculin singulier. Le *yod*, י, initial, au commencement du mot, avec la voyelle *scheva*, [!], est la préfixe caractéristique du *futur* יהיה, pour le היה actuel, *il sera* ; le *hholem* sur la première lettre radicale, ה, appartient au participe présent הוה, *étant* ; le *kametz*, sous la seconde radicale, suivie de la troisième radicale en quiescente muette, appartient au préterit הוה, pour le היה actuel, *était, fut, a été* <sup>13</sup>. Dans l'hymne magnifique *Adon-Olam*, que la synagoge chante en l'honneur de Dieu à l'office du matin, il y a un vers qui reproduit en hébreu ces trois temps renfermés dans le nom tétragrammatique : « Il a été, il est, il sera, avec majesté. » Les *trois temps* signifient *tous les temps*, ou plutôt *l'éternité*, car en Dieu il n'y a pas de temps, comme dit si bien saint Augustin (*b*).

(a) L'hébreu a conservé du verbe הוה, 1° le participe présent, הוה, *hové* ; 2° l'impératif הוה, *hevè*, הוי, *hevi* ; 3° on trouve le futur apocopé יהוא (Eccl., xi, 3), *yehu*, quoique plus communément on dise יהי.

Le chaldaïque, le syriaque, le samaritain, ont conservé le הוה. Le rabbinique l'a repris.

Voyez à la fin de cette section la note 12.

(b) Omne præteritum jam non est ; omne futurum nondum

II. Un autre nom hébreu de la Divinité, *Ehyé*, יהיֵה, *je suis* (a), est un synonyme et l'équivalent de *Jéhova*. Il en tient lieu, surtout dans le système cabalistique. L'auteur de la *Kabbala denudata* dit : « Nomen יהיֵה absconditum est, et tetragrammaton judicandi officio fungitur. » Il s'appelle autrement יהיֵה, *non*, c'est-à-dire inscrutable. Quand Moïse demande *au nom de qui* il doit se présenter aux enfants d'Israël, l'Éternel lui répond : *Je suis qui je suis*, יהיֵה אשר אהיה, et il ajoute : « Voici comment tu diras aux enfants d'Israël : JE SUIS m'a envoyé vers vous <sup>14</sup>. »

Josèphe, dans ses *Antiquités*, rapporte ce fait dans les termes suivants : « Et Dieu lui indiqua son propre nom, qui n'avait pas encore été révélé aux hommes, et à l'égard duquel il ne m'est pas permis de rompre le silence (b). » D'après Philon (c), Dieu répondit à Moïse : « *Je suis* le ÉTANT, ἐγώ εἰμί ὁ ὄν. » On voit clairement que ces deux écrivains juifs ne font aucune différence entre *Ehyé* et *Jéhova*. En effet ces deux noms ont absolument la même signification, si ce n'est que celui-ci est à la troisième personne et

est : omne igitur et præteritum et futurum deest. Apud Deum autem nihil deest : nec præteritum igitur nec futurum, sed omne præsens est apud Deum. 83 Quæst., q. xvii.

(a) Il renferme les trois temps du verbe יהיֵה, à la première personne du masculin singulier.

(b) Καὶ ὁ Θεὸς αὐτῷ σημαίνει τὴν ἑαυτοῦ προσηγορίαν, οὐ πρότερον εἰς ἀνθρώπους παρελθοῦσαν, περὶ ἧς οὐ μοι θέμις εἰπεῖν. Lib. II, c. 12, n° 4, p. 106.

(c) Vie de Moïse, livre 1<sup>er</sup>, p. 614, éd. de Paris, 1640.

celui-là à la première personne. En cela les rabbins et les plus savants Pères de l'Eglise sont parfaitement d'accord.

De ceux-ci nous indiquerons seulement saint Grégoire de Nazianze, *De fide orthodoxa, contra Arianos*, ix, p. 899 de l'édit. des Bénédictins; saint Irénée, *Adv. hæreses*, lib. iii, c. 6, p. 246, éd. de Venise, 1639; saint Jérôme, *Comment. in Epist. ad Ephes.*, iii, 14, p. 600; saint Augustin, dont on ne se lasse jamais ni de lire, ni de citer les belles phrases. « Cum quæreret (Moyses) nomen Dei, hoc dictum est : *Ego sum qui sum. Hæc dices filiis Israël; qui est misit me ad vos. Quid est hoc? O Deus, ô Domine noster, quid vocaris? Est vocor, dixit. Quid est, Est vocor? Quia maneo in æternum, quia mutari non possum... Ergo incommutabilitas Dei isto vocabulo se dignata est intimare, Ego sum qui sum (a).* » « Quæsit autem (Moyses) non quasi curiositate præsumendi, sed necessitate ministrandi. Quid. inquit, dicam filiis Israël, si dixerint mihi, quis te misit ad nos? Et ille indicans se creaturæ Creatorem, Deum homini, Immortalem mortali, æternum temporali : *Ego, inquit, sum qui sum. Tu (b) diceres, Ego sum. Quis? Gajus, alius Lucius, alius Marcus. Aliudne diceres, nisi nomen tuum diceres? Hoc expectabatur de Deo. Hoc enim erat quæsitum. Quid vocaris? A quo me missum esse respon-*

(a) Sermo vi, De Scripturis, c. 3, n° 4.

(b) Ici l'orateur sacré s'adressait à l'auditeur.

debo quærentibus? — Ego sum. — Quis? — Qui sum. — Hoc est nomen tuum, hoc est totum quod vocaris? Esset tibi nomen ipsum *esse*, nisi quidquid est aliud tibi comparatum, inveniretur non *esse* vere? Hoc est nomen tuum : exprime hoc idem melius. — Vade, inquit, et dic filiis Israël : QUI EST *misit me ad vos*. *Ego sum qui sum, qui est misit me ad vos*. Magnum ecce EST, magnum EST (a)! » Peut-on lire une page plus belle dans nos plus grands orateurs? Nul orateur, ni sacré ni profane, n'a su, comme saint Augustin, marier ainsi, et avec tant d'art, le gracieux au sublime.

Dans le livre *De vera religione* (b) du saint docteur, nous trouvons ces paroles remarquables : « Sola ipsa æternitas verissime dicere potuit humanæ menti, *Ego sum qui sum*; et de illa verissime dici potuit, *misit me, qui est*. »

Théodoret. Nous ferons aussi une citation de ce savant et zélé évêque. Question 15 sur l'Éxode : « Que veut dire, *Et je ne leur ai pas découvert mon nom SEIGNEUR* (Jéhova)? Dieu témoigna à Moïse combien il l'honorait de son estime et de sa bienveillance. Car il lui découvrit le nom qu'il n'avait pas révélé aux patriarches; car il lui dit : *Je suis l'ÉTANT*. Ce nom est qualifié par les Hébreux d'*ineffable* (c). »

(a) In Ps. cL Enar. Sermo. II, t. VI, p. 401, 402.

(b) Cap. 49, n° 97.

(c) Τί ἐστι, Καὶ τὸ ὄνομά μου Κύριος οὐκ ἐδήλωσα αὐτοῖς; Διδάσκει πόσης τιμῆς καὶ εὐμενεῖας αὐτὸν ἠξίωσεν. Ὁ γὰρ τοῖς πατριάρχαις οὐκ

Parmi les rabbins, nous citerons seulement les suivants, à cause de leur grande autorité.

Le Médrasch-rabba, sur l'Exode : « A ce moment-là Moïse pria le Très-Saint, béni soit-il, *de lui faire connaître son grand nom*. Rab Isaac enseigne : Le Très-Saint, béni soit-il, a dit à Moïse, dis-leur : C'est moi qui ai été, moi qui suis maintenant, moi qui serai (a). »

Maïmonides, *Moré-Nebuhhim*, partie 1<sup>re</sup>, ch. 63. Il développe dans tout le chapitre cette proposition : *Ehyé* et *Jéhova* sont identiques. L'un comme l'autre, sans distinction, est le *nom propre* de l'Essence divine, tandis que les autres noms de Dieu ne sont que des noms qualificatifs <sup>15</sup>.

Aben-Ezra, Commentaire sur l'Exode : « *Ehyé* est à la première personne, *Jéhova* est la troisième personne du singulier. Ils sont formés de *yah*, יהי ; et ces trois sont les noms propres de l'Essence divine (b). »

*Hhezuni*, Commentaire de R. Ezéchias : « Le premier *Ehyé*, je suis, est le nom, le second le Verbe, c'est-à-dire *je suis Ehyé*, parce que je suis et je subsiste dans les siècles des siècles sans terme. Dieu dit

ἐδήλωσεν ὄνομα, τοῦτο αὐτῷ δῆλον ἐποίησεν. \* Ἐφη γὰρ πρὸς αὐτὸν, ἐγὼ εἶμι ὁ ὢν· τοῦτο δὲ παρ' Ἑβραίοις ἀφραστον ὀνομάζεται.

(a) אני שהייתי ואני הוא עכשיו ואני הוא לעתיד לבא :

Pasascha 3<sup>e</sup>, fol. 69, colonne 3, éd. de Venise, 1603.

(b) ויאמר עוד שם אחר [יהוה] והוא מטעם הראשון [אהיה] רק האחד על לשון המדבר וזה לשון יסוד שאינו מדבר ומגזרת יה ואלה השלשה שמות העצם הם :

en outre à Moïse : Tu diras ainsi aux enfants d'Israël, *le Dieu de vos pères, Dieu d'Abraham, etc., m'a envoyé vers vous* ; car il n'est pas convenable qu'ils me désignent par mon nom propre toutes les fois qu'ils en auraient besoin ou occasion. Même un roi de chair et de sang, on ne l'appelle pas par son nom (a). *Ceci est mon nom. Ehyé*, qui est dans le premier verset, est mon nom éternellement. C'est ainsi que nous écrivons le *nom réservé* par *Jéhova* ; car le Très-Saint, béni soit-il, s'appelle lui-même *Ehyé* (je suis), et nous l'appelons *Jéhova* (il est) (b).»

Le savant Menasseh-ben-Israël, dans son *Conciliador*, question LXVIII, consacre onze pages in-4° de cet ouvrage espagnol, pour démontrer que les deux noms sont identiques. *Ehyé*, dit-il entre autres, désigne l'Être divin même, et le nom tétragrammatique *Jéhova* a la même signification (c).

Rabbi Behhaï, que nous citerons quelques lignes plus bas, enseigne la même doctrine.

Il n'est donc pas étonnant que les Septante tradui-

(a) Dans plusieurs pays de l'Orient, dans l'Inde, en Chine, au Japon, dans l'île de Ceylan, etc., on n'oserait jamais prononcer le nom du souverain régnant. On le désigne par quelque qualité. Des Bourmas (de Ceylan) qui étaient à Calcutta tremblaient quand on leur demandait le nom redouté de leur roi, quoiqu'ils fussent loin de leur patrie.

(b) שהקב"ה קורא לעצמו תבמ"ץ ואנו קורין לו מצפ"ץ

Voyez à la fin de cette section la note 16.

(c) Demodo que אהיה (scré) denota el mismo ser divino... ; y lo mismo significa el nombre יהוה Tetragrammaton.

sent notre *Je suis qui je suis*, par *Je suis le ETANT*,  
 ἐγώ εἰμι ὁ ὢν.

La Paraphrase chaldaïque de Jonathan-ben-Huziel, traduit : « Moi qui étais et qui serai m'a envoyé vers vous (a). »

III. Le disciple bien-aimé, surnommé *le Théologien*, à cause de la sublimité de ses connaissances et de ses révélations, exprime le nom divin *Jéhova* par une périphrase qui reproduit toute l'explication grammaticale que nous venons d'en présenter. Il donne, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la *monnaie* du tétragrammaton. « La grâce et la paix, dit-il aux sept Eglises d'Asie, soient avec vous, de la part de *celui qui est, qui était et qui sera.* » Χάρις ὑμῖν καὶ εἰρήνη ἀπὸ τοῦ ὁ ὢν, καὶ ὁ ἦν καὶ ὁ ἐρχόμενος<sup>17</sup>. Dans l'original grec, dont il est impossible de rendre l'exacte valeur en français, et encore moins en latin, l'*étant*, l'*était* (ayant été), le *futur*, sont considérés comme ne formant ensemble qu'un seul nom substantif indéclinable ; autrement le génitif ἀπὸ τοῦ, suivi de tous ces nominatifs ὁ ὢν, etc., serait un solécisme insupportable. Il est évident que le grec équivalait à ἀπὸ τοῦ יהוה<sup>18</sup>.

Dans son Apocalypse, iv, 8, le même écrivain inspiré rend en grec le chant des quatre animaux du trône céleste de la manière suivante : « Saint, saint, saint (est) le Seigneur Dieu tout-puissant, *qui était, qui est et qui sera* (b). La voix de ces anges avait déjà

(a) אנה הוא דהוינא ועתיד למייהוי שדרני לוותכון.

(b) Ἁγιος, ἄγιος, ἄγιος Κυριὸς ὁ Θεὸς ὁ παντοκράτωρ, ὁ ἦν καὶ ὁ ὢν καὶ ὁ ἐρχόμενος.

été entendue d'Isaïe, qui la répète *textuellement* en hébreu : « Saint, saint, saint (est) *Jéhova Sabaoth* (des armées) (a). » Nous voyons encore ici *Jéhova* rendu par *Dieux aux trois temps*, c'est-à-dire *Dieu de tous les temps*, ou, mieux, *Dieu éternel*. De même, par παντοκράτωρ, tout-puissant, saint Jean donne l'équivalent du *Sabaoth* d'Isaïe.<sup>19</sup>

IV. Que le tétragrammaton *Jéhova* renferme les trois temps, c'est ce qu'enseignent unanimement tous les rabbins.

1. En transcrivant le texte du Médrasch-rabba que nous avons rapporté plus haut, Moïse Nahhmanides, Commentaire sur l'Exode, donne l'explication suivante : « Car comme le temps passé et le futur est tout entier présent dans le Créateur, puisqu'il n'est susceptible d'aucun changement ni d'état ni d'âge, son nom, qui exprime l'*être nécessaire*, renferme en un seul mot *tous les temps*. »

2. Rabbi Behhaï, Exposition du Pentateuque, fol. 64 verso. « Et il faut que tu saches qu'ici (Exode, III, 14) le nom *Ehyé*, qui revient trois fois dans le même verset, correspond aux trois temps du verbe *être*, pour indiquer que *Lui*, béni soit-il, est maître des trois temps *fut, est et sera*. Le nom *Ehyé* renferme à lui seul ces trois temps. De même aussi dans le nom *Jéhova* sont compris les trois temps d'*être*. Ceci est si notoire et si manifeste, qu'il serait superflu d'en

parler plus longuement. Ainsi tous deux, יהוה et אלהים, ont une signification commune (a). »

3. Rabbi Menahhem de Recanati : « Le commencement des hymnes est : *Jéhova est roi, Jéhova a régné, Jéhova régnera à tout jamais* (b). Ce texte nous enseigne que le Créateur est premier sans commencement et dernier sans fin. Son nom aussi témoigne des trois temps *est, fut, sera*. Ces trois temps eux-mêmes concourent à la formation du nom *Jéhova* (c). »

4. Le commentaire *Schem-tob* qui accompagne le texte du *More-Nebuhhim* de Maimonides, loco supra citato, porte : « Sache que le nom *Jéhova* indique qui *a été* et *est* et *sera*. Les lettres du tétragrammaton n'expriment pas seulement l'essence, mais aussi, d'après leur ponctuation, l'*Etre nécessaire*. Le sens est : Son existence est en lui-même, et il est la cause efficiente de toutes les existences hors de lui : il les fait être. Et comprends cela ! »

Cette note est le développement des paroles sui-

(a) ויש לך לדעת כי הזכיר בכאן ג' פ' בפסוק אחד שה' כנגד שלשה הויות לרמוז שהוא ית' שליט בשלשה זמנים היה הוה ויהיה ויש אהיה לבדו כולל שלשה זמנים הללו .. וכן בשם המיוחד נכללין ג' הויות וידוע ומפורסם הוא ואין צריך להאריך בזה וא"כ הנה שניהם מורים ענין אחד :

(b) Ps. x, 16 ; xcvi, 1 ; xcix, 1 ; cxlvi, 9.

(c) Livre *Tuamè mitzvoth* (motifs des préceptes), fol. 31, col. 1.

vantes du texte même de Maïmonides (a) : « Il est possible que ce nom ait des significations d'après la langue (hébraïque) dont nous ne possédons plus qu'une faible partie. Et d'après la manière de le prononcer il implique l'*Etre nécessairement existant* (b). »

5. On lit dans le *Mémoire sur les juifs de la Chine*, inséré dans le recueil des *Lettres édifiantes*. « Le P. Gaubil leur expliqua le sens que nous attachons communément au mot *Jéhova*. Tous lui applaudirent, et l'assurèrent qu'ils avaient toujours reconnu dans ce mot l'éternité de Dieu; qu'il signifiait *être, avoir été, et devoir être*. »

V. Saint Jean Damascène dit un mot remarquable qui doit trouver sa place ici. « Aucun nom ne convient mieux à Dieu que celui d'*Etre* (c); car, embrassant en lui l'*être* dans toute son extension, il est comme un océan immense sans fond et sans bord (d).

Théodoret, à l'endroit que nous venons de citer (e), explique aussi le tétragrammaton. « Quatre lettres,

(a) Dans l'*Ephodi*, autre commentaire de l'ouvrage de Maïmonides, on trouve la même explication en d'autres termes.

(b) ואפשר שיורה כפי הלשון אשר אין איתנו היום ממנו  
אלא דבר מועט וכפי מה שיקרא ג"כ ענין חיוב המציאות :

(c) Ou plutôt d'*étant*, τοῦ ὄντος.

(d) ὁλον γὰρ ἐν ἑαυτῇ συλλαβῶν ἔχει τὸ εἶναι, οἷον τι πέλαγος οὐσίας ἀπειρον καὶ ἀόριστον.

(e) In Ps. ci Enar. Sermo II, t. VI, p. 401.

*yod, hè, vav, hè*, composent ce nom qui exprime proprement l'existence de Dieu sans commencement, sans fin, vraiment éternelle (a). »

Saint Clément d'Alexandrie, Stromates, livre v : « *Iahu* veut dire celui qui est et qui sera (b). »

Saint Epiphane, Hær. XL, donne à son tour l'interprétation du tétragrammaton : « *Iavè* (selon la prononciation samaritaine) veut dire, *qui était, qui est et qui est toujours étant* (c). »

Saint Cyrille d'Alexandrie : « De tous les noms donnés à Dieu, celui qui paraît lui convenir mieux c'est *étant* (d). »

Luther n'avait peut-être pas son égal comme hébraïsant, parce que, avant sa détestable apostasie, il avait étudié l'hébreu comme on étudie dans les bons monastères, en conscience, en vue de Dieu, et non pour jeter avec quelques mots exotiques de la poudre aux yeux du public. Nous le citerons plus loin à l'occasion de la prophétie d'Isaïe, VII, 14. *Voici que la Vierge sera enceinte*, dont il défend le sens chrétien, catho-

(a) Ἐστὶ δὲ τέσσαρα γράμματα τοῦ ὀνόματος ταῦτα, ἰὼδ, ἦ, οὐαῦ, ἦ· τὸ δὲ αἰδίου ζωῆς καὶ αἰδίου εἶναι τὸν Θεὸν σημαντικὸν τὸ ὄνομα. Littéralement : Les quatre lettres de ce nom sont...

(b) Ἰαδου, ὃ μεθερμενεύεται ὃ ὄν καὶ ὃ ἐσόμενος. P. 666 de l'éd. d'Oxford.

(c) Τὸ Ἰαβὲ, ὃς ἦν καὶ ἐστὶ καὶ αἰεὶ ὄν. D'habiles critiques pensent qu'au lieu de ἐστὶ, *qui est*, il faut lire ἐσται, *qui sera*. Il est probable que ce dernier est la véritable leçon.

(d) Δοκεῖ μὲν οὖν κυριώτερον (plus *seigneurial*) πάντων τῶν ἐπὶ θεοῦ ὀνομάτων εἶναι τὸ ὄν.

lique, non-seulement avec talent, mais en faisant preuve d'une profonde connaissance de la langue sainte <sup>20</sup>. Voici ce qu'il dit du tétragrammaton :

« La grande importance que les juifs attachent à ce nom, et l'extrême vénération qu'ils professent pour lui, vient de ce que partout dans l'Écriture où se trouve le nom de *Jéhova*, il désigne Dieu dans son essence et dans sa majesté. Il ne peut se dire que du vrai Dieu. La langue hébraïque a environ dix noms pour désigner la Divinité, et dont beaucoup désignent Dieu tel que nous le connaissons par ses œuvres. Ce nom *Jéhova* seul exprime Dieu dans sa propre essence (a). »

VI. On connaît cette inscription du temple d'Isis, en Egypte : « Je suis tout ce qui a été, qui est et qui sera. Aucun mortel n'a jamais soulevé le voile de mon mystère (b). »

Platon dit donc fort bien : « *Il est n'appartient vé-*

(a) Dasz die Juden so viel von diesem namen halten, und so grosz ehren, kommt daher : denn wo der Nam יהוה, Herr, in der Schrift stehet, da bedeut er Gott in seinem Gœttlichen Wesen, und Majestaet, und wird von dem wahren Gott gesagt. Es hat die Ebreische Sprach fast bei zehen Namen, damit sie Gott nennet, unter welchen ihrer viel seyn damit sie Gott von seinen Werken nennet. Aber dieser Name *Jehova*, Herr, bedeut allein Gott, wie er ist in seinem Gœttlichen Wesen. Tome III des œuvres complètes, p. 434 b. éd. d'Iéna.

(b) Ἐγὼ εἶμι πᾶν τὸ γεγονὸς, καὶ ὄν, καὶ ἐσόμενον· τὸν ἐμὸν πέπλον οὐδεὶς ποὶ θνητὸς ἀπεκάλυψε. Plutarque, de Isid. et Osir., c. 9.

ritablement qu'à l'Essence éternelle. *Il était, il sera, convient à ce qui est dans le temps (a).* »

Il n'y a pas de plus beau commentaire de ce passage de Platon que les paroles suivantes de saint Augustin : « In omnibus actionibus et motibus nostris, et in omni prorsus agitatione creaturæ duo tempora invenio, præteritum et futurum. Præsens quæro, nihil stat : quod dixi jam non est ; quod dicturus sum, nondum est : quod feci, jam non est ; quod facturus sum, nondum est : quod vixi, jam non est ; quod victurus sum, nondum est. Præteritum et futurum invenio in omni motu rerum : in veritate quæ manet, præteritum et futurum non invenio, sed solum præsens, et hoc incorruptibiliter, quod in creatura non est. Discute rerum mutationes, invenies *fuit et erit* : cogita Deum, invenies *est, ubi fuit et erit* esse non possit (b). »

« Æternitas, » dit ailleurs l'éloquent saint, « æternitas, ipsa Dei substantia est, quæ nihil habet mutabile ; ibi nihil est præteritum, quasi non sit ; nihil est futurum, quasi nondum sit. Non est ibi nisi Est ; non est ibi *fuit et erit* ; quia et quod fuit, jam non est ; et quod erit, nondum est : sed quidquid ibi est, non nisi *est* (c). »

(a) Τῆ ἀίδιον οὐσία τὸ Ἔστι μόνον κατὰ τὸν ἀληθῆ λόγον προσήκει· τὸ δὲ Ἦν καὶ τὸ Ἔσται περὶ τὴν ἐν χρόνῳ γένεσιν οὐσαν πρέπει λέγεσθαι.

(b) Tract. xxxiii, in Evang. Joa., c. viii, n<sup>o</sup> 40, p. 740, 741.

(c) In Psal. ci Enar. Sermo ii, t. vi, p. 401.

VII. Les noms *Ehyé Jéhova* et *Iah* (a), tellement identiques qu'ils se permutent entre eux, sont regardés comme essentiellement *noms propres*. De là vient qu'ils ne peuvent jamais être précédés de l'article défini, ni être à l'état *construit*, נִסְפָּךְ, comme on dit en termes de grammaire hébraïque (b).

Le texte original de l'Ancien Testament donne le nom adorable de *Jéhova* indistinctement à chacune des trois Personnes de l'Essence *unissime* de Dieu. Nous en citerons quelques exemples.

1. Au Père. « *Jéhova* m'a dit : Tu es mon Fils, etc. » Ps. II, 7. « *Jéhova* a dit à mon Seigneur, Assieds-toi à ma droite, etc. » Ps. cx, 1.

2. Au Fils. « Je susciterai à David un germe juste... et voici le nom <sup>21</sup> dont on l'appellera, *Jéhova* notre justification. » Jér., xxiii, 5, 6.

3. Au Saint-Esprit. « Et *Jéhova* descendit dans la colonne de nuée... et il dit : A un prophète comme vous, je me manifeste, moi *Jéhova*, en vision; je lui parle en songe. Mais ainsi n'est pas Moïse mon ser-

(a) Voyez plus haut, p. 323. *Iah* est considéré par les rabbins comme l'abrégé de *Jéhova*. Cependant le *hè* final n'est pas de même nature dans les deux mots. Dans ce dernier il est muet, dans le premier il se prononce, étant marqué d'un *mappik*.

(b) L'état construit en hébreu est le même, pour le sens, que celui des noms français suivis de la préposition *de*, combinée ou non avec l'article défini. On ne peut pas dire, par exemple, *Jéhova*, *Ehyé*, *Iah* de *Jacob*, du *peuple*; ni le *Jéhova*, l'*Ehyé*, l'*Iah*.

viteur, etc. » Nombres, XII, 6, 7. « Voici que *Jéhova* a fait annoncer jusques aux extrémités de la terre : Dites à la fille de Sion : Voici ton Sauveur qui arrive. » Isaïe, LXII, 44.

Saint Grégoire de Nazianze dit que tous les noms de Dieu, à l'exception de *Père*, *Fils*, *Saint-Esprit*, sont communs aux trois personnes divines (a).

Les Bénédictins ont publié avec les œuvres de saint Jérôme, tome III, p. 767 seqq., un autre traité fort ancien, *De Deo et nominibus ejus*, qui paraît être composé de notes prises dans des Pères des premiers siècles, syriens et grecs. L'auteur après avoir expliqué qu'*Ehyé*, synonyme de *Jéhova*, désigne l'*Eternel*, qui n'est sujet ni au *fuisse*, ni au *futurum esse*, comme les êtres créés, ajoute : « Solus autem *Pater* cum *Filio* et *Spiritu Sancto*, veraciter est, cujus *Essentia* comparatum *esse nostrum*, non esse est. »

## § II.

Les docteurs de la synagogue semblent ne pas trouver assez d'épithètes pour distinguer *Jéhova* des autres noms de la Divinité. Ils regardent ceux-ci comme des noms *appellatifs*, tels que *Seigneur*, titre qui se donne souvent à un homme, *Dieu* qui s'entend de tout ce qui reçoit un culte de latrie. Après le péché du veau d'or, Moïse dit au Seigneur : « J'im-

---

(a) Ταῦτα μὲν οὖν ἐστὶ κοινὰ θεότητος τὰ ὀνόματα. Ἴδιον δὲ, καὶ τὰ ἕξῃς. Orat. xxx, t. I, p. 553 D. éd. des Bénéd.

plore votre miséricorde : ce peuple s'est fait un *Dieu d'or*. » Ex., xxxiii, 34. Nous lisons dans le texte sacré : *Chamos, Dieu de Moab; Moloch, Dieu des enfants d'Ammon; Astarthé, déesse des Sidoniens; Beelzebub, Dieu d'Accaron*. Et ainsi des autres noms. Dans la Genèse, xxxi, 53, le nom *Elohim, Dieu*, est mis *en commun*, pour le vrai Dieu de Jacob et les faux dieux de Laban. « Que le Dieu d'Abraham et les dieux de Nachor nous soient témoins, » dirent le beau-père et le gendre en se jurant alliance. Le texte ajoute : « Le Dieu de leur père, » c'est-à-dire le *Dieu du père de chacun d'eux*, comme disent les commentateurs (a). Mais ils regardent celui de *Jéhova* comme le nom *propre* de Dieu, et exclusivement *propre*, qui exprime la nature même de la Divinité, et dont par conséquent la faible raison humaine ne saurait pénétrer toute la signification. Ils l'appellent :

1. Le nom de la substance, שם העצם ; 2. le nom de l'être, שם ההויה ; 3. le grand nom, השם הגדול ; 4. le nom sublime, השם המעלה ; 5. le nom vénéré et terrible, השם הנכבד והנורא ; 6. le nom réservé ou incommunicable, השם המיוחד ; 7. le nom mystérieux, השם הנעלם ; 8. le nom distingué, שם המפורש ; 9. le nom ineffable, השם המפלא ; 10. le nom tétragrammatique,

---

(a) Les rabbins annotent sur ce verset : « *Dieu d'Abraham, saint, קודש* ; *dieu de Nachor, profane, חנול* ; *Dieu de leur père, saint et profane, קודש וחנול*. » Voyez Rasschi, Aben-Ezra, et surtout Hhezuni. Voyez aussi plus loin la note 22.

השם (a) ; 11. le *nom* par excellence, שם בן ארבע אותיות

I. Il est important pour l'article que nous traitons d'apprécier quelques-unes de ces qualifications.

1. *Jéhova* est le nom *réserve*, *incommunicable*, parce qu'il ne convient qu'à Dieu seul dont il exprime l'*éternité* (b), ainsi que nous venons de le voir, et la manière d'être, la Trinité, ainsi que nous allons voir. C'est par la même raison, qu'il est le *nom de substance*, qui exprime la *substance divine* (c); le *nom de l'être*, parce que Dieu seul possède l'être, et le donne à tout ce qui subsiste, le nom *vénééré et terrible*, le *grand nom*, etc.

2. Dans le livre des Nombres, vi, 22-26, le Sei-

(a) Littéralement : Nom, fils de quatre lettres. Hébraïsme.

(b) Il est superflu de dire que Dieu seul est *éternel*. Ce qui est hors de Dieu peut être doué par lui d'*immortalité*, mais point d'*éternité*. C'est improprement que nous appelons *vie éternelle* le bonheur dont les élus jouiront dans le ciel, et en même temps l'état misérable des réprouvés. « Beatitudinem celestem quæ futura est æterna; simul indirecte profitemur pœnam damnatorum finem non esse habituram. » Mgr Bouvier (voyez aussi le savant Catéchisme de persévérance de M. l'abbé Gaume, t. III, p. 359). L'un et l'autre n'a pas de fin, mais il a un commencement. C'est plutôt la *vie perpétuelle* : *perpetuitas vitæ*, comme dit Noël Alexandre, de *Symbolo*.

(c) שם העצם, comme terme de grammaire hébraïque, signifie *nom substantif propre*. Les grammairiens hébreux le définissent שם יסודי מיוחד, *nom de singulier unifié*. Voy. la gramm. hébr. intitulée *Miknè Abraham*, par le rabbin et docteur ès arts et médecine, Abraham de Balmes.

gneur prescrit lui-même la formule de la bénédiction que les sacerdotes doivent donner aux enfants d'Israël dans les cérémonies publiques. Cette bénédiction est triple. Le nom adorable de *Jéhova* est répété trois fois ; c'est-à-dire dans chacune des trois bénédictions particulières, qui se rapportent visiblement, la première au *Père*, la seconde au *Fils*, la troisième au *Saint-Esprit*. Plus bas nous entrerons dans quelques détails à cet égard. Ici nous n'avons qu'à nous occuper d'un passage du Talmud, qui prend pour texte cette bénédiction sacerdotale.

Le Talmud, traité Sota, fol. 37 verso et fol. 38 recto, nous apprend que cette bénédiction ne pouvait se donner que dans le temple de Jérusalem, et en langue sainte, parce qu'en hébreu seul le nom vénérable renferme toutes les vertus et tous les mystères de la divinité. La Ghemara ajoute: « Le texte dit: *Vous bénirez les enfants d'Israël en ces termes*, cela signifie en prononçant le *nom distingué*. Et pour qu'on ne pense pas que le nom distingué ne soit pas de rigueur, et qu'on puisse le remplacer par un des noms appellatifs de Dieu, le texte ajoute : *et ils prononceront mon nom*, ושמו את שמו, pour indiquer, le *nom qui m'est réservé exclusivement*, שמו המיוחד לי.

3. R. Joseph Albo dans son livre *Ikkarim*, des *fondements de la foi*, consacre un chapitre entier à expliquer l'excellence du nom *Jéhova* au-dessus des autres noms de Dieu (a). « Le nom, dit-il, qui s'écrit

---

(a) Partie II, chap. 28. L'alinéa ודע n'est qu'une scolie

par *yod*, *hè*, *vav*, *hè*, est appelé le nom distingué. Le sens est : *distingué* et *séparé* de tous les autres noms divins, en ce que ceux-ci peuvent s'appliquer quelquefois à des anges, à des hommes, tandis que le nom de quatre lettres ne peut absolument, et en aucune manière, convenir à un autre qu'à Dieu, béni soit-il, parce qu'il exprime son *être nécessaire* (a). »

4. Joseph Albo n'est ici que l'écho de Maïmonides qui, avant lui, avait dit dans son *Directeur des perplexes*, partie I, chap. 61, au commencement et vers la fin de ce chapitre, que le nom des quatre lettres *yod*, *hè*, *vav*, *hè*, est consacré exclusivement à Dieu, parce qu'il n'exprime pas une qualité de Dieu, mais l'essence divine elle-même.

5. Aben-Ezra, Commentaire sur Isaïe, XLII, 8. « Le nom glorieux *Jéhova* seul est le nom propre de Dieu. Il n'y en a pas d'autres dans l'Écriture (b). »

6. Abarbanel, Commentaire sur le Pentateuque, fol. 6, col. 1, dit que Dieu peut être nommé de deux manières : 1. par rapport à nous, comme *Créateur*, *Père*, *Maître*; etc.; 2. par rapport à lui-même, à sa quiddité, ומהותו, qui est l'*être obligé* dans la suprême perfection. « C'est ce que signifie, ajoute-t-il, le saint nom *filis de quatre lettres*, qui est appelé le nom dis-

sur l'erreur grave de ceux qui invoquent des anges, non comme des intercesseurs, mais comme des puissances.

(a) ואולם שם בן ארבע אותיות א"א שיצדק על זולתו כלל  
 בשום צד לפי שהוא שם יאמר עליו ית' מצד חיוב מציאותו :  
 (b) אני יהוה הוא שמי הנכבד כי אין במקרא שם עס  
 לבדו רק זה לבדו :

*tingué*; car il est l'attribut de Dieu, et ne s'applique à nul autre que lui (a). »

II. Les témoignages des docteurs de l'Église sont encore ici parfaitement d'accord avec ceux des rabbins.

1. Saint Grégoire de Nazianze, qui parle si bien de Dieu, dit dans son trentième discours : « Autant que nous pouvons conjecturer de la nature divine, les noms *étant* (Jéhova) et *Dieu* (b) sont en quelque manière les plus propres à exprimer son essence; mais *étant* la rend le mieux (c). » Après avoir cité la doctrine touchant les noms divins des juifs les plus savants et les plus anciens, Ἑβραίων οἱ σοφώτατοι καὶ παλαιώτατοι, il dit qu'ils honoraient la Divinité dans son propre nom (ou ses propres caractères), et ne souffraient pas qu'on désignât par les mêmes lettres quoi que ce soit hors Dieu (d).

2. Écoutons l'ange de l'école sur l'incommunicabilité du nom vénérable : « Cum hoc nomen *Deus* impositum sit ad significandum naturam divinam, natura autem divina multiplicabilis non sit, sequitur,

(a) ועל זה יורה השם המקודש בן ד' אותיות הנקרא שם

המקודש כי הוא מיוחס אליו ולא ישתתף בזולתו :

(b) C'est-à-dire, *Jéhova* en hébreu, et *Θεός* en grec, ainsi qu'on le voit par le contexte de saint Grégoire.

(c) Ὅσον δ' οὖν ἐκ τῶν ἡμῖν ἐφικτῶν, ὁ μὲν ὦν, καὶ ὁ Θεός, μᾶλλον πως (sans circonfl.) τῆς οὐσίας ὀνόματα· καὶ τούτων μᾶλλον, ὁ ὦν. T. I, p. 552 D., éd. des bénéd.

(d) Οἱ γὰρ γαρμακτῆρσιν ἰδίους τὸ θεῖον τιμήσαντες, καὶ οὐδὲ γράμμασιν ἀνασγόμενοι τοῖς αὐτοῖς ἄλλο τι γράφεσθαι τῶν μετὰ Θεόν. Ibid. B. Voy. ici la savante note des bénéd.

quod hoc nomen, *Deus*, incommunicabilis sit secundum rem... Si vero esset aliquod nomen impositum ad significandum Deum non ex parte naturæ, sed ex parte suppositi, secundum quod consideratur, ut hoc aliquid, illud nomen esset omnibus modis incommunicabile, *sicut forte est nomen Tetragrammaton apud Hebræos.* » Summa th., Pp. Q. XIII, art. 9.

III. Il y a dans l'Ancien Testament un texte concernant le *nom incommunicable*, que paraissent avoir oublié tous ceux qui ont disserté sur le nom Jéhova, et le nombre en est presque infini. Dans le chap. XIV de la Sagesse, où l'auteur sacré raconte l'origine de l'idolâtrie, il est dit au verset 24 : « Les hommes, pour satisfaire leur affection particulière, ou pour complaire aux souverains, ont donné à des images de pierre ou de bois le *nom incommunicable* (a). »

Il ne peut être question dans ce verset que du nom ineffable *Jéhova*, que Dieu ne veut pas laisser prêter aux idoles (b); car, pour les autres noms divins, le texte sacré, par manière de parler, selon l'erreur des idolâtres, les prête lui-même aux fausses divinités (c). C'est ce qu'observe très-bien D. Calmet après Cor-

(a) Quoniam aut affectui, aut regibus deservientes homines, *incommunicabile nomen lapidibus et lignis imposuerunt.*

Le grec sert ici de commentaire au latin : « Pour soulager l'affliction (c.-à-d. pour conserver l'image d'un être chéri que la mort a enlevé), ou pour obéir aux exigences de la tyrannie : » ἡ συμφορῆ ἢ τυραννίδι δουλεύσαντες ἄνθρωποι.

(b) Voyez plus haut, p. 318, le texte d'Isaïe.

(c) Voyez plus haut, p. 333, 334.

nelius à Lapidé : « Le nom incommunicable, c'est ainsi, dit-il, que les juifs désignent le nom de Dieu, le nom Jéhova, qui ne se communique pas aux créatures comme quelques autres noms de Dieu : par exemple *Elohim* et *Adoni*. »

### § III.

Nous avons traduit השם המפלא, par *le nom ineffable*. Ce mot vient de la racine פלא, qui exprime l'étonnement dont on est frappé à la vue d'une chose qui passe notre conception : par exemple un miracle ; de plus ce que nous ne saurions exprimer par les paroles du langage humain, parce qu'il est au-dessus de notre raison. Quand Manué demande à l'ange comment il s'appelle (Juges, XIII, 17 et suiv.), l'ange, qui représentait Jéhova, מלאך יהוה, répond : « Pourquoi demandes-tu mon nom, et il est פלא ? » Ce terme est un adjectif formé du nom *pélé*, פלא, le sublime, le miraculeux, le caché ; comme qui dirait *péléique*. David Kimhhi : « Il (ce nom) est trop *abstrait* pour que tu puisses le comprendre (a). » C'est pourquoi la Paraphrase chaldaïque rend ce passage de la manière suivante : « Pourquoi demandes-tu mon nom, et il est מפרש, *distingué*, de tout autre nom (b) ? » Nous avons vu plus haut, p. 334, que c'est précisément une des qualifications du nom auguste *Jéhova*.

*Ineffable* ne veut pas dire qu'on ne pouvait pas

(a) וענינו מופרט ומובדל מדעתך אותו :

(b) למא דגן את שאיל לשמו והוא מפרש :

prononcer ce nom. On le prononçait bien dans le temple de Jérusalem; les sacerdotes, en enseignant à leurs disciples la manière de le proférer, devaient nécessairement le prononcer encore hors des cérémonies du culte; les païens en ont si bien entendu la prononciation, qu'ils l'ont rendu en lettres grecques. *Ineffable* signifie donc *inexplicable*, *inénnarrable*, parce que ce nom terrible renferme les mystères sublimes de la nature divine, que nous ne connaissons que lorsque sera contenté par la vision intime de Dieu ce désir indéfinissable que saint Augustin appelle la *soif de l'âme* (a), désir qu'aucun bonheur de la terre ne saurait apaiser.

1. C'est ce qu'enseigne aussi saint Isidore de Séville dans le septième livre de ses *Origines* ou *Etymologies*: « Iod, he, vau, he, ineffabile illud et gloriosum Dei nomen efficiunt. Dicitur autem *ineffabile*, non quia dici non potest, sed quia finiri sensu et intellectu humano nullatenus potest, et quia de illo nihil digni dici potest. »

2. Saint Grégoire de Nazianze dit qu'il tient également à distance l'esprit et la langue: « Insaisissable pour l'un, inexprimable pour l'autre (b). »

(a) Voyez son explication de ce verset: Sitivit *in te anima mea*. Enarr. in psal. LXII, t. v, p. 808, n<sup>os</sup> 5, 6.

Voyez aussi à la fin de cette section la note 23.

(b) Οὔτε νοῦ καταλεπτόν, οὔτε λόγῳ ῥητόν. Sublime précision que le traducteur latin n'a pu rendre: « Quod nec mente percipi, nec verbis explicari potest. » C'est à peu près comme le P. de la Rue prosaïse les beaux vers de Virgile. Nous

3. Paul de Sainte-Marie, évêque de Burgos <sup>24</sup>, a écrit un traité sur le nom Jéhova, sous le titre *De nomine divino quæstiones duodecim*. Dans la question première il dit : « Tetragrammaton non est transferibile in aliud nomen, seu etiam plane exponibile <sup>25</sup>, sicut Adonai et alia nomina divina : et ideo Translatores tam Chaldæi quam Latini et etiam Arabici, posuerunt loco illius Dominum, quod est quasi translatio secundi nominis prædicti, scilicet Adonai : non tamen est translatio primi nominis Tetragrammaton supra dicti.»

4. Dans le traité *De Deo et nominibus ejus*, que nous venons de citer, on lit : « Dicitur autem ineffabilis, non quia dici non potest, sed quia finiri sensu et intellectu humano nullatenus potest, ideo nihil de eo digne dici potest, quia ineffabilis est. » Ce passage a beaucoup de rapport avec celui de saint Isidore.

#### § IV.

Il est à remarquer aussi qu'il n'entre dans la composition du nom *Jéhova*, ainsi que de ses deux analogues, *Ehyé*, אהיה, et *iah*, יה, aucune autre lettre que celles qui forment dans la lecture les *quiescentes muettes*, appelées en hébreu *quiescentes occultes*, נחיים נסתרים. Ces lettres appelées autrement *Ehvi*, אהוי, du mot technique qu'elles forment, servent de voyelles dans l'écriture sans points, et s'appellent alors

---

croyons que notre traduction française approche mieux de l'original.

mères de lecture. Cependant ces lettres, à l'exception de l'*aleph*, א (*a*), deviennent quelquefois sensibles, consonnes quiescentes dans la lecture, ou, pour nous servir du terme de la grammaire hébraïque, *quiescentes visibles*, נחיים נראים, par l'action de points-voyelles qui les précèdent (*b*).

Ces trois noms sont donc par leurs éléments mêmes les plus propres à représenter l'Être suprême, dont l'essence est *cachée* aux yeux de la chair, et qui cependant se *manifeste* dans ce bas monde par ses actions. C'est une remarque déjà ancienne que les voyelles participent de la *spiritualité*, comme les consonnes participent de la *matérialité*. Un nom purement composé de voyelles est donc plus approprié, en quelque sorte, à l'Être divin, essentiellement spirituel.

I. Cette observation n'a échappé ni aux anciens, ni aux docteurs de l'Eglise, ni aux docteurs de la synagogue.

1. Josèphe avertit que les *caractères sacrés* gravés sur la couronne d'or du grand prêtre étaient *quatre* VOYELLES (*c*). L'historien et prêtre juif n'ignorait pas

(a) Nous disons dans la note 14 pourquoi l'*aleph* doit toujours *rester caché*.

(b) Voici quelques exemples où ces lettres deviennent des consonnes quiescentes sensibles  $\text{עֲלִי בְּה}$ . Elles sont toujours sensibles lorsqu'une voyelle les accompagne elles-mêmes, au lieu de les précéder. Mais ce n'est point de ce cas qu'il s'agit ici, puisque dans cet état elles ne forment plus une classe à part.

(c) Χρυσοῦς στέφανος, ἐκτύπωμα φέρων τὰ ἱερὰ γράμματα. Ταῦτα δέ ἐστι φωνηθέντα τέσσαρα. Littéralement : Couronne d'or por-

que toutes les lettres de l'alphabet hébraïque sont des consonnes; s'il dit que le nom tétragrammatique de la lame d'or du souverain Pontife se composait de quatre voyelles, ce n'est que dans le sens que nous venons d'indiquer.

2. Photius, dans sa 162<sup>e</sup> lettre adressée à Amphiloque, avertit également que le tétragrammaton consistait en *quiescentes muettes*. Après avoir cité, en le paraphrasant, le verset 3 du chapitre vi de l'Exode, il dit : « Ce nom est prononcé par les Juifs *aïa*, et par les Samaritains *iavé*. Et voici les lettres dont il se compose *yod, aleph, vav, hè*, par lesquelles lettres est indiqué le *sans commencement* et le *sans fin* de Dieu (*a*). »

Si de tristes souvenirs s'attachent au nom de Photius, on ne lui a jamais refusé le mérite d'une érudition aussi vaste que solide, et d'une critique exquise. Or, ce n'est certes pas par ignorance, et encore moins par légèreté, qu'il énumère ici les *quiescentes muettes* au lieu de nommer les lettres qui composent le nom *Jéhova*. Au reste ce qu'il ajoute explique clairement son intention : *par lesquelles lettres*, etc. Le mystère du *non commencement*, ἀναρχον, et du *non fin*, ἀτελεύ-

tant en figure exprimée les caractères sacrés. Ceux-ci étaient *quatre voyelles* (De Bello Jud., l. v, c. 5, t. II, p. 335, 336, éd. d'Haverc.). Voyez plus loin la note 26.

(a) C'est la traduction littérale du grec. Τοῦτο δὲ παρὰ μὲν Ἑβραίοις λέγεται αἰᾶ, παρὰ δὲ τοῖς Σαμαρείταις ἰαβὲ. Γράφεται δὲ καὶ γράμμασι τούτοις ἰὼδ ἄλφ οὐαύθ ἦθ · δι' ὧν δηλοῦται τὸ ἀναρχόν τε καὶ τὸ ἀτελεύτετον τοῦ Θεοῦ. Voyez à la fin de cette section la note 27.

τετον, se *cache* à notre conception, en se perdant dans les infinies profondeurs de l'éternité. Rien n'est donc plus propre à l'indiquer que des voyelles *quiescentes muettes* ou mieux *occultes*.

3. Paul de Burgos, israélite converti, fort versé dans la littérature rabbinique, consacre, dans l'ouvrage que nous venons de citer, la question vi à l'examen des raisons intrinsèques du nom *Jéhova* donné à Dieu. Nous en transcrivons le passage suivant : « *Quæ quidem rationes in hoc nomine a diversis diversæ assignantur, et specialiter inter expositores Ebræorum est in hoc magna diversitas. Quidam enim eorum assignant rationes ex natura litterarum in hoc nomine contentarum : quæ quidem literæ omnes sunt vocales. Literæ autem vocales sunt magis abstractæ a materia quam cæteræ, et ideo aptiores ad significandum divinam substantiam, quæ magis abstracta est a quacunque conditione materiali* <sup>28</sup>. »

4. Le savant Aben-Ezra, un des rabbins les plus judicieux en fait de critique, après avoir développé longuement l'excellence des lettres אהוה, en raison de leur *quiescence muette*, ajoute : « Et maintenant j'ai fait voir que ces quatre lettres sont des lettres voyelles, c'est pour cela qu'elles constituent les noms vénérables qui sont les noms propres de Dieu (a); « c'est-à-dire les noms *Ehyé* et *Jéhova*.

5. R. Juda Levita est regardé parmi les juifs comme

(a) והנה הראתי כי אלו ה' אותיות הם אותיות המשך על כן היו השמות נכבדים שהם שמות העצם מאלה האותיות :  
Comment. sur l'Exode, vi.

un de leurs meilleurs écrivains et théologiens. Il jouit dans la synagogue d'une très-grande autorité. Dans son livre, un des plus célèbres dans la littérature orientale, intitulé *Cuzari*, כוזרי, il ne manque pas d'appuyer sur le caractère de *spiritualité* des lettres quiescentes dont nous parlons. « Et le mystère du nom Jéhova, dit-il, est caché; mais la dignité des lettres qui y sont consacrées, *c'est elle qui parle*. Car ce sont les lettres, *aleph, hè, vav, yod*, אהוי"י, qui sont la cause du mouvement (de l'articulation) de toutes les autres lettres (consonnes). En effet, on ne peut articuler aucune des lettres (purement consonnes), sans qu'elle soit accompagnée d'une de celles-ci, c'est-à-dire *aleph* ou *hè* pour la voyelle *a*; *vav* pour les voyelles *o, u*; *yod* pour les voyelles *e, i (a)*. Ces quatre quiescentes sont comme des *esprits*, et les autres lettres comme des *corps*. Et le nom *iah*, יה est comme celui *Jéhova*. Quant à *Ehyé*, אהיה, il est possible qu'il soit formé également de Jéhova; il est possible aussi que sa racine (*b*) soit *haya*, היה, être (*c*). »

(a) D'après une règle sans exception de la grammaire hébraïque, chacune des cinq voyelles longues suppose toujours la présence de celle des quiescentes muettes qui appartient au même organe de prononciation. Dans le discours II, n° 80, de son *Cuzari*, R. Juda Lévitte disserte longuement sur la *vocalité* de ces quiescentes, et sur leur valeur comme voyelles.

(b) Ceci prouve que le nom Jéhova lui-même n'est pas formé du verbe *haya*, mais du verbe inusité *hava*, ainsi que nous l'avons déjà dit p. 319.

(c) וסודו (של זה השם) נסתר אך מעלת האותיות

6. R. Juda Moskato, rabbin distingué, dans son Commentaire sur le *Cuzari* (a), dit ici : « Et remarque une autre propriété dans ces lettres (aleph, hê, vav, yod). Elles sont quiescentes de deux manières : 1. *quiescentes occultes*, que l'on n'entend pas dans la prononciation ; 2. *quiescentes sensibles*, que l'on entend clairement dans la prononciation. De même, Dieu saint, béni soit-il, qui repose dans son repos glorieux, par son incommutabilité absolue, éternelle, est aussi *quiescent occulte* dans la vérité de son Essence. Il est *quiescent sensible* par ses actions qui se manifestent au monde. »

II. Ceci nous donne la clef d'un passage célèbre de la *Préparation évangélique* d'Eusèbe, que nous allons transcrire en entier et traduire aussi littéralement qu'il nous sera possible. Le lecteur s'étonnera peut-être avec nous que de tous les savants, en si grand nombre, qui se sont exercés sur ce passage, aucun n'ait encore trouvé l'explication si simple que nous allons en présenter. Serait-ce précisément parce qu'elle est *simple* ?

<sup>1</sup> Ἐπει καὶ τῶν ἑπτὰ φωνηέντων τῆν ἐπὶ τὸ αὐτὸ σύνθεσιν, μιᾶς τίνος

---

המיוחדות לו היא המדברת מפני שהם אותיות אהו"א שהם עלת הראות כל האותיות שאין מדברים באות מהאותיות בעוד שלא תמצא אלה רונה לומר הפתחא לאל"ף והא"א והקמוץ לוא"ו והשבר ליו"ד והם כרוחות ושאר האותיות בגופות. ויה כמותו אבל אהיה אפשר שיהיה מן השם הזה ואפשר שיהיה בגזר מה"ה :

Cuzari, discours II, n° 3, fol. 202 suiv. de l'édition de Venise, 1594.

(a) Fol. 202, col. 3 et 4.

ἀπορρήτου προσηγορίας περιέχειν φασὶν ἐκφώνησιν· ἦν διὰ τεσσάρων στοιχείων παιδᾶς Ἑβραίων σημειούμενοι ἐπὶ τῆς ἀνοτάτω τοῦ Θεοῦ δυνάμειος κατατάττουσιν, ἀλεκτόν τι τοῖς πολλοῖς καὶ ἀπορρήτον τοῦτ' εἶναι παῖς παρὰ πατρός εὐληφότες. Καὶ τῶν παρ' Ἑλλησι δὲ σοφῶν, οὐκ οἶδ' ὅποθεν τις τοῦτο μαθὼν ἠνίξαστο, ὄδεπῃ δι' ἐπῶν φήσας,

Ἑπτὰ με φωνήεντα Θεὸν μέγαν ἄφθιτον αἰνεῖ

Γράμματα, τὸν πάντων ἀκάματον πατέρα.

Εἰμι δ' ἐγὼ πάντων χέλυσ ἄφθιτος, ἧ τὰ λυριῶδη

Ἑρμωσάμην δίνης οὐρανίωιο μέλη.

« Puis on dit que l'énonciation du seul nom d'un *certain ineffable* renferme sept voyelles qui se réunissent en un mot. Les Hébreux, qui l'écrivent par quatre caractères, l'appliquent à la puissance du Dieu suprême. Ce nom est regardé parmi eux comme un mystère sacré. Celui qui le sait ne l'enseigne qu'à son fils. Il est défendu au commun du peuple de le prononcer. Et quelqu'un des Sages parmi les Grecs (j'ignore comment il a pu en avoir connaissance) l'a exprimé en termes voilés dans des vers qui sont à peu près ceux-ci :

« Sept voyelles (a) célèbrent en moi le Dieu grand, immortel, Père éternel de tout ce qui est.

Je suis l'impérissable heptacorde (b) qui

Règle le mélodieux concert du mouvement céleste. »

Præpar. Evangel., lib. xi.

(a) Le texte porte φωνήεντα... γράμματα. Il est presque superflu d'observer que γράμμα ne signifie pas seulement une *lettre*, mais tout *signe* quelconque de l'écriture, tout *signe* graphique.

(b) Χέλυσ était un instrument de musique à sept cordes, ἑπτάτονον, en forme de *tortue*, signification première du terme grec, ou tout autre instrument à cordes. Voyez à la fin de cette section la note 29.

Un mot que les savants ont singulièrement en horreur, mot que le plus cruel supplice ne leur arracherait pas, c'est *nescio! je ne sais*. Plusieurs d'entre eux, comme Fullerus dans ses *Miscellanea sacra*, Havercamp dans ses notes sur Josèphe, et bien d'autres, quelque peu embarrassés de trouver *sept voyelles* dans un mot qui n'est composé que de *quatre lettres*, et ne voulant pas dire le terrible mot *nescio*, se rejetèrent les uns sur la manière dont les Grecs ont figuré dans leur écriture le nom hébreu *Jéhova*, les autres sur les *sept planètes* que les prêtres égyptiens plaçaient dans les *sept voyelles* grecques. Mais les diverses transcriptions grecques du tétragrammaton ne pouvaient être ignorées du savant évêque de Césarée, qui a rédigé ses immortels ouvrages dans la langue des Hellènes ; il n'en aurait donc pas parlé comme d'un *on dit*, *φασί*. Au reste, qu'il s'agisse ici du nom hébreu lui-même, c'est ce qui résulte clairement du texte d'Eusèbe. Nous avons vu qu'avant de citer les vers dans lesquels un Grec a célébré les *sept voyelles*, il exprime son étonnement que ce sage ait eu connaissance du nom ineffable dont les juifs font un si grand mystère.

Maintenant quelles sont ces sept voyelles ? Notre lecteur les a sans doute déjà trouvées. Il a vu dans la note 11 de la présente section que le nom *Jéhova* a toujours eu *trois points-voyelles*, et il vient de voir que les *quatre lettres* de ce nom sont également considérées comme des voyelles.

## § V.

Le nom Jéhova est encore *ineffable*, non, comme disent quelques-uns d'après Fuller, parce que les Grecs n'avaient pas de lettres pour exprimer le *hè* et le *vav*; que nous importent les Grecs ! mais parce qu'il était sévèrement défendu au peuple de prononcer le nom vénérable. Les sacerdotés seuls le prononçaient dans les cérémonies du culte du temple de Jérusalem, non autrement, non ailleurs.

1. Il est dit dans le Lévitique, xxiv, 16 : « Et celui qui profère distinctement le nom *Jéhova*, sera puni de mort (a).

Le Talmud, traité Sanhédrin, fol. 90 recto, ne se contente pas de la mort naturelle ; il y ajoute la mort éternelle : « Celui qui prononce le nom tel qu'il est écrit (b) est au nombre de ceux qui n'ont point de part à la vie à venir (c). »

Au fol. 18 recto du traité Aboda-Zara, on raconte que Rabbi Hhanina-ben-Tharadion, amené devant les païens, fut interrogé par les juges pourquoi il lisait la Bible contre la défense qu'ils en avaient faite ? Il répondit : *Jéhova, mon Dieu, me le prescrit (d)*. Aus-

(a) ונקב שם יהוה ברות יופת :

Voyez l'élucidation, qu'on nous passe ce mot, de ce verset dans notre note 30, à la fin de cette section.

(b) Textuellement : *selon ses lettres*, ou *avec ses lettres*, באותיותיו.

(c) ואלו שאין להם חלק לעה"ב ... ההוגה את השם באותיותיו :  
(d) כאשר ציוני יהוה אלהי :

sitôt on le condamna, lui au feu, sa femme à la décollation, et sa fille au déshonneur dans un lieu infâme. Le Talmud explique ensuite pourquoi le Seigneur permit que le rabbin fût frappé d'une sentence si terrible? Parce que, dit-il, *il avait prononcé publiquement le nom vénérable (a)*.

2. Les *Thosephot*, additions du Talmud (b), ajoutent ici : « La plupart des docteurs expliquent que Rabbi Hhanina avait prononcé distinctement les lettres du nom incommunicable, comme on prononce les lettres de tout autre mot. Or ceci est défendu conformément à ce qu'on lit au traité *Pesahhim* (du Talmud), fol. 50 recto : Le Très-Saint, béni soit-il, dit : On ne lit pas mon nom comme il est écrit; car il est écrit par *γὸδ, ἡὲ*, etc. (Jéhova), et on lit *aleph, dalet*, etc. (Adonai) (c). »

3. Le Talmud, à l'endroit du traité *Pesahhim* que nous venons de citer, déduit du texte de l'Exode, III, 15, la défense de prononcer le nom tétragrammatique. Lorsque le Seigneur apparut à Moïse dans le buisson, il lui ordonna d'aller dire aux enfants d'Israël : « Jéhova, Dieu de vos pères, etc., m'a envoyé vers vous. » Et il ajouta : « Ceci est mon nom pour tou-

(a) משום הוּגָה אֶת הַשֵּׁם בַּפְּרָהִסִּיא.

Ce dernier mot est le grec *παρρησία*.

(b) Voyez plus haut, p. 178.

(c) Le Talmud explique aussi pourquoi le Seigneur permit la condamnation de la femme et de la fille : la femme, parce qu'elle n'avait pas corrigé son mari de la coupable habitude de prononcer le nom; la fille, pour une seule faute de coquetterie.

*jours*, לעולם. Ce mot hébreu, quand on n'en considère que les lettres, faisant abstraction des points-voyelles, peut aussi signifier, selon le Talmud (*a*), à tenir secret.

4. Le célèbre rabbin Hillel dit : « Celui qui fait usage de la couronne périra (*b*). » R. Abraham Zacut, qui cite cet axiome, le rend en ces termes : « Celui qui fait usage du *nom incommunicable* n'a point part à la vie à venir. »

5. Maïmonides, dans son Commentaire sur la Mischna, traité Sota, chap. 7. « Ce qu'il est nécessaire que tu saches, c'est qu'il n'est permis en aucune manière, excepté dans l'office du temple de Jérusalem, de lire ou d'expliquer le *nom ineffable*, qui est *yod, hè, vav, hè*. Nous en trouvons un indice dans la loi de Moïse, où il est écrit (Ex., xx, 24) : « En tout lieu » où je mettrai la mémoire de mon nom, je viendrai » à toi, et je te bénirai. » Or nos Docteurs ont dit : » Retourne le verset, et explique-le de cette manière : » *En tout lieu où je viendrai à toi, et te bénirai, là seulement je mettrai la mémoire de mon nom.* »

Le Talmud, traité Sota, folio 38 recto, attribue ce raisonnement, si l'on peut appeler cela raisonner, à R. Yoschia, qui ajoute : « Et où *viendrai-je à toi*

(a) Nous disons *selon le Talmud*, car grammaticalement, pour que ce verbe signifie *tenir secret*, il faut qu'il soit à la forme *hiphil*, ce qui n'a pas lieu ici, puisque la racine n'est pas précédée de la caractéristique ה.

Traité *Abot*, chap. 1, § 13. וְדַע שֶׁמֶשׁ בְּתוֹרַת חֵן (b)  
*Couronne suprême*, en langage cabalistique, signifie la Divinité, et plus spécialement le Père éternel.

*pour te bénir?* Dans le temple de mon choix (de Jérusalem); *là je mettrai la mémoire de mon nom*, dans le temple de mon choix. »

6. Quand Josèphe raconte dans ses Antiquités l'apparition divine dans le buisson, il dit : « Dieu indiqua à Moïse son propre nom qui, avant ce moment, n'était pas encore arrivé à la connaissance des hommes. Mais il ne m'est pas permis de le rapporter ici (a). »

7. Philon, en parlant de la lame d'or qui servait comme de diadème au grand prêtre, s'exprime en ces termes : « Elle portait gravées les quatre lettres du nom que ceux-là seuls avaient la permission de prononcer et d'entendre dans les cérémonies sacrées (*ou* dans le temple), qui avaient les oreilles et la langue purifiées par la sagesse (sainteté). A tout autre cela était défendu en toute manière et en tout lieu. Les théologiens appellent ce nom *tétragrammaton* (b). »

8. A l'occasion du fils d'une femme israélite qui a prononcé le *nom* en proférant des malédictions (c), Philon dit : « Ce nom que tous, excepté les plus vertueux qui sont arrivés à une sainteté consommée, ont défense de prononcer, même en bénédiction (d). »

(a) Περὶ ἧς (προσηγορίας) οὐ μοι θέμις εἰπεῖν. Lib. II, c. 12, p. 106.

(b) Τέτταρας ἔχον γλυφὰς ὀνόματος, ὃ μόνοις τοῖς ἄτα καὶ γλῶτταν σοφίᾳ κεκαθαρμένοι θέμις ἀκούειν καὶ λέγειν ἐν ἁγίοις, ἀλλῶ δ' οὐδενὶ τὸ παράπαν οὐδαμοῦ· τετραγράμματος δὲ τοῦνομα φησὶν ὁ θεολόγος εἶναι. Vita Mosis, p. 670 D., éd. de Paris, 1640.

(c) Lévitique, xxiv, 11.

(d) Ὁν οὐδ' ὑπὸ πάντων, ἀλλὰ μόνων τῶν ἀρίστων εὐλογεῖσθαι θέμις, ἅσοι τὰς τελείας καθαρσεις ἐδέξαντο. Ibid., p. 682 E.

## § VI.

1. Nous avons vu qu'Eusèbe affirme également que le commun du peuple ne pouvait pas prononcer le *nom* tétragrammatique, ἄλεκτον τοῖς πολλοῖς.

2. Théodoret, question xv, sur l'Exode, dit : « Les Hébreux appellent ce nom *ineffable* : car il leur est défendu de le prononcer avec la langue (a). »

3. Photius traitant du passage du Lévitique, xxiv, 15, qui défend de prononcer le nom Jéhova, dit : « Voici ce que veut dire *prononcer le nom du Seigneur Dieu*. Il était défendu absolument aux Juifs de prononcer par les lèvres le nom de Dieu. Car ce nom était entièrement *ineffable*, ne devait pas se proférer. Les grands prêtres seuls étaient exceptés : ils conservaient avec crainte et vénération le dépôt de ce nom divin. Les lettres qui le composaient étaient au nombre de quatre. C'est pourquoi les Juifs l'appelaient *tétragrammaton*. On dit donc que par *blasphémer et nommer Dieu*, les Juifs entendaient, *prendre sur les lèvres le nom ineffable, et surtout le prononcer de la manière vulgaire (b)*.

(a) Τοῦτο δὲ παρ' Ἑβραίοις ἄφραστον ὀνομάζεται· ἀπίρηται γὰρ παρ' αὐτοῖς διὰ τῆς γλώττης προσφέρειν.

(b) Quelques lignes plus haut, dans un passage que nous n'avons pas transcrit dans la présente citation, parce qu'elle n'a pas un rapport direct au sujet que nous traitons dans ce paragraphe, Photius avait dit que les Juifs écrivaient le nom divin avec des caractères *non communs*. Ces caractères appartenaient à l'écriture sacrée, différente de l'écriture com-

L'un et l'autre était puni du dernier supplice (a). »

4. Saint Jérôme était trop instruit de la tradition judaïque pour ignorer la défense faite aux Juifs de prononcer le tétragrammaton tel qu'il est écrit. Aussi dit-il dans son Commentaire sur Ezéchiel, xvi, 12: « Signum Dominicæ sanctificationis, nomen est omnipotentis Dei, quod quatuor literis hebraïcis scribitur, et apud eos vocatur ineffabile, dum nomen ejus non potest dici. »

5. Les rabbins ont toujours enseigné que celui qui prononce indûment le nom ineffable cause un violent ébranlement depuis le haut du ciel jusqu'aux entrailles de la terre. Les anges, s'apercevant un jour que leur demeure éprouvait de grandes secousses, s'informèrent de la cause de ce *tremblement de ciel*, et on leur apprit que dans ce moment-là un tel prononçait témérairement le nom vénérable Jéhova.

mune ou profane, que nous appelons *numismatiques*, parce qu'on n'en trouve plus de traces que sur les médailles juives anciennes vraiment authentiques. Les Juifs, comme plusieurs autres peuples de l'antiquité, avaient ces deux sortes d'écritures, ainsi que nous croyons l'avoir établi dans notre dissertation sur l'inscription hébraïque du titre de la sainte Croix.

(a) Τὸ δὲ ὀνομάζων τὸ ὄνομα Κυρίου τοῦ Θεοῦ, τοιοῦτο εἶναι· ἀπίρητο μὲν τοῖς Ἰουδαίοις τὸ τοῦ Θεοῦ ὄνομα... διὰ χειλέων θλωσ προφέρεσθαι. ἄφραστον δὲ καὶ ἀνέκφορον παντελῶς, πλὴν ὅσα γε τοῖς ἀρχιερεῦσι μόνοις, ἐπὶ τιμῇ καὶ σεβασμιότητι τοῦ θείου διετετήρητο... τέσσαρα δὲ τὰ γράμματα ἦν· ἐξ ὧν καὶ τετάγραμμον αὐτοῖς ἐπωνομάζετο. Ἐν ἴσῳ τοίνυν, φασίν, ὑπῆρχε παρ' Ἰουδαίοις ἀρσασθαί τε τὸν Θεὸν καὶ ὀνομάσαι· τούτεστι, τὸ ἄφραστον ὄνομα αὐτοῦ διὰ χειλέων καὶ μάλιστα κοιναῖς προσενεγκεῖν ἀκοαῖς· διὸ καὶ ἑκατέρῳ θάνατος ἐπέκειτο ἡ ζημία.

Cette métaphore, tout orientale, qui exprime si bien l'énorme impiété de ce péché, a passé aux païens, dont tout le système théologique a pour source des traditions de l'ancienne synagogue, plus ou moins défigurées. C'est ainsi que nous lisons dans le poème de Lucain :

An ille

Compellendus erit, quo nunquam terra vocato

Non concussa tremit.

Phars., VI, 744-746.

Les meilleurs commentateurs remarquent que dans ce passage le poète latin parle du Dieu suprême, le *Démiurgos* de Platon, dont le nom était regardé parmi les païens comme mystérieux et *ineffable*, c'est-à-dire qu'il n'était pas permis de prononcer (a).

6. Les Egyptiens ne désignaient jamais par leur nom propre certaines divinités qu'ils honoraient.

7. Hérodote, en parlant d'une tablette qui portait le nom d'une de ces divinités, dit : « Je me rendrais coupable de profanation, si j'exprimais ce nom (b). »

8. Cicéron nous apprend qu'en Egypte il n'était pas permis de prononcer le nom propre du Mercure, qu'il compte le quatrième, fils du Nil (c).

(a) Demiurgus ille Platonis, Deus summus, omnium rerum creator, cujus nomen arcanum et ineffabile inter cætera Deorum nomina citare nefas.

(b) Οὐχ' ἴσσιον ποιεῦμαιτὸ ὄνομα ἐπὶ τοιούτῳ πράγματι ὀνομάζειν. Lib. II, c. 86.

(c) Quartus (Mercurius), Nilo patre, quem Ægyptii nefas habent nominare. *De natura Deorum*, lib. III, c. 24, n° 56, p. 1007 de l'éd. de Leipsig, in-4° en un volume.

9. Les Arabes, au lieu de nommer Dieu, disent le plus souvent, *Lui*, ۞ (a).

10. Ceux qui dans la plus haute antiquité profes-  
saient l'unité de Dieu poussaient le scrupule jusqu'à  
ne vouloir pas lui donner de *nom propre*. Le célèbre  
Hermès-Trismégiste, le *Thoth* des Egyptiens, le cin-  
quième Mercure de Cicéron à l'endroit que nous ve-  
nons de citer, et contemporain d'Abraham, enseignait  
que Dieu est l'*Etre sans nom* (b), bien qu'il le désigne  
sous les noms appellatifs de *Père*, de *Dieu*, etc.

Outre la vénération pour la Divinité qui a dû en-  
gager les esprits religieux à s'abstenir d'appeler par  
un nom propre le souverain Maître, Hermès assigne  
une autre raison à cette anonymité, et c'est un des  
plus beaux témoignages qu'offrent ces siècles si reculés  
en faveur de la doctrine de l'unité de Dieu. Aussi  
Lactance n'a-t-il pas manqué d'en tirer parti dans  
son traité *De falsa religione*, lib. 1, c. 6 : « Dieu est  
unique; or, ce qui est unique n'a pas besoin de nom  
distinctif (c). »

(a) Ainsi qu'en hébreu, ce mot, pronom de la troisième  
personne du masculin, sert en même temps de verbe : IL  
EST, ce qui revient au sens du nom vénérable *Jéhova*. Les  
musulmans l'écrivent au commencement de leurs ouvrages  
et en tête des principaux actes du gouvernement. Ils le pro-  
noncent souvent dans leurs prières et dans leurs élévations  
d'esprit. Nous renvoyons, pour plus de détails, à la Biblio-  
thèque orientale d'Herbelot, article *Hou*.

(b) Ἔστι γὰρ ὁ ὦν ἀνόνομος. Mot à mot : Car il est l'*Étant*  
anonyme.

(c) Ὁ δὲ Θεὸς εἷς, ὃ δὲ εἷς ὀνόματος οὐ προσδέεται.

Mais écoutons le développement que donne à cette proposition le Cicéron chrétien. « Ac ne quis nomen ejus requireret, ἀνώνημον (sans nom), esse dixit; eo quod nominis proprietate non egeat, ob ipsam scilicet unitatem. Deo igitur nomen non est; quia solus est: nec opus est proprio vocabulo; nisi cum discrimen exigit multitudo, ut unamquamque personam sua nota et appellatione designes. Deo autem, quia semper unus est, proprium nomen est Deus.

II. Il en est de même, chez les Indiens idolâtres, du nom mystérieux *om*, ou mieux *oum* (*a*), qu'ils regardent comme la Divinité même. Un Indien dévot médite en silence des heures entières sur ce nom, sans que jamais il échappe de ses lèvres (*b*).

### § VII.

C'est par suite de la défense de prononcer le nom Jéhova que les Juifs ont adopté l'usage de lire *Adonai*, ce qui signifie *Seigneur*, partout où ils le rencontrent dans l'Écriture; car ailleurs ils ne se permettent jamais de l'écrire. Nous avons déjà vu plus haut, page

(*a*) « Comme ce mot *oum* est composé de trois lettres qui n'en font qu'une dans l'écriture, on doit s'imaginer que l'*o* est Brahma, l'*u* Vichnou, et l'*m* Siva. Le caractère qui représente ces trois lettres, dont l'union forme le *sabda-Brahma* (parole de Brahma), est terminé par un demi-cercle avec un point au milieu, qu'on appelle *bindou*, qui est le symbole de l'être purement spirituel. »

M. l'abbé Dubois, *Mœurs, etc., de l'Inde*, t. II, p. 274.

(*b*) *Om* a word which never escapes the lips of a pious Hindu, who meditates on it in silence. *Asiatik Researches*.

325, que d'après le Talmud, et par prescription formelle de Dieu, le nom écrit par *yod, hè, vav, hè*, יהוה (a), doit se lire comme s'il était écrit par *aleph, dalet, nun, yod*, אדני (b).

Si dans le texte il est immédiatement précédé du mot *Adonai*, ils le lisent *Elohim*, qui signifie *Dieu* : *Adonai Elohim*; comme Deutéronome, III, 2; Amos, III, 43, et fréquemment dans le livre d'Ezéchiel.

Saint Jérôme n'ignorait pas cette lecture (et qu'est-ce qu'il ignorait?). Dans son Commentaire sur Ezéchiel, au commencement du chap. VI, il écrit : « *Adonai unum nomen est de decem vocabulis Dei, et significat Dominum, quo sæpe et in hominibus utimur. Quando duo Domini et Domini juncta sunt nomina, prius nomen commune est (c'est-à-dire Adonai) secundum proprie Dei, quod appellatur ἀρρητον, id est ineffabile, quod et scriptum fuit in lamina aurea, quæ erat in fronte Pontificis.* »

Toutefois de loin en loin, lorsque l'occasion l'exige, les juifs de nos temps ne font pas difficulté de lire le *grand nom* tel qu'il est écrit : *Yéhova*.

Les missionnaires jésuites du siècle dernier, Gozani, Domenge, le savant P. Gaubil (c), etc., nous ont fourni des renseignements précieux sur les juifs qui se sont établis en Chine vers l'époque de la ruine de Jérusa-

(a) Les rabbins le désignent communément par les deux premières lettres : le nom *yod, hè*.

(b) Celui-ci est également désigné par ses deux premières lettres : le nom *aleph, dalet*.

(c) Le P. Gaubil était bon hébraïsant.

lem (a). Il paraît que de temps à autre ceux-ci prononcent aussi le tétragrammaton, puisqu'on a remarqué qu'ils le lisent *hotoï* (b); mais ordinairement ils le remplacent aussi, dans la lecture, par יהוה, qu'ils prononcent *Etunoï* ou *Hotanoï*.

Dans le fragment grec d'Evagrius que nous avons déjà cité, il est question du *tétragrammaton qui est ineffable pour les Hébreux*. L'auteur ajoute : « Ce nom se lit *improprement* parmi eux *Adonai*, et nous le traduisons, *Seigneur* (c). »

I. Il est indubitable que c'est la raison pour laquelle les versions grecques les plus anciennes, même celle des Septante qui a précédé de plusieurs siècles la ruine de Jérusalem, traduisent toujours le tétragrammaton par *Seigneur*, Κύριος, qui correspond à *Adonai*, ou simplement par *Dieu*, Θεός. S'ils avaient lu *Yéhova*, ils auraient traduit, selon la signification propre de ce mot, l'*Etre éternel*. Il y a plus. On sait qu'Or igène a consacré dans ses Hexaples une colonne au texte hébraïque qu'il transcrivit en lettres grecques.

(a) Voyez le *Mémoire sur les juifs établis en Chine*, inséré dans les Lettres édifiantes, t. xxxvii, de la *Bibliothèque des amis de la religion*. Voyez surtout les *Notitiæ SS. Bibliorum Judæorum in imperio sinensi*, du père Kœgler.

(b) A la manière des Chinois, ils donnent au *d* (dalet) le son fort du *t*. Il est à remarquer aussi que les juifs chinois, comme leurs coreligionnaires d'une grande partie de l'Europe, et comme les Syriens de la Syrie orientale, prononcent le cametz (τ) δ.

(c) Τὸ τετραγράμματον, ἀνεκφώνητον ὃν παρ' Ἑβραίοις, δὲ κατὰ χρηστικῶς παρὰ αὐτοῖς Ἀδωναὶ καλεῖται, παρὰ δὲ ἡμῖν κύριος.

Or, toutes les fois que le texte original porte *Yéhova*, il transcrit dans cette colonne hébraïque *Adonai*, אֲדֹנָי. Saint Epiphane, saint Chrysostome et d'autres Pères de l'Eglise, copient souvent d'après les Hexaples ce même mot, pour *Jéhova*, comme *se lisant* dans l'original.

Dans Isaïe, xxvi, 4, le texte place l'un à côté de l'autre ces deux noms divins *Yah* et *Yéhova*.

בטחו ביהוה עדרעד כי ביה יהוה צור עולמים (a)

Voici comment Origène figure en caractères grecs le verset entier où *Jéhova* se trouve deux fois :

Βετὲ βαδῶναι ἀδὴ ἀδ κὶ βαῖα Ἀδωνάϊ σὼρ ὠλεμεῖν (b).

Le prophète Ezéchiel dit selon l'hébreu du chapitre viii, verset 2 : « Et là la main d'*Adonai* *Yéhova* descendit (c) sur moi. » Le texte commun des Septante traduit *la main du Seigneur* : χεῖρ Κυρίου; mais le texte alexandrin et celui de la Polyglotte de Ximenès, comme aussi l'édition d'Alde, portent : *la main d'Adonai le Seigneur*, χεῖρ Ἀδωνάϊ κυρίου; ce qui rend exactement *Adonai* proprement dit, et *Yéhova* prononcé *Adonai*, et non *Adonai Elohim*, comme lisent les juifs modernes. Flaminus Nobilius annote

(a) Prononcez : Bit-hhu bihova adè ad ki be-yah yehova tzur olamin (ayez foi en *Jéhova*, car *Jéhova* a créé les mondes par yah).

(b) En caractères latins : Bete badónai ade ad ki baiâ adónai sôr ôlemein.

(c) Littéralement : tomba.

ici : « In plerisque, *ut alibi sæpe, est Adonai Domini.* »

Nous trouvons une remarque importante d'Origène lui-même sur ce verset. « Quelques exemplaires portent, *la main du Seigneur Seigneur* (χειρ κυρίου κυρίου). Souvent, nous l'avons déjà dit ailleurs, le terme *Seigneur* (κύριος) rend le nom divin, qui est en singulière vénération parmi les Hébreux, lesquels ne le prononcent pas volontiers (a). Le mot *Seigneur* se prend quelquefois dans le sens de *maître à l'égard des serviteurs, des esclaves*. Partout donc où dans la version grecque on rencontre *Seigneur Seigneur* (κύριος κύριος), il faut savoir que le deuxième répond au nom propre et ineffable de Dieu en hébreu. Au reste, les Hébreux lisent *Adonai* à la place de ce nom qu'ils ne prononcent pas (b). »

II. Saint Jérôme, à l'exemple des Septante et autres traducteurs grecs, donne dans sa version latine la traduction d'*Adonai*, Dominus, partout où le texte hébreu a *Yéhova*. Au reste, que le saint hébraïsant lût comme les juifs *Adonai* au lieu du nom ineffable, c'est ce que nous voyons dans cette version, et en plusieurs endroits de ses œuvres.

(a) Ou mieux : ne se pressent pas de le prononcer. Οὐ ταχέως προφέρονται.

(b) Ἐν τισὶ δὲ γέγραπται χειρ κυρίου κυρίου, καὶ γε ἐν ἄλλοις εἰρηκαμεν ὅτι πολλαχοῦ τὸ ἐκφωνούμενον ἐν τῇ, κύριος, φωνῇ, τὸ σεβάσμιον παρ' Ἑβραίοις ἐστὶν ὄνομα τοῦ Θεοῦ, ὅτιπερ οὐ ταχέως προφέρονται, πλὴν ἐστ' ὅτε τὸ, κύριος, τάσσεται καὶ ἐπὶ κυρίου τῶν δούλων. Ἐνθα οὖν κεῖται τὸ κύριος κύριος, χρὴ εἰδέναι ὅτι τὸ μὲν ἕτερον εἰσινεὶ τὸ κύριον ὄνομα καὶ ἀρρήτον ἐστὶ τοῦ Θεοῦ. Τὸ δὲ λοιπὸν τὸ κύριος Ἑβραίοι Ἰδωναὶ ἐπὶ τοῦ κυρίου τάσσουσι.

Au chapitre VI, verset 3 de l'Exode où le Seigneur dit à Moïse, d'après le texte hébreu : « J'ai apparu à Abraham, à Isaac et à Jacob comme Dieu tout-puissant, mais je ne me suis pas fait connaître à eux par mon nom Jéhova (a). » Saint Jérôme traduit : « Ego Dominus qui apparui Abraham, Isaac et Jacob, in Deo omnipotente, et nomen meum *Adonai* non indicavi eis (b). »

Lorsque dans le livre de Judith, XVI, 16, il traduisit *Adonai*, Domine, magnus es tu, il voyait certainement *Yéhova* dans son original chaldaïque, qui malheureusement n'existe plus (c).

Dans la réponse à une lettre dont l'avait favorisé le Pape Damase, il dit : « In centesimo decimo septimo psalmo, ubi nos legimus, *O Domine, salvum me fac; o Domine, bene prosperare : benedictus qui venit in nomine Domini*, in hebræo legitur, *Anna Ado-*

(a) ושמי יהוה לא נודעתי להם.

(b) Divina bibliotheca. Œuvres, t. IX, p. 114.

(c) Il dit dans la préface de ce livre : « Apud Hebræos liber Judith inter hagiographa (sic legendum) legitur... chaldæo sermone conscriptus... Multorum codicum varietatem vitiosissimam amputavi : sola ea quæ intelligentia integra in verbis chaldæis invenire potui, latinis expressi. »

Remarquons en passant que cette collation d'un grand nombre de *codex*, le choix qu'il fallait faire, et la traduction latine, tout cela fut pour saint Jérôme l'affaire d'une veille de quelques heures ! « Huic unam lucubratiunculam dedi, » dit-il dans sa préface. On ne travaille ainsi que lorsqu'on a en vue la sainte gloire de Dieu, et pour soi l'assistance divine, qui donnait au pieux docteur *ardens strenuitatis ingenium*, comme l'en louait le saint pape Damase.

NAÏ, *osianna*; *Anna* ADONAI *asliana*; *baruch abba basem* ADONAI (a). Ces trois *Adonai* sont les trois *Yéhova* du texte original que nous transcrivons au bas de cette page.

Nous citerons encore le passage suivant de son Commentaire sur saint Matthieu, XXI, 9. « Pro eo quod habetur in Septuaginta interpretibus, Ὁ Κύριε σῶσον δὴ, id est, o *Domine*, *salvum fac*, in hebræo legimus : *Anna* ADONAI *osianna* (b). »

III. Le vénérable Bède, un des plus savants commentateurs des saintes Ecritures, lisait également *Adonai*. Nous trouvons dans son Commentaire sur saint Matthieu le passage suivant : « Denique Ps. cxvii, in ebræo scriptum, *Anna* ADONAI *hosianna*. »

IV. Les Paraphrases chaldaïques d'Onkelos et de Jonathan-ben-Huziel, dont le premier au moins florissait avant l'Incarnation de Notre-Seigneur, toutes les anciennes versions orientales, arméniennes, cophytes, arabes, syriaques, persanes, éthiopiennes, etc., substituent *Adonai* à *Yéhova*, puisque toutes donnent la traduction du premier.

V. La même chose se remarque dans le Nouveau Testament. *Jéhova* des passages de l'Ancien Testament qu'il rapporte, est constamment rendu par *Seigneur*, Κύριος, qui est la traduction d'*Adonai*.

Jésus-Christ lui-même, se conformant à l'usage général, lisait comme *Adonai* le nom ineffable. Nous en

(a) אָנָּה יְהוָה הוֹשִׁיעָה נָּא אָנָּה יְהוָה הַצְּלִיחָה נָּא : בְּרוּךְ הוּא בִּשְׁמֵי יְהוָה :

(b) Œuvres, t. VII, p. 162.

rapporterons seulement deux exemples. Quand l'esprit malin propose au Fils de Dieu de se précipiter du haut du pinacle du temple, notre Sauveur lui dit : « Il est écrit : *Tu ne tenteras pas le SEIGNEUR ton Dieu (a).* » Or, le texte original porte : *Vous ne tenterez pas Jéhova votre Dieu (b).* Le divin Fils et Seigneur de David cite en ces termes le premier verset du psaume cx. « *Le Seigneur a dit à mon Seigneur (c).* » Or, le texte original porte : « *Jéhova a dit à mon Seigneur (d).* »

§ VIII.

1. Le mystère que faisaient les Juifs du nom Jéhova a donné lieu aux païens de dire qu'ils adoraient un *Dieu incertain*, c'est-à-dire *inconnu*. C'est ainsi que nous lisons dans Lucain :

Cappadoces mea signa timent, et dedita sacris  
*Incerti Judæa Dei*, mollisque Sophene.

Phars., II, 592, 593.

2. Les Athéniens avaient un autel, ou plutôt un certain nombre d'autels, consacrés au *Dieu inconnu*. A l'exemple de plusieurs autres peuples infidèles, ils mêlaient à leurs superstitions païennes le culte du vrai Dieu, adoré en Judée, mais dont les Juifs *cachaient*

(a) Οὐκ ἐκπειράσεις Κύριον τὸν Θεόν σου. Matth. iv, 7.

Deuter., vi, 16.      לֹא תִנְסֹךְ אֶת יְהוָה אֱלֹהֶיכֶם

(c) Ἐΐπεν ὁ Κύριος τῷ Κυρίῳ μου. Matth., xxii, 44.

: נָאם יְהוָה לַאֲדֹנָי (d)

le nom (a). Saint Paul leur dit dans l'Aréopage : « Ce Dieu que vous adorez sans le connaître c'est celui que je vous annonce <sup>31</sup>. » Act. Apost., xvii, 23.

3. Saint Jérôme, qui était très-versé dans la littérature grecque et latine des païens, écrit dans son Commentaire sur Ezéchiel, xvi, 12, en traitant du nom *Jéhova* : « Apud eos (Hebræos) vocatur ineffabile, dum nomen ejus non potest dici. Cujus majestatem etiam gentilitas non ignorat, et Atheniensium testatur ara, ignoto Deo. Unde et Apostolus : *Quem vos, inquit, ignotum colitis, hunc nos annuntiamus vobis.* »

### § IX.

I. Dans les livres autres que la Bible, les juifs mettent fréquemment *le nom de quatre lettres*, pour dire *Jéhova*. Cette désignation, en grec *tétragrammaton* ou *tétragrammon* (b), était très-connue parmi les païens. On y rapporte avec raison le célèbre serment des vers dorés de Pythagore <sup>32</sup>, qui est ainsi conçu :

« Par le QUATERNAIRE, qui a donné la source dans notre âme (qui nous a donné le principe de vie), en qui sont les racines de l'éternelle nature (c). »

(a) D'après le texte syriaque des Actes des Apôtres, l'inscription de l'autel était : (Autel) du Dieu caché, ܕܥܘܢܝܢܐ ܕܥܘܢܝܢܐ

(b) *Tétragrammon*, que Drusius a déclaré fautif, se trouve dans de très-bons auteurs grecs.

(c) Ναὶ μὰ τὸν ἀμετέρα ψυχῆ παραδόντα τετρακτὸν  
Παγὰν ἀεννάου φύσεως ῥιζώματ' ἔχουσαν.

II. Dans le Zohar et les autres livres cabalistiques, où le nom Jéhova revient à chaque instant, il est figuré de cette manière  $\text{יהוה}$ , et on lit *yedud*.

III. D'autres fois on a recours à la permutation de lettres, appelée *atbasch*, dont nous parlons dans la note 46 de cette section ; ce qui donne le nom fictif  $\text{מטצפז}$ , *matzpatz*.

IV. Le plus souvent, et surtout dans les livres de prières, on indique le nom ineffable par deux *yod* souscrits d'un *cametz* : ך. Mais il est certain qu'anciennement la synagogue avait l'habitude de mettre dans ce cas trois *yod* disposés en triangle et souvent renfermés dans un cercle (a). Outre qu'on les a vus dans d'anciens manuscrits, particulièrement dans des manuscrits des Paraphrases chaldaïques, le Zohar mentionne souvent les trois *yod* du nom sacré (b). Dorhout possédait un *Yosiphon-ben-Gorion* qui était un manuscrit du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, où le nom divin était figuré par trois *yod*, placés horizontalement : ך (c). Depuis que les chrétiens se sont mis à étudier l'hébreu, et qu'ils ont reconnu un indice de la sainte Trinité dans cette manière de figurer le nom ineffable ; les juifs, pour couper court à cet argument, ont supprimé le troisième *yod*.

Le nom divin *Ehyé*, identique, ainsi que nous l'avons dit, avec le tétragrammaton *Jéhova*, est égale-

(a) Voyez plus haut, p. 309.

$\text{יהוה}$  (b)

(c) Voyez Ambr. Dorhout Animadversiones in loca selecta V. T., etc., p. 231. Leovardiae, 1765, 1 vol. in-8<sup>o</sup>.

ment figuré souvent dans les ouvrages cabalistiques par trois 'א'א'א.

Les rabbins enseignent que ces deux lettres, *aleph*, *yod*, sont identiques à certains égards; car, disent-ils, la première, qui a la valeur numérique *un*, est *l'unité parfaite*, c'est-à-dire l'unité dans sa plus simple expression, et la seconde, qui a la valeur numérique *dix*, est *l'unité excellente*, c'est-à-dire *l'unité dénaire*, l'unité des dix *attributs*, autrement appelés *numérations*, קטפירות, du Dieu *un* (a). Le *Mémoire sur les juifs établis en Chine* depuis l'époque de la ruine de Jérusalem, nous apprend qu'ils possèdent une tradition d'après laquelle le *yod*, dans les divers noms divins en hébreu, indique l'unité de Dieu.

On est frappé d'étonnement, pénétré de consolation, en voyant que la synagogue ancienne, avant l'existence de l'Eglise chrétienne, prenait soin de signaler, au moins aux yeux des *initiés*, la trinité dans l'unité divine, et l'unité dans la trinité divine.

Outre ces deux lettres, *aleph* et *yod*, formant les deux extrémités du *nombre dénaire*, le nom propre de Dieu, tant sous la forme *Yéhova* que sous celle d'*Eyé*, renferme deux autres lettres, *hè* et *vav*, dont la valeur numérique est 5 et 6. Ces deux chiffres forment le milieu, le centre, du nombre dénaire. Aben-

---

(a) Voyez la dissertation sur le nom *Jéhova*, qu'Aben-Ezra a insérée dans son commentaire sur le verset 14 de l'Exode III.

Ezra (a) et d'autres rabbins (b) pensent que ces lettres indiquent que Dieu est le *commencement*, la *fin* et le *centre*. De là vient, disent-ils, que le *cachet* du Très-Saint, béni soit-il, est אמת, *vérité* (c); car les lettres qui composent ce dernier mot hébreu, *aleph*, *mèm*, *thav*, sont également le *commencement*, la *fin* et le *milieu* de l'alphabet hébraïque (d).

Tout ceci est parfaitement d'accord avec ce que nous lisons dans le Nouveau Testament. Notre-Seigneur dit lui-même : « Je suis l'*aleph* et le *thav*, » ainsi que nous l'avons fait voir plus haut, dans la première note de la p. 287. Le Sauveur a dit aussi : « Je suis la *Vérité* (e). » Et saint Jean enseigne : « Quoniam Christus est *Veritas* » (I. Joa., v, 6). Nous lisons dans le texte hébreu de Jérémie, x, 40 : « Et Jéhova Dieu est *Vérité* (f).

V. La lettre *hè*, accompagné d'un petit trait ה, est un signe représentatif de *Jéhova*. Nous parlerons plus loin du rôle important que la cabale juive assigne à cette lettre, qui est répétée dans le *tétragrammaton*, de manière à y figurer deux fois, pour signifier, selon la

(a) Ubi supra.

(b) Voyez le commentaire de Moïse Moscato sur le *Cuzari*, entretien 4<sup>e</sup>, n<sup>o</sup> 3, fol. 202, col. 3.

(c) *Et c'est là le cachet du sceau de Dieu* : VÉRITÉ, dit aussi le Zohar cité plus haut, p. 314.

(d) En comptant les cinq lettres finales on trouve dans l'alphabet hébraïque vingt-sept lettres dont le *mèm* est la *quatorzième*, c'est-à-dire, occupe la place du milieu.

(e) Saint Jean, xiv, 6.

(f) ויהיה אלהים אמת

place qu'elle y occupe, la seconde Personne de l'indivisible Trinité, et l'adorable humanité du Verbe incarné.

VI. Les Samaritains, qui se sont toujours étudiés à faire l'opposé de leurs ennemis les Juifs, prononcent le tétragrammaton et l'écrivent en toutes lettres avec une sorte d'affectation, même dans les pièces qui n'ont aucun caractère religieux. Dans une lettre écrite dans leur dialecte, qu'ils ont adressée récemment à un grand Souverain de l'Europe, et que nous avons traduite, le nom Jéhova, qu'ils prononcent *Yahvé*, revient plusieurs fois concurremment avec ces deux autres noms divins : *Maran* (a) et *Alaha*.

§ X.

Nous avons déjà dit que dans les cérémonies sacrées du temple de Jérusalem, on proférait autrefois clairement et distinctement le nom vénérable. Le Grand Prêtre le prononçait dix fois pendant l'office de la fête des expiations, la plus solennelle de l'année, et les simples prêtres le prononçaient trois fois quand ils donnaient la bénédiction au peuple, selon la formule prescrite au livre des Nombres, vi, 24, 25, 26 (b).

---

(a) C'est ce nom qui entre dans la composition du *Maranatha* de la première Epître aux Corinthiens, xvi, 22.

(b) C'est donc par erreur que plusieurs auteurs, se répétant les uns les autres, comme d'habitude, ont affirmé que le Grand Prêtre seul, et seulement à la bénédiction du jour des expiations, avait le droit de prononcer le nom tétragrammatique. Il ne s'ensuit pas toujours qu'une chose soit vraie,

Esdras également, après avoir lu devant le peuple le livre de la loi de Moïse, loua le Seigneur en proférant le nom Jéhova tel qu'il est écrit.

I. Il faut d'abord donner ici, d'après le texte hébreu, le précepte concernant la bénédiction sacerdotale que nous venons de mentionner. « Jéhova, parlant à Moïse, lui dit : Parle à Aron et à ses fils, et dis-leur : Vous bénirez de cette manière les enfants d'Israël, en leur disant : Jéhova te bénisse et te conserve ! Jéhova fasse luire son visage vers toi et te soit favorable ! Jéhova tourne sa face vers toi et t'accorde la prospérité (*a*) ! Et qu'ils prononcent (littéralement : *qu'ils mettent*) mon nom sur les enfants d'Israël, et moi (de mon côté) je les bénirai. »

4. Le Talmud, traité Sota, fol. 37 verso et fol. 38 recto, explique ce précepte de la manière suivante (*b*) : « Dans le temple on prononçait le nom tel qu'il est écrit, et en province par son équivalent (*c*). Il est enseigné par une autre tradition (*d*) ce qui suit : Le texte

parce que Buxtorf, Munster, Leusden, ou quelque autre de ces *oracles* veulent bien l'affirmer. Nous engageons fortement ceux qui désirent être exacts à remonter toujours à la source.

(*a*) A la lettre : *et ponat tibi felicitatem*. Voyez la note 33.

(*b*) Nous ne transcrivons de cette explication que ce qui a trait à notre objet, la *prolation*, l'articulation, du nom vénérable

(*c*) Cet *équivalent* est *Adonai*. Voyez les Commentaires sur la présente Mischna, de Yarhhi, de Maïmonides, de R. Obadie de Bartenora.

(*d*) תניא ארבעין פעמים (בבבא מצראות). Cette formule de la Ghemara indique toujours une *beraïta* (extravagante). Voyez plus haut, p. 153, 154.

porte : *Vous bénirez de cette manière les enfants d'Israël*, cela veut dire, par le nom ineffable. Tu dis, *par le nom ineffable*, peut-être que non, seulement par son équivalent (Adonai) ? Réponse. Le texte prévient cette objection en ajoutant : *et qu'ils prononcent MON NOM*; ce qui signifie le nom qui m'est propre (a). »

2. Le Talmud, traité Yoma, fol. 36 verso ; Maïmonides, traité du *Service du jour des expiations* (b) ; R. Moïse de Kotzi, Grand Livre des préceptes, précepte affirmatif 209<sup>e</sup>; le grand livre d'office de la synagogue, appelé *Mahazor*, dans l'office additionnel (musaph), du jour des expiations, nous ont conservé la formule de la confession publique <sup>34</sup> que dans ce jour solennel le Grand Prêtre faisait trois fois dans le temple; une première fois pour lui personnellement et sa propre famille, une seconde fois pour tous les sacerdotes descendant d'Aron, en s'y comprenant encore lui-même, et une troisième fois pour tout le reste du peuple d'Israël.

Dans chacune de ces confessions qui ne différaient entre elles que pour la forme des personnes (c), re-

(a) במקדש אומר את השם ככתבו וצמינה צמינו.  
 ותניא אידך כה תברכו את בני ישראל בשם המפורש אתה  
 אומר בשם המפורש או אינו אלא צמינו ת"ל ושמו את שמי  
 שמי המיוחד לי :

(b) עבודת יום הכפורים :

(c) Dans la première il disait : « Grâce, Jéhova, j'ai péché, prévarié, forfait devant toi, moi et ma maison, etc. »  
 Dans la seconde : « Moi et ma maison, et les enfants d'Aaron,

venait trois fois le nom *Jéhova*, que le Grand Prêtre prononçait en toutes lettres, distinctement, à haute voix.

Le Talmud, même traité, fol. 66 recto; Maïmonides, R. Moïse de Kotzi, et le *Mahhazor*, aux endroits cités, ajoutent : « Et les sacerdotes et le peuple qui y assistaient dans le parvis, dès qu'ils entendaient le nom ineffable sortir de la bouche du Grand Prêtre, ils s'agenouillaient, se prosternaient, tombaient en terre, et *exclamaient* : Béni soit le *nom* de la gloire de son règne (son nom glorieux, majestueux) en toute éternité. »

Quand à la même solennité le Grand Prêtre jetait le sort sur les boucs (*a*), il prononçait ces mots : *A Jéhova, sacrifice expiatoire*, sur celui que le sort destinait au Seigneur comme victime expiatoire. Ainsi ce jour-là il faisait entendre dix fois le tétragrammaton.

## § XI.

La science du tétragrammaton se transmettait avec une grande discrétion et d'extrêmes précautions.

I. Le Talmud de Jérusalem, traité *Berachhot*, chapitre III, et le *Médrasch-rabba* sur l'Écclésiaste III, 11, rapportent des faits qui prouvent toutes les précautions que prenaient ceux qui possédaient cette

peuple de tes saints, etc. » Dans la troisième il disait : « Grâce, Jéhova, ceux de ton peuple d'Israël ont péché, etc. »

(*a*) Lévitique, xvi, 7 suiv.

précieuse connaissance, lorsque, sur la fin de leurs jours, ils cherchaient à la confier à quelqu'un qui fût digne d'en devenir dépositaire. Nous avons déjà dit plus haut, p. 284, que le nombre des initiés était très-restreint, et, p. 493, 499, nous avons cité des exemples du secret religieux qui leur était recommandé.

II. Voici ce que Maïmonides nous apprend à cet égard, d'après le Talmud, traité Kidduschin, fol. 71 recto, traité Yoma, fol. 39 verso, et les endroits cités plus haut :

« Le nom composé des lettres *yod*, *hè*, *vav*, *hè*, n'a pas de signification déterminée, et ne convient à nul autre qu'à Dieu. Et il est indubitable que c'est là le nom puissant qui ne se prononçait, comme tu le sais, que dans le temple, et seulement par les prêtres consacrés au Seigneur, quand ils récitaient la bénédiction sacerdotale, et par le Grand Prêtre au jour du jeûne (*a*). Le Seigneur nous a donné le précepte de la bénédiction sacerdotale, dont fait partie le nom *Jéhova*, tel qu'il est écrit, qui est le nom ineffable. Tout le monde ne savait pas comment on devait le prononcer, quelles étaient les voyelles à donner à chacune de ses lettres (*b*), ou s'il fallait lire comme

(*a*) A la fête des expiations pendant laquelle on observait le jeûne le plus rigoureux de l'année. Il durait d'un soir à l'autre, et était accompagné de certaines autres austérités.

(*b*) A cette époque, l'écriture hébraïque n'avait pas encore de caractères pour les voyelles. Même actuellement tous les Orientaux, excepté les Ethiopiens, écrivent ordinairement sans voyelles.

caractérisés par le *daghèsch* (a) celles de ces lettres qui en sont susceptibles. Mais les sages s'en livraient entre eux la connaissance traditionnelle, c'est-à-dire la façon de l'articuler. Ils ne l'enseignaient à nul autre qu'à un disciple qui en était trouvé digne, et cela seulement une fois par semaine. Et je pense que lorsqu'ils (c'est-à-dire les docteurs) ont dit : *Les sages enseignent la tradition du tétragrammaton, une fois la semaine, à leurs fils et leurs disciples* (b), il ne s'agissait pas seulement de la manière de le prononcer, mais aussi du mystère divin contenu dans ce nom, mystère par suite duquel il s'applique uniquement à Dieu.

« Ils possédaient aussi un nom divin de douze lettres, qui était inférieur en sainteté au tétragrammaton. Je trouve probable que c'en était pas un seul nom, mais deux ou trois mots dont les lettres formaient le total de douze. Ils le prononçaient au lieu du *tétragrammaton*, toutes les fois qu'ils rencontraient celui-ci dans l'écriture, de la même manière qu'aujourd'hui nous lui substituons *Adonai*. Et il est indubitable que ce nom de douze lettres désignait la Divinité d'une

---

(a) Le *daghèsch* ou doublait la lettre, ce qui dans *Jéhova* était peut-être le cas du *vav*, ou lui communiquait, sous le nom de *mappik*, un son plus fort que le son ordinaire de la lettre, tel que l'avait peut-être le second *hè*, quatrième lettre du nom; il se trouve dans le *hè* de *yah*, יה, que plusieurs regardent comme un abrégé du nom *Jéhova*. Quand au *daghèsch*, appelé par les grammairiens *doux* (kal), il ne convient à aucune des trois lettres qui entrent dans la composition du nom vénérable.

(b) Talmud, traité Kidduschin, fol. 71 recto.

manière plus spéciale qu'*Adonai*. Jamais on ne refusait de le communiquer à tout chacun de ceux qui s'occupaient de l'étude de la loi sainte ; au contraire, on l'enseignait à quiconque désirait le connaître. Il n'en était pas ainsi du nom tétragrammaton. Jamais aucun de ceux qui le possédaient ne l'avait enseigné qu'à son propre fils et propre disciple (a), et seulement une fois par semaine. Cependant des hommes licencieux ayant appris ce nom de douze lettres, en abusèrent au détriment de la foi, ainsi qu'il arrive à tout homme qui n'est pas parfait (ou sincère), lorsqu'il s'aperçoit que la chose qu'il cherchait à connaître ne répond pas à l'idée qu'il s'en était formée d'abord. Cette circonstance engagea les docteurs à cacher aussi ce nom, et à ne plus l'enseigner qu'aux hommes discrets du sacerdoce, afin de bénir par ce nom le public dans le temple (b) ; car on avait déjà renoncé à pro-

(a) Le texte du Talmud, dans toutes les éditions que nous connaissons, ne parle que des *disciples de choix*, sans nommer *les fils*. Au reste, Maïmonides ne s'exprime pas assez clairement ici, au moins dans la version hébraïque de son ouvrage, et nous n'avons pas en ce moment à notre disposition l'original arabe. Ici il dit que celui qui possédait le secret du tétragrammaton l'enseignait à son *fils et disciple*, לְבָנֵהוּ וְתַלְמִידוֹ quelques lignes plus haut, il avait dit que les sages initiaient à ce mystère *leurs fils et leurs disciples*, לְבָנֵיהֶם וְתַלְמִידֵיהֶם. Fallait-il réunir les deux qualités à la fois, ou suffisait-il d'une seule ?

(b) « A la fin de l'office public du sacrifice perpétuel du matin. » Glose de R. Sal. Yarhhi.

A la fin de l'office public du sacrifice perpétuel du matin de la nouvelle alliance, nous voulons dire, de la sainte messe,

férer le nom ineffable dans le temple, également à cause de la perversion de plusieurs qui en était résultée.

« Nos docteurs ont enseigné que c'est après la mort de Siméon le Juste (a) que ses frères les sacerdotés renoncèrent à donner la bénédiction avec le nom (tétragrammatique), et ils ne bénissaient plus qu'avec ce nom de douze lettres<sup>35</sup>. Ils ont enseigné, en outre, qu'autrefois on communiquait à tout le monde le nom de douze lettres, mais que lorsque les hommes licencieux se furent multipliés, on le communiquait seulement aux plus discrets d'entre les sacerdotés. Ceux-ci le prononçaient avec précipitation, de sorte que leur voix était étouffée par le chant de leurs frères les sacerdotés. Rabbi Tarphon (b) racontait ce qui suit : Une fois je montai, en suivant mon oncle maternel, à la tribune d'où nous donnions la bénédiction sacerdotale, et je tendis l'oreille vers le

---

le prêtre, selon l'ordre de Melchisédech, départit également la bénédiction à l'assistance.

(a) Le Siméon qui a succédé à Esdras comme grand prêtre et comme dépositaire de la tradition. Voyez plus haut, p. 143.

Quelques savants ont avancé, sur la foi de Petrus Galatinus, que dans le passage du Talmud, rapporté ici par Maïmonides, il s'agit du vieillard Siméon de l'Évangile. C'est une grande erreur. Ce dernier, non-seulement n'était pas Grand Prêtre, mais n'appartenait même pas à la race d'Aron. Voyez plus haut, p. 144, 145.

(b) Rabbi Tarphon est mentionné souvent dans le Talmud et autres ouvrages des rabbins, comme sacerdoté de la race d'Aron, et comme un des hommes les plus opulents de son époque.

prêtre (*a*), et je remarquai qu'il faisait perdre le son du *nom* dans le chant de leurs frères les sacerdotes (*sic*).

» On avait aussi un nom divin en quarante-deux lettres. Or, il est à la connaissance de tout physiologiste (*b*) qu'il est absolument impossible qu'il y ait un mot composé de quarante-deux consonnes. Il faut donc dire que ces lettres formaient plusieurs mots.

» Et sache que ce que l'on enseignait dans ce cas ne se bornait pas seulement à la prononciation des lettres dénuées de sens, ערומות מכל ציור, mais comprenait toutes les notions relatives à la signification de ces noms. Mais ni le nom de quarante-deux lettres, ni celui de douze, ne s'appelait *nom ineffable*. Cette désignation ne s'applique qu'au nom uniquement approprié à Dieu, ainsi que nous l'avons expliqué.

» Les sages ont enseigné que le nom de quarante-deux lettres est *très-saint*; qu'on n'en instruisait qu'un homme discret, arrivé à la moitié de l'âge, point colère, point sujet à s'enivrer, point rancuneux (*c*), qui parle avec douceur aux gens. Celui qui le sait, le respecte et le conserve saintement, est aimé du ciel, et bien vu de la terre, et vénéré des hommes, et sa science est solide, et

(*a*) Le texte du Talmud : vers le *Grand Prêtre*.

(*b*) בעל ציור, voyez la nomenclature des termes étrangers que le traducteur, R. Samuel-Ibn-Thibon, donne en tête de l'ouvrage de Maïmonides.

(*c*) De peur, dit Yarhbi dans sa glose sur le Talmud, qu'il ne fit usage de la vertu de ce nom pour se venger de ceux à qui il en voulait.

il hérite les deux mondes, celui de la vie présente et celui de la vie à venir. Cela est écrit dans le Talmud (a).»

Nous ajouterons que lorsque les sacerdotes donnaient la bénédiction dont nous avons transcrit la formule plus haut, p. 374, ils disposaient les doigts de

la main de manière à former le nombre *trois* .

On les y exerçait dès leur enfance. Si quelqu'un d'eux n'avait pas la main assez flexible pour se prêter à former cette figure *trinaire*, on lui liait les doigts avec les fils de laine des franges dont il est fait mention en saint Matthieu, XXII, 2.

II. Le livre de Néhémie, au chapitre VIII, raconte que tout le peuple d'Israël s'étant assemblé comme un seul homme sur la grande place qui était devant la porte des eaux, à Jérusalem, invita Esdras le Scribe d'apporter le livre de la loi de Moïse. Celui-ci monta sur une estrade de bois qu'on avait élevée à cet effet (b), et satisfit à la demande du peuple. Après cette lecture qui avait duré depuis le point du jour jusqu'à midi, « Esdras, continue le texte sacré, bénit Jéhova, le Dieu grand, et tout le peuple répondit, Amen, amen ! en élevant les mains, en s'inclinant, en se prosternant en l'honneur de Jéhova, la face en terre. »

(a) Maïmonides, Moré Nebuhhin (directeur des perplexes), partie première, chap. 61-62. Talmud, traité Kidduschin, fol. 71 recto.

(b) Nous suivons le texte hébreu.

Le Talmud, traité Yoma, fol. 69 verso, nous apprend que dans cette solennité Esdras *magnifia le Seigneur par le nom ineffable*. A la vérité, ajoutait-il, il était défendu de le prononcer hors de l'enceinte du temple, même dans les cérémonies sacrées; mais ce fut une exception pour cette fois-là (a).

III. Le fils d'un Egyptien et d'une Israélite qui prononça avec irrévérence le *nom ineffable* le savait pour l'avoir entendu lorsque le Seigneur promulgua sur le mont Sinai les dix commandements. C'est ce qu'enseignent les rabbins. Voyez le commentaire de Sal. Yarhhi sur le Lévitique, xxiv, 11.

IV. Dans le *Médrasch Thehillim*, sur le psaume xxxvi, 11, Rabbi *Abba* dit : « Deux générations ont fait usage du nom ineffable; savoir, les membres de la *grande synagogue* (b), et la *génération de l'apostasie* (c). Quelques-uns ajoutent l'époque du roi Sédécias. »

(a) Ces infractions momentanées ne pouvaient être permises que sur l'autorité d'un prophète reconnu. C'est ce que l'on appelle en hébreu rabbinique, *הוראת שעה* (décision momentanée). Nous en avons rapporté un autre exemple plus haut, p. 264, à l'occasion du sacrifice d'Elie sur le mont Carmel.

(b) Voyez plus haut, p. 142.

(c) C'est-à-dire l'époque de la naissance du christianisme. *שנא*, terme rabbinique, signifie *persécution* et *apostasie*. Nous avons préféré la seconde signification, parce que dans notre opinion *Abba*, appelé aussi *Rab*, qui vivait au III<sup>e</sup> siècle de notre ère, voulait parler d'un fait controuvé, inséré dans le livre *Tholedot Yeschu*. Ce livre, plein de blas-

## § XII.

Les rabbins enseignent que la défense de prononcer et d'expliquer le nom tétragrammatique sera entièrement levée après la venue du Messie, époque qu'ils désignent ordinairement sous la dénomination de *siècle à venir* <sup>36</sup>. Comme, par la grâce de Dieu, nous croyons que le Messie est déjà venu dans la personne divine et en même temps humaine de Jésus-Christ Notre-Seigneur, il nous est donc permis, même d'après la doctrine de la synagogue, d'écrire et de prononcer en toute liberté le nom *Jéhova*. Nous ne concevons donc pas le scrupule des hébraïsants chrétiens qui continuent à lire Adonai, comme fait le juif le plus encroûté de superstitions. Cependant ils nomment, ils définissent, autant que nous le pouvons en cette vie, la très-sainte Trinité; or, toute la sainteté du nom *Jéhova* consiste en ce vénérable et grand mystère.

---

phèmes contre notre adorable Sauveur, attribue tous les miracles de Jésus-Christ à la vertu du tétragrammaton dont il faisait usage, ayant su s'en procurer le secret. Les juifs, selon ce livre, furent obligés de le combattre par le même moyen. Ainsi un jour Jésus s'étant élevé en l'air en prononçant le *nom*, Judas prononça également le tétragrammaton, et s'éleva encore plus haut que lui.

Buxtorf, dans sa dissertation *De nominibus Dei*, traduit : *et ætas schemed*, ou, pour mieux dire, ne traduit point, puisqu'il laisse le mot hébreu. Cette méthode ne met guère en frais le traducteur, mais nous doutons qu'elle accommode également le lecteur.

Comme nous avons hâte d'arriver au développement de cette proposition, savoir, que l'analyse du nom *ineffable* nous y montre le mystère de la Trinité divine, nous nous bornerons à quelques citations pour ce qui regarde l'objet présent du paragraphe.

I. A l'endroit déjà cité du Talmud, traité *Pesahhim*, fol. 50 recto, la Ghemara fait cette demande : « Il est écrit (Zach., xiv, 9), *Au jour du Messie le nom Jéhova sera un*; n'est-il pas *un* déjà à présent ? Rab *Nahhman-bar-Yitzhhak* répondit : Le siècle présent diffère du siècle à venir en ce que le nom écrit par *yod*, *hè* (a) se lit comme *aleph*, *dalet* (a), pendant ce siècle, tandis que dans le siècle futur tout sera *un*, c'est-à-dire conforme : le nom s'écrira par *yod*, *hè*, et se lira aussi *yod*, *hè* (b). »

II. *Aben-Ezra*, *David Kimhhi*, *Abarbanel*, dans leurs commentaires sur cet endroit de *Zacharie*, répètent tous : « Aux jours du Messie le nom du Seigneur sera *un*, c'est le nom vénérable de quatre lettres, qui-a été révélé par l'intermédiaire de Moïse, notre maître, que la paix soit sur lui. Alors ce nom sera dans la bouche de tous, et on le lira tel qu'il est écrit. »

III. Dans son Commentaire sur *Sophonie*, iii, 9, *Abarbanel* dit qu'aux jours du Messie le Seigneur

(a) C'est-à-dire les quatre lettres de *Yéhova*. Voyez plus haut, p. 359.

(b) אמר רנב"י לא כעה"ז העה"ב העה"ז ככתב ביו"ד ה"א  
ונקרא באל"ף דל"ת אבל לעה"ב כולו אחד נקרא ביו"ד ה"א  
: ככתב ביו"ד ה"א :

touchera le cœur des nations de la race d'Ismaël <sup>37</sup>, et, en les convertissant, leur inspirera d'invoquer son nom en hébreu; car ce n'est que dans la langue sainte qu'on peut dire le nom propre de Dieu, qui est le nom ineffable (a).

C'est pour satisfaire sa haine contre les *Nazaréens* qu'il a plu au seigneur *Don Isaac Abarbanel* d'admettre à la rédemption du Messie les *Ismaélites*, c'est-à-dire les mahométans, et d'en exclure les chrétiens. Mais, même en ce point, l'événement lui a donné le démenti le plus formel. La prédiction traditionnelle, ou la tradition prophétique, que les nations étrangères au peuple juif adopteraient comme emblème sacré le nom *Jéhova* écrit en caractères hébreux, s'est accomplie dans un sens diamétralement opposé à celui qu'*Abarbanel* lui prête arbitrairement pour l'époque encore à venir, et toujours à venir, du messie imaginaire des juifs. En effet, l'Eglise chrétienne a reçu des mains de la synagogue le nom *Jéhova* en caractères hébreux, et, remarquez-le bien, ce nom là *seul*; et elle en fait un emblème dont elle aime à orner ses temples. Nous voulons dire le nom *Jéhova* inscrit

dans un *triangle* :



Le mahométisme, au contraire, ne connaît même pas le nom *Jéhova*.

IV. Il résulte encore d'un autre passage du Talmud que la défense de prononcer le nom ineffable ne devait durer que jusqu'à la manifestation du Rédempteur.

---

(a) וזה לפי שבכל שון הקדש לבדה נקרא השם הנכבד בשמו :

Au traité Erubin, fol. 48 verso, nous lisons : « R. Jérémie, fils d'Elasar, dit : Depuis que les sacerdotes ne donnent plus la bénédiction avec le nom ineffable, par suite de la cessation du service du temple (a), le siècle (b) doit se borner à louer Dieu par deux lettres (c); car il est écrit, Psaumes, verset dernier : *Que toute âme loue YAH.* » La glose de Yarhhi ajoute : « Donc le nom de quatre lettres, le nom ineffable n'est pas à la disposition de toute âme. »

Comme l'avènement du Verbe fait homme a mis un terme à la période *antémessianique* désignée par les rabbins sous le nom de *siècle présent*, et que les prêtres établis en vertu de la nouvelle alliance ont recommencé à donner la bénédiction avec le nom *Jéhova*, en d'autres termes avec le nom, *le Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit (d)*, car telle est la véritable signification du *Tétragrammaton*, on n'est plus obligé, d'après R. Jérémie, fils d'Elasar, de s'en tenir au nom de deux lettres, et l'on peut prononcer, avec la révérence convenable, le grand nom *Jéhova*, soit en hébreu, soit en le rendant en toute autre langue par *Père, Fils et Saint-Esprit*.

(a) Explication de la glose de Yarhhi.

(b) Le siècle présent, le temps avant le Messie.

(c) Par le nom *yah*, יה, un des trois noms identiques. Voyez plus haut, p. 322. Texte : דיו לעולם שישתמש בשתי אותיות.

(d) Benedicat vos omnipotens Deus, Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus.

## CHAPITRE IV.

Ici nous avons à résoudre une question qui sans doute s'est présentée à l'esprit de plus d'un lecteur. Pourquoi le nom *Jéhova* est-il qualifié *tétragrammaton*, nom de quatre lettres, de préférence à tant d'autres noms de Dieu qui se composent également de quatre lettres, tels que *Adonai*, אדני, *Adón*, אדון, *Elohai*, אלהי, *Eloha*, אלה, *Ehyé*, אהיה, *Schaddai*, שדי (a)? C'est que chacune des quatre lettres du nom appelé par excellence *vénérable*, a une mystérieuse et sublime signification.

Le nom ineffable tétragrammaton ne contient, ainsi qu'il est facile de le voir, que trois lettres différentes; la quatrième est la même que la seconde répétée. Nous allons examiner la valeur de chacune de ces lettres, d'après la doctrine de la plus haute théologie de la synagogue, appelée, la *tradition secrète*, la *cabale*.

1. *Yod*. Cette lettre désigne le *principe premier* (b), et se rapporte au degré de la *royauté* de Dieu. Elle est en elle-même un *simple point* qui n'a point de figure déterminée, et rien ne peut lui ressembler; parce

---

(a) Ce mot, de la racine שדד, est de quatre lettres; mais, au lieu d'écrire deux fois le *dalet*, on n'en met qu'un avec le *daghesch* fort, qui le double.

(b) Saint Jérôme, dans l'Ep. xxx, ad Paulam, et dans le livre *De nominibus hebraicis*, dit : *Iod, principium, aut Dominator*. Ce n'est certes pas la signification du nom de cette lettre, mais son sens cabalistique.

que nul ne peut concevoir ni scruter l'Essence éternelle qu'elle désigne. La dérivation de son nom est *yodu*, יודו, qui signifie, *qu'ils louent*, car toutes nos louanges et nos bénédictions doivent aboutir à ce point divin. Telle était l'intention de David, lorsque, dans une sainte extase, il répéta ce mot *quatre fois*, disant : *qu'ils louent*, יודו, *Jéhova* (a). Ailleurs, psaume cXL, 14, il dit : Les justes seuls, יודו, louent (dignement) ton nom.

La même lettre est appelée encore *point intellectuel et formel*, incompréhensible pour toute créature, point qui se dérobe aux yeux de l'intelligence de tous les êtres vivants, de telle manière qu'il n'est pas permis à l'homme de le soumettre à sa méditation. Il est tenu de croire sans comprendre; car la nature, l'essence, du *point principe* reste insaisissable pour l'âme intelligente, tant que celle-ci n'est pas dans le ciel en présence de Dieu.

Cette lettre est appelée dans le langage mystique, *le mystère*, ou plutôt *l'occultation de la sagesse*, פליאות חכמה, dont les Sages ont dit : N'approfondis pas ce qui est *occulte* pour toi, et ne cherche pas à pénétrer ce qui t'est caché (b). Elle est appelée encore *les choses cachées de la Sagesse* (céleste), תעלומות חכמה (c),

---

(a) Ps. texte héb. cvii, 8, 15, 21, 31.

(b) Le Talmud, traité Hhaghiga, fol. 13 recto, cite cette sentence comme étant un verset du livre Ben-Sira (l'Ecclésiastique), que les Grecs appellent *Jésus, fils de Sirach*.

: במופלא מוכך אל תדרוש ובמכוסה מוכך אל תחקור

La synagogue ancienne donne encore ici un démenti aux protestants qui osent rejeter ce livre saint du corps de l'Écriture.

(c) On traduirait mieux en latin, *absconsiones Sapientia*.

dont Job a dit : *Et elle se dérobe aux yeux de tout vivant* (xxviii, 21). Elle est nommée de plus, la *volonté illimitée*, רַנּוֹן בְּאֵין גְּבוּל, la *pensée*, dont il est dit au psaume xcii, 6 : *Tes pensées sont très-profondes*; et dans l'Ecclésiaste, vii, 24 : *Profond, profond ! qui pourra y atteindre ?*

R. Siméon-ben-Yohhaï, le rédacteur du Zohar, enseigne : Le point primitif du *yoḏ* est la *couronne suprême*. Dans notre écriture il s'étend de manière à avoir au-dessous de lui un *corps*, qui est la *Sagesse céleste*; ce corps se termine par un autre point, ׀, qui est la *Prudence céleste* : cependant ces trois ne sont ensemble qu'une lettre unique, un point unique (a).

Le point *primordial, formel, intellectuel*, etc., d'où émanent, c'est-à-dire *procèdent*, deux autres Essences mystérieuses, dont une, la *Sagesse céleste*, est un *corps*, et l'autre, la *Prudence céleste*, est un *point*, et qui cependant ne forment, à elles trois essences, qu'un point unique, le *point primordial*, disons-nous, est ce que les théologiens chrétiens appellent le *Principe*, le *Père*, *existant de lui-même* (ingenitus), la *première Hypostase*, etc.

2. *Hè*. Cette lettre est fondée sur la puissance divine, aussi bien que sur la royale majesté de Dieu. C'est d'elle que procèdent les splendeurs qui sont au-dessous d'elle, comme elle-même procède des splendeurs qui sont au-dessus d'elle. Si, au lieu de sa figure ordinaire, ׀, vous transportez le point à

---

(a) Voyez plus haut, p. 310, 311.

droite, elle devient le nom *yad*, יד, *la main*; c'est la main du Seigneur. L'Écriture dit, Genèse, II, 4 : « Telle est l'origine du ciel et de la terre, *quand ils furent créés*, בַּהֲבֵרָאם. » Séparez le mot et lisez : בַּהֲ בֵרָאם, *il les a créés par la lettre HÈ*. La configuration de cette lettre offre une ouverture par le bas et une ouverture par le haut, plus étroite et sur le côté, pour indiquer que les hommes que leurs péchés entraînent vers l'enfer, peuvent, par la vertu de cette lettre, éviter la perdition qui les menace, et monter au séjour céleste de la gloire éternelle. Mais on descend facilement, et l'on monte difficilement. La lettre *hè* elle-même descend jusqu'à l'enfer et emmène sa captivité jusqu'au ciel.

Ceci n'a pas besoin d'explication. Qui ne reconnaîtrait pas d'abord le Verbe éternel, la deuxième Hypostase, engendré du Père, et de qui procèdent, en même temps que du Père, ces autres *splendeurs* que nous appelons l'Esprit-Saint. Nous avons déjà vu (a) que par lui le monde a été créé. Non-seulement le Verbe éternel s'est anéanti jusqu'à la mort de la croix pour nous délivrer du péché; mais uni à son âme humaine, pendant que celle-ci était séparée du corps divin, il descendit aux enfers pour remonter au ciel avec les Justes que le prince du péché avait jusqu'alors tenus captifs; ou plutôt, pour nous servir des sublimes paroles du grand Apôtre : « Ascendens in altum captivam duxit captivitatem, dedit dona hominibus. Quod autem ascendit, quid est, nisi quia et descendit primum in inferiores partes terræ ? » (Ephes., IV, 8, 9.)

---

(a) Voyez le commencement du chap I<sup>er</sup>, p. 286 suiv.

Ce *hè* est appelé la *mère*, non-seulement parce que dans la langue sainte cette lettre est la marque du genre féminin, de même que le *yod*, en tant que lettre servile, indique souvent le masculin; mais aussi et plus particulièrement, parce que la *vertu divine* qu'elle dénote *produit*, avec celle qui est au-dessus d'elle, une *autre vertu divine* (a). Les cabalistes l'appellent donc *mère*, parce que la puissance de *produire*, comme ils s'expriment, lui est communiquée nécessairement par le Père, puisqu'elle en procède par voie de génération. En d'autres termes et en empruntant les expressions théologiques : La deuxième Personne divine est qualifiée *mère*, en raison de sa double relation *ad alterum*; de *principium quod* à l'égard de la troisième personne (b), et de *terminus* à l'égard de la première personne (c).

3. *Vav*, troisième lettre du tétragrammaton ; son caractère est de lier par un lien d'amour, car il est la préposition *et*; par suite il est le mystère d'union, union absolue des vertus célestes. Il a en soi la vie unitive et la communique aux autres. Ainsi que l'annonce sa configuration, ם, il est l'arbre de vie, il est le fleuve des grâces qui coule vers tous, la flamme allongée qui va éclairer et embraser les cœurs, tandis que le *yod* est un charbon ardent formant un

(a) En langage catholique, le Saint-Esprit procède du Fils en même temps que du Père.

(b) Régulièrement le *principium quod* s'applique au Père. La relation du Fils au Saint-Esprit s'appelle, *Spiration active*.

(c) Voyez plus haut, p. 298, note a.

point immuable et sans figure déterminée. Il regarde en haut, parce qu'il reçoit son influence de la suprême couronne céleste, et il se prolonge en bas pour communiquer cette influence à ce qui est au-dessous. Il est la *colonne* du monde, 1, parce que son essence même est la prudence. Enfin il s'appelle *Esprit*, et il est *fil*s de *yod* et de *hè* (a).

Malgré leur langage cabalístico-mystique, les anciens rabbins, dans ces diverses définitions, dessinaient assez nettement le Saint-Esprit.

4. Le *hè*, répété après la troisième lettre, est essentiellement la même que la deuxième lettre. Il est la *Divinité terrestre* (b). Il vient se placer à la suite du *vav*, parce qu'en cet état il arrive après lui, avec cette différence toutefois, que les trois premières lettres se suivent dans l'ordre du nombre et non dans le temps, tandis que celle-ci est en partie postérieure dans l'ordre des temps aux lettres qui précèdent.

Nous n'avons pas besoin d'avertir que ce *hè second* est le *Verbe fait homme*. La sainte humanité de Notre-Seigneur Jésus-Christ est seule sujette au temps, tandis qu'il ne peut y avoir ni antériorité ni postériorité temporelle entre les trois adorables personnes du Dieu *un*.

5. L'*aleph* doit occuper une place importante dans l'explication mystique des éléments du *saint nom*.

(a) Voyez sur les lettres *hè*, *vav*, *yod*, les *loci communes cabbalistici* du recueil *Kabbala denudata*, tome second.

(b) Descendue sur la terre, ou unie hypostatiquement à un corps terrestre.

Nous avons vu que cette lettre est la caractéristique d'*Ehyé*, synonyme parfait de *Jéhova*, dont il ne diffère qu'en ce qu'il est à la première personne : *je suis par essence et éternellement*, tandis que *Jéhova* est à la troisième personne : *il est par essence et éternellement*.

*Aleph* se rapporte proprement et essentiellement à la *couronne suprême* (a) et aux deux manières d'être unies à celle-ci, lesquelles sont la *sagesse* et la *prudence* (b). De là vient que les cabalistes l'appellent communément le *vav du milieu* : en effet, l'*aleph*, dans la pose verticale qu'ils lui donnent souvent, א, représente un *vav*, ו, qui figure la *couronne suprême*, auquel adhèrent *intimement* deux *yod*, י, qui figurent les deux autres modes, appelés la *sagesse* et la *prudence*.

*Aleph* appartient encore à la *couronne suprême*, parce que cette lettre écrite *en plein*, אַלף, donne par métathèse le terme פֶּלֶא, *pélé*, qui d'après les textes du Deuté., xvii, 8, et de Jérémie, xxxii, 27, signifie *ce qui est secret, occulte, caché, hors de la portée de tout œil* (c), la nature absolument occulte. Telle est, en quelque sorte, la première hypostase qui n'a jamais pris aucune apparence, tandis que la seconde s'est manifestée au monde dans la *visibilité* du corps divin de Jésus-Christ, et la troisième, sous la forme

(a) La première hypostase, le Père. Voyez plus haut, p. 292, 352, 387.

(b) Les deux autres hypostases. Voyez plus haut, p. 310.

(c) Rem occultam denotat, quæ remota est et abscondita ab omni oculo. *Cab. den. loci communes cabbalistici*.

d'une colombe et de langues de feu. De plus, de même que l'*aleph* est la première des lettres, de même aussi sa forme *pélé* désigne la *couronne suprême* qui est le principe et le commencement des *processions* (אצילות) divines.

§ 1<sup>er</sup>.

Cette explication du nom tétragrammatique est confirmée par une foule de témoignages que l'on rencontre dans les livres les plus respectés de la synagogue. Comme il serait trop long de les rapporter tous, et comme d'ailleurs les auteurs se répètent souvent les uns les autres, on nous permettra d'y faire un choix.

I. *Médrasch-Ruth* du *Zohar* de la Genèse, fol. 45, col. 64 : « Le Très-Saint, béni soit-il, a créé dans l'homme le nom *Yehova*, qui est son propre saint nom.

» Le *Yod*, c'est l'âme de l'âme; cette lettre est nommée *Adam*. Sa lumière s'étend en trois lumières tenant au *yod*. C'est cependant une lumière unique, sans aucune division.

» Le *hè* est nommé *âme divine* (*a*). Il est uni au *yod*, et il s'étend en plusieurs rayons; et cependant c'est un; c'est-à-dire *yod*, *hè*, sans division. Tel est le sens du verset : *Et Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa; il les créa* MALE et FEMELLE (*b*).

(a) *Nischmatâ*, נשמתא, en hébreu, *neschama*, נשמה. Voyez la note 38.

(b) Gen., I, 27. Déjà plus haut, p. 298, 313, nous avons dit

» Le *vav* est nommé *Esprit*. Il est qualifié, *Fils de yod, hè* (a).

» Le (deuxième) *hè* se nomme *âme humaine* (b). Il s'appelle aussi *fille*.

» Ainsi il y a *père, mère, fils, fille* (c); et c'est un grand mystère.

» *Yod, hè, vav, hè*, s'appelle *Adam*. Telle est aussi la valeur numérique de chacun d'eux (d). *Jéhova, mâle et femelle*, les créa et leur imposa *leur nom* (e). Et après cela il forma le corps, car il est écrit : *Et Jéhova Dieu forma l'homme, poussière de la terre* (f).

un mot de cette *masculinité* et de cette *féminité*. L'auteur que nous citons l'explique dans les lignes suivantes.

(a) Le *vav*, autrement, le Saint-Esprit, est fils du *yod* et du *hè*, c'est-à-dire, et du Père et du Fils. Ainsi, dans les temps les plus anciens, la synagogue enseignait le *Qui ex Patre Filioque procedit*, bien longtemps avant que l'Eglise, par l'organe de plusieurs saints conciles, particulièrement du second concile de Lyon, sous Grégoire X, eût défini notre foi en ces termes, afin de fermer la bouche aux contradicteurs de la procession du Saint-Esprit par le Fils.

(b) *Naphscha*, נַפְשָׁא, en hébreu, נפש, désigne la nature humaine de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Voyez la note 38.

(c) Le Père, le Verbe, l'Esprit, le Verbe incarné.

(d) Valeur numérique des lettres אָדָם (adam) 1+4+40=45. Valeur numérique des quatre lettres du *tétragrammaton*, écrites *en plein*, אָדָם, 10+6+4=20. אָה, 5+1=6. אָה, 6+1+6=13. אָה, 6. Or, 20+6+13+6=45.

(e) *Leur nom* signifie, le nom qui leur convient, qui exprime leur nature.

(f) Genèse, II, 7. L'auteur jouant sur les mots, s'il est

» Comment peut-on distinguer ces deux *Adam*, puisque *Jéhova* est nommé *Adam*, et le corps formé est également nommé *Adam*? Qu'est-ce qui les différencie? Réponse. Dans l'endroit où nous lisons : *Et Dieu créa l'homme à son image*, c'est *Jéhova* (a), et dans l'endroit où nous ne lisons pas *à son image*, c'est le *corps formé* (b). »

permis de le dire dans une matière si grave, fait allusion aux trois hypostases divines et à l'*Homme-Dieu*.

(a) Dans le sens de l'auteur, il ne faut pas prendre ici le terme hébreu *créer* dans sa signification rigoureuse, absit! mais dans celle de *procession*, *génération*, *filiation* divine.

(b) קודשא בריך הוא ברא באינש יהו"ה דהוא שםא קדישא דיליה . יו"ד נשמתא לנשמתא ודא נקראת אדם ומתפשטא נהוריה בט' (ג' ג') נהורין והוא תלוי מן י' והוא אור א' מבלי פירודא . ה' נקראת נשמה ואזדונגת עם י' ואתפשט' לכמה נהורין והוא חד יו"ד ה"א בלי פירודא ועל דא ויברא אלהים את האדם בצלמו בצלם אלהים ברא אותו זכר ונקבה ברא אותם . ו' נקרא רוח ואתקרי בן יו"ד ה"א : ה"א אתקרי נפשא ואתקרי בת ועל דא אב ואם בן ובת וזא גדולה . יו"ד ה"א וא"ו ה"א אתקרי אדם ואתפשט נהורא דיליה למ"ה נהורין ודא הוא חשבון אדם מ"ה וחשבון יו"ד ה"א וא"ו ה"א מ"ה . יהו"ה זכר ונקבה ברא אותם ויקרא את שםם ובתר כן יצר הגוף שג' ויצר יהוה אלהים את האדם עפר מן האדמה . מה אית בין אדם לאדם הרי יהו"ה נקרא אדם ובפא נקרא אדם מה בין האי להאי אלא באתר דאקרי ויברא אלהים את האדם בצלמו הוא יהו"ה ובאתר דלא אקרי בצלמו הוא הגוף :

Voyez Zohar, partie première, fol. 16, col. 61, et le même texte dans le *Zohar-Hhadash*, fol. 61, col. 3. Nous avons pensé devoir transcrire ce texte entier, quoique un peu long, à

II. Nous donnerons, à la suite de notre citation du *Médrasch-Ruth*, un passage des Thikkunè-Zohar, qui explique dans un sens analogue cette répétition du texte à son image, à l'image de Dieu.

« Le berger fidèle, רעיט תהימנא, y est-il dit, a deux faces (deux natures), l'une céleste, l'autre terrestre (a). C'est pourquoi il est écrit : *Et Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu.* — *A son image*, c'est l'image d'en haut. — *A l'image de Dieu*, c'est l'image d'ici-bas (b). »

Ainsi, d'après les rabbins, il faut expliquer de la manière suivante la répétition qui se remarque dans le verset 17 du chapitre 1 de la Genèse : « Et Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa. » — *A son image*, à l'image de la Divinité, en lui donnant une âme, essence purement spirituelle, immortelle. — *A l'image de Dieu*, en lui créant un corps, que le Zohar appelle l'enveloppe de l'homme, il lui donna la ressemblance de la forme matérielle, terrestre, de Dieu. Or, comment peut-on imaginer une forme quelconque dans l'Essence divine qui n'est circonscrite par aucun espace? Il faut donc dire que cette explication suppose l'union intime de la Divinité avec un corps matériel semblable au nôtre, de la nature du nôtre, en d'autres termes, de l'Incarnation du Verbe divin.

---

cause de son extrême importance, et de la rareté des exemplaires des deux *Zohar* que nous citons.

: לעילא לתתא (a)

(b) Thikkunè-Zohar, fol. 12 recto, de l'édition de Thessalonique.

III. Le Zohar nous apprend ce qu'il faut entendre par *berger fidèle*. Il montre d'abord que l'échelle de la vision de Jacob (a), laquelle se prolongeant du ciel jusqu'au sol de la terre, *tient à la fois de la nature céleste et de la nature terrestre*, que cette échelle, disons-nous, est composée des lettres du nom tétragrammatique *Jéhova* (b); que ce mystère est renfermé dans le verset d'Isaïe XIX, 1 : *Voici que Jéhova est porté sur un nuage léger*; car, dit-il, עב קל (nuage léger) a la valeur numérique de 202 (c), égal à celui du grand nom ineffable en 72 lettres et de כלם (échelle) (d); puis il ajoute : « Le mot *bar*, בר (fils), renferme également le nombre 202. C'est toi, *ô Fils, ô Berger fidèle* qui es l'objet de ces paroles du Psalmiste, II, 42, *Adorez le Fils*; et tu es le *Docteur d'Israël* : *Docteur sur la terre, Fils dans le ciel* (e), Fils de Dieu saint, béni soit-il, et gloire divine de la *grâce*; le Messie fils de Joseph en vue de qui il a été prononcé : *Jéhova a ôté ton péché, tu ne mourras point* (f), et par les mérites de qui David a obtenu la rémission de son péché (g). »

(a) Voyez Genèse, xxviii, 12 suiv.

(b) Le Zohar entre ici dans le détail de la valeur numérique identique des lettres du mot כלם (échelle), et des quatre lettres de Jéhova, écrites *en plein*. Nous ne jugeons pas nécessaire de fatiguer le lecteur de tous ces calculs.

(c) עב קל :  $70+2+100+30=202$ .

(d) Nom ineffable 72. Plus כלם,  $60+30+40=202$ .

(e) רב, docteur. Retournez les lettres, בר, fils.

(f) II. liv. de Samuel, xii, 13.

(g) L'adultère avec Bethsabée, et la mort de son mari.

Dans l'Évangile, le Sauveur des hommes dit : *Je suis le bon Pasteur*. Ego sum Pastor bonus (S. Jean, x, 14).

IV. *Médrasch-Ruth* du *Zohar-Hhadassch*, fol. 59, col. 1. « Le Très-Saint, béni soit-il, a créé l'homme dans le monde, et a mis en lui son nom, יהוה, *Yehova*; savoir, *yod*, âme de l'âme; *hè*, âme; *vav*, Esprit; *hè* (second), âme humaine. Il leur a prêté ces dénominations : *yod*, *hè*, père et mère, *vav*, *hè*, fils et fille.»

V. Le même fol. 65, col. 3. « Viens et considère que de même qu'il y a dans l'homme les quatre lettres de *Jéhova*, elles sont aussi dans l'essence de Dieu. Telles sont les quatre lettres sacrées qui sont nommées *Adam*, et au sujet desquelles l'Écriture dit : *Et Dieu créa l'homme* (haadam), à son image. Du *yod* résulte la crainte du Seigneur des Seigneurs, je veux dire, que l'homme doit le craindre. Du *hè* résulte la réconciliation de l'homme. Du *vav* résulte pour l'homme la fidélité à la loi sainte. Du *hè* (second) résultent les œuvres méritoires, et l'éloignement du péché (a). »

Qui ne voit ici les opérations que nous attribuons spécialement à chacune des Personnes de la très-sainte Trinité, et au Sauveur qui est le *Verbe fait*

(a) Texte des principaux passages : ומן היו"ד איתער . ומן הה' איתער תשובה לאיש ומן הו' איתער לאדם תורה ומן הה' איתער מעשים טובים ולא יחטא :

La même explication, en d'autres termes, se lit au fol. 64, col. 3.

*chair*, autrement, le *hè premier* se faisant *hè second*?

VI. *Thikkunim* du *Zohar-Hhadassch*, fol. 76, col. 4. « La configuration du *yod*, י, composé d'un point ayant un petit trait par le haut et un petit trait par le bas, représente la couronne suprême qui est dans le ciel. Celle-ci renferme trois nœuds ainsi disposés, יי, auxquels se rapportent les lettres du tétragrammaton *yod*, *hè*, *vav*, *hè*, trois fois répété dans la bénédiction (a) sacerdotale (b).»

VII. *Thikkunè-Zohar*, fol. 45 verso. « La Divinité renferme de ce qui est au ciel et de ce qui est sur la terre. Elle est le fruit de l'arbre (de la vie) par le *yod*, י, le tronc de l'arbre par le *vav*, ו, les branches par le *hè* céleste, ה, la racine par le *hè* terrestre. Ceci est l'arbre que Dieu a planté par la vertu du nom *Jéhova*, dans le jardin d'Eden. C'est aussi l'*Adam* au sujet duquel il est écrit, Gen., II, 8 : *Et Jéhova Dieu planta un jardin dans Eden* du côté de l'orient, et il y plaça l'*Adam* qu'il avait formé; savoir l'*Adam* formé du nom ineffable *yod*, *hè*, *vav*, *hè*, et qui se compose de ce qui est dans le ciel et de ce qui est sur la terre, מעילאין ותתאין. »

VIII. *Zohar*, partie première, fol. 30, col. 148. « R. Juda dit : Il y a deux *hè*, l'un céleste, l'autre terrestre, etc'est toujours la même Personne, וכולהו אחד. »

(a) Voyez plus haut, p. 374.

(b) כגוונא דא י' קונא דלתתא וקונא דלעילא ונקודה דאמנעיתא אחזי על כתר עילאה דביה תלת קטירין יי, ואינן רמיון בי' ה' ו' ה' דאינן יכרכך יהו"ה יאר יהו"ה ישא

Voyez plus haut, p. 309.

יהו"ה :

IX. Les *Thikkunè-Zohar*, fol. 4 verso, enseignent également que le deuxième *hè*, quatrième lettre du tétragrammaton, désigne *Dieu incarné*. » Le *hè*, quatrième lettre, disent-ils, est dans la *Divinité sur terre*, יהוה הוה. Il complète le nom ineffable tétragrammatique. Par la vertu de ces quatre lettres (yod, *hè*, vav, *hè*), chacun des animaux du char céleste (*a*) a quatre faces ; et par la vertu du nom *Yehova*, toutes ont des faces à la ressemblance de l'homme. »

X. Les mêmes, fol. 28 verso : « Lorsque le *vav* s'unira au deuxième *hè*, on verra l'accomplissement de ce qui est écrit, Gen., II, 24 : *L'homme quittera son père et sa mère, et s'unira à sa femme, et ils seront une seule substance*. C'est alors que *Jéhova* sera *un* (*b*), et que son nom sera *un*. Et le Messie sera couronné sur la terre, et sa renommée se répandra dans le monde entier. »

D'après ce qui a été dit plus haut le sens est : Le *vav* qui est *mâle*, et qui désigne le Saint-Esprit, *quittera son Père*, le *yod*, qui est la première hypostase, *et sa mère*, le premier *hè*, qui est le Verbe éternel, c'est-à-dire descendra sur la terre (*c*), *et s'unira à sa femme*, le deuxième *hè*, qui est l'humanité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, *et ils seront une seule substance*.

(a) Le char de la vision d'Ezéchiel. Voyez son livre, chap. I.

(b) Tous reconnaîtront que, bien qu'en trois Personnes, Dieu est *un*.

(c) Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi. Luc, I, 35.

Cette tradition antique établissait que le Messie devait être la personne dans laquelle s'uniraient hypostatiquement la Divinité et l'humanité. Si les termes n'en sont pas tout à fait clairs, et n'offrent pas la précision que nos théologiens catholiques observent dans leurs définitions, il ne faut pas perdre de vue que cette tradition remonte à une époque antérieure au temps où le mystère de l'Incarnation cessa d'être un *secret pour le peuple*, comme s'expriment R. Juda-le-Naci et R. Mosché Haddarschan (a).

Saint Augustin explique ces paroles de la Genèse à peu près comme notre livre zoharique, mais d'une manière plus exacte : « Item, dit-il, de Christi gemina Dei hominisque substantia, et erunt, inquit, duo in carne una, id est, Deus et homo unus Christus. » *Sermo ccxxxiv, De fide catholica*, II, alias, *De tempore*, VII, t. XVI, p. 1281.

XI. Le même livre, *Thikkun* 56<sup>e</sup>, fol. 92 verso, donne l'explication suivante de ce verset du psaume II : *Jéhova m'a dit, Tu es mon Fils* : « Dans le nom tétragrammatique, *yod* est le Père, *hè* la Mère, *vav* le Fils, *hè* (second) la Fille. »

XII. Sur ce verset du Deutéronome, IV, 6 : *Vous observerez les lois et les accomplirez, car c'est en cela que vous ferez paraître votre sagesse et votre intelligence devant les peuples*, les mêmes *Thikkunim* font ce commentaire : « *Vous observerez*, c'est *vav*, *hè*. *Car c'est votre sagesse et votre intelligence*, c'est *yod*, *hè* (second). Et où se confondent ce Père,

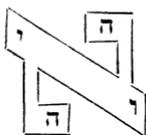
---

(a) Voyez plus haut, p. 193, 199.

cette *Mère*, ce *Fils*, cette *Fille*? Dans la lettre *aleph*, א, qui est la *couronne suprême*. »

Pour l'intelligence de ce passage, nous devons faire remarquer que, d'après les cabalistes, le *suprême nombre triple* est contenu dans le mystère de la lettre *aleph* dont la figure offre à l'œil deux *yod* (י) réunis par une ligne transversale א = י. Ils placent dans le corps de ce caractère les quatre lettres du nom ineffable, de

la manière suivante :



Ce caractère se partage en deux figures. La première, א, représente la *Majesté divine comme simple pensée*, שכינתא פתשנה. Elle comprend alors le *hè* premier avec les deux autres lettres. La seconde figure, א, représente la *Majesté divine dans le Juste éternel quand il fait entendre sa voix aux hommes* (b), הדין חי עלמין שכינתא תתאה. Cette figure comprend le *hè* second avec les deux autres lettres.

Il est clair que dans la première figure le Verbe divin est considéré dans sa seule divinité, soit avant l'Incarnation, soit après l'Incarnation, quoique les deux natures de Jésus-Christ soient inséparables; et que dans la seconde figure on considère le Verbe uni à l'humanité sur la terre, annonçant aux hom-

(a) Voyez cette figure dans les *Thikkunè-Zohar*, éd. de Livourne, in-4°, 1810, fol. 48 recto.

(b) C'est ce qu'ils appellent, *la fille de la voix*.

mes le royaume du ciel. C'est en effet ce qui distingue les deux *hè* du *tétragrammaton*.

Nous lisons dans le *Thikkun* 69<sup>e</sup>, fol. 416 verso : « *Et Jéhova Dieu forma l'ADAM*. C'est le Juste éternel. Il l'a formé par une formation céleste (*a*) et par une formation terrestre (*b*). Ces deux formations sont indiquées par le *yod* supérieur et par le *yod* inférieur de l'*aleph* (*c*). »

« *Aleph*, est-il dit dans le livre *Raziel*, c'est le Très-Saint, béni soit-il, et il est le premier et le dernier de toutes choses (*d*). »

Le *suprême nombre triple* se compose : 1<sup>o</sup> de l'*Infini* ou *Eternité*, *איך סוף*, appelé aussi *couronne suprême* ou *céleste*, *כתר עליון* ; 2<sup>o</sup> de la *Sagesse* ; 3<sup>o</sup> de la *Prudence*, considérées comme Personnes de la sainte Trinité.

XIII. L'extrait suivant est tiré du *Zohar* sur l'Exode, fol. 10, col. 40.

« Viens et considère qu'il y a des couleurs (ou *splendeurs*) qui sont visibles, et d'autres qui ne le sont pas. Et les unes et les autres sont un mystère sublime de la foi. Pour celles qui sont visibles, aucun homme n'est parvenu à les connaître avant nos pères (Abraham, Isaac et Jacob) ; tel est le sens de ces pa-

(a) Comme *Principe* du Verbe.

(b) Comme Créateur de la sainte humanité de Notre-Seigneur.

(c) ויצר י"י אלהים את האדם דא צדיק חי עלמין . יצור  
 ציורה עלאה וציורה תתאה דאינון י"י מן א'.

(d) Le livre de Raziel le Grand, fol. 9 verso.

roles du Seigneur (Exode, vi, 3) : *J'ai apparu à Abraham*, etc. Et quelles sont ces couleurs visibles ? Ce sont celles du *Dieu tout-puissant*, celles de la vision céleste. Mais les couleurs qui sont au-dessus sont cachées à la vue (de l'intelligence). Nul homme, hors Moïse, n'est parvenu à connaître celles-ci. En effet, nous lisons que Moïse a été favorisé du miroir de la lumière. C'est pourquoi le Seigneur dit (ubi supra) : *Je ne me suis pas fait connaître à eux par mon nom Jéhova*, c'est-à-dire je ne me suis pas révélé à eux par mes couleurs d'au-dessus. Viens et considère que ces lumières sont au nombre de quatre ; trois restent invisibles, et la quatrième s'est manifestée au monde (a). »

Il est indubitable, que par cette quatrième lumière qui s'est manifestée au monde, le Zohar désigne le Verbe incarné, figuré par la quatrième lettre du nom Jéhova. Le Seigneur a révélé ce mystère aux premiers patriarches du peuple hébreu, pour leur donner un moyen de salut par la foi dans le Messie à venir ; mais, pour le mystère des trois Personnes divines, nul

---

(a) ת"ח אית גוונין דמתחזין ואית גוונין ללא מתחזין  
 ואלין ואלין רזא עלאה דמהימנותא . ואלין דמתחזין לא  
 זכה בהו בר נש עד דאתו אבהן וקיימו עלייהו ועל דא  
 כתיב וזרא . ומאן גוונין דאנתגליין אינון דאל שדי דאינון  
 גוונין בחיזו עלאה . וגוונין דלעילא סתימין ללא אתחזין  
 לא קאים אינוש עלייהו בר ממשא ועל דא קרינן משה זכה  
 באפקולריא דנהרא ועל דא כתיב ושמי יי' לא נודעתי להם  
 לא אתגליתי לון בגוונין עלילין . ת"ח ארבע נהורין אינון  
 תלת מנייהו סתימין וחד דאתגלייא :

homme de l'ancienne loi n'y fut initié aussi intimement que Moïse, à qui Jéhova se communiquait *face à face* (Deut., xxxiv, 10), et qu'il appelait *le très-fidèle de toute ma maison* : in omni domo mea fidelissimus est (Num., xii, 7).

XIV. Rabbi Siméon-ben-Yohhaï, sur des versets détachés, fol. 109 recto, édition de Thessalonique.

« Rabbi Rehhimaï a ouvert la conférence de cette manière : Il est écrit, psaume xi, 2 : *Et reposera sur lui l'Esprit de Jéhova, l'Esprit de sagesse et d'intelligence, l'Esprit de conseil et de force, l'Esprit de science et de piété. Voilà quatre esprits; et nul ne les réunit en soi, excepté le seul (a) Roi-Messie. »*

Comme nous ne pouvons séparer de la seconde Personne incarnée les deux autres Personnes divines, et comme Jésus-Christ Notre-Seigneur est appelé *esprit* jusque dans son adorable humanité (b), on ne

(a) Cette répétition, qui n'est pas oiseuse, se trouve dans le texte : זולתי מה"מ בללכ.

(b) *Dominus autem spiritus est*, dit saint Paul, II. Cor., iii, 17. La suite de tout le chapitre, surtout le verset précédent, et l'article défini du texte grec, ὁ δὲ Κύριος, montrent que ce *Dominus* est Jésus-Christ. Le faux Ambroise et plusieurs autres l'entendent ainsi, *Dominus, id est, Christus est Spiritus* (voyez Estius). Saint Thomas, Comment. in Epist. sancti Pauli, dit : « Alio modo, ut per Dominum intelligatur Christus, et tunc legitur sic, Dominus, i. e. Christus est spiritualis, i. e. Spiritus potestatis. » Un commentaire, nous ne savons trop de qui, dans la Bible de M. l'abbé Migne, dit aussi : « Quia Christus Dominus, utpote Deus, est Spiritus. » Voyez aussi notre édition de la Bible de Vence, en italien. Milan, 1839. La seule autorité du grand Docteur, l'ange de

saurait admettre qu'en lui, et en lui *seul*, la réunion des *quatre esprits* dont parle l'antique tradition que nous venons de rapporter ; savoir, le Père, le Fils, l'Esprit-Saint et la divine humanité de Jésus-Christ.

XV. Le phylactère de la tête (a) porte d'un côté un *schin*, ך, à trois têtes, et du côté opposé la même lettre à quatre têtes. Dans le *Zohar*, troisième partie, fol. 426, col. 504, on rapporte une tradition de Rabbi Isaac, d'après laquelle ces deux formes de la lettre indiquent le mystère de la Trinité et le mystère des quatre lettres du *tétragrammaton* (b).

Le *Zohar* sur la Genèse, fol. 40, col. 59, enseigne que le *schin*, ך, du nom שׁת (c), indique les trois branches de l'*arbre d'en haut* ; branches qu'il réunit *en bas*, sur la terre, en une *seule racine*. « Il fait voir, ajoute le *Zohar*, trois sphères en haut et trois sphères en bas. Le *hè* dont il est suivi immédiatement dans le nom de *Moïse*, משה, est la *divinité en bas*. Cette dernière

l'école, nous dispense d'entrer dans de plus grands détails pour réfuter la preuve alléguée en faveur du sentiment contraire au nôtre, savoir, de ce que les Pères grecs opposaient ce passage aux hérétiques qui niaient la divinité du Saint-Esprit. Saint Bernard dit que la force d'union des deux natures de Jésus-Christ est telle que nous pouvons très-catholiquement appliquer à sa sainte humanité ce que généralement nous affirmons de sa divinité (voyez le texte ci-devant, p. 294). Bien entendu qu'il faut excepter quelques points, comme la *naissance dès l'aurore*, la *filiation active*, etc.

(a) Il y a un *phylactère de la tête*, qui se porte sur le front, et un *phylactère de la main*, qui se porte sur le bras gauche.

(b) Voyez plus haut, p. 309, 310.

(c) *Seth*, fils d'Adam, qui a remplacé Abel. Genèse, iv, 25.

lettre se répète deux fois (a), afin que ce *hè* d'en haut et ce *hè* d'en bas soient compris dans les trois branches et dans la triple racine (b).»

C'est ainsi que nous lisons aussi dans le livre cabalistique *Schaarè òra* (les portes de la lumière), fol. 4. « Le nom de quatre lettres est comme le branchage. Le nom *Ehyé* est la racine de l'arbre. Il en sort beaucoup de racines qui poussent des branches de tous côtés. »

Ce qui prouve l'antiquité dans la synagogue de l'explication mystérieuse des lettres *schin* et *hè*, que nous venons de voir dans le *Zohar*, c'est que les Pères Jésuites l'ont trouvée parmi les juifs de la Chine. A cet effet, nous transcrivons ici un passage fort curieux du *Mémoire sur les juifs établis en Chine*.

« Le P. Gaubil étant un jour à Han-Keou, port considérable de Hou-Quang, où demeurait le P. Cou-teux, il apprit que ce Père avait chez lui un Chinois fort lettré, et qui avait un talent unique pour déchiffrer les anciennes lettres. Dans la persuasion où il était que les lettres du mot *Siloh* (c) étaient anciennement des hiéroglyphes, il pria ce Chinois, qui ne savait point du tout l'hébreu, de lui dire son sentiment sur *Siloh*, qu'il écrivit à la manière de la Chine, les lettres les unes au-dessous des autres. Dès que le

(a) Le nom de *Moïse*, étant répété deux fois dans le verset 4 de l'Exode, III.

(b) לֶאֱחָדָא בָב' עֲנַפִּין וּבִגְרָשָׁן בְּתַרְזִין הֵי"ן ה' עֲלָא : ה'תתאה

(c) Le *Schilo*. שִׁלֹה, de la célèbre prophétie de Jacob.

Chinois vit ces caractères, il dit que le premier, 卍, signifiait *Très-Haut*; le second, 主, *Seigneur*; le troisième, 一, *un*; le quatrième, 人, *homme*. Il ajouta qu'en Chine on donnait ce nom à celui qu'ils appellent *Ching-Gin*, c'est-à-dire *le saint homme*.

» La surprise du P. Couteux et du P. Jacques, qui étaient présents avec le P. Gaubil, fut extrême. L'explication des juifs ne fut pas moins surprenante; car, le P. Gaubil les ayant interrogés sur ce point, ils se turent d'abord tous. Il commença à leur expliquer ce que les Pères et les docteurs entendent par ce terme. Un juif lui demanda alors, avec beaucoup de politesse, la permission de parler, et il dit qu'un de ses grands-oncles, qui était mort depuis quelque temps, l'avait assuré qu'il y avait dans ce mot *quelque chose de divin*. Que le schin signifiait *grand*; le yod, *un (a)*; le lamed, 𐤌, *qui descend*; le hê, *homme (b)*. C'était désigner d'une manière fort singulière le Dieu Sauveur qui est descendu du ciel en terre. »

Nous mettons sous les yeux du lecteur le tableau de cette importante explication du nom *Siloh*.

	LETTRE CHINOIS.	JUIFS CHINOIS.
卍	Très-Haut.	Grand.
主	Seigneur.	Un.
一	Un.	Qui descend.
人	Homme.	Homme.

(a) Ceci est parfaitement conforme à la tradition des autres juifs. Voyez plus haut, p. 383 suiv.

(b) L'Homme-Dieu, le *Saint-Homme*, Ching-Gin (mieux *gên*, ) du lettré chinois.

XVI. C'est dans le même sens que R. Siméon fait ailleurs ce commentaire remarquable, que nous donnons comme le résumé de tout ce qui a été dit jusqu'à présent sur les quatre lettres du nom Jéhova. « *Et Dieu dit : Faisons l'homme*, afin que la Divinité soit complète de toutes manières (a); » c'est-à-dire afin que, par l'adjonction de la nature humaine que Dieu dans sa suprême sagesse avait décidé d'unir à la Divinité, fût complété le mystère signifié dans l'ineffable nom tétragrammatique (b).

## § II.

I. Le texte sacré appelle souvent Dieu simplement *le nom*, pour exprimer en un seul mot tout ce qui est renfermé dans le tétragrammaton, Dieu dans sa Trinité et unité, dans sa Divinité et l'humanité qu'il y a associée. C'est ainsi que nous lisons au Lévitique, xxiv, 11 : « Et le fils de la femme israélite *blasphéma le nom* (c); » et au Deutér., xxviii, 58 : « Craignant *le nom glorieux et terrible* (d). »

Dans l'Exode, xxiii, 20, il est dit : « Voici que j'envoie un ange devant toi... écoute sa voix, ne lui désobéis pas, car *mon nom est en lui*, כִּי שְׁמוֹ בְּקִרְבִּי. » *L'Ange* que le Seigneur annonce ici, c'est, ainsi que nous le dirons dans la section II, Notre-Seigneur Jésus-Christ *en qui* se trouve tout ce que signifie le

(a) *Thikkunè-Zohar*, fol. 33 verso.

(b) Voyez plus haut, le n<sup>o</sup> I, p. 392.

(c) Voyez à la fin de cette section la note 30.

: את השם הנכבד והנורא (d)

nom tétragrammaton de Dieu. S'il s'agissait du nom en lui-même, pourrait-on dire d'un mot de la langue hébraïque, d'un simple son de la voix, qu'il est en la personne de quelqu'un ?

II. Dans les livres des rabbins, on rencontre souvent *le nom*, pour dire, *Dieu*.

1. Aben-Ezra, Commentaire sur le chap. xxxiii de l'Exode : « Moïse demanda à voir *le nom*, et *le nom* lui répondit, Un homme en cette vie ne peut *me* voir. » Le rabbin avait dit quelques lignes plus haut : « Selon moi, la véritable exposition de ce passage, c'est celle-ci : *Le nom* ayant dit à Moïse, verset 2, *Je te ferai précéder d'un ange*, il lui répondit, verset 13, *Tu ne m'as pas fait connaître quel est celui que tu enverras avec moi, si c'est celui dont il est écrit, Car mon nom est en lui ?* Et *le nom* lui répondit, C'est bien moi *dans ma propre essence*, בעצמי, qui marcherai devant toi. »

2. R. Moïse Botrel, dans son Commentaire sur le Sepher Yetzira, chap. 1, mischna 9, s'exprime en ces termes : « *L'Esprit du Dieu vivant*, c'est le Créateur lui-même, béni et béni soit son nom ; car son *nom* est sa propre essence, puisque son nom est *Jéhova* qui est son essence. Il est *un* par la vertu de la combinaison du mystère de la supputation (a). Il est la *voix*, *l'esprit*

(a) בעצמו סוד הששון יחיד. Nous savons que ceci n'est pas trop clair, ou plutôt que c'est ici le véritable langage d'un cabaliste; mais, on le comprend, il y a pour nous conscience de ne rien changer au texte des auteurs que nous citons.

et le *verbe* (a); ce qui répond à l'esprit du Dieu vivant. Trois, dans le mystère, répondent à trois. »

Ce qui prouve que le nom *Jéhova* n'est pas un simple son, mais qu'il exprime la propre essence de Dieu, c'est que les Docteurs de la synagogue le regardaient comme identifié, en quelque sorte, avec la Divinité et *éternel* comme Dieu; c'est-à-dire qu'il n'est pas comme les noms appellatifs inventés par les hommes pour exprimer les qualités de Dieu par rapport à nous, et par rapport à son action sur le monde; comme *Père, Créateur, Seigneur, Tout-Puissant*.

1. « Dans le principe, dit Maïmonides, il n'y avait que le *nom* et sa sagesse (b). »

2. Dans les *chapitres de R. Eliéser*, livre vénéré par les rabbins à l'égal du Talmud, il est dit vers le commencement du chap. III : « Avant la création de ce monde, il n'existait autre chose que Dieu saint, béni soit-il, lui et son *nom* (c).

Maïmonides, dans son livre *Moré-Nebuhhim*, partie I, chap. 61, cite ce passage des *chapitres de R. Eliéser*, pour prouver toute la sainteté du tétragrammaton, que l'on entend toujours sous la dénomination : *le nom*.

(a) קול רוח ודבר.

(b) שלא היה שום דבר נמצא כלל אלא השם ומחמתו

Moré Nebuhhim. Partie II, chap. 29.

La *Sagesse* dit dans les Proverbes, VII, 22 seqq. : *Dominus possedit me in initio viarum suarum, antequam quidquam faceret a principio. Ab æterno ordinata sum, et ex antiquis antequam terra fieret, etc., etc.*

(c) עד שלא נברא העולם היה הקב"ה הוא ושמו בלבד :

3. Ralbag, R. Lévi-ben-Ghershon, Commentaire sur l'Exode, vi, 3. « Le texte dit à la lettre, *et mon nom Jéhova je ne fus pas connu d'eux*; pourquoi ne dit-il pas, *et mon nom Jéhova ne fut pas connu d'eux (a)*? Il veut nous rendre attentifs à ce que *son nom est lui-même*, et *lui-même est son nom (b)*. »

Nous terminerons nos observations sur la valeur du nom tétragrammatique, par le passage suivant du Médrasch-Thehillim, sur le psaume xci.

« R. Josué-ben-Lévi dit au nom de R. Phinéés-ben-Yaïr : Pourquoi les prières d'Israël ne sont-elles pas exaucées dans ce temps-ci (c)? Parce qu'il ignore le nom ineffable; mais dans le siècle à venir (c) Dieu saint, béni soit-il, lui en donnera l'intelligence, ainsi qu'il est écrit, Isaïe, lII, 6 : *C'est pourquoi mon peuple connaîtra mon nom*. Et en ce temps les prières d'Israël seront exaucées, car il est écrit, ps. xci, 15 : *Il m'invocera, et je l'exaucerai*. »

Nous avons montré ailleurs (d) que si la synagogue a conservé l'usage antique de demander dans ses prières *au nom et par les mérites d'Isaac*, c'est qu'autrefois par cet Isaac, qui n'était qu'une figure, elle

(a) Le verbe devrait être à la troisième personne, בודע, et non à la première, בודעתי.

: להעיר על שמו הוא עצמו ועצמו הוא שמו (b)

(c) Les rabbins appellent l'époque avant la venue du Messie, *ce temps-ci*, ou *le temps présent*. Ils appellent *le temps*, *le siècle à venir*, le temps qui commence à la venue du Messie. Voyez la note 36.

(d) Dissertation sur l'invocation des saints dans la synagogue.

entendait le Messie futur, en qui elle avait foi ; mais, depuis qu'elle a renié le Messie venu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, ses prières sont inefficaces, ainsi qu'elle l'avoue elle-même. Il résulte de toutes les traditions que nous avons rapportées jusqu'ici, que nier l'incarnation du Verbe, et le dogme de la Trinité qui en est le fondement, c'est véritablement méconnaître le nom *Jéhova*.

---

## CHAPITRE V.

Après avoir montré que l'explication des quatre lettres du *tétragrammaton*, donnée par les rabbins les plus graves et les plus anciens, est fondée sur la doctrine de la sainte Trinité, nous revenons aux traditions qui prouvent que ce grand mystère appartenait déjà aux révélations que possédait la synagogue ancienne, l'Eglise judaïque.

§ I<sup>er</sup>.

I. Zohar, partie II, fol. 19, col. 74, 75. « Le premier chapitre (des phylactères), *Sanctifie-moi tout premier-né* (a), est le mystère céleste qui réunit toutes les quatre cases dans le mystère de la lumière céleste qui sort du *non* (b). Le second chapitre, *Et il arrivera*, וְהָיָה, indique la *prudence*, car dans ce chapitre il est parlé de la sortie d'Égypte qui est de la nature du jubilé ; pour cette raison il commence par les lettres

---

(a) Chacun des deux phylactères renferme les quatre passages suivants du Pentateuque, écrits sur parchemin. On les désigne ordinairement par les mots par lesquels ils commencent : 1. קדש. Exode, XII, 2—10 moins les deux derniers mots. 2. וְהָיָה כִּי. Ibid., 11—16. 3. שְׂמַע. Deut., VI, 4—9. 4. וְהָיָה אִם. Ibid., XI, 13—20. Le phylactère de la tête est partagé en quatre cases dans chacune desquelles on met un de ces chapitres.

(b) אֵין. Négation. Voyez plus haut, p. 311.

du tétragrammaton. Ce qui indique ce mystère est prêt à descendre et à allumer les lumières et à demeurer dans le degré (a) d'au-dessous. Ce mystère s'opère d'une manière cachée à l'intelligence ; pour cette raison, on ne le lit pas ouvertement dans ce nom (b), et l'on en a confié le secret aux sages. Le troisième chapitre est, *Ecoute, ó Israël, Jéhova, notre Dieu, Jéhova (est) un*. Ceci est le mystère de la droite qui est appelée *la grâce céleste*. Il opère l'unité parfaite des quatre côtés (c) ; et en lui le Très-Saint, béni soit-il, dispose l'ordre de l'univers entier ; et il se répand de tous les côtés, même dans les plus profonds abîmes. En lui aussi le Très-Saint, béni soit-il, a créé le monde, quand le Très-Saint, béni soit-il, s'enveloppa du vêtement de la splendeur. C'est lui aussi qui forme l'union parfaite : voilà pourquoi il se trouve près du chapitre qui commence par le mot יהוה (lettres du tétragrammaton). L'unité parfaite est dans ce verset que la synagogue récite chaque jour, savoir : *Ecoute, ó Israël, etc.* Le premier *Jéhova*, et *notre Dieu*, et le second *Jéhova*, tous trois sont un. C'est pourquoi le verset ajoute אהד (un). Puisque ce sont trois noms, comment ne sont-ils qu'un ? Et bien

(a) Dans le langage des rabbins cabalistes, les *trois degrés* sont les trois hypostases divines, ainsi que nous allons le justifier par des exemples quelques lignes plus bas.

(b) L'ordre du nom *Jéhova*, יהוה, est interverti dans יהוה.

(c) Le Verbe fait chair, qui complète la quatrième lettre du tétragrammaton. Tout ce passage du Zohar se rapporte à Jésus-Christ. *Mystère de la droite, grâce céleste, en qui fut créé le monde. il descend au plus profond des enfers, etc.*

que le verset dise *un*, comment se fait-il qu'ils soient seulement *un*? Réponse. Ceci a été révélé dans la vision de l'Esprit-Saint, et ils sont dans la vision de l'œil fermé (*a*), pour que l'on sache que ces trois sont un. Ce mystère est aussi dans la voix qui se fait entendre; car la voix est *une*, et cependant elle renferme trois modes, le feu, le vent (l'air), et l'eau, et tous sont *un* dans le mystère de la voix (*b*). De même ici *Jéhova* et *notre Dieu* et le second *Jéhova* sont un : trois modes (manières d'être) qui sont un. Telle est l'unité qui a été révélée mystérieusement par l'Esprit-Saint, et tel est le nombre des modes qui sont les accidents de cette unité. Et tous sont vrais. Heureux les enfants d'Israël qui savent ce mystère (*c*)! »

---

(*a*) בָּחִינוּ דְּעִינָא קְטִימָא. Balaam, en parlant de ses visions, se sert d'une expression qui revient beaucoup à celle-ci : שָׂהָם הָעֵין. Num., xxiv, 3, 15. Ce que saint Jérôme traduit, *cujus obturatus est oculus*. Il lisait par *sin gauche*, qui vaut *samehh*, ס, comme paraît avoir lu aussi le Zohar. Les Massorètes ont placé le point diacritique à droite, ce qui fait de la lettre un *schin*, et le mot שָׂהָם signifie alors *ouvert*. De là vient que plusieurs traduisent l'*œil ouvert*.

(*b*) On sait que les trois témoins de saint Jean, Ep. v, 7, 8, sont également d'une part, *Pater, Verbum et Spiritus Sanctus*; d'autre part, *Spiritus et aqua et sanguis*. Notre rabbin met *feu* au lieu de *sanguis*. Les rabbins regardent le sang comme le principe conducteur de la chaleur animale. Quoique les physiologistes modernes soient encore à trouver le siège de cette calorification, ils conviennent généralement du second point. Voyez l'*Encyclopédie médicale* du savant docteur Bayle, t. v, *Physiologie*.

(*c*) Texte des principaux passages. Nous devons prévenir que nous suivons l'édition d'Amsterdam, 1772, in-8°. Dans

Nous avons déjà vu (a) que ce verset *Ecoute, ô Israël, Jéhova notre Dieu, Jéhova (est) un*, servait autrefois et sert encore de symbole, de *Credo*, à la synagogue. Le Zohar répète ici, après un grand nombre de fois, que ce verset en particulier renferme le mystère de la sainte Trinité. Nous ajouterons qu'il était tellement reconnu que ces trois noms divins équivalent à *Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit*, que la synagogue a de tout temps fait suivre ce verset des mots : « Béni soit à tout jamais le nom glorieux de sa Majesté (b). »

Dans le temple des juifs en Chine, on a trouvé une inscription en lettres d'or, composée de deux lignes, dont la première était le verset : *Ecoute, ô Israël, etc.*,

---

celle de la même ville, 1728, in-8°, comme dans celle de Sultzbach, in-fol., le texte en cet endroit du Zohar est incorrect. Il y manque des mots entiers, ce qui le rend inintelligible.

דא הווא רזא דימינא דאקרי חסד עלאה . . וקב"ה  
 מסדר ביה סדורא דכל עלמא . ודא איהו דקא מתפשט בכל  
 סטרין . אפי' גו תהומי תתאי . בדא קב"ה ברא עלמא . .  
 יחודא דכל יומא איהו יחודא דקרא שמע ישראל י"ו קדמאה  
 אלהינו י"י . הא כולהו חד וע"ד אקרי אחד . הא תלת שמהן  
 אינון היך אינון חד ואע"ג דקרינן אחד היך אינון חד .  
 אלא בצזוונא דרוח קדשא אתיידע . ואינון בצזוון דעינא  
 סתימא למנדע דתלתא אלין אחד . . תלת גוונין דאינון חד . .  
 ודא איהו יחודא דכל יומא דאתגלי ברזא דרוח קדשא וכמה  
 גוונין דיחודא אתעררו וכלהו קשוט . . זכאין אינון ישראל  
 דידיעין רזא דא :

(a) Plus haut, p. 44, et la note 47 de la p. 103.

(b) ברוך שם כבוד מלכותו לעולם ועד :

et la seconde, l'addition faite par la synagogue (a).

II. Le Prophète-Roi dit, psaume LXIII, 2 : *Tu es Dieu, mon Dieu*, אלהים אלהי אהה. Voici comment le Zohar (partie II, fol. 62, col. 248) explique ce verset.

« David a chanté une louange sublime, éminente. Et quelle est-elle ? *Dieu, mon Dieu, Toi* (b). Car pourquoi, après avoir dit *Dieu*, répéterait-il *mon Dieu*, si ce n'était pour annoncer un autre degré qui est propre à Dieu ? Nous voyons en ce verset les trois degrés (c), *Dieu, mon Dieu, Toi*. Bien qu'ils soient trois, ce n'est qu'un degré unique dans le mystère du Dieu vivant (d).

» *Dieu, Dieu suprême, Dieu vivant. Mon Dieu*, d'une extrémité du ciel jusqu'à l'autre extrémité du ciel (e). *Toi*, degré qui lui est inhérent, דרגא דיליה.

(a) Dans les *Notitiæ SS. Bibliorum judæorum in imperio Sinensi*, p. 26, on donne ces deux lignes comme appartenant au Deutérod., chap. vi. C'est une erreur. La seconde ligne ne se trouve nulle part dans l'Écriture sainte.

(b) אהה signifie *toi* et *tu es*.

(c) תלת דרגין הכא. On trouvera souvent dans le cours de notre présent ouvrage que l'ancienne synagogue appelait *degrés de Dieu* les trois hypostases de la Divinité. « Et Jéhova se tenait sur l'échelle de Jacob, parce qu'en cette échelle tous ses *degrés* se voyaient unis en un seul nœud, נקטא קישרא, » dit le Zohar sur la Genèse, fol. 89, col. 350. Le même, paraphrasant le *Dixit Dominus Domino meo*, le rend de cette manière : « Le premier degré dit au second degré, Assieds-toi à ma droite. »

(d) Isaïe, XLV, 8. Voyez plus haut, p. 8, et la note 7, à la p. 97.

(e) Emprunt fait au texte du Deutéronome, IV, 32 : בקצה

Cependant le tout n'est qu'*un* et se réduit à un *seul* nom, וְאֵת־יְהוָה כָּל־כְּבוֹדֵךְ וְכָל־כְּבוֹדֵךְ כְּלִי, »

Ce *seul* nom est *Yéhova* renfermant le grand mystère si clairement annoncé dans ce passage.

III. Le même, partie III, fol. 94, col. 376 : « Le *vav* complète les deux côtés (a). Il sera besoin de lui quand viendra le Roi-Messie, pour le porter sur la colline supérieure, et le placer sous son aile, afin de le fortifier et de le mettre dans la vie céleste. De là sortira en ce jour (en ce temps-là) le Messie, fils de David. Ce mystère est dans le verset : *Je raconterai A LA LOI : Jéhova m'a dit : Tu es mon Fils ; je t'ai engendré aujourd'hui* (b). Le sens est : Je suis prêt à le répéter au lieu appelé *la loi*, et à le lui annoncer. En ce jour-là même il (le Saint-Esprit) le retirera de dessous son aile, possédant beaucoup de vies, beaucoup de couronnes, beaucoup de bénédictions, ainsi que cela convient. Mais cette *loi* ne restera pas seule ; il y sera compris un autre Messie, celui *fils de Joseph* (c). Là il sera fortifié, et non ailleurs. Et comme ce Messie (de souffrance) sera la colline inférieure dans laquelle n'est pas la vie, il mourra, sera mis à mort, et restera mort jus-

הַשָּׁמַיִם וְעַד קֶצֶה הַשָּׁמַיִם. Les prophètes annonçaient que le Messie devait étendre sa domination, et la gloire de son nom, d'une extrémité du monde jusqu'à l'autre extrémité.

(a) Le Saint-Esprit complète la Trinité, avec les *deux côtés*, le Père et le Fils.

(b) Ps. II, 7.

(c) Il ne sera pas seulement un *Messie de gloire*, il sera aussi un *Messie souffrant*. Voyez plus haut la note 29, commençant à la p. 181.

qu'à ce qu'il *recueille* la vie de l'autre colline, c'est-à-dire de la colline supérieure, et ressuscitera... Toute l'unité parfaite est dans ces mots : *Jéhova, notre Dieu, Jéhova* (a). Car son mystère dérive du principe des rochers (b), et il se réunit dans le principe, dans la tige et dans la voie. *Jéhova*, le *Principe céleste*, l'air léger (c). *Notre Dieu*, c'est la *tige* appelée la *tige de Jessé* (d) *Jéhova* (second du verset), c'est la *voie* d'au-dessous. Il s'*unifie* dans ce mystère, ainsi que cela convient (e).

IV. Nous placerons à la suite de cette explication du Zohar les deux observations suivantes.

a. Il est dit au psaume LXVII, 7, 8. « La terre a donné son fruit, *Dieu, notre Dieu*, nous bénira. Dieu nous bénira, et toutes les extrémités de la terre le craindront. » Nous avons déjà fait voir plus haut, pag. 493, que, d'après les anciens docteurs de la synagogue, ce *fruit de la terre* signifie la sainte humanité du Messie. C'est dans ce sens que les prophètes l'appellent en plusieurs endroits, *germe de la*

(a) Le Zohar, en traitant de la sainte Trinité, se plaît toujours à revenir au verset *Ecoute, ô Israël* (Deutér., VI, 4), dont nous avons parlé si souvent. Voyez particulièrement p. 312 jusqu'à 316.

(b) דהא רזא דיליה מראש צורים איהו :

(c) דא רישא עלאה אגורא דקלקא :

(d) Is., XI, 1. Qu'on se rappelle l'explication, donnée si souvent, que ce *notre Dieu* est le Verbe éternel. Voyez entre autres, p. 312 suiv.

(e) ועל רזא דא אתייחד ביה כדקא יאנת :

terre. Isaïe dit : « Que la terre s'ouvrant fasse germer en même temps, comme des fruits précieux, le Sauveur et la justification (a). » Ezéchiël, xxxiv, 37, parlant des temps du Messie, s'exprime en ces termes, *Et la terre donnera son fruit*. Il a emprunté les propres expressions du texte du psaume que nous venons de citer (b).

b. Chose bien remarquable, partout dans le texte original de l'Ancien Testament où le nom de la Divinité est répété trois fois, le suffixe possessif, *mon*, *notre*, se joint au deuxième nom, excepté les cas où Dieu prononce lui-même son nom trois fois. Ne semble-t-il pas que c'est à cause de la sainte humanité de la seconde Personne, humanité parfaitement semblable à notre nature ?

## § II.

Nous lisons dans le livre de l'Exode, vi, 2, 3, que le Seigneur dit à Moïse : « Je suis *Jéhova*. J'ai ap-

(a) C'est le premier verset de la prière *Rorate* de l'Avent. Nous le traduisons conformément à l'exposition de Kimhhi et d'Aben-Ezra. צדק du texte ne signifie pas seulement *la justice, la justification*, mais aussi *le Juste*, et s'entend particulièrement du Messie. Il en est de même de ישע, qui signifie aussi *Sauveur*, et s'applique au Sauveur du monde. C'est ainsi que nous lisons dans Isaïe, li, 5 : קרוב צדקי יצא : ישעי, mon *Juste* est proche, mon *Sauveur* va paraître. Et Isaïe, lxxii, 11 : « Dites à la fille de Sion : Voici ton *Sauveur* qui vient. הנה ישעך בא. » Et Jérémie, xxiii, 6 : « Et voici le nom dont on l'appellera : *Jéhova notre Juste*, יהוה צדקנו. » Et Daniel, ix, 24 : « Et pour amener le *Juste* des siècles, צדק עולמים. »

(b) והארץ תתן יבולה.

paru à Abraham, à Isaac et à Jacob sous le nom de *Dieu tout-puissant* (El-Schaddaï, אֱלֹהֵי שָׁדַי), mais je ne me suis pas fait connaître à eux par mon nom *Jéhova*.»

I. Paraphrase chaldaïque de Jonathan-ben-Huziel (a) : « Mais je ne me suis pas manifesté à eux par la *face* de mon essence divine, בְּאַפֵּי שְׂכִינָתִי. »

Nous aurons occasion, dans la suite de cet ouvrage, de faire voir que cette expression hébraïque, *voir la face de Jéhova*, signifie, *être initié*, à un degré quelconque, *au mystère de l'essence de Dieu, de sa manière d'être, de son unité et de sa trinité*.

II. Paraphrase jérusalémite : « Mais je ne leur ai pas fait connaître le nom du *Verbe de Jéhova* (b). »

Depuis la chute si funeste de nos premiers parents, et la miséricordieuse promesse d'un Réparateur, que le Seigneur daigna leur faire, il n'y avait plus d'autre voie de salut pour l'homme qu'une ferme espérance dans le Messie futur, en attendant son avènement. C'est particulièrement dans ce but qu'était d'un extrême utilité la connaissance, à un degré quelconque, du mystère de la sainte Trinité, base de la foi au Messie, c'est-à-dire de la foi à l'incarnation de la deuxième Personne de la Trinité divine (c).

III. Commentaire de Rabbi Moïse Nahhménides.

« La véritable exposition de ces paroles du Seigneur

(a) Voyez plus haut, p. 93, 94, la réfutation des faibles raisons qui ont déterminé quelques-uns à le qualifier de *pseudo-Jonathan*.

(b) וְשֵׁם מִימְרָא דִּינִי לֹא אִוְדְעִית לְהוּן

(c) Voyez plus haut, p. 277 et suiv.

est celle-ci : *Moi, Jéhova, j'ai apparu à Abraham, à Isaac et à Jacob par le miroir du nom de Dieu tout-puissant ; mais il ne leur a pas été donné de me voir dans le miroir resplendissant. Car nos patriarches connaissaient bien l'unité de Jéhova, mais ils ignoraient cette unité dans la prophétie (a).* »

C'est-à-dire, ils ne connaissaient pas l'unité de Dieu dans le sens prophétique, dans son rapport avec les prophéties qui annonçaient un Messie Homme-Dieu.

#### IV. Commentaire d'Isaac Abarbanel :

« Bien que j'aie apparu aux patriarches, j'en étais ignoré, c'est-à-dire je n'en étais pas *connu et su* ; car ils ne *prophétisaient pas (b) face à face*, mais seulement par des moyens intermédiaires (c). Et parce que la Rédemption (d) était *nécessaire*, il se révéla à Moïse de cette manière, afin que celui-ci et tout Israël, chacun selon son avancement en sainteté, prophétisassent (connussent Dieu) face à face, de manière à connaître et à savoir la majesté et la grandeur de Jéhova (e) ; ce qui auparavant était ignoré des pa-

(a) כִּי הָאֲבוֹת יָדְעוּ יְהוָה הַמְּיוֹחַד אֲבָל לֹא נוֹדַע לְהֵם  
בְּנִבְיָאָהּ.

(b) *Prophétiser* signifie, dans cette phrase, être favorisé de la communication divine.

(c) כ"א ע"י אמצעים.

(d) La rédemption de l'esclavage d'Egypte, figure de la rédemption de l'esclavage du démon. Il fallait pour l'une comme pour l'autre le sang sacré d'une victime sans tache, d'un innocent agneau ; car ces paroles furent prononcées à l'occasion de l'imminente sortie d'Egypte.

(e) בְּאוֹפֶן שִׁכִּירוֹ וַיִּדְעוּ כְבוֹד י"י וּגְדוּלוֹ :

triarches, puisque leur prophétie n'était pas face à face. »

Ces commentaires et ces paraphrases, qui montrent si bien ce qu'il faut entendre par *connaître le nom Jéhova*, répondent à une difficulté qui ne peut manquer de se présenter à l'esprit de quiconque est un peu familiarisé avec l'Écriture sainte. Le Seigneur dit à Moïse qu'il ne s'était pas fait connaître aux trois patriarches par son nom *Jéhova*; cependant nous lisons au chapitre xv de la Genèse que dans une vision (a) le Seigneur dit à Abraham : « Je suis *Jéhova* qui t'ai fait sortir d'Ur des Chaldéens (b). Isaac n'a-t-il pas invoqué le nom de *Jéhova* sur l'autel qu'il avait dressé (Gen., xxvi, 25)? Le Seigneur n'a-t-il pas dit à Jacob (*ibid.*, xxviii, 13) : « Je suis *Jéhova*, Dieu d'Abraham ton père, et Dieu d'Isaac (c) ? » Dire que Moïse n'a mis que *par anticipation* le nom *Jéhova* en ces versets et en d'autres, c'est aller contre la saine logique; car l'écrivain sacré rapporte en ces endroits les propres paroles du Seigneur. Outre que son pieux respect pour celui qui les avait prononcées devait lui interdire d'y changer une syllabe, pour quel motif aurait-il substitué un nom à un autre nom, d'autant plus qu'il écrivait dans la même langue que le Seigneur avait parlée? Au contraire, il y avait motif de s'abstenir de cette substitution, afin de ne pas se mettre en contradiction avec le chapitre vi de l'Exode,

(a) Dans une *prophétie*, disent les Paraphrases chaldaïques.

: אנו יהוה אשר הוצאתיך מאור כשדים (b)

: אנו יהוה אלהי אברהם אביך אלהי יצחק (c)

où le Seigneur affirme lui-même qu'il ne s'était pas fait connaître aux patriarches par son nom ineffable. Il faut donc admettre que ces premiers pères de la nation juive ont eu, à la vérité, connaissance du nom vénérable Jéhova, mais qu'ils n'en voyaient en quelque sorte que l'écorce, sans pénétrer jusqu'au mystère sublime qu'il renferme. Dieu ne leur a pas révélé que ce nom, par sa signification et par ses éléments, indique la véritable essence, la véritable manière d'être de la Divinité, tandis que Moïse *voyait clairement, non d'une manière énigmatique, ni en figures, le Jéhova qui s'entretenait avec lui confidentiellement* (bouche à bouche) (a). Nous lisons ailleurs que *Jéhova parlait à Moïse face à face, comme un homme qui s'entretient avec son ami* (b).

Nous pourrions citer des Pères de l'Eglise et des commentateurs catholiques, qui donnent la même solution. Rosenmuller dit fort bien : « *Igitur vox eis fuit nota, non autem res quam vox notat.* »

### § III.

Ceci nous conduit naturellement à l'explication du chapitre xxxiii de l'Exode, où nous lisons que Moïse a demandé à voir la gloire de Dieu : « Fais-moi voir,

(a) Ore enim ad os loquor ei : et palam, et non per ænigmata et figuras Dominum (Jehova) videt. Num., xii, 8.

(b) Loquebatur autem Dominus (Jehova) ad Moysen facie ad faciem, sicut solet loqui homo ad amicum suum. Exod., xxxiii, 11.

je te prie, dit-il au Seigneur, ta gloire. » Ostende mihi (hebr., *quæso*) gloriam tuam, verset 18.

Tous les rabbins s'accordent à dire que Moïse demanda à connaître l'Essence de Dieu, telle qu'elle est en réalité, et non telle que nous l'imaginons. C'est ce qu'on appelle en hébreu la *gloire de Jéhova*, כבוד יהוה. Quand Dieu se montra à tout Israël sur le Sinai, sous l'apparence d'un nuage éclatant (Exode, xxiv), le texte sacré dit : « Et l'apparence de la *gloire de Jéhova*, כבוד יהוה, était comme un feu dévorant <sup>39</sup>. »

I. Maïmonides, Moré-Nebuhhim, partie 1, chapitre 64 :

« Souvent la *gloire de Jéhova* signifie l'Essence personnelle de Dieu, qu'il soit exalté, Dieu tel qu'il est en réalité. C'est ainsi que le chef des sages, Moïse notre maître, lui a dit : *Fais-moi voir, je te prie, ta GLOIRE* ; et il lui vint la réponse : *L'homme en cette vie ne peut pas me voir*. Ceci prouve qu'en cet endroit *gloire* veut dire Dieu lui-même (a). »

(a) ופעמים כבוד יהוה רוצים בו עצמו יתעלה ואמתתו כמו שאמר אדון החכמים מרע"ה הראיני נא את כבודך ונא המענה כי לא יראני האדם וחי מורה כי הכבוד הנאמר הנה עצמו : Moré-Nebuhhim, partie 1, chap. 54 et 64.

Dans cette citation nous avons fondu ensemble les deux passages ; mais il n'y a pas un mot qui ne soit de Maïmonides, ou qui soit placé de manière à offrir un sens qui ne fût pas dans l'intention du rabbin.

Abarbanel, dans son Commentaire ici, cite ce mot d'un sage : *Si je connaissais parfaitement Dieu, je serais lui. La plus grande connaissance à laquelle nous puissions arriver, c'est de savoir combien nous ne le connaissons pas.*

II. Aben-Ezra : « *Ta gloire signifie ton essence.* C'est ainsi que nous lisons plus bas, verset 22 : Et Jéhova dit, Quand *ma gloire* passera, je te mettrai dans l'ouverture du rocher, et je te couvrirai jusqu'à ce que *je sois* passé. »

III. Commentaire de Hhezkuni : « *Fais-moi voir, je te prie, ta gloire.* C'est-à-dire, accorde-moi la vue de la Divinité elle-même (a). »

IV. R. Moïse Nahhménides : « Il a désiré voir d'une vue véritable, naturelle, la *gloire du nom* (b); et Jéhova lui répondit : Tu considéreras ma bonté plus que tout autre homme, mais la vue de la *face* telle que tu la demandes est chose impossible (c). »

V. Zohar, partie III, fol. 119, col. 475. « Quand Moïse dit, *Fais-moi voir, je te prie, ta gloire*, il entendait la *couronne suprême*, qu'aucun œil ne peut voir; la gloire d'en haut. Et le Très-Saint, béni soit-il, lui répondit : Tu ne peux voir ma face. »

Le Seigneur, répondant à Moïse, dit : « Je ferai passer toute ma bonté devant toi, et je prononcerai devant toi le nom *Jéhova*. » Verset 19.

*Prononcer le nom Jéhova*, c'est selon les commentaires rabbiniques, donner l'intelligence du tétra-

(a) כַּמְשַׁמְעוּ רֵאִיית שְׂכִינָה מִמֶּנּוּ :

(b) Les rabbins mettent souvent *le nom*, pour dire, *Dieu*, ainsi que nous aurons occasion de le faire voir plus loin.

(c) בָּקַשׁ שִׁיְהִי רֹאֵה בְּמַרְאֵה מִמֶּנּוּ אֶת כְּבוֹד הַשֵּׁם וְהָ עֲנָה אֹתוֹ אֲנִי אֶעֱבִיר שְׂתַשִּׁיבֶנּוּ וְתַתְּבוֹנֶנּוּ בְּכֹל טוֹבֵי יוֹתֵר מִכֹּל אָדָם כִּי מַרְאֵה הַפָּנִים שֶׁאֵלֶּת לֹא תוּכַל לִרְאוֹתָם :

*grammaton* : expliquer le nom ineffable autant que le permet la faiblesse de la compréhension des fils d'Adam.

I. R. Obadie Sephorno : « *Prononcer le nom*, c'est faire connaître et expliquer le mode d'essence de la Divinité et les voies de sa bonté. Le Seigneur dit donc : Je ferai passer toute ma bonté devant toi, de sorte que si les yeux de ton intelligence y suffisaient, tu obtiendrais l'objet de tout ton désir. Cependant je t'apprendrai quelques-unes des voies de ma bonté, et par ce moyen tu acquerras quelque connaissance de mon propre être. »

II. R. Moïse Nahhménides : « *Je prononcerai le nom Jéhova devant toi*. Je prononcerai (je développerai) devant toi le *grand nom* que tu ne pourras voir. »

Le texte continue : « Et il (Jéhova) dit encore : Tu ne pourras voir ma face (a), car l'homme en cette vie est incapable de me voir. Et Jéhova étant descendu dans une nuée s'arrêta en cet endroit-là, auprès de lui, et prononça le nom *Jéhova*. Et Jéhova passa devant lui en prononçant : *Yehova, Yehova, él* » (Jéhova, Jéhova, Dieu), xxxiii, 20 ; xxxiv, 5, 6.

R. Moïse Nahhménides : « Ces trois mots sont des noms saints, et nos sages les appellent les *caractères* de Dieu (b). »

Ainsi, Dieu pour montrer à Moïse, *sa gloire, son Essence*, prononce devant lui le nom *Jéhova*. Cela

(a) Connaître clairement mon Essence.

(b) ה' ה' אל שלש תיבות הללו הן שמות הקדש וחכמינו יקראו אותן מדות :

veut dire, il lui enseigne la véritable valeur de ce nom adorable, en lui faisant connaître que Jéhova renferme le mystère de la Trinité des Personnes divines : *Yehova, Yehova, él (a)*.

C'est là tout ce que Dieu a pu accorder à un homme en cette vie. Le voile de l'auguste mystère ne peut être levé entièrement pour nous qu'après que nous serons délivrés des liens du corps. Notre béatitude alors consistera à *voir la face de Dieu dans le miroir clair*, comme s'exprime notre R. Moïse Nahhménides.

III. Nous ne devons pas passer sous silence les lignes suivantes du commentaire du Rabbin Behhâï, sur ce verset de l'Exode :

« Rabbi *Hai le Gaon* rapporte que les *trois lumières* d'en haut n'ont point de commencement; car elles sont l'essence, la nature et le principe de tous les principes. D'après la tradition de ce *Gaon*, elles s'appellent *lumière primitive*, אור קדמון, *lumière illuminative*, אור מנחמם, *lumière claire*, אור נא. Et ces trois ne sont que la même chose, que la même essence, וענס אחד, unis de l'union la plus intime dans le principe de tous les principes. C'est ce que les sages de la vérité (*b*) ont figuré par le point supérieur de la lettre *yod (c)*. »

#### § IV.

Les versets 26, 27 du premier chapitre de la Ge-

(a) Jéhova, Jéhova, Dieu.

(b) Les Pères de la synagogue.

(c) Voyez plus haut, p. 385 et suiv.

nèse offrent un témoignage éclatant en faveur de la doctrine de la sainte Trinité, même d'après le Talmud, traité Sanhédrin, fol. 38 verso, et le *Médrasch-Rabba* sur cet endroit de la Bible.

On remarque ici dans toute la suite du texte sacré un mélange continu du singulier et du pluriel, qui décele ce sublime mystère.

« Et Dieu dit, *faisons*, נַעֲשֶׂה, l'homme à *notre image*, בְּצַלְמֵנוּ, à *notre ressemblance*, כְּדַמּוּתֵנוּ. Et Dieu *créa*, יוֹבִרָא, l'homme à *son image*, בְּצַלְמוֹ; il le *créa*, בָּרָא, à l'image de Dieu. »

Il est à remarquer que généralement quand le texte hébreu emploie le pluriel en parlant de la Divinité, il se hâte d'y joindre le singulier. On en trouve des exemples, entre autres, Genèse, I, 26, 27; XI, 5, 7, 8; xxxv, 4, 5, 7; Deuté., IV, 7; Josué, xxiv, 19; deuxième livre de Samuel, VII, 53; Jérémie, xxiii, 35, 36, 37.

I. « Celui à qui toute la nature obéit, dit le Platon juif, a-t-il eu besoin de quelqu'un ? Ne pouvait-il pas sans coopérateur créer par sa propre puissance un chétif et fragile humain, lui qui avait tiré du néant le ciel, la terre et la mer ? On est obligé de convenir que Dieu seul entend le sens de ces paroles (a). »

II. Thikkuné Zohar sur ce verset. « *Faisons l'homme*. A qui s'est-il adressé en disant cela ? Il est certain, כִּי יוֹדֵנוּ, que c'est à *yod, hè, van, hè*. »

Ajoutons, il est donc *certain* aussi que *yod, hè,*

---

(a) Τὴν μὲν οὖν ἀληθεστάτην αἰτίαν, Θεὸν ἀνάγκη μόνον εἰδέναι. Philo, De mundi opificio, éd. de Paris, 1640, p. 15. E.

vav, hè, c'est-à-dire le Dieu Jéhova, est plus d'une Personne.

III. Le même, fol. 34 recto : « *Faisons l'homme*. L'*Ophan*, l'*Ange* (a) et le *Trône* dirent simultanément (b) : *Faisons l'homme*, et qu'il nous soit associé. »

IV. Zohar sur la Genèse, fol. 26, col. 102. R. Si-méon invité par Dieu même, qui lui apparut sous la figure d'un vieillard (c), d'expliquer ces mots, *Faisons l'homme*, répondit « que ces mots furent adressés au Père par le fabricant d'en haut, qui est la *Mère céleste* (d), la *sagesse céleste*, la *colonne du milieu* (e), le *roi de la terre*; par celui, enfin, qui dit de lui-même : *Et j'étais le nourrisson de la tendresse de Jéhova* (f). Car une femme ne peut rien entreprendre sans le consentement de son *époux*. »

Nous avons dit plus haut, p. 292 suiv., que, d'après les rabbins, le monde n'a été créé que par la veru, la puissance du hè, lettre qui dans le tétragrammaton désigne la deuxième personne de la sainte Trinité.

(a) Nous avons déjà vu que Jésus-Christ est appelé l'*ange*. p. 409. Il en sera parlé plus au long ci-après, dans la seconde section.

(b) A la lettre : *se concertèrent et dirent*, אִיתְּקַרְוּ וְאָמְרוּ.

(c) Daniel appelle Dieu, l'*Ancien des jours*, vii, 9, 13, 22.

(d) אֵימָא עִילָאָה. Le Verbe, la deuxième hypostase.

(e) עֵמֶוּדָא דְאִמְנַעִיתָא. La seconde Personne engendrée du Père, et dont procède le Saint-Esprit, aussi bien que du Père. C'est ce qui la fait appeler par les cabalistes, la *colonne du milieu*.

(f) וְאָהִיָּה אֶצְלוֹ אִמּוֹן. Prov., viii, 30. La Vulgate traduit autrement.

Selon le même rabbin, pendant les jours de la création ; le *Père* aurait dit, en s'adressant à la *Mère* (a), *Que telle chose soit*, et elle fut.

Ce qui est frappant ici, c'est que la seconde hypostase des Platoniciens est également l'*Esprit fabricant*, c'est-à-dire fabricant de l'univers, ὁ νοῦς ὁ δημιουργός, comme l'appelle R. Siméon. Saint Grégoire de Nazianze le nomme aussi *Fabricateur du monde*, δημιουργός τοῦ κόσμου.

V. Voici comment le même docteur de la synagogue explique ce verset des Proverbes, x, 1 : *Le fils sage fait la joie de son père, et le fils insensé est l'affliction de sa mère.*

« *Le fils sage*, dit-il, c'est la personne par voie de procession, בְּאֵרֶךְ אֲנִינִיּוֹת ; et le *fils insensé*, c'est l'homme de la création ; l'homme dont la *mère* fut astreinte à expier le péché. C'est ce que veut dire ce verset, Is., L, 1 : *Vos crimes ont fait répudier votre mère.* »

Ainsi le *fils sage qui fait la joie de son père* n'est point un homme créé ; c'est le fils par voie de procession ou de génération éternelle, à qui son Père éternel dit : *Tu es mon fils bien-aimé, en toi j'ai mis mes complaisances* (b). Le *fils insensé*, au contraire, c'est l'homme créé qui a follement offensé son père, et qui par là a causé l'affliction du *Verbe*, appelé *la mère* dans le langage cabalistique. Cette *mère* fut obligée, par suite du péché de ce *fils insensé*, de se

(a) A la deuxième Personne de la divine Trinité.

(b) S. Marc, I, 41 ; S. Luc., III, 22.

faire *péché* elle-même (a), de se rendre malédiction pour lui (b), de s'anéantir (c) au point que dans le plus profond de son affliction elle s'écria, *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonnée?* Nous ne comprendrons jamais l'étendue de cette *affliction*, toutes les douleurs de cette terrible *répudiation de la mère*.

---

(a) Eum qui non noverat peccatum, pro nobis peccatum fecit. II. Cor., v, 21. *Péché*, תּוּשָׁעָה, signifie à la fois en hébreu, *péché* et *victime pour expier le péché*.

(b) Factus pro nobis maledictum. Gal., iii, 13.

(c) Sed semetipsum exinanivit, etc. Philip., ii, 7.

---

## CHAPITRE VI.

Moïse Maïmonides a été pendant toute sa vie un des plus ardents adversaires de la doctrine de la sainte Trinité, comme aussi du christianisme en général. Cependant, dans son traité *Des fondements de la foi*, il rend un témoignage éclatant au dogme de la sainte Trinité, soit que dans son déplorable aveuglement il n'eût pas lui-même l'intelligence de la vérité qu'il énonçait (a), soit que dans son ouvrage qu'il destinait à devenir, comme quintessence du Talmud, le code de sa nation (b), il n'ait pas pu se dispenser de consigner tout ce qui constituait l'enseignement de la synagogue.

On lit au chapitre II, § 10 : « Dieu saint, béni soit-il, conçoit sa réalité, אמתו, et la connaît telle qu'elle est. Il ne la connaît pas selon notre manière de connaître, par une idée, בדיעה, qui est hors de lui. Car l'idée que nous concevons de nous-mêmes est quelque chose de différent de nous. Mais il n'en est pas de même du Créateur, béni soit-il. Lui-même, l'idée qu'il possède de lui-même et sa vie, sont un de tous côtés, de toutes manières et de toutes les voies de l'unité (c). Si la vie était en lui de la même manière que dans les autres êtres vivants, s'il concevait de lui-

(a) C'est ce que les rabbins appellent, *prophétiser sans savoir soi-même ce que l'on prophétise*. נתנבא ולא ידע מה

נתנבא :

(b) Voyez sa préface, et plus haut, p. 180.

(c) מכל דך ומכל פינה וככל דרך ייחוד :

même une idée qui ne serait pas lui-même, il y aurait plusieurs dieux ; à savoir, *lui, sa vie, l'idée de lui-même*. Mais il n'en est point ainsi : il est *un* de tous côtés, de toutes manières, de toutes les voies de l'unité. Ainsi il faut dire que tout cela est la même chose. Il est le *connaissant*, il est le *connu*, et il est cette *connaissance même* (a). Et ceci est une chose que la bouche n'est pas en état d'exprimer, ni l'oreille de l'entendre ; et le cœur de l'homme ne saurait le comprendre parfaitement. C'est pourquoi nous lisons dans le texte *par la vie de Pharaon*, *הי פרעה*, *par la vie de ton âme*, *הי נפשך*, tandis que nous n'y trouvons jamais, *par la vie de Dieu*, *הי יי*, mais *par le Dieu vivant*, *הי יי*. La raison de cela est, parce que le Créateur et sa vie ne sont point des choses différentes, distinguées, comme c'est le cas de la vie des corps animés, ou de la vie des anges. »

Dans son livre *Moré-Nebuhhim* (le Docteur des perplexes), partie 1, chapitre 68, il développe très au long la même thèse, mais en d'autres termes. « La *conception*, *celui qui conçoit*, et *ce qui est conçu* (b) sont trois manières d'être qui sont en Dieu, et qui cependant ne constituent qu'une seule essence (c), et ne déterminent en aucune façon une pluralité quelconque en Dieu (d). » Maïmonides dé-

(a) הוא היודע והוא הידוע והוא הדיעה עצמה הכל אחד :

(b) שהוא השכל והמשכיל והמושכל .

(c) הם עניין אחד :

(d) אין רבוי בו :

clare que cette vérité est *universellement reçue* (a).

Bien d'autres aveux en faveur de la religion chrétienne sont échappés à ce grand docteur de la synagogue. Nous aurons occasion plus d'une fois d'en invoquer le témoignage. Aussi les juifs de plusieurs pays s'entendirent-ils dans le XIII<sup>e</sup> siècle à livrer aux flammes le *Moré-Nebuhhim* et l'abrégé talmudique de Maïmonides, à cause du grand nombre de propositions *scandaleusement* entachées de l'*impiété nazarenne* que l'on y rencontre. Heureusement les exemplaires en étaient déjà trop répandus pour que l'on pût parvenir à les détruire tous <sup>40</sup>. Depuis, Maïmonides a été remis en honneur, et les rabbins expliquent, ou mieux excusent les propositions chrétiennes de ses ouvrages, en recourant aux subtilités les plus illogiques, comme ils font pour les prophéties de l'Ancien Testament.

---

(a) כִּנְר יִדְעַת פְּרָסוּס זֶה הַמְאִמֵּר :

---

## CHAPITRE VII.

Le *Beréschit-Rabba* apporte également son tribut d'hommages à la doctrine de la très-sainte Trinité. A l'occasion du verset, *Et Jéhova fit pleuvoir sur Sodome et sur Gomorrhe du soufre et du feu* (Gen., XIX, 24), il rapporte l'enseignement suivant des rabbins : « R. Eliéser enseigne, partout où il y a dans le texte ויהוה (et Jéhova), il faut entendre *Dieu avec son tribunal.* »

« Car, dit R. Sal. Yarhhi en commentant ce verset de l'Exode, XII, 29 : *Et Jéhova frappa*, etc., car la conjonction *et* annonce plus d'une Personne ; comme on dit : *un tel ET un tel.* »

Or, quel est ce tribunal qui punit *avec* Jéhova les villes coupables, qui *avec* Jéhova frappe de mort tous les premiers-nés des Egyptiens obstinés à retenir dans les chaînes les Israélites malgré les ordres réitérés de Dieu ? Tout rabbin vous répondra que *tribunal*, בית דין, veut dire *trois personnes*, parce que dans la loi mosaïque un tribunal ordinaire est composé de *trois membres* (a). C'est ainsi que le Talmud, traité *Rosch-Hosschana*, fol. 25 recto, dit que « Toutes les fois qu'on érige *trois personnes* en tribunal sur Israël, כל שלשה ושלשה, ils ont la même autorité que le tribunal de Moïse. »

Même traité du Talmud, chapitre IV, mischna première : « Si les trois personnes qui forment le

---

(a) Voyez ce que nous disons plus haut, p. 135, des *tribunaux de trois*.

tribunal ont aperçu elles-mêmes la nouvelle lune (a), deux d'entre elles se lèvent pour en déposer, et l'on fait siéger avec le troisième juge deux israélites quelconques, afin de former un tribunal qui puisse consacrer et proclamer la néoménie (b).

De nos jours encore, c'est devant un *tribunal de trois*, שלשה בל 7"ב, que se donnent les lettres de divorce, et que les *lévirs* se font déchausser par la veuve de leur frère mort sans postérité (c). Les trois juifs les moins civilisés, les plus ignares que l'on fait *asseoir en juges*, forment aussitôt un *tribunal* (d) qui aux yeux de la synagogue a pleine autorité, nous gémissons d'avoir à le dire, de délier leurs coreligionnaires de leurs serments, d'annuler leurs promesses et leurs engagements les plus sacrés, tant pour le passé que pour l'avenir <sup>41</sup> !

(a) Voyez plus haut, p. 133 suiv., ce que nous avons dit de la *néoménie*.

(b) Comparez aussi Talmud, traité Sanhédrin, chap. i, mischna 1<sup>re</sup>; Maimonides, traité Sanhédrin, chap. i, iv, v.

(c) Pour ce qui regarde la loi mosaïque du lévirat, voyez au Deutéronome, xxv, 4 et suiv. Depuis le synode juif de Worms, la synagogue, malgré le texte formel du Pentateuque, ne permet plus d'épouser la belle-sœur tombée en lévirat. On recourt au *déchaussement*, תליצה, pour la rendre libre de se remarier.

(d) Une femme, fût-elle une madame Dacier, et encore moins un *goï*, non-juif, ne pourraient faire partie de ce tribunal; attendu que le *goï* ne fait pas partie du genre humain, et que la femme juive n'appartient à la communauté d'Israël que tout juste pour perpétuer la race de Jacob, et être l'esclave d'un mari, le *morceau de chair* acheté par un maître. Voyez plus haut, p. 160.

## CHAPITRE VIII.

§ I<sup>er</sup>.

Le système cabalistique du Sépher-Yetzira (livre de la création), que les rabbins attribuent au patriarche Abraham <sup>42</sup>, est entièrement basé sur le dogme de la Trinité divine. Il distingue en Dieu *trois numérations*, ספירות, *générales*, lesquelles se confondent dans la *numération suprême*, et ne forment ensemble qu'une essence; à savoir :

1. *En-Soph*, אין סוף, l'*infini*, l'éternité, ou plutôt l'être éternel, autrement appelé *Kéter-Elion*, כתר עליון, la couronne suprême.
2. *Hhohhma*, חכמה, la sagesse.
3. *Bîna*, בינה, la prudence.

Ces trois numérations suprêmes sont appelées quelquefois, dans les livres des cabalistes, *les trois lumières d'en haut*, et aussi *les trois voies*, *les trois degrés*, *les trois branches supérieures* (de l'arbre cabalistique), *les trois colonnes*, etc. Et pour que l'on sache bien que toutes trois sont véritablement en Dieu, sont Dieu lui-même, on leur donne les *trois noms propres* de Dieu, ces noms, parfaitement identiques, que Dieu ne veut pas céder à un autre que lui (a). On appelle donc la première, *Ehyé*, אהיה, c'est-à-dire le tétragrammaton à la première personne du verbe *être*, JE SUIS, Dieu qui seul se connaît lui-même.

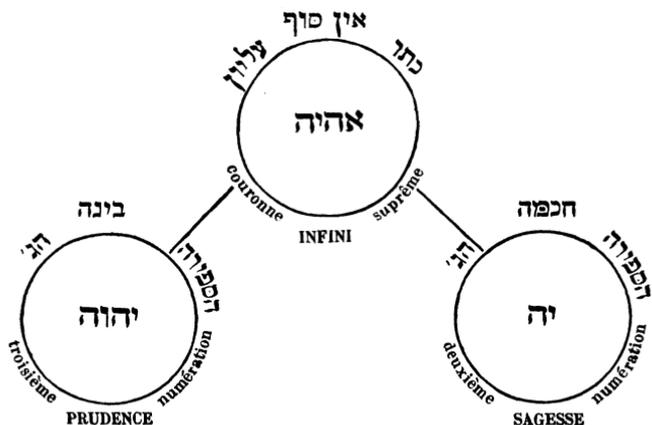
---

(a) Voyez plus haut, p. 318.

La troisième est appelée *Yehova*, יהוה, c'est-à-dire le tétragrammaton à la troisième personne du verbe *être*, IL EST. La seconde, qui est la *colonne du milieu*, porte le nom *iah*, יה, qui selon les rabbins est l'abrégé de l'un et de l'autre des deux noms.

*Il n'y a point de Dieu au-dessus d'EN-SOPH*, disent les cabalistes (a), parce que le Père est *principe* aux deux autres, et que nul n'est principe à lui.

Voici maintenant comment on représente, sous la figure du *triangle* les trois branches suprêmes de l'arbre cabalistique (b).



Nous allons donner quelques extraits de cet im-

(a) אין סוף בה לית אלהא לעילא מיניה :

(b) Voyez la figure de l'arbre cabalistique dans le *grand Zohar*, partie III, fol. 146 verso ; dans le *Liber Iezirah* de Rittangel, et dans la *Critica sacra* de Pfeiffer, p. 294. Dans la *Kabbala denudata*, tome second du recueil, on trouve une série de planches des diverses dispositions de cet arbre.

portant livre, *Sépher-Yetzira*, ainsi que de ses principaux commentaires <sup>43</sup>.

### I. Texte du Sépher-Yetzira.

« La première voie s'appelle *intelligence impénétrable*, שכל מופלא, *couronne suprême*. Elle est la lumière primordiale, intellectuelle; la gloire première, incompréhensible pour tous les hommes créés. »

Commentaire de R. Abraham-ben-David, vulgairement appelé Raabad :

« Le mystère de cette *voie* est indiqué par la lettre *aleph* (a). Les lettres dont se forme le nom de ce caractère, אלה, constituent également le mot *Pélé*, פלא, l'*Admirable*. Cette dénomination convient à la première *voie*, car il est écrit, Isaïe, ix, 6 : Et on l'appellera l'ADMIRABLE, le conseiller, le Dieu fort. »

Ce passage du Raabad est assez important. Il prouve que le verset *Car un enfant nous est né...* du neuvième chapitre d'Isaïe, doit s'entendre du Messie, et que le Messie est réellement Dieu, un Homme-Dieu. Deux propositions que les rabbins s'efforcent de nier depuis que la synagogue s'est séparée de l'Eglise, en d'autres termes depuis que la synagogue n'est plus l'ancienne et véritable synagogue.

### II. Texte du Sépher-Yetzira.

« La deuxième *voie* est l'*intelligence illuminative*. Elle est la couronne de la création (b), la splen-

(a) Voyez plus haut, p. 391.

(b) Par elle tout a été créé. Voyez plus haut, p. 286 suiv. et p. 388.

deur de l'unité égale (a). Elle est élevée au-dessus de toutes choses. Les cabalistes l'appellent *la gloire seconde*. »

Un autre rabbin, nous voulons dire *Rabbi Saul*, s'exprime absolument dans les mêmes termes, en parlant de cette *deuxième voie*. « En ces derniers temps Dieu nous a parlé par son Fils, par qui il a créé les siècles (c'est-à-dire le monde). Et comme il est la *splendeur de la gloire*, dit-il, et l'*image parfaite* de la substance du Père, il est assis à la droite de la Majesté divine au plus haut des cieux. Il est d'autant plus élevé au-dessus des anges qu'il a obtenu un nom plus excellent qu'eux (b). »

La dénomination *voie*, adoptée par les rabbins, est un nouvel hommage qu'ils rendent à la vérité de l'Évangile. Nous lisons dans saint Jean, xiv, 5, que saint Thomas demanda au Seigneur : *Comment pouvons-nous connaître la voie*? Jésus lui répondit : *C'est moi qui suis la voie*, la vérité et la vie (c). »

Le prophète Isaïe, au chapitre xxxv, où il traite de l'avènement du Messie, annonce qu'à cette époque-là il y aura un sentier et une *voie*, דרך, qui sera appelé la *voie sainte* (d).

(a) וְזוֹהַר הָאֶחָדוּת הַשּׁוֹהַ

(b) Novissime diebus istis locutus est nobis in Filio, per quem fecit et sæcula; qui cum sit splendor gloriæ, et figura substantiæ ejus, sedet ad dexteram majestatis in excelsis. Tanto melior angelis effectus, quanto differentius præ illis nomen hereditavit. Rom., I, 1 seq.

(c) Dicit ei Thomas : Domine, quomodo possumus viam scire? Dicit ei Jesus : Ego sum via, et veritas, et vita.

(d) Et erit ibi semita et via, et via sancta vocabitur.

O *voie sainte*, digne de nos adorations, *voie* par laquelle seule on arrive jusqu'au Père (a), puissent les enfants de ton peuple d'autrefois, si longtemps égarés, diriger enfin leurs pas dans le sentier que vous avez tracé vous-même, ce sentier qui, pour être étroit et ardu, n'en est pas moins le seul qui mène au séjour de gloire que vous êtes allé nous préparer (b) !

### III. Texte du Sépher-Yetzira.

« La troisième *voie* s'appelle l'*intelligence sainte* (c). Elle est le fondement de la sagesse primordiale qui est appelée *foi fidèle, inébranlable* (d). *Amen* est la racine de la qualité de cette foi (e). Cette *voie* est la mère (f) de la foi, car la foi émane de la vertu (c'est-à-dire de la *puissance*) qui est en elle. »

L'Église est parfaitement d'accord avec les rabbins quand ils enseignent que la foi est un don de la *troisième voie* de Dieu, du Saint-Esprit, qu'il n'est pas possible de ne pas reconnaître dans ce dernier texte du livre Yetzira.

Les juifs lisent fréquemment dans ce livre la définition que leur père Abraham, au dire des rabbins, a donnée des *trois voies générales* de la Divinité, et cependant n'y reconnaissent nullement les trois Personnes divines que l'Église adore, comme l'an-

(a) Nemo venit ad Patrem nisi per me. Joa., xiv, 6.

(b) Quia vado parare vobis locum. Joa., xiv, 2.

: שכל מקודש (c)

(d) אמונה אומן, expressions empruntées d'Isaïe, xxv, 1.

(e) אמן, amen; אומן, fidèle, solide.

(f) Le texte hébreu porte, le père, parce que אב, qui signifie *voie*, est un substantif masculin.

cienne synagogue, dans l'unité de la numération supérieure ! Qui ne serait pas frappé de ce prodige ? Saint Paul dit aux Romains, en parlant des juifs devenus infidèles, branches retranchées de l'olivier franc : « Dieu leur a donné un esprit d'assoupissement <sup>44</sup>, des yeux pour ne point voir, et des oreilles pour ne point entendre, *jusqu'à ce jour*, usque in hodiernum diem. »

Après tant de siècles que ces paroles furent écrites, on peut toujours répéter *jusqu'à ce jour* !

IV. Texte du Sépher-Yetzira, chap. I, mischna 1<sup>re</sup>.

« Par les trente-deux voies admirables Jéhova a gravé son nom dans les trois numérations. »

1. Commentaire de R. Méir, fils de Todros (Théodoros) :

« La première numération est la pensée de la couronne suprême, d'où découlent toutes les autres numérations. La deuxième numération est la Sagesse. La troisième numération est la Prudence. Le monde ne saurait subsister sans ces trois chefs, qui sont les trois numérations nommées autrement *grâce, justice et miséricorde*. »

2. R. Abraham-ben-David :

« Toutes ces voies sont renfermées dans les numérations qui sont les trois noms de la Divinité : *Ehyé, Yehova, Adonai*. Et ces voies se trouvent également toutes dans la numération triple, ainsi figurée ספר סופר et ספור ; je veux dire dans les lettres du nom *béni*, lesquelles sont *yod, hè, vav*, et répondent à *conception, concevant, conçu*, ainsi qu'à *connaissance, connaissant, connu*. »

## 3. R. Moïse Nahhménides :

« Le point suprême existe unique au milieu de l'Essence (a), par les trois numérations, par les trois noms qui sont appelés l'Essence du nom, et qui se trouvent en lui par le mystère de ספּוּר, סוּפּוּר, ספּוּר, et par *yod*, *hè*, *vav*, ces trois lettres du nom dans lequel tout est renfermé. »

V. Texte du Sépher-Yetzira, chap. 1, mischna 9.

« Les dix numérations de l'Infini sont une même chose, l'esprit de Dieu : la Voix, l'Esprit, le Verbe (b). Et ceci est l'esprit de Dieu. »

Commentaire de R. Aron le Grand, chef de l'académie de Babylone.

« La Voix, ainsi qu'il est écrit : la voix du Dieu vivant (Deutér., v, 23). L'Esprit, celui qui est nommé dans ce verset : Toute l'armée céleste fut faite par l'ESPRIT de sa bouche (Ps. xxxiii, 6). Le Verbe, ainsi qu'il est dit, les cieus furent faits par le VERBE de Jéhova (ibid.). La Voix ne peut jamais se trouver séparée de l'Esprit et du Verbe. »

Commentaire de Rabbénu Saadia-le-Gaon :

« L'Esprit du Dieu vivant est un ; savoir, la Voix, l'Esprit et le Verbe. Ils n'ont point de forme, point de figure. Il n'y a point d'investigation qui puisse trouver un commencement dans leur existence, et aucune fin n'accueillera jamais leur durée. »

VI. Texte du Sépher-Yetzira, chap. 1, mischna 11.

« Il a scellé l'esprit autour des trois lettres simples,

---

(a) Rittangel traduit : *E medio quidditatis*.

(b) קוּל וְרוּחַ וְדַבָּר :

et les a mises dans son *grand nom*, savoir, *yod, hê, vav.* »

VII. Texte du Sépher-Yetzira, chap. III, mischna 4.

« Les trois lettres mères, aleph, mem, ך, *schîn, ן*, se trouvent dans les saisons de l'année; savoir, le feu, l'eau et l'esprit. Le chaud résulte du feu, le froid de l'eau, et le tempéré de l'esprit qui est le conciliant entre les deux. »

VIII. Texte du même, chap. VI, mischna 3.

« Il y a trois Pères, le feu, l'eau et l'esprit. Le feu est en haut, l'eau est en bas, et l'esprit les concilie (unit). »

Nous voyons encore dans ces deux textes le triple témoignage céleste et le triple témoignage terrestre de saint Jean (a).

IX. Texte du même chapitre, mischna 3.

« Les trois sont l'un qui se soutient de lui-même (b). »

## § II.

Le passage suivant du livre Cuzari peut se considérer comme le résumé et comme le commentaire des divers extraits que nous venons de donner du Sépher-Yetzira.

« La Sagesse en trois est une. L'Être divin est unique. La distinction des numérations que nous admet-

(a) Voyez plus haut, p. 415.

(b) שלש אחד לנדו עומד :

tons en lui ne consiste que dans une certaine distinction dans la même essence (a). »

Commentaire de R. Juda Moscato, fol. 227, col. 3.

« On peut se faire une idée des trois numérations par *la pensée, le commandement et l'exécution.*

Le même Commentaire, fol. 248, col. 2.

« Et il faut prendre garde que ces numérations, ספור, סופר, et ספר, portent des noms de la même racine, à cause de leur absolue intimité et identité (b). »

(a) והענין האלהי אחד והחלוק ביניהם איננו כי אם  
בהתחלפות היוליהם

Entretien iv, n° 25, fol. 237 verso, de l'éd. de Venise, in-4°, 1594. Voyez la note 45 de cette section.

(b) וטעם זה על יחס קורבתם ודמיונם :

## CHAPITRE IX.

Le texte hébreu du chapitre xviii de la Genèse proclame continuellement, d'un bout à l'autre, la Trinité et l'unité de Dieu. Nous pouvons nous contenter de le traduire mot à mot ; et il n'est besoin d'aucun commentaire.

« *Ÿ. 1.* Et Jéhova lui apparut (à Abraham) dans les plaines <sup>44</sup> de Mambré, lorsqu'il était assis à l'entrée de sa tente, pendant la chaleur du jour. *Ÿ. 2.* Abraham, levant les yeux, s'aperçut que *trois hommes se tenaient* près de lui. Dès qu'il s'en aperçut, il courut vers eux, quittant l'entrée de la tente, et *se prosterna en terre*. *Ÿ. 3.* Et il dit, Seigneur (*a*), si j'ai trouvé grâce à *tes yeux*, ne *passé pas*, je prie, devant ton serviteur sans t'arrêter. *Ÿ. 4.* *Permettez* que l'on apporte un peu d'eau, et *lavez vos pieds*, et *reposez-vous* sous cet arbre. *Ÿ. 5.* Je chercherai un morceau de pain, et *soutenez votre cœur* (*b*), ensuite *vous continuerez* de voyager, puisque *vous êtes venus* à passer

---

(a) Le Talmud, traité Schebuot, fol. 35 verso, décide que ce אדוני, *Seigneur*, est *saint*, קדוש, c'est-à-dire qu'il doit s'entendre de *Dieu*. Cette décision est adoptée par Maïmonides dans son traité *Des fondements de la foi*, chap. vi, § 9. Nous disons *décide*, *décision*; car il s'agissait de savoir si le scribe juif qui copie le Pentateuque doit avoir l'intention en ce verset d'écrire un nom *saint* ou un nom *profane*.

(b) *Cœur* pour *estomac*, comme nous le disons quelquefois en français.

auprès de *votre* serviteur. Et *ils dirent* : Fais ainsi que que tu promets. *ŷ. 8.* Et il prit du beurre... et *les* servit ; et il se tint auprès d'*eux* sous l'arbre, et *ils mangèrent.* *ŷ. 9.* Et *ils lui dirent*, Où est Sara ta femme? Abraham répondit, Elle est dans la tente. *ŷ. 10.* Et *il dit*, *je reviendrai* à toi dans un an, et Sara ta femme aura déjà un fils. *ŷ. 12.* Et Sara s'en moqua intérieurement, pensant... *ŷ. 13.* Alors *Jéhova dit* à Abraham : Pourquoi Sara s'est-elle moquée, pensant... *ŷ. 14.* Y a-t-il quelque chose qui soit trop difficile *pour Jéhova?* Dans un an *je reviendrai* à toi, et Sara aura déjà un fils. *ŷ. 15.* Cependant Sara le nia, disant, Je ne m'en suis pas moquée, car elle craignait (de l'avouer). Et *il dit* : Cela n'est pas ; au contraire, tu t'en es moquée. *ŷ. 16.* Et *ces hommes s'éloignèrent* de là, et *se tournèrent* vers Sodome. Et Abraham *les accompagna* pour leur faire la conduite. *ŷ. 22.* *Ces hommes* donc, s'en allant de là, *marchèrent* vers Sodome, tandis qu'Abraham se tenait toujours encore, עוֹדְנֵי עוֹמֵד, *devant Jéhova* (a). »

Cette alternative continuelle du nombre singulier et du nombre pluriel dans le texte qui raconte l'apparition de *Jéhova en trois Personnes* (b), prouve évi-

(a) Le Talmud, traité *Berachot*, fol. 6 verso, les Paraphrases chaldaïques et Maïmonides, expliquent, *Et Abraham demeurerait en adoration devant le Seigneur.*

(b) Ou, selon l'hébreu, *personnages éminents, vénérables*; car telle est la véritable signification de אנשיים, *virī*. Voyez les Commentaires de R. Sal. Yarhhi, d'Aben-Ezra, de R. Lévi-ben-Gherschon, Hhezuni, Sefhorni, etc., sur les Nombres, xiii, 4; et Behhāi, sur la Genèse, xviii.

demment qu'en l'unité de Jéhova il y a trinité de Personnes.

Les pharisiens trahissent leur embarras par les explications ridicules et bizarres qu'ils veulent donner de ce chapitre.

Quelques rabbins prétendent que ce sont tout simplement trois anges sous forme humaine, qui ont reçu l'hospitalité du patriarche. Outre que le texte dit positivement que *Jéhova* lui-même apparut à Abraham, il n'est pas fait mention d'anges une seule fois dans tout ce récit.

D'ailleurs, ces rabbins contredisent la tradition de la synagogue, tradition dont ils n'osent jamais s'écarter, excepté lorsqu'il s'agit de combattre les preuves du christianisme.

1. Talmud, traité Sota, fol. 14 recto : « R. Hham-bar-Hhanina dit : Que signifie ce verset, *Vous marcherez à la suite de Jéhova votre Dieu*, Deut., XIII, 5 ? Comment un homme peut-il marcher à la suite de la Divinité, puisqu'il est écrit, *Car Jéhova ton Dieu est un feu consumant*, Deut., IV, 24 ? Mais il veut dire : Imitez les œuvres de charité du Très-Saint, béni soit-il. Couvrez les pauvres qui sont nus, de même qu'il a donné des robes à la nudité d'Adam et d'Eve ; visitez les malades, de même qu'il a visité Abraham dans sa maladie (a).

---

(a) Le troisième jour de la circoncision amène ordinairement la fièvre. Or, d'après les rabbins, ce fut aussi le troisième jour après s'être circoncis qu'Abraham reçut la visite du Seigneur qui venait lui demander de ses nouvelles. Voyez la citation suivante.

2. Le même, traité Baba-Metzia, fol 86 verso : « R. Hhama-bar-Hhanina dit : Ce jour-là fut le troisième jour de la circoncision d'Abraham, et le Très-Saint, béni soit-il, vint demander à Abraham comment il se portait (a). »

3. Zohar, en cet endroit, partie *mystères de la loi*, סְתָרֵי תוֹרָה :

« Et Jéhova lui apparut. Manifestation de l'Essence divine sous les *trois couleurs* principales, comme elle est en haut, dans le ciel (b). Et c'est dans le même nombre de couleurs que Dieu se manifeste dans l'arc-en-ciel (c). » Le Zohar ajoute : « Et il est appelé Jéhova dans le mystère de la numération suprême *En-Soph* (l'Infini). »

4. Paraphrase de Jonathan-ben-Huziel : « Et la gloire de Jéhova se révéla à lui dans la plaine de Mambré. »

5. Paraphrase jérusalémitte : « Et le Verbe de Jéhova se révéla à lui dans la plaine de la vision. »

Nous ne multiplierons pas davantage les citations. Celles-ci suffisent.

(a) Nous donnons ici le texte, pour qu'on ne pense pas que nous le travestissons au lieu de traduire littéralement.

וְבֵא הַקֶּב"ה לְשֹׂאוֹל בְּאַבְרָהָם :  
 (b) תִּלְת' גּוֹנִיז הוּוּ בְּגוֹנֵנָא דְלַעִילָא · וַיִּרְא אֱלֹהֵי בְלֹוּ  
 שְׂכִינָה בְּתִלְת' גּוֹנִיז אֵילָן.

(c) Comparez ce verset de la vision céleste racontée dans le premier chapitre d'Ezéchiel. « Et la splendeur qui se voyait autour de lui était comme l'arc qui se fait dans la nuée en un jour de pluie. » C'est là la vision de la représentation de la gloire de Jéhova.

« Voici soudain, dit un illustre Père de l'Eglise, que la Majesté incorporelle descend en terre sous la figure corporelle de trois hommes. Abraham court avec empressement à leur rencontre, il tend vers eux des mains suppliantes, leur baise les genoux, et dit : *Seigneur*, si j'ai trouvé grâce devant *toi*, ne passe pas sans t'arrêter devant *ton* serviteur. Vous le voyez, Abraham court à la rencontre de *trois* (Personnes), et adore *un* (seul Dieu), Unité en trois, Trinité en un... Voici que la Majesté céleste prend place à la table d'un mortel, accepte un repas, goûte des plats, et il s'établit une conversation amicale, familière, entre Dieu et un homme (a).

» A la vue de ces trois hommes, il comprit le mystère de la sainte Trinité; et s'il n'adora en eux qu'un seul Seigneur, c'est qu'il n'ignorait pas que dans ces trois Personnes il n'y a qu'un seul Dieu (b).»

Qu'il nous soit permis de faire remarquer que dans

(a) Ecce subito in trium virorum persona Majestas incorporea descendit. Accurrit, properat, manus supplices tendit, et transeuntium genua osculatur. Domine, ait, si inveni gratiam coram te, ne transieris puerum tuum. Videtis, Abraham tribus occurrit, et unum adorat. Trina unitas, et una Trinitas... Ecce ad humanam mensam coelestis sublimitas recumbebat, cibus capitur, pransitur, et contubernali colloquio inter hominem et Deum familiaria verba miscentur.

*De Tempore, Sermo LXVIII, n° 2.*

(b) In eo autem quod tres vidit Trinitatis mysterium intellexit, quod autem quasi unum adoravit in tribus Personis unum Deum esse cognovit. Ibid., S. LXX, n° 4.

Voyez la note 47.

cette circonstance le Seigneur en accordant une maternité miraculeuse à Sara, femme d'Abraham, stérile, et ayant passé depuis longtemps l'âge de la fécondité, préluda pour ainsi dire au prodige de la *virginale* maternité, c'est-à-dire, au prodige opéré dans la plus pure des Vierges devenant Mère du Saint des saints.

---

---

## CHAPITRE X.

Tous les témoignages que nous avons rapportés jusqu'à présent, et auxquels nous aurions pu en ajouter encore un assez grand nombre (a), établissent solidement, selon nous, que le dogme de la sainte Trinité est antérieur à la promulgation de l'Évangile, et que l'ancienne synagogue, depuis les premiers patriarches du peuple de Dieu, possédait le dépôt de cette haute et importante vérité; mais qu'avant la prédication de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ce redoutable mystère de *Jéhova* n'était connu, au moins clairement, que d'un petit nombre de ceux qui le craignaient, et se livrait secrètement sous des termes plus ou moins cachés. La Trinité de Personnes en un Dieu unique ne devait être enseignée publiquement, clairement, de l'aveu même des rabbins, qu'à l'époque de l'avènement du *Messie notre Juste*, époque où le nom *Yehova* qui annonce cet auguste mystère aussi bien que l'incarnation du Verbe, devait cesser d'être ineffable, conformément à cette prophétie de Zacharie, XIV, 9 : *Et Jéhova sera reconnu roi de toute la terre. En ce jour-là Jéhova sera un,*

---

(a) Mgr Joseph Ciantes, évêque de Marsico, a publié à Rome, en 1668, un petit ouvrage dont le titre italien est : De la très-sainte Trinité prouvée par les témoignages des Hébreux anciens. Ses citations ont si peu de valeur que nous n'aurions pas voulu en prendre une seule.

et son nom sera UN. « Pensez-vous, demande le Talmud, qu'avant cette époque Jéhova ne soit pas un? Rab Nahhman, fils d'Isaac, répond à cette demande, disant : Le temps d'avant la venue du Messie ne ressemble pas à celui d'après. Pendant le premier, le nom s'écrit *Yehova* et se prononce *Adonai*, mais au temps du Messie il s'écrit et se prononcera *Yehova*. Rabba a voulu développer ce sujet (a); alors un vieillard lui dit : Il est écrit, Exode, III, 15 : Ceci est mon nom pour le tenir secret (b). »

L'explication que *Rabba* aurait donnée si le vieillard ne lui avait imposé silence, c'était, on n'en saurait douter, le mystère de la sainte Trinité. Le *Zohar* nous confirme dans cette pensée; car il dit que ce verset indique le mystère renfermé dans les paroles du Deutéronome : *Ecoute, ô Israël, Jéhova, notre Dieu, Jéhova* (c). Or, nous avons déjà vu plusieurs fois que ces paroles sont, même d'après les rabbins, une profession de la Trinité de Dieu. Le *Zohar* enseigne encore (d) qu'au temps de la venue du Messie, après son avènement, le deuxième *hè* du nom *Jéhova* complétera le tétragrammaton, c'est-à-dire le mystère qu'il annonçait, l'incarnation du Verbe, sera réalisé, et qu'alors s'accomplira cette promesse du

(a) Glose de R. Sal. Yarhhi. Il a voulu développer ce que l'on entend par *prononcer Yehova en quatre lettres*, c'est-à-dire le sens mystérieux et la haute signification qu'on y attache.

(b) *Traité Pesahhim*, fol. 50 recto.

(c) *Zohar*, partie II, fol. 72, col. 286.

(d) *Ibid.*, fol. 4, col. 16.

Seigneur, Lévit., xxvi, 42, *Et je me souviendrai de la TERRE*. Les rabbins enseignent, comme nous l'avons dit plus haut (a), que cette terre est la simple humanité du Messie. Tel est aussi le sens de la tradition répétée par Rabbi Abin : *La rédemption s'opérera par le nom entier de Jéhova* (b) : quand une des trois Personnes divines, inséparable des deux autres, se sera faite ce que signifie la dernière lettre du nom ineffable, *Homme-Dieu*.

Dignus est Agnus qui occisus est, accipere virtutem et divinitatem et sapientiam et fortitudinem et honorem et gloriam et benedictionem. Amen.

---

(a) Voyez plus haut, p. 193, 419.

(b) Médrasch-Yalkut, parascha *lehh-lehha*, fol. 21, col. 1.

---

---



---

## NOTES.

---

*Note 1<sup>re</sup>, page 277.*

Dans cette définition nous nous en tenons strictement aux termes que prescrit la théologie catholique. On ne saurait être trop sur ses gardes en parlant de cet auguste mystère. Le moindre mot impropre serait l'énoncé d'une hérésie. Un seul petit *iota* peut vous éloigner de la foi orthodoxe de toute la distance qui sépare le semi-arianisme du catholicisme. Dire que le Fils est *ὁμοιούσιος* au Père, pour *ὁμοούσιος*, c'est tomber dans une des plus graves erreurs. Celui-ci signifie *consubstantiel*, celui-là *semblable*.

Neque enim, dit saint Augustin, alicubi periculosius erratur (a).

Si nous n'avons pas eu le bonheur, objet de nos vœux les plus ardents, d'entrer dans l'état ecclésiastique, dont nous avons porté-longtemps, dûment autorisé, le saint habit à Rome, il nous reste au moins l'avantage d'avoir étudié soigneusement la théologie pour nous préparer à recevoir les Ordres. Nous jugeons nécessaire de parler de cette circonstance; car un écrivain qui respecte le public, qui se respecte lui-même, qui, surtout, respecte la religion, s'abstient de traiter de matières théologiques, lorsqu'il ne s'est pas occupé d'une manière spéciale de la science divine. Il n'y a pas longtemps qu'on nous a cité cette phrase d'un écrivain laïque distingué, catholique bien intentionné : « Un jour un faible enfant naquit à Bethléem, le lendemain il était Dieu! »

---

(a) De Trinitate, lib. 1, cap. 3, n° 5.

*Note 2, page 278.*

De mysterio agimus, quod Fidei nostræ præcipuum caput est, et totius christianæ Religionis fundamentum. Hoc sublato, jam nulla esset Verbi incarnatio, nulla Christi satisfactio, nulla hominum redemptio, nulla Spiritus Sancti effusio, nulla gratiarum largitio, nulla sacramentorum virtus et efficacia : totum rueret salutis opus.

*Lieberm. Inst. Theol., t. III, p. 123, de la 3<sup>e</sup> éd. de Mayence.*

*Note 3, page 280.*

Nous avons vu plus haut, p. 155, que l'auteur, ou plutôt le rédacteur, du Zohar, est R. *Siméon-ben-Yohhaï*. Le Talmud, traité *Schabbat*, fol. 33 verso, nous apprend que ce célèbre cabaliste est resté en retraite avec son fils, pendant douze ans, dans une profonde caverne, au milieu de laquelle Dieu fit naître, pour les nourrir, un caroubier et une source d'eau limpide. Nos deux anachorètes ne mettaient leurs vêtements qu'à l'heure de la prière, afin de ne pas les user. Le reste du temps ils étaient absolument nus, et, pour garder la décence, enterrés dans le sable jusqu'au cou.

Les rabbins prétendent que c'est pendant cette longue retraite que R. Siméon s'est occupé de la rédaction des traditions cabalistiques. Ils ne nous disent pas comment il pouvait faire usage de ses mains, enterré, comme il était, jusqu'au cou. Ses disciples continuèrent après sa mort à mettre par écrit les leçons qu'ils en avaient reçues verbalement.

Le Zohar n'est pas à la portée de tout le monde : nous voulons dire, pas même de tous les rabbins. Quant aux *hébraïsants*, ils affirment avec un aplomb doctoral qu'ils entendent tout. Gardez-vous de manifester que vous ne le croyez pas, quand même vous seriez fondé sur de bonnes preuves : nous savons ce que coûte cette franchise. Buxtorf, dans ses *Abbreviaturæ hebraicæ*, est assez malhonnête pour ne pas excepter les savants

dont nous parlons : « Nam certe, » dit-il, « non omnes qui eum habent, de eo judicare possunt, ob sermonis et rerum difficultatem. » C'est de la rudesse allemande de son siècle.

Quand nous disons dans le texte que le Zohar est un des livres les plus anciens *après la Bible*, il faut comprendre sous le nom *Bible*, non-seulement le texte hébreu, mais aussi les Paraphrases chaldaïques, que la synagogue n'en sépare pas.

Une preuve de la haute antiquité de ce livre, que nous avons oublié d'alléguer plus haut, dans notre *Notice sur le Talmud*, c'est que nulle part il n'y est fait mention du Talmud. Il mentionne bien quelquefois les *sages de la Mishna*, mais cela veut simplement dire les *sages* qui enseignaient la *loi orale*, la tradition *non écrite*. Cette *seconde loi* a toujours été distinguée en *six sections*, selon les matières qui la composent.

R. Ghedalia, dans son livre *Schalschélet hakkabala*, fol. 31 verso, dit en parlant du Zohar : « Et j'ai appris traditionnellement que cet ouvrage est tellement volumineux, que si nous le possédions dans son intégrité, il y aurait de quoi faire la charge d'un chameau. » Voyez aussi le livre *Yohhacin* de R. Abr. Tzahhut, fol. 42, et la chronique *Tzémakh-David*, année 3884.

*Note 4, page 284.*

A la page 139, le vénérable auteur ajoute cette dernière preuve de sa proposition : « Probatum ex veteris synagogæ sententia. Præter Scripturæ veteris testimonia, multa alia sunt, quæ persuadent Trinitatem Personarum temporibus Christi, et ante Christum, non fuisse prorsus incognitam. Christus et Apostoli de divinis Personis ita locuti sunt, ut manifestum sit, eos nihil protulisse, quod omnino novum et inauditum fuisset. Jam si ea adduntur, quæ ex scriptis Philonis, ex pharaphraste chaldæo, ex Cabalistarum sententiis, et veterum Rabbinorum libris citantur a viris non magnæ tantum, sed accuratæ et castigatæ eruditionis; non

videtur dubio locum manere. Unde merito temeritatis accusantur, aut ignorantia, quamvis se doctiores forsan et acutiores existiment, qui volunt nihil de Trinitate fuisse ante Christum proditum. »

*Note 5, page 284.*

Les Platoniciens admettent *trois hypostases*, ὑποστάσεις; savoir, *celui qui est lui-même*, τὸ αὐτὸ ὄν; *l'esprit fabricant du monde*, ὁ νοῦς ὁ δημιουργὸς; *l'âme du monde*, ἡ τοῦ κόσμου ψυχή : trois subsistant en un seul, ὑποστάντες τρεῖς ἐξ ἑνός. *L'unité ne se tire que de la trinité, et la trinité rentre dans l'unité*, ἐξάγειν δεῖ τὴν μονάδα τῆς τριάδος, ἐξάπτειν δὲ τὴν τριάδα τῆς μονάδος.

Grotius, dans ses Annotations sur saint Jean, 1, 2, remarque que chez les Grecs νοῦς, l'Esprit, était l'équivalent de λόγος, Verbe ou Pensée; et qu'ils appelaient l'esprit : γέννημα, Fils engendré.

La seconde *hypostase* qui a *fabriqué* le monde, rappelle ces paroles de l'Évangéliste : « Omnia per ipsum facta sunt : et sine ipso factum est nihil, quod factum est. » Joan., 1, 3. La tradition juive enseigne également, comme nous le verrons plus loin, que le monde a été créé par la seconde lettre du tétragrammaton, qui est la *deuxième manière d'être* de la Divinité.

*Celui qui est lui-même*, τὸ αὐτὸ ὄν, répond parfaitement à אהיה אשר אהיה, *Ego sum qui sum* d'Exode, III, 14. « Et les Dieux, אלהים, dit à Moïse : *Je suis qui je suis*, et il ajouta : Tu diras ainsi aux enfants d'Israël, *Je suis* m'a envoyé vers vous. » Dans le verset précédent Moïse avait demandé sous quel nom il devait annoncer Dieu aux Israélites.

Le philosophe Numénius avait donc raison de dire que Platon n'était autre chose que Moïse s'exprimant en grec attique. Τί ἐστὶ Πλάτων ἢ Μωυσῆς ἀττικίζων;

Plusieurs Pères de l'Eglise pensent que Platon a pris connaissance de la théologie des Hébreux pendant son voyage en Egypte, peu après la mort du prophète Jérémie.

On trouve encore la doctrine de la sainte Trinité, plus ou

moins explicitement enseignée par plusieurs autres philosophes anciens, tous cités par Huet dans les *Alnetanæ quaestiones*, l. II, c. 3. On retrouve la même doctrine chez les Chinois, chez les Indiens, au Thibet, chez les Celtes, dans plusieurs contrées de l'Europe païenne, chez un grand nombre de peuples sauvages de l'Amérique et de l'Océanie.

La raison humaine non-seulement n'a pas pu trouver ce mystère, comme elle a trouvé les théorèmes d'Euclide; mais même après que la foi l'a révélé, elle est dans l'impuissance de l'appuyer de preuves. Ce que la foi nous enseigne se croit mais ne se prouve pas; parce que la foi, appartenant à l'ordre surnaturel, est hors de l'atteinte de notre faible raison. Quand saint Paul, le savant disciple du chef des docteurs juifs, enseignait les vérités révélées, il donnait cet avis : « Et sermo meus, et prædicatio mea, non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis. Ut fides vestra non sit in sapientia hominum, sed in virtute Dei. » I. Cor., II, 4, 5. C'est ce qu'enseignent les Pères et tous nos théologiens, saint Thomas à leur tête. « Nulla ratione naturali potest cognosci aut demonstrari SS. Trinitatis mysterium. » L'ange de l'école, après avoir dit : *Per rationem naturalem cognosci possunt de Deo ea, quæ pertinent ad unitatem Essentiæ, non autem ea, quæ pertinent ad distinctionem Personarum*, ajoute : *Qui autem probare nititur Trinitatem Personarum naturali ratione, FIDEI DEROGAT, quantum ad dignitatem ipsius Fidei, quæ est ut sit de rebus invisibilibus, quæ rationem humanam excedunt. Unde Apostolus dicit : FIDES EST DE NON APPARENTIBUS.* Pp. q. XXXII, a. 1, corpore articuli. C'est l'écueil contre lequel se sont brisés et le génie d'Abailard, et l'extravagance de Raymond Lulle. Le premier a été victorieusement combattu par le grand saint Bernard, le second a succombé sous l'excentricité de sa propre logique. Voici un des arguments qu'il semble choyer avec le plus de complaisance : « Demonstratur Deum esse actum perfectissimum; sed in actu perfectissimo est concordia; ubi vero est concordia, ibi est pluritas : scilicet est concordia boni-

ficativi, nempe Patris, cum bonificabili, nempe Filio, et actu bonificandi, nempe Spiritu Sancto. » Comprenez si vous pouvez, et concluez si vous osez.

Il faut donc dire nécessairement que ces philosophes et ces peuples païens connaissaient la Trinité divine, les uns par des communications avec des Juifs, les autres par le long retentissement de la puissante voix de Jéhova, qui annonça à nos premiers parents, et aux saints Patriarches, le Messie rédempteur. Or, ainsi que nous l'avons déjà fait voir, sans Trinité point de Messie.

Ce n'est donc pas sans étonnement que nous avons lu la proposition suivante du savant Evêque d'Avranches, au commencement du chapitre que nous venons d'indiquer, et nous pensons que bien d'autres avant nous en ont été frappés. Voici la proposition : « At obscurum illud sanctissimæ Trinitatis, et reconditum mysterium, eosdem (il parle des philosophes païens) vidisse quasi per nubila et caliginem, sed vidisse tamen *Rationis ope*, magna sane res est, et christianæ veritatis certissimum argumentum. » Deux pages plus loin, il dit : « Chalcedium hic adducerem, qui egregiam dedit adumbrationem Trinitatis, si non aliqua ei adhæreret Christianismi suspicio; » parce qu'il ne veut alléguer que les philosophes qui ont trouvé la sainte Trinité *par leur propre raisonnement*. Il serait à désirer que quelqu'un donnât une explication satisfaisante de ces paroles d'un des plus illustres apologistes de notre religion.

*Note 6, page 284.*

Deum in essentia unum esse, præcipuum Judæorum dogma est, quod omnis vetus Scriptura clamat. Verum negant hodierni Judæi, Personarum Trinitatem in lege fuisse revelatam. Cum Judæis sentiunt Sociniani; nec mirum, quod viri, qui testimoniis N. T. tam claris, et numerosis, non commoventur, in V. T. nihil videant. Alia omnino veterum Patrum, et maximorum theologorum, sententia est. Ii pas-

sim consentiunt, Trinitatis mysterium jam in V. T. revelatum fuisse, ejusque vestigia in multis Scripturæ locis inveniri. Porro, quæ in verbis Scripturæ ex prudenti œconomia involute sæpe et obscure continentur, ea, dicunt, clariora facta fuisse per traditionem, inter viros justos et religiosos sædulo conservatam. Non video quid movere nos debeat, ut tantam deseramus auctoritatem, atque tanquam inutile, aut nullius momenti habeamus argumentum, quod præclarissima ingenia tum primorum, tum sequentium sæculorum minime negligendum putarunt. An gloriam quæremus modernæ eruditionis? Sed quænam est hæc tam excellens sapientia, sapere velle, plus quam oportet sapere, neque videre, quæ alii quam plurimi viderunt doctissimi et perspicacissimi Theologi? Hi sanctorum Patrum lectioni, et Scripturarum meditationi innutriti omnem diligentiam in eo posuerunt, ut Christianorum dogmatum vestigia in veteri lege prosequerentur cum magno religionis et pietatis sensu. An nos Protestantium libris toto die incubantes melius aliquid inveniemus? An satius arbitramur sacræ eruditionis speciem sectari, quam rem, et dum noviora dicimus, reipsa deteriora sequi? *Lieberm.*, *ibid.*, p. 135.

*Note 7, page 287.*

Mendelssohn observe très-judicieusement dans les prolégomènes de son Commentaire hébreu sur le Pentateuque, fol. 10 recto de l'édition d'Offenbach, que la précaution des Septante aurait été sans objet dans leur version grecque; parce que dans la langue grecque la terminaison indique le cas du nom. En effet, les traducteurs n'avaient nullement à craindre, en mettant ἐν ἀρχῇ ἐποίησεν ὁ Θεός, que Ptolomée comprit : *L'Être* appelé ἐν ἀρχῇ (*au commencement*, בראשית) a créé, ou si vous voulez *engendré*, le Dieu appelé ὁ Θεός, puisque ce dernier est au nominatif. Il faut donc supposer que les docteurs juifs présentèrent au roi, outre leur version, le texte qui leur avait servi d'original. Or, dans l'hébreu ou

le chaldaïque, comme on néglige souvent la particule  $\aleph$  ou  $\aleph$ , qui est le signe de l'accusatif, il était à craindre qu'on ne prit le nom *Dieu* comme régime du verbe *créa*, selon la croyance du polythéisme.

Cette supposition se convertit en certitude par le témoignage de Tertullien. Dans le chap. xviii de son Apologétique, où il parle de la version des Septante, il dit : « On voit encore aujourd'hui ces livres dans la bibliothèque de Ptolomée, près du temple de Sérapis, avec l'original hébreu : *Hodie apud Serapeum Ptolomæi bibliothecæ ipsis hebraicis litteris exhibentur.* » *Tertulliani Apologeticus*, avec la traduction de l'abbé de Gourcy.

Nous croyons avoir établi ailleurs (a), par de solides raisons, que les Septante n'ont pas pris pour texte la Bible hébraïque, mais la Bible vulgaire de leur temps, c'est-à-dire, le Targum chaldaïque.

Le profond philosophe juif, Mendelssohn, avait, comme le baron de Sacy et le comte de Maistre, ce génie rare, ce coup d'œil juste et pénétrant, qui lui *révéla*it la vérité. Il n'a jamais lu une ligne des Pères de l'Eglise, quoiqu'il possédât à fond le grec et le latin. Il ignorait donc entièrement le témoignage de Tertullien, que nous venons d'alléguer. Que si l'on nous demande : Pourquoi est-il resté juif? Nous demanderons à notre tour : Pourquoi les juifs accablent-ils de malédictions la mémoire de cet homme, qui fait tant d'honneur à leur nation? C'est qu'il était *véhémentement* suspect de christianisme. Ses enfants, sans doute à sa recommandation, se sont faits chrétiens. D'ailleurs, le génie de l'homme, quelque puissant qu'il soit, est arrêté au seuil du surnaturel. Or, la foi appartient à l'ordre surnaturel. Elle est un don de Dieu; saint Paul nous dit qu'elle n'est pas *in sapientia hominum*, mais *in virtute Dei*. I. Cor., II, 5.

---

(a) *De l'authenticité dans la synagogue des livres deutéro-canoniques.*

Note 8, page 303.

כיונה ne prête pas ici au sens *comme une colombe*, c'est-à-dire, comme fait la colombe. Outre qu'on ne voit pas la colombe planer de cette manière au-dessus du nid de ses petits, quand le texte veut véritablement faire une comparaison de cette nature, il la fait d'une manière parfaitement exacte; c'est l'aigle qu'il choisit. « Le Seigneur, dit-il, entourait Israël, il fixait sur lui (en quelque sorte) toute son attention, il le gardait comme la prunelle de son œil, יסבבנהו וביגנהו יצרנהו כאישון עינו. Tel, continue-t-il, l'aigle veille sur son nid, plane au-dessus de ses aiglons, כנשר כנשר על גזוליו ירחף. » Deut., xxxii, 11. Nous rendons ce verset conformément à la traduction allemande de Mendelssohn.

On lit dans le Médrasch-Rabba sur la Genèse, deuxième *parascha*, que R. Siméon-ben-Zoma, ravi en extase pendant qu'il méditait sur l'œuvre de la création, apprit par inspiration d'en haut ce qui suit : « Le texte ne dit pas que le רוח de Dieu (a) soufflait, מנשבת, mais qu'il planait, מרחפת; c'était comme un oiseau qui bat légèrement des ailes, de manière que ses ailes touchent et ne touchent pas (b). »

Talmud de Babylone, traité *Hhaghiga*, fol. 15 recto, Ben-Zoma dans son état d'extase dit : « *Et l'Esprit de Dieu planait sur la face de l'eau*, comme une colombe qui plane sur ses enfants et ne les touche pas (c). »

Talmud de Jérusalem, chap. II (d), les paroles de Ben-

(a) Nous avons déjà vu que רוח, πνεῦμα, *spirius*, signifie *vent* et *Esprit*.

(b) ורוח אלהים מנשבת אין כתיב כאן אלא מרחפת כעוף  
:הזה שהוא מרפרף בכנפיו וכנפיו נוגעות ואין נוגעות :  
(c) כיונה שמרחפת על בניה ואינה נוגעת :

(d) Folio, mihi, 4 verso, édition de Vienne, 1821. Ce que nous avons

Zoma sont rapportées de cette manière : « Il y a ici *planement* (a), et il est dit ailleurs (Deutér., xxxii, 14) : *Ainsi que l'aigle veille sur son nid, plane au-dessus de ses aiglons* ; puis-que le planement qui est dit ailleurs signifie *toucher et ne pas toucher*, le planement qui est dit ici signifie aussi qu'il touchait et ne touchait pas (b). »

Pour entendre cette explication du second verset de la Genèse, il faut remarquer que le mouvement, l'agitation, du vent ou de l'air, s'exprime en hébreu par le verbe נשב ou נשף, tandis que le verbe רחף, employé dans ce verset, ne se dit que de l'oiseau lorsqu'il se soutient en l'air sur ses ailes étendues qu'il remue légèrement. Mendelssohn, dans son Commentaire hébreu sur le Pentateuque, développe avec beaucoup de savoir et de sagacité ce qui différencie nos deux synonymes. Cette distinction est fort importante. Elle prouve que ceux qui ont voulu expliquer le *Spiritus Dei ferebatur*, soit par l'agitation de l'air, soit par un grand vent, ignoraient les finesses de la langue hébraïque. Si des grammairiens juifs très-habiles, comme Aben-Ezra, Nahhménides et autres, à qui l'on ne saurait faire ce reproche, ont expliqué notre *Spiritus Dei* par *grand vent*, il faut l'attribuer à leur haineuse opposition à tous les dogmes chrétiens. Ils savaient qu'en laissant au verbe רחף le sens qui lui est propre, le texte devient une preuve de la sainte Trinité, dogme qu'ils ne cessaient de combattre. Leur mauvaise foi éclate surtout en présence de la tradition que nous venons de rap-

dit plus haut, p. 169, de la pagination conforme de toutes les éditions du Talmud, ne doit s'entendre que du Talmud babylonien.

(a) Qu'on nous passe ce mot ; nous n'en avons pas d'autre pour rendre exactement ריחוף.

La glose de R. David fait remarquer que le raisonnement de *Ben-Zoma* est basé sur ce que le texte ne dit pas *בנשבת*, soufflait.

(b) נאמר כאן ריחוף ונאמר להלן כנשר יעיר קינו על גזוליו ירחף מה ריחוף שנאמר להלן נוגע ואינו נוגע אף ריחוף שנאמר כאן נוגע ואינו נוגע :

porter, et dont les trois différentes rédactions qu'ils ne pouvaient ignorer, puisqu'elles sont dans des livres qu'ils lisaient avec un respect religieux, prouvent évidemment qu'il ne s'agit point ici du mouvement d'un vent impétueux. Le verbe rabbinique רפרף par lequel le Médrasch explique le verbe du texte hébreu, ainsi que nous venons de le voir, exclut toute idée de mouvement *locomotif*.

Comme ררה veut dire en syriaque *couver*, quelques-uns ont voulu, mais à tort, transporter la même signification au verbe hébreu qui n'en est pas susceptible. De nos jours on a tenté de même de changer en mots arabes les termes hébreux les plus ordinaires. C'est Schultens qui le premier en a donné le pernicieux exemple par son Commentaire de Job. Les rabbins les plus anciens, entre autres R. Siméon-ben-Zoma, qui vivaient quand le temple de Jérusalem existait encore, c'est-à-dire, quand l'hébreu était encore parlé par les Juifs instruits, R. Salomon Yarhhi et R. Moïse Mendelssohn, juges compétents en fait de langue hébraïque, déclarent tous que ררה signifie *se soutenir en l'air sur ses ailes*. Ce faisceau d'autorités aussi graves décide la question souverainement. Les savants éditeurs de saint Jérôme disent dans une note: « *Sunt nihilosecius qui ex hebræo ferebatur verius exponi velint.* » Martianay, tout en se prononçant pour *incubabat*, parce les Pères que nous allons nommer l'ont admis, est obligé d'avouer que « *Meliùs, inquit hodierni critici, hebræum ברהפת vertitur latine ferebatur quàm incubabat: quia verbum incubabat propius accedit ad sermonem Syrorum, quàm ad idioma hebraicum.* » On peut dire cependant, comme fait Yarhhi, que l'Esprit-Saint *couvait* l'eau, qui n'était autre chose que les éléments terrestres confus, la masse informe de ce bas monde, pour la tirer de son état d'inertie, pour lui donner la *vie* qui lui convient: *emittes spiritum tuum et creabuntur*, dit le Psalmiste (ciii, 30) en racontant les merveilles de la création; mais ce n'est pas en force du verbe ררה, c'est par manière de comparaison: comme l'oiseau, en couvant les œufs, les anime en y faisant pénétrer la vie

peu à peu. Le Targum d'Onkelos dit : « Et l'Esprit de devant Jéhova soufflait sur la face de l'eau. » Les deux Paraphrases chaldaïques de Jonathan-ben-Huziel, et de Jérusalem, portent : « Et l'Esprit de miséricorde de devant Jéhova soufflait (*Jérus.* était soufflant) sur la face de l'eau. »

Saint Basile le Grand a le premier adopté la signification de *couver*, sur la foi d'un Syrien qui n'était pas trop versé dans les sciences humaines, ainsi que le dit saint Basile lui-même : Σύρου ἀνδρὸς σοφίας κοσμικῆς ἀφεστηχότος (*Homil.* II, in *Hexaem.*). Il fut suivi en cela de son disciple Diodore d'Antioche, de saint Ambroise (*in Hexaem.*, lib. I, c. 3), de saint Augustin, qui dit : « Nam hoc à quodam docto (a) christiano Syro fertur expositum » (*De Gen. ad lit.*, l. I, c. 48, n° 36).

On range ordinairement saint Jérôme parmi ceux qui donnent au verbe hébreu le sens d'*incubare*, ce qui oblige les Bénédictins, Vallarsius et autres éditeurs des œuvres de ce Père, à expliquer, par une raison peu satisfaisante, pourquoi il mit dans la traduction de la Bible, *ferebatur* (b).

Nous en doutons fort. Nous prions le lecteur judicieux d'examiner avec nous le passage de saint Jérôme, sur lequel ces savants se fondent.

« Pro eo quod in nostris codicibus scriptum est, *ferebatur*, in hebræo habet *mereseth* (c), quod nos appellare possumus, *incubabat*, sive *confovebat*, in similitudinem volucris, ova calore animantis. Ex quo intelligimus, non de spiritu mundi dici, ut nonnulli arbitrantur, sed de Spiritu Sancto, qui et ipse vivificator omnium a principio dicitur (d). »

1. Plus d'une fois nous avons lu, relu, médité, les *Quæ-*

(a) Saint Augustin, qui n'eut connaissance de cette explication que par *ouï-dire*, fertur, a dû supposer savant le Syrien à qui on l'attribuait.

(b) Vulgate et *Bibliotheca sancta*. Il équivaut à *supervolitabat*.

(c) Les mss. offrent un grand nombre de variantes pour ce mot. La véritable leçon est certainement *mereseth*.

(d) *Quæst. hebr. in Gen.*, p. 506.

*stiones hebraicæ* du saint et savant hébraïsant; et nous les connaissons autant, peut-être, que qui que ce soit. Nous pouvons affirmer que nulle part, dans ce livre, saint Jérôme, en interprétant les termes hébreux, ne dit *quod appellare possumus*. Il traduit d'une manière plus positive : *hoc est, id est, ou quod sonat, quod dicitur, quod transfertur, quod interpretatur* (a). Il semble qu'il n'ait pas voulu donner ici le sens propre, le *sensus genuinus* du mot מרחפת.

2. Si le sens propre de ce mot était véritablement *incubabat*, saint Jérôme se serait bien gardé d'adopter dans sa version du texte hébreu la traduction *ferebatur*, puisque le premier prête à la conclusion qu'il tire de ce texte, savoir, que toute cette matière inerte fut animée, vivifiée par le Saint-Esprit. Le *ferebatur* latin, au contraire, est pour ceux qui n'entendent pas le terme original, tout en faveur de l'opinion qui prend le *spiritus Dei* pour un vent violent.

Nous pensons donc que l'intention de saint Jérôme est entièrement conforme à l'explication que nous venons de donner nous-même, et que donne aussi R. Sal. Yarhhi. Profondément instruit dans l'hébreu comme il l'était, il ne pouvait pas ôter au terme de l'original le sens qui lui est propre; mais il dit qu'en quelque sorte on peut l'expliquer, *appellare possumus*, par *incubabat*, en ce sens que tout en se soutenant en l'air, en planant, le Saint-Esprit couvrait cette matière par son influence vivifiante. Il n'aurait pu dire : *Merefeth quod sonat*, ou *interpretatur*, ou une des autres manières qui lui sont si familières.

Ceci est une *explication*, une *exposition*; mais quand il s'agissait de rendre en latin l'équivalent du texte hébreu,

(a) On trouve *interpretor* au passif dans de bons auteurs.

Une seule fois saint Jérôme se sert d'une expression qui ressemble à la nôtre. « Pro terra *Aphar* scriptum est, quod nos *favillam et pulverem possumus dicere*. » Ici il veut dire qu'on peut traduire d'une manière ou de l'autre. *Favilla* et *pulvis* ne sont pas la même chose, tandis qu'*incubo* et *confoveo* sont synonymes comme traduction de *merefeth*.

et comme il dit, « ut translatum in latinam linguam de hebræo sermone Pentateuchum, nostrorum auribus tradere, » il fallait bien mettre *ferebatur*.

*Note 9, page 306.*

Cornelius à Lapede tire une autre preuve du texte grec. Mais ce texte offre ici trop de variantes qui détruisent cette preuve. Voyez les éditions de Scholz et de Tischendorf; cette dernière, Lipsiæ, 1841.

*Note 10, page 318.*

Saint Jérôme, qui connaissait bien les nuances de la langue dans laquelle il écrivait, prévient dans son Commentaire qu'il faut traduire *non alteri*, et qu'il faut bien se garder de traduire *nulli*. « Neque enim dixit : Gloriam meam *nulli* dabo; quod si dixisset, exclusisset et Filium, sed, Gloriam meam *alteri* non dabo, præter te (c.-à-d. le Fils éternel), cui dedi, cui daturus sum. » Ici le saint interprète des Ecritures admire l'accord des traducteurs sur ce point. « Unde » dit-il, « proprietatem sanctæ Scripturæ vehementer admiror quod verbum *aher*, אָהַר, omnes interpretes, voce consona, transtulerunt, alterum; qui in multis aliis soliti sunt discrepare. »

Nous admirons la même unanimité dans les traductions françaises dont nous avons vérifié un grand nombre sur ce verset. Toutes celles que nous avons vues mettent, à *un autre*, pas une seule, à *aucun autre*. Un pieux et savant orientaliste, qui a publié, il y a une dizaine d'années, des *Etudes sur le texte d'Isaïe*, rend אָהַר par à *aucun autre*. L'estimable auteur ne se souvenait pas de la note de saint Jérôme.

*Note 11, page 318.*

L'étude la plus intéressante, la plus importante à faire sur le nom *Jéhova*, celle vraiment digne de fixer l'attention la plus sérieuse de l'hébraïsant chrétien, c'est au point de vue

de l'importance *théosophique* qu'il paraît avoir eu dans la synagogue ancienne. Celle-ci y *déposait*, ainsi que nous nous flattons de l'avoir montré par les monuments les plus authentiques du peuple de Dieu, les vérités fondamentales de la doctrine *messianique*, autrement dite, *la foi évangélique*. Ces vérités, cette foi, sont comprises dans ces paroles admirables de celui qui est lui-même *la voie, la vérité et la vie*. « La vie éternelle, la voici : Vous connaître, vous qui êtes le seul Dieu véritable; et Jésus-Christ que vous avez envoyé (a). » *Connaître*, c'est-à-dire, *aimer*, Jésus-Christ, c'est en effet l'abrégé de la seule science nécessaire, l'*unum necessarium* (b). Un Messie Sauveur, Réparateur, Réconciliateur, Personne divine engendrée du divin *Principe premier*, et faite homme par l'opération d'une autre Personne divine, celle-ci procédant des deux premières : génération et procession éternelles : naissance temporelle. Voilà ce que de probes et judicieuses investigations découvrent dans l'enseignement de la synagogue ancienne. Voilà la vie, le salut des Justes de l'Ancien Testament.

Mais qu'on ne s'y trompe pas, ces deux grandes vérités, la Trinité et l'Incarnation, la synagogue ne les *trouvait* pas dans l'analyse grammaticale, et encore moins dans la subtile appréciation des lettres et des points du nom ineffable. Ces sublimes connaissances lui venaient d'une source plus pure, de la révélation : elle les tenait de la main d'une tradition qui remontait jusqu'au jour où le paradis terrestre retentit de la première promesse d'un Réparateur, révélation qui fut répétée à chaque nouvelle promesse du Messie. C'est pour cette raison que nous avons dit au commencement de cette note que la synagogue *déposait* dans le nom *Jéhova* la doctrine messianique. Seulement, en enseignant ces grandes vé-

(a) Hoc est autem vita æterna : ut cognoscant te, solum Deum verum, et quem inisisti Jesum Christum. *Joa.*, xvii, 3.

(b) *Luc*, x, 42.

rités, elle leur donnait pour *appui* les caractères matériels, les lettres du nom ineffable, afin de mieux les fixer dans la mémoire de ceux qui devaient en être instruits. Les Pères de la synagogue, au reste, observaient en général la même méthode, qu'ils appelaient *simple appui*, אַסְמַכְתָּא בְעֵלְמָא, à l'égard de toutes les traditions qui constituaient le corps de la loi orale. Nous citerons en preuve un passage de l'Introduction qu'*Isaac Abuhab*, rabbin espagnol du xv<sup>e</sup> siècle, a placée en tête de son *Menorat-Hammaor*, un des livres les plus populaires et les plus estimés parmi les juifs.

Après avoir indiqué l'origine de la tradition, et en avoir expliqué le mode de transmission (a), il ajoute : « Et les anciens, bien qu'ils connussent par la tradition la manière d'observer les prescriptions et les ordonnances de la loi écrite, ils s'appliquaient cependant à prouver ces explications orales, soit par la lettre du texte, soit par l'un des treize raisonnements (b), ou en disant : *Le texte est un simple appui* (c). » Maïmonides, livre *Moré-Nebuhhim*, partie III<sup>e</sup>, chap. LIV, donne la gradation suivante à l'étude de la loi sainte : 1<sup>o</sup> en acquérir la vraie connaissance par la tradition ; 2<sup>o</sup> en établir la certitude par des preuves d'usage ; 3<sup>o</sup> l'appliquer à la pratique (d).

Nous avons dit que CONNAÎTRE *Dieu*, c'est AIMER *Dieu*. Telle est effectivement en plusieurs cas le sens du verbe hébreu יָדַע, qui ne signifie pas seulement *connaître*, mais aussi ai-

(a) Voyez plus haut, p. 125 suiv., 141 suiv.

(b) Ou arguments. Voyez plus haut, p. 174 suiv.

(c) והקדמונים אע"פ שהיה להם בקבלה ענייני המדות והדינים השתדלו להוציאם מכח הפסוקים בפני' או בא' מי"ג מדות או באמרו קרא אַסְמַכְתָּא בְעֵלְמָא :

(d) וכך ראוי שיהיה הסדר שיודעו הדעות ההם תחלה על דרך קבלה ואח"כ יתבארו במופת ואח"כ ידוקדקו המעשים המטיבים דרכי האדם :

*mer* (a). C'est dans ce sens que le prophète dit : « Hæc dicit Dominus : Non gloriatur sapiens in sapientia sua, et non gloriatur fortis in fortitudine sua, et non gloriatur dives in divitiis suis; sed in hoc gloriatur, qui gloriatur, scire et nosse me, quia ego sum Dominus, qui facio misericordiam, et judicium, et justitiam in terra : hæc enim placent mihi, ait Dominus (b). » S'il s'agissait de la simple connaissance de Dieu, le plus grand ennemi de Dieu et des hommes, l'*antique serpent* de saint Jean (c) et des rabbins (d), connaît Dieu plus parfaitement que les plus grands saints de la terre.

Tels sont, ce nous semble, les grands enseignements qui doivent résulter des études consciencieuses sur le tétragrammaton. Qu'importe, du reste, comment il se prononçait autrefois? comment il se doit prononcer maintenant? Convient-il au philologue chrétien de perdre son temps, de se consumer en recherches, pour savoir s'il faut lire *Yehova* ou *Adonaï*?

Cette question oiseuse, futile, est pourtant celle qui a presque exclusivement occupé les hébraïsants hérétiques qui ont écrit des livres entiers sur le tétragrammaton : Buxtorf, Drusius, Fuller, Leusden, L. Cappelle, Gataker, et tant d'autres que nous nous abstenons de nommer, parce que la liste en serait trop longue.

(a) R. Salomon Yarhhi dit, dans son Commentaire sur la Genèse, xviii, 19, que le verbe עָרַךְ (connaître) de ce verset, signifie *aimer*. עָרַךְ אֶת־עַמּוֹ, aussi bien que dans les endroits suivants, Ruth, ii, 1; iii, 2; Exode, xxxiii, 17. Au reste, dit-il, *aimer* et *connaître* sont, en quelque manière, la même chose; car lorsqu'on aime quelqu'un on l'approche de soi, et on le connaît intimement. Mendelssohn, tant dans son exposition hébraïque du texte, que dans sa version allemande, a suivi cette explication du grammairien de Troie en Champagne.

(b) Jér., ix, 23.

(c) Serpens antiquus, qui vocatur diabolus. Apoc., xii, 9.

(d) Voyez notre Dissertation sur l'invocation des saints dans la synagogue.

Ces messieurs ne se contentaient pas d'alléguer ce qu'ils croyaient de bonnes raisons; ils en venaient aux injures. Ainsi Drusius, qui se déclarait pour *Adonai*, se fâchait tout rouge et traitait d'*impies* et de *Jéhovistes* les hébraïsants qui ne se rangeaient pas sous sa bannière. Ceux-ci, qui n'auraient pas voulu toucher du bout du doigt à son *Adonai*, relevaient la moustache au savant hollandais, et le qualifiaient de rien moins que de *drôle d'Adoniste*.

Comme donc cette question a partagé les savants du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle en deux camps ennemis, nous dirons dans cette note ce qui nous paraît être la vérité à cet égard.

### § 1<sup>er</sup>.

I. Quoique la synagogue défende sévèrement, ainsi que nous l'avons dit (a), de prononcer le tétragrammaton tel qu'il est écrit, les juifs savent par une tradition constante que sa véritable prononciation est *Yehova*. De tout temps, s'ils s'abstenaient de le *prendre sur les lèvres* habituellement (b), ils le prononçaient cependant, et le prononcent encore quelquefois, par manière d'enseigner. C'est ainsi que les missionnaires jésuites ont su que les juifs chinois le lisent, selon leur prononciation corrompue, *Hotoï*, quoiqu'ils s'abstiennent de le proférer autant que leurs coreligionnaires des autres pays. Rosenmueller réfute donc très-bien la lecture *ihvé* en disant : « Quod tamen non verisimile est, quum vestigia extant,

(a) Plus haut, p. 350 suiv.

(b) Leusden raconte qu'un jour il offrit de l'argent à un juif très-pauvre, à Amsterdam, s'il voulait seulement une fois prononcer avec attention le nom *Jéhova*. Le juif refusa, assurant qu'il se rendrait coupable d'un péché. « Aliquando Amstelodami Judæo pauperrimo aliquot nummos obtuli, ut tantum semel cum attentione pronuntiaret nomen Jehova; sed non ausus fuit, dixitque sibi hoc non licere. » *De Nom. Dei hebr.*, Dissert. xxviii, n<sup>o</sup> 17.

multis jam sæculis ante puncta massoretica יהוה *Iehova* appellatum fuisse (a). »

Il est certain que les points-voyelles qui accompagnent le tétragrammaton sont les propres voyelles du nom ineffable; et qu'ils ne sont point empruntés du nom *Adonai*, comme le prétendent les *Adonistes*.

Nous apporterons à l'appui de cette proposition quelques preuves qui, nous l'espérons, convaincront pleinement le lecteur judicieux.

1<sup>re</sup> PREUVE. La tradition constante et ancienne des juifs qui ont de tout temps déclaré que la véritable lecture de ce nom divin est *Yehova*; et pour mieux indiquer cette lecture véritable, ils l'appellent כִּתְּיָבְהוּ, *tel qu'il est écrit*. Or, sa ponctuation écrite est précisément *Yehova*.

2<sup>e</sup> PREUVE. Toute l'antiquité, non-seulement hébraïque et chrétienne, mais aussi païenne, reconnaissait que le nom propre de Dieu, le tétragrammaton, renferme les trois temps du verbe par excellence, du verbe être : *il fut, il est, il sera*, ainsi que nous l'avons fait voir plus haut, depuis la p. 325 jusqu'à la p. 333. Or, le nom ineffable ne renferme ces trois temps qu'autant que nous le lisons avec les voyelles qu'il a maintenant, voyelles qui seules servent à former ces temps. Voyez ce que nous avons dit à cet égard à la p. 319. Rosenmüller, dans ses scolies sur l'Exode, III, dit également que le seul verset de l'Apocalypse, que nous avons transcrit plus haut, p. 325, où saint Jean rend le tétragrammaton par *l'é-tant, l'était, le futur*, ce seul verset, dit-il, suffirait pour prouver que le nom divin doit se lire *Yehova*. Mais il tire aussi la même preuve des antiquités grecques et égyptiennes.

3<sup>e</sup> PREUVE. Cette preuve ressort d'un grand nombre de noms propres imposés à des individus hébreux dans les temps les plus anciens. Ces noms commencent ou finissent par une partie notable du tétragrammaton, partie remplacée

---

(a) Scholia in Exod., III, 15.

quelquefois par un autre nom divin, surtout par celui *El*. אל. Ces noms propres sont naturellement les guides les plus sûrs dans la recherche de la véritable ponctuation du tétragrammaton. « In eorum argumentis, » dit Gésénius, « qui יהוה genuinas sibi que proprias vocales habere censent, nullum est quod aliquam, ne dicam vim ad persuadendum, sed veritatis tamen speciem habeat, præter hoc, quod prior tetragrammati pars, quæ sæpe in nominibus propriis compareret, יהו (yeho) effertur, ut יהוה, יהוהנך (a). » Rosenmüller, dans ses scolies sur l'Exode, dit également : « Nequaquam leve est hoc argumentum. » Si ces deux grands hébraïsants, tout en appuyant de leur autorité notre troisième preuve, conservent encore le ton dubitatif, c'est qu'ils n'ont pas été élevés comme nous au milieu de la synagogue, qui ne veut pas même croire qu'on puisse douter que *Yehova* soit la véritable lecture du nom ineffable (b).

(a) Thesaurus linguæ hebr. et chald., art. יהוה, p. 576, col. 2. Cet aveu, que l'évidence arrache à Gésénius comme malgré lui, est précieux ; car l'hébraïsant allemand et rationaliste, avait une répugnance prononcée pour toute tradition quelconque. C'est à ce titre qu'*Adonai* lui souriait plus que *Yehova*, sans qu'il osât se prononcer.

(b) Certaines vérités universellement admises, lorsque pour la première fois on les entend mettre en doute, on reste bouche bée, et comme frappé de stupeur. C'est ce qui est arrivé un jour à deux rabbins fort versés dans les sciences hébraïques, mais ignorants sur tout le reste des connaissances humaines. Quand nous leur dîmes que des hommes très-savants prétendent que la lecture du tétragrammaton est toute autre que *Yehova*, ils ouvrirent de grands yeux, en répétant à plusieurs reprises : *Cela est-il possible ?* Imaginez-vous un jeune pédant allemand qui a passé plusieurs années nocturnes à pâlir sur le poème du cygne de Mantoue, entendant tout à coup de la bouche d'un P. Hardouin que le poème auquel il a consacré tant de veilles est l'œuvre d'un obscur bénédictin du xiii<sup>e</sup> siècle, qui a voulu décrire allégoriquement le voyage de saint Pierre à Rome. Notre jeune savant, plus cette proposition lui paraîtra paradoxale, plus il restera muet. Longtemps la stupéfaction, l'étonnement, la surprise, nous ne savons trop

En effet, on sait qu'un grand nombre des noms imposés à leurs enfants par les Hébreux de l'Ancien Testament se composaient d'une partie de quelqu'un des noms de Dieu, ou du nom entier. On espérait que ces noms divins porteraient bonheur aux nouveau-nés. Or, très-souvent ces noms, qui sont en usage encore parmi les juifs d'aujourd'hui, commencent par יהוה, qui comprend non-seulement les trois quarts du nom Jéhova, mais toutes les lettres dont se forme le tétragrammaton (a). Ce יהוה a été constamment considéré comme représentant le nom *Yehova* entier, non-seulement par les juifs, mais aussi par les hommes des autres nations, les plus savants, les plus judicieux des premiers siècles du christianisme, qui possédaient la connaissance de l'hébreu, et ils l'expliquaient en ce sens, ainsi qu'on le voit fréquemment dans le livre *De nominibus hebraicis* de saint Jérôme, dans le glossaire d'Hésychius, et dans d'autres livres anciens où l'on trouve l'explication de ces sortes de noms hébreux. C'est pour cette raison que l'on appelle ces noms, d'un terme grec, *tétragrammatophores* (portant, renfermant, le tétragrammaton). Puis donc que dans ces noms propres on a de tout temps prononcé le *yeho* de יהוה, il est évident que les points dont nous voyons marqué le nom de quatre lettres, sont ses voyelles propres et naturelles.

Nous allons maintenant donner quelques exemples de ces noms, avec la traduction de la Vulgate et l'explication de saint Jérôme.

1. יהוועזר (*Yehoézer*). Vulg., *Joezer*; saint Jér., *DOMINI auxilium*.

2. יהוזבד (*Yehozabad*). Vulg., *Jozabad*; saint Jér., *DOMINIdos*.

3. יהוחנן (*Yehohhanan*). Vulg., *Joannes*; saint Jér., *DOMINI gratia*.

quoi, que lui causera une étrangeté aussi nouvelle, l'empêcheront de revenir à lui.

(a) Voyez plus haut, p. 585.

4. יהונתן (Yehonatan). Vulg., *Jonathan*; saint Jér., *DOMINI donum*.

5. יהוצדק (Yehotzadak). Vulg., *Josedec*; saint Jér., *DOMINI justus*.

Les lettres serviles ב, ו, כ, ל, etc., qui précèdent en préfixes ces noms propres, sont ponctuées de la voyelle *i* (hhirik), conformément à la règle grammaticale : *Bihoseph*, ביהוסף (Ps. LXXXI, 6). *Vihoschua*, ויהושע (Exod., xxiv, 13; Num., xiv, 30, 38). *Vihonatan*, ויהונתן (Jud., xviii, 30). *Lihoschua*, ליהושע (Jos., i, 17).

Souvent יהו (yeho) se contractait en יו (yo) :

1. יועזר, *Yoézer*; 2. יוזבד, *Yozabad*; 3. יוחנן, *Yohhanan*;  
4. יונתן, *Yonatan*; 5. יוצדק, *Yotzadak*.

Quelquefois le nom divin s'ajoutait à la fin du nom propre des hommes.

1. עזריהו (Azariah). Vulg., *Azarias*; saint Jér., *Adjutor DOMINUS*.

2. זבדיהו (Zebadiahu). Vulg., *Zabadias*; saint Jér., *Dos DOMINI*.

3. חנניהו (Hhananiahu). Vulg., *Ananias*; saint Jér., *Gratia DOMINI*.

4. נתניהו (Netaniahu). Vulg., *Nathania*; saint Jér., *Dante DOMINO*.

5. צדקיהו (Tzidkiahu). Vulg., *Sedecias*; saint Jér., *Justus DOMINI*.

Cette terminaison יהו peut se contracter en יה; comme,  
1. עזריה. 2. זבדיה. 3. חנניה. 4. נתניה. 5. צדקיה.

Ce qui contribue encore à prouver que ce יהו est réellement un nom divin, c'est que

a. Il était souvent remplacé par le nom אל (El), Dieu, comme :

1. אלעזר (El-azar). Vulg., *Eleazar*; saint Jér., *DEI adjutorium*. = יהועזר.

2. אלזבד (Elzabad). Vulg., *Elzabad*; anc. interpr., *DEI do-tatio (a)*. = יהוזבד.

---

(a) Dans son livre *De nominibus hebraicis*, saint Jérôme donne, selon

3. אֶלְחָנָן (Elhhanan). Vulg., *Elehanan* et *Elchanan*; saint Jér., *DEI gratia* (Adeodatus). = יְהוֹחָנָן.

4. אֶלְנָתָן (Elnatan). Vulg., *Elnathan*; saint Jér., *DEI donum*. = יְהוֹנָתָן.

5. אֶלְיָקִים (El-yakim). Vulg., *Eliacim*; saint Jér., *DEI resurrectio*. = יְהוֹיָקִים (Yeho-Yakim). Vulg., *Joiacim*; saint Jér., *DOMINI resurrectio*.

b. A la fin du nom également, il était souvent remplacé par le même אֵל.

1. עֲזַרְאֵל (Azar-ël). Vulg., *Azareel*; anc. interpr., *Adjutorium DEI*. = עֲזַרְיָהוּ.

2. זַבְדִּיָּאֵל (Zabdiel). Vulg. *Zabdiel*; anc. interprét., *Dos DEI*. = זַבְדִּיָּהוּ.

3. חַנַּנְאֵל (Hhananel) (a). Vulg. *Hananeel*; S. Jér., *Gratia DEI*. = חַנַּנְיָהוּ.

4. נֶתַנְאֵל (Netanel). Vulg. *Nathanael*; S. Jér., *Donum DEI*. = נֶתַנְיָהוּ.

l'ordre alphabétique, l'explication des noms d'hommes de chacun des livres de la Bible séparément. Les Paralipomènes, qui comprennent cependant le plus grand nombre de ces noms, ne se trouvent pas dans l'ouvrage du savant Père. Comme le nom אֶלְזַבְדִּי, ainsi que quelques autres que nous rapportons plus loin, ne se rencontrent que dans les Paralipomènes, à défaut de l'explication de saint Jérôme, nous donnons celle de l'interprétation ancienne qui fait partie de plusieurs exemplaires de la Vulgate. Dans les éditions ordinaires, cette *nominum interpretatio* est fort incomplète et fautive. Elle est assez complète dans le sixième tome de la Polyglotte de Walton. Nous possédons un beau manuscrit du xiii<sup>e</sup> siècle de la Vulgate latine, don du cardinal Weld, de sainte mémoire, dans lequel nous trouvons la liste la plus complète des noms propres bibliques avec l'interprétation. M. Jules Fuerst, israélite allemand, a fait un beau travail sur les noms bibliques, sous le titre *Onomasticum sacrum*. Il forme le second appendix de sa belle Concordance hébraïque, sortie des presses de Tauchnitz de Leipsic. Il est à regretter que, dans l'explication des noms, M. Fuerst ait préféré l'allemand au latin.

(a) Ce nom paraît plusieurs fois dans l'Écriture comme nom d'une tour; cependant saint Jérôme, Jules Fuerst, et autres, le citent comme nom d'homme.

5. מִיחָאֵל (Mihhael). Vulg. *Michael*; S. Jér., *Quis sicut DEUS ?* = מִיחַיָּהוּ (Mihhayahu). Vulg. *Michæas*; S. Jér., *Quis DOMINABITUR ? (quis sicut DOMINUS ?)*

II. Le prophète Jérémie ne se contentait pas d'annoncer le *germe de David* qui devait régner sur la terre, et y opérer la justice et la justification; il prédisait même son nom. « Et voici son nom, disait-il, comment on l'appellera : *Jéhova notre Juste.* » Jér., XII, 6. Les Septante rencontrèrent une grave difficulté à rendre ce verset en grec. Il était important de conserver dans le grec le nom du Messie à venir (a); d'un autre côté, ces Docteurs s'étaient fait la loi de ne pas mettre dans leur version le nom *Jéhova*, parce que déjà de leur temps le nom ineffable ne se prononçait plus publiquement. Ils s'arrêtèrent à l'expédient le plus propre à lever ces difficultés. Si l'on ne prononçait pas le nom redoutable, on ne portait pas le scrupule jusqu'à s'abstenir des noms propres *tétragrammatophores*, c'est-à-dire, ainsi que nous l'avons expliqué, combinés avec le *tétragrammaton*. Au lieu donc de traduire, comme porte le texte original : « *Jéhova notre tzédek (Juste),* » ils ont mis le nom propre composé qui est le cinquième de la première liste que nous avons donnée ci-devant, p. 477, et qui n'est autre chose que *Jéhova* et *tzédek*, יְהוָה צַדִּיק, combinés. Καὶ τοῦτο τὸ ὄνομα αὐτοῦ... Ἰωσεδέκ (Et voici son nom *Ihosedek*).

Nous pouvons donc tirer encore de cette circonstance la légitime conséquence que le יהוה, *yeho*, des noms propres composés était véritablement le nom ineffable.

III. Le passage suivant du Zohar, partie II, fol. 6, col. 21, suffirait seul pour montrer que dans les temps les plus anciens les juifs considéraient comme le tétragrammaton lui-

---

(a) L'importance de ce nom consiste en ce qu'il répond, quant au sens, au nom adorable *Jésus*, qui signifie : le salut de *Jéhova*.

même, le *yeho* qui entre dans la composition des noms propres.

Nous ferons précéder notre citation d'une remarque qui en expliquera le sens. Le nom *Yoseph*, יוסף (Joseph), n'est qu'une contraction du nom, écrit en plein, יהוֹסֵפֶף, *Yehoseph*, tel que nous le lisons en effet au psaume LXXXI, verset 6.

« Viens et considère, dit le Zohar : parce que Joseph a gardé la pureté de cette alliance (de la circoncision), et ne lui a pas manqué, non-seulement il est devenu illustre dans ce monde, et dans le monde à venir, mais aussi le Très-Saint, béni soit-il, l'a décoré de son propre nom (*a*). »

IV. S'il est incontestable pour tous les critiques judicieux que ce יהו, *yeho*, des noms propres hébreux est véritablement le tétragrammaton יהוה, *Yehova*, tout le monde convient également que ces noms se lisent tels qu'ils sont écrits. Quant aux juifs, jamais ils n'ont soupçonné qu'on pût lire autrement. Nous venons de voir que les Septante de même prononçaient *yehotzédek*, puisqu'ils ont transcrit ce nom en lettres grecques par ἰωσεδεκ. Or, ceux qui veulent qu'on prononce *Adonai* au lieu de *Yehova*, s'ils voulaient être conséquents à eux-mêmes, ils ne devraient pas prononcer les *tétragrammatophores* : *Yehohhanan* (Joannes), *Yehonatan* (Jonathan), *Yehotzedek* (Josedec), etc.; mais bien : *Adohhanan*, *Adonatan*, *Adotzedek*, etc. Ils savent bien que cette manière de lire serait démentie par l'usage de tous les temps, et par les versions antiques de la Bible dans toutes les langues.

V. Il n'est pas vrai que les voyelles dont nous voyons ponctué le tétragrammaton soient celles d'*Adonai*; car dans ce

(a) ת"ח יוסף בגין דנטר ליה להאי ברית ולא בעא לשקרא  
 ביה זכה ליקרא בהאי עלמא וליקרא לעלמא דאתי ולא עוד  
 אלא דקב"ה אשרי שמה בגויה דכתיב עדות ביהוסף שמו :

cas il y aurait sous le *yod* du nom ineffable, non un *e* très-bref (*scheva*), mais un *a* très-bref (*hhateph-patahh*). Et qu'on ne dise pas que si cet *a* n'a pas été placé sous le *yod*, c'est que, d'après les règles de la grammaire, cette lettre n'est pas susceptible d'une voyelle très-brève composée (*hhateph*); car dans יהוה à qui les Massorètes ont véritablement prêté les voyelles du nom divin אלהים *Elohim* (*a*), on a bien donné

au *yod* une voyelle très-brève composée, quoique de sa nature elle n'en soit pas susceptible. Louis Capelle, qui est un des chefs de file des *Adonistes*, répond à cet argument par une observation qu'il trouve très-ingénieuse. Le tétragrammaton ponctué de cette dernière manière, dit-il, se *présentant fort rarement*, on ne s'est pas donné la peine d'opérer le changement de voyelle que demanderait la grammaire. Le savant ministre protestant, qui ne voulait reconnaître d'autre autorité que la Bible, fait voir ici qu'il n'était pas excessivement familiarisé avec le texte du volume sacré. Et, si l'on veut nous passer une expression triviale, nous dirons qu'il a bien compté sans son hôte. Le tétragrammaton ponctué de cette manière יהוה, est si peu rare dans la Bible, que dans le seul livre d'Ezéchiël on le rencontre *deux cent onze fois*.

Nous sommes persuadé que, tout au contraire, les voyelles du nom אדני *Adonai*, que dans la lecture les Juifs substituent au tétragrammaton, sont celles de ce dernier nom; car il est ponctué irrégulièrement אדני par *a* long (*kametz*), tandis que la grammaire demanderait אדני par *a* bref (*patahh*).

Mais si ce sont les voyelles de *Yehova*, tout s'explique. Le *kametz* est la troisième voyelle de *Yehova*, et le *scheva* du *yod* a dû nécessairement se changer en *hhateph-patahh* sous la lettre gutturale א.

---

(a) Voyez plus haut, p. 359.

VI. Comme la synagogue, par suite de la défense de proférer habituellement le tétragrammaton tel qu'il est écrit, lui avait substitué dans la lecture le nom *Adonai*, les Massorètes, lorsqu'ils ajoutèrent (*adpinxerunt*) à la Bible des signes pour indiquer les voyelles, afin de fixer le mode de lecture de tout le volume sacré, ont dû donner aux lettres serviles ב, ו, ג, ל, מ, préfixes du tétragrammaton, les voyelles par lesquelles on les prononce devant son suppléant *Adonai* : à savoir, בא, ב; וא, ו; לא, ל; מֵ, מ.

Mais devant les noms propres *tétragrammatophores*, où le nom vénérable conserve sa prononciation naturelle, ces mêmes lettres serviles reprennent aussi la voyelle qui leur convient devant le yod marqué d'un scheva mobile, c'est-à-dire le *hhirik* long qui absorbe ce scheva : בִּי, וִי, גִּי, לִי, מִי.

Par la même raison, les Massorètes ont dû marquer du *daghesch kal* les lettres ב, ג, ד, ה, ו, par lesquelles commence le mot qui suit le tétragrammaton. Car, d'après la grammaire, ces lettres, étant initiales, doivent être marquées d'un point *daghesch* lorsqu'elles viennent à la suite d'une quiescente sensible, tel qu'est le *yod* à la fin du mot *Adonai* אֲדֹנָי, mais pas à la suite d'une quiescente muette, telle qu'est le *hé* à la fin du mot *Yehova*, יְהוָה.

---

En résumé, la vraie lecture du tétragrammaton est telle que ce mot est ponctué : *Yehova*. Nous avons vu que cette lecture résulte clairement, non-seulement des noms propres qui en ont été formés, mais aussi de l'antique et constante tradition de la synagogue, dont aucun homme de bonne foi ne songera à contester l'autorité dans une matière pareille qui ne touche en rien à ce qui partage l'Eglise et la synagogue inlidèle.

Quelques protestants rejettent avec mépris la lecture *Yehova*, parce que, prétendent-ils, cette manière de prononcer le nom ineffable est une *invention* d'un *moine* du

xvi<sup>e</sup> siècle, Petrus Galatinus (a), et qu'avant lui on l'ignorait entièrement. Nous leur conseillons d'abord de ne pas trop faire fi des moines. L'auteur de la réforme qu'ils ont embrassée avec tant de passion a longtemps porté le froc. Et plût à Dieu qu'il ne leur eût légué que la prononciation, assez indifférente en elle-même, d'un mot hébreu. Quoiqu'en dise Drusius, le salut de l'âme n'est nullement intéressé à cette question purement grammaticale (b). Mais l'assertion de ces messieurs, non-seulement est gratuite, elle décèle encore une grande ignorance de la littérature hébraïque. La lecture *Yehova* a été donnée avant Petrus Galatinus par Ficino, avant celui-ci par Denys le Chartreux, avant celui-ci par Porchetti, avant celui-ci par l'auteur d'un Commentaire latin sur les Psaumes, commentaire si ancien que plusieurs l'ont attribué à saint Jérôme; avant celui-ci par les juifs qui s'en sont transmis la tradition d'âge en âge, et avant tous ceux-ci par Rachel qui la première donna à son enfant un nom *tétragrammatophore* en expliquant clairement son intention. Le texte dit : « Et elle appela son nom Yoseph = Yehoseph (c) (Joseph), disant : Que *Yehova* m'y ajoute un autre fils (d). »

## § II.

Ce que nous avons dit jusqu'à présent nous paraît satisfaire pleinement aux diverses difficultés que l'on a élevées

(a) Voyez plus haut, p. 490, note a.

(b) Leusden est non-seulement *Jéhoviste*, mais *ultra-Jéhoviste*. Il va jusqu'à prononcer יהוה, *Yehovi*. Voici comment il répond à la présente objection. « Etiamsi Galatinus fuerit Monachus, quid hoc facit ad philologiam? Etiam Lutherus in initio ante conversionem (lisez *perversionem*) fuit Monachus; propterea tamen ipsius reformatio non est rejicienda. Si igitur Galatinus primus legerit *Jehova*; ergo ille antiquam et veram in usum revocase et restituisse dicendus est. » *Dissert. xxx, De nominib. Dei hebraicis*.

(c) Voyez plus haut, p. 475.

(d) ותקרא את שמו יוסף לאמר יוסף יהוה לי בן אחר.

contre la lecture *Yehova* qui est dans notre persuasion la vraie manière de prononcer le tétragrammaton. Ces difficultés ne valent pas la peine que nous les transcrivions ici. Elles sont, en général, si futiles! Les plus spécieuses trouvent leur réponse dans les explications, en quelque sorte historiques, que nous venons de donner relativement à la question qui nous occupe.

Cependant il nous reste encore à répondre à une objection qu'un homme de bon sens ne devinerait pas facilement, tant elle est hors de la voie de la raison. Plusieurs *Adonistes*, et le GRAND Buxtorf à leur tête, sont singulièrement scandalisés de ce que leurs adversaires prononcent *Yehova*, ce qui réduit le tétragrammaton à la forme, *horresco referens!* à la forme...d'un nom féminin! « *Alia ratio*, « dit le professeur de Bâle, » videtur peti posse ex forma seu terminatione hujus nominis in הָ. Quod si enim hæc punctatio propria est Nominis hujus Divini Tetragrammati, tum habet terminationem femininam : Acutitona enim in הָ sunt generis feminini : At non conveniens vel probabile videtur, Nomen Dei, et quidem proprium, pronuntiandum et proferendum esse sub forma nominum femininorum. Hinc graviter reprehendens Aben Esra Rabbi Marinum grammaticum, quod Psal. LXVI, 5, ubi de Deo legitur, בּוֹרָא עֲלֵי לָהּ, *terribilis opere*, vocem femininam, עֲלֵי לָהּ, pro nomine Divino sumat. *Utinam*, inquit, *non prævaricata esset manus ejus*, scribendo, quod Deus appelleretur secundum formam nominum femininorum (a). »

D'abord Buxtorf, en traçant ces lignes, oubliait que peu de pages plus haut il avait compté parmi les *noms divins* celui-ci : צְבָאוֹת, *tzebaot*, dont la *forme* est très-féminine : et ce qui est bien plus choquant, c'est qu'il traduit ce nom par *Dieu des armées* (Deus exercituum). Conçoit-on cela? Un Dieu portant un nom féminin précisément parce qu'il est l'arbitre du sort des braves armées qui combattent *viriliter!*

---

(a) Dissert. de nominibus Dei, § 20, n° 4.

Autre scandale. Dans toutes les langues que nous connaissons, la personnalité de Dieu, la DIVINITÉ, est exprimée par un nom *feminin*. Tel est en hébreu le terme אלהות, qu'Aben-Ezra, répète si souvent, malgré la répugnance pour les noms féminins que Buxtorf lui attribue gratuitement. En arabe, il y a six substantifs pour exprimer la *Divinité*, et tous sont du genre *feminin*.

Ensuite, si Aben-Ezra avait réellement trouvé mauvais, CE QUI N'EST PAS, que Morénus donnât à Dieu un nom féminin, c'est qu'en sa qualité de juif il remerciait tous les matins le Seigneur de ne pas l'avoir créé *femme*. Ainsi que nous le ferons voir dans la suite de cet ouvrage, tous les peuples qui n'ont pas encore accepté le bénéfice de la rédemption, retiennent la femme sous le poids de l'anathème que la première Eve, en ouvrant la porte au péché, attira sur toutes ses filles. Mais Buxtorf, qui faisait profession de christianisme, devait reconnaître que la seconde Eve, en ouvrant la porte au salut par son consentement volontaire à en devenir le premier instrument (a), a rétabli le sexe dans son droit primitif. La femme chrétienne est redevenue la compagne et l'égale de l'homme; ou plutôt la loi évangélique ne connaît point de sexe. « Non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo. » *Galat.*, III, 28.

Enfin, et ceci est plus grave, Buxtorf s'est grossièrement mépris sur le sens du texte d'Aben-Ezra qu'il allègue. Voici ce que dit le profond et célèbre grammairien juif. « Et dans les substantifs il y a un *hè* ajouté à la fin du mot. Cette lettre est la marque du genre féminin; exemples: תְּעוּדָה יְשׁוּעָה צְדָקָה.

Tous ces substantifs doivent avoir l'accent tonique à la dernière syllabe. Que si l'accent se trouve à la pénultième, ce *hè* est paragogique, et ne marque plus le féminin. Au contraire, dans ce cas les substantifs sont du genre masculin,

(a) Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum. *Luc.*, I, 38.

comme dans לִילָה הַתְּחִיבָה (Jér., xl, 49), נְחִלָּה (a)..... Rabbi

Morénus le grammairien s'est donc trompé en enseignant que, dans גּוֹרָא עֲלִילָה (b), le terme עֲלִילָה est un nom qualificatif de Dieu vénérable et terrible, et que le *hè* final de ce mot est une simple paragoge. Il dit encore que ce עֲלִילָה est comme l'adjectif עֲלִיּוֹן (excelsus), aussi bien que le terme מוֹעֵל qui dérive du verbe עָלָה (monter), ayant pour *formatives* les lettres מוּ, sur le paradigme du nom מוֹרֵךְ (timidité)(c), du verset : *Et je ferai entrer la timidité (d), מוֹרֵךְ, dans leur cœur* (Lévit., xxvi, 36). Et plaise au ciel qu'il ait eu lui-même assez de timidité dans le cœur (e), et que sa main n'ait pas eu assez de hardiesse pour écrire que *Dieu* est qualifié à la manière des substantifs féminins (f)! Car ouvre les yeux et regarde que le sens obvie, naturel, de ce verset (g) ne laisse

(a) Le terme que rapporte ici Aben-Ezra est le même que נְחִלָּה, *fleuve, rivière*, avec le *hè* paragogique. Mais נְחִלָּה, nom féminin, ayant l'accent tonique à la dernière syllabe, signifie *héritage, possession*.

(b) Ps. lxxvi, 5. L'hébreu signifie : *Terrible (Dieu) par son action*, c'est-à-dire par ses œuvres. Vulgate : *Terribilis in consiliis*.

(c) Aben-Ezra, David Kimhhi, Salomon Yarhhi, dérivent ce mot de la racine רִכַּךְ, et par conséquent ne regardent comme radicales que les lettres *resch, caph*. Mais plusieurs habiles grammairiens, à la tête desquels il faut mettre R. Samuel ben Méir, petit-fils de Yarhhi, Moïse Mendelssohn, Jules Faerst, pensent que le *mèm* appartient aussi à la racine qui est מוֹרֵךְ. Outre que des raisons tirées de la grammaire hébraïque militent en faveur de cette dernière opinion, nous trouvons la racine entière dans le rabbinique qui a le verbe passif נִתְמַרֵּךְ et le nom הַמְרַכָּה.

(d) Si la racine de ce mot est מוֹרֵךְ, et dans notre opinion elle l'est véritablement, il signifie plus que timidité. Il veut dire, *lâcheté*. Mendelssohn non-seulement fait cette remarque judicieuse dans son Commentaire hébreu sur le Pentateuque, mais aussi dans sa version allemande du même livre il traduit *Feigheit* (lâcheté).

(e) Nous ne savons pourquoi Buxtorf a passé cette phrase dans la version latine qu'il donne de notre passage d'Aben-Ezra.

(f) Que les qualificatifs qui se rapportent à Dieu, soient au féminin.

(g) C'est-à-dire du verset 5 du ps. lxxvi.

rien à désirer ; à savoir, que *lui* ( Dieu ) *est terrible en action*, c'est-à-dire, ses œuvres le rendent terrible (a). »

La critique d'Aben-Ezra ne tombe donc pas sur ce que R. Morénus aurait attribué à Dieu un nom de forme féminine, puisqu'il dit, au contraire, que dans עלילה le *hè* est paragogique, ce qui nécessairement en ferait un nom masculin. Ce qu'il blâme dans son adversaire c'est d'avoir changé de cette manière en *qualificatif* masculin un nom qui est véritablement féminin. En effet, dans les deux seuls endroits du texte où il se trouve, il a l'accent à la dernière syllabe, ce qui est, ainsi qu'on vient de le voir dans la règle donnée par Aben-Ezra, une marque certaine du genre féminin. Or, changer ce mot en *qualificatif*, c'est vouloir, en dernier résultat, mettre au féminin les qualificatifs qui se rapportent à Dieu, chose qui serait contraire à la grammaire générale, à l'usage des toutes les langues, qui mettent le qualificatif au même genre que le nom qualifié.

Aben-Ezra n'a donc pas voulu déprécier les noms à *terminaison féminine*.

Nous ajouterons une réflexion qui paraît avoir échappé à Buxtorf et aux autres contempteurs de la terminaison féminine. Il n'y a rien de plus masculin qu'un *père*. D'un autre

(a) ובשמות יש ה"א נוסף והוא סימן לשון נקבה כמו צדקה, ישועה, תעודה וכולם מלרע, ואם הוא מלעיל הנו נוסף ואינו סימן נקבה רק הוא לשון זכר השער התחונה, יומם ולילה, גולה מצרים... על כן טעה רבי מרינוס המדקדק שאמר כי נורא עלילה אם התואר לשם הנכבד והנורא והה"א נוסף ואמר שהוא כמו עליזן מגזרת במועל ידיהם שהוא על משקל והבאתי מורך בלבבם. ומי יתן ויהיה מורך בלבבו ולא תמעל ידו לכתוב כי יקרא השם על דרך שמות הנקבה והלא פקח עיניך וראה כי פירושו נכון כאשר הוא כי הוא נורא עלילה בעבור עלילותיו הוא נורא.

Grammaire d'Aben-Ezra, intitulée *Tsahhut*, édition de Venise (Bomberg), 1546, fol. 148 verso.

côté on sait quel respect les juifs portent à leurs pères, à leurs ascendants, à leurs ancêtres. Ils visitent souvent leurs tombeaux, prient pour eux, et demandent en retour le secours de leurs prières. Eh bien, le croirait-on? le terme hébreu qui signifie *pères, ascendants, ancêtres*, en un mot, le pluriel de אב, *père*, a une terminaison *féminine* : אבות!

Plusieurs grands hommes du peuple hébreu portaient des noms féminins : יהודה, *Judas*; יונה, *Jonas*; עזרה (a), *Esdras*, etc., sans parler de tous les contractes de יהו en יה (b) : ושעיה, *Isaïe*; ירמיהו, *Jérémie*, etc.

---

#### COROLLAIRE.

Le tétragrammaton prononcé *Yéhova* nous donne la clef du Ἰαὼ, nom que les païens donnaient au Dieu des Juifs. Cet Ἰαὼ figuré en caractères latins est *Iaho*, ainsi qu'on le voit dans plusieurs manuscrits et éditions imprimées du commentaire très-ancien sur les Psaumes que nous avons mentionné plus haut, p. 483. Bochart admet cette leçon seule dans ce commentaire, et rejette *Jehova* qu'on ne voit que dans des éditions plus rapprochées de nos temps. « Ita veteres editiones, » dit-il, « sed novæ perperam *Jehova* (c). » Cet *Iaho*, il n'y a pas de doute, est une métathèse pour *Joha* (ou *Ihoa*) que les Grecs n'auraient pas prononcé facilement (d). Ce qui nous confirme pleinement dans cette pensée, c'est que dans les noms propres qui sont *tétragrammatophores* par le commencement, les Grecs laissaient *Ioha* dans son état naturel, parce qu'alors il leur était plus facile de le prononcer. Ainsi ils disaient Ἰωθάμ (Iohatham) pour l'hé-

---

(a) C'est ainsi qu'il se lit au premier livre des Paralip., iv, 17, et c'est la vraie forme hébraïque du nom. Car עזרה par *aleph* est plutôt un nom à terminaison chaldaïque.

(b) Voyez plus haut, p. 485.

(c) Chanaan, lib. II, cap. XVII.

(d) Fuller dit : « Suspicio metathesis ex molesta forsan nominis peregrini prolatione natam, et Ἰωά ordine recto scribendum et pronuntiandum. » Miscel. sacra, l. II, c. VI.

breu יהוה=יהוה. Vulg., *Joatham*. Hésychius explique ce nom par *perfection de Iaho*, Ἰαὼ συντέλεια.

Ainsi, lorsque le nom vénérable est seul, les Grecs le prononçaient *Iaho*, Ἰαὼ, conformément au génie de leur langue, mais combiné avec un autre nom, ce terme conservait chez eux sa forme naturelle et hébraïque *Ioha* ou *Ihoa*, parce qu'alors ils le prononçaient plus facilement. C'est ainsi que dans l'*Origenianum Lexicon græcum nominum hebraïcorum* (a), le tétragrammaton est donné sous la forme Ἰάω (*Iaho*), et que dans les noms propres qui en sont composés, le tétragrammaton redevient Ἰωὰ (*Ihoa* ou *Ioha*), comme : Ἰωακειμ (*Joachim*), Ἰωάθαμ (*Joatham*), Ἰωάννης (*Joannes*), Ἰωὰχ (*Joach*), Vulg., *Joha*, etc.

On croit généralement que les Grecs eurent connaissance du nom vénérable Jéhova, par Pythagore, qui, dans ses voyages, non-seulement a recueilli les leçons de plusieurs docteurs juifs, et, selon quelques-uns, du prophète Ezéchiel (b), mais passait pour appartenir lui-même par son origine à la nation juive. Saint Ambroise, lib. 1, Epist. vi, dit de Pythagore : « Nam cum ex populo Judæorum, ut plerique arbitrantur, genus duxerit, ex ejus disciplina derivavit etiam magisterii præcepta. » Voyez aussi Numénius, cité par Origène, lib. 1, contre Celse, et saint Clément d'Alexandrie, Strom., lib. 1, p. 342 (c).

Nous avons dit plus haut, p. 366, que Pythagore désignait le nom ineffable par le terme grec *tétractus* qui répond parfaitement à cette circonlocution des juifs *le nom de quatre lettres*. Les autres écrivains grecs répétaient simplement le nom *Iaho*, Ἰαὼ, qui subissait de légères altérations sous la plume de quelques-uns d'entre eux. On sait, du reste, que les Grecs avaient assez l'habitude d'accommoder à leur langue

(a) Imprimé dans les œuvres de saint Jérôme, t. III, p. 651 suiv. de l'édition de Vallarsius.

(b) Voyez plus loin notre note 52.

(c) Frischmuthius, dans sa dissertation De nomine Messiae glorioso, chap. 1, n° 16, dit : « Orpheus per quem in Græciam id nominis (Jehova) manasse dicitur. »

les noms étrangers qui leur semblaient trop barbares, ou de difficile prononciation.

1. Macrobe, *Saturn.*, lib. I, cap. XVIII, cite un oracle d'Apollon Clarius (a) dans lequel nous trouvons le verssuivant :

Φράζω τὸν πάντων ὑπατον Θεὸν ἔμμεν Ἰάω.

Songe qu'*Iaho* est le Dieu suprême de toutes choses.

Cet oracle était fort ancien, puisque Conon (b) et Strabon (c) disent qu'il fut rendu quand vivait le fameux devin Mopsus, contemporain de Calchas, et par conséquent du siège de Troie.

2. Porphyre, cité par les auteurs ecclésiastiques, rapporte un passage de Sanchoniathon, traduit en grec par Philon de Byblos. L'historien phénicien suivit, pour les annales de la nation juive, les mémoires d'un certain Jérobaal (d), *prêtre du Dieu Iaho*. Σαρχωνιάθωμ ὁ Βηρύτιος εἰληφὸς τὰ ὑπομνήματα παρὰ Ἱεροβάλου τοῦ ἱερέως Θεοῦ Ἰαὼ (e).

3. Les Phibionites, secte bâtarde du gnosticisme, admettaient trois cent soixante-cinq *Puissances*, qui étaient autant de dieux. Mais ils reconnaissaient un Dieu au-dessus de tous les autres, occupant le premier ciel. Son nom était *Iaho*. Ἐν μὲν τῷ πρώτῳ οὐρανῷ εἶναι τὸν Ἰάω ἄρχοντα.

4. Diodore de Sicile, *Bibl. hist.*, lib. I, par. 2, cap. 59, en parlant des législateurs anciens qui, pour concilier une plus grande autorité à leurs codes, les attribuaient à des divinités, dit : « Et parmi les Juifs, Moïse feignait que ses lois lui avaient été dictées par le Dieu appelé *Iaho*. » Παρὰ δὲ τοῖς Ἰουδαίοις Μωσῆν τὸν Ἰαὼ ἐπικαλούμενον Θεὸν προσποιήσασθαι τοὺς νόμους αὐτῷ δίδόναι.

5. Les païens s'imaginaient que les Juifs invoquaient Bacchus dans les réjouissances qu'ils célébraient à leurs fêtes

(a) Ce surnom du fils de Latone a été pris de la ville de *Claros*, dans l'Ionie, où il avait un oracle.

(b) Voy. Photius, *Bibliotheca græca*, cod. LXXXI.

(c) *Geogr.*, lib. XIII.

(d) *Jérobaal* est en fait de nom propre le synonyme de *Gédéon*. Voyez *Juges*, VI, 32 ; VII, 1 ; VIII, 35.

(e) On trouve *Ixō* (*Iaho*) dans la citation de Théodoret. Celle d'Eusèbe porte *Ieuō*, *Ieuho*, leçon qui revient également à *Yehova*.

des tabernacles (a), ainsi qu'on le voit dans Plutarque, *Sympos.*, lib. iv, quæstio v (b). Cette erreur venait de ce que dans ces réjouissances les Juifs tenaient à la main des branches de palmier, ornées de bouquets de myrtes et de saules, et d'un cédrat (c), ce que les païens prenaient pour des thyrses. Les Juifs, en dansant et en sautant, chantaient à diverses reprises le verset du psaume cxvii, dont il a été parlé longuement plus haut, p. 363, 364, et dans lequel revient plusieurs fois le nom *Yehova*. Les païens prenaient ce nom pour l'*Evoé* des Bacchanales. Grande était leur erreur, car on sait combien les juifs abhorraient le culte des idoles depuis leur retour de Babylone (d).

6. Philon rapporte que l'ambassade dont il faisait partie, ayant paru devant Caius Caligula, l'empereur s'emporta contre les Juifs, parce qu'ils refusaient de reconnaître sa *qualité de Dieu*, et qu'ils aimaient mieux adorer un Dieu dont ils ne disaient pas le nom, ἀκατονόμαστον ὑμῖν. « En même temps, dit Philon, levant les mains vers le ciel, il prononça le mot qu'il n'est pas même permis d'entendre, et encore moins de le rendre littéralement. » Καὶ ἀνατείνας τὰς χεῖρας εἰς τὸν οὐρανὸν ἐπεφώνησε πρός τρησιν ἣν οὐδὲ ἀκούειν θεμιτὸν οὐχ ὅτι διερμηγνεῖν αὐτολεξεί (e).

(a) Voyez plus haut, p. 67, 365, 364.

(b) On trouve dans cette *question*, ou ce *problème*, comme porte le grec de Plutarque, une description assez exacte des diverses fêtes que les Juifs célébraient dans leur mois de *Thischri*.

(c) Voyez plus haut, p. 67.

(d) Tacite réfute cette erreur par un autre raisonnement. Les Juifs, selon lui, étaient trop insipides et trop dégoûtants pour fêter les solennités si belles, si gaies de Bacchus. « Sed quia sacerdotes eorum tibia tympanisque concinebant, hedera vinciebantur, vitisque aurea templo reperta, Liberum patrem coli, domitorem Orientis, quidam arbitrati sunt, nequaquam congruentibus institutis : quippe Liber festos lætosque ritus posuit ; Judæorum mos absurdus sordidusque. » *Hist.*, lib. v, n° 5.

(e) *Legat. ad. Caj.*, p. 1041 A de l'édition de Paris, 1640.

Les écrivains ecclésiastiques grecs, à l'exemple des païens, figuraient aussi le tétragrammaton par Ἰαὼ, *Iaho*.

1. Eusèbe, dans sa Démonstration évangélique, explique le nom de Josué par *salut de Iaho*. Ἰωσουὲ δὲ ἐστὶν Ἰαὼ σωτηρία, τουτέστι Θεοῦ σωτήριον.

2. Nous avons déjà vu qu'Hésychius explique de même *Joatham* par *perfection de Iaho*. Ce lexicographe explique l'hébreu יתצ = יתצ, Vulg., *Ozias* et *Ozia*, par : *force de Iaho*. Ὁζειάς, ισχύς Ἰαὼ.

3. Origène, Commentaire sur Daniel, tome II, p. 45, édition des Bénédictins, explique le nom de Jérémie par *l'élévation de Iaho*. Ἱερεμίας, ἐρμηνεύεται μετεωρισμὸς Ἰαὼ.

4. Théodoret, in Exod., q. xv, en parlant du nom ineffable, dit : « Les Samaritains le prononcent *Iavè* (a), et les Juifs *Iaho*. » Καλοῦσι δὲ αὐτὸ Σαμαρεῖται Ἰαβὲ, Ἰουδαῖοι δὲ Ἰαὼ (b).

5. Saint Irénée, adv. Hæres, lib. II, cap. LXVI, cite également parmi les noms divins *Iahoth* (c).

6. La Chaîne grecque sur saint Jean, vers la fin du chap. VIII, porte : « Chez les Juifs Dieu est appelé *Ioha* et *Eloha*. » Ἰωὰ γὰρ καὶ Ἐλὰ παρ' Ἑβραῖοις ὁ Θεὸς ὀνομάζεται.

7. Dans les divers fragments grecs *nominum hebraïcorum*, et dans le double *Origenianum Lexicon græcum nominum hebraïcorum*, imprimés avec les œuvres de saint Jérôme, tome III de l'édition de Vallarsius, *Iaho*, Ἰαὼ, est expliqué : *invisible*, ἀόρατος ; *Seigneur*, Κύριος ; *Dieu*, Θεός.

8. Tzetzès, Chil. VII, hist. 126, dit aussi : « *Iaho* veut dire en hébreu, *invisible*. » Ἑβραϊκῶς τῷ ἰαὼ ἀόρατον σημαίνει.

Ceci nous conduit à expliquer une faute qui s'est glissée dans une pièce grecque, sur les dix noms divins, d'un codex

(a) Les Grecs figuraient souvent par leur β le γ des Hébreux et le v des Latins : Δαβὶδ (David), Λεβὶ (Levi), Σεβήρος (Severos, Sévère).

(b) Leçon adoptée par Bochart. Elle est certainement la véritable.

(c) Le th, ou plutôt le θ, est une addition pour alléger la prononciation du mot. C'est ainsi qu'on trouve dans les auteurs grecs le nom de la lettre hébraïque hê écrit heth, θη (Photius), et hep, θπ (Evagrius).

de la bibliothèque du cardinal Colbert, insérée dans le tome III des œuvres de saint Jérôme. Il a été publié pour la première fois par Cotelier. L'auteur donne pour premier nom *Adonai*, Ἀδωναι (אֲדֹנָי); pour second, *Ia*, יא (יה); pour troisième, le *tétragrammaton qui est ineffable*, ἀνεκφώνητον ὄν (sic); que les Juifs remplacent par *ADONAI*, et que nous (a) remplaçons par *KURIOS* (Seigneur). Ὁ παρ' Ἑβραίοις Ἀδωναί λέγεται, παρὰ δὲ ἡμῶν Κύριος. Après avoir dit que ce nom était gravé sur la lame d'or du Grand Prêtre, l'auteur ajoute (si l'on en croit le copiste) : « *Le quatrième nom est ΙΗΑΘ, τε 7 αρ 7.* » Mais il y a ici une erreur manifeste. Nous avons vu par tout ce qui précède dans ce *corollaire* que le *tétragrammaton* et le *Ἰαὼ* (laho) des Grecs sont la même chose. Il est hors de doute que l'auteur, après avoir parlé du *tétragrammaton*, l'avait représenté, comme c'était la coutume, en caractères hébreux, יהוה. Un premier copiste, ignorant jusqu'aux lettres de la langue sainte, a pris le *hè* ה, à gauche, sans doute déjà mal tracé, pour un *tau* grec ayant un *epsilon* inscrit dans le corps, ε7 = τε. Le *vav*, ו, devint pour lui un *tau* simple, 7. Du second *hè*, vers la droite, il fit un *alpha* et un *rho*, αϝ. Enfin du *yod*, י, il fit encore un *tau*, 7. L'ensemble lui a donné le mot grec τέταρτ, quatrième, auquel il n'y avait plus à ajouter que la terminaison ον; et c'est conformément à cette métamorphose que l'a traduit l'interprète latin : *Quartum Iao*.

On sait que les chrétiens grecs et les juifs hellénistes, qui s'abstenaient ordinairement de figurer en leurs caractères nationaux le nom ineffable (b), le remplaçaient par leur terme Κύριος, *Seigneur*, et peignaient en marge les lettres hébraïques, *yod*, *hè*, *vav*, *hè*, יהוה. Ainsi en usaient particulièrement Origène pour ses hexaples, et les Septante pour leur version. Les Grecs, trompés par la ressemblance de ce

(a) C'est-à-dire, nous autres Grecs.

(b) Voyez plus haut, p. 309, 366, 367.

mot avec ΠΙΠΙ, *pipi*, de leur langue, finirent par lire *pipi* partout où ils trouvaient le tétragrammaton hébreu. C'est ce qu'on voit clairement dans le fragment grec d'Evagrius, dont nous nous occupons. Cette pièce, qui traite principalement du tétragrammaton, est intitulé : *Sur le (nom) pipi*, εἰς τὸ πιπι. En citant le verset 36 du chapitre xxviii de l'Exode, l'auteur le rapporte en ces termes : *gravure de cachet, la sainteté au Seigneur*, ΠΙΠΙ. Ἐκτύπωμα σφραγίδος, ἀγίασμα Κυρίου, ΠΙΠΙ. Et quelques lignes plus bas : « Le tétragrammaton s'écrit par ces quatre caractères, *ioth, hep, ouaiü, hep (a)*, ΠΙΠΙ, Dieu. » Τετραγράμματος τούτοις γραφόμενον τοῖς στοιχείοις, Ἰώθ, Ἡπ, Οὐαῦ, Ἡπ, ΠΙΠΙ, ὁ Θεός. Il est visible que les lettres hébraïques *yod, hê, vav, hê* ne peuvent donner en aucune manière le mot *pipi*. L'auteur a donc écrit primitivement *Yehova*.

Saint Jérôme, dans sa lettre xxv, écrivit à Marcella, l'entretenant des dix noms hébreux de Dieu : « Nonum τετράγραμμον (tétragrammon) (b) quod ἀνεκφώνητον, id est, *ineffabile* putaverunt quod hisliteris scribitur, Iod, He, Vav, He. Quod quidam non intelligentes propter elementorum similitudinem, quum in græcis libris repererint, ΠΙΠΙ (*pipi*), légère consueverunt. »

Il n'est guère probable que les Grecs, qui ne manquaient certainement ni de tact ni de pénétration, aient adopté dès les premiers siècles de notre ère, pour le plus grand nom de Dieu, un mot comme *Pipi* qui paraît n'avoir aucune signification, et était regardé effectivement par de savants Orientaux comme *vide de sens* (c). Voici l'explication qui nous paraît la plus satisfaisante. On sait les rapports qui se sont établis entre la langue copte et la langue grecque, depuis que celle-ci était entrée en Egypte avec la dynastie macé-

(a) Voyez, pour les lettres additionnelles à la fin de ces mots, plus haut, p. 492, note c.

(b) Voyez plus haut, p. 366, note b.

(c) Voyez ce qu'en dit Bar-Hébreu que nous allons citer.

donienne des Lagides, et principalement depuis la conversion de l'Égypte au christianisme. Les nouveaux chrétiens de ce pays ne tardèrent pas à adopter pour leur écriture les lettres grecques, parce qu'il leur répugnait d'employer les caractères hiéroglyphiques, dont plusieurs n'étaient autre chose que des figures d'idoles égyptiennes. Seulement on ajouta à l'alphabet grec des caractères destinés à exprimer les sons que les Grecs n'avaient pas, tels que le *schéi*, qui répond au ש hébreu, *sch*; le *hhéi*, qui répond au ח hébreu, *hh*; le *hori*, qui répond au ה, hébreu, *h*; le *dgiandgia*, qui répond au ج. arabe, *dj*. En copte, ΠΙ, *pi*, est l'article défini masculin, *le*. *Pipi*, signifie donc *le le*, qui vaut autant que *lui lui*. En grec aussi l'article ὁ, *le*, devenait un pronom personnel relatif. Or, nous avons vu plus haut, p. 350 suiv., que les Juifs et les autres Orientaux, par suite de leur profonde vénération pour la Divinité, mettaient souvent un simple pronom à la place du grand nom de Dieu.

---

1. Au lieu de Ἰαὼ, *Iaho*, on trouve dans saint Clément d'Alexandrie, ἰαὸν, *Iahu*. « *Iahu*, dit-il, se traduit par *celui qui est et qui sera*. » Ἰαὸν, ὁ μεθερμηνεύεται ὁ ὢν καὶ ὁ ἐσόμενος (a).

Ω et ου se permutent fréquemment en grec. On pourrait dire aussi que *Iahu* est la forme que prend le tétragrammaton ajouté à la fin des noms propres, ainsi que nous l'avons vu plus haut, p. 477. Au reste, les manuscrits des Stromates varient sur ce nom. Cela donne lieu au soupçon légitime qu'il s'y est glissé quelque erreur de copiste.

2. Une autre variante du nom ineffable, qui se lit dans Origène, c'est *Iahoïa*, Ἰαοῖα. Elle approche assez de notre lecture *Yehova*.

3. Quant à ἀῖα, *ahïa*, qu'on trouve dans Théodoret et dans

---

(a) Strom., l. v, p. 666 de l'éd. d'Oxford.

Photius, nous le regardons, avec *Bochart* et *Drusius*, comme une véritable faute de copiste.

Les Syriens prononcent le tétragrammaton *Yahyah*. Nous mettrons sous les yeux du lecteur le passage suivant de Grégoire Bar-Hebræus, qui n'est pas sans intérêt. « Et Dieu dit à Moïse *Ahyah aschar Hîya* (a). Cela signifie, *celui qui est, et qui véritablement est*. Les Grecs l'appellent *Pipi*, parce que les Septante-deux, pénétrés de vénération pour l'excellence de ce nom, l'ont écrit dans le (texte) grec avec ses propres caractères hébreux, de cette manière IIIII. Et comme le *yod* a la même figure en hébreu et en grec, et que le *hè* hébreu ressemble au *pi* des Grecs, ce mot, lu de droite à gauche, fait *yahyah*, ce qui signifie *celui qui est*. Si à la manière des Grecs on le lit de gauche à droite, il se prononce *pipi*, nom qui n'a aucune signification (b). »

Le même, dans son *Trésor des mystères*, אִיצֵר רְאֹזָא, parle dans les termes suivants de la lame d'or du Grand Prêtre : « Et graves-y en gravure de cachet, *la sainteté au Seigneur*. C'est-à-dire, le nom du Seigneur en cette manière IIIII, ce qui est *yahyah* (c). »

(a) En hébreu אֱהִיָּה אֲשֶׁר אֱהִיָּה. Voyez plus haut, p. 320.

(b) Nous transcrivons le texte syriaque, ainsi que le suivant, en caractères hébreux. וְאָמַר אֱלֹהִים לְמוֹשֶׁה אֱהִיָּה אֲשֶׁר הִיָּה הֵּ דְאִיתְהוּ וְשִׁירֵי אִית. וְאִיתְהוּ יוֹ דִּין פִּיפִי קְרִינָא לֵה כְּמַלְּ דְּשַׁבְעִין וְתִרְיָן דְּכֹזְיוֹ טָן רְבוּתָה דְּשִׁמְאָה הִנָּא בְּהִינָא עֲבֵרִיתָא רְשְׁמוּהִי בִּיזְנִיָּה הִכְנָא IIIII וְבִהִי דְּחִדְדָּהּ יוֹד בַּעֲבֵרִיא וִיזְנִיא. וְהָא דְּעֲבֵרִיא אִיךְ פֶּאֶה הִי דִּיזְנִיא. פֶּן לַעַל לְתַחַת אִיךְ עֲבֵרִיא יִהְיֶה פּוֹתְקָרָא הֵּ הוּ דְּאִיתְהוּ. וּפֶן לְתַחַת לַעַל אִיךְ וִיזְנִיא פִּיפִי שְׁמָא דְּלֵא קִנְתָּ סוֹכְלָא סָךְ :

Barhebr. ms. du Vatican marqué clxx, fol. 26.

(c) וּגְלוּף עֲלוּף גִּלְפָא דְּחַתְמָא קוּדְשָׁא לְמוֹרִיא הֵּ שֵׁם מוֹרִיא בְּהִנָּא טוֹפְסָא IIIII וְאִיתְהוּ יִהְיֶה :

Mais qu'on nes'y trompe pas, ce *Yahyah* des Syriens n'est autre chose que l'*Adonai* des Juifs, c'est-à-dire un nom qu'ils *substituaient* au tétragrammaton, mais qu'ils ne considéraient pas comme le nom vénérable lui-même.

Toutefois, saint Jérôme semble prendre ce *Yahyah* pour le tétragrammaton même. Dans sa lettre XVIII, au saint Pape Damase I<sup>er</sup>, il dit : « *Dominus* quoque ipse hic quattuor literarum est, quod proprie in Deo ponitur *Iod he, Iod he*, id est, duobus *Ia*, quæ duplicata ineffabile illud et gloriosum Dei nomen efficiunt. » Mais il faut considérer que saint Jérôme écrivit de Constantinople, quand, jeune encore, il suivait les leçons de saint Grégoire de Nazianze. Il s'occupait alors plus de grec que d'hébreu. Il avait encore fait si peu de progrès dans cette dernière langue, qu'il croyait que le tétragrammaton se composait de deux fois *yod, hê*. Ainsi l'écrivaient les Syriens, mais non les Juifs. Or, à Constantinople, il rencontrait plus de Syriens que de Juifs. Quand il fut plus solidement instruit de la langue sainte, il répétait invariablement que le nom ineffable s'écrit *yod, hê, vav, hê*. Nous en avons vu un exemple dans sa lettre à Marcella que nous venons de citer, et qui n'était postérieure que de peu d'années à celle écrite à Damase.

Mais les Syriens eux-mêmes d'où tenaient-ils ce *Yahyah*? Nous avons toujours pensé qu'on peut lui assigner pour origine l'usage de la synagogue de remplacer le tétragrammaton, dans l'écriture ordinaire, par deux *yod* souscrits d'un *cametz*, יי, ce qui donne deux *yah* (a). C'est ainsi que le  $\tau$  désignaient effectivement les anciens, en l'appelant le double *yah*. Nous venons de voir dans saint Jérôme *duobus Ia*.

---

(a) Voyez plus haut, p. 367. Nous profiterons de ce renvoi pour expliquer notre pensée, que nous n'avons pas assez clairement exprimée à l'endroit que nous indiquons. Quand nous disions que l'ancienne synagogue figurait le nom ineffable par trois *yod*, notre intention n'était pas d'exclure la figure composée seulement de deux *yod*, que la synagogue moderne a adoptée à l'exclusion de la première.

Dans une pièce latine fort ancienne, intitulée, *De Deo et Nominibus ejus*, publiée par les derniers éditeurs des œuvres de saint Jérôme, nous trouvons le passage suivant : « Nonum, TETRAGRAMMATON, hoc est, *quattuor literarum*, quod proprie apud Hebræos in Deo ponitur, id est *duabus (a) Ia*, quæ duplicata ineffabile illud et gloriosum Dei nomen efficiunt. »

*Note 12, page 319.*

Ce n'est pas sans raison que de savants hébraïsants ont pensé que le tétragrammaton a du rapport avec un nom formé de la même racine. Ce nom, dont le rapprochement avec le nom divin paraît de prime abord assez étrange, est הוה, *hova*, qui signifie, *ruine, écrasement, calamité*. Mais il est certain que, lorsque le Seigneur annonce les *vengeances de sa justice*, il ajoute souvent que l'on connaîtra que son nom est *Jéhova*. Nous citerons seulement les exemples suivants : 1. « Et les Egyptiens connaîtront que je suis *Jéhova*, lorsque j'étendrai ma main sur l'Égypte. » Exode, vii, 5. — 2. « Et je serai glorifié dans Pharaon et dans toute son armée ; et les Egyptiens connaîtront que je suis *Jéhova*. » Ibid., xiv, 4. « Id est, dit Gésenius, *potentiam meam in eo perdendo manifestabo.* » *Thesaurus*, art. הוה. — 3. « Et les Egyptiens connaîtront que je suis *Jéhova*, lorsque j'aurai été glorifié dans Pharaon, dans ses chariots et dans sa cavalerie. » Ibid., 18. — 4. Aussi, lorsque l'armée d'Égypte eut entièrement péri dans la mer Rouge, Moïse et les enfants d'Israël chantèrent-ils : « *Jéhova est un vaillant guerrier : Jéhova est son nom.* » Ibid., xv, 3.

Ce sentiment a été soutenu, entre autres, par un des hommes les plus savants du xvi<sup>e</sup> siècle, le Dominicain portugais Jérôme Oléaster, à qui l'on doit d'excellents Commentaires sur le Pentateuque et sur Isaïe. Plusieurs auteurs

---

(a) Lisez plutôt *duobus* au neutre.

écrivent que le grec et l'hébreu, outre le latin, lui étaient aussi familiers que sa propre langue. Mais ce qui vaut infiniment mieux que la plus grande gloire scientifique et littéraire, c'est qu'il mourut en odeur de sainteté. *Beati qui ad cœnam nuptiarum Agni vocati sunt*. Il avait assisté avec distinction au saint concile de Trente, et à son retour dans sa patrie, il refusa un évêché, et consacra le reste de ses jours à des fonctions plus simples du ministère sacré. Jérôme lisait *Yehova*.

Ces diverses circonstances n'étaient pas des titres de recommandation auprès de Drusius, protestant fanatique, savant dédaigneux, bouffi de vanité en raison inverse de ses connaissances peu solides en hébreu, et entiché de son *Adonisme*. Aussi faut-il voir comme il traite cavalièrement notre pieux et savant Dominicain. « Verissimum esse comperior, dit-il, quod dixit philosophus, *Uno absurdo dato, alia multa necessario consequi*. Vir eruditus Hier. ab Oleastro, Lusitanus, quia credidit verum Dei nomen *Jehova* esse, ejus etymon arcessit ab הויה, *hova*, *contritio* sive *perniciēs*. Idem locum illum Exodi, *Nomen meum JEHOVA (a) non indicavi eis*, sic enarrat, *licet Patriarchis innotuerim per omnipotentiam meam, tamen hactenus non CONTRIVI hostes ipsorum nec eis PERNICIEM attuli, ut nunc facturus sum Ægyptiis et incolis terræ Chanaan* » (Drusii Tetragrammaton, cap. XII, nota 1).

*Note 13, page 319.*

Nous ne pensons pas que quelqu'un avant nous ait expliqué le nom *Yehova* d'une manière aussi complètement conforme à la grammaire hébraïque. L'explication qui approche

---

(a) Ne voilà-t-il pas maintenant l'*Adoniste* Drusius qui lit dans le texte *Jehova*? Cet aveu ressemble à ceux qui échappent aux rabbins malgré eux. La vérité est comme les vents tenus renfermés par Eole. La moindre petite ouverture les fait échapper de leur prison par l'effet même de leur compression. *Qua data porta ruunt*.

le plus de la nôtre, c'est celle de Michaélis. « Ex consueta sententia nomini, ab הויה, *fuit*, ducto tria tempora insunt. Jod ex futuro petito ( quod quidem dubio caret ), cholem ex participio, quo præsens tempus indicant Hebræi, et kamez ex præterito, ut eum designet *qui idem semper fuit, est, erit-que* : cui sententiæ et meum, si quis est, calculum adjece-  
rim. » *Supplem. ad lex. hebr.*, p. 524.

*Note 14, page 320.*

Le rabbin Ezéchias dit très-bien que nous appelons Dieu *Yehova* (Il a été, est, sera). Mais Dieu s'appelle lui-même *Ehyé* (Je suis). Voyez p. 323, 324. Son nom véritable doit être à la première personne, *Je suis* ; car lui seul se connaît. C'est ce qui a fait dire à un sage : *Si je connaissais parfaitement Dieu, je serais lui*. Voyez p. 425, note a. Notre-Seigneur dit : *Nemo novit Filium nisi Pater, neque Patrem quis novit nisi Filius* (Matth., XI, 27). Le VERBE de Dieu porte un nom que *personne ne connaît excepté lui-même*, béni soit-il (a). Selon Philon, le Seigneur répondit à Moïse : *Je suis CELUI QUI EST*, afin que les Hébreux comprissent toute la différence qu'il y a entre celui qui *est* essentiellement, et les autres êtres qui sont, en quelque sorte, des *non-être*. Ἐγὼ εἰμὶ ὁ ὢν ἵνα μαθόντες διαφορὰν ὄντος τὸ καὶ μὴ ὄντος ( *De vita Mosis*, lib. I, p. 614).

אהיה אשר אהיה ne signifie pas, comme traduisent beaucoup d'interprètes, *ego ERO qui ERO*, mais *ego SUM qui SUM*. Comme la conjugaison hébraïque n'a pas de forme pour le temps présent, le texte de l'Ancien Testament emploie souvent le *futur* pour exprimer le *présent*. L'homme qui a rencontré Joseph parcourant la campagne (Gen., xxxvii, 15), lui demanda : מה תבקש, *que CHERCHES-tu ?* Quand Satan se présenta au milieu du conseil de Dieu (Job, I, 6, 7), le Seigneur lui demanda : מאין תבא, *d'où VIENS-tu ?* Il serait absurde de traduire : *que CHERCHERAS-tu ? d'où VIENDRAS-tu ?*

---

(a) Habens nomen scriptum, quod nemo novit nisi ipse. *Apoc.*, xix, 12.

*Note 15, page 323.*

Nous saisissons avec plaisir l'occasion de faire observer que saint Thomas, ce grand prodige du XIII<sup>e</sup> siècle, et une des plus belles gloires de l'Eglise, cite ce chapitre de Maïmonides en hébreu, dans la question XIII, art. II de la Pp. A son époque, personne n'avait encore traduit ni en latin, ni dans une autre des langues connues en Europe, l'hébreu du *Moré-Nebuhhim*. Cependant Buxtorf ose affirmer que *Jean Reuchlin*, savant, mort en 1522, fut le premier qui initia les chrétiens dans la connaissance de la langue sainte ! Voyez plus haut, p. 212.

*Note 16, page 324, note a.*

Le texte du Hhezuni porte תצנת"ך, au lieu de ספי"ה et פ"צצ" au lieu de יה"ה. Ceci vient de ce que ne voulant pas écrire ces deux noms *Ehyé* et *Yehova*, par respect pour la Divinité, les juifs recouraient à la permutation cabalistique de lettres appelée *Atbasch*, א"ת ב"ש. Cette permutation consiste à changer entre elles la première et la dernière lettre de l'alphabet, la seconde et l'avant-dernière, et ainsi de suite, de la manière suivante :

א	ב	ג	ד	ה	ו	ז	ח	ט	י	כ
ת	ש	ר	ק	צ	פ	ע	ס	נ	מ	ל

Les deux lettres qui sont sur la même ligne verticale, se substituent constamment l'une à l'autre.

Joseph Albo, rabbin espagnol du XIV<sup>e</sup> et du commencement du XV<sup>e</sup> siècle, dit dans son célèbre ouvrage *Ikkarim* (des fondements de la foi) que de son temps on trouvait encore dans des livres de prières fort anciens *Matzpatz*, מצפצ"פ, à la place du nom divin *Yehova*, par permutation de l'alphabet *Atbasch*. Il en résultait, dit-il, de graves inconvénients. Car le commun des juifs, ignorant de la science cabalistique, prenait ce nom pour celui de quelque ange, et croyait que

les prières s'adressaient à lui (*Ikkarim*, 11<sup>e</sup> partie, chap. xxviii, vers la fin).

**Note 17, page 325.**

Nous traduisons par *sera* le grec ἐρχόμενος (*venturus*), car ce dernier n'est qu'un hébraïsme pour ἐσόμενος (*futurus*). On dit en hébreu לעתיד לבא, *il viendra*, pour dire, *il sera*. Le futur même s'exprime souvent par הבא (quod venturum est) pour עתיד (dispositum, futurum). C'est ainsi que nous disons, *l'avenir, à l'avenir*. Les Septante et saint Jérôme, selon leur coutume, ont traduit à la lettre : ἐρχόμενος, *venturus*.

La Paraphrase de saint Jean n'est autre chose qu'une tradition ancienne des juifs. Nous lisons dans le Médrasch-rabba de l'Exode, *parascha* III<sup>e</sup>. « A cette heure-là (lors de l'apparition divine dans le buisson), Moïse pria le Très-Saint, béni soit-il, de leur faire connaître son *grand nom*. Rabbi Isaac enseigne, le Très-Saint, béni soit-il, répondit à Moïse : Dis-leur (aux enfants d'Israël) : *C'est moi qui ai été, c'est moi qui suis maintenant, et c'est moi qui viendrai*, c'est-à-dire *qui SERAI* (a).

**Note 18, page 325.**

Les manuscrits grecs varient ici. Les uns portent : ἀπὸ ὧν; les autres, ἀπὸ τοῦ ὁ ὧν. Voyez les variantes de Scholz et de Tischendorf. Mais que l'on admette le τοῦ ou qu'on le rejette, on sera toujours obligé, pour trouver un sens au grec, de considérer les trois temps comme représentant un seul nom. C'est ce qu'ont bien remarqué les commentateurs les plus versés dans la langue grecque.

---

(a) באותה שעה היה מבקש משה שיודיענו הקב"ה את השם הגדול ר' יצחק אומר א"ל הב"ה למשה אמור להם אני שהייתי ואני הוא עכשיו ואני הוא לעתיד לבא .

Voyez plus haut, p. 323.

Erasmus. « Ingenue fatendum est græcum sermonem nihil omnino significare. Valla putat hac novitate sermonis significatam immutabilem in Deo proprietatem. »

Drusius. « Explicatio est nominis Tetragrammati, quod vocant *Iod, he, vau, he*, vel brevius *Iod, he (a)*. Id cum indeclinabile sit, quid mirum si ejus interpretamentum etiam indeclinabile? Ergo si dicimus ἀπὸ τοῦ Ἰωθ, ή, οὐαυ, ή (a Ioth, he, vav, he), debet dici similiter, ἀπὸ τοῦ δ ὦν, etc. Siquidem articulus τοῦ pertinet ad complexum eorum quæ sequuntur, ut si quis dicat ἀπὸ τοῦ δνόματος δ ὦν, etc. (a nomine *Qui est*, etc.)

Grande est la difficulté lorsqu'il s'agit de traduire cette phrase grecque en français. Les traducteurs en général y échouent. Celui qui, à notre avis, s'en est le mieux tiré, c'est Bèze, dans son N. T. grec - français - latin (Genève, 1628). « Grace et paix vous soit *de par* QUI EST et QUI ESTOIT et QUI EST A VENIR (b). »

*Note 19, page 526.*

Nous sommes persuadé que c'est par un malentendu que plusieurs anciens ont pris le substantif pluriel *Sabaoth* (שַׁבּוּת, tzebaot) pour un des noms de la Divinité, tandis que partout dans l'Écriture où nous le rencontrons, il n'est employé que comme un génitif qui se rapporte à l'un des noms divins, qui précède toujours : car jamais il n'est seul dans le texte sacré. Aquila le traduit ordinairement par στρατιῶν, (Dieu) *des armées*; les Septante et Théodotion le rendent le plus souvent par δυνάμεων, (Dieu) *des Puissances* (célestes) (c).

Ce qui a induit plusieurs à croire que *Sabaoth* est un nom propre de Dieu, c'est que dans un grand nombre de

(a) Voyez plus haut, p. 559, note a.

(b) Ces mots sont ainsi soulignés dans l'édition de Genève.

(c) Les anges qui forment comme l'armée céleste du Seigneur.

versets du texte hébreu il est immédiatement précédé du nom ineffable *Jéhova*, יהוה. Or, ce dernier ne peut jamais se mettre à l'état construit qui produit sur le mot suivant l'effet du génitif des autres langues (a). Ils en ont conclu que *Jéhova Sabaoth* devait être une apposition (b) : *JÉHOVA qui est SABAOTH*. Il fallait y voir une autre figure appelée par les Grecs *zeugma*, ζεύγμα, qui consiste à supposer un mot sous-entendu : *Jéhova* (Dieu) *des Puissances* ou *des armées*.

Nous voyons avec étonnement que saint Jérôme lui-même n'a pas su se garantir de cette erreur. Dans sa lettre *ad Marcellain*, *De decem Nominibus Dei*, il compte *Sabaoth* comme le quatrième nom divin : *quartum Sabaoth*. Cependant il ne manque pas d'ajouter que les *Septante* et *Aquila* le traduisent comme un génitif. « Quod Septuaginta, *Virtutum, Aquila, exercituum*, transtulerunt. »

La question si *Sabaoth* est un nom divin ou un génitif qui s'y rapporte, n'est pas sans importance ; et il ne s'agit pas ici d'une vaine subtilité grammaticale. Car, s'il avait toujours été reconnu que *Sabaoth* n'est pas un nom divin, les Gnostiques n'en auraient pas fait leur septième *Eon*, ou Génie divin. Saint Epiphane, pour réfuter cette grossière erreur, cette impiété, prouve que *Sabaoth* n'est pas un nom de Dieu. « Partout, écrit-il, où le texte porte : *Voici ce que dit le Seigneur* (Jéhova) *Sabaoth*, ce dernier mot n'exprime point le nom de quelqu'un, mais c'est une qualification glorieuse (une doxologie) de la Divinité. Car, d'après la langue hébraïque, *Sabaoth*, signifie *des puissances*, et il se joint à *Seigneur* : Seigneur des Puissances. » Ὅτι ὅπου λέγει, τὰδε λέγει Κύριος ζαβαὼθ, οὐκ ὄνομα τίνος εἶπεν, ἀλλ' ὄνομα δοξολογίας τῆς θεότητος. Σαβαὼθ γὰρ ἐρμηνεύεται ἀπὸ τῆς ἐβραϊκῆς διαλέκτου, Κύριος τῶν δυνάμεων (c).

(a) Voyez plus haut, p. 352, avec la note b.

(b) Les Grecs appelaient cette figure, à la fois grammaticale et rhétorique, *ἑπεξεγῆση*, ἐπεξήγησις, terme qui a la même signification que l'*appositio* des Latins.

(c) Hæres., xxvi, *Gnostiques*, p. 92 de l'édition de Paris, 1622.

Ailleurs, saint Epiphane, d'origine juive et possédant bien l'hébreu, dit : « Et *Sabaoth* se traduit, des *Puissances* (célestes). Ainsi *Seigneur Sabaoth* est autant que *Seigneur des Puissances*. Ce terme *Sabaoth*, partout où il se lit dans l'Écriture, est constamment joint à un nom. Le texte ne porte jamais : *Sabaoth m'a dit*, ou *Sabaoth a parlé*, mais, ce qui est parfaitement régulier, *le Seigneur Sabaoth*, c'est-à-dire, *le Seigneur des Puissances*. En hébreu, *Adonaï (a) Sabaoth*, ce qui signifie également, *le Seigneur des Puissances*. » Καὶ τὸ Σαβαὼθ Δυναμῶν ἐρμηνεύεται. Κύριος οὖν Σαβαὼθ, Κύριος τῶν Δυνάμεων· πάντη (b) γὰρ πρόσκειται ὅπου τοῦ Σαβαὼθ ὄνομα λέγει ἡ Γραφή· οὐ μόνον ἐκφωνεῖ λέγουσα, εἶπε μοι Σαβαὼθ, ἢ ἐλάλησε Σαβαὼθ· ἀλλ' εὐθὺς λέγει Κύριος Σαβαὼθ, ὅπερ ἐρμηνεύεται Κύριος τῶν Δυνάμεων. Οὕτω γὰρ ἡ ἑβραϊκὴ φάσκει· Ἀδωναὶ Σαβαὼθ· ὅπερ ἐρμηνεύεται Κύριος τῶν Δυνάμεων (c).

Quelques anciens, s'attachant plutôt au sens qu'à la lettre, ont traduit le terme hébreu *Sabaoth* par παντοκράτωρ, *Tout-Puissant* ; d'autres fois ils se sont contentés de transcrire le mot hébreu tel qu'il est Σαβαὼθ (*Sabaoth*). Saint Irénée, adv. Hæres, lib. II, cap. LXVI, dit : « *Sabaoth* per ω quidem græcam in syllaba novissima scribitur, *voluntarius* significat. » Il paraît qu'il le déduisait de la racine syriaque ܣܒܝ qui signifie *vouloir*. Il est plus naturel de le ramener à la même racine en hébreu, dont la signification propre est *armée*, *combattre*.

Note 20, page 350.

Plus loin, quand nous traiterons de la prophétie d'Isaïe, VII, 14 : *Ecce virgo concipiet*, nous aurons occasion de citer Luther qui, en défendant avec un talent supérieur la thèse que

(a) *Adonaï* n'est que la manière de lire le nom *Yehova* écrit en toutes lettres dans le texte hébreu. Voyez plus haut, depuis la p. 360 jusqu'à la p. 365.

(b) L'édition de Bâle porte παντι, qui est visiblement fautif.

(c) Edition du P. Pétau, p. 296.

l'*Alma* du texte ne peut signifier qu'une vierge intacte, fait preuve d'une profonde connaissance de la langue hébraïque.

Dans le principe, l'hérésie du xvi<sup>e</sup> siècle honorait encore la très-sainte Mère de Dieu, et défendait les éminentes prérogatives de celle qui est restée la plus pure des Vierges jusqu'au dernier moment de sa vie terrestre. Mais on sait combien le protestantisme s'est éloigné par la suite de la belle dévotion, et même de la simple vénération, envers la seconde Eve, dont la tendresse maternelle nous a été léguée par son divin Fils avant qu'il expirât sur la croix.

*Note 21, page 552.*

Ce verset fournit une des preuves les plus concluantes en faveur de la divinité du Messie. Il n'y a pas de subtilité à laquelle les rabbins ne recourent pour y échapper. Dans la seconde partie de cet ouvrage, qui traite de la Personne adorable de Jésus-Christ, Notre-Seigneur et le Messie promis à Israël, pour être en même temps le Sauveur de tous les hommes, nous aurons à dissenter longuement sur cette prophétie, et nous opposerons aux rabbins modernes les traditions de la synagogue ancienne qui entendait cette annonce du prophète selon la simplicité du texte.

*Note 22, page 554, note a.*

On peut dire que le nom de *Dieu*, donné à des idoles, est une concession ironique ou une antiphrase. C'est ainsi qu'on appelle *Gnostiques*, ce qui veut dire *intelligents*, plusieurs sectes fort décriées de rêveurs, dont la doctrine outrageait la saine raison, autant qu'elle était impie en elle-même. Nous donnons le nom de *Cathares*, ce qui veut dire *purs* (a), aux Montanistes, aux Manichéens, aux Novatiens, etc., parce qu'ils l'ont pris eux-mêmes. Cependant ils

---

(a) Du grec καθαρός.

n'avaient rien de commun avec la sainte vertu de la pureté. Des sectaires anglais, rigides seulement en apparence, se sont parés du titre de *Puritains*. On les désigne par ce nom qui leur convient si peu qu'il est devenu une véritable satire, Les Furies ne sont-elles pas appelées *Euménides*, ce qui veut dire, *bonnes, douces, bienveillantes* ?

*Note 23, page 341, note a.*

La vue béatifique n'est pas seulement ce vif désir des Saints qui les portait à demander la mort, *desiderium habens dissolvi et esse cum Christo*, comme disait le grand Apôtre (a), mais c'est toute la destinée pour laquelle l'homme a été créé. *Hoc est enim omnis homo.* « Quando enim caro sitit, dit saint Augustin, aquam sitit : quando anima sitit, fontem sapientiæ sitit. De ipso fonte inebriabuntur animæ nostræ, sicut dicit alius psalmus, inebriabuntur ab ubertate domus tuæ, et torrente deliciarum potabis eos. Sitienda est ergo sapientia, sitienda est justitia. Non ea satiabimur, non ea implebimur, nisi cum fuerit finita vita ista, et venerimus ad illud quod promisit Deus. Promisit enim Deus æqualitatem Angelorum : et modo angeli non sitiunt quo modo nos, non esuriunt quo modo nos ; sed habent saginam veritatis, lucis, immortalissapientiæ. Ideo beati sunt, et de tanta beatitudine, quia in illa sunt civitate Jerusalem cœlesti, unde nos modo peregrinamur, adtendunt nos peregrinos et miserantur nos, et jussu Domini auxiliantur nobis, ut ad illam patriam communem aliquando redeamus, et ibi cum illis fonte Dominico veritatis et æternitatis aliquando saturemur. Modo ergo sitiât anima nostra. » Enar. in ps. LXII, n° 6.

« Et quia in istis terrenis habitationibus diversis deliciis et voluptatibus homines oblectantur, et unusquisque in ea vult domo habitare ubi non habeat quod offendant animum, et habeat multa quæ delectent ; si autem subtrahantur ea

---

(a) Philip., 1, 23.

quæ delectabant, vult homo undecumque migrare, interrogemus quasi curiosius, et dicat iste (le Psalmiste), quid nos ipsi, quid acturus est in illa domo ubi cupit et optat et desiderat, et hoc unum petit a Domino, habitare in ea omnes dies vitæ suæ. Quid ibi agis, quæso te? Quid est quod desideras? Audi quid : *Ut contempler delectationem Domini*. Ecce quod amo, ecce quare volo habitare in domo Domini, per omnes dies vitæ meæ. Habet ibi magnum spectaculum, delectationem ipsius Domini contemplari.» Enar. II in ps. XXVI, n° 8.

« Deinde illa bona quæ futura sunt, spe anticipans, et velut jam facta deputans : *Repleti sumus*, inquit, *manè misericordia tua*. Ergo in his velut nocturnis laboribus et doloribus, prophetia nobis accensa est, sicut lucerna in obscuro loco, donec dies luceat et lucifer oriatur in cordibus nostris. Beati enim mundi corde, quia ipsi Deum videbunt. Tunc replebuntur eo bono Justi, quod nunc esuriunt et sitiunt, cum per fidem ambulantes peregrinantur a Domino. Unde et illud dicitur, *Replebis me letitia cum vultu tuo*. » Enar. in ps. LXXXIX, n° 15.

Le théologien-poète, nous voulons dire saint Grégoire de Nazianze, chante en ces termes la béatitude des élus dans le ciel.

Τέρμα δὲ μοι Θεός ἐστὶ νοούμενος, οὐκέτ' ἐσόπτρω.

*Ma destination est de connaître Dieu. Je ne verrai plus dans un miroir (mais clairement) (a).*

Note 24, page 342.

Paul de *Santa-Maria* ou de *Burgos*, d'où il était natif, fut

(a) Mot à mot : *pas plus dans un miroir*.

L'Apôtre des Gentils dit : « Videmus nunc per speculum in ænigmate : tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte : tunc autem cognoscam sicut et cognitus sum. » I. Corinth., XIII, 12.

converti du judaïsme à la foi catholique par la lecture de la *Somme* de saint Thomas. Il embrassa l'état ecclésiastique après la mort de sa femme. Ses talents et sa grande érudition, comme aussi son zèle pour la propagation de la vraie religion, motivèrent sa nomination à des places importantes. Il fut précepteur de Jean II, roi de Castille, puis archidiacre de Trévigno, évêque de Carthagène, et enfin évêque de Burgos. Il mourut, dit-on, patriarche d'Aquilée en 1435, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, après avoir publié un grand nombre d'écrits en faveur de la religion.

Les trois fils de Paul de Burgos, baptisés avec lui, se rendirent également recommandables par leur mérite. Le premier, ALPHONSE, devint évêque de Burgos, siège que son père avait déjà occupé. Il est auteur d'un abrégé de l'histoire d'Espagne, qui fait partie du recueil l'*Hispania illustrata*. Le second, GONZALVE, fut évêque de Placentia. Le troisième, ALVARES, resté laïque, publia une savante et belle histoire de Jean II, roi de Castille et élève de son père.

*Note 25, page 542.*

Drusius, qui a ajouté des *scolies* au travail du savant évêque de Burgos, accompagne ces paroles de l'auteur d'une note assez singulière. « Quia, dit-il, exponi non potest per unum nomen, ut *Adonai* exponitur per nomen *Dominus*. Nam qui *aterni* vocabulo in eo exponendo usi sunt non satis assecuti mihi videntur vim etymi. » Non-seulement la valeur du *grand nom* n'a pas son équivalent dans un terme *unique* des autres langues, mais la langue la plus riche ne suffirait pas pour donner une idée de tout ce qu'exprime le nom *Jéhova*. « Forsitan vestigia Dei comprehendes, et usque ad perfectum Omnipotentem reperies (a) ? » Mille mots, un million de mots ne le rendront donc pas plus qu'un seul mot. C'est dans cette intention que Paul de Burgos, après

---

(a) Job, xi, 7.

avoir dit, *non est transferibile in aliud nomen, ajouta, seu etiam plane exponibile, sicut ADONAI et alia nomina divina: et ideo translators tam chaldæi quam latini, et etiam arabici, posuerunt loco illius DOMINUM, quod est quasi translatio secundi nominis prædicti, scilicet ADONAI: non tamen est translatio primi nominis TETRAGRAMMATON supradicti.*

*Note 26, page 343, note c.*

Grotius qui, dans son Commentaire sur le Nouveau Testament, fait une petite dissertation sur le nom *Jéhova*, à l'occasion du texte de saint Matthieu, xxii, 44, indique ce passage de Josèphe d'une manière tout à fait inexacte. Il dit, *ubi de Pontificis agit corona*; or, à l'endroit où Josèphe traite de cette partie des ornements du Grand Prêtre, Antiq. Jud., lib. iii, cap. vii, on chercherait en vain le passage que Grotius transcrit de l'historien juif. Il y est dit simplement que le nom divin était gravé sur la lame d'or en *caractères sacrés*, ce qui veut dire, en caractères *carrés*, et non dans l'écriture *profane* qui ressemblait au samaritain (a), δς ἱεροῦς γράμματα τοῦ Θεοῦ τὴν προσηγορίαν ἐπιτετημημένος ἐστίν.

*Note 27, page 344, note a.*

Il arrive fréquemment aux savants de déclarer *erreur*, *faute*, ce qu'ils ne comprennent pas. Cotelier nous en offre ici un exemple. Ne devinant pas dans quelle intention le docte écrivain de Constantinople a nommé les quatre lettres *quiescentes muettes* ou *occultes*, au lieu des quatre lettres dont se compose le nom ineffable, il dit: « Nam *fucus factus* PHOTIUS scribenti, γράφεται δὲ, etc. (scribitur autem istis literis, *iod, aleph, vau, he*), Photius était trop savant, et avait trop d'esprit et de jugement, pour se laisser en imposer, *fucum facere*.

---

(a) Voyez plus haut, p. 354, note b.

*Note 28, page 345.*

Sur ces mots de Paul de Burgos, *literæ omnes sunt vocales*, Drusius, dans ses *scolies* (a), fait l'annotation suivante : « Imo consonantes. Nulla enim vocalis in hoc nomine. Quamquam Iod et Vau Hieronymo vocales dicuntur. Quapropter? An quia cum apices abessent vocales indicabant? Ut ut sit, He certe vocalis dici non potest. » Le lecteur hébraïsant jugera s'il convient de prendre ce ton tranchant lorsqu'on a fait une étude si peu approfondie de la langue sainte, ainsi que cela résulte de l'observation même de Drusius. Comment, d'ailleurs, celui-ci pouvait-il s'imaginer que Paul de Burgos, qui avant sa conversion était considéré parmi les juifs espagnols, si savants eux-mêmes, comme un de leurs meilleurs grammairiens, eût qualifié inconsidérément de *voyelles* les lettres qui entrent dans le nom *Jéhova*?

*Note 29, page 348, note b.*

A l'occasion de ce vers de Virgile, Georg., iv, 646.

*Ipse cava solans ægrum testudine amorem.*

Servius explique dans les termes suivants l'origine de la lyre : « Cithara, cujus usus repertus est hoc modo. Cum regrediens Nilus in suos meatus varia in terris reliquisset animalia, relicta etiam testudo est, quæ cum putrefacta esset, et nervi ejus remansissent extenti intra corium, percussa a Mercurio sonum dedit : ex cujus imitatione cithara est composita. »

On lira avec plaisir les beaux vers latins d'Aviénus sur le même sujet, d'après le grec d'Aratus :

Est *chelys* illa dehinc, tenero qua lusit in ævo  
Mercurius, curvo religans testudine chordas.

---

a) Voyez plus haut, note 25.

Ut Parnaseo munus memorabile Phoëbo  
 Formaret nervis opifex Deus : hanc ubi rursum  
 Concentus superi complevit pulcher Apollo,  
 Orphea Pangæo docuit gestaré sub antro.  
 Hinc jam fila novem docta in modulamina movit,  
 Musarum ad speciem, Musâ satus : ille repertor  
 Carmina Pleïadum numero deduxerat.

*Note 30, page 350, note a.*

Le Lévitique, chapitre xxiv, verset 10 et suivants, rend compte du scandale causé dans le camp d'Israël, au désert, par un homme qui avait pour mère une femme israélite et pour père un égyptien. Il avait osé prononcer en toutes lettres le nom ineffable; et ce qui a ajouté à la gravité du cas, c'est qu'il l'accompagna de malédictions contre un Israélite avec qui il s'était pris de querelle.

Si nous en croyons la tradition des rabbins, le père de cet homme aurait été un des *exacteurs* (*exactores* de la Vulgate) préposés aux travaux imposés aux Hébreux, et le même qui a été tué par Moïse. Voyez *Exode*, II, 42. Ayant remarqué la beauté d'une femme juive, que le texte nomme *Sulamith*, *filie de Dabri de la tribu de Dan*, il fit lever son mari avant le jour et l'envoya à l'ouvrage; puis il alla prendre sa place dans le lit conjugal. Quand il connut que l'Hébreu avait été informé de l'injure qu'il lui avait faite, il le maltraita cruellement. Au moment où il l'accablait de coups survint Moïse qui, ne pouvant supporter la vue de ce spectacle révoltant, donna la mort à l'exacteur déjà coupable d'adultère et de violence. Pour exercer cette vengeance de la justice, le futur chef et législateur des Hébreux n'eut qu'à prononcer d'une certaine manière le nom divin tétragrammatique (a).

Voici maintenant le passage du Lévitique, *verset 10* :

---

(a) Voyez plus haut, p. 378, note b.

« Le fils d'une femme israélite sortit, et il était fils d'un homme égyptien, se trouvant au milieu des enfants d'Israël; et il s'éleva une querelle dans le camp entre le fils de la femme israélite et un homme israélite. *Verset 11.* Et le fils de la femme israélite prononça distinctement, וִיִקֶב, le nom, et maudit; et on l'amena devant Moïse. *Verset 12.* Et on le déposa en prison pour avoir la décision de la bouche de Jéhova. *Verset 13.* Et Jéhova parla à Moïse, disant. *Verset 14.* Fais conduire hors du camp celui qui a maudit, et que tous ceux qui l'ont entendu appuient leurs mains sur sa tête, et que (ensuite) toute l'assemblée le lapide. *Verset 15.* Et aux enfants d'Israël, tu parleras, disant: Quiconque aura maudit son Dieu portera son péché. *Verset 16.* Et celui qui profère, וְנִקֵּב, le nom Jéhova, שֵׁם־יְהוָה (a), sera puni de mort. Toute l'assemblée l'accablara de pierres. Sans distinction d'étranger ou de national, dès qu'il aura prononcé le nom, il sera mis à mort. »

Philon rapporte cette loi en ces termes: « Quiconque aura maudit Dieu, sera (b) coupable de péché. Et quiconque aura nommé le nom du Seigneur, qu'il soit puni de mort. \*Ος ἂν καταράσῃται Θεόν, ἀμαρτία ἔνοχος ἔστω· ὃς δ' ἂν ὀνομάσῃ τὸ ὄνομα τοῦ Κυρίου, θνησκέτω (c).

La version des Septante est parfaitement conforme au sens que Philon voyait dans le texte. Ils traduisent: *verset 11.* « Et le fils de la femme israélite ayant nommé le nom, maudit. » καὶ ἐπονόμασας ὁ υἱὸς τῆς γυναικὸς τῆς ἰσραηλίτιδος τὸ ὄνομα κατηράσατο. *Verset 16.* « Celui qui nomme le nom du Seigneur, qu'il soit mis à mort. » ὀνομάζων δὲ τὸ ὄνομα Κυρίου θανατούσθω.

Version chaldaïque d'Onkelos, *verset 11*: « Et il prononça clairement, וּפְרִישׁ, le nom, יְהוָה שְׁמָא. » *Verset 16.* « Et celui qui prononce clairement, וְדִיפְרִישׁ, le nom de Jéhova, etc. »

(a) Dans le texte hébreu les deux mots nom et Jéhova sont liés par un trait d'union appelé en hébreu *makkaph*.

(b) A la lettre: qu'il soit, ἔστω. Qu'il soit frappé de la peine du péché.

(c) Page 685 D de l'édition déjà indiquée.

Paraphrase chaldaique de Jonathan-ben-Uziel : « Le fils de la femme fille d'un Israélite, *prononça clairement*, פריש, et blasphéma, וחרף, le *nom grand et distingué* qu'il avait entendu au Sinai. »

La version syriaque traduit comme Onkelos.

Sanctes Pagninus et Arias Montanus. *Verset 11.* « Et *nuncupavit* filius mulieris israelitidis *NOMEN*. *Verset 16.* Et *nuncupans* nomen Domini morte morietur. »

Le verbe בקב, employé dans notre texte du Lévitique, signifie, d'après les meilleurs hébraïsants, juifs et autres, *prononcer distinctement, et en toutes lettres.*

Commentaire de Salomon Yarbhi, *verset 11.* « ויקב a la signification que lui donne le *Targum* (d'Onkelos). Il a prononcé le nom incommunicable (ineffable), et a blasphémé; et c'est le *nom distingué* qu'il avait entendu du haut du Sinai (a). »

Commentaire d'Aben-Ezra, *verset 11.* « Il y en a qui disent que ויקב signifie *il proféra*, sens que ce verbe a dans le verset d'Isaïe, LXII, 2, et dans celui du livre des Nombres, I, 17. D'autres disent que ce mot signifie *il maudit*, conformément au sens qu'il a au livre des Nombres, XXIII, 8. La première explication me paraît la meilleure (b).

Mendelssohn, après avoir transcrit ce passage du Commentaire d'Aben-Ezra, ajoute : « Moi aussi je penche vers la première opinion. » Il appuie ensuite cette opinion sur des raisons dont nous ne citerons que la première. Si ויקב signifiait ici *il maudit*, le texte n'aurait plus ajouté ויקלל, et *il maudit* : ce serait un double emploi, et l'Écriture n'a pas coutume de mettre un mot, ni une seule lettre, de trop.

(a) כתרגומו ופריש שנקב שם המיוחד וגדף והוא שם המפורש ששמע מקיני :

(b) ויקב ו'א שפירושו ויפרש כמו אשר פי י' יקבנו אשר נקבו בשמות ו'א שהוא כמו מה אקוב הראשון קרוב לפי דעתי :

David Kimhi, dans son Lexique hébreu ; « Le fils de la femme israélite a prononcé le NOM en toutes lettres, et il a maudit (a). »

Le célèbre Commentaire sur le Pentateuque, intitulé Mihhlal-Yophi, de R. Salomon-ben-Mélehh, explique également le verbe ויקב par *prononcer clairement et exprimer en toutes lettres* (b).

Nous pourrions encore citer un grand nombre d'autres grammairiens juifs qui expliquent notre texte de la même manière.

Polus, dans sa *Synopsis criticorum*, dit : « Hebræi omnes vertunt : *explicavit, diserte expressit.* » Cette assertion n'est pas tout à fait exacte. Nous avons déjà vu dans le passage d'*Aben-Ezra* rapporté plus haut, que quelques rabbins sont d'une opinion différente. Ils pensent que le verbe dont nous parlons signifie, dans notre texte, *maudire, blasphémer*. *Munster* est plutôt dans le vrai quand il dit : « Hebræi fere omnes exponunt verbum ויקב per פרש, *explicare, diserte exprimere*, quod scilicet vir ille nomen illud sacrum divinum literis suis explicuerit et deinde maledixerit. » Le même savant dit aussi dans sa Bible : « Expressit nomen Dei suis literis, *Jehova*, non *Adonai.* »

A la vérité le Talmud, traité Sanhédrin, fol. 56 recto, semble décider que le verbe ויקב, dans le texte du Lévitique, signifie *maudire, blasphémer* ; mais c'est seulement pour dire que la loi ne frappe le blasphémateur de la peine de la lapidation qu'autant que celui-ci aura prononcé le tétragrammaton en blasphémant, autrement les rabbins que nous venons de citer n'auraient pas émis l'opinion qu'ils soutiennent. Pour rien au monde, ils n'auraient consenti à contredire le code pour lequel les juifs professent un respect religieux qui va jusqu'au fanatisme. Au reste, nous

עירט השם באותיותיו וקלל :

(b) In Gen., xxx, 28.

avons vu plus haut, p. 350, 351, 352, 355, que le Talmud et les rabbins venus après sa clôture, déclarent que celui qui prononce le tétragrammaton se rend coupable d'un grand péché, à moins que ce ne soit pour le service du culte. Même dans ce dernier cas, on prenait des précautions pour que le *grand nom* ne fût pas prononcé inutilement. Ainsi, dans le traité Nedarim, fol. 40 verso du Talmud, il est enseigné que les termes sacramentels de la consécration des victimes, étaient : *Holocauste à Jéhova, oblation à Jéhova*, etc. Il n'était pas permis de se servir de cette formule : *à Jéhova holocauste, à Jéhova oblation*, etc., de peur qu'un accident n'empêchât le consécrateur de terminer la phrase après avoir dit *à Jéhova* ; ce qui l'aurait exposé à prononcer indûment le tétragrammaton.

Ceci suffit pour notre thèse, qui a pour objet de prouver que la simple prononciation du nom incommunicable était sévèrement défendue.

*Note 51, page 566.*

INSCRIPTION AU DIEU INCONNU.

Il a été demandé souvent : *En quels termes était conçue l'inscription invoquée par saint Paul? A quelle occasion, ou plutôt à quelle intention, l'autel qui la portait fut-il érigé? Rarement on a répondu à ces questions d'une manière satisfaisante.*

Citons d'abord le texte sur lequel nous aurons à dissertar. *Actes des Apôtres*, XVII, §. 16. « Paulus autem cum Athenis eos (a) expectaret, incitabatur (b) spiritus ejus in ipso, vi-

(a) Silas et Timothée qu'il avait laissés à Bérée.

(b) Texte original grec, *παρωζύοντο τὸ πνεῦμα ἑαυτοῦ ἐν ἑαυτοῖς*. *Son esprit fut ému en lui*. Il éprouva cette espèce d'irritation qui tient de l'indignation et de la compassion. Il était affligé et en même temps embrasé de zèle en voyant dans cet aveuglement si funeste une ville florissante, centre des arts et des sciences comme, l'était alors Athènes.

Le verbe grec employé dans ce verset, *παρωζύωω*, *aigrir, irriter, exciter*,

dens idololatriæ (a) deditam civitatem. ὕ. 17. Disputabat igitur in synagoga cum Judæis, et colentibus (b), et in foro, per omnes dies ad eos qui aderant. ὕ. 18. Quidam autem Epicurei et Stoici philosophi disserebant cum eo, et quidam dicebant : Quid vult seminiverbius (c) hic dicere?

ὕ. 19. Et apprehensum eum ad Areopagum duxerunt, dicentes : Possumus scire quæ est hæc nova, quæ a te dicitur, doctrina? ὕ. 20. Nova enim quædam infers auri- bus nostris : volumus ergo scire quidnam velint hæc esse.

ὕ. 22. Stans autem Paulus in medio Areopagi, ait :

*exaspérer, inciter* (de la racine ἐξός, *aigu, vif*), donne le substantif παροξυσμός, adopté dans notre langue, *paroxysme*. Cette particularité peut encore servir à donner une idée de l'état où se trouvait en ce moment-là le zélé et ardent Apôtre de Jésus-Christ.

(a) Grec, κατείδωλον εἴδωλον, adonnée aux idoles, portée au culte des faux dieux. La préposition κατὰ, dans la composition de ce mot, a, selon Erasme, la signification de *soumission, dévouement* : SUBJECTIO.

Cette préposition grecque a, dans la composition des mots, une autre signification que ne donne aucun des dictionnaires que nous avons pu consulter. Elle exprime *abondance, augmentation*. Ainsi κατάκαρπος signifie, *abondant en fruits, fertile*; de καρπός, fruit. Κατάδενδρος, veut dire, *rempli d'arbres*; de δένδρον, *arbre*. Κατάπικρος est TRÈS-amer, du simple πικρός, *amer*. Nous pensons donc que dans notre verset κατείδωλος signifie plutôt *ville remplie d'idoles*. En effet, nous verrons plus loin dans cette note qu'Athènes renfermait une véritable *population d'idoles*; et les temples y étaient plus nombreux qu'ailleurs. *Athenæ urbs fanorum referia*. Voyez Cicéron, *Orat. de Haruspicum responsis*.

(b) Dans le texte original, τοῖς σεβόμενοις signifie, *hommes religieux, pieux*; et c'est dans ce sens qu'il faut prendre le *colentibus* de la Vulgate. Bien entendu sans égard à la nature de la croyance, vraie ou erronée.

(c) Σπερμιλόγος, *verborum seminator*. C'est ainsi que saint Augustin lisait dans son texte. « Advertit nobiscum caritas vestra, dit-il, cum legetur liber Actuum Apostolorum, Paulum locutum esse Atheniensibus, et ab eis qui prædicationem veritatis irridebant, dictum fuisse *Verborum seminatorem*. Erat enim re vera ille *seminator verborum*, sed messor morum (*Sermo cl. de verbis Act. Apost.*, xvii, t. vii, p. 711, éd. de Venise, in-4°). Si Horace s'était trouvé là avec ces incroyables, il aurait dit :

Quid dignum tanto feret hic promissor hiatus?

Viri Athenienses per omnia quasi superstitiosiores (a) vos video. † 23. Præteriens enim, et videns (b) simulacra (c) vestra, inveni et aram in qua scriptum erat : IGNOTO DEO. Quod ergo ignorantes colitis, hoc ego annuntio vobis (d). Deus qui fecit mundum, et omnia quæ in eo sunt.»

Saint Jérôme ne doute pas que l'autel remarqué par l'Apôtre ne fût celui qui portait l'inscription suivante : *Aux dieux de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique : aux dieux incon-*

(a) Δεισιδαιμονεστέρους signifie à la fois *religieux*, c'est-à-dire *pieux*, et *superstitieux*. Saint Paul s'est servi de cette expression pour ne pas choquer ouvertement les Athéniens dès le début de son discours, sans pour cela les louer, absit ! de leur ferveur pour les idoles. C'est ainsi que le saint prédicateur *se faisait tout à tous pour gagner tous à Jésus-Christ*. Les Athéniens durent naturellement le prendre en bonne part.

De même δεισιδαιμονία a une double signification dans les auteurs profanes. Ils l'employaient tantôt dans le sens de *piété*, tantôt dans celui de *superstition*. Plutarque a écrit un traité sur la SUPERSTITION : περί δεισιδαιμονίας. Elien, Hist. div., liv. v, consacre tout le chap. xvii à la SUPERSTITION des Athéniens : περί Ἀθηναίων δεισιδαιμονίας. D'un autre côté, Diodore de Sicile, Bibl. hist., liv. i, c. 70, appelle la *piété* et la *vie agréable à Dieu*, δεισιδαιμονίαν καὶ θεοφιλή βίον (p. 122 des petits classiques grecs de Leipsig).

Le terme δαίμων, dont se forment ces deux mots, change lui-même de signification dans les auteurs profanes. C'est tantôt un *dieu*, tantôt un *génie*, un *démon*, *bon* ou *mauvais*. Dans les auteurs ecclésiastiques, il est constamment employé dans le mauvais sens : il est synonyme de διάβολος, *diable*.

(b) Grec : ἀναθεωρῶν. Le verbe ἀναθεωρῶ signifie, *considérer, examiner attentivement*. La préposition ἀνά n'exprime ici ni *iterum*, ni *sursum*.

(c) Grec : σεβάσματα, pl. de σέβασμα, qui signifie non-seulement ce qui est l'objet d'un culte, mais aussi ce qui appartient à un culte, comme des temples, des simulacres.

(d) Les meilleurs exemplaires grecs portent ὄν... τοῦτον ; *quem vos ignorantes colitis hunc ego annuntio vobis*. Voyez la Polyglotte de Londres, tomes v et vi. Le N. T. grec, éditions de Scholz et de Tischendorf. Saint Jérôme, dans son Commentaire sur Ezéchiel, xvi, 12, cite le texte d'après cette leçon du grec. « Unde et Apostolus, dit-il, *quem vos, inquit, ignotum colitis, hunc nos annuntiamus vobis.* »

*nus et étrangers*. D'après son opinion, saint Paul changea le pluriel de l'inscription en singulier, parce que, pour prouver sa thèse, il n'avait besoin que de fixer l'attention des Athéniens sur ce qu'ils adoraient un *dieu inconnu*. « Inscriptio autem aræ, dit-il, non ita erat ut Paulus asseruit, *ignoto Deo*, sed ita : *Diis Asiæ et Europæ et Africæ : diis ignotis et peregrinis*. Verum quia Paulus non pluribus diis indigebat ignotis, sed uno tantum ignoto deo, singulari verbo usus est : ut doceret illum suum esse Deum quem Athenienses in aræ titulo prænotassent (a). »

OËcuménius et Théophylacte (b), auxquels se joint Boxhorn (c), citent, comme devant avoir appartenu à l'autel d'Athènes, une inscription grecque ancienne. Il paraît bien que c'est celle dont saint Jérôme donne la version latine, à l'exception de la seconde partie qui est au singulier dans le grec, et au pluriel dans le latin du saint docteur de l'Église. Elle porte :

ΘΕΟΙΣ ΑΣΙΑΣ ΚΑΙ ΕΥΡΩΠΗΣ  
ΚΑΙ ΛΙΒΥΗΣ  
ΘΕΩ: ΑΓΝΩΣΤΩ:  
ΚΑΙ  
ΞΕΝΩ:.

C'est-à-dire : « Aux dieux de l'Asie et de l'Europe et de la Libye : au dieu inconnu et étranger. »

Les anciens donnaient souvent à toute l'Afrique le nom de *Libye*. Denys de Milet, dans sa *Description de la terre*, dit :

Ἄλλ' ἤτοι Λιβύη μὲν ἀπ' Εὐρώπης ἔχει οὖρον  
Λοξὸν ἐπὶ γραμμῆσι Γαδειρά τε καὶ στόμα Νειλοῦ.

« La *Libye* est séparée de l'Europe par une limite oblique, suivant la ligne qui s'étend depuis *Gadira* (Gades, Cadix) jusqu'à l'embouchure du Nil. »

(a) Comment. in Epist. ad Titum, I, 13 seq.

(b) OËcum. et Theophyl., Comment. sur les Actes, c. xvii.

(c) Quæst. Rom., xiii.

Lucain, en parlant de la division de la terre, s'exprime en ces termes :

*Tertia pars rerum LIBYE, si credere fame  
Cuncta velis : nec enim plus littora Nili  
Quam Scythicus Tanais primis a Gadibus absunt ;  
Unde Europa fugit Libyen, et littora flexu  
Oceano fecere locum.* Phars., ix, 411-416.

Il n'y a donc pas de différence entre la *Libye* del'inscription grecque, et l'*Afrique* de la version latine de saint Jérôme.

Plusieurs savants soupçonnent avec raison que le singulier de la seconde partie de l'inscription grecque a pu être substitué au pluriel après coup, pour l'accommoder à notre passage des Actes des Apôtres. Ce soupçon nous paraît d'autant plus fondé, que du temps de saint Jérôme l'inscription n'était certainement encore connue que dans les termes qu'il rapporte avec ce que nous pouvons appeler une consciencieuse probité. Cette fidèle citation de l'inscription a obligé le Père à expliquer le singulier *ignoto Deo* d'une manière peu naturelle, et nullement satisfaisante. Car les Athéniens, les membres du savant Aréopage, n'auraient pas manqué de faire observer au saint Orateur, qu'on ne lisait pas sur leur autel *au Dieu inconnu*, mais bien *aux dieux inconnus et étrangers*, ce qui est bien différent. Une dédicace à *plusieurs dieux* ne pouvait certainement pas servir de texte dans cette circonstance pour prêcher le vrai Dieu essentiellement *un*. Et quand même nous admettrions le singulier *au dieu inconnu et étranger*, la première partie de l'inscription à laquelle saint Paul en appelle, n'en renfermait pas moins le polythéisme, puisqu'elle consacrait l'autel aux faux dieux adorés dans toutes les parties du monde alors connu : *AUX DIEUX de l'Asie, de l'Europe et de la Libye* (Afrique). L'Apôtre n'aurait-il pas dû réfuter la doctrine de la pluralité des dieux que renfermait la première partie, avant d'en venir au *Dieu inconnu* de la seconde partie? Comment, surtout, pouvait-il dire : *Le Dieu à qui vous avez consacré*

*cet autel, c'est précisément celui que je viens vous annoncer ?*

On ne saurait donc admettre l'inscription de saint Jérôme, d'Œcuménius, etc., comme celle invoquée par saint Paul.

Reinésius, qui ouvre par cette inscription grecque son *Syntagma Inscriptionum antiquarum*, l'accompagne de cette judicieuse observation. « Durum est credere, Apostolum non solum mutilasse continentiam inscriptionis, sed et in eadem mutasse numerum, pro plurali, *Diis ignotis*, quod habet Hieronymus, inferendo singularem Ἀγνώστῳ θεῷ (au dieu inconnu), de quo falsi crimine tum calumniam adversariorum, quam et judicium animadversionem, non erat effugiturus. Scopo quoque Apostoli, qui unum verum Deum κατειδώλοισι (à des adorateurs d'un grand nombre de dieux) (a) et superstitiosis Atheniensibus prædicare, ejusque cultum promulgare instituerat, adversabatur maxime intimatio deorum Asiæ, Europæ et Africæ, quos ille in amicos eorum exemptos potius quam inditos, volebat. »

La véritable inscription devait être telle qu'elle fut citée par saint Paul : ἀγνώστῳ θεῷ, *au Dieu inconnu*; exactement dans les mêmes termes et pas plus longue. Nous espérons que le lecteur en demeurera convaincu quand nous lui aurons expliqué la véritable origine de l'autel qui portait la dédicace.

#### ORIGINE DE L'AUTEL.

Les auteurs ne sont pas d'accord quand il s'agit d'assigner l'occasion qui a donné lieu à l'érection de l'autel. La plupart ont recours à la particularité racontée par Diogène Laërce dans la Vie d'Epiménides. Nous allons traduire le grec presque littéralement :

« Devenu célèbre parmi les Grecs, Epiménides passait pour un homme très-aimé du ciel. C'est pourquoi les Athéniens attaqués d'une peste, et avertis par l'oracle de la Pythie qu'il fallait purifier la ville, ils expédièrent en Crète,

---

(a) Voyez plus haut, p. 517, note a.

sur un bâtiment, Nicias, fils de Nicéates, pour le leur amener. Epiménides, arrivé à Athènes dans la XLVI<sup>e</sup> olympiade (a), purifia la ville, et arrêta la mortalité par le moyen suivant : Il prit des brebis noires et des brebis blanches, les conduisit sur la colline de Mars (b), et de là les laissa s'en aller en liberté (c). Il ordonna en même temps à des hommes de les suivre, et de les immoler, chacune à l'endroit où elle s'arrêterait en se couchant, au Dieu qu'il appartiendra, τῷ προσήκοντι θεῷ. Cette expiation fit cesser l'épidémie. De là vient, continue Diogène Laërce, que maintenant encore on rencontre, dans les villages des environs d'Athènes, des autels sans inscription, qui rappellent l'expiation dont nous venons de parler (d). »

C'est à l'un de ces autels, prétend-on, que saint Paul en appela dans sa harangue à l'Aréopage.

Mais il faut remarquer que le texte de Diogène dit, à moins qu'on ne lui fasse violence, que ces autels étaient dépourvus de toute inscription, ou mieux, anonymes, βωμοὺς ἀνωνύμους; ils ne portaient pas chacun le nom du dieu

(a) Vers 600 ans avant Jésus-Christ.

(b) ἄρειος πάγος. Le sénat athénien qui siégeait sur cette colline en reçut le nom d'Aréopage.

(c) On voit ici une imitation du bouc émissaire de la loi mosaïque. On l'envoyait dans le désert, chargé de toutes les iniquités des enfants d'Israël. Voyez Lévitique, xvi, 21 et 22. Cumque portaverit hircus omnes iniquitates eorum in terram solitariam, et dimissus fuerit in deserto.

(d) Γνωσθεὶς δὲ παρὰ τοῖς Ἕλλησι, θεοφιλέστατος εἶναι ὑπελήφθη. "Ὅθεν Ἀθηναίοις τότε λοιμῷ κατεσχόμενοις ἔχρησεν ἡ Πυθία καθῆραι τὴν πόλιν· εἰ δὲ πέμπουσι ναῦν τε καὶ Νικίαν τὸν Νικηράτου εἰς Κρήτην καλοῦντες τὸν Ἐπιμηνίδην. Καὶ ὅς ἐλθὼν ὀλυμπιάδι τεσσαρακοστῇ ἕκτη ἐκάθρηεν αὐτῶν τὴν πόλιν, καὶ ἔπαυσε τὸν λοιμὸν τοῦτον τὸν τρόπον· λαβὼν πρόβατα μέλανα τε καὶ λευκά, ἤγαγε πρὸς τὸν ἄρειον πάγον· κακῆθεν εἶσεν ἰέναι οἱ βούλοιντο, προσταξάς τοῖς ἀκολούθοις, ἔνθα ἂν κατακλίνει αὐτῶν ἕκαστον, θύειν τῷ προσήκοντι θεῷ· καὶ οὕτω λῆξαι τὸ κακόν. "Ὅθεν ἔτι καὶ νῦν ἐστὶν εὐρεῖν κατὰ τοὺς δήμους τῶν Ἀθηναίων βώμους ἀνωνύμους ὑπόμνημα τῆς τότε γενομένης ἐξιλάσεως. Vie d'Epiménides, vers le commencement.

auquel il était consacré. Ceux mêmes qui les avaient construits l'ignoraient. Epiménides, ne sachant pas quelle était la divinité qui affligeait la ville, prescrivit de sacrifier les brebis en l'honneur du dieu qu'il fallait apaiser, quel qu'il fût, sans le désigner autrement. *Au dieu qu'il appartenait, qu'il convenait*, προσήκοντι θεῷ. Vossius observe très-bien : « Eò autem statutæ aræ sine nomine, quia Epimenides nesciret cui deorum sacrificandum esset ad avertendam pestilentiam : unde præcipere erat contentus ut sacrificarent deo convenienti, hoc est, verè potestatem habenti pestilentiaæ averruncandæ, quisquis is tandem foret (a). » Or, l'autel que saint Paul avait remarqué en parcourant la ville n'était pas sans inscription, puisqu'il portait l'épigraphe : *au dieu inconnu* : ἐν ᾧ ἐπεγράφητο : *sur lequel il avait été gravé*.

Il faut remarquer de plus que d'après le sens obvie du texte des Actes des Apôtres, l'autel dont parlait saint Paul se trouvait dans la ville même. Voyez les versets 16, 17, 23, que nous avons transcrits plus haut. *Ce Dieu que vous adorez sans le connaître, c'est celui que je vous annonce*. Or, les autels érigés par ordre d'Epiménides étaient tous, non dans la ville, mais répandus dans la campagne et les villages de l'Attique : κατὰ τοὺς δήμους, dit Diogène. En effet, les brebis, laissées en liberté, ne restèrent pas dans la ville, mais naturellement s'en allèrent à la campagne où elles étaient peut-être habituées à aller paître.

Il est donc difficile d'admettre que l'Apôtre ait eu en vue un de ces autels sans inscription, et dont aucun n'était dans l'intérieur de la ville d'Athènes.

A la vérité, Casaubon, dans ses notes sur Diogène Laërce, dit : « *Autels anonymes, c'est-à-dire, de dieux inconnus.* » Βωμοὺς ἀνωρύμους, hoc est, θεῶν ἀγνώστων. Mais c'est une de ces notes arbitraires que les commentateurs imposent d'autorité, sans se donner la peine de les justifier. Son intention était de signaler ici l'origine de l'autel du chapitre xvii des

---

(a) De Origine et Progressu Idololatriæ, lib. 1, cap. 2.

Actes des Apôtres, puisqu'il ajoute : *Notus Pauli locus in Actis*. Mais, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, quand même il y aurait eu une inscription, l'autel de saint Paul ne devait pas être θεῶν ἀγνώστων (des dieux inconnus), mais θεοῦ ἀγνώστου (du dieu inconnu), non-seulement parce que l'Apôtre prêchait le Dieu *un*, mais aussi parce que la formule prescrite par Epiménides était au singulier : *au dieu qu'il appartient*, τῷ προσήκοντι θεῷ. Au surplus, nous ne saurions trop le répéter, les autels d'Epiménides étaient tous absolument sans inscription, *anonymes* comme dit Diogène Laërce, notre seul témoin de ce fait. Le texte de cet écrivain grec a été entendu ainsi par *Louis Vivès*, qui était regardé comme un des trois hommes les plus savants de son siècle (a). Dans son Commentaire sur la *Cité de Dieu* de saint Augustin, livre VII, chap. 17, il dit : « Itaque ex eo tempore etiam ad ætatem Laërtii Diogenis, frequenter visebantur per pagos Atticæ terræ sacræ aræ sine nomine. »

Outre l'opinion de saint Jérôme, il y en a d'autres en assez grand nombre qui assignent chacune une origine différente à notre autel. Nous n'en discuterons que les principales : les autres ne méritent aucune attention, et l'on ne peut que s'étonner que de graves commentateurs s'en contentent. De cette dernière classe sont celles qui attribuent l'autel I. à saint Denys l'Aréopagite, ou aux philosophes athéniens (b) frappés du phénomène arrivé dans le soleil au

(a) *Vivès*, *Budé* et *Erasmus* passaient pour les plus grands savants de leur siècle : ils étaient comme les *triumvirs* de la république des lettres.

(b) In scholastica historia dicitur quod philosophi Athenis existentes, et tenebras factas in die passionis Christi considerantes, quod non poterant esse virtute naturæ eo quod non factæ fuerunt per interpositionem lunæ, ut dicit Dionysius se vidisse lunam retrocedentem ab Oriente et supponentem se soli : tunc enim erat quintadecima, et iterum eam redeuntem versus Orientem : talis autem motus lunæ erat contra cursum naturæ ; propter quod illa eclipsis non fuit naturalis. Tum quia illa eclipsis solis incipit a parte Orientis, et in eadem parte fuit determinata, ut patet ex dictis : Eclipsis autem naturalis ipsius solis semper incipit a parte Occidentali, et

moment où Notre-Seigneur expira sur la croix; II. aux descendants d'Hercule (a), etc.

Saint Isidore de Péluse, lib. IV, Epist. 69 (b), dit : « On attribue à l'une ou à l'autre des deux causes suivantes l'inscription *au dieu inconnu* que portait l'autel d'Athènes. Les uns disent que dans le temps où les Perses envahirent la Grèce, les Athéniens expédièrent le courrier Philippides

in parte opposita terminatur. Tum quia illa eclypsis duravit tribus horis, scilicet ab hora sexta usque ad horam nonam, ut habetur Matth., xxvii. Eclypsis autem solis naturalis non tantum durat, sed modico tempore. Hæc igitur, et similia attendentes philosophi consecraverunt altare Deo qui talia mirabilia faciebat : quem vocaverunt *ignotum*, et bene si consideretur ejus excellentia quæ incomprehensibilis est a quacumque creatura etiam beata, et per consequens aliquo modo sibi *incognita*, et multo magis non beata.

*Nicolas de Lyre, Comment. sur les Actes des Ap.*

On convient généralement que l'histoire scolastique, écrite par *Pierre Comestor*, d'où notre commentateur tire ce fait, est un livre sans autorité, rempli de contes apocryphes et de raisonnements bizarres. Le fait en lui-même est tiré de la lettre de saint Denys l'Aréopagite à saint Polycarpe, transcrite en partie par Suidas : mais il n'y est nullement question de l'autel. Un illustre théologien, le P. Salmeron, se contente d'ajouter à ce qui vient d'être rapporté de saint Denys : « Et fortasse Dionysius ex Ægypto reversus author fuit, ut talis ara ignoto Deo erigeretur » (Tract. xvii in Act.). Cependant il cite au même endroit le livre de *Pierre Comestor*, ce qui prouve qu'il n'y avait pas une grande foi.

(a) Aliqui dixerunt quod fuit consecratum et institutum a posteris Herculis, qui post ejus mortem ejecti de regno suo et potestate, recurrerunt ad auxilium Atheniensium, per quod restituti fuerunt ad statum pristinum : propter quod dixerunt Misericordiam in Athenis posuisse sibi sedem, cui consecraverunt aram, scilicet quia Misericordia non erat aliqua persona quæ fuisset nota hominibus, sicut Jupiter et Mercurius et hujusmodi fuerant, quos Gentiles ad deos translatos esse dicebant ; unde et II. Mach. xiv dicitur : *Patre nostro inter Deos translato*, etc. Ideo illud altare intitulatum fuit : *Ignoto Deo*, et determinatum quod non fierent ei oblationes et sacrificia nisi de gemitibus, lachrymis, et precibus miserorum ibidem misericordiam postulantium.

*Nicolas de Lyre, ibid.*

(b) P. 450 de l'édition de Paris, 1638.

aux Lacédémoniens pour leur demander du secours. Près du mont Parthénus le spectre de Pan se rencontra sur son chemin, qui se plaignit de ce que les Athéniens le négligeaient en quelque sorte, mais annonça en même temps qu'il allait les secourir. Devenus vainqueurs, ils bâtirent un autel sur lequel ils gravèrent : *Au Dieu inconnu (a)*. D'autres disent que la ville d'Athènes fut une fois en proie à une maladie épidémique qui était tellement ardente, que les malades ne pouvaient rien supporter sur le corps, pas même les plus légères étoffes. Ils implorèrent leurs dieux reconnus légalement, et n'éprouvèrent aucun soulagement. S'imaginant alors que peut-être cette épidémie leur était envoyée par quelque divinité dont (par ignorance) ils avaient négligé le culte, ils bâtirent un temple dans lequel ils placèrent un autel portant cette inscription : *Au Dieu inconnu*. La santé publique se rétablit dès qu'ils y eurent offert des victimes (b). »

La première de ces deux opinions ne paraît nullement fondée. Pourquoi les Athéniens auraient-ils inscrit sur l'autel *au dieu inconnu*? Le temple ainsi que l'autel furent dédiés au faux dieu que Philippides prétendit avoir rencontré. Or, *Pan* était une des divinités les plus célèbres de la Grèce, et surtout de l'Égypte, berceau des Athéniens. L'inscription aurait pu être, *au dieu MÉCONNU*, parce qu'on avait négligé son culte; mais jamais *au dieu INCONNU*.

(a) Voyez aussi OEcuménus, *Comment. in Act. Apost.*, c. xvii.

(b) Οἱ μὲν φασιν ὡς Φιλιππίδην ἐπεμψαν Ἀθηναῖοι ἡμεροδρομὸν πρὸς Λακεδαιμονίους περὶ συμμαχίας, ἥνικα Πέρσαι ἐπιστράτευσαν τῇ Ἑλλάδι, διὸ κατὰ τὸ Παρθένειον ὄρος Πανὸς φάσμα ἐντυχόν, ἤτιᾶτο μὲν Ἀθηναίους, ὡς ἀμελοῦντας αὐτοῦ, βοηθεῖν δὲ ἐπηγγέλλετο. Νικήσαντες οὖν, βωμὸν ᾠκοδόμησαν, καὶ ἐπέγραψαν, ἌΓΝΩΣΤΩΙ ΘΕΩΙ. Ἄλλοι δὲ φασιν, ὅτι λοιμὸς κατέσκαψεν Ἀθηναίους, καὶ εἰς τοσοῦτον αὐτοὺς ἐξέκαυσεν ὡς μηδὲ τῶν λεπτοτάτων σινδόνων ἀνέχεσθαι. Τοὺς νομιζομένους οὖν θεοὺς ἑαυτῶν θεραπεύοντες, οὐδὲν ἀπώναιτο. Ἐνικήσαντες οὖν, ὅτι ἐστὶν ἴσως θεὸς τις, ἐν αὐτοῖς κατέλιπον ἀγέραςτον, ὃ τὸν λοιμὸν καταπέμψας, ναὸν δευμάμενοι καὶ βωμὸν, ἐπιγράψαντες, ἀγνώστω θεῷ, καὶ θύσαντες, αὐθὺς ἰθεραπεύθησαν.

Voyez aussi OEcuménus, *ubi supra*.

Cette apparition de Pan, qu'on peut regarder comme un stratagème inventé par Philippides, ou peut-être par Miltiade, pour relever le courage des Athéniens, est racontée par deux des historiens les plus accrédités de la Grèce. C'est sans doute sur leur récit qu'est fondée l'opinion que nous discutons.

Hérodote d'Halicarnasse, livre vi, chap. 105 : « Quand les chefs étaient encore à Athènes, ils envoyèrent d'abord un héraut à Sparte. C'était un citoyen athénien qui faisait le métier de courrier. Cet homme, qui avait nom Philippides, annonça aux Athéniens, et répéta (partout), que Pan se présenta à lui près du mont Parthénien, qui est au-dessus d'Égée. Pan, ayant appelé Philippides par son nom, lui ordonna de dire aux Athéniens de sa part qu'il ne savait pour quoi ils le négligeaient entièrement, tandis que lui était si bien disposé envers eux ; qu'il leur avait plusieurs fois fait du bien, leur en faisait dans le moment, et qu'il voulait leur en faire dans la suite. Les Athéniens ajoutèrent foi à ce rapport, et, dès que leurs affaires furent en bon état, ils bâtirent au-dessous de la citadelle un temple en l'honneur de Pan ; et tous les ans, depuis cet avertissement, ils offrent au dieu, pour se le rendre favorable, des victimes et (a) la course des flambeaux (b). »

---

(a) La course des flambeaux, ou *Lampadédromie*, λαμπαδηδρομία, était un jeu faisant partie des fêtes religieuses, qui consistait à courir un flambeau allumé à la main sans l'éteindre.

(b) Καὶ πρῶτα μὲν, ἔόντες ἔτι ἐν τῷ ἄστει οἱ στρατηγοί, ἀποπέμψουσι ἐς Σπάρτην κίρυκα Φειλιππίδην, Ἀθηναίων μὲν ἄνδρα, ἄλλως δὲ ἡμεροδρόμον τε καὶ τοῦτο μελετῶντα. Τῷ δὴ, ὡς αὐτός τε ἔλεγε Φειλιππίδης, καὶ Ἀθηναίοισι ἀπήγγελλε, περὶ τὸ Παρθένιον ὄρος τὸ ὑπὲρ Τηγένης ὁ Πάν περιπίπτει. Βῶσαντα δὲ τοῦνομα τοῦ Φειλιππίδew τὸν Πᾶνα, Ἀθηναίοισι κελεύσαι ἀπαγγεῖλαι, διότι ἑωυτοῦ οὐδεμίαν ἐπιμέλειαν παιεῦνται, ἔόντος εὐνοῦ Ἀθηναίοισι, καὶ πολλαχῇ γενόμενου ἤδη σφίσι χρησίμου, τὰ δ' ἔτι καὶ ἔσομένου. Καὶ ταῦτα μὲν Ἀθηναῖοι, καταστάντων σφισι εὖ ἤδη τῶν πρηγμάτων, πιστεύσαντες εἶναι ἀληθεῖα, ἰδρῶσαντο ὑπὸ τῇ ἀκροπόλει Πανὸς ἱερὸν, καὶ αὐτὸν ἀπὸ ταύτης τῆς ἀγγελίης θυσίησι ἐπέτειησι καὶ λαμπαδί ἱλάσκονται. Pages 251-252 des classiques de Leipzig.

Écoutons maintenant Pausanias :

« Pour ce qui est de Pan, on rapporte que, lors de l'invasion des Mèdes (a) dans le pays (b), Philippides ayant été envoyé à Lacédémone pour y annoncer cette nouvelle, il en rapporta la réponse que les Lacédémoniens étaient obligés de différer leur secours, parce que leur loi ne leur permettait pas de marcher au combat avant la pleine lune. Mais Philippides dit que Pan lui était apparu auprès du mont Parthénien, et qu'il lui avait dit qu'il était favorablement disposé pour les Athéniens, et qu'il combattrait avec eux à Marathon. Le culte rendu à ce dieu (par les Athéniens) est dû à cette bonne nouvelle (c). »

Dans ces deux passages d'Hérodote et de Pausanias, qui sont la véritable source du fait sur lequel se base la première opinion rapportée par saint Isidore, il n'est point parlé du prétendu autel d'un dieu inconnu construit à cette occasion; et le temple mentionné par Hérodote était expressément dédié à Pan.

C'est sans doute pour prévenir cette difficulté, qui est trop naturelle pour qu'elle ne se présente pas d'abord à l'esprit, que quelques-uns ajoutent, ainsi qu'on voit dans la dissertation de D. Calmet (d) : « Après la défaite des Perses, on lui (à Pan) érigea un autel; et, de peur que quelque autre dieu ne fût encore mécontent de leur négligence, ils inscrivirent sur cet autel : *Au dieu inconnu.* » Outre que l'autel

(a) C'est-à-dire des Perses.

(b) Dans l'Attique.

(c) Περί δὲ τοῦ Πανὸς φασὶν ὡς πεμφθεὶς Φιλιππίδης εἰς Λακεδαιμόνα ἀγγελλοῦς ἀποβεβηκότων Μήδων εἰς τὴν γῆν, ἐπανήκων δὲ Λακεδαιμονίους ὑπερβάλλεσθαι φαίη τὴν ἔξοδον· εἶναι γὰρ δὴ νόμον αὐτοῖς, μὴ πρότερον μαχουμένους ἐξιώναι πρὶν ἢ πλήρη τὸν κύκλον τῆς σελήνης γενέσθαι. Τὸν δὲ Πάνα ὁ Φιλιππίδης ἔλεγε περὶ τὸ ὄρος ἐντυχόντα αἰ τὸ Παρθένιον, φάσκει τέ ὡς εὖνους Ἀθηναίοις εἶη καὶ ὅτι εἰς Μαραθῶνα ἦζοι συμμαχήσων, αὗτος μὲν οὖν ὁ θεὸς ἐπὶ ταύτῃ ἀγγελία τετίμηται. *Lib. 1, Attic., cap. xxviii, n° 4.*

(d) Bible de D. Calmet, in-fol., tome vii, p. 807.

lui-même, avec son inscription, est une addition gratuite, il est visible que cette intention prêtée aux Athéniens n'a d'autre fondement que le désir d'expliquer le passage des Actes des Apôtres dont nous parlons. Mais elle est peu logique. Si Pan avait été un dieu ignoré à Athènes, et que son apparition eût révélé son existence, les Athéniens auraient raisonné assez juste en disant : *Peut-être y a-t-il encore quelque autre dieu que nous ne connaissons pas, de même que nous n'avons pas connu celui-ci.* Mais Pän était très-connu, seulement ils avaient *négligé* son culte; il n'y a aucune connexion entre cette circonstance et l'idée qu'il pouvait y avoir quelque dieu encore inconnu.

La circonstance alléguée par la deuxième opinion que rapporte saint Isidore, est, à n'en pas douter, une *variante* du récit de Diogène Laërce, *arrangée* exprès pour expliquer le *Deo ignoto* de saint Paul; car on ne trouve absolument rien dans l'antiquité grecque dont on puisse l'appuyer.

L'explication la plus satisfaisante, qui supporte le mieux l'examen de la critique, c'est celle donnée par saint Jean Chrysostome en plusieurs endroits de ses œuvres.

« Comme les Athéniens, dit-il, n'avaient pas reçu dès le commencement tous les dieux, ils en admirent d'autres peu à peu avec le temps; comme les divinités du Nord, les cérémonies du culte de Pan, les petits et les grands mystères. Présument à la fin qu'il pouvait y avoir quelque dieu encore ignoré parmi eux, et voulant avoir dévotion à celui-là aussi, ils lui érigèrent un autel avec cette inscription : *Au dieu inconnu*, comme s'ils avaient voulu dire : *S'il y a quelque dieu inconnu, que cet autel lui soit consacré.* Saint Paul leur dit donc : *Je viens vous annoncer celui que vous avez reconnu par avance* (a). »

---

(a) Οἱ γὰρ Ἀθηναῖοι ἐπειδὴ οὐκ ἐξ ἀρχῆς τοὺς θεοὺς πάντας παρέλαβον, ἀλλὰ κατὰ χρόνους καὶ ἄλλους τινὰς, ὡς τὰ ἐκ τῶν ὑπερβορέων, ὡς τὰ τοῦ Πανός, ὡς τὰ μικρὰ, ὡς τὰ μεγάλα μυστήρια ἐπήγαγον. Ὑστερον οὕτοι στοχαζόμενοι ἀπὸ τούτων, ἴτι εἰκόσ και ἄλλων εἶναι θεόν, ὑπ' αὐτῶν δὲ ἠγνωσθαι, ἵνα και περι

Dans son homélie xxxviii sur les Actes des Apôtres, l'éloquent Père s'exprime en ces termes :

« Comme la suite du temps avait introduit à Athènes beaucoup de dieux, jusqu'à ceux des autres pays, tels que le culte (a) de Minerve, Pan et autres divinités étrangères, les Athéniens, dans la crainte qu'il n'y eût quelque dieu ignoré d'eux, qui cependant fût adoré ailleurs, lui élevèrent aussi un autel, pour plus grande sûreté. Et comme il ne s'agissait pas d'un dieu connu, on mit l'inscription : *Au dieu inconnu* (b). »

Voyez aussi tome III, p. 56, où le saint Père explique l'origine de l'autel *Au dieu inconnu* dans un passage trop long pour être transcrit ici.

Quoiqu'on ne puisse rien opposer au système du saint Archevêque de Constantinople, nous en présentons un autre, qui n'en diffère pas essentiellement, mais s'adapte mieux à toute la suite du texte des Actes des Apôtres.

Comme saint Jean Chrysostome, nous avons l'intime con-

ἐκείνον ὃσιν εὐκαλοῦσάτοι τούτω βωμὸν ἔστησαν, ἐπιγράψαντες, ΑΓΝΩΣΤΩ-  
ΘΕΩ. Μονουχὶ τοῦτο δηλοῦντες καὶ εἰ τις ἀγνωστος εἶη θεός. Εἶπεν οὖν ὅτι ἐν  
προλαβόντες ὑμεῖς ἐπέγραψατε τοῦτον ἐγὼ καταγγέλλω ὑμῖν.

Sur l'Ep. ad Titum, tome XI, pages 744, 745  
de l'édition des Bénédictins.

(a) La version latine de l'édition des Bénédictins rend ici *ιερόν* par *templum*. Dans notre phrase ce terme signifie plutôt, *culte, cérémonies religieuses*. Les Athéniens ont *reçu, admis, le culte de Minerve*, ἐδέξαντο τὸ τῆς Ἀθηνᾶς ἱερόν; mais il n'est pas exact de traduire : *reçurent, admirent le temple de Minerve*.

Au commencement de la citation nous rapportons πολλοὺς à θεοὺς, tandis que la version latine le prend pour l'adjectif de καιρῶς : *per multa tempora*.

(b) Ἀθηναῖοι ἐπειδὴ κατὰ καιροὺς πολλοὺς ἐδέξαντο θεοὺς, καὶ τῆς ὑπερορίας, οἷον τὸ τῆς Ἀθηνᾶς ἱερόν, τὸν Πᾶνα καὶ ἄλλους ἀλλαχόθεν, δεδαικότες μήποτε καὶ ἄλλος τις ἢ αὐτοῖς μὲν οὐδέπω γινώριμος, θεραπευόμενος δὲ ἀλλαχοῦ, ὑπὲρ πλείονος δῆθεν ἀσφαλείας καὶ τούτω βωμὸν ἔστησαν, καὶ ἐπειδὴ οὐκ ἦν δῆλος ὁ θεός, ἐπιγράψατο, ΑΓΝΩΣΤΩ: ΘΕΩ. Page 287 de l'éd. des Bénédictins.

viction que l'inscription de l'autel des Athéniens était exactement dans les mêmes termes que saint Paul a répétés dans l'Aréopage, ἀγνώστῳ θεῷ, *au dieu inconnu*, et ne contenait pas un *iota* de plus que ces deux mots grecs. Nous y ajouterons seulement que, selon nous, l'autel n'était pas consacré à un dieu *hypothétique*, c'est-à-dire qui dans la pensée des Athéniens existait *peut-être*, et *peut-être* était même honoré quelque part, comme aussi il pouvait ne pas exister; mais que l'autel était véritablement consacré au Dieu d'Israël, ou plutôt, comme devaient dire les Athéniens, *au Dieu de la Judée*, adoré en Judée, auquel ils avaient décerné *l'hospitalité*, tout aussi bien qu'aux dieux de la Scythie, de la Bactriane ou de toute autre contrée. Le vrai Dieu était, en quelque sorte, confondu, perdu, parmi la foule des vaines idoles dont la ville était remplie. Qu'avait à faire saint Paul? *Rectifier* ce culte. « Le Dieu *au nom ineffable* que déjà vous adorez, dit-il, c'est celui que je viens vous annoncer, vous faire mieux connaître; car vous vous en faites une fausse idée. Bien différent des divinités imaginaires que vos statues d'or, d'argent, de pierre, ne feront jamais sortir du néant, il est seul le créateur et le maître de l'univers, et par lui tout vit, existe, se meut (a). »

Nous soumettons à l'appréciation du lecteur les motifs suivants de notre opinion.

I. Il est notoire que les Athéniens étaient plus que tous les autres Grecs portés à la *religiosité*, nous voulons dire aux sentiments de piété et aux pratiques religieuses; dispositions louables, si ce n'est que leur ferveur s'exerçait sur de fausses croyances. Nous avons déjà vu, au verset 16, que le zèle de l'Apôtre fut *excité* à la vue de la dévotion aveugle, fourvoyée de la ville d'Athènes. Au verset 23, il dispose les

---

(a) Quod ergo ignoranteꝝ colitis, hoc ego annuntio vobis. Deus qui fecit mundum et omnia quæ in eo sunt. In ipso enim vivimus et movemur et sumus. Non debemus æstimare auro aut argento aut lapidi, sculpturæ artibus et cogitationis hominis, divinum esse similem.

Athéniens à l'écouter, en leur disant qu'il les trouve *très-religieux*, δεισιδαιμονεστέρους.

Josèphe, en nommant les Athéniens et les Lacédémoniens, dit : « Au jugement de tous, ceux-ci sont les plus vaillants, et ceux-là les plus religieux de tous les Grecs (a). »

Pausanias, dans son Voyage de l'Attique, en parlant de l'autel de la pitié (b), que l'on voyait dans la place publique d'Athènes, dit : « Les Athéniens n'ont pas voulu seulement recommander de cette manière la philanthropie, mais aussi montrer qu'ils avaient plus de dévotion que les autres peuples envers les dieux... On peut juger combien ils sont plus religieux que les autres peuples, par la prospérité présente dont ils jouissent (c). »

Quelques chapitres plus loin, le même voyageur répète : « J'ai déjà dit que les Athéniens ont plus de zèle que les autres peuples pour ce qui regarde la religion (d). »

Philostrate rapporte qu'Apollonius s'étant aperçu que les Athéniens offraient volontiers des sacrifices aux dieux, se mit à discourir sur cette matière (e); leur enseignant quelles cérémonies étaient propres à chaque dieu; à quelle heure du jour ou de la nuit il fallait leur sacrifier; quelles victimes, quels vœux, quelles prières, convenaient à chacun d'eux, etc. (f).

(a) Ὅς οὔτε τὰς Ἀθηναίων τύχας, οὔτε τὰς Λακεδαιμονίων ἐνανόησεν, ὧν τοὺς μὲν ἀνδρειοτάτους, τοὺς δὲ εὐσεβεστάτους τῶν Ἑλλήνων ἅπαντες λέγουσιν.

C. Ap., lib. II, n° 44, p. 479 de l'édition d'Haverc.

(b) C'est l'autel de la pitié érigé par les descendants d'Hercule, que plusieurs ont cru être l'autel de l'inscription alléguée par saint Paul. Voyez plus haut, p. 525.

(c) Τούτοις δὲ οὐ τὰ ἐς φιλανθρωπίαν μόνον καθέστηκεν, ἀλλὰ καὶ ἐς θεοὺς εὐσεβεῖν ἄλλων πλέον... δὴλὰ τε ἐναργῶς ὅσους πλέον τι ἐτέρων εὐσεβείας μέτεστιν, ἴσόν σφισι παρὸν τύχης χρησιῆς. Lib. I, cap. XVII, n° 1, pages 42, 43 des petits classiques de Leipsig.

(d) Δέλεκται δέ μοι καὶ πρότερον, ὡς Ἀθηναίους περισσώτερον τὴν ἡ τοῖς ἄλλοις ἐς τὰ θεῖά ἐστι σπουδῆς. Ibid., cap. XXIV, n° 3, p. 64.

(e) Ἐπειδὴ φιλοθύτας τοὺς Ἀθηναίους εἶδεν, ὑπὲρ ἱερῶν διαλέξασθαι.

(f) Vie d'Apollonius de Tyane, liv. IV, ch. 6.

Lucien fait ce portrait d'Athènes : « On voit partout des autels, des sacrifices, des temples, des cérémonies publiques (a). »

Isocrate, dans son Panégyrique des Athéniens, leur rendit le témoignage qu'ils étaient de sincères adorateurs des dieux (b).

Maxime de Tyr : « Pour ce qui regarde les Athéniens, qu'est-il besoin de le dire? Chez eux ce n'est que fêtes religieuses, et divertissements en l'honneur des dieux, au point que les solennités se partagent toutes les époques de l'année (c). »

Elien a consacré un chapitre entier (d) de ses *Histoires diverses*, à l'excessive superstition des Athéniens, qui commettaient souvent par scrupule religieux des actes de cruauté.

Sophocle met dans la bouche d'Œdipe à Colone un vers qui signifie : « Puisque Athènes est reconnue pour une ville très-pieuse (e). »

Le même personnage, dans la même pièce, récite deux autres vers dont le sens est : « Car s'il est un endroit de la terre qui sache honorer les dieux par le culte qu'il leur rend, cette ville mérite à cet égard la première palme (f). »

Dans les *Nuées* d'Aristophane un chœur chante :

« Vierges qui portez les pluies dans votre sein, allons

(a) Ἀπανταχῶ βρομῶς καὶ θυσίαις, καὶ ναοῖς, καὶ πανηγύρεις. *In Prometh.*

(b) Καὶ πρὸς τὰ τῶν θεῶν εὐσεβέστατα διακειμένους. P. 108 de l'édition de Bâle, in-8°, 1594.

(c) Τὰ δὲ Ἀθηναίων τί χρὴ λέγειν; πάντα μεστὰ ἑορτῆς τὰ Ἀιτικὰ, πάντα θυμυδίαις καὶ διέλκχρον αὐταῖς ἄραι τὰς ἥδονας.

Discours xxxiii, vers la fin.

(d) Liv. v, chap. 17.

(e) Εἰ τὰς γ' Ἀθήνας φασὶ Θεοσεβεστάτας  
εἶναι. Οἶδ. ἐπι Κολ., v. 260.

(f) Ὅθ' οὐνεκ, εἴ τις γῆ Θεοῦς ἐπίσταται  
Τιμαῖς σεβίζειν, ἦδε τοῦθ' ὑπερφέρει.

Ibid: v: 1006, 1007.

visiter le pays fertile de Pallas, la terre attrayante de Cécrops, illustre par ses grands hommes. C'est là qu'on célèbre des mystères sacrés; c'est là qu'on voit l'édifice qui reçoit ceux qui sont initiés aux cérémonies secrètes de la religion; les présents offerts aux dieux qui habitent le ciel; les temples qui s'élancent dans les airs, et les divines statues; là on a un accès facile auprès des bienheureux immortels. On y voit de nombreuses victimes couronnées de fleurs; on y célèbre des fêtes à toutes les époques de l'année (a). »

Himerius, cité par Photius (b), appelle Athènes *le plus beau modèle d'édification* (c).

Enfin Xénophon, dans sa *République d'Athènes*, assure que le nombre des fêtes religieuses des Athéniens était au moins double de celui des fêtes des autres nations. Tel est le motif qu'il assigne à l'extrême lenteur qu'éprouvait chez eux l'expédition des affaires publiques. La réponse aux mémoires ou autres pièces, présentés soit au sénat, soit au peuple, se faisait attendre quelquefois une année entière.

II. Non contents des idoles de la patrie, parmi lesquelles il

- (a) Παρθένοι ὄμβροφόροι  
 Ἔλθωμεν λιπαρὰν  
 Χθόνα Παλλάδος, εὐάνδρον γᾶν  
 Κέκροπος ὀψόμεναι πολυύρατον,  
 Οὐ σέβας ἀρρήτων ἱερῶν, ἵνα  
 Μυστοδόκος δόμος  
 Ἐν τελεταῖς ἀγίαις ἀναδείκνυται  
 Οὐρανόις τε Θεοῖς δωρήματα.  
 Ναοὶ θ' ὑψιφερεῖς, καὶ ἀγάλματα.  
 Καὶ πρόσοδοι μακάρων ἱερώταται,  
 Εὐστέφανοί τε θεῶν  
 Θυσίαι, θαλίαι τε  
 Παντοδαπαῖσιν ἐν ἔραις.

Act. 1, sc. iv.

(b) Biblioth. cod. 243.

(c) Τὸ μέγιστον τῆς εὐσεβείας κεφάλαιον. Mot à mot : *Maximum pietatis caput.*

faut comprendre tant celles apportées d'Égypte par la colonie de Cécrops, que celles dont le culte fut adopté dans les premiers temps de la fondation de la ville, les Athéniens se plaisaient à *donner l'hospitalité aux dieux étrangers*, c'est-à-dire, aux dieux des autres nations, à mesure qu'ils en eurent connaissance. Cette passion de ramasser des dieux, cette *théomanie*, semblait ne pouvoir jamais être contentée. Ils en sont venus au point de craindre qu'il n'y eût des divinités échappées à leurs recherches, et qui pouvaient leur en vouloir pour négliger leur culte. Pour parer à cet inconvenient, ils s'avisèrent d'ériger un autel aux *dieux inconnus*. De cette manière aucun individu du peuple divin n'avait le droit de se plaindre des dévots Athéniens : les plus obscurs habitants de l'Olympe recevaient leur part d'encens.

« Comme les Athéniens, dit saint Jean Chrysostome, ne possédaient pas dès le commencement de leur république tous leurs dieux, qui ne furent introduits dans leur pays que peu à peu, les uns du temps de leurs ancêtres, les autres à une époque plus récente, ils se dirent un jour entre eux : De même que certains dieux étaient ignorés parmi nous, puisque nous ne les avons connus et adoptés que longtemps après les autres, il se peut qu'il y ait encore quelque dieu qui existe réellement, mais que nous ignorions : nous sommes donc exposés à lui refuser, sans le savoir, les honneurs qui lui sont dus. En conséquence, que firent-ils ? Ils dressèrent un autel, et ils y mirent : *Au dieu inconnu*; inscription qui équivalait à cette déclaration : Si par hasard il reste encore quelque dieu dont la connaissance ne soit pas arrivée jusqu'à nous, nous l'adorerons aussi (a). »

---

(a) Ἐπει οὖν οὐκ ἐξ ἀρχῆς πάντας εἰδῆσαντο, ἀλλὰ κατὰ μικρὸν εἰσινέχθησαν αὐτοῖς οἱ μὲν ἐπὶ τῶν πατέρων, οἱ δὲ ἐπὶ τῆς γενεᾶς τῶν αὐτῶν συνελθόντες, εἶπον πρὸς ἀλλήλους· ὅτι ὡσπερ τοῦτους ἠγνοοῦμεν, φασιν, ἔπειτα ὕστερον αὐτοῦς εἰδεξάμεθα καὶ ἐγνωρίσαμεν, οὕτω συμβαίνει καὶ ἄλλον εἶναι ἀγνοοῦμενον, καὶ ὄντα μὲν θεόν, οὐ γνωρίζομενον δὲ ὑφ' ἡμῶν, καὶ διὰ τοῦτο λαμβάνει ἀμελοῦμενος, καὶ μηδὲ θερπεύσμενος. Τί οὖν ἔνα γένηται; ἔστησαν βωμὸν, καὶ ἔγραψαν,

On célébrait à Athènes une solennité annuelle, appelée *Théoxénies*, en l'honneur de tous les dieux en général (a), parce que plusieurs d'entre eux n'avaient pas de fête particulière. D'après l'étymologie du nom de cette solennité, il paraîtrait qu'elle a été instituée principalement en faveur des *dieux étrangers*; car ce nom est formé de *théos* (dieu) et de *xénos* (étranger). Casaubon, dans ses notes sur Athénée (b), dit : « In multis Græciæ locis festum celebrabatur nulli privatim deo sacrum, sed in universum omnibus, *Theoxenia* eum diem vocabant. Athenis autem potissimum videntur Theoxenia celebrata : nam inter propria reipublicæ illius instituta hoc fuit quod θεοὺς ξένους (dieux étrangers) colerent quam plurimos. »

Maxime de Tyr dit : « La condamnation de Socrate est une sentence de culpabilité contre le peuple athénien. Celui-ci rejette les dieux de Socrate, et lui-même reçoit d'autres dieux, nouveaux dans le pays (c). »

Strabon remarque que « les Athéniens exerçaient volontiers l'hospitalité, non-seulement envers les hommes, mais aussi envers les dieux des autres pays; c'est ce qui se voit par tant de cultes étrangers qu'ils ont adoptés. On en a même fait la critique dans des pièces de comédie (d). »

Nous trouvons la même pratique chez les Romains, imitateurs des Athéniens en bien d'autres choses. Dans l'*Octa-*

ἀγνώστω θεῶ, τοῦτο λέγοντες διὰ τοῦ ἐπιγράμματος, ὅτι καὶ εἴ τις ἐστὶ θεὸς ἕτερος οὐδέπω γνωρισθεὶς ἡμῖν, κάκεινον θεραπεύσομεν.

(a) Le dictionnaire d'Hésychius définit ainsi le mot *Théoxénies* : « fête commune de tous les dieux. » Θεοξένια, κοινὴ ἐορτὴ πάσι τοῖς θεοῖς.

(b) Lib. ix, cap. iii.

(c) Ἡ δὲ Σωκράτους κατὰ Ἀθηναίων γραφή, ἀδικεῖ ὁ Ἀθηναίων δῆμος, οὗς μὲν Σωκράτης νομίζει θεοὺς, οὐ νομίζων, ἕτερα δὲ καινὰ δαιμόνια ἐπιφερόων.

Discours xxxix, vers la fin.

(d) Ἀθηναῖοι δὲ ὡσπερ περὶ τὰ ἄλλα φιλοξενοῦντες διατελοῦσιν, οὕτω καὶ περὶ τοῦς θεοῦς, πολλὰ γὰρ τῶν ξεινῶν ἱερῶν παρεδέξαντο, ὡσπερ καὶ ἐκωμώθησαν.

Lib. ix.

*vius* de Minutius Félix, Cécilius dit, en parlant des Romains : « Dum captis hostilibus mœnibus, adhuc ferociente victoria, numina victa venerantur, dum undique hospites deos quaerunt, et suos faciunt. Sic dum universarum gentium sacra suscipiunt, etiam regna meruerunt (a). »

Hésychius nous apprend aussi que les Athéniens adoraient les dieux étrangers (b) :

III. Pour les autels consacrés par les Athéniens à des *dieux inconnus*, on les trouve mentionnés dans plusieurs écrivains anciens.

Pausanias, Voyage de l'Attique, a vu dans le voisinage du port de Phalère *des autels consacrés aux dieux qualifiés INCONNUS* (c).

Le même, Voyage de l'Elide : « Nous avons parlé un peu plus haut du grand autel (d'Olympie) appelé *autel de Jupiter Olympien*. Auprès de celui-ci est l'autel *des dieux INCONNUS* (d). »

Dans Philostrate, Apollonius, après avoir recommandé le respect pour les dieux, ajouta : « A Athènes on dresse des autels même aux dieux inconnus (e). »

Tertullien dit : « Invenio plane *Ignotis diis* aras prostitutas : sed *Attica* idololatria est : item *incertis diis*, sed romana superstitio est (f). »

Nous voyons qu'en ceci les Romains ont encore imité les Athéniens. C'est ce que nous lisons aussi dans Minutius

(a) P. 51, 52 de l'éd. *variorum* de Leyde.

(b) Θεοὶ ξενικοὶ παρὰ Ἀθηναίους τιμῶνται.

(c) Βωμοὶ δὲ θεῶν τε ὀνομαζομένων ἀγνώστων. Lib. I, cap. 1, n° 4, tome I, page 5, des *petits classiques grecs* de Leipsig.

(d) Τὰ δὲ ἐς τὸν μέγαν βωμὸν, ὀλίγω μὲν τι ἡμῖν πρότερον ἔστιν εἰρημμένα· καλεῖται δὲ Ὀλυμπίου Διός. Πρὸς αὐτῷ δ' ἔστιν ἀγνώστων θεῶν βωμός. Lib. V, cap. XIV, n° 5, 6, tome II, page 54.

(e) Ἀθήνησι καὶ ἀγνώστων Θεῶν βωμοὶ ἱδρυνταί. Lib. VI, cap. II.

(f) Adv. Marcion. lib. I, cap. IX.

Félix : « Dum (Romani) aras extruunt etiam ignotis numinibus et manibus. »

L'examen de l'authenticité de la lettre de saint Martial, évêque de Limoges (a), aux Bordelais, a rendu fameux l'autel du *dieu inconnu*, trouvé dans la ville de ces derniers. Henri de Sponde (Spondanus), abrégiateur et continuateur des Annales de Baronius, affirme que de son temps, au xvii<sup>e</sup> siècle, on voyait encore cet autel à Bordeaux, près de l'église de Saint-Séverin (b).

Les Arabes idolâtres avaient un autel du *dieu inconnu*, sur lequel ils offraient des chameaux engraisés à cet effet (c).

Un grand nombre d'autres peuples anciens adoraient le *dieu inconnu*. Les Perses, les Pélasges, les Celtibères. Strabon rapporte que ces derniers, et leurs voisins au nord célébraient des fêtes nocturnes en l'honneur d'un *certain dieu sans nom*. Quand la lune était dans son plein, toute la famille exécutait des danses, et se livrait à des réjouissances devant la porte de la maison (d).

IV. Le Créateur du ciel et de la terre, par conséquent le vrai Dieu, était pour les païens un *Dieu inconnu*. C'est ce qui résulte des vers suivants d'Ovide. Le poète, après avoir raconté comment le monde fut tiré du chaos, ajoute :

(a) Saint Martial, un des soixante et dix disciples de Notre-Seigneur, fut envoyé dans le premier siècle évangéliser les Gaules, où il fonda l'Eglise de Limoges. On lui attribue deux lettres adressées l'une aux Bordelais, l'autre aux Toulousains, qui ont été insérées dans la *Bibliotheca Patrum*, tome III, de l'édition de Paris. Mais le P. Noël Alexandre démontre par des preuves très-solides que ces lettres n'ont pu être écrites qu'à une époque fort postérieure à celle de saint Martial. Voyez l'Histoire ecclésiastique de N. Alex., siècle I, ch. XII, art. XI, tome V de l'édition du P. Roncaglia.

(b) Epitome Annal. eccles. ad. ann. 34, 90 in margine.

(c) Giraldus, Hist. deor., syntagm. XVII.

(d) Τὸς δὲ Κελτίβηρας καὶ τοὺς προσχώρους τῶν ὁμόρων αὐτοῖς ἀνωνόμῳ τινὶ Θεῷ, ταῖς πανσελήνοις νύκτωρ πρὸ τῶν πυλῶν πανοικί τε χρεῦναι καὶ παννυχίζεν. Lib. III, p. 178, édit. de Xylandre. Basle, 1671.

Sic ubi dispositam, *quisquis fuit ille deorum*  
 Congeriem secuit, sectamque in membra redigit :  
 Principio terram, ne non æqualis ab omni  
 Parte foret, magni speciem glomeravit in orbis (a).

Après ces vers vient la description très-exacte de l'œuvre des six jours.

Voilà précisément ce que dit saint Paul : « Ce Dieu que vous adorez sans le connaître, c'est celui que je vous annonce; Dieu qui a fait le monde et tout ce qu'il renferme. »

Le Dieu annoncé par l'Apôtre et le *Dieu inconnu* des Athéniens, c'est donc identiquement le même Dieu.

Cette opinion n'a pas seulement pour elle le raisonnement le plus simple de la logique (b), on peut aussi l'appuyer d'autorités bien graves. Le saint et savant Evêque d'Hippone l'admet comme une vérité reconnue. « Fortasse ad hoc dicas, nous citons ses paroles, fieri non posse ut etiam extra Ecclesiam idem ipse unus Deus colatur aut eadem fides qua confitemur Christum Filium Dei, etiam in eis qui non sunt in Ecclesia, reperitur. Hoc ergo restat ut probem. Habes in hoc ipso Beati Pauli sermone, quem supra ex Actibus Apostolorum commemoravi, cum de Deo loqueretur, quia inscriptum in ara invenerat, Ignoto Deo : quem vos, inquit, ignorantes colitis hunc ego annuntio vobis. Numquid dixit, quia extra Ecclesiam colitis, non est Deus ipse quem colitis? sed ait, Quem vos ignorantes colitis hunc ego annuntio vobis. Quid eis præstare cupiens, nisi ut eundem Deum, quem præter Ecclesiam ignoranter atque inu-

(a) *Metamorph. lib. 1, v. 52-55.*

(b) *Quemcunque Deum Apostolus Atheniensibus annuntiavit, is est verus Deus. Sed quem Deum Athenienses ignorantes coluerunt eique aram inscripserunt est is Deus, quem Apostolus Atheniensibus annuntiavit. Ergo. Is Deus quem Athenienses ignorantes coluerunt, eique aram inscripserunt, est verus Deus. Major et Minor ex textu liquido constant.*

Wonna, *Dissert. de Ara ignoti Dei, cap. III, § 10.*

tiliter colebant, in Ecclesia sapienter et salubriter colerent (a)? »

En d'autres termes, ce qu'avait à faire saint Paul, ce à quoi il s'est attaché, c'était de rectifier, de régulariser, le culte que les Athéniens rendaient au vrai Dieu, que les Juifs eux-mêmes appelaient le *Dieu inconnu*, ainsi que nous le ferons voir plus loin; de leur persuader que ce Dieu s'est fait homme pour leur ouvrir la voie du salut; de les engager à *isoler* ce Dieu par leur renoncement aux vaines idoles.

« Il leur insinua, dit saint Clément d'Alexandrie, que sous le nom détourné de *Dieu inconnu*, les Grecs adoraient le vrai Dieu créateur de l'univers, et qu'on ne doit le connaître et se vouer à son culte, que par le Fils éternel (b). »

Nous aimons la réflexion de Daniel Heinsius : « Cum Ignoto Deo aram gens imprimis superstitionosa consecrasset, neque alius Ignotus ibi Deus præter verum esset, nemo dubitare potest quin sic optima de eo disserendi oblata fuerit occasio. Præterea, cum non diis pluribus, quod usitatum ibi, receptumque, sed Deo, ἐνικῶς seu singulariter, inscripta esset ara, quis non recte id de Deo accepisse Apostolum fatebitur (c)? »

Avant d'aller plus loin, nous établirons d'abord trois propositions :

I. Les païens en général entendaient par *ignotus Deus*, un dieu dont on ne savait pas bien le nom, ou dont on ignorait entièrement le nom; quelquefois un dieu dont on se faisait scrupule de prononcer le nom; souvent une divinité dont on ne connaissait pas le sexe (d).

(a) Contra Cresconium, lib. 1, cap. xxix, n° 34, tome XII, p. 513, éd. de Venise, in-4°.

(b) Καὶ διὰ τοῦ ἀγνώστου Θεοῦ, τιμᾶσθαι μὲν κατὰ περίφρασιν πρὸς τῶν Ἑλλήνων τὸν δημιουργὸν Θεὸν ᾤμιζατο. Κατ' ἐπίγνωσιν δὲ δεῖν δι' Υἱοῦ παραλαβεῖν τε καὶ μαθεῖν. T. 1, page 372 de l'édit. de Venise 1757.

(c) Exercitationes sacræ in N. T., lib. v, cap. x.

(d) Quantum ex scriptis eorum (Gentilium) colligi potest, *ignotus deus*

II. L'inscription de l'autel d'Athènes était véritablement au singulier, ἀγνώστῳ Θεῷ, *au Dieu inconnu*.

Les inscriptions au pluriel rapportées par *Pausanias* et *Philostrate*, cités plus haut, p. 537, ne prouvent nullement contre notre proposition. Car le sens des passages de ces auteurs peut être qu'il y avait *plusieurs autels portant chacun l'inscription au singulier* : AU DIEU INCONNU, ainsi que le pensent beaucoup de savants; et si l'on ne veut pas admettre cette explication qui, en effet, semble un peu forcée, il n'en résulte en aucune façon qu'il n'y eût pas d'autres autels avec inscription au singulier, au moins un seul, celui d'Athènes. L'existence de cet autel nous est attestée, non-seulement par le texte des Actes des Apôtres, mais aussi par deux passages du dialogue intitulé *Philopatris*, attribué par quelques-uns à Lucien. Dans le chapitre ix de ce dialogue, Critias dit : « Je jure par le *Dieu inconnu d'Athènes* qu'elle est restée vierge jusqu'à sa décapitation (a). » Au chapitre, xxviii, il est dit : « Quand nous aurons trouvé à *Athènes le Dieu inconnu*, nous nous jetterons à genoux, et, les mains levées au ciel, nous lui rendrons des actions de grâces (b). »

Saint Jérôme lui-même, qui dans son commentaire sur l'Épître à Tite déclare que l'inscription était au pluriel (c), semble dire tout le contraire dans son commentaire sur Ezéchiel, chap. xvi, verset 12, où nous lisons : Signum Dominicæ sanctificationis, nomen est omnipotentis Dei, quod quatuor literis hebraicis scribitur, et apud eos (Hebræos) vocatur *ineffabile*, dum nomen ejus non potest dici.

dicebatur Ethnicis, cujus nomen incertum esset aut proferri nefas (voyez plus haut, p. 556 et suiv.); imo et cujus sexus dubius. Wonna, déjà cité, cap. III, § 17. Voyez aussi Aulu-Gelle, livre II, ch. 28 intitulé : *Non esse compertum cui deo rem divinam fieri oporteat, quum terra movet*.

(a) Νῆ τὸν ἀγνώστον ἐν Ἀθήναις παρθένος διέμενει μέχρι τῆς ἀποτομῆς.

(b) Ἡμεῖς δὲ τὸν ἐν Ἀθήναις ἀγνώστον ἐφευρόντες, καὶ προσκυνήσαντες, χεῖρας εἰς οὐρανὸν ἐκτείναντες, ταύτῃ εὐχαριστήσμεν.

(c) Voyez plus haut pages 518, 519.

Cujus majestatem etiam gentilitas non ignorat, et *Atheniensium testatur ara* IGNOTO DEO. Unde et Apostolus : Quem vos, inquit, ignotum colitis, hunc nos annuntiamus vobis.

D'après saint Jean Chrysostome, dont nous avons cité les paroles plus haut, p. 529 et 530, l'autel était consacré à un seul Dieu.

Glassius, dont l'autorité en matière de philologie sacrée n'est contestée par personne, se prononce également pour le nombre singulier de l'inscription. « Sed verosimilius est, dit-il, in singulari inscriptionem illam aræ formatam fuisse; si enim secus esset, procul dubio Paulus occasionem inde sumpsisset πολυθεΐαν (le polythéisme) Gentilium prius perstringendi, quam de uno vero Deo sermonem fecisset. Et nimis clara sunt verba Pauli : *Quem (non quos) ignorantes colitis, hunc ego annuntio vobis* : quæ propositio ex plurali appellatione non ita directe et immediate elici potuisset (a). »

III. La première intention de l'inscription était de consacrer l'autel au Dieu des Juifs, mais au même titre qu'on avait donné l'hospitalité aux *non-dieux* (b) des autres nations. Ceci résulte clairement du texte. L'Apôtre des Gentils dit aux Athéniens : Vous connaissez mal le Dieu que vous désignez sur l'autel que j'ai vu, par le nom du *Dieu inconnu* ; il ne partage point sa gloire avec d'autres (c) ; il est le seul vrai Dieu, créateur et conservateur de tout ce qui est ; mais l'union avec ce Dieu est impossible sans la foi en Jésus-Christ, la voie, la vérité et la vie (d).

(a) Philol. sacra, lib. v, tract. II, cap. VII, p. 963 de l'éd. d'Amsterd.

(b) Deutér., xxxii, 21. « Ils ont excité ma jalousie en adorant un *non-dieu*, יְהוָה אֱלֹהֵי אֲחֵרִים. »

(c) Ego Dominus. Gloriam meam alteri non dabo, et laudem meam sculptilibus. *Is.*, xlii, 8.

(d) Dicit ei Jesus : Ego sum via, et veritas, et vita ; nemo venit ad Patrem nisi per me. *Joan.*, xiv, 6.

Curieux de nouveautés et avides d'instruction, les Athéniens ne pouvaient pas ignorer le Dieu de la Judée; plusieurs de leurs philosophes avaient appris à le connaître par le commerce qu'ils avaient eu, dans leurs voyages, avec des prophètes et des docteurs du peuple hébreu. Leur propre ville possédait une synagogue où saint Paul, avant d'être traduit devant l'Aréopage, était allé plusieurs fois disputer contre les Juifs (a). En outre, nous voyons dans Josèphe non-seulement qu'un certain nombre de leurs compatriotes se rendaient en Judée pour y commercer, ou pour d'autres intérêts personnels, mais aussi que la république athénienne y avait envoyé plusieurs ambassades. Le bon accueil que fit à ces Grecs *Hircan*, fils d'Alexandre, grand prêtre et chef de la nation, et les attentions qu'il avait eues pour eux, engagèrent le gouvernement d'Athènes à lui décerner une couronne d'or et à placer sa statue dans le temple de Démus (b) et des Grâces. Une ambassade fut chargée de lui porter ce décret honorable (c). Est-il possible que les Athéniens qui visitaient la Judée, que leur sénat qui était en rapports d'amitié avec le chef de la religion des Juifs, ne se soient jamais informés de la croyance de leurs alliés. Ils ont donc eu connaissance du Dieu de Jacob; et, puisqu'ils l'ont connu, ils n'ont certes pas manqué, superstitieux et *théomanes* qu'ils étaient, de l'accueillir comme hôte, ou de lui donner droit de cité chez eux. Mais ce Dieu défend à ses adorateurs de le représenter sous quelque forme corporelle que ce soit (d); les Juifs n'en avaient point de simulacre. Ne pouvant donc, faute de modèle, lui donner une statue à Athènes, comme on en usait envers les faux dieux à mesure qu'on en adoptait,

(a) Disputabat igitur in synagoga cum Judæis. Act., xvii, 17.

(b) Gardez-vous de traduire avec *Meursius*, *Hudson* et *Havercamp*, ἐν τῷ τεμένει τοῦ Δῆμου, dans le temple DU PEUPLE.

(c) Voyez Josèphe, *Antiq.*, lib. xiv, cap. viii, n° 5, p. 698, 699 d'Haverc.

(d) Deut., iv, 15, 16.

il fallait se contenter de lui ériger un autel à l'imitation de ce qui se pratiquait dans le pays d'où *il venait*, comme disaient les païens : cet autel était probablement à l'instar de l'autel des holocaustes du temple de Jérusalem. Même difficulté pour le vocable, c'est-à-dire pour inscrire sur l'autel le nom du *nouveau* Dieu, puisque dans le pays où son culte domine exclusivement, son nom est caché parmi les ombres du mystère (a). On se conforma encore en cela à ce qui se pratiquait chez les Juifs. Or les Juifs, qui parlaient et écrivaient la langue des Athéniens, nous voulons dire les Juifs hellénistes, appelaient eux-mêmes leur Dieu Θεὸν ἄγνωστον, *Dieu inconnu*. Josèphe, par exemple, dans son deuxième livre contre Appion, dit : « Si Dieu se manifeste à nous par sa puissance, il demeure *inconnu*, ἄγνωστον, quant à sa nature (b). »

Les Samaritains, qui faisaient si bon marché de leur religion, voyant les persécutions qu'éprouvaient les Juifs de la part d'Antiochus à cause de leur attachement à la foi de leurs pères, écrivirent à ce tyran : « Nos ancêtres ont bâti sur le mont appelé Garisim un temple (en l'honneur du Dieu) *sans nom* ; nous vous prions donc (de permettre) que ce temple *sans nom* soit dédié à Jupiter grec (c). »

Jéhova se qualifie lui-même, par la bouche de ses prophètes, le *Dieu caché, inconnu*. Isaïe dit : « Vere tu es Deus *absconditus* (d). » Le Psalmiste l'exprime en ces termes : « Et posuit *tenebras latibulum suum* (e). » Les païens n'ignoraient pas que le peuple juif ne reconnaissait qu'un Dieu purement

(a) Voyez plus haut, p. 950 et suiv.

(b) Δυναμίει μὲν ἡμῖν γινώριμον, ὁποῖος δὲ κατ' οὐσίαν ἐστὶν ἄγνωστον. N° 16, p. 482, éd. d'Haverc.

(c) Οἱ ἡμέτεροι πρόγονοι ἰδρυσάμενοι δὲ ἀνώνυμον ἐν τῷ Γαριζεῖν λεγόμενῳ ὄρει ἱερὸν... Ἀξιοῦμεν οὖν σε προσαγαρευθῆναι διὰ τὸ ἀνώνυμον ἱερὸν Διὸς Ἑλληνίου. Jos., Antiq. lib. xii, cap. v, n° 5, p. 610 Haverc.

(d) Is., xlv, 15. Selon l'hébreu : יְהוָה סוּמְרָם, Dieu qui se dérobe aux sens, à l'intelligence humaine.

(e) Ps. xvii, 12.

spirituel, Dieu qu'ils appelaient pour cette raison *incertain, inconnu, sans nom* (a); que ce peuple ne souffrait dans son pays aucun simulacre de la Divinité, ni aucune autre figure d'êtres animés. C'est ce qui a fait dire à Tacite : « *Ægyptii pleraque animalia effigiesque compositas venerantur; Judæi mente sola, unumque Numen intelligunt. Profanos, qui Deum imagines mortalibus materiis in species hominum effingant; summum illud et æternum, neque mutabile, neque iteriturum. Igitur nulla simulacra urbibus suis, nedum templis, sinunt. Non regibus hæc adulatio, non Cæsaribus honor* (b). »

Dion Cassius rend le compte suivant des Juifs : « Ils se distinguent particulièrement des autres peuples en ce qu'ils n'adorent aucun des dieux des autres pays. Ils sont très-attachés au culte d'un seul Dieu; ils n'en ont jamais eu de statue à Jérusalem. Ils croient que c'est un Dieu invisible; dont le nom ne peut pas se dire (c). »

Juvénal, qui n'épargne pas les Juifs dans ses satires, dépeint dans les vers suivants leur croyance en un Dieu spirituel, inconnu :

*Quidam sortiti metuentem sabbata patrem  
Nil præter NUBES et COELI NUMEN adorant* (d).

Pétrone dit aussi satiriquement : *Et cæli summas advocat aurículas* (e).

Il ne nous reste qu'un mot à ajouter pour expliquer le véritable sens du terme ἀγνωστος que les Athéniens inscri-

(a) Voyez plus haut, p. 365.

(b) Tacite, Hist., lib. 5, cap. 5, p. 502 des classiques latins de Turin.

(c) Κεχωρίδαται δὲ ἀπὸ τῶν λοιπῶν ἀνθρώπων μάλιστα ὅτι τῶν μὲν ἄλλων Θεῶν οὐδένα τιμῶσιν, ἓνα δὲ τινα ἰσχυρῶς σέβουσι, οὐδ' ἄγαλμα οὐδὲν ἐν αὐτοῖς ποτε τοῖς Ἱεροσολύμοις ἔσχον· ἄρρητον δὲ δὴ καὶ ἀειδῆ αὐτὸν νομίζοντες εἶναι. Lib. xxxviii, 17, p. 152 des petits classiques de Leipsig.

(d) Satira, xiv, v. 96, 97.

(e) Fragment. P. 685 de l'éd. de Burmann.

virent sur leur autel, d'après les Juifs hellénistes. Ces derniers l'employaient, comme dans le passage de Josèphe que nous avons cité (a), dans le sens du δεινὰ des Grecs : un *tel*, un *quidam*, quelqu'un dont on ne peut, ou dont on ne veut pas dire le nom. Il répond à l'hébreu פלני que le grammairien David Kimhhi rapporte à la racine פלא, être caché, au-dessus de la portée de l'esprit (b).

La note la plus singulière que nous ayons trouvée sur le verset 23 du chapitre xvii des Actes des Apôtres, c'est celle de D. Calmet : « Nous nous étendrons sur cet autel consacré au Dieu inconnu, dans une dissertation particulière. »

*Note 52, page 366.*

Un des maîtres de Pythagore était Nazaratus l'Assyrien. Plusieurs savants des premiers siècles de notre ère ont pensé que ce Nazaratus était Ezéchiel. Selden, qui appuie cette opinion, dit dans son livre *De Dis Syris* : « Certe accuratissima chronologia Ezechiel'em et Pythagoram inter 50<sup>am</sup> et 52<sup>am</sup> olympiadas simul floruisse docet. Ideo et Nazaratus ille quin Ezechiel fuerit non adversatur temporis ratio. Utcunque certe, res judaicas caluisse videntur (c). »

Pythagore, le père de la philosophie italique, devait en grande partie aux Juifs sa science qui l'a rendu si célèbre. Ceci paraît clairement dans ce qui nous reste de lui, et dans les livres de ses disciples. Il a tellement suivi la méthode des docteurs juifs, qui mettent l'autorité de la tradition en première ligne des motifs de crédibilité, que lui-même

(a) Voyez plus haut, p. 544.

(b) Voyez plus haut, p. 540. Le mot פלני a la même signification. C'est, au reste, un composé de פלני et du mot dont celui-ci est toujours accompagné dans l'écriture, אלפני, qui signifie proprement : celui dont on tait le nom.

(c) Syntag., II, cap. 1, p. 136, 137 de l'édition d'Amsterdam, 1681.

paraît avoir livré à ses disciples, pour toute preuve d'une grande partie de ses enseignements, le fameux ἀὐτὸς ἔφα, *c'est lui qui l'a dit*. Nous avons vu plus haut, page 140, que dans la synagogue, dès que l'on entendait dire : *c'est une tradition enseignée par les docteurs*, תנו רבנן, on ne disputait plus, on se soumettait.

Jean Reuchlin, au commencement du second livre de son traité *De arte cabalistica*, qualifie Pythagore avec raison de *cabaliste*, mot qui ne veut dire autre chose qu'un homme qui a reçu, קבל, *la tradition*, à qui on a enseigné la tradition. « Itaque, dit-il, *Receptor* optimo jure ipse quoque, id est *cabalista*, nominandus erat; quamvis ut post diuturnam peregrinationem è longinquo aliquid admiratione dignum referret in patriam, quod facilius vulgo crederetur, ipse nomen illud *cabalæ*, suis incognitum, primus in nomen *philosophiæ* græcum mutaverit.»

Avant Pythagore, les hommes de science étaient appelés en Grèce *sages*, σοφοί, comme chez les Hébreux חכמים. Le premier il refusa ce titre et prit celui de *philosophe*, qui signifie en grec *amateur de la sagesse, de la science*. Voyez aussi ce que nous avons dit de Pythagore plus haut, page 489.

*Note 35, page 371, note a.*

Le terme שלום de ce texte ne signifie pas simplement *paix*, mais *état prospère, contentement, bonheur*. C'est ainsi que le traduit Mendelssohn : *Glueckseligkeit*. Tel en est aussi le sens dans plusieurs passages de l'Ancien Testament. II. Rois, iv, 26; Is., XLVIII, 18; Deut., xxix, 18; Gen., XLIII, 27, etc.

*Note 34, page 372.*

C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a institué dans son Eglise le sacrement de pénitence, que l'on peut distinguer, en quelque sorte, en deux parties; savoir : 1. la contrition avec la confession des péchés, entière, parfaite,

*integra et absoluta*, comme dit le catéchisme du saint concile de Trente (a), et II. l'absolution avec la satisfaction (b).

Les canons I et VI de la session XIV du même concile portent : « Si quis dixerit, in catholica Ecclesia pœnitentiam non esse vere et proprie sacramentum pro fidelibus, quoties post baptismum in peccata labuntur, ipsi Deo reconcilians a *Christo Domino nostro institutum*; anathema sit.

Si quis negaverit, confessionem sacramentalem vel institutam, vel ad salutem necessariam esse jure divino; aut dixerit, modum secrete confitendi soli sacerdoti, quem Ecclesia catholica ab initio semper observavit, et observat, alienum esse ab *institutione* et mandato Christi, et inventum esse humanum; anathema sit. »

Dans un écrit imprimé à Rome en 1836, nous avons fait voir, contre le P. Morin, en nous appuyant sur les monuments de la synagogue, que

I. Les Hébreux, c'est-à-dire les fidèles de l'ancienne loi, ne confessaient pas leurs péchés *un à un* (singillatim); ils n'avaient, comme encore les juifs modernes, qu'une formule générale qui consistait à s'avouer coupable, en se frappant la poitrine en signe de contrition. Cet aveu était suffisant pour rentrer en grâce avec Dieu. Le Publicain, qui *était monté au temple pour prier* (c), se frappait la poitrine, en disant : « Mon Dieu, ayez pitié de moi, je suis un pé-

(a) Partie II, chap. x, § 4.

(b) Nous distinguons ici les actes du pénitent de ceux du confesseur revêtu du pouvoir de le réconcilier à Dieu. La contrition et la déclaration des péchés, d'un côté; de l'autre côté, la rémission de ces péchés et la prescription d'une satisfaction. Si nous considérons ensuite la seule partie du pénitent, le saint concile nous prescrit d'y reconnaître *trois actes* différents, qui sont, pour nous servir de ses expressions, *quasi materia sacramenti*; savoir, la contrition, la confession, la pénitence satisfactoire. Sessio XIV, canon IV. Voyez aussi PERRONE, de *Pœnitentia*, cap. II.

(c) Duo homines ascenderunt in templum, ut orarent : unus Phariseus et alter Publicanus. S. Luc, XVIII, 10.

*cheur (a).* » « Je vous déclare, dit celui qui est la *voie* et la *vérité*, qu'il s'en est retourné chez lui *justifié (b).* »

Les docteurs de la Synagogue n'ont jamais demandé autre chose au pécheur repentant qu'un *aveu devant Dieu*. « Non pas, disent-ils, qu'il soit nécessaire d'informer de nos manquements celui qui sait tout, connaît tout, mais cet aveu a pour objet d'imprimer un plus profond regret dans l'âme du pénitent. » Bien au contraire, ils ne veulent pas qu'on révèle aux hommes ses péchés secrets. « Celui, disent-ils encore, qui publie les péchés que, sans blesser le prochain, il a commis envers Dieu, est un présomptueux et un impudent, עזות פנים; car, continuent-ils, tout péché de cette espèce est une atteinte à l'honneur de la divine majesté; le déclarer à un mortel, ce serait ravaler la gloire de Dieu en divulguant l'outrage qui lui a été fait (c). »

C'est sur ce principe qu'est fondée la décision suivante du Talmud, traité *Yoma*, fol. 87 verso. « L'essentiel de la confession (d), d'après ce qu'enseigne *Mar-Zutra*, consiste en cette formule : *en vérité, nous avons péché*, אבל אנחנו חטאנו. Et quand on l'a prononcée, il n'est pas besoin d'autre confession (e). »

Cet enseignement de *Mar-Zutra*, confirmé dans le Tal-

(a) Et Publicanus... percutiebat pectus suum, dicens : Deus propitius esto mihi peccatori. *Ibid.*, 15.

(b) Dico vobis, descendit hic justificatus in domum suam ab illo. *Ibid.*, 14. Dei gratia justus effectus. Nam Pharisæus superbus opinione sua tantum, Publicanus autem vere, et coram Deo justus discessit. *Menochius*.

Justificatus ab illo, i. e. præ illo, plusquam ille : quia nempe Publicanus ex injusto justus evasit, Pharisæus ex injusto injustior. *Tirinus*.

(c) Cette considération ne saurait s'appliquer à la confession chrétienne, qui se fait à un seul prêtre, en particulier, sous le secret le plus inviolable.

(d) Confession de la synagogue, s'entend : ne confondons pas.

(e) אמר מר דזיטרא לא אמרוך אלא דלא דלא אמר אבל אנחנו חטאנו  
אבל אמר אבל אנחנו חטאנו תו לא צריך :

mud même par l'autorité des rabbins *Bar-Hamdudi* et *Samuel (a)*, est la règle prescrite par tous les principaux rabbins.

Maïmonides, *Traité de la pénitence*, chapitre II, § 8 : « La formule de confession usitée en tout Israël, est : *En vérité, nous avons péché*. Et c'est là l'essentiel de la confession (b). »

R. *Moïse de Kotzi*, dans son *Grand Livre des préceptes*, précepte affirmatif XVI (c), s'exprime de la même manière, comme aussi R. *Joseph Karo* dans sa *Somme théologique*, partie *Orah-Hhayin*, n° DCVI.

Dans deux cas seulement les rabbins permettent au pénitent, et quelques-uns d'entre eux lui ordonnent, de spécifier et de divulguer ses péchés, ou mieux le repentir de ses péchés; savoir :

1. S'il a nui au prochain dans son bien ou dans sa réputation. Dans ce cas il doit manifester son repentir *en présence de plusieurs israélites*, afin que ceux qui l'entendent intercèdent pour lui auprès de l'offensé, et le disposent à l'indulgence (d).

2. Si le péché envers Dieu a été commis publiquement. Dans ce cas, pour réparer le scandale qui en est résulté, le pénitent doit témoigner publiquement qu'il se repent de tel et tel péché. C'est ainsi que Moïse spécifia le péché d'Israël. « Ce peuple, dit-il au Seigneur, a commis un très-grand péché, et ils (e) se sont fait un dieu d'or (f). »

(a) דאמר בר המדודי הוה קאמינא קמיה דשמואל והוה יתיב וכי מטא שליחא דצבורא ואמר אבל אנחנו חטאנו קם מיקם אמר שמע מינה עיקר וידוי האי הוא :

(b) הוידוי שנהגו בו כל ישראל אבל אנחנו חטאנו והוא עיקר הוידוי :

(c) Fol. 69 recto, col. 1, éd. de Venise, 1547.

(d) שובקשו ממנו שימחל לו :

(e) En hébreu les noms collectifs sont indistinctement dans la même phrase au singulier et au pluriel.

(f) Exode, xxxii, 30. A la rigueur cette preuve n'est pas concluante; car

II. Ce qui distingue encore la confession juive de la confession sacramentelle instituée par Notre-Seigneur, c'est qu'il n'est point nécessaire qu'elle soit *entière*, c'est-à-dire, qu'elle comprenne tous les péchés du pénitent; et que celui-ci peut se confesser *par la bouche d'un autre*.

Selon les rabbins, pour obtenir le pardon d'un péché, il n'est nullement besoin d'avouer toutes les autres transgressions dont on se sent la conscience chargée. En outre, comme dans la confession juive on s'avoue simplement coupable, en disant : *J'ai péché*, rien ne s'oppose à ce qu'un autre, délégué à cet effet, puisse faire cet aveu au nom du résipiscant. On trouve des exemples de ces deux cas, non-seulement dans les livres théologiques des rabbins, mais aussi dans l'Ancien Testament. Josué engagea Achan de confesser son vol : *Fili mi, da gloriam Domino Deo Israel, et confitere (a)*, sans qu'il fût question des autres péchés que celui-ci pouvait avoir à se reprocher. Moïse de même, quand il monte sur la montagne, vers le Seigneur, pour le fléchir et obtenir le pardon d'Israël (*b*), se borne à confesser le péché du veau d'or, ainsi que nous venons de le voir; cependant un grand nombre de ceux qui avaient idolâtré étaient coupables en même temps d'une multitude d'autres péchés : cela est indubitable. De plus, Moïse fit cette confession au nom du peuple, et comme par procuration. Le grand prêtre du temple de Jérusalem, après avoir prononcé

Moïse n'a pas fait cette confession publiquement, mais devant Dieu, sans témoins, au haut de la montagne. Nous ne nous posons point en défenseur des rabbins, bien s'en faut. Notre tâche se borne à rapporter ce qu'ils disent.

On verra quelques lignes plus bas qu'on pouvait déléguer un autre pour faire la confession.

(a) Josué, vii, 19.

(b) *Facto autem altero die, locutus est Moyses ad populum : Peccastis peccatum maximum : ascendam ad Dominum si quo modo quivero eum deprecari pro scelere vestro. Exode, xxxii, 30.*

la formule de confession pour son propre compte, la répétait une seconde fois au nom de tous les sacerdotes descendants d'Aron, et une troisième fois au nom de tout le reste du peuple d'Israël (a).

III. Les Hébreux ne se confessaient pas aux prêtres.

A quoi cette confession eût-elle servi, puisque sous le régime de la *loi de rigueur*, Dieu se réservait exclusivement le pouvoir de remettre les péchés. Il n'a accordé cette prérogative, vraiment divine, aux lévites consacrés à son service, que lorsque, après sa résurrection, se trouvant avec les apôtres dans le même lieu, il souffla sur eux, en disant : *Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez* (b). De là vient que les scribes et les pharisiens, qui ne voulaient voir en Jésus-Christ qu'un simple humain, pensèrent en leur cœur, quand ils l'entendirent dire au paralytique : « *Mon fils, tes péchés te sont remis,* » ils pensèrent, disons-nous, en leur cœur : « *Que veut dire cet homme ? Il blasphème ! Qui peut remettre les péchés, sinon Dieu seul ?* » *Quid hic sic loquitur ? blasphemat ! Quis potest dimittere peccata nisi solus Deus* (c) ?

Que si l'on objecte : *Les fidèles de la nouvelle loi seraient dans ce cas traités plus rigoureusement que ceux de la loi ancienne*, nous renvoyons au catéchisme du concile de Trente, partie II, article *De confessione et illius necessitate*, qui énumère tous les avantages qui résultent de la confession sacramentelle.

Cette matière sera traitée plus au long dans le volume de dissertations que nous comptons mettre au jour prochainement, *Deo annuente*.

(a) Voyez plus haut, p. 572, 573.

(b) Nous donnons ici la traduction du texte du catéchisme du concile de Trente. *Apostolis enim, post resurrectionem, unum in locum congregatis, insufflavit, dicens : Accipite Spiritum sanctum, etc.*, Partie II, chap. x, § 2.

(c) S. Marc, II, 7.

Note 55, page 577.

Voici ce que raconte le Talmud à ce sujet : « Nos docteurs ont enseigné ce qui suit. Dans l'année où mourut Siméon le Juste, il leur dit (aux Sages) qu'il mourrait dans cette année. Ils lui demandèrent : *Comment le sais-tu?* Il leur répondit : *A chaque fête des expiations, il m'apparaissait un vieillard en habits blancs, et enveloppé d'un grand manteau blanc, qui m'accompagnait quand j'entrais dans le Saint des Saints, et quand j'en sortais. Aujourd'hui il m'est apparu un vieillard en habits noirs, et enveloppé d'un grand manteau noir. Il est entré avec moi dans le Saint des Saints, mais il n'est pas sorti avec moi.* Après la fête des Tabernacles (a) il tomba malade, et mourut au bout de sept jours. C'est alors que ses frères les sacerdotés cessèrent de donner au peuple la bénédiction avec le NOM (b). »

Glose de *Yarhhi* : « Ils cessèrent de donner au peuple la bénédiction sacerdotale avec le nom tétragrammatique ; car on n'en était plus digne (c). »

Pour ce qui regarde le nom en douze lettres, R. Salomon *Yarhhi*, dans sa glose sur le Talmud, traité *Kidduschin*, fol. 71 recto, dit : « Nos docteurs ne nous ont pas expliqué

(a) Le jour des expiations se célèbre le 10 du mois de *Thischri*, qui répond à une partie du mois de septembre. La fête des Tabernacles commence le 15 du même mois, et dure sept jours.

(b) ת"ר אותה שנה שמת בה שמעון הצדיק אמר להם בשנה זו הוא מת אמרו לו פנין אתה יודע אמר להם בכל יום הכפורים היה מזדמן לי זקן אחד לבוש לבנים ועטוף לבנים נכנס עמי ויוצא עמי והיום נזדמן לי זקן אחד לבוש שחורים ועטוף שחורים נכנס עמי ולא יצא עמי אחר הרגל חלה שבעה ימים ומת ונמנעו אחיו הכהנים מלברך בשם :

Traité *Yoma*, fol. 39 verso.

(c) מלכרך ברכת כהנים את העם בשם המפורש שלל

היו כדאי :

la composition du nom de douze lettres, ni de celui de quarante-deux lettres (a). » Voyez plus haut, p. 201.

C'est de ce Siméon le Juste qu'il est parlé dans le livre XI, chapitre VIII, des *Antiquités* de Josèphe. Il alla revêtu de ses habits pontificaux, accompagné de tous les autres sacerdotes en tuniques blanches, au-devant d'Alexandre le Grand. Le héros macédonien n'eut pas plutôt aperçu le vénérable vieillard avec son éphod de couleur d'azur enrichi d'or, et sa tiare sur la tête avec la lame d'or sur laquelle était gravé le nom de Dieu, qu'il s'avança seul vers lui, adora ce nom auguste, et salua le premier le grand prêtre (b). »

*Note 56, page 581.*

Nous citerons quelques exemples qui prouvent que les rabbins désignent souvent par *siècle futur*, en hébreu, עולם הבא ou עתיד לבא, le temps qui commencera à la venue du Messie et qui durera jusqu'à la fin du monde. Nous disons, souvent; car il y a des passages des rabbins où ces expressions signifient *la vie à venir, et la vie après la résurrection, l'état des bienheureux*. C'est la suite du texte qui détermine le sens. Jac. Cappelle dit très-bien : « Est illis Hebræis עולם הזה, ὁ νῦν αἰὼν, *seculum præsens* : est et עולם הבא, vel עתיד לבא, αἰὼν ὁ μέλλων, *seculum venturum*, qua voce designant non tantum statum verorum Israelitarum post mortem, sed et intelligunt id quod aliter vocant ימי משיח (c), *dies Messie* (d). »

(a) שם בן שתיים עשרה וכן ארבעים ושתיים לא פירשו לנו :

(b) Προσελθὼν μόνος προσεκύνησε τὸ ὄνομα, καὶ ἀρχιερέα πρῶτος ἠσπάσατο.

Page 581 de l'éd. d'Haverc.

(c) La véritable expression n'est pas ainsi, mais ימות המשיח. Par exemple, le Talmud, traité Berahhot, fol. 12 verso, dit : להביא לימות המשיח, pour y comprendre les jours du Messie. Voyez aussi le passage de Yarbhi, que nous citons plus loin, note i.

(d) Comment. in Epist. ad Hebr., II, 5.

1. Paraphrase chaldaïque du verset 7 du soixante et unième psaume : « Les jours du siècle à venir, du Roi-Messie (a). »

2. Zohar : « Au siècle à venir, quand arrivera le Roi-Messie (b). »

3. Talmud de Jérusalem, traité *Berahhot*, vers la fin du chapitre premier : « Au siècle à venir, aux jours du Messie (c). »

4. Talmud de Babylone, traité *Ketubot*, fol. 111 verso : « Les sages ont dit : Le siècle à venir n'est pas comme le siècle présent. Dans le siècle présent on se donne beaucoup de peine pour vendanger et faire le vin ; au siècle à venir on apportera sur un chariot ou sur un vaisseau une seule grappe de raisin, et on la déposera dans un coin de sa maison. Cette grappe lui fournira une grande et délicieuse abondance (d). »

5. Le même, traité *Aboda-Zara*, folio 3 verso : « R. Yocé dit : Au siècle à venir les nations du monde viendront et se convertiront (au judaïsme) (e). »

6. Le même, traité *Meghilla*, fol. 11 recto : « Au siècle à venir aucune nation, aucune langue (population), n'aura le pouvoir de subjuguier les Juifs (f). »

7. R. Salomon Yarhhi, glose sur ce texte du Talmud, traité

(a) יומי עלמא דאתי מלכא משיחא :

(b) לזמנא דאתי כד ייתי מלכא משיחא :

3<sup>e</sup> partie, fol. 94, col. 4.

(c) לעולם הבא ביומי משיחא :

(d) אמרו לא כעולם הזה עולם הבא העולם הזה יש בו צער לבצור ולדרוך העולם הבא מביא ענבה אחת בקרון או בספינה ומניחה בזווית ביתו ומספק הימנה בפיטום גדול :

Nous traduisons ענבה (pour l'hébreu ענב) par *raisin*, et non par *grain*, qui est sa signification rigoureuse; parce que le Talmud, dans la ligne suivante, parle de la *rafle* qui fournit une *provision de bois*.

(e) ר' יוסי אומר לעתיד לבא באין אומות העולם ומתגניזין :

(f) לעתיד לבא שאין כל אומה ולשון יכולה לשלוט בהם :

Sanhédrin, fol. 110 verso : *Les dix tribus n'ont point part au siècle à venir*. « Quelques-uns expliquent cette phrase, *au siècle à venir*, par, *aux jours du Messie*, c'est-à-dire que le Messie ne les recevra pas avec les Juifs qui reviendront des autres pays de la dispersion d'Israël (a). »

Saint Paul, en écrivant aux Hébreux, se servit des mêmes tours de phrase. « *Dans ces derniers jours* (ἐπ' ἔσχατον τῶν ἡμερῶν τούτων), Dieu nous a parlé par son Fils. Il n'a point soumis aux anges le monde à venir (τὴν οἰκουμένην τὴν μέλλουσαν) duquel nous parlons (b). »

Intellige, dit Rosenmueller dans ses Scolies, tempora Novi Testamenti, Novam constitutionem in regno Messiaë. Nam Hebræis הַבָּיָא הַבְּרִיָּא, *futurus mundus*, ἡ οἰκουμένη ἡ μέλλουσα, est *tempus Messiaë, regnum Messiaë*.

*Note 37, page 383.*

Abarbanel n'accorde qu'aux *Ismaélites*, à l'exclusion de la nation d'Edom, le prétendu avantage de se convertir à ce qu'il regarde comme la vraie croyance, c'est-à-dire au pharisaïsme. Dans le langage rabbinique, *Ismaélite* veut dire *mahométan*; *Edomite*, *enfant d'Edom*, comme aussi *Nazaréen*, signifie *chrétien*. Il explique au même endroit de son commentaire le motif de cette exclusion. « Et observe, dit-il, que le texte (du prophète) porte : *car alors je rendrai pure la langue des nations*. Il ne dit pas : *de toutes les nations*, parce que la nation d'Edom n'est pas comprise dans cette promesse; car elle est l'ennemie de Jéhova et de sa loi, et elle n'estime pas la gloire de Jéhova. Mais les autres nations qui se composent des *enfants d'Ismaël*, auront le bonheur de reconnaître la foi divine, parce qu'elles ne se sont pas perverties autant que les *enfants d'Edom*, et que dans leur reli-

(a) ואית דמפרשי עשרת השבטים אין להם חלק לעולם  
הבא היינו לימות המשיח שלא יקבלם משיח עם שרר גלויות :

(b) Ad Hebræos, 1, 2; II, 5.

gion elles ne sont pas éloignées autant que ceux-ci des principes de la loi (mosaïque). »

*Note 58, page 592, note a.*

D'après les rabbins, נשמה, *neschama*, est l'âme raisonnable, intelligente, qui seule distingue l'homme de la brute. C'est elle qui a été soufflée par le Seigneur dans *la face* ou *les narines* d'Adam. Toutes les âmes de cette espèce ont été créées dès le commencement du monde, et ont participé au péché originel. *Neschama* ne se trouve jamais dans l'Écriture dans l'état construit (a) avec des noms de brutes.

נפש, *néphesch*, en chaldaïque, נפשח, *naphscha*, est l'âme sensitive, l'esprit vital, le principe de vie de toutes les créatures animées. Ce terme n'est jamais dans l'Écriture en état construit (a) avec l'un des noms de la Divinité. Dans quelques anthropologies il a des suffixes pronominales qui se rapportent à Dieu; mais ces exemples sont rares dans le texte hébreu.

Philon, dans son traité, *Quod deterius potiori insidiari soleat*, appelle la première de ces âmes ψυχὴ λογικὴ, *âme rationnelle*, et la seconde ψυχὴ ζωτικὴ, *âme animale, vitale*. En expliquant en ce sens les versets suivants, Gen., ix, 4, 5; Lévit., xvii, 14, il dit que l'âme *néphesch* nous est commune avec les bêtes, et qu'elle réside dans le sang; *car l'âme de la chair est dans le sang*, dit le Lévitique, xvii, 14, 14 (b).

Aben-Ezra établit la même différence entre ces deux âmes dans son Commentaire sur l'Écclésiaste, vii, 3. L'Apôtre saint Paul semble établir la même distinction de l'esprit vital, qu'il appelle *spiritus*, et de l'âme proprement dite, qu'il appelle *anima* et *mens*. Voyez I. Thess., v, 23. I. Cor., xiv, 14.

*Note 59, page 425.*

Quoique nous ne soyons pas partisan du système alle-

(a) Voyez plus haut, p. 532, note b.

(b) De concupiscentia, t. II, p. 356, éd. de Mangey.

mand, qui veut *arabiser* tout le texte hébreu de la Bible, nous croyons cependant devoir faire remarquer que le terme arabe כבד, semblable à notre mot hébreu, signifie *l'intérieur et la principale partie d'un objet*.

*Note 40, page 455.*

Le célèbre évêque de Nebbio, Giustiniani, savant orientaliste du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> siècle, celui qui a fait le premier essai polyglottique, en publiant les Psaumes en hébreu, en grec, en arabe et en chaldéen (a), rend compte de ce fait en ces termes : « Plus certe veritati addictus erat Moses Gerundensis quam nœniis importunis neotericorum judæorum. Quo factum est ut judæi omnes in unum conspirarint, librumque incendio devoverint, quod sibi videretur favere nimium christianorum hæresi. Verum non potuerunt perversæ alioqui mentis homines perficere quod commenti erant. Habebatur namquæ liber ille non in Gallia tantum (b), sed per totum ferme orbem in multa exemplaria propagatus. »

Le savant évêque juge trop favorablement Maïmonides. Celui-ci était au contraire très-attaché au pharisaïsme, et admettait avec une foi aveugle les rêveries les plus extravagantes des rabbins. C'était un des docteurs juifs les plus fanatiques, les plus intolérants envers les autres nations. Il enseignait que c'est un précepte divin d'écraser d'usure les non-juifs, qu'il est défendu de leur sauver la vie, que dans certains cas on doit les tuer ou procurer leur mort, que c'est un péché d'avoir pitié d'eux, etc. Dans notre *Esprit du judaïsme*, nous avons souvent occasion de signaler la morale antisociale de Maïmonides, dont l'autorité est si grande dans la synagogue moderne.

(a) Il a préparé des *Octaples* des deux Testaments. Voyez Sixte de Sienne, liv. iv, article *Augustinus Nebiensis*.

(b) Les rabbins français étaient les plus violents adversaires de Maïmonides.

*Note 41, page 437.*

Cette cérémonie, appelée הפרת נדרים (annulation des vœux et des promesses), se fait pour chaque juif au moins une fois par an. Communément dans les jours de pénitence, depuis la veille du jour de l'an, vers le mois de septembre, jusqu'à la veille de la fête des *Expiations*.

Le juif qui sent sa conscience trop chargée de promesses et de serments, fait asseoir trois de ses frères qui se constituent aussitôt en tribunal. Devant cette cour, il expose qu'il se repent de toutes les promesses et de tous les serments qu'il a jamais articulés, et qu'il les rétracte. « Ils sont si nombreux, dit-il en terminant sa protestation, que je ne saurais les spécifier. Qu'ils soient donc à vos yeux, je vous prie, ô rabbis, comme si je les avais énumérés en détail. » Le *tribunal*, sans autre forme de procès, déclare les susdits serments et promesses *nuls, de nul effet et non avenues*.

Avant que le chantre entonne à la synagogue la première prière de la fête des Expiations, trois hommes, réunis en *tribunal* et placés en tête de l'assistance, annulent de leur pleine autorité tous les *vœux*, les *engagements* et les *serments* de chacun de l'assemblée, tant ceux de l'année qui vient de s'écouler, que ceux de l'année où l'on est entré. On appelle cela *Col nidré*. Quelques rabbins ont voulu soutenir que cette dernière annulation n'est valable que pour l'avenir. L'effet, en dernier résultat, serait toujours le même, puisque cette cérémonie se répète tous les ans. Mais ils ont été victorieusement réfutés par d'autres docteurs qui prouvent que l'on en profite aussi bien pour le passé que pour l'avenir.

Nous n'avons pas besoin de faire apprécier le funeste effet de ces deux cérémonies si opposées à tous les principes de la morale la plus simple. Nous ajouterons seulement que, d'après de graves rabbins, un juif n'est obligé de se faire ainsi relever de ses serments que lorsqu'ils l'engagent envers un coreligionnaire; car, rien ne l'engage envers des non-juifs.

*Note 42, page 458.*

Le talent de savoir tirer parti de la lecture de ce livre, n'est certes pas à mépriser. On a en main un moyen de se procurer tout ce que l'on veut par une nouvelle création. C'est ainsi que les rabbins Josué et Hhanina ou Ananias, créaient toutes les veilles du sabbat une génisse de trois ans pour leur pot au feu du jour du repos. Voyez Talmud de Babylone, traité Sanhédrin, fol. 67 verso.

Dans un ouvrage sur la cabale, dont l'auteur donne de nombreuses preuves de son ignorance de cette science, on cite un passage du Talmud de Jérusalem d'après lequel R. Josué ben Hhanania se serait vanté de métamorphoser, à l'aide du *Sepher-Yetzira*, des citrouilles et des melons en chevreuils et en cerfs capables de se reproduire. L'auteur s'attache à réfuter ceux qui prétendent que c'est par erreur ou dans le dessein prémédité de faire attribuer à la cabale une antiquité imaginaire, qu'on a fait entrer dans ce passage le nom du livre de la création; c'est-à-dire, ces mots על ידי ספר יצירה (au moyen du livre Yetzira). « Cette objection, dit-il, est dans la bouche de tous ceux qui regardent les livres cabalistiques comme une grossière compilation du moyen âge. Mais il ne faut pas de longs efforts pour en montrer le vide. Comment, en effet, n'a-t-on pas encore pu trouver un seul manuscrit qui atteste cette prétendue falsification (a)? » Il demande ensuite par quel hasard cette addition se trouve dans le Talmud de Jérusalem, de même qu'une autre addition du Talmud de Babylone, dans le passage que nous venons de rapporter, ces deux Talmuds ayant été publiés à plusieurs siècles de distance l'un de l'autre (b)? » Et comment, enfin, demande notre soi-disant cabaliste, si elle est

(a) C'est-à-dire : *intercalation, insertion.*

(b) Il y a un peu plus de deux siècles entre la publication de l'un et de l'autre Talmud. Voyez plus haut, p. 161-164.

réelle, a-t-elle passé inaperçue jusqu'à notre époque, malgré le zèle jaloux dont les juifs ont toujours fait preuve dans la conservation de leurs livres saints? » Voilà donc un grand débat entre cet auteur et *tous ceux* qui forment sa partie adverse, et que, quant à nous, nous ne connaissons pas ; à savoir, si ces quatre mots hébreux appartiennent véritablement au texte du Talmud de Jérusalem, ou ne sont qu'une insertion subreptice.

Il y a un moyen bien simple de terminer ce débat. C'est que ces quatre mots hébreux n'existent dans aucun exemplaire du Talmud de Jérusalem, ni imprimé, ni manuscrit, n'y ont jamais existé, et nous ajouterons, *n'ont jamais pu y exister*, par la raison que ce passage est *tout en syriaque*, et que les quatre mots sont *en hébreu pur*. Voici ce passage tel qu'on le lit dans *toutes* les éditions : (a) *כיל אגא נסוב קריין* וּבַמְבוּחִים וְעֵבִיד לֶן אִילִין וּמְבִין וְהִידִינוּן עֲבִידִין אִילִין וּמְבִין .

Dans toute la suite de cet endroit du Talmud, on ne trouve pas la moindre mention du livre *Yetzira*, pas la moindre allusion qui puisse s'y rapporter.

Nous demanderons maintenant à l'auteur, que nous nous abstenons de nommer : Est-il permis de disserter avec tant d'assurance sur le texte d'un livre que l'on est atteint et convaincu de n'avoir pas lu ? Est-il permis de bâtir un système (c) sur la cabale rabbinique quand on ignore la langue

(a) Et non, comme copie l'auteur, קתיין, qui est bien syriaque, et même arabe, mais n'appartient pas à la langue rabbinique. Cf. Talmud, traités *Peçahhim*, fol. 113 recto. *Hhaghiga*, fol. 10 recto. *Sota*, fol. 10 recto.

(b) Je puis prendre des concombres et des citrouilles et les changer en chevreuils et en cerfs ; et ceux-ci produiront d'autres chevreuils et d'autres cerfs. *Talm. Jérus.*, chap. vii, vers la fin.

Pourquoi notre auteur n'a-t-il pas donné la traduction de ce passage ?

(c) Le système de notre auteur n'est qu'une petite bagatelle. Il prétend que les docteurs de la cabale enseignaient le panthéisme en le voilant des termes les plus orthodoxes de la théologie rabbinique. La synagogue, de-

de cette science au point de ne pouvoir pas distinguer l'hébreu pur du syro-jérusalémitique qui est l'idiome du Talmud de Jérusalem, aussi bien que du Zohar, le code de la cabale? « Et ne cœperitis dicere, Patrem habemus Abraham; » car on peut être israélite de naissance, et ne pas savoir l'hébreu, surtout quand on reste étranger à la croyance et au culte de la synagogue, comme l'écrivain que nous combattons. La langue hébraïque et l'idiome rabbinique ne se transmettent pas avec le sang. Celui qui en a une connaissance parfaite,

*Multa tulit fecitque puer, sudavit et alsit.*

Il nous est facile d'indiquer ce qui a amené notre *docteur cabaliste* à supposer ces quatre mots dans le texte du Talmud de Jérusalem. Des commentateurs de ce Talmud, pour faire croire plus facilement au tour de force dont se vantait R. Josué, disent que sans doute il opérât ce prodige en se servant du livre *Yetzira*. Par suite de cette explication, le célèbre rabbin Menasseh ben Israel, dans son livre נְסִימַת כַּיִּים (de l'immortalité de l'âme), en traduisant en hébreu notre passage du Talmud de Jérusalem, ajoute entre parenthèses les mots על ידי ספר יצירה. Un auteur allemand, cité par le soi-disant cabaliste, et qui ne connaissait pas plus que lui le Talmud de Jérusalem, s'est imaginé que ces quatre mots appartenaient au texte même, sans s'apercevoir de la différence de l'idiome, et non-seulement les a transcrits comme tels, mais a fait tomber dans la même erreur une longue suite de *citateurs*. Dans notre *Notice sur la cabale* nous avons signalé d'autres preuves de l'ignorance et du charlatanisme de l'écrivain qui se pose en savant hébraïsant et cabaliste.

---

puis un grand nombre de siècles, lit dévotement ses livres cabalistiques sans soupçonner le moins du monde qu'ils renferment cette doctrine impie. On peut défier l'auteur d'indiquer une seule page entière du Zohar qui ne le contredise. Nous renvoyons, du reste, à notre *Notice sur la cabale*, où nous avons déjà traité du prétendu panthéisme de la cabale des Hébreux.

*Note 43, page 440.*

Jean-Etienne Rittangel, savant juif du xvii<sup>e</sup> siècle, devenu protestant, a donné une traduction latine du *Sepher-Yetzira*, ainsi que des extraits des principaux commentaires sur ce livre célèbre (a). Sa traduction est si littérale qu'il est impossible de l'entendre sans l'hébreu original. La traduction de Rittangel serait donc sans aucune utilité pour les non-hébraïsants s'il ne l'avait accompagnée d'excellentes observations. Il cite (b) un grand nombre de textes de la Paraphrase chaldaïque qui enseignent la distinction des *trois manières d'être* de la Divinité une et indivisible. « Primum, dit-il, sub יהוה (Nomine Tetragrammaton); secundum sub מִימְרָא דֵי יְיָ quod Verbum Dei significat; tertium subsistendi modum sub שְׁכִינְתָא (Divinitatis). »

Il est entièrement faux que Rittangel, comme l'assurent quelques-uns, ait passé de la religion catholique au judaïsme avant d'embrasser l'hérésie du xvi<sup>e</sup> siècle. La famille juive, assez nombreuse, de Rittangel, dont le véritable nom était *Kotzenellenbogen*, est célèbre dans la synagogue pour avoir donné plusieurs rabbins distingués, dont quelques-uns sont morts avant la naissance de Jean-Etienne. Cette famille est assez répandue en Allemagne. A l'académie talmudique de Westhoffen, en Alsace, nous avons eu pour condisciple un jeune juif qui descendait par sa mère des *Kotzenellenbogen*, et qui est actuellement rabbin de Saverne, dans le Bas-Rhin. C'est de lui que nous tenons ces détails.

*Note 44, page 443.*

Le texte que cite saint Paul est tiré d'Isaïe, xxix, 10.  
« Car Jéhova a répandu sur vous un *esprit d'assoupissement*;

(a) Un vol. in-4°. Amstel. apud. Joan. et Jod. Janssonios, 1642.

(b) Pages 81-121.

היה תרדמה. » Le κατόνυξις de notre texte de saint Paul ne signifie donc pas *compunctio*, mais *dormitatio*. Il est formé du verbe νέω (en latin *nuo*), *pencher la tête*, qui perd l'ε dans plusieurs de ses composés, comme νυστάζω, *pencher la tête d'envie de dormir*; νύσταγμα, *assoupissement*; νυσταγμός, *l'action de s'assoupir*.

*Note 45, page 446, note a.*

L'hébreu ne fournissant pas de terme pour exprimer *une matière légère, une substance gazeuse*, les rabbins anciens ont adopté le mot הוי"ל, du grec ὕλη, qui signifie, d'après Aristote, *la matière de tout ce qui reçoit une forme (a)*.

Nous ferons remarquer à cette occasion que les rabbins anciens qui vivaient dans le temps où le grec était encore une langue vivante, et qui parlaient eux-mêmes cette langue, figuraient en hébreu la voyelle η, par ה. (è), et la voyelle υ, par ו. (ou), ou יו. (iou), comme dans notre exemple.

De même Josèphe, Philon et les écrivains ecclésiastiques grecs figuraient constamment l'e long de l'hébreu (ו), par un ה. Presque chaque page de ces auteurs en fournit des exemples. Comme אהל, אה; Ἰησοῦς, ישוע, Παχλ, אהל. Quant au ו. (b), tantôt ils le figuraient par un simple ו : comme Ἡσαῦ, עשו; Δαυιδ, דוד; tantôt ne trouvant pas suffisant l'ו, ils recouraient à la diphthongue ου : χερουβιμ, כרובים, Σαμουηλ, שמואל.

Les hellénistes se sont livré de grands combats au sujet de la prononciation de ces deux voyelles, η et υ; et chaque parti apportait de bonnes preuves en faveur de son système. C'était le *quanquam* de la langue grecque. *Et adhuc sub iudice lis est!* Ne pourrait-on pas proposer le système suivant

(a) Λέγω δὲ ὕλην, τὸ ὑποκείμενον, ἐξ οὗ τι ἀπολείται ἔργον. Politic., lib. 1, cap. viii, p. 505, éd. de Du-Val.

(b) U long ou و, arabe ayant le son du u anglais.

qui donnerait raison à tout le monde? Probablement ces deux voyelles changeaient de prononciation selon leur position dans les mots. C'est ce que nous voyons dans d'autres langues. En arabe, par exemple, les voyelles *fatha*, *kesra* et *dhamma* changent de son selon leur position dans le mot, et selon les consonnes qu'ils accompagnent. Le premier se prononce tantôt *a*, tantôt *e*; le second tantôt *e*, tantôt *i*; le troisième tantôt *o*, tantôt *ou*. En anglais l'*i* se prononce tantôt *i*, tantôt *ai*; *a* tantôt *a*, tantôt *e*, etc. En allemand l'*e* devient souvent *a* dans la prononciation; comme dans les diphthongues *ei*, *eu*, où de plus *u* devient *i*, etc. Et même en grec nous voyons le *g* ( $\gamma$ ) se prononcer comme *n* ( $\nu$ ) devant les trois muettes gutturales,  $\gamma$ ,  $\kappa$ ,  $\chi$ .

*Note 46, page 447 (où le chiffre de renvoi 44 est une erreur typographique).*

Nous n'avons pas à nous occuper ici du véritable sens de אֱלֹהִים, ni de אֱלֹהִים. Nous traduisons les mots comme les entend le peuple juif, qui a conservé la tradition de la langue hébraïque, sa langue sainte, autrefois sa langue nationale, et comme les entendait toute l'antiquité.

Depuis quelque temps, plusieurs hébraïsants, les Allemands surtout, prêtent aux termes hébreux de nouvelles significations que ces pauvres mots sont tout étonnés de se voir attribuer.

*Note 47, page 451, note b.*

Ce passage de saint Augustin, sans parler des citations que nous pourrions rapporter d'autres Pères de l'Eglise, prouve deux choses; savoir, qu'Abraham ne reçut pas la visite de *trois anges*, mais du Dieu des anges, et qu'il n'ignorait pas qui venait chez lui. En effet dans tout le chapitre xviii de la Genèse, lequel commence par *Apparuit autem ei DOMINUS*, il n'est pas fait mention une seule fois d'*anges*; et le texte rend compte de la *fin de la visite* en ces termes :

## 566 DE L'HARMONIE ENTRE L'ÉGLISE ET LA SYNAGOGUE.

*Abitque DOMINUS, postquam cessavit loqui ad Abraham: et ille reversus est in locum suum.* Abraham avait accompagné pendant un espace de chemin les *hommes* quand ils se retirèrent : « Et Abraham simul gradiebatur, deducens eos, » verset 16. Ce n'est que dans le chapitre suivant qu'il est parlé d'anges qui se transportèrent à Sodome : « Veneruntque *duo* angeli Sodomam vespere. » Ces *deux* anges n'étaient donc pas les *trois Personnes* d'Abraham. Si donc le texte du chapitre XVIII, v. 16, dit : *Cum ergo surrexissent inde Viri, direxerunt oculos contra Sodomam*, il faut l'expliquer que le Seigneur décida d'y envoyer ces anges.

Nous ne saurions en conséquence admettre que saint Paul fit allusion à l'apparition des plaines de Mambré, lorsqu'il écrivit aux Hébreux (XIII, 2) : « Et hospitalitatem nolite oblivisci, per hanc enim *latuerunt* (nescierunt) quidam, *angelis* hospitio receptis. » Par ces motifs nous n'avons pas fait mention d'Abraham, dans notre édition de la Bible, comme le commun des commentateurs, à l'occasion de ce verset de saint Paul, et nous avons dit simplement : « Comme Lot, Manué et sa femme, etc. »

Nous regrettons de ne pouvoir traiter cette question plus au long ici; et nous renvoyons à notre Dictionnaire de la Bible, qui va être mis sous presse.

---

---

# TABLE DES MATIÈRES.

---

- Dédicace. v.  
Préface. vii.  
Lettre aux Israélites. 1.  
Israélites convertis, prêtres, religieux, missionnaires. 3.  
La religion des anciens Hébreux est identique avec la religion catholique. 5.  
L'Évangile seul donne la clef de l'Ancien Testament. 7.  
Prophétie d'Isaïe. 8.  
Prophétie de Jacob. 9, 97.  
Digression sur cette prophétie. 173 suiv.  
Véritable mission du Messie. 9, 10.  
La nation juive est la première à qui l'Évangile fut annoncé. 10.  
Les premiers disciples et les Apôtres de Notre-Seigneur étaient juifs de nation. 11.  
Les quinze premiers évêques de Jérusalem étaient de la nation juive. *ibid.*  
Le premier martyr était de la même nation. *ibid.*  
La conversion de saint Paul due aux prières de saint Etienne. 12.  
Les cérémonies et les pratiques de la synagogue se retrouvent dans l'Église. 13 suiv.  
La synagogue prie au nom et par les mérites d'Isaac. 16, 109 suiv.  
Elle prie pour les morts. *ibid.*  
Elle a recours à l'intercession des anges et des saints. *ibid.*  
L'holocauste perpétuel expiait les péchés d'Israël. 16, 17.  
La prophétie de Daniel. 17.  
L'Église adore le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. 20.  
Le dogme de la sainte Trinité n'exclut pas l'unité de Dieu. 21.  
Jésus-Christ a voulu être lui-même le ministre de l'Évangile auprès des Juifs, tandis que les autres nations n'ont entendu que la prédication de ses Apôtres. 25.  
Les juifs se convertissent en grand nombre. 26.  
Une multitude de demoiselles israélites sont devenues religieuses. 27.

- Ignorance des rabbins en fait d'histoire. 30, 229 suiv.
- Toutes les époques auxquelles les Juifs attendaient leur Messie sont faussées. 30, 31.
- Conversion de la nation juive dans les derniers temps. 31, 217 suiv.
- Relation de la conversion de l'auteur. 32 suiv.
- Sa naissance. 34.
- Son éducation. 35.
- Les degrés du rabbinat, et décret de Napoléon sur cette matière. *ibid.* et 113.
- Le frère de l'auteur persécuté par ses camarades chrétiens de l'école centrale. 36.
- Ecoles talmudiques de l'Alsace. 37. cf. p. 234.
- Le rabbin Isaac Lundeschuetz. *ibid.*
- Le rabbin Baruch Gouguenheim. 38.
- Le rabbin David Sultzheim. 39.
- Premier entretien de l'auteur avec un prêtre catholique. 40, 41.
- Diplômes de rabbin délivrés à l'auteur. 42.
- Première nomination dans un journal à l'occasion d'une ode hébraïque. 42 suiv.
- L'auteur va demeurer à Paris. 46.
- Réforme sociale des juifs de France et d'Italie sous l'empire. 46 suiv.
- M. Baruch-Weil. 47.
- M. Louis Mertian. 48, 49.
- Le texte hébreu altéré par les rabbins. 51, 244 suiv.
- Conformité entre le texte des Septante et les citations du Nouveau Testament. 52 suiv.
- Hexaples d'Origène. 53.
- L'auteur s'occupe de rétablir le véritable texte hébreu d'après les Septante. 54 suiv.
- Intimidation polyglotte du rabbin Abraham Cologne. 55.
- Le *malikut* ou la flagellation. *ibid.*
- Le Talmud déclare que toutes les prophéties de l'Ancien Testament concernent le Messie. 57.
- Titre entier de l'ouvrage *S. Pentateuchi textus hebraicus*. 56.
- L'Évangile a rendu à la femme le rang qui lui appartient dans la société. 59.
- La première Eglise se compose de juifs qui se fondent bientôt dans la grande famille chrétienne. Les pharisiens se détachent des rangs d'Israël, et forment la synagogue infidèle qui dure encore pour rendre témoignage à l'Eglise. 60, 86.
- Texte *Non erit ejus populus* du prophète Daniel. 61.
- Perpétuité de la religion catholique. 62 suiv.
- Signaux pour annoncer la néoménie. 63.
- Le libre examen des protestants est opposé à l'esprit de la synagogue. 63, 64.
- L'obéissance aux parents a pour limite la crainte de Dieu. 63.
- L'auteur commence son catéchuménat sous la direction de M. l'abbé Fontanel. 67.

- Première messe à laquelle il assiste. *ibid.*  
 Procession des rameaux dans la synagogue. *ibid.*  
 Le vénérable archevêque monseigneur de Quélen. 69.  
 Particularité du baptême du fils de l'auteur. *ibid.*  
 Cérémonies du baptême de l'auteur et de ses deux filles. 70.  
 Grand-messe du saint jour de Pâques à Notre-Dame. Première communion et confirmation de l'auteur. 71, 72.  
 Belle exhortation de monseigneur de Quélen. 72.  
 Persécutions. Un chrétien sans croix est comme un soldat sans armes. *ibid.*  
 Enlèvement des enfants et détails intéressants. 73 suiv.  
 Les assassins du P. Thomas soustraits à leur juste châtement. 79.  
 Première nouvelle des enfants. 80.  
 Lettre du prince de Hohenlohe. 81.  
 L'auteur retrouve ses enfants à Londres et les ramène à Paris. 81 suiv.  
 L'abbé Weld, depuis cardinal, et la pieuse comtesse Mazzinghi. 82.  
 L'auteur va demeurer à Rome avec ses enfants. 85.  
 Les deux filles se font religieuses, et le jeune homme embrasse l'état ecclésiastique. *ibid.*  
 Madame Wurmser baptisée par M. l'abbé Ratisbonne. 90.  
 Pourquoi les juifs ne disent pas *Isaac notre père*, comme ils disent *Abraham, Jacob, notre père*. 90, 91.  
 Faute de la Polyglotte de Walton. 92, 93.  
 Jonathan-ben-Huziel et son Targum, paraphrase chaldaique. 93 suiv.  
 Version chaldaique d'Onkelos. 95, 96.  
 Qui était Malachie? 96.  
 Langue populaire des juifs. *ibid.*  
 Explication du texte hébreu du verset *Rorate*. 97.  
 Le Messie des juifs. Les Israélites de Constantinople fatigués de l'attendre. 98, 99.  
 Prière de la synagogue contre ce qu'elle appelle *les mécréants*. 99, 100, 166.  
 Esdras rédige l'office de la synagogue. 100.  
 Traduction de cet office, approuvée par les grands rabbins de Paris. 101.  
 Les verbes *s'incarner* et *annoncer l'Évangile* ont la même racine en hébreu. 101, 102.  
 רבך et ἐλάλησε signifient *promettre*. 102.  
 Triple symbole de la synagogue et de l'Église. 103 suiv.  
 Pentecôte de la synagogue et son objet. 106, 107.  
 Le terme *sacerdote*. 107.  
 Ornaments des sacerdotes hébreux. 107, 108.  
 Un bâtard incestueux instruit dans la loi a le pas sur un souverain sacerdote ignorant. 109.  
 Cessation du sacerdoce dans la synagogue. Les rabbins ne sont point prêtres. 111 suiv.

- Le protestantisme, comme le judaïsme, n'a ni sacrifice, ni sacerdoce. 116.  
 Comment les juifs remplacent les sacrifices. 116, 117.  
 פְּרִיָּה exprime le sacrifice non sanglant de la nouvelle alliance. 117.  
*Paraschiot* et *Haphtarot* comparées aux épîtres et aux évangiles. 117 suiv.  
 Notice sur le Talmud. 121.  
 Parties intégrantes du Talmud. 123.  
 La loi orale, ou la tradition. 125.  
 Autorité des docteurs dans l'ancienne synagogue, prouvée par l'Évangile.  
 129 suiv.  
 Tradition de l'Église. 131 suiv.  
 Mois lunaires du calendrier des Hébreux. 134 suiv.  
 Réforme du calendrier par le Souverain Pontife Grégoire XIII. 136.  
 La tradition judaïque citée par les Pères de l'Église, et dans le Digeste. 138 suiv.  
 La *Sonnah* de mahométans. 141.  
 Chaîne de la tradition. 141.  
 Série des prophètes traditionnaires. *ibid.*  
 Série des thanaïtes traditionnaires. 143 suiv.  
 Conversion du rabbin Hillel et de son confident Joseph. 144.  
 Rabban Siméon a tenu dans ses bras l'enfant Jésus, et son hymne *Nunc dimittis*. *ibid.*  
 Titres des docteurs juifs, *rabban*, *rabbi*, etc. 145 suiv.  
 Rabban Gamaliel, et plus tard *saint Gamaliel*, maître de saint Paul. 146 suiv.  
 Conduite de saint Sébastien à la cour de l'empereur Dioclétien. 148.  
 Rabbi Juda surnommé *le Saint* et *le Náci*. *ibid.*  
 La tradition judaïque mise par écrit. 149 suiv.  
 La *Mischna*, sa langue et éléments dont elle se compose. 150 suiv.  
 Suppléments de la *Mischna*. 152 suiv.  
 Le *Zohar*, principal code de la cabale. 155, 457, 458.  
 Plan et division de la *Mischna*. 157 suiv.  
 Décision abominable du Talmud. 160.  
 Docteurs appelés *Emoraïm*. 161.  
*Ghemara* de Jérusalem, et *Ghemara* de Babylone. 161 suiv.  
 Antiquité du fond du Talmud. 165.  
 Mérite relatif de la *Mischna* et de la *Ghemara*. *ibid.* suiv.  
 Esprit antichrétien et antisocial du Talmud. 166 suiv.  
 Encyclique du synode juif de 1631, relatif aux passages qui attaquent la divine personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. 168.  
 Nombre des préceptes d'après le Talmud. 170.  
 Les *Séburaim* n'étaient pas une secte dissidente. Erreur de Basnage à ce sujet. 171, 172.  
 Digression sur la prophétie de Jacob. 173.  
 Logique du Talmud, ou ses treize modes d'argumentation. 174 suiv.

- Gloses, commentaires et abrégés du Talmud. 177 suiv.
- Le Sauveur, comme Messie de gloire, est appelé *Fils de David*, et comme Messie d'opprobre, *Fils de Joseph*. Les juifs en ont fait deux Messies. 181 suiv.
- Nature du mariage de la très-sainte Vierge. 182 suiv.
- Plusieurs livres hébreux supprimés par les rabbins, parce qu'ils étaient trop chrétiens. 187 suiv.
- Notice sur *Petrus Galatinus*. 190, 191.
- La sainte Trinité et l'incarnation du Verbe divin clairement exprimées dans les livres de plusieurs rabbins anciens. 190-201.
- Le livre *Galè-Razaïya*. 196 suiv.
- Différence entre *juif* et *israélite français*. 197.
- Inexactitude des versions que nous avons de plusieurs parties du Talmud et autres livres rabbiniques. 201 suiv.
- Erreurs de plusieurs hébraisants renommés. 202, 203.
- Observations sur le livre de M. Arthur Beugnot *les Juifs d'Occident*. 203 suiv.
- M. Michel Berr. 204.
- Indulgence des rabbins pour le concubinage. 208.
- Le texte sacré altéré dans les éditions des sociétés bibliques. 209.
- Dispositions prises par le saint-siège pour répandre la connaissance des langues orientales, et notamment de l'hébreu. 209 suiv.
- Reproche injuste que M. Arthur Beugnot fait au clergé catholique. 212 suiv.
- Diverses dénominations que saint Augustin donne aux juifs, comme conservateurs du texte de l'Ancien Testament. 215 suiv.
- Le chapitre xi de l'Épître aux Romains expliqué par Bossuet. 218 suiv.
- Israélites distingués qui se sont convertis à la foi catholique, et nombreuses conversions de juifs. 224 suiv.
- Blasphèmes du livre Tholédot-Yeschu (Histoire de Jésus). 228, 229.
- Histoire de l'empereur Titus, selon le Talmud. 229 suiv.
- Anathème des rabbins contre quiconque entreprendrait de supputer l'époque du Messie qu'ils attendent toujours. 233.
- Cours des écoles théologiques juives. 234.
- Décret de Napoléon du 30 mai 1807, concernant les créances usuraires des juifs de plusieurs départements, et la convocation d'une assemblée de notables juifs. 234, 235.
- Les catholiques et les protestants diversement disposés envers les juifs. 235 suiv.
- L'assemblée des notables juifs, réunie à Paris, vote des remerciements au clergé catholique. Texte de cette pièce importante. 237 suiv.
- Conduite charitable de sa sainteté Grégoire XVI envers les juifs de Rome. 241.
- Saint Jérôme apprend la langue chaldaïque. 243.
- Explication de la double généalogie de Notre-Seigneur. 244 suiv.
- Si la prière de Notre-Seigneur *Pater dimitte illis*, n'a pas été exaucée. 249, 250.

- Vrai sens du terme hébreu **משל** en explication du texte de saint Luc xiv, 26. 250.
- Le docteur Morel, israélite converti. 251.
- Lettre de Marie-Clarisse Drach à la sainte Vierge de Lorette. 252.
- Réflexions préliminaires sur l'harmonie entre l'Eglise et la synagogue. 253 suiv.
- Attente universelle d'un Messie. Avènement de Jésus-Christ, triomphe du christianisme. *ibid.*
- Immutabilité de la religion. 258 suiv.
- En quoi consiste l'abrogation de la loi mosaïque. 263.
- Permission donnée aux juifs de manger de toutes les chairs défendues, sans excepter le porc. 265, 266.
- Prodiges qui ont précédé la naissance de Notre-Seigneur et la ruine de Jérusalem. 269 suiv.
- Josèphe sévèrement blâmé pour avoir appliqué la prophétie de Jacob à l'empereur païen Vespasien. 271.
- La tradition d'un divin Libérateur chez plusieurs peuples de l'antiquité. 272 suiv.
- La première décoration en forme de croix. Ordre des chevaliers dorés. Saint-Sylvestre. 274
- Décisions doctrinales du sanhédrin de Paris. 276.
- La doctrine de la très-sainte Trinité antérieure à l'Evangile. 277 suiv.
- Le *Principe*, c'est-à-dire le Verbe, par lequel Dieu a créé le monde. 286 suiv.
- L'Esprit-Saint dans le second verset de la Genèse. 303 suiv.
- Le rabbin Salomon Yarhhi, de Troyes en Champagne, interprète souvent en français. 304.
- La très-sainte Trinité, article de foi dans l'ancienne synagogue. 307 suiv.
- Le verset *Audi Israël. ibid.*
- Le nom ineffable *Jéhova*. Il renferme le mystère de la très-sainte Trinité. 318 suiv., et 298.
- Les épithètes données au nom adorable *Jéhova*. 333 suiv.
- Pourquoi le nom *Jéhova* n'est composé que de lettres *quiescentes muettes*. 342 suiv.
- Explication d'un célèbre texte grec de la *Préparation évangélique* d'Eusèbe. 347 suiv.
- En quel sens le nom *Jéhova* est ineffable. 350 suiv.
- Les juifs substituent dans la lecture *Adonai* à *Jéhova*. 358 suiv.
- Le Dieu *incertain, incertus Deus*. 365 suiv.
- Le nom de quatre lettres, le *tétragrammaton* et *Matzpatz*. 366 suiv.
- Vérité*, cachet de Dieu. 369.
- Les Samaritains peu scrupuleux à l'égard du nom *Jéhova*. 370.
- Le nom *Jéhova* était prononcé dans le temple de Jérusalem. 370 suiv.
- Buxtorf, Munster, Leusden et autres, garants peu sûrs. 371.
- La science du *tétragrammaton* tenue secrète. 373 suiv.

- Les sacerdotes figuraient la très-sainte Trinité avec les doigts de la main, quand ils donnaient la bénédiction au peuple. 379.
- Permission après la venue du Messie de prononcer et d'expliquer le nom *Jéhova*. 381 suiv.
- Jéhova* en lettres hébraïques inscrit dans un triangle, monogramme chrétien. 383.
- Pourquoi le nom *Jéhova* est qualifié *tétragrammaton* de préférence à tant d'autres noms de Dieu, qui se composent également de quatre lettres. 385 suiv.
- Explication de *Dominus autem Spiritus est* de la 2<sup>e</sup> Ep. aux Cor. 404, 405.
- Le mot שֵׁי לֵךְ expliqué par un Chinois lettré païen, et par les juifs chinois. 406, 407.
- Dieu appelé *le nom*. 408 suiv.
- Autres traditions qui prouvent que l'Eglise judaïque possédait le mystère de la très-sainte Trinité. 413 suiv.
- Sur שְׁתַּיִם הָעֵינַי du livre des Nombres xxiv, 3 et 15. 415.
- Les trois témoins de saint Jean. *ibid.*
- Moïse demande à voir *la gloire* du Seigneur. 424 suiv.
- Le verset : *Faisons l'homme*, de la Genèse 1, 26. 428 suiv.
- Maïmonides rend un témoignage éclatant au dogme de la très-sainte Trinité. 433 suiv.
- Le livre *Yetzira*. *Trois numérations* de la Divinité, qui se confondent dans *l'unique numération suprême*. 438 suiv.
- Représentation des *trois numérations*. 439.
- Extraits du livre *Yetzira* où est professé le dogme de la sainte Trinité. 440 suiv.
- Jéhova* apparaît à Abraham *en trois Personnes*. 447 suiv., 565, 566.
- Combien il est dangereux d'écrire sur la sainte Trinité quand on ignore la théologie. 456.
- Les trois hypostases des platoniciens, et autres philosophes anciens. 459 suiv.
- La raison humaine n'a pas pu trouver le mystère de la sainte Trinité. 460.
- Remarque critique sur un passage des *Alcatanæ questiones* de Huet. 461.
- Les deux synonymes hébreux נִשְׁבַּח וְהָרַחֵם. 463.
- Quelles sont les véritables voyelles du tétragrammaton ? Faut-il lire *Yehova* ou *Adonai*, ou autrement ? 469 à 498.
- Les rabbins appuyaient la tradition au texte écrit, mais elle en était indépendante. 471.
- Les *Jéhovistes* et les *Adonistes*. 473.
- Les juifs chinois prononcent le tétragrammaton *Hotoï*. *ibid.*
- Une Bible latine manuscrite donnée par le cardinal Weld à l'auteur. *L'interpretatio nominum* y est plus complète que dans les Bibles imprimées. 478.
- Onomasticum sacrum* inséré dans la Concordance hébraïque publiée à Leipsic. *ib.*
- Objection de Buxtorf contre le système *Jéhoviste*. 484.
- Buxtorf n'a pas entendu un passage d'Aben-Ezra qu'il allègue. 485 suiv.
- De la racine du substantif hébreu בּוֹרֵךְ. 486.

- Texte d'Aben-Ezra dont Buxtorf n'a pas compris le sens. 487.
- Du Ἰαὼ (*iaô*) des Grecs. 488 suiv.
- Comment les Syriens prononçaient le tétragrammaton. 496 suiv.
- Dissentiment au sujet du rapport entre le nom *Jéhova* et le substantif hébreu *hava*, entre le savant dominicain Oléaster, mort en odeur de sainteté après avoir assisté avec distinction au saint concile de Trente, et Drusius, protestant fanatique, pédant dédaigneux, bouffi de vanité en raison inverse de ses faibles connaissances en hébreu. 498, 499.
- Nous appelons Dieu יהוה, *Yehova*; et lui-même s'appelle יהייה, *Ehyé*. Parce que lui seul, béni soit-il, se connaît parfaitement. 500.
- יהייה ne signifie pas *ero*, mais *sum. ibid.*
- Saint Thomas cite un livre de Maimonides qui de son temps n'était pas encore traduit. 501.
- L'alphabet appelé *Atbasch. ibid.*
- Saint Jean dit ἐρχόμενος (*venturus*) pour ἐσόμενος (*futurus*). C'est un hébraïsme. 502.
- Le solécisme ἀπὸ ὁ ὦν, ou ἀπὸ τοῦ ὁ ὦν. 502, 503.
- Ce que signifie *Sabaoth*. 503-505.
- Luther défend avec talent les prérogatives de la Mère de Dieu. 505, 506.
- La divinité du Messie annoncée clairement dans Jérémie xxxiii, 5, 6. 506.
- En quel sens les idoles sont appelées *dieux. ibid.* 507.
- La Béatitude des bienheureux du ciel. 507, 508.
- Notice sur l'évêque Paul de Burgos, israélite converti. 508, 509.
- Singulière scolie de Drusius. 509, 510.
- Citation inexacte de Grotius. 510.
- Savants qui déclarent *erreurs, fautes*, ce qu'ils ne peuvent comprendre. 510.
- Autre scolie erronée de Drusius. 511.
- Sur le *chelys* des anciens. 511, 348.
- Crime du  *fils d'une femme israélite*, puni par la lapidation. 512 suiv.
- En consacrant les victimes, le sacerdote disait *holocauste à Jéhova*. Pour quel motif il lui était défendu de dire : à *Jéhova holocauste*. 516.
- Dissertation sur le *Dieu inconnu* de l'autel d'Athènes. 516 suiv.
- Du verbe παροξύνω. 516.
- Signification de κατειδωλος. 517.
- Signification de σεβόμενος. *ibid.*
- Verborum seminator. ibid.*
- Des mots δεισιδαιμονιστρος, δεισιδαιμονία, ἀναθεωρῶ, σεβασμα. 518.
- Leçon δν... τούτου du discours de saint Paul. *ibid.*
- Origine de l'autel des Athéniens. 521 suiv.
- Le bouc émissaire chez les païens. 522.
- Signification de ιερὸν. 530.
- Les *Theoxénies*. 536.

- Saint Martial. 538.
- Note singulière de dom Calmet. 546.
- Du terme hébreu פֶּלְמוֹנִי *ibid.*
- Pythagore, cabaliste. Ses maîtres et ses disciples. *ibid.* 547.
- Du terme שְׁלֹמֹה.
- La confession sacramentelle est une institution de Notre-Seigneur et n'existait pas dans la synagogue ancienne comme le prétend Morin. 547 suiv.
- Confession de la synagogue. *ibid.*
- Prodige à la suite duquel on cessa de prononcer le nom ineffable dans le temple de Jérusalem. 553.
- Quel était le Grand-Prêtre devant qui Alexandre s'est prosterné. *ibid.*
- Ce qu'entendent les rabbins par *siècle futur*. 554 suiv.
- Aux yeux des rabbins les *mahométans* valent mieux que les chrétiens. 556.
- Des synonymes hébraïques גַּשְׁכֹּה et גַּפְשׁ. 557.
- Les livres de Maïmonides condamnés au feu par les rabbins, à cause de leur tendance chrétienne. 558.
- Cérémonie immorale par laquelle tous les juifs sont relevés de leurs serments et de leurs engagements envers le prochain. 559 suiv.
- Les juifs regardent comme nuls leurs engagements pris, même par serment, envers des individus étrangers à leur culte. *ibid.*
- Miracles qu'on peut opérer au moyen du livre Yetzira. 560.
- Ignorance et charlatanesque apparat scientifique d'un juif panthéiste. 560 suiv.
- Rittangel, avant d'embrasser l'erreur luthérienne, était juif et non catholique. 563.
- Sens du mot grec κατ'ἀποξίς. 564.
- Le ὕλη grec et le הַיְנִי רַבְבִּינִי rabbinique. *ibid.*
- De la vraie prononciation des voyelles grecques η (éta) et υ (upsilon). *ibid.*
- Abraham ne reçut pas la visite de *trois anges*, mais du Dieu des anges, un *en trois Personnes*. 565, 566.

## ERRATA.

PAGE	LIGNE	AU LIEU DE	LISEZ
8	23	et	événement
14	21	notre Dieu.	notre Dieu, Roi de l'univers.
127	3	premiers	derniers.
129	dernière.	xxxiii	xxiii
167	29	ب	ب
213	4	bénédictins	religieux
242	4 et 5	les franciscains Nicolas de Lyra et Petrus Galatinus, Paul, évêque de Burgos, Raymond Martin.	Paul, évêque de Burgos, Raymond Martin, les franciscains Nicolas de Lyre et Petrus Galatinus.
321	19	Quid.	Quid,
326	4	Dieux	Dieu
360	19	qu'Origén	46
447	8	44	qu'Origène
492	30	u	v